

PROJET DE PROGRAMME 2014

Version validée par le Bureau du PS
du 17 février 2014



PROGRAMME 2014

INTRODUCTION.....	20
EMPLOI ET FORMATION	27
1. DÉFINIR LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI EN CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX	28
2. SE DOTER D'AIDES À L'EMPLOI SIMPLES ET EFFICACES	29
2.1. SIMPLIFIER, AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES AIDES ET LEUR ACCÈS	29
2.2. PRIVILÉGIER DES AIDES CIBLÉES POUR QUE TOUS PUISSENT AVOIR LES MÊMES CHANCES D'ACCÉDER À L'EMPLOI	31
2.3. OCTROYER DES AIDES SOUS CONDITION AUX ENTREPRISES	32
2.4. PROPOSER À CHAQUE JEUNE SORTI DE L'ENSEIGNEMENT UN TRAJET VERS L'EMPLOI	33
3. PROMOUVOIR LES SERVICES DE PROXIMITÉ COMME OUTILS D'INSERTION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	34
3.1. TENDRE VERS UN DISPOSITIF INTÉGRÉ DE SOUTIEN AUX EMPLOIS DE PROXIMITÉ	35
3.2. MODERNISER LES TITRES-SERVICES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DE PROXIMITÉ DE QUALITÉ	35
3.3. PROMOUVOIR UN SECTEUR NON-MARCHAND FORT, AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ 36	
3.4. ACCOMPAGNER LES PERSONNES RELEVANT DES CPAS VERS L'EMPLOI	37
4. OFFRIR PLUS DE PERSPECTIVES AUX TRAVAILLEURS ET PLUS DE CROISSANCE AUX ENTREPRISES PAR LE BIAIS DE LA FORMATION CONTINUÉE DES TRAVAILLEURS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI	38
4.1. RENFORCER L'ORIENTATION ET L'INFORMATION SUR LES MÉTIERS	39
4.2. OFFRIR À CHAQUE TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE UNE « GARANTIE FORMATION » QUI MATÉRIALISE SON DROIT À LA FORMATION CONTINUÉE	40
4.3. MISER SUR LA FORMATION DANS LES MÉTIERS EN DEMANDE ET LES MÉTIERS D'AVENIR	42
4.4. GARANTIR AUX DEMANDEURS D'EMPLOIS ET AUX PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI L'ACCÈS À DES OUTILS DE FORMATION.....	43
5. ACCROITRE LE NOMBRE D'EMPLOIS DE QUALITÉ.....	50
5.1. GARANTIR LE NIVEAU DES SALAIRES	50

5.2.	FACILITER LA TRANSITION DES EMPLOIS PRÉCAIRES VERS DES EMPLOIS DURABLES.....	51
5.3.	LUTTER CONTRE LES PIÈGES À L'EMPLOI	52
5.4.	ŒUVRER À L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	52
5.5.	MIEUX CONCILIER VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE	53
5.6.	ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	54
6.	PROTÉGER L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS	55
6.1.	REVOIR LA DIRECTIVE EUROPÉENNE RELATIVE AU DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS.....	55
6.2.	LUTTER AU NIVEAU NATIONAL CONTRE LES ABUS ET LE DUMPING SOCIAL....	56
6.3.	DÉFINIR DES MESURES CONCRÈTES POUR LIMITER LES LICENCIEMENTS ET OBLIGER LES ENTREPRISES À ASSUMER LEURS RESPONSABILITÉS EN CAS DE RESTRUCTURATION	57
6.4.	CONTINUER À FAIRE ÉVOLUER LE DROIT DU TRAVAIL.....	58
7.	OFFRIR DES OPPORTUNITÉS ET DES SOUTIENS AUX DEMANDEURS D'EMPLOI EN TENANT COMPTE DE LEUR SITUATION PERSONNELLE	59
7.1.	MODERNISER LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHÔMEURS	59
7.2.	AMÉLIORER LES DROITS AUX ALLOCATIONS D'INSERTION ET DE CHÔMAGE ..	61
ECONOMIE		63
1.	AMÉLIORER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT.....	65
2.	CRÉER DE LA VALEUR EN WALLONIE	70
2.1.	AMPLIFIER LA POLITIQUE DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ.....	71
2.2.	PROMOUVOIR UNE WALLONIE ATTRACTIVE ET QUI S'EXPORTE .	74
3.	SOUTENIR LES PME ET LES INDÉPENDANTS	75
3.1.	FAVORISER ET VALORISER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE.....	76
3.2.	POUSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS	78
3.3.	VALORISER L'ENTREPRENARIAT COOPÉRATIF	80
3.4.	PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION RAPIDE ET EFFICACE AU SERVICE DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	81
3.5.	AMÉLIORER LE STATUT SOCIAL DES INDÉPENDANTS	82
4.	RÉFORMER LES MARCHÉS PUBLICS	84
5.	DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	85

6. AMÉLIORER LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE POUR PLUS DE TRANSPARENCE ET D'ÉGALITÉ	86
RECHERCHE ET INNOVATION	88
1. SE DOTER D'UN VÉRITABLE SYSTÈME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION	89
1.1. ELARGIR ET APPROFONDIR LA DYNAMIQUE D'INNOVATION	89
1.2. DÉVELOPPER L'INNOVATION DANS LES UNIVERSITÉS, CENTRES DE RECHERCHE ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX	90
1.3. AMÉLIORER LA TRANSITION ENTRE LA RECHERCHE ET LE MONDE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL	91
1.4. FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTS OPÉRATEURS.....	91
1.5. S'APPUYER SUR L'EXCELLENCE DES ORGANISMES DE RECHERCHE FÉDÉRAUX	92
1.6. DÉVELOPPER L'INNOVATION SOCIALE.....	92
2. FINANCER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION.....	93
2.1. DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET DE CROISSANCE CIBLÉE SUR LES SECTEURS IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES	94
2.2. FAVORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION PAR LA FISCALITÉ.....	94
2.3. REDÉPLOYER LE FINANCEMENT DES OUTILS PUBLICS SUR BASE DE CONTRAT D'OBJECTIFS	95
3. RENFORCER LA GOUVERNANCE POUR UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE ET INNOVANTE	96
4. AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES POUR LA RECHERCHE	96
5. ENCOURAGER LES ENTREPRISES À INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION	97
6. SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES PME DANS LA RECHERCHE ..	98
7. PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE LA RECHERCHE	99
8. INTÉGRER LES RÉSEAUX INTERNATIONAUX D'EXCELLENCE	100
8.1. FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE	100
8.2. EVITER LA FUITE DES CERVEAUX	100
9. ÉVALUER LA RECHERCHE	101
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE.....	102
1. PROMOUVOIR LA RÉUSSITE	103
2. SOUTENIR, VALORISER ET MOTIVER LES ENSEIGNANTS	117

2.1.	REFONDER LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET CELLE DE LEURS FORMATEURS	117
2.2.	ADAPTER LES CONDITIONS D'ENGAGEMENT	118
2.3.	DYNAMISER LA CARRIÈRE ENSEIGNANTE	119
2.4.	LUTTER CONTRE LA PÉNURIE D'ENSEIGNANTS	120
2.5.	AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL	120
3.	PROMOUVOIR UNE ÉCOLE INCLUSIVE QUI ALLIE EXCELLENCE, BONNE GESTION ET BIEN-ÊTRE	121
3.1.	SOUTENIR LES DIRECTIONS ET LES ÉQUIPES ADMINISTRATIVES.....	121
3.2.	ENCOURAGER LA MISE EN PROJET DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES	122
3.3.	OFFRIR UN CADRE DE QUALITÉ	122
3.4.	RENCONTRER LES BESOINS LIÉS AU BOOM DÉMOGRAPHIQUE	123
3.5.	AMÉNAGER LES TEMPS SCOLAIRES POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS	124
3.6.	FAVORISER LE BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE	125
3.7.	ACCROÎTRE LES SYNERGIES ENTRE LA CULTURE ET L'ÉDUCATION	126
3.8.	RENFORCER LE RÔLE DES PARENTS DANS LA DYNAMIQUE ÉDUCATIVE	126
4.	VISER L'ÉGALITÉ DES ACQUIS	127
4.1.	ENCOURAGER LA FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE AU PLUS TÔT	127
4.2.	BAISSER LES FRAIS SCOLAIRES POUR LES PARENTS	128
4.3.	AMÉLIORER LE DÉCRET « INSCRIPTIONS »	129
4.4.	ACCOMPAGNER LES ÉCOLES QUI CONCENTRENT LES PUBLICS LES PLUS PRÉCARISÉS	130
5.	VALORISER L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT	131
5.1.	INFORMER SUR LES FILIÈRES QUALIFIANTES.....	131
5.2.	REPENSER LE PROCESSUS D'ORIENTATION VERS LE QUALIFIANT	131
5.3.	PROPOSER DES ENSEIGNEMENTS RÉELLEMENT EN PHASE AVEC LES RÉALITÉS DES MÉTIERS ENSEIGNÉS	132
5.4.	ADAPTER L'OFFRE D'OPTIONS À LA RÉALITÉ DU MONDE DU TRAVAIL	136
5.5.	RENFORCER LA CONCERTATION ENTRE L'ÉCOLE ET LE MONDE ÉCONOMIQUE	137
5.6.	INSCRIRE LA RÉFORME DU QUALIFIANT DANS LE PROCESSUS EUROPÉEN DE RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE	137
6.	ACCOMPAGNER LES ÉCOLES POUR PLUS D'ÉGALITÉ	137
6.1.	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ÉCOLES	138
6.2.	ORGANISER UNE CONSULTATION DU MONDE ÉDUCATIF	139
6.3.	METTRE EN PLACE UN PILOTAGE GLOBAL DU SYSTÈME ÉDUCATIF	139

6.4. ASSURER UN TRAVAIL COHÉRENT ET OPTIMAL AU SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION.....	140
6.5. SIMPLIFIER LE PAYSAGE	141

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR..... 142

1. REVOIR LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	142
2. METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.....	143
3. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	144
3.1. RENFORCER L'ACCÈS AUX BOURSES D'ÉTUDES	144
3.2. DIMINUER ET HARMONISER LE COÛT DES ÉTUDES	145
3.3. DÉVELOPPER LE LOGEMENT ÉTUDIANT.....	145
3.4. MOBILISER TOUTES LES RESSOURCES POUR LUTTER CONTRE LES FREINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.....	146
3.5. LUTTER CONTRE LES FREINS CULTURELS.....	146
3.6. FACILITER L'ACCÈS AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....	146
3.7. OUVRIR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUX DEMANDEURS D'EMPLOI ET AUX TRAVAILLEURS.....	147
3.8. DÉVELOPPER L'UNIVERSITÉ OUVERTE	148
4. METTRE EN ŒUVRE UNE ORIENTATION CONTINUE.....	148
5. AMÉLIORER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS ET AUGMENTER LE NOMBRE DE DIPLÔMÉS.....	149
5.1. RENFORCER LE VOLET DIDACTIQUE DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR	149
5.2. GÉNÉRALISER LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR.....	149
5.3. INFORMER ET PRÉPARER LES ÉTUDIANTS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES ACADÉMIQUES	150
5.4. REFONDER LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS.....	150
5.5. DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE L'ÉCHEC ET LE DÉCROCHAGE.....	150
5.6. RENFORCER LES PASSERELLES ENTRE LE DERNIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	151
6. GÉNÉRALISER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES	151
7. FAVORISER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE	152
7.1. MIEUX FINANCER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE.....	152
7.2. RENFORCER L'OUVERTURE INTERNATIONALE DE NOS CAMPUS	152

7.3.	INTÉGRER LES ENJEUX EUROPÉENS ET NATIONAUX DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE	
	153	
8.	DÉVELOPPER L'ALTERNANCE DANS LE SUPÉRIEUR.....	153
9.	RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ARTISTIQUE.....	154
9.1.	DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LE RESTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ..	154
9.2.	OPTIMISER L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LES PRATIQUES ARTISTIQUES	154
9.3.	DÉVELOPPER LA TRANSDISCIPLINARITÉ ET LA MULTIDISCIPLINARITÉ ARTISTIQUE.....	154
9.4.	CRÉER UNE FORMATION EN DANSE.....	155
9.5.	METTRE EN PLACE DES SYNERGIES ENTRE LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS ET LE MONDE DE L'INNOVATION.....	155
10.	RÉNOVER LES BÂTIMENTS DU SUPÉRIEUR	155
11.	POSITIONNER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COMME UN ACTEUR DU REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE	156
11.1.	MOBILISER LES RESSOURCES DES ENTREPRISES.....	156
11.2.	PRÉPARER LES FUTURS DIPLÔMÉS À LEUR ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	156
	ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET À DISTANCE	157
1.	SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES.....	157
1.1.	MAINTENIR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	157
1.2.	DÉVELOPPER L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE.....	158
1.3.	ORGANISER LE PILOTAGE DE L'EPS.....	158
1.4.	COORDONNER ET MAINTENIR LA PROXIMITÉ DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE.....	158
1.5.	DÉVELOPPER LES COURS DE PROMOTION SOCIALE EN LIGNE.....	158
1.6.	AMPLIFIER LES COMPLÉMENTARITÉS AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ...	159
1.7.	RENFORCER LES PASSERELLES AVEC LA FORMATION POUR ADULTES	159
2.	MODERNISER L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE	160
	ENFANCE	161
1.	ASSURER DES ALLOCATIONS FAMILIALES ADAPTÉES À TOUTES LES FAMILLES	161
2.	ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS	162
2.1.	DÉVELOPPER L'ACCUEIL DES PETITS ENFANTS.....	162

2.2. RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS APRÈS L'ÉCOLE ET PENDANT LES VACANCES.....	166
2.3. ASSURER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL	167

SANTÉ 168

1. GARANTIR UN FINANCEMENT SUFFISANT DES SOINS DE SANTÉ	168
2. PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR	168
2.1. FAIRE EN SORTE QUE CHACUN SE SENTE BIEN DANS SA VIE.....	168
2.2. MIEUX ORGANISER LA PROMOTION DE LA SANTÉ.....	174
2.3. ÉVITER LA PROPAGATION DES MALADIES GRÂCE À LA VACCINATION	175
2.4. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ	175
2.5. REVALORISER LA PREMIÈRE LIGNE DE SOINS	176
3. INFORMER LE PATIENT ET PERMETTRE À CHACUN DE SE SOIGNER..	176
3.1. INFORMER LE PATIENT DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ.....	176
3.2. REVALORISER LA PRATIQUE D'UNE MÉDECINE SOCIALE	177
3.3. ÉVITER LE REPORT DE SOINS	177
3.4. MENER UNE ACTION SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE SOINS DENTAIRES	177
3.5. RÉDUIRE LE PRIX ET FACILITER LE REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS ..	178
3.6. RÉDUIRE LA FACTURE HOSPITALIÈRE	179
4. AMÉLIORER LA COHÉRENCE ET LA QUALITÉ DES SOINS.....	180
4.1. CONTINUER À AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE LES MALADES CHRONIQUES	180
4.2. ASSURER UN MEILLEUR TRAITEMENT DES MALADIES RARES	180
4.3. PRÉVOIR DES ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION CLASSIQUE	181
4.4. MIEUX FINANCER LES HÔPITAUX	181
4.5. AMÉLIORER LA FORMATION CONTINUE ET L'AGRÈMENT DES PROFESSIONNELS	182
5. ASSURER UNE MÉDECINE SÛRE ET RENFORCER LES DROITS DU PATIENT	183
5.1. RENFORCER LE RÔLE DU FONDS DES ACCIDENTS MÉDICAUX	183
5.2. MIEUX INFORMER SUR LES MÉDICAMENTS ET COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES	183
5.3. ENCADRER LES PRATIQUES THÉRAPEUTIQUES COMPLÉMENTAIRES.....	183
5.4. RÉFORMER LES ORDRES PROFESSIONNELS.....	184
6. SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ	184
6.1. ALLÉGER LA CHARGE DES GARDES EN MÉDECINE GÉNÉRALE	184

6.2.	LIMITER LE TRAVAIL ADMINISTRATIF GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES	185
6.3.	SOUTENIR L'EMPLOI DU SECTEUR	186
7.	ASSURER LA CONTINUITÉ DES PRESTATIONS SUITE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCES	186
PERSONNES HANDICAPÉES.....		187
1.	GARANTIR AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP UN REVENU DÉCENT	187
2.	RECONNAITRE LES AIDANTS PROCHES ET SOUTENIR LES FAMILLES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	189
3.	CONCRÉTISER UNE RÉELLE INCLUSION TOUT AU LONG DE LA VIE ..	189
3.1.	ACCOMPAGNER, INFORMER LES PARENTS ET MIEUX DÉPISTER LE HANDICAP	189
3.2.	FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES CRÈCHES	190
3.3.	INCLURE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT	190
3.4.	PERMETTRE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE CONTINUER À VIVRE CHEZ ELLES	191
3.5.	PERMETTRE À CHAQUE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DE CHOISIR SON LOGEMENT.....	191
3.6.	AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LA MOBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	192
3.7.	DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS CITOYENNES	193
3.8.	DÉVELOPPER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	193
3.9.	RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ AU SPORT, AUX LOISIRS ET À LA CULTURE...	194
3.10.	PERMETTRE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP D'AVOIR ACCÈS À UNE SEXUALITÉ ÉPANOUIE	195
3.11.	CONCRÉTISER UNE CITOYENNETÉ PLEINE ET ENTIÈRE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	195
4.	OFFRIR DES RÉPONSES CONCRÈTES ET ADAPTÉES À DES BESOINS COMPLEXES	195
5.	ASSURER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS FAMILLES AUX DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT	196
AÎNÉS		198

1. OFFRIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE AUX AÎNÉS	198
2. PRÉVENIR ET TRAITER LES PROBLÈMES DE SANTÉ SPÉCIFIQUES DES AÎNÉS	199
3. GARANTIR DES SOLUTIONS ADÉQUATES EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE	200
3.1. PERMETTRE AUX AINÉS DE CONTINUER A VIVRE CHEZ EUX	200
3.2. GARANTIR DES MAISONS DE REPOS ACCESSIBLES ET DE QUALITÉ	202
4. DISPOSER DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE DE QUALITÉ ET EN NOMBRE SUFFISANT	204
5. ASSURER LA CONTINUITÉ DES PRESTATIONS SUITE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCES	205
PENSIONS	206
1. GARANTIR LE FINANCEMENT DES PENSIONS	206
2. RENDRE LE SYSTÈME DE PENSION PLUS ÉQUITABLE	207
3. ASSURER LA TRANSPARENCE ET L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME.....	208
4. AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONNÉS	209
5. BÉTONNER LES ACQUIS SOCIAUX FONDAMENTAUX	209
CONSOMMATEURS.....	211
1. PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT DES CONSOMMATEURS	211
2. MIEUX PROTÉGER ET INFORMER LE CONSOMMATEUR	212
3. SOUTENIR DES MODES DE CONSOMMATION RESPONSABLE	213
4. LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT ET LE CRÉDIT FACILE	214
5. MIEUX ENCADRER LES ACHATS EN LIGNE	215
6. PROTÉGER LES ACQUÉREURS DE BIENS IMMOBILIERS.....	217
7. CLARIFIER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE.....	218
8. AMÉLIORER LE TRANSPARENCE DES PRODUITS FINANCIERS.....	219
9. AMÉLIORER LA PROTECTION EN MATIÈRE D'ASSURANCES.....	220
10. RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET DÉMOCRATISER L'ACCÈS À INTERNET.....	220
10.1. RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE.....	220
10.2. ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	222

10.3. GARANTIR LA NEUTRALITÉ DU NET	223
LOGEMENT	224
1. CRÉER PLUS DE LOGEMENTS EN WALLONIE	224
2. RÉGULER LE MARCHÉ LOCATIF PRIVÉ	227
3. PERMETTRE UN JUSTE ACCÈS AU LOGEMENT LOCATIF PUBLIC ET AMÉLIORER LE « VIVRE-ENSEMBLE »	229
4. PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ	231
5. AMÉLIORER LA QUALITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS	232
6. RENFORCER LA BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DU LOGEMENT PUBLIC WALLON	233
MOBILITÉ	235
1. REPENSER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR RÉDUIRE LE BESOIN DE DÉPLACEMENT	236
2. PLANIFIER LA MOBILITÉ TANT POUR LES VOYAGEURS QUE POUR LES MARCHANDISES	237
3. OFFRIR DES TRANSPORTS PLUS EFFICACES, MOINS POLLUANTS ET MIEUX ADAPTÉS AUX BESOINS DES VOYAGEURS	237
3.1. RENFORCER L'INTERMODALITÉ	237
3.2. AMÉLIORER LES TRANSPORTS PUBLICS	238
3.3. FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE	239
3.4. PROMOUVOIR LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE	240
3.5. POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER	241
4. RENFORCER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DE QUALITÉ	241
4.1. METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ MULTIMODALE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LA LOGISTIQUE	242
4.2. VISER LA PERFORMANCE POUR CHACUN DES MODES DE TRANSPORT	243
4.3. ASSURER L'INTERMODALITÉ	244
4.4. DÉVELOPPER DES FILIÈRES D'EXCELLENCE POUR CRÉER DE L'EMPLOI	244
4.5. ASSURER DE LA DISPONIBILITÉ TERRITORIALE	245
4.6. AMÉLIORER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES EN VILLE	245
5. FINANCER	245
6. AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DE TOUS LES USAGERS DE L'ESPACE PUBLIC	246

7. FAVORISER LE TRANSPORT AÉRIEN COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT	247
DÉVELOPPEMENT DURABLE	249
1. PROMOUVOIR LES POUVOIRS PUBLICS COMME MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	250
2. SOUTENIR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	251
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	253
1. METTRE EN ŒUVRE UNE VISION GLOBALE POUR LA WALLONIE.....	254
1.1. PROMOUVOIR DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX	254
1.2. CONCILIER LA VISION GÉNÉRALE ET LES OBJECTIFS SECTORIELS	256
2. SIMPLIFIER ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME	258
3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT AU DÉPART DES VILLES ET DE LEUR ZONE D'INFLUENCE	260
RURALITÉ.....	263
AGRICULTURE.....	268
1. AMÉLIORER LE STATUT ET LES REVENUS DES AGRICULTEURS	268
2. RÉFORMER L'ACCÈS À LA TERRE AFIN DE FAVORISER LA PREMIÈRE INSTALLATION	269
3. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS POUR QU'ILS DEVIENNENT DE VÉRITABLES ENTREPRENEURS RURAUX	269
4. VALORISER LE RÔLE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL JOUÉ PAR LES AGRICULTEURS.....	270
TOURISME	272
1. METTRE EN VALEUR LES ATOUTS TOURISTIQUES DE LA WALLONIE	272
2. PROFESSIONNALISER ET OPTIMALISER LE SECTEUR DU TOURISME.	272
PATRIMOINE	274
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT	277
1. LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR.....	277

2.	RENFORCER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LA NATURE	279
2.1.	PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA NATURE	279
2.2.	ASSURER UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DES FORÊTS	280
2.3.	FAVORISER LA PÊCHE ET PRÉSERVER LES RIVIÈRES.....	281
2.4.	ASSURER UNE CHASSE DURABLE	281
3.	PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS	282
4.	AMÉLIORER LES NORMES DES PRODUITS EN VUE DE RÉDUIRE LEUR IMPACT SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT	283
4.1.	RÉGULER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES SUBSTANCES NOCIVES ..	284
4.2.	RÉDUIRE LES POLLUTIONS INTÉRIEURES	285
4.3.	PROMOUVOIR DES PRODUITS PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ..	286
4.4.	LUTTER CONTRE LE BRUIT	286
5.	COMBATTRE LES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES	287
6.	DÉPOLLUER LES SOLS	287
7.	GÉRER L'EAU EFFICACEMENT ET DURABLEMENT.....	288
7.1.	ASSURER UN ACCÈS À L'EAU ÉQUITABLE	288
7.2.	FAVORISER UNE EAU DE QUALITÉ AU BÉNÉFICE DE TOUS	289
7.3.	GARANTIR UNE GESTION PUBLIQUE ET EFFICACE DU SECTEUR DE L'EAU....	290
8.	LUTTER CONTRE LES INONDATIONS	290
	BIEN-ÊTRE ANIMAL	292
	ENERGIE	293
1.	ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À L'ÉNERGIE	294
2.	RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	297
3.	GARANTIR UNE ÉNERGIE SÛRE ET DISPONIBLE	299
4.	DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	301
5.	PROMOUVOIR DES POUVOIRS PUBLICS FORTS POUR UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE EFFICACE.....	302
	COHÉSION SOCIALE	304
1.	LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ	304
2.	ACCOMPAGNER À LA RÉINSERTION	309
3.	RENFORCER LES CPAS	310
4.	DYNAMISER LES PLANS DE COHÉSION SOCIALE.....	312

5. APPRÉHENDER L'HABITAT PERMANENT DANS LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	313
6. ORGANISER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	314
EGALITÉ.....	315
1. LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS	315
1.1. RENFORCER LES OUTILS.....	315
1.2. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI	316
2. ASSURER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	317
2.1. PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE.....	317
2.2. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ AU SEIN DES MÉDIAS	318
2.3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL... ..	318
2.4. AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE ENTRE LA VIE PRIVÉE ET LA VIE PROFESSIONNELLE	320
2.5. Améliorer la participation des femmes aux prises de décision ...	320
2.6. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES	321
3. DÉVELOPPER LE VIVRE-ENSEMBLE AU PROFIT DE TOUS	322
3.1. RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE RACISME.....	322
3.2. FAIRE DE L'ÉCOLE UN LIEU DE PROMOTION DU VIVRE ENSEMBLE	324
3.3. RAFFERMIR LA COHÉSION SOCIALE ET LE VIVRE ENSEMBLE	324
4. PERMETTRE À CHACUN DE VIVRE PLEINEMENT SON ORIENTATION SEXUELLE AU QUOTIDIEN.....	325
ASILE ET IMMIGRATION	328
1. CONSTRUIRE L'INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS DANS LE CADRE D'UN PARCOURS D'ACCUEIL	328
2. PROTÉGER LES MIGRANTS MINEURS D'ÂGE	329
3. VALORISER ET RESPECTER LA PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.....	330
4. ENCADRER LA DÉTENTION DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS DANS LE RESPECT DES DIRECTIVES ET DE LA JURISPRUDENCE INTERNATIONALES	332
5. APPLIQUER UNE RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉJOUR CLAIRE, UNIVOQUE ET CONFORME AUX INTENTIONS DU LÉGISLATEUR	333

6. ORGANISER UNE POLITIQUE D'ASILE ET D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE RÉPONDANT AUX FLUCTUATIONS DES ARRIVÉES ET AU PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES	335
7. DÉFENDRE UNE POLITIQUE EUROPÉENNE PROGRESSISTE	337
ASSOCIATIF	339
1. DÉFENDRE LES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS DU SECTEUR NON-MARCHAND	339
1.1. DÉFENDRE L'EXCEPTION NON-MARCHANDE	339
1.2. METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE ASSOCIATIVE.....	339
2. SOUTENIR L'ACTION ASSOCIATIVE	340
2.1. POURSUIVRE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE	340
2.2. PERENNISER LES NEGOCIATIONS DU NON-MARCHAND.....	341
2.3. ENCOURAGER LE VOLONTARIAT	341
CULTURE	342
1. MISER SUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	342
1.1. INSCRIRE LA CULTURE AU CŒUR DU PROJET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES 343	
1.2. SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET LES ACADÉMIES	345
1.3. INCITER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'ORIENTATION VERS LES PUBLICS 345	
2. SUSCITER LA CRÉATION	347
2.1. SOUTENIR L'EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL	347
2.2. PLACER LE CRÉATEUR DANS LES CONDITIONS D'EXPRIMER PLEINEMENT SON TALENT	347
3. ACCOMPAGNER LA DIFFUSION ET LA PROMOTION DE LA CULTURE ..	349
3.1. CRÉER ET DÉVELOPPER LES LIEUX DE DIFFUSION	350
3.2. FAIRE CONNAÎTRE LES ŒUVRES PAR LES PUBLICS	350
3.3. FAVORISER LES LIENS ENTRE LA CRÉATION ET LA DIFFUSION	351
3.4. ASSURER LA PRÉSENCE DE NOS ARTISTES À L'ÉTRANGER.....	352
3.5. PROMOUVOIR LES DISCIPLINES ÉMERGENTES OU PEU CONNUES.....	352
4. PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE	353
4.1. PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE ARTISTIQUE ET CULTUREL.....	353
4.2. VALORISER NOTRE PATRIMOINE	353
5. RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA CULTURE	355

5.1. POURSUIVRE LES OBJECTIFS DE TRANSPARENCE ET D'OBJECTIVATION	355
5.2. SIMPLIFIER LES RELATIONS ENTRE LES OPÉRATEURS CULTURELS ET LES POUVOIRS PUBLICS	355
5.3. FAVORISER LA CONTRACTUALISATION PLURIANNUELLE	356
5.4. RÉDIGER UN CODE DES MATIÈRES CULTURELLES	356
5.5. DÉVELOPPER LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE POUVOIR	356
6. STRUCTURER LE CHAMP DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES	357
6.1. ASSURER UNE ORGANISATION OPTIMALE AU PROFIT DES CRÉATIFS	357
6.2. METTRE EN PLACE LES OUTILS ADÉQUATS	358
7. OPTIMALISER LE FINANCEMENT DE LA CULTURE	358
MÉDIAS	360
1. RÉPONDRE AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR POUR MAINTENIR LA QUALITÉ, LA PLURALITÉ DE L'INFORMATION ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE	361
2. ENCOURAGER ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PARTENARIATS ET DE NOUVELLES INITIATIVES	364
3. PROMOUVOIR NOS ACTEURS LOCAUX ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE	365
4. AIDER LES PROFESSIONNELS FACE À LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE.	366
5. ACCOMPAGNER LES CITOYENS FACE AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION DES MÉDIAS	367
SPORT	369
1. DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE	369
2. PERMETTRE À CHAQUE CITOYEN DE PRATIQUER SON SPORT	370
3. RECONNAITRE ET SOUTENIR LES BIENFAITS DU SPORT	371
4. PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS ÉTHIQUES	371
JEUNESSE	373
1. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE JEUNESSE DE QUALITÉ	373
2. PERMETTRE AUX ACTEURS DE REMPLIR EFFICACEMENT LEURS MISSIONS	373
3. METTRE EN VALEUR ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DES JEUNES ET DES ACTEURS DE LA JEUNESSE	374

4. CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE : DEUX ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UNE POLITIQUE DE JEUNESSE.....	374
5. ENCOURAGER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES	375
PARENTALITÉ	376
1. RÉPONDRE À LA DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS	376
1.1. ACCROITRE L'ACCÈS AUX SERVICES MÉDICO-SOCIAUX	376
1.2. RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS MALTRAITÉS	377
2. SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR RÔLE D'ÉDUCATION.....	377
3. SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC AUX DROITS DE L'ENFANT	378
AIDE À LA JEUNESSE	379
1. DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET AGIR SUR LES CAUSES D'EXCLUSION SOCIALE	379
2. GARANTIR UNE AIDE ADÉQUATE ET RAPIDE AUX JEUNES EN DANGER ET AUX ENFANTS MALTRAITÉS	380
3. ASSURER UNE PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE À CHAQUE JEUNE DÉLINQUANT.....	381
4. DÉVELOPPER LES SYNERGIES ET LES ARTICULATIONS ENTRE TOUS LES SECTEURS AU SERVICE DES ENFANTS ET DES JEUNES	382
ETHIQUE ET BIOÉTHIQUE.....	384
1. DÉFENDRE LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ	384
2. PROTÉGER LE DROIT À L'AVORTEMENT	385
3. ENCADRER LA GESTATION POUR AUTRUI.....	385
CULTES	387
DÉMOCRATIE.....	389
1. RENFORCER LA CITOYENNETÉ ET LA DÉMOCRATIE.....	389
1.1. LE DROIT DE VOTE COMME PILIER FONDAMENTAL DE LA DÉMOCRATIE	389
1.2. RENFORCER LA CITOYENNETÉ	390
2. AFFIRMER UNE IDENTITÉ WALLONNE	391
INSTITUTIONNEL.....	392

1. MAINTENIR UN PAYS STABILISÉ	392
2. RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE LA WALLONIE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	393
FISCALITÉ	396
1. RENDRE LA FISCALITÉ PLUS JUSTE POUR LES REVENUS DU TRAVAIL ET AUGMENTER LE REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES	397
2. RÉÉQUILIBRER LA TAXATION ENTRE REVENUS DU CAPITAL ET REVENUS DU TRAVAIL.....	398
3. SOUTENIR L'ÉCONOMIE RÉELLE AVEC UNE POLITIQUE FISCALE CIBLANT L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF DURABLE.....	399
4. METTRE EN PLACE LES OUTILS NÉCESSAIRES POUR UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET UNE MEILLEURE PERCEPTION DE L'IMPÔT	401
5. PROMOUVOIR L'ACCÈS AU LOGEMENT.....	404
6. ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT EN TENANT COMPTE DES BAS REVENUS	405
ENTREPRISES PUBLIQUES	407
1. PROTÉGER LE SERVICE PUBLIC	407
2. RENFORCER LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT SUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES	408
2.1. POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE POUR LA RENDRE EXEMPLAIRE	408
2.2. DÉVELOPPER UNE VISION STRATÉGIQUE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES	409
3. TRANSFORMER LES ENTREPRISES PUBLIQUES EN MODÈLES D'UNE GESTION SOCIALE AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ ET DES TRAVAILLEURS	410
4. DÉFENDRE DES SERVICES PUBLICS POSTAUX DE QUALITÉ.....	411
5. RENFORCER LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE	413
5.1. RÉPONDRE AUX ATTENTES DES VOYAGEURS	413
5.2. VEILLER AU MAINTIEN D'UNE OFFRE FERROVIAIRE INDUSTRIELLE	414
5.3. UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ ET DE SÉCURITÉ AU SERVICE DES VOYAGEURS.....	415
5.4. MAINTENIR LE STATUT DES CHEMINOTS.....	415
5.5. CONSULTER LES USAGERS ET LA POPULATION.....	416
FONCTION PUBLIQUE.....	417

1. INNOVER ET DYNAMISER LA GESTION DES SERVICES PUBLICS	418
2. PROMOUVOIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ ACCESSIBLES À TOUS ET À L'ÉCOUTE DES USAGERS	419
3. PROMOUVOIR UNE FONCTION PUBLIQUE ATTRACTIVE ET VALORISANTE	422
POUVOIRS LOCAUX	424
1. DONNER AUX COMMUNES ET AUX PROVINCES DES OUTILS DE GESTION EFFICACES POUR AMÉLIORER LES SERVICES AUX CITOYENS	424
1.1. RENFORCER LA QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENS	424
1.2. PLACER LE PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL AU CŒUR DE LA GESTION LOCALE	425
1.3. MODERNISER LA GESTION LOCALE	426
1.4. FAVORISER LA BONNE UTILISATION DES MOYENS ET LES SYNERGIES	427
1.5. AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	429
2. OPTIMALISER LE RÔLE DES PROVINCES	430
3. DÉVELOPPER LA SUPRACOMMUNALITÉ	432
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ	435
1. RENFORCER LA POLICE DE PROXIMITÉ ET MIEUX SOUTENIR LES POLICIERS SUR LE TERRAIN	436
2. DYNAMISER LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET AMÉNAGER LES LIEUX PUBLICS POUR LES RENDRE PLUS SÛRS	439
3. ASSURER LE VIVRE-ENSEMBLE PAR UNE APPLICATION DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES ET LA MÉDIATION	441
4. POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE	443
JUSTICE	446
1. RENDRE LA JUSTICE COMPRÉHENSIBLE ET ACCESSIBLE FINANCIÈREMENT	446
2. PRENDRE EN COMPTE LES VICTIMES ET LA JUSTICE PÉNALE	448
3. OUTILLER L'ORGANISATION JUDICIAIRE	452
DÉFENSE	454
1. CONSTRUIRE UN MONDE EN PAIX ET EN SÉCURITÉ	454
2. CONSTRUIRE UNE VÉRITABLE DÉFENSE EUROPÉENNE INTÉGRÉE	455

3. CONSTRUIRE UNE DÉFENSE BELGE MODERNE, AU SERVICE DE LA POPULATION, DE LA PAIX ET DE LA SOLIDARITÉ	455
EUROPE	458
1. RENFORCER LA JUSTICE SOCIALE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE	459
2. SOUTENIR L'EMPLOI DE QUALITÉ EN EUROPE	460
3. FAIRE CONVERGER LES SALAIRES VERS LE HAUT ET LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL EN EUROPE	462
4. SOUTENIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE PAR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE RELANCE EUROPÉENNE.....	463
5. SOUTENIR L'INDUSTRIE EUROPÉENNE	464
6. LUTTER CONTRE LE DUMPING ET LA FRAUDE FISCALE.....	466
7. PRÉVENIR LES CRISES FINANCIÈRES.....	468
8. PROTÉGER L'EUROPE D'UN LIBRE-ÉCHANGE DÉBRIDÉ	470
9. RENFORCER L'ÉCOUTE ET LE RESPECT DES CITOYENS EUROPÉENS .	472
10. GARANTIR LE RESPECT DES VALEURS EUROPÉENNES.....	472
11. RENFORCER L'ACTION DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.....	473
INTERNATIONAL.....	476
1. CONSTRUIRE UNE MONDIALISATION DE GAUCHE : HUMAINE ET SOLIDAIRE	476
1.1. RENFORCER LE MULTILATÉRALISME	476
1.2. RENDRE LE COMMERCE MONDIAL PLUS JUSTE, DURABLE ET SOLIDAIRE.....	478
1.3. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DANS LE MONDE.....	479
1.4. OPÉRER UNE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE DANS UN MONDE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	480
2. PROMOUVOIR DES POLITIQUES EXTÉRIEURES COHÉRENTES ET COMPLÉMENTAIRES	481
3. FACILITER LA VIE DES BELGES RÉSIDANT À L'ÉTRANGER.....	483
4. RENFORCER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : UNE AIDE PLUS EFFICACE, DES POLITIQUES PLUS COHÉRENTES	484
TABLE DES MATIÈRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE	487

INTRODUCTION

Au cours des cinq dernières années, notre pays a traversé l'une des pires crises de son histoire. D'une part, la crise financière de 2008, provoquée par des spéculateurs sans scrupule qui ne cherchaient que le profit à court terme, a eu des conséquences dramatiques sur l'économie et l'emploi dans notre pays. D'autre part, la volonté de certains de faire éclater le pays a conduit à une très longue crise politique.

Malgré ces circonstances extrêmement difficiles, **le PS a pris ses responsabilités, sur base du large mandat qui lui a été octroyé par les citoyens en 2009 et 2010.** En Wallonie, à Bruxelles et au fédéral, nous avons gouverné avec la même ambition : **stabiliser le pays et relancer l'économie et l'emploi**, pour sortir au plus vite de cette crise, protéger les plus vulnérables et renouer le plus rapidement possible avec une prospérité qui profite à tous.

Ses engagements, le PS les a tenus, en dépit d'immenses difficultés. Le pays est désormais stabilisé, les finances publiques sont sous contrôle, les Régions renforcées disposent des moyens pour relancer l'économie et soutenir l'emploi.

Pourtant, il reste beaucoup à faire. Il faut d'abord **garantir que la stabilité soit maintenue**, car ceux qui visaient à défaire l'Etat et la solidarité n'ont pas renoncé à leurs objectifs. Et parce que la droite continue de préconiser des solutions à la crise qui consistent à en faire payer le coût par les travailleurs, les pensionnés et les allocataires sociaux. Le PS, lui, entend travailler à **amplifier la reprise économique qui s'annonce et veiller à ce qu'elle profite à tous.** Une croissance qui ne profiterait qu'aux détenteurs de gros patrimoines serait, pour nous, sans intérêt.

En 2015, le PS fêtera ses 130 années d'existence. En 130 ans, que de conquêtes obtenues : suffrage universel, sécurité sociale (remboursement des soins de santé, pensions, assurance maladie-invalidité, congés payés, allocation de chômage...), indexation automatique des salaires, droit de vote des étrangers, droit de mourir dans la dignité, droit à l'avortement, droit au mariage pour personnes de même sexe... La législature qui s'achève a, malgré les circonstances très difficiles, permis la concrétisation de nombreuses avancées qui tenaient à cœur aux Socialistes : réduction du prix de plus de 2.500 médicaments et des frais d'hôpitaux, plafonnement des salaires des patrons des entreprises publiques, maîtrise des prix de l'électricité, meilleure contribution du capital, réforme drastique du secteur bancaire, augmentation des pensions les plus basses, suppression du minerval pour les étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur, adoption d'un plan de relance économique, réforme de la monarchie, clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, pôles de compétitivité et plan Marshall réinscrivant la Wallonie dans une dynamique de croissance, activation de la garantie Jeunes et *New Deal* à Bruxelles... Clairement, **la présence du PS au Gouvernement fait la différence.**

Tout est-il rose pour autant ? Non, évidemment. La crise économique a provoqué des fermetures d'entreprises dans notre pays, en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre, entraînant des dizaines de milliers de pertes d'emploi. Plus que tout autre, **le PS est conscient de l'impact social et de la détresse humaine**

qu'engendre la situation économique actuelle pour les travailleurs et leurs familles.

L'enjeu électoral du 25 mai 2014 est là : **donner au PS le poids nécessaire pour permettre d'engranger de nouveaux acquis au bénéfice de tous les citoyens, pour rendre espoir à chacun, et pour s'opposer aux conservatismes et au repli sur soi.** Les circonstances sociales et économiques, comme la nécessité de maintenir la stabilité du pays, appellent une **mobilisation large autour du projet PS.** Ce soutien populaire est nécessaire pour qu'au soir du 25 mai, le rapport de force entre les partis politiques, entre la gauche et la droite, soit tel qu'il permette au PS d'être présent dans les gouvernements et de travailler à améliorer encore le sort des travailleurs.

Le programme du PS détaille les mesures qu'il propose pour la législature 2014-2019. Il décrit avec précision un **projet de société clairement ancré à gauche, juste et solidaire, un projet cohérent de l'Europe aux Régions en passant par l'Etat fédéral et les Communautés.** Sa mise en œuvre dépend directement du résultat des élections. Dans notre démocratie parlementaire et proportionnelle, la logique politique est simple : **plus le PS sera fort, plus les mesures reprises dans son programme trouveront à s'appliquer.** Plus le PS sera affaibli, plus les recettes de la droite et des nationalistes pourront s'imposer.

Stimuler

La Belgique a mieux résisté que d'autres Etats aux effets de la crise. Cette résistance est due en particulier à la **puissante protection qu'offre notre modèle social.** Mais ces bons résultats sont liés aussi au **juste équilibre entre gestion rigoureuse des finances publiques et dispositifs de relance de l'économie.** Grâce aux combats du PS, la Belgique n'a pas suivi aveuglément les voies néolibérales soutenues par la Commission européenne qui prônait une austérité à tous crins et une mise à mal des mécanismes de solidarité. Tant l'Etat fédéral (avec son plan de relance) que la Wallonie (avec le plan Marshall 2.vert) et Bruxelles (avec le *New Deal*) ont au contraire agi pour soutenir le redressement économique, parce que nous savons que le soutien des pouvoirs publics est nécessaire à la vitalité économique. **Pour le PS, c'est une évidence : il faut intensifier ce redressement économique dans les cinq prochaines années.**

Le **développement économique** et la **création d'emplois de qualité** sont au **cœur du projet PS.** Tant en Wallonie qu'à Bruxelles, les entreprises qui créent de l'emploi, qui investissent dans la recherche et les produits et services d'avenir, qui agissent dans l'économie réelle doivent être soutenues par les pouvoirs publics. **Nos entreprises doivent innover** pour offrir des produits et services à haute valeur ajoutée, sur le plan économique comme sur le plan social. Il s'agit de valoriser les potentialités de notre territoire et des femmes et des hommes qui l'habitent.

Aux yeux du PS, la prospérité est bénéfique lorsqu'elle est créatrice d'emplois et qu'elle bénéficie de manière suffisante à la collectivité. La croissance pour la seule finalité du profit n'est évidemment pas ce que soutient le PS, car elle ne

peut conduire qu'à une société duale où seuls quelques nantis et les privilégiés profitent des efforts de tous. **Le PS soutient donc les entreprises qui créent de l'emploi, forment leurs travailleurs et prêtent attention à leur qualité de vie, dans le secteur marchand comme dans le secteur non marchand.**

Dans ce cadre, divers secteurs d'activités économiques seront amenés à se développer dans un proche avenir. Bien évidemment, les **pôles de compétitivité** identifiés en Wallonie, combinant l'action d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche, doivent être pérennisés et intensifiés. Il en va de même du **New Deal** adopté par la Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, des secteurs comme le tourisme, l'agriculture, les industries culturelles et créatives ou les services d'aide aux personnes constituent des champs d'activités porteurs en termes d'emplois durables et non susceptibles d'être délocalisés.

La recherche et l'innovation demandent une attention particulière en ce qu'elles dessinent les **contours de notre avenir collectif**. De même, la préservation de notre environnement, les enjeux climatiques et le défi énergétique offrent de nombreuses opportunités aux entreprises pour créer de l'emploi et de l'activité économique. Ces défis leur donnent également l'occasion de devenir plus efficaces en consommant moins de ressources naturelles.

Tant en Wallonie qu'à Bruxelles, le PS entend par ailleurs poursuivre les efforts entrepris ces dernières années pour soutenir un **développement territorial au service du bien-être collectif**. Il s'agit, là aussi, d'utiliser le potentiel de nos territoires et de leurs ressources pour amplifier le redéploiement économique de nos Régions. Le développement territorial s'appuie sur les **aires métropolitaines et urbaines** (la ville et son hinterland), tout autant que sur la **ruralité**.

Emanciper

De tout temps, le PS a fait de l'émancipation personnelle le fondement et le but ultime de son action, car l'émancipation par l'éducation, la culture ou le sport constitue une condition nécessaire au bonheur et à l'épanouissement de l'être humain.

L'école est le lieu d'émancipation par excellence. C'est elle qui fournit à chacun les clés de la compréhension du monde, de l'insertion professionnelle et citoyenne. Elle permet à chaque enfant, chaque jeune d'acquérir les savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires à son intégration dans la société d'aujourd'hui. Dès lors, pour le PS, **l'école doit pouvoir jouer pleinement son rôle d'ascenseur social**. L'école doit poursuivre l'objectif de former, tout au long de la vie, des citoyens responsables, critiques et ouverts au monde. Elle doit assurer l'acquisition de compétences qui donneront à chacun les moyens de s'émanciper et de s'épanouir aux plans professionnel et personnel. Il importe également de **redéfinir les finalités de l'école, de rendre force à sa mission d'émancipation et de justice sociale, et de doter les équipes éducatives d'outils adaptés**. Le PS propose que soit adopté avec les acteurs du monde éducatif un « **pacte pour l'enseignement** », impliquant aussi pour certains aspects les forces vives wallonnes et bruxelloises, à l'issue d'une large consultation afin d'identifier les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux

d'amélioration de l'efficacité de notre système éducatif et de réduction des inégalités sociales.

La récente réforme du paysage de l'enseignement supérieur menée par les Socialistes améliore encore son accessibilité en garantissant une proximité géographique en même temps qu'elle facilite la mobilité des étudiants dans la poursuite de leur cursus. Désormais, il convient d'entreprendre une **réforme du financement de l'enseignement supérieur** qui garantira la qualité de notre enseignement, en assurera l'accès démocratique et luttera contre l'échec.

De la même manière, la culture est source d'émancipation individuelle et de richesse collective. L'**accès de tous à la culture** reste un défi fondamental pour les progressistes. Les évolutions technologiques, notamment, conduisent à la nécessité de fortifier les mécanismes qui permettent à chacun, quels que soient ses revenus, son niveau d'éducation ou l'endroit où il vit, d'accéder aux pratiques et œuvres culturelles.

Ces dernières années, le PS a mené et remporté de nombreux combats en matière de libertés individuelles. Le PS entend défendre ses victoires et se battre afin que les avancées engrangées en matière de droit à l'avortement ou de droit de mourir dans la dignité ne régressent pas devant la résurgence des positions conservatrices. Les Socialistes veulent **poursuivre dans cette voie et conquérir de nouvelles avancées éthiques** afin que chaque citoyen ait, en Belgique, la pleine liberté de choisir sa vie.

Nombre de législations, souvent adoptées à l'initiative du PS, ont permis d'atteindre une égalité en droit. Il nous appartient de poursuivre inlassablement notre **combat contre toutes les formes de discrimination** qui subsistent dans les lois et de **concrétiser cette égalité sur le terrain**, notamment en faisant connaître leurs droits aux citoyens et en intégrant un cours de citoyenneté dans le cursus scolaire.

L'égalité exige également de permettre aux personnes en situation de handicap une pleine inclusion dans la société, en garantissant leur **participation active** à toutes les facettes de la vie collective et en aménageant l'environnement qui est le leur dans une logique d'**accessibilité universelle**.

Enfin, le modèle de société défendu par le PS prône des **rapports harmonieux entre les cultures**, fondés sur l'échange intensif et axés sur un mode d'intégration qui ne cherche pas à abolir les différences. L'insertion sociale de nouveaux arrivants passe par une intégration harmonieuse à la société, leur capacité de développer un sentiment d'appartenance et d'agir comme des citoyens à part entière, la qualité de l'accueil, une intégration dans un milieu de vie, l'accès à un logement convenable et un environnement socio-affectif adéquat.

Protéger

Les progrès conquis par le PS et ses alliés syndicaux et mutuellistes sont, sans cesse, remis en cause par la droite (du nord comme du sud du pays). Une protection sociale performante, fruit de combats socialistes de plusieurs décennies, suscite des jalousies parce qu'elle contrecarre la soif d'accaparement

de certains : les partisans du chacun pour soi voudraient voir démantelée cette solidarité organisée au profit de tous. Pour le PS, **la sécurité sociale est un patrimoine commun** qui ne peut être remis en cause. A ceux qui voudraient y porter atteinte, la réponse du PS est claire et catégorique : **on ne touchera pas à la sécurité sociale**. Au contraire, dans les années à venir, la sécurité sociale et la cohésion sociale devront être renforcées pour couvrir mieux encore les besoins des personnes qui doivent faire face aux aléas de la vie, pour assurer à chacun une pension décente et pour tenir compte des évolutions de la société.

Pour le PS, **la santé, c'est vital**. Notre système de soins de santé est l'un des meilleurs au monde. Il est souvent cité en exemple dans d'autres pays. Ces dernières années, il a été amélioré par l'action des ministres socialistes. A l'avenir, notre système de soins de santé doit encore être perfectionné en prenant en considération notamment l'allongement de l'espérance de vie et les conséquences qu'elle implique sur l'organisation des soins de santé.

Le PS est **le parti qui défend l'emploi des travailleurs**. Face à certains patrons de multinationales qui, agissant sans scrupule ni considération, n'ont cure de l'impact de leurs décisions sur les travailleurs, le PS oppose des mesures qui les protègent. A l'avenir, les aides publiques doivent davantage être conditionnées à des objectifs d'emplois. Pour le PS, il en va des entreprises comme des citoyens : les droits doivent s'accompagner de devoirs. En outre, la **concertation sociale**, qui garantit une politique de l'emploi définie en étroite relation avec les partenaires sociaux, doit demeurer le socle de notre modèle socio-économique. Cette tradition de concertation assure, plus que tout autre instrument, la paix sociale, facteur essentiel de prospérité.

Le citoyen doit aussi être protégé des abus des marchands et des prestataires de services. On a vu combien les intérêts des gens étaient considérés comme accessoires par ceux qui recherchent le profit à tout prix. Pensons aux banques qui ont investi dans des produits financiers toxiques ou à ces producteurs de plats préparés intégrant des aliments sans rapport avec les indications fournies sur les emballages. Les exemples sont innombrables et les abus inacceptables. En matière bancaire, de sécurité alimentaire, d'assurance, de produits financiers, etc., de nombreuses mesures ont été adoptées pour protéger le **consommateur** ; d'autres doivent encore l'être, en particulier par l'Union européenne.

Le PS entend également **soutenir le pouvoir d'achat** par le renforcement du **contrôle des prix**, la défense de l'**indexation automatique des salaires** et l'**allègement de la fiscalité sur le travail**. Le citoyen doit également disposer d'un accès aisé, notamment financièrement, au logement, à l'énergie, aux transports. C'est essentiel pour vivre décemment dans notre société : **pouvoir se loger, se chauffer, s'éclairer, se déplacer** constituent les conditions fondamentales du bonheur individuel. Si l'on n'agit pas vigoureusement, l'envol du prix des logements et le coût de la facture énergétique sapent la concrétisation du droit au logement et du droit à l'énergie, pourtant reconnus comme des droits cardinaux. Des efforts significatifs de la part des pouvoirs publics devront dès lors porter, dans les années à venir, sur la construction massive de logements publics et privés, la faculté pour chacun de devenir propriétaire, le juste accès au logement public, la maîtrise des prix de l'énergie,

la réduction de la consommation énergétique, la complémentarité entre modes de transport ou l'accès à des transports publics de qualité.

Dans le même ordre d'idées, les départements d'autorité doivent placer le citoyen au centre de leurs préoccupations. Une société solidaire suppose en premier lieu la quiétude publique. **Vivre en sécurité** participe indéniablement au bien-être individuel. Prévention, répression, réparation doivent ensemble former la réponse de l'Etat aux atteintes portées aux personnes et aux biens. La **justice**, pour sa part, doit garantir au justiciable un service compréhensible, accessible financièrement, centré sur la victime.

La protection des citoyens telle que voulue par le PS vise enfin à concrétiser la solidarité, à accompagner les personnes les plus faibles, les plus précarisées ou les moins nanties. Les Socialistes ont, chevillé au corps, ce souci de **ne jamais laisser personne au bord du chemin**.

Réformer la fiscalité

Les impôts sont nécessaires pour financer les services publics fournis aux citoyens dans des domaines aussi essentiels que les soins de santé, l'enseignement, les transports publics ou les aides aux entreprises. Pourtant, aujourd'hui, **la fiscalité applicable en Belgique** pèse trop lourdement sur le travailleur. Entre 2011 et 2014, la tendance a commencé à s'inverser, grâce à l'action des ministres socialistes au Gouvernement : pas moins de 7,5 milliards d'euros d'efforts ont été mis à charge du capital et des banques (5,4 milliards) ou proviennent de la lutte contre la fraude fiscale (2,1 milliards). Il faut poursuivre en ce sens. Pour le PS, **une réforme fiscale est indispensable pour faire basculer le centre de gravité de la fiscalité du travail vers le capital**. Elle devra s'accompagner d'une lutte sans merci contre toutes les formes de fraude en ce qu'elles mettent en péril notre modèle de solidarité et de justice, tant sociale que fiscale.

L'objectif de redressement de nos finances publiques est sur le point de porter ses fruits. L'heure n'est donc pas à une nouvelle aventure budgétaire qui conduirait à alourdir la charge d'intérêts de la dette et qui aboutirait à une pression sur la sécurité sociale, les services publics et les travailleurs.

Maintenir la stabilité du pays

Face aux revendications persistantes, émanant de certains, de scinder le pays, **le PS s'est posé en rempart** pour assurer sa stabilisation. Cette volonté, qui s'est avérée payante, demeure intacte.

La Belgique a connu une très longue crise institutionnelle. Après 541 jours de paralysie, à force de persévérance et de conviction, un **accord institutionnel** a pu être dégagé **à l'initiative du PS et sous la houlette d'Elio Di Rupo**. Il s'en est suivi une importante **réforme de l'Etat** opérant le transfert de compétences essentielles aux Régions et aux Communautés. La Wallonie voit son autonomie accrue et Bruxelles est définitivement reconnue et financée comme une Région à part entière.

Pour le PS, il est capital de rappeler que **le fédéralisme n'est pas une évolution subie**. C'est un choix ! Celui du développement et de l'avenir. C'est le résultat d'un combat pour garantir les droits des Bruxellois et donner aux Wallons les leviers nécessaires pour assurer le développement de leur Région. C'est la régionalisation, acquise et renforcée depuis trente ans grâce à l'engagement permanent du PS, qui a permis à la Wallonie de s'arracher à la spirale du déclin économique. C'est la régionalisation qui a fait décoller nos aéroports, s'envoler nos exportations, se renforcer notre attractivité internationale. C'est la régionalisation qui fait de notre territoire un atout de notre ré-industrialisation, qui a permis la mise en œuvre d'une politique économique dynamique. C'est la régionalisation qui, toujours à l'initiative du PS, a permis l'adoption du Contrat d'avenir puis du plan Marshall, soit d'une **stratégie de développement régional en évolution permanente** qui a réinscrit la Wallonie dans des tendances positives et une dynamique de croissance remarquée, qu'il convient de poursuivre, d'amplifier et d'accélérer, en capitalisant sur les acquis de la décennie écoulée.

Il est donc essentiel de **mettre en œuvre cette réforme institutionnelle** qui contribue à la stabilité du pays et s'offre comme une opportunité pour ses Régions. Wallons et Bruxellois, sans oublier les germanophones, vont disposer d'instruments nouveaux qu'ils vont mettre au service de politiques toujours plus cohérentes et mieux coordonnées.

Construire une Europe à visage humain

Cette Belgique stabilisée doit **jouer un rôle dans le monde**. Notre modèle de haute protection sociale et de concertation permanente peut être exporté. L'Europe doit prendre un **virage social**. Le modèle néolibéral prôné par l'actuelle Commission, et dont on constate jour après jour les limites (l'échec cuisant de la libéralisation de certains secteurs comme celui de l'énergie, l'austérité budgétaire aveugle, le dumping social qui prévaut entre Etats membres...), doit faire place à un **modèle solidaire**. L'Europe est un des plus beaux projets du vingtième siècle et une grande ambition pour le vingt-et-unième siècle, mais aujourd'hui la technocratie néolibérale des institutions européennes a pris le pas sur les valeurs de solidarité, de fraternité et de progrès portées par les pères de l'Europe. Pour le PS, place désormais à la création d'une véritable Europe sociale.

A gauche, résolument

Au fil des chapitres, les pages qui suivent vous permettront de prendre connaissance des propositions portées par le PS et qui dessinent le modèle de société que nous voulons. Un modèle de société qui porte haut nos **valeurs de justice, de solidarité et d'égalité**. Un modèle de société qui stimule, qui émancipe et qui protège. Un modèle de société matérialisé dans des Régions renforcées, un pays stabilisé et une Europe au visage social. Un modèle de société qui crée, pour chacune et chacun, les conditions du bonheur personnel.

Si, grâce au soutien des électeurs, à l'issue du scrutin du 25 mai 2014, le PS est appelé à participer aux gouvernements et peut peser fortement sur leur orientation, les cinq années à venir permettront de poursuivre l'édification de ce modèle de société et faire en sorte que toutes et tous bénéficient de la reprise économique.

EMPLOI ET FORMATION

La crise libérale de 2008 et ses conséquences ont rappelé l'importance de créer des emplois comme préalable indispensable au bien-être individuel et collectif.

Plus que jamais, nous devons concentrer nos énergies pour soutenir le développement d'activités créatrices de postes de travail de qualité, et veiller à accompagner au mieux celles et ceux qui sont en recherche d'emploi.

Développement économique et création d'emplois sont par conséquent au cœur de notre projet, tant au niveau européen qu'aux échelons fédéral, régionaux, communautaires et des pouvoirs locaux. Pour le PS, l'emploi et la formation constituent, avec l'enseignement et l'économie, la base de la prospérité de demain.

La politique de l'emploi a ceci de particulier en Belgique qu'elle se définit en étroite relation avec les partenaires sociaux. La concertation sociale doit rester le pivot de notre modèle socio-économique. Le PS fera tout pour préserver cette spécificité de la gestion sociale de notre pays, garant, plus que tout autre instrument, de la paix sociale, facteur essentiel de prospérité.

Au-delà, le rôle des pouvoirs publics est de faciliter cette rencontre entre l'offre et la demande d'emplois avec pour ambition que chaque actif puisse bénéficier d'un emploi de qualité.

Le soutien public à l'emploi s'appuie notamment sur un arsenal diversifié d'aides financières au bénéfice des entreprises et des travailleurs. Au fil du temps, ces instruments se sont peu à peu additionnés jusqu'à manquer de cohérence. La 6^{ème} réforme de l'Etat, qui transfère nombre de ces outils aux Régions, constitue une occasion unique pour remettre à plat et simplifier l'arsenal des aides à l'emploi pour viser plus d'efficacité et de lisibilité. Le PS plaide pour que les autorités régionales bruxelloises et wallonnes s'attèlent, dès la mise en place des nouvelles majorités, à définir un nouveau paysage du soutien public à l'emploi, cohérent et adapté aux réalités propres à chaque situation régionale.

Notre parti vise l'épanouissement collectif. La prospérité ne vaut que lorsqu'elle est créatrice d'emplois de qualité et qu'elle bénéficie à tous. La croissance pour la seule finalité du profit n'est évidemment pas ce que soutient le PS, car elle ne peut conduire qu'à une société duale où seuls quelques nantis profitent des efforts de tous. Le PS soutient donc ces employeurs qui créent de l'emploi, forment leurs travailleurs et accordent attention à leur qualité de vie. Pour le PS, les aides publiques doivent, pour cela, être conditionnées à des objectifs d'emplois. Il en va des entreprises comme des citoyens, les droits doivent s'accompagner de devoirs.

Le PS estime qu'une attention particulière doit être accordée aux jeunes demandeurs d'emploi. Trop souvent, ceux-ci tardent avant de pouvoir prouver leurs capacités dans le monde du travail, malgré de nombreux dispositifs de soutien à l'engagement.

Il faut donc renforcer ce soutien en complétant la formation accumulée durant la période d'enseignement, les formations et les stages, par une première

expérience de travail accessible au plus grand nombre. Le jeune se verrait donc proposer, après trois évaluations positives de son comportement de recherche, un « contrat d'insertion », inspiré du dispositif « article 60 et 61 ». Il sera ainsi mieux armé pour défendre ses qualités lorsqu'il fera acte de candidature pour un autre emploi. Cette expérience professionnelle lui ouvrira également le droit aux allocations de chômage dans l'hypothèse où le contrat d'insertion ne lui ouvrirait pas l'accès à un emploi stable.

A côté des difficultés rencontrées par certains publics (jeunes, personnes éloignées de l'emploi, demandeurs d'emploi âgés...) pour accéder à un emploi et qui appellent des réponses ciblées, un des enjeux majeurs d'un bon fonctionnement du marché du travail se situe dans la sécurisation des parcours professionnels.

En effet, la discontinuité des parcours professionnels a tendance à croître de manière significative en raison de :

- la multiplication des contrats précaires (intérim, contrats à durée déterminée, temps partiel...)
- l'augmentation des transitions professionnelles liées à des activités et des entreprises qui disparaissent et se créent régulièrement ;
- les transitions plus fréquentes et plus nombreuses entre les statuts de salariés et d'indépendants..

Le PS considère que les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre des dispositions permettant de mettre de la sécurité et du long terme dans un environnement changeant et incertain. Cela passe notamment par :

- le renforcement de l'orientation et de l'information sur les métiers ;
- le renforcement et l'amélioration de l'accompagnement des chômeurs ;
- la préservation du modèle et des moyens des cellules de reconversion et des plateformes permanentes de reconversion ;
- une « garantie formation » offerte à chaque travailleur ;
- la formation dans les métiers en demande et dans les métiers d'avenir ;
- la facilitation de la transition des emplois précaires vers des emplois durables.

De manière plus globale, l'enjeu est de mettre en place une protection sociale tout au long de la vie qui permette de traverser sans discontinuité les moments de travail (dans quelque type de contrat ou de statut que ce soit), d'inoccupation forcée ou volontaire (congé parental), de formation... et qui ne pénalise pas, comme c'est le cas actuellement, les personnes en contrat précaire ou à temps partiel ou qui doivent changer de statut.

1. DEFINIR LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI EN CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

Le soutien à l'activité économique, à l'emploi et à la formation doit être une préoccupation partagée par tous. L'efficacité des mesures concrètes prises pour atteindre ces objectifs gagne à reposer sur des éléments partagés par les acteurs directement concernés que sont les travailleurs et les entreprises.

Notre pays se distingue de nombreux voisins par l'importance accordée à la concertation sociale dans la gouvernance économique et sociale. Les outils qui l'organisent sont un bien précieux qu'il nous faut préserver. Ils permettent de définir des solutions partagées, prenant en compte les préoccupations tant des travailleurs que des entreprises. Cette concertation joue ainsi un rôle fondamental au service de la paix sociale.

Les difficultés que connaissent nos économies rendent ce dialogue moins aisé. Il est toutefois indispensable que celui-ci se poursuive. Le PS entend donc que tout soit mis en œuvre pour que ce modèle soit préservé.

Afin de préserver et consolider la concertation sociale, le PS propose de :

- réaffirmer l'impérieuse nécessité d'une concertation sociale forte, reposant sur un dialogue social constant ;
- favoriser un climat social constructif et garantir durablement la paix sociale par des mécanismes de concertation innovants ;
- consolider le rôle des instances de concertation (CNT, CES) en matière de droit du travail, seuls lieux où la solidarité interpersonnelle et inter-entreprises peut être assurée par le biais de conventions collectives qui s'appliquent à tous ;
- confirmer qu'il revient prioritairement aux partenaires sociaux le soin de définir l'évolution du droit du travail, notamment la progression des salaires, étant entendu que les accords doivent être budgétairement neutres pour l'Etat et la Sécurité sociale ;
- maintenir, dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, une gestion paritaire responsable au niveau régional de tout ce qui était géré paritairement au niveau fédéral ;
- encourager, le plus en amont possible, les initiatives visant à faciliter le dialogue entre partenaires sociaux au niveau des secteurs et des entreprises ;
- intégrer la recherche-développement et l'innovation dans les négociations interprofessionnelles.

2. SE DOTER D'AIDES A L'EMPLOI SIMPLES ET EFFICACES

2.1. SIMPLIFIER, AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES AIDES ET LEUR ACCÈS

Depuis plusieurs années maintenant, les gouvernements ont estimé utile de proposer un ensemble d'aides – la plupart du temps financières – pour favoriser la création d'emplois. Mais il s'avère que cette démarche a généré des effets pervers. Ainsi, certaines aides, notamment fédérales, sont désormais moins liées à la création d'emploi qu'à son maintien : en clair, il s'agit davantage de leviers visant à réduire le coût du travail que d'outils d'insertion.

Par ailleurs, les différents niveaux de pouvoir ont élaboré leurs propres systèmes d'aides sans grande coordination entre eux et sans vision intégratrice ou complémentaire. Ainsi, l'effet « lasagne » dû à l'accumulation de ces aides s'est

parfois développé, générant au mieux un manque de lisibilité et donc un désintérêt pour certaines aides.

Enfin, de nombreux bénéficiaires d'aides interpellent les administrations lorsqu'ils se trouvent hors conditions d'accès aux aides parce qu'il leur manque quelques jours ou quelques euros pour être éligibles. D'autres s'étonnent que, victimes d'un licenciement alors qu'ils étaient aidés, ils ne peuvent bénéficier du solde de l'avantage auquel ils avaient accès chez un autre employeur. Cela génère chez eux un légitime sentiment de frustration.

Il s'avère dès lors opportun de profiter des compétences « emploi » accrues confiées aux Régions dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat pour revoir l'ensemble des aides à l'emploi existantes et, en ces temps de raréfaction des moyens publics, de définir des aides performantes, efficaces, cohérentes et accessibles.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- mener, au niveau régional, en collaboration avec les partenaires sociaux, un screening exhaustif des dispositifs transférés aux Régions et de ceux qui relèvent déjà de leurs compétences en vue d'améliorer la complémentarité et l'efficacité des mesures de soutien à l'économie, à l'emploi et à la formation afin qu'elles poursuivent, ensemble et de manière cohérente, des objectifs de développement partagés ;
- rationaliser et simplifier, sur cette base, avec les partenaires sociaux, les aides autour d'un nombre limité de dispositifs avec des objectifs ciblés découlant des priorités économiques et sociales ;
- pour les mesures inefficaces, car relevant d'un effet d'aubaine ou trop peu utilisées, poursuivre, dans un cadre d'extinction, les engagements d'aides antérieures limitées dans le temps et prévoir, pour les aides pérennes, un mode d'extinction doux ;
- lutter contre les effets de seuil en prévoyant davantage d'aides dégressives en fonction de certains critères ;
- mettre en place un système de portabilité des droits aux réductions (solde qui subsiste lorsqu'une personne bénéficiant d'aides pour sa mise à l'emploi perd son poste avant la fin de la période couverte par ces avantages).

Le PS entend également faciliter l'accès aux aides, tant au niveau des entreprises que des travailleurs. La complexité qui existe actuellement engendre en effet certains effets pervers, les structures les plus petites ou les demandeurs d'emplois les plus éloignés du marché du travail ne demandant pas – par méconnaissance des dispositifs et de leurs procédures d'accès – des aides auxquelles ils ont droit.

Pour lutter contre ceci, le PS propose de :

- poursuivre les efforts en vue d'améliorer l'information sur les aides existantes et les conditions pour y avoir accès ;

- ventiler les aides à l'engagement de travailleurs en 2 à 3 profils différents d'avantages financiers et faciliter l'identification de l'avantage accessible par une carte attribuée à chaque travailleur spécifiant à quel profil d'aide leur engagement peut donner accès ;
- rendre l'accès à certaines aides automatiques et exercer *a posteriori* un contrôle par sondage dans une logique de simplification administrative ;
- étudier la faisabilité de disposer d'un justificatif unique pour tout type d'aides.

2.2. PRIVILÉGIER DES AIDES CIBLÉES POUR QUE TOUS PUISSENT AVOIR LES MÊMES CHANCES D'ACCÉDER À L'EMPLOI

De nombreuses études tendent à démontrer qu'un ciblage des aides sur certains profils éprouvant des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi constitue une politique bien plus efficace que des réductions linéaires pour favoriser l'accès au marché du travail. Le PS a toujours défendu cette option, s'agissant pour les socialistes, d'une gestion intelligente des deniers publics en faveur d'un effet maximal chez les personnes les plus en difficultés sur le marché de l'emploi.

Ainsi, le pacte de compétitivité de janvier 2014 a réservé l'essentiel des moyens **consacrés à la réduction du coût du travail à des mesures ciblées, vers les bas** salaires d'une part et vers les secteurs soumis à une forte concurrence internationale d'autre part.

Le PS entend donc poursuivre et accentuer la politique consistant à cibler les profils des personnes dont on souhaite soutenir l'accès au marché de l'emploi et les entreprises qui embauchent ce type de profils.

Plus particulièrement, le PS propose de :

- poursuivre les mesures de réduction ciblées des coûts du travail en concentrant les efforts sur les bas et moyens salaires et sur les personnes faiblement scolarisées ;
- accentuer la complémentarité entre ces aides et l'offre de formation ;
- maintenir un avantage financier à l'engagement de jeunes travailleurs, ainsi que pour l'engagement et le maintien des travailleurs âgés au sein des entreprises ;
- examiner toutes les possibilités laissées par la réglementation européenne d'optimiser les aides dans les secteurs « porteurs » de développement et/ou relevant d'enjeux sociaux majeurs (accès aux aides et/ou aides majorées) ;
- privilégier, au travers de clauses sociales dans les marchés publics, la mise à l'emploi de travailleurs présentant des enjeux sociaux particuliers ;
- doubler la déduction pour investissement actuelle pour les PME lorsqu'il s'agit d'investissements générant de l'emploi stable ou d'investissements dans la Recherche et Développement ;
- prévoir une majoration additionnelle de la déduction pour investissement au profit des PME (cf. point précédent) lorsque les investissements

concernés sont financés sur fonds propres ;

- développer les possibilités d'autocréation d'emplois (voir chapitre « économie »).

2.3. OCTROYER DES AIDES SOUS CONDITION AUX ENTREPRISES

Le total des mesures d'aide fédérales aux entreprises qui permettent aujourd'hui de réduire le coût du travail s'élève, en Belgique, à plus de 11 milliards d'euros. C'est proportionnellement bien plus que les pays voisins. S'ajoutent à cela les aides octroyées au travers de l'impôt des sociétés, par les lois d'expansion économique, les dispositifs et infrastructures mis en place par les pouvoirs publics, etc.

Ces aides ont été octroyées car le législateur a estimé qu'elles étaient en mesure de contribuer, au travers de gains de croissance des entreprises qui en bénéficient, au bien-être collectif, grâce, principalement, à une amélioration du volume d'emplois.

Si ces réductions de charges, ciblées sur les profils et les secteurs pour lesquels leur efficacité est prouvée, font partie des mesures de soutien de la compétitivité de nos entreprises, elles ne sont qu'une réponse partielle. Il est, en effet, important de rappeler que le coût du travail n'explique qu'un tiers de l'évolution de notre présence sur les marchés internationaux, que son importance varie d'un secteur à l'autre et que certains secteurs peuvent présenter des niveaux salariaux inférieurs à nos principaux concurrents.

Pour toutes ces raisons, le PS prône une politique économique et d'emploi qui utilise un ensemble coordonné de leviers pour accroître la compétitivité de nos entreprises qui inclut donc également la formation, l'innovation, la recherche-développement, la politique d'investissements, la simplification administrative et la politique énergétique.

Par ailleurs, ce travail vers la prospérité de notre économie est une responsabilité partagée avec les entreprises.

Aussi, le PS entend être aux côtés des entreprises qui s'engagent concrètement à améliorer le volume d'emplois, la formation des travailleurs et les conditions de travail. Les entreprises qui exercent leur responsabilité à l'égard de la société doivent être aidées. Celles, par contre, qui ne prennent pas leur part de responsabilité, celles qui licencient alors qu'elles font de plantureux bénéfices et distribuent des dividendes doivent être sanctionnées par la récupération des aides accordées.

Il en va des entreprises comme des citoyens : les droits doivent s'accompagner de devoirs.

Afin de garantir que les aides publiques soutiennent l'emploi, le PS propose de :

- lier les aides publiques et avantages fiscaux à des objectifs d'emplois, de politique de ressources humaines, de formation des travailleurs et de recherche-développement et d'investissement ;

- conditionner une partie des réductions de cotisations existantes à la conclusion d'accords sectoriels de compétitivité incluant des dimensions d'investissement, de recherche et de formation ;
- introduire une dimension collective dans l'octroi de certaines aides à l'emploi, tant au niveau fédéral que régional, en conditionnant celles-ci en fonction de critères remplis par l'entreprise et non le travailleur ;
- organiser la suspension des aides - et leur remboursement - aux entreprises qui n'ont pas respecté les objectifs, notamment les entreprises qui procèdent à des licenciements collectifs sans être en difficulté.

2.4. PROPOSER À CHAQUE JEUNE SORTI DE L'ENSEIGNEMENT UN TRAJET VERS L'EMPLOI

Notre préoccupation première est le chômage des jeunes. Il est indispensable d'en renforcer l'accompagnement du jeune vers l'emploi, en définissant un ensemble cohérent d'outils qui aideront systématiquement, étape par étape, chacun d'entre eux à trouver le chemin de l'emploi.

Le PS propose donc de profiter de la mise en place de la nouvelle « garantie jeune » initiée au niveau européen, pour compléter le dispositif de soutien public à l'emploi.

Concrètement, il s'agit, dans un premier temps, de veiller à une prise en charge rapide et individualisée de chaque jeune par les services régionaux de l'emploi afin de le conseiller efficacement dans ses démarches de recherche d'emploi.

Si, après 4 mois, un jeune n'est pas parvenu à décrocher un contrat de travail, un stage ou une formation pratique lui sera proposé.

L'accompagnement individualisé dont il bénéficie aidera ensuite le jeune à valoriser les connaissances ainsi acquises.

Si, après 18 mois, malgré les stages et les formations et malgré des efforts de recherche d'emploi jugés positivement, un jeune ne parvient toujours pas à décrocher un emploi, il lui sera proposé un véritable contrat de travail d'un an, le « contrat d'insertion ». L'objectif de cette première expérience professionnelle, qui peut prendre place dans le secteur public comme au sein du privé, est clairement d'apporter une réponse aux critiques récurrentes des employeurs sur le manque d'expérience des jeunes. On s'inspirera ici directement des dispositifs type « articles 60 et 61 », dont les résultats en termes d'insertion sont remarquables.

A l'issue du contrat d'insertion, le soutien public à l'emploi sera poursuivi au travers d'aides financières ciblées qui permettront d'alléger la charge financière de l'engagement du jeune dans un autre contrat. On s'appuiera ici sur les instruments traditionnels d'aide, revisités par chaque Région dans le cadre des compétences nouvellement exercées.

Enfin, si malgré cet accompagnement et ces aides ciblées, le jeune ne parvient pas à se stabiliser professionnellement, il bénéficiera des allocations de chômage et les efforts seront poursuivis par des stages et la formation.

La responsabilité des pouvoirs publics à l'égard des jeunes doit être clairement de tout mettre en œuvre pour que chacun puisse compter sur l'Etat pour le soutenir. Pas pendant 2 mois, pas pendant 6 mois, ni un an, mais à toutes les étapes du trajet vers l'emploi quelle qu'en soit la durée.

Afin d'aider chaque jeune à trouver le chemin de l'emploi, le PS propose de :

- accorder un soin particulier au suivi individualisé de tous les jeunes demandeurs d'emploi dès la sortie des études ;
- mettre en place la « garantie jeune » (cf. infra) ;
- offrir un contrat de travail dit « contrat d'insertion », d'une durée de 12 mois, et respectant les conditions sectorielles salariales minimales aux jeunes qui comptabilisent 3 évaluations positives après l'ouverture du droit aux allocations d'insertion.

3. PROMOUVOIR LES SERVICES DE PROXIMITE COMME OUTILS D'INSERTION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

A côté de l'économie marchande traditionnelle, les pouvoirs publics soutiennent le développement d'initiatives d'économie sociale et de services de proximité visant des besoins sociétaux individuels ou collectifs.

Ces services favorisent le bien-être de la population en lui permettant notamment de mieux concilier vie privée et vie professionnelle et, par ailleurs, répondent à des besoins croissants en raison du vieillissement de la population.

Qu'il s'agisse des titres-services, des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) ou des agences locales pour l'emploi (ALE), ils visent à offrir des emplois de qualité, non délocalisables, à des personnes faiblement qualifiées, participent à la lutte contre le travail au noir et au développement économique de la Région.

Le PS souhaite donc continuer à soutenir ces services.

Toutefois, afin de garantir un système équitable et financièrement soutenable, il nous apparaît que ces services de proximité ont besoin d'évoluer selon trois axes principaux :

- il faut donner plus de cohérence à ces services, pour l'instant éclatés entre plusieurs dispositifs ;
- il s'agit de favoriser la qualité des emplois proposés ;
- pour les personnes qui le souhaitent et moyennant des formations adéquates, il faut faire de ces emplois de proximité un tremplin vers des emplois de meilleure qualité mieux rémunérés.

3.1. TENDRE VERS UN DISPOSITIF INTÉGRÉ DE SOUTIEN AUX EMPLOIS DE PROXIMITÉ

La politique de proximité qui a été rendue possible grâce au partenariat entre le Forem, les communes et les CPAS au sein des « Maisons de l'emploi » doit être poursuivie et étendue. En effet, elle permet à la population une meilleure accessibilité aux services et une prise en charge plus personnalisée. Par ailleurs, la régionalisation du dispositif ALE donne l'opportunité aux Régions de travailler à un dispositif mieux intégré poursuivant des objectifs clairement définis. Enfin, les opérations « quartier en difficulté », visant à favoriser l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires, , constituent également des compléments intéressants dans le cadre des nouvelles compétences transférées aux Régions.

Le PS propose, afin de faire des emplois de proximité une source d'emplois durables de qualité, de :

- développer, sur base de ces Maisons de l'emploi, un pôle d'emploi et d'activités de proximité intégrant également, par des partenariats, les agences locales pour l'emploi reconfigurées, ainsi que toute autre structure volontaire, d'initiative publique ou privée, présente sur leur territoire ;
- faire de ces pôles d'emplois de proximité des outils chargés de favoriser, au travers notamment d'un panel de formations adaptées, la transition vers d'autres emplois ;
- faire évoluer, par le biais de coopérations, la taille des Maisons de l'emploi afin que celles-ci puissent couvrir le territoire de plusieurs communes en vue d'offrir des services complets, ce qui sera également générateur d'économies d'échelle ;
- redéployer les actions « quartiers en difficultés » menées par les missions régionales pour l'emploi (MIRE).

3.2. MODERNISER LES TITRES-SERVICES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DE PROXIMITÉ DE QUALITÉ

L'emploi des faiblement qualifiés a été largement soutenu depuis 2004 par le système des titres-services. Ce système a permis d'offrir de l'emploi et des droits sociaux à de très nombreuses personnes et a proposé une alternative contre le travail au noir dans le domaine des services à domicile. Le système est par ailleurs très apprécié de la population en offrant aux bénéficiaires un plus indéniable en termes de confort de vie et de conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Au-delà de son indéniable succès, le mécanisme rencontre toutefois des difficultés auxquelles il convient de pouvoir apporter des réponses. Pensons notamment à la qualité des emplois, à la trop faible transition vers d'autres métiers et d'autres types de contrats de travail ou au coût du système pour les finances publiques.

La régionalisation qui s'annonce offrira aux autorités régionales l'opportunité de mieux adapter le dispositif aux réalités du terrain et à un réel projet d'insertion durable des travailleurs du secteur dans un emploi de qualité.

Le PS propose, dès lors, afin d'améliorer la qualité de l'emploi en titres-services en s'inspirant du modèle actuellement d'application en économie sociale de :

- fixer des normes minimales en termes d'encadrement et de formation des travailleurs ;
- fixer un nombre minimal d'heures de travail pour les contrats à temps partiel en faisant disparaître la dérogation pour les employés du secteur du nettoyage de pouvoir prêter moins qu'un tiers temps ;
- moduler la hauteur du soutien régional à des critères relatifs à la qualité des emplois offerts, à l'ancienneté des travailleurs et à l'affectation des bénéficiaires ;
- porter une attention particulière aux contrôles du respect des obligations ;
- réorienter le budget du fonds de formation « titres-services » vers les entreprises qui respectent des critères de qualité définis.

Le PS propose par ailleurs de :

- veiller à ce que soit menée une réflexion sur les domaines d'activité des titres-services afin de maximiser l'apport de ces emplois au bien-être collectif tout en étant attentif à ne pas susciter de concurrence à l'égard de secteurs existants ;
- mieux articuler le dispositif titres-services avec les autres services permettant de rencontrer des besoins de proximité (aide familiale, aide-ménagère, aide et soins à domicile), tant au niveau des bénéficiaires (réserver chaque dispositif à un public précis) qu'au niveau des travailleurs (donner à ceux-ci des perspectives qui couvrent l'ensemble des dispositifs d'aides à la personne, notamment par la formation).

3.3. PROMOUVOIR UN SECTEUR NON-MARCHAND FORT, AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

Le secteur non-marchand constitue un secteur important de l'économie et représente environ 11 % de l'emploi en Belgique.

Le PS a, de tout temps, considéré le secteur non-marchand comme un élément clé de son projet de société. C'est notamment au travers du non-marchand que l'idéal de bien-être collectif est concrètement diffusé. Le secteur non-marchand permet aussi, par le profil de proximité des personnes qu'il emploie, de donner une perspective d'emploi à nombre de personnes fragilisées. Le non-marchand permet enfin, par les services qu'il rend et les biens qu'il procure, de favoriser l'activité du secteur économique marchand.

Le secteur est confronté à de nombreux défis, écartelé entre des moyens publics sous pression et une demande sociale en croissance, que ce soit au niveau des personnes âgées, de l'enfance, de la jeunesse...

Le PS souhaite que ces défis puissent être surmontés sans réduire le service rendu au citoyen et aux entreprises.

Le PS propose de :

- maintenir et amplifier si possible, les politiques de l'aide à la promotion de l'emploi (APE) non marchand, prioritairement :
 - dans les secteurs qui favorisent la disponibilité sur le marché de l'emploi et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée tels que l'accueil de l'enfance ;
 - dans les secteurs concentrant des besoins sociaux importants, tels que l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide à la jeunesse, les soins de santé...
- soutenir, par les aides, la conversion des emplois précaires en emplois durables ;
- garantir la qualité de l'offre de services comme celle de l'emploi dans le non-marchand en veillant à la qualification des travailleurs, notamment par leur formation continuée ;
- poursuivre la politique de simplification administrative en favorisant une logique de formulaires et rapports uniques, d'information et de conseils intégrés pour simplifier l'accès aux aides régionales et fédérales et veiller à fournir une réponse rapide des autorités publiques aux demandes des entreprises du non-marchand ;
- tendre vers un alignement du forfait « Maribel social » au niveau des réductions de cotisation forfaitaire du secteur marchand ;
- anticiper les besoins d'avenir en termes de services non-marchands;
- soutenir les dynamiques d'innovation et de recherche-développement dans les secteurs non-marchands.

3.4. ACCOMPAGNER LES PERSONNES RELEVANT DES CPAS VERS L'EMPLOI

Les CPAS ont pour mission principale de garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes qui ne disposent pas de revenus suffisants et qui remplissent les conditions légales. Le CPAS dispose de trois instruments pour mener à bien sa mission : l'emploi, le revenu d'intégration et le projet individualisé d'intégration sociale.

Concrètement, cet objectif d'insertion peut prendre de nombreuses formes : mise à l'emploi par le biais des « articles 60 » et « articles 61 », autres formes de mise à l'emploi (ACTIVA, PTP, SINE, ALE...), mise aux études et en formation.

Ce travail acquiert d'autant plus d'importance en raison des effets de la crise. Le PS entend donc soutenir les CPAS dans leur action, afin de garantir qu'un maximum de personnes puisse être suivi dans ces efforts de réinsertion.

D'ailleurs, pour préserver la capacité d'action des CPAS, le fédéral, à l'initiative du PS, compense les charges supplémentaires découlant de la réforme des allocations de chômage et des allocations d'insertion.

Pour renforcer cette politique, le PS estime que le CPAS doit conserver son approche globale de l'accompagnement de la personne et qu'il doit continuer à collaborer de façon intensive et renforcée avec les services régionaux impliqués dans l'accompagnement et la formation afin de favoriser l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires. Pour ce faire, le PS propose de :

- conforter et développer la capacité des CPAS d'être le levier de la mesure « article 60 »/« article 61 » ;
- soutenir l'encadrement au sein des CPAS afin de pouvoir faire bénéficier un maximum de personnes exclues du chômage par le stage d'insertion des dispositifs des articles 60 et 61 ;
- améliorer les échanges et les rapports entre les CPAS et le Forem afin d'optimiser le passage par le contrat de travail d'insertion spécifique aux bénéficiaires du revenu d'intégration (article 60 pour le secteur non marchand, et article 61 pour le secteur marchand) dans le trajet vers l'emploi ;
- développer un dispositif permettant aux travailleurs sous contrat de travail d'insertion (articles 60 et 61) d'acquérir une formation qui leur ouvre des perspectives sur le marché du travail, notamment par l'alternance ;
- soutenir les CPAS qui privilégient la mise à l'emploi de leurs bénéficiaires en entreprise par l'article 61, en luttant contre les freins qui limitent la collaboration entre CPAS et entreprises, compte tenu de l'évaluation positive du dispositif « article 61 » en termes d'insertion durable sur le marché de l'emploi et limiter les effets d'aubaine liés à la mise à disposition du secteur privé de personnes bénéficiant d'un « article 60 » ;
- maintenir le caractère ouvert de l'enveloppe consacrée à la politique d'insertion par l'emploi après sa régionalisation ;
- garantir l'équilibre financier des CPAS, notamment en continuant à compenser les effets de décisions fédérales ou régionales supportées partiellement ou totalement par les centres ;
- réformer les autres programmes de réinsertion en vue de leur simplification.

4. OFFRIR PLUS DE PERSPECTIVES AUX TRAVAILLEURS ET PLUS DE CROISSANCE AUX ENTREPRISES PAR LE BIAIS DE LA FORMATION CONTINUEE DES TRAVAILLEURS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le niveau de scolarisation est un déterminant puissant de l'accès au marché de l'emploi. Ainsi, en 2012, le taux de chômage est de 14,2% chez les faiblement scolarisés alors que ce taux tombe à 4% chez les hautement qualifiés.

Ce niveau de scolarité n'est pas qu'un filtre vers l'accès à l'emploi : il est aussi un facteur important qui stimule le développement économique. Le niveau de formation des travailleurs influence ainsi sur la productivité, l'innovation et la

recherche-développement, autant de leviers qui permettent d'accroître les performances de notre économie et de fournir plus d'emplois de qualité.

La formation continue constitue en théorie un moyen puissant qui permet de limiter les inégalités renforcées durant la période scolaire. Comme le prouvent certaines expériences étrangères, notamment dans les pays scandinaves ou en Suisse, le développement de compétences tout au long de la vie est source de progrès social et favorise la croissance économique.

Toutefois, chez nous, force est de constater que l'accès à la formation, au contraire, accentue encore les inégalités amplifiées souvent lors de la période scolaire, en ce sens que ce sont justement ceux qui ont fait le plus d'études qui accèdent le plus à la formation en cours de vie professionnelle : seuls 9% des faiblement scolarisés ont suivi une formation durant les 12 derniers mois selon l'enquête sur les forces de travail alors qu'ils sont 23% chez les hautement scolarisés.

La formation continuée est également un moyen de donner aux personnes sorties du système éducatif classique avec un très faible bagage une chance de pouvoir s'insérer durablement sur le marché de l'emploi. En la matière de nombreuses initiatives existent. Il faut poursuivre l'effort et analyser les dispositifs les plus efficaces pour les renforcer.

Enfin, il convient de rappeler aux entreprises qu'elles possèdent également, à l'égard de la formation, une responsabilité qu'elles semblent avoir délaissée depuis une vingtaine d'années. Celles-ci sont pourtant des acteurs indispensables en vue d'offrir aux candidats des compétences réellement utiles sur le marché de l'emploi, que ce soit au travers de stages ou de mise à dispositions d'outils et de matériel.

4.1. RENFORCER L'ORIENTATION ET L'INFORMATION SUR LES MÉTIERS

Les acteurs de l'enseignement et la formation soulignent régulièrement l'importance cruciale de l'information et de l'orientation du jeune vers une filière qui corresponde à ses attentes et aspirations et qui soit porteuse d'avenir. Il est pourtant souvent difficile de faire un choix parmi l'offre nombreuse et éclatée.

Une bonne orientation permet simultanément d'éviter de nombreux décrochages scolaires, d'accroître l'efficacité de notre système éducatif et de consacrer les moyens publics disponibles à des politiques plus efficaces.

Pour toutes ces raisons, le PS entend faire de l'orientation des jeunes un axe important de la politique qu'il défend.

Plus concrètement, le PS propose de :

- mutualiser, par exemple au travers d'un consortium, les ressources des acteurs de l'orientation actifs dans les champs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi en vue de développer des outils et des méthodes d'orientation fiables et adaptés aux différents publics et des standards de qualité ;

- organiser à l'échelle sous-régionale à partir des carrefours emploi-formation-orientation et des centres psycho-médico-sociaux (PMS) une réponse coordonnée aux besoins d'information et d'orientation qui concerne l'ensemble des publics (jeunes, parents, demandeurs d'emploi, travailleurs...) ;
- augmenter le nombre d'essais-métiers, dispositif permettant à des demandeurs d'emploi de tester un ou plusieurs métiers dans des conditions proches de leur exercice en situation de travail ;
- favoriser, en particulier pour les jeunes et les demandeurs d'emploi, l'orientation au travers des « cités des métiers », outil partenarial entre l'enseignement, la formation, le Forem et les entreprises, en ouvrant le champ des choix possibles en matière d'études, de formations et de métiers et en développant les actions de découverte des métiers et des filières qui y conduisent.

4.2. OFFRIR À CHAQUE TRAVAILLEUR EN ENTREPRISE UNE « GARANTIE FORMATION » QUI MATÉRIALISE SON DROIT À LA FORMATION CONTINUÉE

Pour le PS, la formation professionnelle doit constituer un droit qui permet à chaque personne d'être un citoyen à part entière et de contribuer à la création de richesses. Cette formation continue tout au long de la vie doit notamment viser à assurer la disponibilité durable de compétences qui soutiennent la création, le développement d'entreprises, l'installation d'investisseurs étrangers et donc la création d'emplois. Ces compétences permettront également aux pouvoirs publics de proposer des services (santé, enseignement...) de meilleure qualité, ce qui bénéficiera à la société toute entière.

Le PS propose donc de garantir à chaque personne un droit à l'acquisition et au développement de connaissances et de compétences et à la valorisation et à la capitalisation de celles-ci tout au long de la vie, depuis les études (voir volet enseignement) jusqu'à la sortie de la vie active, en passant par les différents stades possibles (travailleur quel que soit le statut, chômeur complet, partiel ou temporaire...).

Cette garantie, qui nécessite une mobilisation de ressources adaptée à la situation des personnes, doit être une responsabilité partagée entre les bénéficiaires, les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les employeurs. Une première étape vient d'être franchie avec l'obligation légale d'accorder à l'ensemble des travailleurs, quels que soient la fonction et le type de contrat, une journée annuelle de formation. Il s'agit d'une décision essentielle sur le chemin d'un droit individuel à la formation qui appelle le développement d'autres mesures. Il convient notamment de rester attentif à soutenir l'acquisition et le développement de compétences transférables sur d'autres postes de travail, métiers et fonctions en visant l'intérêt général et l'intérêt particulier de la personne.

Pour rendre effectif ce droit, le PS propose, au niveau des entreprises, de :

- clarifier les éléments qui doivent entrer en compte dans le calcul des efforts réalisés par les entreprises en termes de formation en veillant à la cohérence par rapport aux relevés similaires réalisés dans les pays

voisins ;

- veiller à la bonne application de la disposition visant à accorder à chaque travailleur le bénéfice d'un jour annuel de formation et étendre ce droit individuel à 3 jours ;
- renforcer les exigences de formations des publics fragilisés bénéficiant d'aides en les portant à un minimum de 5 jours par an ;
- encourager les entreprises qui investissent dans la formation de leurs travailleurs en instaurant une déduction majorée à 120 % ;
- offrir des formules de formation adaptées à l'environnement flexible des entreprises (e-learning, formation mixte traditionnelle/en ligne, formation pendant les périodes de chômage économique...) ;
- soutenir les employeurs qui investissent dans la formation initiale (étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes travailleurs) et réalisent des efforts allant au-delà de l'obligation reprise ci-dessus ;
- conditionner l'accès à certains marchés publics à des obligations en termes de formation ;
- renforcer le bilan social des entreprises afin d'avoir une vue détaillée des efforts réalisés en matière de formation ;
- créer un label européen pour les entreprises qui organisent des formations de qualité pour les travailleurs.

Afin de garantir le suivi et la valorisation de cette formation continuée, les pouvoirs publics devront mettre en place des dispositifs. Pour cela, le PS propose de :

- élargir et diversifier les méthodologies visant à reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de la vie professionnelle, afin qu'elles produisent des effets de masse et que la validation des compétences soit reconnue par les employeurs ;
- proposer un bilan de carrière aux travailleurs, dans un premier temps, âgés de 40 ans et plus et faiblement scolarisés ;
- proposer à chaque citoyen un outil (le portefeuille de compétences) synthétisant le bilan complet des compétences dont il peut faire état tout au long de sa vie, lui permettant de gérer ses acquis dans le cadre de son parcours professionnel ;
- favoriser la reprise d'études :
 - par une meilleure information, une orientation de qualité et un système ciblé de dispenses pour favoriser les formations qualifiantes répondant à un besoin sur le marché de l'emploi ;
 - par une adaptation de l'offre d'enseignement (par exemple, développer l'offre diplômante à horaire décalé) ;
- simplifier l'accès à l'offre d'enseignement et de formation et augmenter la fluidité des parcours :

- en assurant une meilleure visibilité de l'offre ;
 - en redéfinissant les seuils d'accès ;
 - en articulant les offres existantes ;
 - en offrant un soutien dans la mise en œuvre du parcours.
- prioriser les aides publiques en matière de formation professionnelle au bénéfice des travailleurs faiblement scolarisés, des travailleurs âgés et des cursus permettant l'acquisition de compétences transversales ;
 - approfondir, au niveau européen, la mise en place du système de reconnaissance mutuelle des qualifications et des compétences et renforcer la coopération entre les Etats membres dans ce contexte ;
 - saisir l'opportunité de la régionalisation du congé éducation payé pour optimiser les différents dispositifs d'aide à la formation des travailleurs.

4.3. MISER SUR LA FORMATION DANS LES MÉTIERS EN DEMANDE ET LES MÉTIERS D'AVENIR

Dans certains métiers et pour certaines qualifications, les entreprises ne trouvent pas de candidats compétents, alors que la Wallonie dispose d'une importante réserve de main-d'œuvre. Loin des caricatures grossières de la droite, ces pénuries résultent de facteurs divers : elles résultent parfois de conditions salariales ou de travail trop peu attractives ou d'un déficit de formation adaptée.

Le PS estime qu'il faut miser massivement sur l'enseignement et la formation pour répondre au déficit de qualification.. Parallèlement, il convient de revaloriser l'image des métiers techniques, scientifiques et professionnels, pour donner l'envie de les exercer. Enfin, pour certains métiers, il est nécessaire que les entreprises améliorent les conditions de travail qu'elles proposent.

Le travail réalisé autour de ces questions porte déjà de nombreux fruits. Dès 2005, dans le cadre du plan Marshall, le Gouvernement wallon a initié un dispositif de lutte contre les pénuries de main-d'œuvre assorti de leviers importants en vue d'investir dans la formation professionnelle, métier par métier, des demandeurs d'emplois.

Par ailleurs, le Forem a publié, en octobre 2013, une analyse sur les métiers d'avenir. Il s'agit d'un outil qui doit permettre aux acteurs de l'emploi et de la formation de mieux appréhender les besoins futurs des employeurs et d'adapter dès à présent leur offre de formation.

La mise en place de dispositifs de formation permettant de répondre à ces demandes nécessite d'identifier, le plus en amont possible, les besoins de demain des entreprises.

Le PS propose de :

- poursuivre le travail d'objectivation des pénuries, d'identification des métiers d'avenir et de « screening » systématique des compétences des demandeurs d'emploi ;

- constituer un tableau de bord faisant régulièrement état des compétences disponibles parmi la population des demandeurs d'emploi, de celles en cours de construction au sein du système scolaire et de formation et des compétences demandées par les employeurs afin d'anticiper davantage les nécessaires adaptations des formations ;
- poursuivre le travail d'adaptation des compétences produites par les systèmes d'enseignement et de formation et celles demandées par les entreprises et compléter ceci par un important travail d'orientation des jeunes vers ces métiers qui sont ou feront l'objet d'offres d'emploi ;
- impliquer davantage les entreprises et les secteurs professionnels au moyen de conventions sectorielles pour agir sur l'attractivité des métiers en pénurie et d'avenir (salaire, pénibilité, régimes de travail, qualité des contrats...) ;
- approfondir les synergies entre la Wallonie, Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de préparation aux métiers d'avenir et en pénurie, afin que le secteur de l'enseignement, en particulier qualifiant, participe pleinement au dispositif ;
- encourager les reprises d'études pour se former aux métiers en pénurie ou d'avenir, notamment en assouplissant, pour les personnes souhaitant s'inscrire dans ces formations, les critères de financement des étudiants ;
- mettre en place un dispositif de bourses européennes pour permettre de soutenir les jeunes qui suivent des études ou des formations dans des métiers d'avenir définis par l'Union européenne et liés à l'innovation et la recherche et développement ;
- ouvrir le champ des possibles aux filles comme aux garçons pour les différentes filières.

Le PS propose par ailleurs de veiller à la poursuite et au développement de la mobilité interrégionale, notamment par l'optimisation des échanges d'offres d'emploi et le développement de formations linguistiques.

4.4. GARANTIR AUX DEMANDEURS D'EMPLOIS ET AUX PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI L'ACCÈS À DES OUTILS DE FORMATION

4.4.1. Pérenniser et étendre la « garantie jeunes »

La « garantie jeunes » est une initiative du Conseil européen, largement défendue par le PS au niveau européen, qui vise à ce que, dans tous les Etats membres, dans les 4 mois qui suivent la sortie du système scolaire ou la perte d'emploi, tout jeune de moins de 25 ans se voie proposer soit une offre d'emploi de qualité, soit une formation complémentaire, soit un apprentissage ou un stage en entreprise. A l'échelle européenne, 8 milliards d'euros sont prévus pour 2014-2015, ce qui représentera pour la Wallonie et Bruxelles une somme de 120 millions d'euros (dont 80 millions de financement européens et 40 millions de cofinancement régional).

En 2014 et 2015, l'Europe cofinancera les mesures mises en œuvre dans ce cadre pour les régions dont le taux de chômage des jeunes dépasse 25 %, soit, pour la Wallonie, les provinces de Liège et du Hainaut.

Plus précisément, au niveau européen, le PS propose de :

- pérenniser le mécanisme de la « garantie jeunes » au niveau européen, porter l'âge maximum de prise en charge à 30 ans et accroître les moyens qui lui sont consacrés ;
- assurer l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de la « garantie jeunes » dans l'ensemble des pays européens ;
- mieux coordonner les sources de financements existant au niveau européen telles que celles du Fonds social européen (FSE) et de la Banque européenne d'investissement (BEI), pouvoir développer des projets communs orientés vers les PME qui investissent dans la création d'emplois pour les jeunes notamment (développement de formations, apprentissage...) et simplifier les procédures d'accès à ces financements ;
- financer la « garantie jeunes » en dehors des autres politiques de soutien à la formation et à l'emploi afin que cette initiative conduise à un réel accroissement des moyens consacrés à la lutte contre le chômage en Europe ;
- renforcer, par le biais d'une « charte européenne pour les stages », le cadre juridique européen afin de garantir une norme commune de qualité élevée pour les jeunes en ce qui concerne la qualité des apprentissages, des stages et des formations, les niveaux de salaire, les conditions de travail ou encore leur accès aux services de l'emploi ;
- lutter contre les stages et les contrats d'intérim ou à durée déterminée proposés successivement et donc abusivement aux jeunes en développant un cadre européen contraignant et en élaborant cette charte européenne pour les stages ;
- encourager la mise en place d'un cadre européen pour la formation en alternance à la fois pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement supérieur sur base des meilleures pratiques européennes dans ce domaine ;
- faciliter la transition entre le monde de l'école et le monde du travail en passant par la promotion de l'apprentissage et le placement, ainsi que le développement de programmes d'études communs impliquant à la fois les enseignants et les entreprises/industries ;
- adopter un cadre juridique européen qui permet de garantir une norme commune de qualité pour l'organisation du suivi des jeunes demandeurs d'emploi, de manière à limiter au maximum les discriminations entre pays.

En Wallonie, les jeunes de moins de 25 ans représentent 22,5 % des demandeurs d'emploi. Pour le PS, il faut absolument éviter aux jeunes de s'enliser dans le chômage à la fin de leurs études. Il faut donc construire avec les jeunes un véritable trajet vers l'emploi. Aussi, une attention particulière doit être accordée à l'implémentation de la « garantie jeunes » au niveau régional, à l'évaluation des résultats et à la pérennisation du système dès lors que les constats d'efficacité sont présents.

Le PS propose de :

- permettre aux jeunes d'avoir ou un emploi ou un stage ou au moins une formation complémentaire grâce au renforcement des dispositifs de mise à l'emploi dont la « garantie jeunes » ;
- poursuivre la dynamique lancée au travers de la « garantie jeunes » en mobilisant l'ensemble des acteurs socio-économiques et politiques par un engagement bisannuel des partenaires sociaux à libérer un certain nombre de places de stages ;
- poursuivre l'adaptation du processus d'accompagnement à l'emploi et de formation aux modes de communication des jeunes concernés (utilisation des canaux de prédilection, des centres d'intérêt...) ;
- mettre en place un système de parrainage de jeunes demandeurs d'emploi par des travailleurs expérimentés volontaires afin de favoriser leur transition vers l'emploi ;
- généraliser l'utilisation d'outils d'identification des compétences et, en particulier, d'identification des potentiels des jeunes accompagnés ;
- poursuivre le développement des formations en compétences de base et savoir-être ;
- continuer à intensifier les liens avec l'entreprise ainsi qu'avec l'école ;
- intensifier les partenariats visant l'accroche et le retour sur le marché de l'emploi des jeunes sans emploi et sans diplôme (appelés les « NEETs », *not in education, employment or training*).

4.4.2. Investir dans la formation en alternance, les centres de compétences, les centres de technologie avancée et les cités des métiers

La formation en alternance permet d'acquérir des compétences pour partie en établissement scolaire ou en centre de formation, pour partie en entreprise, en alternant les moments et lieux de formation.

Cette formule a démontré sa plus-value pédagogique et présente, là où elle est pratiquée de manière intensive, d'indéniables effets sur le développement économique et sur l'emploi. C'est ainsi que, chez nos voisins allemands, elle est considérée tant par les jeunes que par les entreprises, comme une voie d'excellence pour se former. L'investissement massif des pouvoirs publics allemands, mais surtout du secteur privé (par les chambres de commerce), dans la formation en alternance des futurs travailleurs s'explique en grande partie par l'impact positif qu'il en résulte sur les performances de l'industrie allemande. Mais l'alternance, pour être efficace, au niveau pédagogique, suppose qu'il y ait une véritable interaction entre structures de formation et entreprises.

Pour le PS, la formation en alternance doit être reconnue, chez nous aussi, comme filière d'excellence. Elle doit permettre aux jeunes d'acquérir les compétences techniques, sociales et professionnelles nécessaires pour s'insérer directement sur le marché de l'emploi.

Pour le PS, la mise en œuvre rapide de la réforme de l'alternance sera une priorité de la prochaine législature. En effet, la multiplication des contrats et des statuts des jeunes en alternance créent une concurrence entre les jeunes et entre les opérateurs, mais elle induit également une complexité et un manque de transparence pour les employeurs, en particulier les PME, ce qui nuit au dispositif et pousse certains à « faire leur marché » au détriment de la formation des jeunes... Une étape importante vient d'être franchie au travers d'une harmonisation du statut du jeune en alternance dans la Sécurité sociale. Il convient de poursuivre cette réforme en harmonisant également le statut du jeune en alternance en termes de droit du travail.

Afin de renforcer le rôle de l'alternance, le PS propose de :

- mettre en place l'OFFA (Office francophone de la formation en alternance), à gestion paritaire, qui aura pour missions de :
 - promouvoir l'alternance en tant que filière d'excellence de formation des jeunes ;
 - mettre en œuvre, en concertation avec les partenaires sociaux, la dynamique d'harmonisation des modalités d'agrément des entreprises partenaires de formation et des statuts et contrats des jeunes en alternance avec pour ambition d'aboutir avant fin 2015 à un statut unique du jeune en alternance quel que soit l'opérateur de formation ou d'enseignement auprès duquel il se forme ;
 - objectiver les formations pour lesquelles l'implémentation de l'alternance apporte une réelle plus-value pédagogique ;
 - favoriser, dans une logique d'articulation et de complémentarité entre les opérateurs, les passerelles et synergies entre l'enseignement en alternance (CEFA), les opérateurs de formation (IFAPME, SFPME, Forem) et l'enseignement supérieur ;
 - entamer, avec les partenaires sociaux, une négociation en vue de la définition d'une offre réaliste de places de stage qui réponde aux besoins de l'enseignement et de la formation et qui corresponde au mieux aux possibilités des entreprises et aux exigences pédagogiques ;
 - mettre en place une plate-forme internet de « bourse de stages » concrétisant l'engagement ferme des partenaires sociaux (fonds sectoriels) de garantir un nombre de places de formation en alternance suffisant ;
 - favoriser l'essaimage des bonnes pratiques ;
- mettre l'accent, en termes de financement de l'alternance, sur la qualité de l'encadrement des jeunes (formateurs et tuteurs en entreprise) afin d'augmenter leur taux de réussite et remédier aux causes d'abandon ou de décrochage ;
- définir rapidement les conditions et modalités d'accès à la certification pour l'ensemble des jeunes ;
- pérenniser et essaimer l'alternance dans l'enseignement supérieur

(hautes écoles et université), en capitalisant sur les résultats positifs des 5 expériences pilotes de masters en alternance, menées dans les hautes écoles, dans le cadre du plan Marshall 2.vert, en ciblant des cursus conduisant à des fonctions ou métiers émergents ou en demande et où la plus-value de l'implémentation de l'alternance peut être objectivée ;

- mettre en œuvre la formation alternée des demandeurs d'emploi, avec dispense de contrôle de la disponibilité, telle qu'initiée par le Forem, en évaluer l'impact et, le cas échéant, en ouvrir l'accès aux bénéficiaires du revenu d'intégration mis à l'emploi par les CPAS dans le cadre de leur mission d'insertion.

Les centres de compétence ont été initiés par le PS avec le double objectif de :

- soutenir les investissements en équipements performants et à la pointe de la technologie, au bénéfice de la formation et de l'éducation tout au long de la vie ;
- rationaliser ces investissements pour qu'ils puissent bénéficier au plus grand nombre, répondre (voire anticiper) aux besoins de compétences des entreprises.

Les centres de compétence sont des centres de formation à haute valeur ajoutée, dotés de plateformes technologiques de haut niveau et dynamisés par un partenariat efficient entre la Wallonie, le Forem, l'IFAPME, les partenaires sociaux des secteurs professionnels, le monde de la recherche et les universités.

Centres de formation multi-utilisateurs, ils adressent leurs formations aux demandeurs d'emploi, aux entreprises et à leurs travailleurs, aux enseignants et formateurs ainsi qu'aux élèves et étudiants sur l'ensemble du territoire wallon.

Dotés d'un équipement à la pointe de la technologie et chargés d'une mission de veille technologique, ils proposent des formations, en présentiel ou à distance, modulaires ou de plus longue durée, calquées sur les besoins, visant à faciliter l'adaptation des entreprises et de leurs (futurs) travailleurs aux évolutions et mutations des systèmes de production.

Enfin, ils sont également un instrument particulièrement attractif, mais encore trop peu utilisé en tant que tel, de la dynamique de sensibilisation des jeunes aux métiers techniques et technologiques.

Afin de renforcer les centres de compétences, le PS propose de :

- revoir, sur base des résultats de l'audit lancé par le Forem, les critères et modalités de labellisation et de subventionnement des centres de compétence avec pour objectifs de :
 - supprimer les concurrences entre centres ;
 - pérenniser et renforcer le soutien par des fonds sectoriels gérés par les partenaires sociaux des secteurs professionnels concernés ;
 - amplifier encore l'ouverture des centres de compétence à l'enseignement, en ce compris l'enseignement supérieur ;
 - amplifier l'implication des centres de compétence dans la

dynamique de sensibilisation des jeunes et de valorisation des métiers techniques et technologiques ;

- renforcer encore les liens entre les centres de compétence, les centres de recherche universitaires et sectoriels et le monde de l'entreprise, notamment par les pôles de compétitivité.

Les centres de technologies avancées sont des structures d'enseignement, localisées dans un établissement scolaire, mettant des équipements de pointe à disposition des élèves et des enseignants et pouvant également accueillir des demandeurs d'emploi et des travailleurs, dans le cadre de formations qualifiantes essentiellement axées sur l'industrie technologique, la construction, l'horeca, l'industrie agro-alimentaire et les filières vertes.

Au niveau de la politique de l'emploi, le PS propose de :

- renforcer les synergies entre centres de compétence et centres de technologies avancées, dans une logique de complémentarité et de rationalisation et non de concurrence ;
- négocier avec les partenaires sociaux des fonds sectoriels un investissement privé dans les centres de technologies avancées.

4.4.3. Renforcer la formation des demandeurs d'emploi

La période de chômage doit être mise à profit pour améliorer les compétences du demandeur d'emploi. C'est la voie la plus efficace pour retrouver de l'emploi. Le temps passé au chômage doit être utilisé pour de la formation et, le cas échéant, une reconversion professionnelle. En la matière, il convient de tabler au maximum sur l'autonomie et développer, lorsque c'est adapté, les outils de formation à distance.

Le PS propose de :

- fournir, sans délais, au nouveau demandeur d'emploi, une « boîte à outils » des différentes solutions s'offrant à lui et des différents interlocuteurs de la réinsertion professionnelle disponibles ;
- adapter d'avantage le type de formation et de suivi au degré d'éloignement du demandeur d'emploi du marché du travail.

4.4.4. Soutenir, par la formation, les personnes les plus éloignées de l'emploi en vue d'une réinsertion

Les centres d'insertion socio-professionnels (CISP) constituent un secteur associatif qui propose des formations dites « pré-qualifiantes » ou socialisantes dans des secteurs très divers. Leur rôle dans l'insertion socioprofessionnelle est donc essentiel pour le public très éloigné du marché de l'emploi.

Ce secteur a été largement soutenu et ses missions ont été clairement redéfinies. Le PS entend continuer à soutenir ces acteurs essentiels car ils permettent de concrétiser cet engagement qui nous est cher de donner une chance à chacun et

d'œuvrer, tous ensemble, à construire ce cercle vertueux porteur de croissance et d'emplois.

Le PS propose de renforcer la formation pré-qualifiante en mettant l'accent tant sur les stagiaires que sur les nécessaires synergies entre tous les opérateurs actifs sur le terrain de l'insertion socio-professionnelle et de l'emploi en :

- renforçant la mise en place de filières et passerelles, notamment vers la validation des compétences, la formation qualifiante et le secteur de l'intérim ;
- encourageant la participation des CISP à la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre et à la sensibilisation/formation aux métiers d'avenir ;
- privilégiant la consultation des représentants du secteur pour mieux adapter les structures et réglementations aux spécificités d'un public éloigné de l'emploi et améliorer l'intégration sociale et professionnelle de ces publics.

L'analphabétisme persiste aujourd'hui à un taux de 10 % de la population. Cette situation inacceptable est incompatible avec le fonctionnement démocratique de notre société, comme au plan de l'égalité des chances.

Ces dernières années, les autorités publiques ont consacré de plus en plus de moyens à l'alphabétisation. Parallèlement, la priorité a été de mieux coordonner l'action des différents niveaux de pouvoir en matière d'alphabétisation au travers, notamment, d'une conférence interministérielle annuelle.

Aujourd'hui, l'enjeu vise à mieux faire coïncider les investissements dans les programmes d'alphabétisation avec les besoins réels des personnes concernées. Parallèlement aux programmes d'insertion permettant d'accéder à une formation ou à l'emploi, l'alphabétisation est un vecteur de cohésion sociale.

Par ailleurs, les pouvoirs publics sont de plus en plus souvent confrontés à des demandes de perfectionnement de la langue française. La mauvaise maîtrise de la langue française, qui s'observe chez des personnes de tous horizons, participe également de ce décrochage qui éloigne les personnes du marché de l'emploi et contre lequel il faut lutter par des solutions appropriées.

Pour ce faire, le PS propose de :

- renforcer l'offre de programmes d'alphabétisation et de maîtrise de la langue française, en portant une attention particulière aux publics qui ne relèvent pas de l'insertion socioprofessionnelle mais de l'intégration sociale ;
- mettre en place des programmes d'alphabétisation et de maîtrise de la langue française en entreprise, en envisageant l'intégration de ces formations dans certains programmes sectoriels ;
- soutenir la présence d'écrivains publics dans les communes afin d'accroître les services rendus aux populations qui connaissent des problèmes, notamment en les aidant à remplir l'ensemble des formalités administratives ;

- favoriser l'articulation entre les filières d'alphabétisation et professionnalisantes de manière à permettre de suivre simultanément les deux types de formation ;
- mettre en place une campagne pour inciter les personnes concernées à se former.

5. ACCROITRE LE NOMBRE D'EMPLOIS DE QUALITE

La focalisation de nombreux acteurs (experts, médias, acteurs politiques...) sur les taux d'(in)activité et de chômage présente l'effet pervers d'occulter le débat sur le bien-être au travail et sur la qualité de l'emploi.

Pour le PS, il est indispensable que le débat sur l'emploi porte une attention égale au nombre d'emplois et à leur qualité. Les modèles de société où le chômage est très peu présent mais où la précarité est supérieure à celle observée chez nous n'est pas le modèle que nous défendons. C'est pour cette raison que nous avons toujours refusé la logique des mini-jobs allemands : offrir des jobs à 450 euros par mois pour réduire le taux de chômage n'est pas une avancée sociale mais constitue au contraire un recul.

Aussi, le PS accorde une grande importance aux questions de niveau de salaires, de stabilité de l'emploi, de conciliation entre vie privée et vie professionnelle ou encore de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

5.1. GARANTIR LE NIVEAU DES SALAIRES

Le salaire est une composante importante de la qualité de l'emploi, particulièrement pour les travailleurs situés en bas de l'échelle des rémunérations. Il s'agit également d'un élément essentiel qui détermine le pouvoir d'achat des ménages dont l'évolution contribue à la santé des secteurs économiques tournés vers le marché intérieur. Enfin, le salaire peut aussi être perçu comme un facteur de reconnaissance et de valorisation du travail.

Le PS propose de :

- refuser toute atteinte au principe d'indexation automatique des salaires (voir chapitre consommateur) ;
- relever le revenu net des travailleurs en ciblant prioritairement les bas et les moyens revenus, en convertissant en « gain poche » une partie des retenues effectuées à la source ;
- continuer à augmenter progressivement le bonus fiscal à l'emploi pour les bas salaires ;
- maintenir la liberté pour les partenaires sociaux de négocier la progression salariale dans le cadre de l'application de la loi de 1996 sur la compétitivité, en tenant compte des subsides salariaux dans le calcul de l'écart salarial avec les pays voisins ;
- entamer le débat sur la tension salariale au sein des entreprises en publiant chaque année dans le rapport de rémunération l'écart entre le salaire le plus bas et le plus haut au sein de l'entreprise, sachant que,

pour les entreprises d'économie sociale, la Wallonie, sur initiative du PS, a déjà limité, par décret, cette tension salariale à 4 fois le salaire le plus bas ;

- faire fonctionner les commissions paritaires de manière optimale en tenant mieux compte de la réalité économique et sociale, notamment en mettant en place une procédure de désignation contraignante de la commission paritaire qui empêche certaines entreprises de se livrer à un shopping entre les commissions paritaires, à la recherche de la moins coûteuse ;
- analyser les modes de calcul et d'attribution de l'allocation de garantie de revenu afin de rendre l'emploi, même à temps partiel, plus attractif que le chômage ;
- mettre en œuvre l'obligation pour les employeurs d'offrir en priorité aux travailleurs qui bénéficient d'une allocation de garantie de revenu un horaire de travail plus important lors des recrutements.

5.2. FACILITER LA TRANSITION DES EMPLOIS PRÉCAIRES VERS DES EMPLOIS DURABLES

Pour toute une série de travailleurs, la précarité de l'emploi reste un problème important les empêchant de concrétiser pleinement leurs projets de vie. Ainsi, en 2012, 27% des emplois sont des emplois à temps partiels et 40% de ces travailleurs déclarent que ce temps partiel est subi en raison du marché du travail. Par ailleurs, 315.000 travailleurs sont employés à durée déterminée, dont 70.000 dans le secteur intérimaire.

Nous devons œuvrer à faciliter la transition de ces personnes vers un emploi stable et à temps plein.

Le PS propose de :

- s'assurer que la CCT qui prévoit d'accorder la priorité aux travailleurs à temps partiels de l'entreprise en cas d'engagement à temps plein soit respectée ;
- porter une attention particulière à la question des heures supplémentaires et, concrètement, prévoir un soutien aux entreprises qui transforment leurs heures supplémentaires en emplois supplémentaires ;
- privilégier des aides dont l'ampleur diminue progressivement dans le temps afin d'éviter, autant que faire se peut, leur suppression brutale qui favorise le turn-over du personnel ;
- prévoir des mesures pour inciter les employeurs à privilégier la conclusion de contrats à temps plein (n'accorder la réduction structurelle que si le travailleur est engagé au minimum à mi-temps ; moduler les réductions en fonction de la part de temps partiels dans l'entreprise...) ;
- encourager, par les modalités du soutien financier public à l'emploi (APE, titres-services, PTP...), la transition vers l'emploi à temps plein et durable ;
- interdire les contrats journaliers, sauf dérogations expressément prévues

par les partenaires sociaux et sauf les cas emportant l'accord de la délégation syndicale ;

- faire correspondre au maximum la durée du contrat et la durée du recours au motif de l'intérim ;
- prévoir une période fixe avant la déclaration d'intention de licenciement collectif, période au cours de laquelle les intérimaires licenciés bénéficieront de conditions de licenciement similaires à celles des autres travailleurs.

5.3. LUTTER CONTRE LES PIÈGES À L'EMPLOI

Pour certaines personnes, accéder à l'emploi signifie une perte de revenus disponibles. Cette situation paradoxale s'explique par plusieurs facteurs qui, souvent, se combinent : salaire trop peu attractif, augmentation des frais (garde d'enfants, déplacements...), pertes d'avantages sociaux.

Cette situation est inacceptable dès lors qu'elle constitue un frein à l'accession au droit du travail de la personne.

L'outil le plus efficace est bien entendu d'accroître le revenu net des bas salaires. C'est un objectif récurrent pour le PS, qui a obtenu en la matière différents succès au travers du relèvement du bonus social et fiscal ou encore du relèvement du salaire minimum. D'autres outils peuvent toutefois être mobilisés pour lutter contre les pièges à l'emploi.

Le PS propose de :

- poursuivre le soutien à l'augmentation du salaire net pour les plus faibles par le biais du bonus à l'emploi et de crédits d'impôts ;
- prolonger pendant une période limitée, certains avantages sociaux liés au statut de sans-emploi lorsque la transition vers l'emploi s'accompagne d'un faible salaire ;
- favoriser la mise à disposition et l'accès aux infrastructures de la petite enfance (cf. programme de petite enfance).

5.4. ŒUVRER À L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les écarts salariaux entre hommes et femmes sont encore beaucoup trop importants dans notre pays et sont évidemment totalement inacceptables, même s'ils ont tendance à diminuer très légèrement depuis ces dernières années. L'écart salarial entre femmes et hommes s'élève, d'après le dernier rapport de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (rapport 2013, statistiques 2010), à 23% sur une moyenne annuelle. En moyenne horaire, l'écart est de 10%. La différence entre l'écart salarial en heure et celui en année est surtout due la répartition inégale de la durée de travail. Cet écart est surtout important dans le secteur privé, et surtout parmi les employés. De plus, les écarts ne se marquent pas seulement sur le salaire mais aussi sur les avantages extra-légaux attribués aux travailleurs.

Afin de lutter contre ces discriminations, le PS propose de :

- adopter les arrêtés d'exécution nécessaires à l'application concrète de la loi visant à lutter contre l'écart salarial entre femmes et hommes ;
- donner à l'inspection des lois sociales les moyens de lutter contre les discriminations contrevenant à la CCT 25 sur l'égalité de rémunération entre les travailleurs masculins et féminins ;
- insérer au sein du Code belge de Gouvernance d'Entreprise un volet relatif à la lutte contre les discriminations entre femmes et hommes ;
- obliger les employeurs à informer systématiquement les travailleurs(euses) des conséquences salariales, en termes de carrière et de pension des choix qu'ils(elles) souhaitent faire ;
- accroître et adapter l'offre au niveau de l'accueil extra-scolaire et de crèches, y compris par des crèches d'entreprises ou inter-entreprises.

5.5. MIEUX CONCILIER VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

Une politique de l'emploi efficace, c'est aussi une politique qui assure une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle, qui permet l'aménagement du temps de travail tout en conservant un pouvoir d'achat important.

C'est aussi veiller à ce que les femmes, souvent amenées à aménager leur temps de travail pour des raisons familiales, aient la possibilité d'avoir une carrière complète et de sauvegarder leurs droits à la pension.

Sous la précédente législature, les systèmes de réduction individuelle du temps de travail ordinaires ont été rationalisés, dans l'idée générale d'une possibilité de réduction à concurrence d'un an équivalent temps plein.

Concernant les congés, concrètement, le PS propose de :

- réaliser une évaluation prospective des effets de la réforme récemment menée sur la durée des carrières, particulièrement celle des femmes ;
- poursuivre la réforme dans le champ des congés thématiques, en veillant à un juste équilibre entre la conciliation vie privée et vie professionnelle et en portant attention aux droits des femmes à une carrière complète ;
- augmenter significativement les possibilités d'accueil collectif des enfants (voir chapitre Enfance) ;
- renforcer la politique régionale favorisant la création de crèches d'entreprise dans les grandes entreprises et les zonings.

La réduction volontaire du temps de travail peut, dans certaines circonstances, être un instrument qui permet de dynamiser l'entreprise en permettant, simultanément, d'améliorer la qualité de travail pour les travailleurs, d'accroître le volume d'emploi et d'augmenter la productivité des entreprises, ce qui permet de maintenir leur compétitivité.

Deux dispositifs de soutien à la réduction volontaire et collective du temps de travail existent actuellement en Belgique : la réduction de la durée hebdomadaire de travail à moins de 38 heures et la semaine de quatre jours. Ces dispositifs, soutenus par les autorités publiques par une réduction de cotisations sociales sont toutefois peu utilisés.

Le PS propose de :

- soutenir et renforcer les formes volontaires et négociées de réduction collective du temps de travail (RCTT) ;
- accroître le soutien accordé aux entreprises qui expérimentent ce dispositif, à condition que cette RCTT conduise à des engagements supplémentaires ;
- rendre plus attractif la RCTT par rapport à des dispositifs individuels de réduction du temps de travail (crédit-temps).

5.6. ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La qualité de l'emploi passe par la sécurité physique des travailleurs dans l'exercice de leur mission et par la juste appréhension des risques de maladies professionnelles auxquels ils sont exposés. La réglementation doit également prévoir qu'en cas d'accident, le travailleur reçoit une indemnisation juste et équitable.

En la matière, le PS propose de :

- améliorer la protection de la santé et la sécurité des travailleurs, en particulier des travailleurs dans des situations atypiques (par exemple les temps partiels) ou dans des activités de sous-traitance et notamment de :
 - réorienter les services de prévention externes des entreprises vers ces publics fragilisés ;
 - renforcer le contrôle (services d'inspection) sur ces formes de travail ;
- lutter contre les phénomènes de sous-déclaration des accidents du travail, notamment en renforçant la démocratie sociale ;
- pérenniser les régimes spécifiques permettant aux travailleurs exerçant des métiers pénibles d'accéder plus rapidement au chômage avec complément d'entreprise (ex prépensions) ;
- instaurer un examen médical obligatoire à la sortie du marché du travail et prendre les mesures nécessaires pour identifier les origines professionnelles de maladies qui se déclarent après le départ à la retraite ;
- améliorer et développer les outils de mesures des risques professionnels, comme les cadastres d'exposition à certains produits afin de mieux maîtriser les risques professionnels nouveaux ;
- revoir les critères pris en compte pour la reconnaissance de certaines maladies, par exemple pour les affections musculo-squelettiques ;

- promouvoir les mesures et structures préventives pour limiter les maladies liées au travail, notamment le burn-out ;
- reconnaître le burn-out en tant que maladie professionnelle ;
- lutter contre le stress, notamment le stress lié aux nouvelles technologies ;
- confier aux partenaires sociaux le soin de réfléchir à l'instauration d'un statut de travailleur en difficulté, fonction de différents paramètres (âge, type de métier exercé...) qui donnerait accès à certains avantages et permettrait une gestion plus souple de la fin de carrière.

6. PROTÉGER L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

6.1. REVOIR LA DIRECTIVE EUROPÉENNE RELATIVE AU DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS

La libre circulation des travailleurs constitue l'un des fondements de l'Union européenne (UE). La directive 96/71/CE contient un ensemble de règles obligatoires relatives aux conditions de travail d'un travailleur détaché dans un autre Etat membre.

Le principe de base de la directive est simple : si un Etat membre prévoit des conditions de travail minimales, elles doivent s'appliquer également aux travailleurs détachés dans cet Etat.

La directive comporte toutefois des lacunes qui expliquent que les comportements qu'elle entend combattre (dans son principe, du moins) s'observent sur le terrain et s'accroissent.

Des demandes de réforme de la directive sont régulièrement réclamées, notamment par le groupe socialiste du Parlement européen ou par les syndicats.

Aucune de ces demandes n'a jusqu'à présent abouti.

Tout au plus, une directive d'interprétation du texte de base est actuellement en cours de discussion entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil. Ce projet, adopté par le Conseil début décembre 2013, et qui contient l'une ou l'autre avancée obtenue grâce à l'acharnement de la délégation socialiste belge, sera prochainement discuté au Parlement européen. Le groupe socialiste du Parlement a toutefois refusé de donner son accord à ce texte, jugeant qu'il répondait trop peu aux demandes de réformes nécessaires pour protéger les travailleurs..

Face à l'ampleur des effets néfastes que la directive entraîne sur le terrain, à savoir les atteintes graves à l'emploi des travailleurs belges et l'avenir de nos entreprises, mais aussi l'exploitation de travailleurs étrangers souvent désarmés face aux pratiques inacceptables de certaines entreprises, le PS estime que la réforme en cours n'est qu'une étape et propose donc une réforme en profondeur de la directive européenne pour que cesse le dumping social.

Dans le cadre d'une révision de la directive européenne encadrant le détachement de travailleurs au sein de l'Union européenne, le PS propose de :

- sauvegarder le droit des travailleurs à la négociation et à l'action collective ;

- limiter dans le temps le détachement et justifier le dépaysement (remboursement des frais...) ;
- adopter une liste de critères cumulatifs qui détermine si un travailleur est détaché ou non (lieu de l'entreprise, lieu du recrutement, lois applicables aux travailleurs comparées à celles d'application aux clients, part des contrats de l'entreprise dans le pays d'origine...) ;
- appliquer intégralement les conventions collectives du pays d'accueil (et non uniquement les volets obligatoires de la législation nationale) ;
- donner aux Etats membres les moyens de réaliser des contrôles efficaces ;
- établir une présomption que le lieu de travail habituel est celui de l'Etat d'accueil, à charge pour l'entreprise d'apporter les preuves contraires ;
- mettre en place une coordination des services européens d'inspection, assortie de sanctions réelles et dissuasives ;
- prévoir que le paiement des cotisations sociales dans le pays d'origine du travailleur, se calcule sur base des taux du pays d'accueil et sur base du salaire réellement perçu.

Par ailleurs, au niveau européen, la lutte contre le dumping social sera facilitée par la lutte contre la concurrence salariale entre les pays membres de l'UE par le biais de l'introduction d'un salaire minimum européen.

6.2. LUTTER AU NIVEAU NATIONAL CONTRE LES ABUS ET LE DUMPING SOCIAL

La lutte contre les abus et le dumping social passe également par des mesures et des actions décidées au niveau national. Dans la droite ligne du plan anti-dumping, adopté par le Gouvernement fédéral en novembre 2013 sous la pression active des Ministres socialistes, le PS souhaite poursuivre cette lutte, indépendamment du devenir du dossier au niveau européen.

Afin de lutter contre les abus et d'étendre la lutte contre le dumping social au niveau national, le PS propose de :

- offrir une protection pour les victimes de la traite des êtres humains d'exploitation économique, par exemple sous forme de délivrance d'un permis de travail temporaire ;
- lutter contre les faux temps partiels et les faux indépendants ;
- renforcer les services d'inspection, en leur attribuant les moyens de se concentrer sur la lutte contre le travail au noir et contre la fraude, le contrôle du détachement des travailleurs, des zones transfrontalières et de la sous-traitance notamment en assurant les effectifs de ces services, c'est-à-dire en évitant le non remplacement en cas de départ ;
- lutter contre le travail au noir ;
- attribuer aux juridictions et auditorats du travail les moyens nécessaires pour garantir un accès effectif des travailleurs à la justice et traiter les dossiers sans retard ;

- exploiter pleinement, au niveau national, les nouvelles règles européennes en matière de marchés publics afin de lutter contre le dumping social en cas de recours à la sous-traitance ;
- rendre obligatoire dans les marchés publics la déclaration préalable des sous-traitants et limiter à un le nombre de niveaux de sous-traitance, exception faite de certains cas strictement justifiés.

6.3. DÉFINIR DES MESURES CONCRÈTES POUR LIMITER LES LICENCIEMENTS ET OBLIGER LES ENTREPRISES À ASSUMER LEURS RESPONSABILITÉS EN CAS DE RESTRUCTURATION

Ces dernières années auront été des périodes très difficiles pour les travailleurs. Durant cette période, une série de grands groupes internationaux ont annoncé des restructurations massives ou des fermetures pures et simples d'usines en Belgique. Ces annonces ont plongé des milliers de familles dans l'incertitude quant à leur avenir et ont contraint des régions entières à penser la reconversion de leur tissu productif.

Pour le PS, ces situations dramatiques appellent des réponses fortes. Les entreprises qui ont fait le choix du licenciement doivent prendre leurs responsabilités à l'égard des familles touchées par l'annonce brutale de la perte prochaine de leurs emplois. Elles ne peuvent également ignorer leur devoir envers les territoires affectés de plein fouet par les effets qu'entraînent ces événements, territoires qui les ont souvent soutenues lorsqu'il s'agissait de les aider à se développer. Au besoin, les pouvoirs publics pourront contraindre ces entreprises à assumer les effets de leurs décisions.

Le PS propose de :

- renforcer la loi Renault, par le droit d'alerte qui s'exerce sous la forme d'un droit pour les représentants des travailleurs d'exiger des informations sur la situation économique et financière de leur entreprise afin de prévenir au maximum les restructurations et en regroupant sous une même procédure des annonces successives de licenciements ;
- préserver le modèle et les moyens des cellules de reconversion et des plateformes permanentes de reconversion ;
- assouplir les critères d'accès au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) afin, notamment, de tenir compte de la taille des différents marchés de l'emploi des pays membres ;
- garantir aux intérimaires et aux personnes en contrat à durée déterminée, licenciées dans un contexte de chômage économique, l'accès au dispositif de reconversion même en l'absence de licenciement collectif ;
- mettre en place un fonds couvrant l'intervention obligatoire de l'employeur en matière d'outplacement et de reclassement en cas de faillite ;
- soutenir, par des avantages financiers, la reprise des entreprises par les travailleurs dans une logique coopérative ;
- rendre obligatoire la mise en prépension des travailleurs licenciés

lorsqu'ils ont atteint les limites d'âge requises ou sanctionner financièrement le licenciement sec de travailleurs qui sont dans les conditions légales pour être prépensionnés ;

- exiger le remboursement des aides publiques perçues en cas de licenciements collectifs, à l'exception des entreprises reconnues en difficulté ;
- adopter une approche préventive et planifiée des restructurations au niveau européen, notamment en œuvrant à une approche intégrée des restructurations et en veillant à une utilisation optimale du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

6.4. CONTINUER À FAIRE ÉVOLUER LE DROIT DU TRAVAIL

La question de l'harmonisation des statuts ouvrier-employé a connu une évolution majeure sous la législature qui s'achève avec la suppression du jour de carence et l'harmonisation des délais de préavis. Néanmoins, d'autres éléments de discriminations persistent et il reviendra au législateur, en étroite concertation avec les partenaires sociaux, de poursuivre l'évolution du droit du travail.

Pour le PS, il faut mettre un terme à toutes les différences qui existent encore actuellement entre les statuts des ouvriers et des employés. Cette différence se révèle en effet totalement anachronique dans notre marché du travail actuel. Les mêmes obligations s'imposent à tous les travailleurs, qu'ils soient ouvriers ou employés. Il est donc primordial que tous les travailleurs bénéficient également des mêmes droits sociaux. Cette harmonisation doit être atteinte par une solidarisation accrue entre les entreprises, en limitant au maximum le coût pour la sécurité sociale et pour l'Etat.

Le PS propose de :

- mettre fin, dans un délai raisonnable, aux exceptions illimitées (ouvriers de la construction) en matière de préavis prévues par la loi de 2013 de réforme du statut ouvrier-employés, car ces exceptions sont contraires à une harmonisation complète des délais de préavis et peuvent être vues comme une nouvelle discrimination illégitime ;
- augmenter immédiatement les préavis qui ne respectent pas la Charte sociale européenne ;
- autoriser la négociation de suppléments sectoriels qui couvrent une période plus longue que la période de préavis ;
- gommer les différences actuelles en matière de pécule de vacances, en privilégiant le mode de calcul actuel des ouvriers ;
- harmoniser le calcul du salaire garanti en cas de maladie, tout en assurant le droit à un mois de salaire pour tous les travailleurs malades ;
- réformer le paysage des commissions paritaires afin de supprimer les différences existantes entre commissions paritaires ouvriers et commissions paritaires employés.

Par ailleurs, il est dans l'intérêt de la société comme des citoyens étrangers en séjour légal que ceux-ci puissent être actifs économiquement et évitent ainsi d'être une charge pour leurs familles ou pour l'Etat. Il est également de l'intérêt des employeurs qui accomplissent les démarches pour pouvoir engager un travailleur étranger qui correspond au profil recherché, de pouvoir le mettre au travail rapidement, sans dépendre d'une procédure parfois fastidieuse et incertaine, notamment au moment du renouvellement du permis de travail et du titre de séjour qui y est lié.

Pour ces raisons, le PS propose de :

- adapter les conditions de délivrance du permis de travail B afin que tout ressortissant étranger, quelle que soit sa nationalité, qui remplit les conditions relatives à l'examen du marché du travail et aux conditions de travail visées dans un contrat qui lui est soumis puisse se voir délivrer un permis B (voir aussi chapitre immigration).

7. OFFRIR DES OPPORTUNITES ET DES SOUTIENS AUX DEMANDEURS D'EMPLOI EN TENANT COMPTE DE LEUR SITUATION PERSONNELLE

La politique de l'emploi doit porter une attention particulière à ceux qui n'ont pas la chance de disposer d'un travail rémunéré. Durant cette période d'inoccupation professionnelle, les pouvoirs publics ont le devoir d'accompagner ces personnes afin de leur donner un maximum de chances de retrouver un emploi.

Les réponses que cette situation appelle ne sont pas simples à mettre en œuvre car il convient de constater que, malheureusement, il existe beaucoup moins de places disponibles qu'il ne se trouve de demandeurs d'emploi. Certaines personnes disposent en outre de très peu d'atouts pour s'assurer un accès durable au marché du travail.

Pour le PS, cette situation suppose des réponses particulières, adaptées à la situation de la personne. Le chômage doit être l'occasion de sceller un partenariat positif entre le demandeur d'emploi et les pouvoirs publics afin qu'ensemble, ils puissent maximiser les chances de sortir de la situation du chômage.

7.1. MODERNISER LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHÔMEURS

Pour le PS, il faut réformer le plan d'accompagnement et de contrôle des chômeurs pour faire en sorte que l'accompagnement mène réellement à l'emploi, et non à l'exclusion et au déclassement social.

L'accompagnement et la formation des demandeurs d'emploi doivent être poursuivis. On ne peut les laisser seuls face à leur sort. Les sanctions administratives et les sanctions pour refus d'emploi convenable doivent certes être maintenues, mais les failles du système sur le terrain ne peuvent être ignorées.

Les services publics de l'emploi régionaux mettent en place un accompagnement individualisé des chômeurs. Ces plans de réinsertion doivent primer le contrôle qui sera demain assuré par les Régions. A défaut, la confusion s'installe, avec risques d'exclusions injustes à la clé.

Dans certaines régions où les offres se font plus rares, on ne peut avoir à l'égard des demandeurs d'emploi le même niveau d'exigence que dans les territoires où davantage d'opportunités existent. Il faut donc veiller à ce que la réglementation soit adaptée aux conditions locales du marché de l'emploi;

Les personnes qui sont les plus éloignées du marché de l'emploi sont le plus souvent des personnes peu scolarisées, en situation de grande précarité. Pour ces personnes, le système n'est pas adapté et se transforme en une spirale de désespérance et d'exclusion, aboutissant au décrochage total des plus précaires.

Dans les circonstances de crise actuelle et de pénurie d'emploi, cette accumulation de formalités peut légitimement conduire au découragement et donc aboutir à exclure des personnes qui ont maintes fois prouvé leur motivation. Le système est donc devenu beaucoup trop bureaucratique, voire kafkaïen.

Le prochain transfert du contrôle de la disponibilité des chômeurs aux Régions doit être une occasion de revoir le dispositif dans le sens d'une approche personnalisée qui permette de mieux rendre compte des efforts réellement fournis par les demandeurs d'emplois compte tenu de leurs caractéristiques et de la situation du marché de l'emploi.

Pour remédier à cette situation, le PS propose de :

- accompagner les demandeurs d'emploi le plus rapidement possible après leur inscription pour optimiser leurs chances d'insertion et leur éviter de s'enliser dans le chômage, en dotant les services régionaux de l'emploi de moyens en tenant compte des situations spécifiques du marché de l'emploi ;
- offrir un contrat de travail dit « contrat d'insertion », d'une durée de 12 mois, et respectant les conditions sectorielles salariales minimales, aux jeunes qui comptabilisent 3 évaluations positives après l'ouverture du droit aux allocations d'insertion (cf. supra);
- prévoir des procédures adaptées pour les personnes handicapées en tenant compte du handicap et après une évaluation positive, en espaçant les contrôles ;
- prévoir des procédures de contrôle adaptées aux personnes travaillant à temps partiel, celles-ci – notamment les personnes travaillant à horaire fractionné – ayant plus de difficultés à effectuer les démarches de recherche d'emploi ;
- revoir le plan d'accompagnement et de contrôle des chômeurs afin de tenir compte de l'offre réelle d'emplois par le comité subrégional car on ne peut analyser de la même manière la probabilité qu'a un chômeur de trouver un emploi dans une zone où les offres sont nombreuses et dans une zone où les offres sont rares ;
- apporter un soin particulier à la mise en œuvre de la disposition existante

qui prévoit un trajet spécifique et des services spécialisés, avec soustraction temporaire du contrôle de disponibilité, pour les chômeurs les plus éloignés du marché de l'emploi en raison d'une combinaison de facteurs qui empêchent leur insertion ;

- donner accès aux mesures de subventions à l'embauche sous la forme d'activation des allocations de chômage aux chômeurs sanctionnés dans le cadre de la procédure de contrôle de disponibilité ;
- mettre en place une meilleure collaboration avec les CPAS, afin que le travail réalisé par un demandeur d'emploi dans le cadre d'un contrat d'insertion avec son CPAS soit valorisé dans le cadre de l'accompagnement des chômeurs ;
- assurer le remboursement par l'Etat fédéral aux CPAS pour le revenu d'intégration ou l'aide sociale équivalente des personnes ayant fait l'objet d'une sanction temporaire ;
- exercer le contrôle de manière cohérente au bénéfice des demandeurs d'emploi, dans un cadre qui distingue sans opposer de manière binaire l'accompagnement et le contrôle, mais fait de ces deux outils de véritables leviers d'insertion ;
- prévoir des procédures de recours contre les sanctions auprès d'un jury indépendant composé notamment de représentants des partenaires sociaux.

7.2. AMÉLIORER LES DROITS AUX ALLOCATIONS D'INSERTION ET DE CHÔMAGE

La crise économique a accéléré un phénomène de progression de formes précaires d'emplois. L'apparition et le développement de l'intérim, de contrats à temps partiel, de contrats à durée déterminée ont précarisé le travail, particulièrement chez les moins scolarisés d'entre les travailleurs.

Aujourd'hui, la réglementation en matière de chômage et d'allocation d'insertion ne tient pas suffisamment compte de ces formes de travail : la balise qui guide la réglementation reste le travail à temps plein sur une longue période. Seules les personnes ayant eu la chance de décrocher un contrat suffisamment long et à temps plein, ou celles qui s'en rapprochent, ont accès à l'assurance chômage.

Cette situation est injuste pour les personnes ballottées entre toute une série d'emplois précaires et qui, une fois sans emploi, bénéficient de trop peu de droits. Le PS souhaite faire évoluer la réglementation afin de tenir compte de cette réalité du marché de l'emploi. Cette évolution démontrera également que la société est aux côtés des personnes qui peinent à trouver un emploi stable dans une société où ce type de jobs est trop peu répandu.

Par ailleurs, nombreuses sont les personnes qui, bien qu'ayant le statut d'actif, n'ont jamais eu accès à l'emploi. Loin de certains stéréotypes, parmi celles-ci, on trouve en majorité des demandeurs d'emploi désireux de décrocher un contrat de travail et qui effectuent de nombreux efforts pour atteindre cet objectif. Le PS entend être également aux côtés de toutes les personnes, jeunes ou moins jeunes, qui mettent tout en œuvre pour s'insérer sur le marché du travail. Il nous apparaît à cet égard qu'il faut davantage récompenser les efforts de recherche

active d'emploi, particulièrement en ces temps de crise où l'offre reste rare, surtout dans certaines régions.

Le PS propose de :

- poursuivre le relèvement de tous les minimas des allocations pour atteindre le seuil de pauvreté ;
- revoir les conditions d'accès et de maintien aux allocations d'insertion et de chômage afin de tenir compte d'un marché du travail de plus en plus flexible, offrant peu de possibilités de contrats à temps plein et à durée indéterminée, notamment :
 - accorder le maintien des allocations d'insertion à toute personne totalisant, en date du 31 décembre 2014, minimum 312 jours de travail quelle que soit la période de référence ;
 - prolonger les allocations d'insertion, à l'issue des 3 ans, pour les personnes qui font manifestement la démonstration de leur détermination à chercher un emploi ;
 - envisager des extensions de droits pour les personnes qui suivent des programmes de formation et de réinsertion pendant la période de perception des allocations d'insertion ;
 - abaisser de 156 à 100 jours, le nombre de jours de travail minimum à prêter sur les 2 dernières années pour avoir accès à une prolongation de 6 mois de la durée de perception des allocations d'insertion (= le « droit additionnel ») ;
 - accorder, pour les personnes qui n'ont pas accès au droit additionnel de 6 mois, une prolongation de la durée de perception des allocations d'insertion, équivalente au double du nombre de jours de travail prestés ;
 - assouplir les règles d'accès au chômage complet pour les personnes bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus (AGR, soit le complément de chômage) en garantissant l'accès au chômage dès un travail à tiers-temps (actuellement 57%), en calculant les jours de référence en ETP (actuellement seuls les jours pleins comptent) et en assimilant certaines journées de travail à temps partiel à du travail à temps plein ;
 - faciliter, pour le calcul du montant des allocations de chômage, le retour en première période en portant à une période de 24 mois, (pour 18 mois actuellement), l'exigence de disposer de 312 jours de travail ;
- analyser la mise en place de solutions pratiques qui permettent de partager les coûts liés au logement telles que la colocation, l'habitat solidaire ou la solidarité entre personnes cohabitantes, sans que cette situation ne conduise systématiquement à une réduction des allocations sociales.

ECONOMIE

Une économie au service de l'emploi pour les Wallons et les Bruxellois, voilà résumé en une formule l'objectif poursuivi par le PS. En d'autres termes, le PS dit oui à une économie qui crée de l'emploi et qui investit dans le réel, oui à une économie qui innove et qui valorise les talents, oui à une économie qui vise une croissance répartie équitablement, oui à une économie qui permette à chacun de récolter les fruits de son travail et de vivre dignement !

Pour le PS, activités économiques et création d'emplois de qualité vont donc de pair : il n'y a pas de redistribution de richesses possible sans création de valeur par les entreprises. Dès lors, toute entreprise, PME, TPE, grande entreprise, doit être soutenue dans son développement. Dans cette optique, il appartient aux pouvoirs publics de créer un climat propice à l'éclosion et à la croissance des projets entrepreneuriaux.

Priorité aux PME et aux indépendants. Ces conditions favorables au développement économique de nos entreprises, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, doivent en priorité bénéficier aux PME - premières pourvoyeuses d'emploi dans notre paysage économique - et aux indépendants. Le plan Marshall en Wallonie et le New Deal à Bruxelles œuvrent en ce sens, stimulant une indéniable dynamique positive de redéploiement économique. L'effort dans nos deux Régions doit être poursuivi et intensifié.

Au premier rang des préoccupations, la facilitation de l'accès au crédit pour les PME et les indépendants. Si des avancées importantes ont été enregistrées au cours de la législature qui s'achève, telles que la réforme bancaire, la loi de financement des PME ou encore les prêts-citoyens, il faut désormais veiller à ce qu'elles produisent leurs effets concrets pour les entrepreneurs et mobilisent davantage de moyens en faveur de l'économie réelle. Il faut en outre poursuivre le travail destiné à faciliter l'accès aux crédits pour les PME et les indépendants, quel que soit leur stade de développement et quelle que soit leur taille.

De leur côté, les pouvoirs publics et les opérateurs qui en dépendent (tels par exemple que les outils financiers publics) doivent s'engager dans une amélioration des services offerts aux entrepreneurs. À cet égard, le PS estime que leur rôle mérite d'être renforcé afin qu'ils soient pleinement efficaces dans le redéploiement économique au bénéfice des porteurs de projet.

De même, le statut social des indépendants doit être étendu afin d'octroyer une couverture optimale. Introduire davantage de solidarité et de justice fiscale entre les travailleurs indépendants permettra de financer de nouvelles prestations de sécurité sociale, notamment en termes de pension, d'incapacité ou d'invalidité de travail. Cette solidarité et cette justice fiscale se traduiront également par l'examen des possibilités de réduction des cotisations sociales des plus petits indépendants et en particulier des jeunes qui se lancent.

Des entreprises compétitives, des travailleurs respectés. La compétitivité d'une entreprise dépend de multiples facteurs : elle varie selon le secteur d'activités de l'entreprise, de sa taille ou de son niveau de développement. Selon le PS, les pouvoirs publics ont pour mission d'user des divers leviers pour favoriser la compétitivité des entreprises, en agissant sur le coût de l'énergie (souvent lourd

pour nos entreprises), la qualité de la main-d'œuvre (par un enseignement de qualité et des formations adaptées au monde du travail), les aides à l'emploi (nécessaires à l'engagement de nouveaux travailleurs), la fiscalité (par la réduction ciblée des charges patronales), le soutien à l'innovation ou encore la simplification administrative (parfois source de tracasseries inutiles).

La compétitivité ne doit pas porter atteinte au revenu du travailleur : il s'agirait d'une grave erreur dont pâtiraient en premier lieu les entreprises elles-mêmes. En effet, réduire le pouvoir d'achat du travailleur engendrerait inévitablement une réduction de la consommation des ménages, au détriment des entreprises.

Par contre, l'allègement du coût du travail brut, en faveur des entreprises, doit être examiné avec attention. Des efforts importants ont d'ailleurs été réalisés ces dernières années à tous les niveaux de pouvoir afin de soutenir les employeurs et alléger le coût du travail. Politique économique et politique de l'emploi sont intimement imbriquées. Le PS soutient les employeurs qui créent de l'emploi, forment leurs travailleurs et accordent attention à leur qualité de vie. Les aides publiques doivent être ciblées et conditionnées à des objectifs d'emplois (cf. infra).

Les projets de demain se conçoivent aujourd'hui. La Wallonie et Bruxelles se sont caractérisées, ces dernières années, par des politiques incitatives en faveur de l'innovation. Les pôles de compétitivité en sont l'exemple le plus emblématique. Aux yeux du PS, favoriser l'innovation, sous toutes ses formes, est vitale pour notre économie. Aussi, entend-il soutenir avec force les initiatives permettant aux entreprises de créer les produits et services du futur. L'économie circulaire (basée sur la réutilisation des matières premières) couplée à un haut degré de créativité, une excellence opérationnelle et une ambition d'extension internationale forment le socle de l'esprit novateur qui doit animer nos entrepreneurs. Le PS souhaite réaffirmer son soutien à ce modèle de développement industriel car il génère de l'innovation, de la valeur ajoutée, des emplois (directs et indirects) de qualité et un rayonnement au-delà de nos frontières. Il en va de la vitalité présente et à venir de notre économie et, partant, du taux d'emploi de nos Régions.

Des entreprises à haute responsabilité sociale. Le PS considère que le rôle de l'entreprise est central dans notre société. Par lui-même, le projet entrepreneurial est porteur de valeurs qui ne doivent pas poursuivre pour unique objectif la recherche du profit. L'émancipation et la solidarité peuvent, par exemple, participer au modèle défini par l'entrepreneur.

Cette plus-value du rôle sociétal de l'entreprise doit en particulier trouver à se concrétiser lorsque les entreprises bénéficient de soutiens publics. En vue de formaliser un engagement réciproque entre les entreprises et les autorités publiques, le PS estime que les dispositifs de soutien aux entreprises doivent être conditionnés à l'emploi, à l'innovation et au bien-être collectif. Ce contrat entre l'entreprise et les autorités publiques garantit ainsi une allocation optimale des ressources publiques et augmentera significativement le taux d'emploi.

L'entrepreneuriat coopératif est un modèle qui tient particulièrement à cœur du PS. En raison de leur histoire commune, les socialistes réaffirment leur soutien aux idéaux que ce type d'entrepreneuriat défend. Ces dernières années, les

dérives capitalistiques engendrées par le néolibéralisme ont suscité un regain d'intérêt envers ces idéaux généreux axés notamment sur l'égalité, la solidarité, la justice sociale et la démocratie. A l'avenir, le PS souhaite renforcer qualitativement le modèle coopératif dans son statut, sa reconnaissance ou encore le soutien public qui lui est accordé.

A l'instar des coopératives, l'économie sociale et solidaire joue un rôle central dans notre paysage économique. Elle développe notamment des services de proximité à haute valeur sociale ajoutée. L'attention que les pouvoirs publics lui accordent doit par conséquent être renforcée, de manière à renforcer la reconnaissance et l'importance de ce pilier crucial dans le redéploiement économique de la Wallonie et de Bruxelles. Son expertise dans l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail constitue entre autres un levier puissant de création d'emploi qu'il convient de valoriser.

La législation sur les marchés publics a fait l'objet d'une récente réforme de la part de l'Union européenne, sous l'impulsion du groupe socialiste au Parlement européen. Les modifications intervenues dans cette législation portent sur le bien-être des travailleurs et le développement durable. Désormais, l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés lancés par les autorités publiques permet d'attribuer plus aisément lesdits marchés aux PME locales. Il appartient donc d'user de cette faculté, dans le strict respect de la législation.

Pour un nouvel essor économique. Par les mesures qu'il propose, le PS entend accompagner et favoriser un nouvel essor économique de nos Régions, s'appuyant sur le talent, le savoir-faire et l'imagination de nos entrepreneurs, sur le respect de nos travailleurs, et sur l'innovation, la valeur ajoutée et la qualité des services et produits de nos entreprises.

1. AMELIORER L'ACCES DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT

Durant cette législature, le PS a obtenu une profonde réforme bancaire, unique en Europe : l'interdiction de la spéculation pour compte propre, l'encadrement de toutes les activités sur les produits financiers pour les clients, des rémunérations plus justes ainsi que l'interdiction des manipulations sur le cours des denrées alimentaires.

Il reste néanmoins beaucoup de travail pour que le secteur financier soit à nouveau au service de l'économie réelle. Pour le PS, les prochaines années devront être mises à profit pour mettre en œuvre la réforme bancaire et réorienter durablement les banques vers leur métier de base de soutien aux PME.

Permettre le bon développement et la croissance durable de nos entreprises nécessite l'accès au financement. Deux problématiques principales se présentent aux entrepreneurs. Tout d'abord, les entreprises souffrent d'une sous-capitalisation structurelle. En effet, la faiblesse des fonds propres engendre une dépendance coûteuse et aléatoire des entrepreneurs au crédit à court terme octroyé par les banques. Il faut donc agir à la source de cet obstacle. D'autre part, les entreprises sont entravées dans leur développement par la frilosité des acteurs bancaires dans l'octroi de crédit à court, moyen ou long termes. En outre, les banques ont, depuis quelques années déjà, démantelé les équipes qui

s'occupaient du crédit aux entreprises, ce qui a encore aggravé les difficultés des entreprises, qui ne peuvent se financer sur le marché.

Ces dernières années, le rôle très actif des autorités régionales et des institutions qui en dépendent a permis de mieux soutenir les entrepreneurs et de pallier les absences du monde bancaire par la mise en place du produit mixte¹ notamment et surtout par la mise en place des mesures anti-crise. Mais il faut aller plus loin en considérant que le financement de l'activité des entreprises et des indépendants est aussi une mission d'intérêt général, vitale à notre croissance économique.

C'est pourquoi, afin de soutenir les entreprises dans leur développement, le PS propose une stratégie articulée autour de deux objectifs:

- favoriser l'augmentation des fonds propres des PME et des TPE;
- faciliter l'accès aux crédits bancaires pour toutes les entreprises, les artisans, les commerçants et les indépendants, quel que soit leur stade de développement et quelle que soit leur taille.

Concrètement, tirant les leçons de la crise financière, et pour atteindre ces objectifs, le PS souhaite faire évoluer le paysage financier sur base de trois piliers stratégiques qui, combinés, assureront la diversité et la qualité de l'offre de financement aux entreprises.

Tout d'abord, le PS souhaite poursuivre les réformes entamées afin d'amener les banques à revenir à leur métier historique: la collecte saine des dépôts et le financement de l'économie réelle et des entreprises en particulier. Pour cela, il faudra poursuivre les réformes de fond qui ont été lancées (séparation des activités, limitation des rémunérations, contrôle de leur activité d'octroi de prêt aux entreprises) afin de veiller à ce que les banques soient effectivement aux côtés des entrepreneurs. Le PS souhaite aussi mieux définir le statut d'agent bancaire indépendant, qui est un atout permettant de mieux protéger le consommateur face aux banques. En effet, l'indépendance de l'agent bancaire fait de lui un « tampon » entre la stratégie agressive à court terme d'une banque et celle à long terme de la plupart des épargnants.

Belfius est aujourd'hui une institution financière dont l'Etat est l'unique actionnaire par la Société fédérale de participations et d'investissement. Pour le PS, Belfius doit rester dans les mains de l'Etat afin de faire évoluer la banque. Plus précisément, le PS souhaite que la banque joue un rôle plus actif dans le développement d'une offre de produits et services pour accompagner au mieux les PME et les indépendants. Cette banque publique offrira en outre des produits et services destinés aux pouvoirs publics et aux particuliers, développant un modèle qui combine les attentes du secteur public et des entreprises.

Ensuite, le PS souhaite que les outils financiers publics (sociétés régionales d'investissement) continuent à jouer leur rôle, complémentaire à celui des

¹ Le produit mixte consiste en l'octroi, par la SOCAMUT, d'une garantie automatique de 75% sur un micro-crédit bancaire (de max. 25.000 euros et d'une durée de 2 à 10 ans) à l'attention d'une micro-entreprise/d'un indépendant.

banques, de (co)financement (capital, prêt, garantie) des entreprises. L'objectif du PS est de poursuivre l'optimisation des interventions des trois principaux outils financiers wallons en accentuant leur spécialisation, chacun dans son domaine de compétence:

- la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) dont le rôle consiste à financer le développement des filières industrielles wallonnes dans des créneaux d'avenir au niveau européen et mondial et qui s'adresse aux grandes entreprises;
- la Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises (SOWALFIN), dont la mission consiste à financer les PME, les artisans, les indépendants et les professions libérales, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire du réseau des invests (outils de proximité des entreprises) ;
- la Société wallonne de gestion de participations (SOGÉPA) dont la mission consiste à assurer le financement et la guidance des entreprises en mutation.

Enfin, le PS souhaite encourager le soutien des entreprises par du financement alternatif d'investisseurs privés, qu'ils soient professionnels (business angels², equity³) ou citoyens (financement participatif et prêts-citoyens⁴). Il est en effet souhaitable de développer une culture de soutien à nos entreprises afin de favoriser un ancrage local, ce qui aura également un impact positif sur l'esprit d'entreprendre dans nos Régions.

Cette nouvelle architecture, fondée sur la complémentarité des acteurs et des sources de financement, avec un rôle fort pour l'Etat, doit permettre d'améliorer substantiellement l'accès au financement des entreprises dans les prochaines années. Pour le PS, il est du devoir des autorités publiques de veiller à la suffisance et la qualité du financement des entreprises afin que ces dernières puissent facilement entreprendre, créer de l'activité et de l'emploi.

Concernant le secteur bancaire, le PS propose de :

- considérer le financement de l'économie réelle comme une mission d'intérêt général et définir le contenu et les conséquences de celle-ci y compris en termes de sanctions en cas de manquement ;
- exiger des banques, par un reporting de la Banque nationale de Belgique (BNB) une publication mensuelle simplifiée des grands postes de leur actif en pourcentage du total du bilan de sorte que l'épargnant puisse comparer l'utilisation que les différentes banques font des fonds récoltés (crédits aux pouvoirs publics, crédits aux entreprises en Belgique/à l'étranger, crédits hypothécaires aux particuliers, crédits à la consommation, transferts de fonds entre pays, etc.) ;

² Investisseurs particuliers qui souhaitent investir dans des entreprises, souvent des industriels qui ont déjà réussi.

³ Sociétés spécialisées dans la prise de participations à risque, avec des objectifs de rendement déterminés.

⁴ Le prêt-citoyen thématique est un bon de caisse qui permet à des citoyens d'investir leur épargne dans des projets à plus-value économique ou sociale (PME, écoles, crèches, maisons de repos, etc.)

- améliorer la préparation de la demande de crédit de l'entrepreneur en amont par la mise à leur disposition d'un document ("check-list") énumérant une série d'éléments auxquels il doit être attentif, ceci afin de faciliter le dialogue entre l'entrepreneur et le banquier et de diminuer l'exigence de garanties;
- favoriser le (re)développement des capacités plus locales d'analyse des risques de crédit pour une meilleure connaissance des débiteurs et des opportunités locales;
- obliger les banques à garder une fraction du risque des prêts aux entreprises et indépendants à leur charge, afin de les inciter à analyser concrètement les chances du projet plutôt qu'uniquement les garanties offertes;
- promouvoir et protéger le statut d'agent bancaire indépendant, en:
 - obligeant les établissements de crédit à fournir mensuellement à l'agent un relevé de portefeuille complet sous un format informatique adéquat;
 - introduisant des modalités de commission basées sur le long terme.
- obliger les institutions bancaires à informer, par un document spécifique, les entrepreneurs sur les dispositifs de financement public existants.

Dans un souci de transparence et d'amélioration de la confiance des citoyens envers le secteur financier, le PS propose de :

- demander au Conseil de régence, organe d'administration et de contrôle de la Banque nationale de Belgique (BNB), composé notamment de représentants des interlocuteurs sociaux, de débattre périodiquement de façon approfondie sur l'architecture générale de la politique prudentielle de la Banque nationale ;
- permettre, semestriellement, à la commission des Finances de la Chambre des représentants, d'entendre le Ministre des Finances sur la politique prudentielle définie par la Banque nationale.

En ce qui concerne Belfius, le PS propose de :

- renforcer son rôle de premier partenaire financier des autorités publiques du pays, en particulier en matière de financement d'investissements à long terme (hôpitaux, écoles, crèches, logement public, maison de repos, etc.) ;
- renforcer son offre de services aux particuliers en tenant compte de leurs vrais besoins;
- être un partenaire actif et facilitateur auprès des indépendants et PME pour le financement de leurs activités;
- renforcer les formes de co-financement avec les outils régionaux de financement des entreprises;

- développer une politique active de soutien à l'accès au logement (crédit hypothécaire);
- développer une offre de crédits à la consommation répondant à de hauts standards éthiques, avec une attention particulière pour la prévention du surendettement;
- développer un modèle organisationnel moderne encourageant une forme d'entrepreneuriat éthique et soucieux de la responsabilité sociétale de la banque dans la mise en œuvre du plan d'affaires.

Afin de répondre aux besoins des entreprises wallonnes, le PS propose de renforcer les synergies entre les outils financiers régionaux et de les spécialiser plus encore.

Dans ce but, le PS propose de :

- développer un portail unique et interactif pour les entreprises permettant d'aiguiller celles-ci vers le bon interlocuteur, qu'il s'agisse des outils financiers, des services d'accompagnement ou de l'administration ;
- réunir les outils régionaux d'accompagnement et de financement des entreprises sur un lieu d'implantation unique afin d'atteindre une plus grande visibilité et efficacité opérationnelle au profit des entreprises et de permettre des économies d'échelle par la mise en commun de services partagés ;
- améliorer le transfert de l'information sur les possibilités et besoins d'investissement/capitalisation des entreprises wallonnes à destination des acteurs privés (investisseurs) ;
- mandater le Comité stratégique, qui réunit le Ministre wallon de l'Economie et les représentants des trois outils financiers, afin de renforcer la coordination et la cohérence de l'action des trois outils au bénéfice des entreprises et de poursuivre la réflexion en vue de développer des pistes d'intégration plus poussée entre ceux-ci ;
- renforcer le rôle de la cellule de veille stratégique transversale au service du Comité stratégique et des autorités publiques en prenant appui sur les autres expertises existantes (pôles de compétitivité, administrations, IWEPS, universités, etc.) en vue d'identifier les secteurs à haut potentiel de croissance et ceux qui entrent dans des phases de difficultés conjoncturelles et structurelles ;
- garantir les moyens financiers des outils financiers publics afin de conserver un effet de levier aux financements privé et bancaire ainsi que poursuivre la politique des outils financiers en termes de prise de participation en capital dans des projets risqués ;
- encourager la SRIW à participer à des fonds internationaux de « private equity »⁵ afin d'attirer de nouvelles sources de financement ;

⁵ Terme anglophone qui désigne des investissements privés dans les fonds propres des entreprises (capital).

- assurer la continuité, au sein de la SOWALFIN, des services aux entreprises du Fond de participation régionalisé;
- garantir des services financiers de proximité au travers du réseau des Investis ;
- garantir un financement adéquat aux projets issus de la dynamique du plan Marshall, du plan Marshall2.vert et de Creative Wallonia pour assurer le développement industriel de la Wallonie.

Enfin, le PS propose de :

- créer un cadre légal spécifique pour le financement participatif (collecte de petits montants auprès du public par un site web, en vue de financer un projet) incluant la levée de fonds par prise de capital (crowdfunding equity), mais également le prêt (crowdfunding debt) et le don (crowdfunding donation).

2. CREER DE LA VALEUR EN WALLONIE

Le redéploiement de l'économie wallonne entamé il y a dix ans porte ses fruits avec la création de plus de 45.000 emplois, le financement de plus de 415.000 formations et de près de 2000 chercheurs, débouchant, grâce à l'innovation et la création de valeur, sur de nombreuses réussites de PME wallonnes.

La dynamique industrielle lancée avec le Plan Marshall en 2005, prolongée en 2009 avec le plan Marshall 2.vert, doit à présent, avec le plan Marshall 2022, entrer dans une nouvelle phase de croissance permettant de créer les emplois de qualité dont la Wallonie a besoin. Pour cela, il est essentiel de réaffirmer avec conviction la nécessité d'intensifier la politique industrielle développée sur base des pôles de compétitivité, instrument principal du renouveau wallon.

Seule l'industrie, entendue comme l'ensemble des activités de transformation où l'on ajoute de la valeur à un produit ou un service, est capable de générer à la fois autant d'investissements privés en recherche et développement qu'une capacité d'exportation. Plus de 80% de nos exportations sont en effet le fruit d'activités industrielles. Sans oublier que les activités industrielles ont un effet positif sur la création d'emplois indirects. De pièces de haute technologie que l'on retrouve sur des éoliennes ou sur des fusées, en passant par la production des meilleures bières du monde ou le développement de margarines innovantes bénéfiques pour la santé, notre Région compte de multiples entreprises dont les produits et services sont appréciés à travers le monde.

L'expansion internationale doit devenir un automatisme dans nos entreprises afin de créer des opportunités au-delà de nos frontières. Le plan Marshall a, à cet égard, largement favorisé cette révolution dans les mentalités, situant la Wallonie et ses entrepreneurs sur la carte du monde.

Le projet du PS pour les entreprises consiste à tout mettre en œuvre pour que ces dernières soient les meilleures. La formation, l'innovation, le décloisonnement et l'exportation seront à cet égard des chemins qu'il faudra continuer d'emprunter pour accompagner nos entreprises vers l'excellence. De

même, le PS souhaite poursuivre les efforts déployés pour que la Wallonie considère l'esprit d'entreprendre comme une compétence clé.

L'accent mis sur la politique industrielle devra permettre à la Région de générer de la croissance tout en assurant sa transition vers une approche circulaire de l'économie. Cette approche circulaire de l'économie, axe transversal wallon de politique industrielle intitulé « NEXT » vise à faire émerger des solutions innovantes pour permettre de découpler la croissance économique de l'augmentation de la consommation des ressources en privilégiant par exemple l'utilisation conjointe de flux de matières et d'énergie entre entreprises, et la mutualisation de biens et services.

La Wallonie doit se donner pour but d'atteindre l'objectif européen visant à augmenter la part de l'industrie dans le PIB wallon à 20% à l'horizon 2020, comme moyen principal de création des emplois de demain.

2.1. AMPLIFIER LA POLITIQUE DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Depuis 2005, la politique des pôles de compétitivité a initié un renouveau de la politique industrielle en Wallonie basée principalement sur le partenariat entre entreprises (petites et grandes), centres de recherche et opérateurs de formations.

Basée au départ principalement sur des projets d'innovation de rupture, la relance industrielle qui se fait jour aujourd'hui démontre que :

- la gouvernance de la politique industrielle wallonne basée sur le développement d'une politique dont les orientations sont menées par les industriels et soutenues par les pouvoirs publics est un modèle adéquat ;
- la Wallonie, dans des secteurs industriels traditionnels et émergents dispose des compétences et des savoir-faire qu'elle peut valoriser aussi bien dans des domaines d'activités totalement innovants que dans des niches à très haute valeur ajoutée ;
- les pôles de compétitivité constituent des socles d'ancrage régional des chaînes de valeur, dont on sait qu'elles sont mondiales ;
- la prise en compte des évolutions de notre tissu industriel est fondamentale afin d'identifier les secteurs potentiellement créateurs de valeur ajoutée et d'emploi à ancrage local, sur base de l'analyse des chaînes de valeur⁶ au niveau mondial.

Dans le cadre du plan Marshall 2. Vert, cette politique industrielle basée sur les pôles de compétitivité a été renforcée en l'intégrant davantage dans une vision durable de la croissance.

Cette politique, au-delà des résultats industriels individuels obtenus a généré deux autres résultats. D'une part, dans la période de crise traversée, les

⁶ Une chaîne de valeur peut être définie comme l'ensemble ou la succession des étapes nécessaires pour faire passer un produit/service de la conception, à la production et enfin à la livraison, en incluant le recyclage.

domaines industriels actifs dans la politique des pôles de compétitivité ont progressé et soutenu la croissance de la Wallonie.

D'autre part, les entreprises présentes sur notre territoire ont été insérées dans un système de réseautage qui leur a permis d'agrandir leur spectre d'analyse, créant de nouvelles opportunités d'innovation et de développement.

La politique des pôles de compétitivité dépasse largement le cadre d'une seule législature. Elle s'inscrit sur un horizon de plusieurs générations d'industriels, de travailleurs, de chercheurs, d'enseignants, de formateurs, de financiers qui doivent continuer à être incités à s'inscrire dans cette logique de décloisonnement et de partenariats.

La politique des pôles devra être complétée par des axes transversaux et complémentaires à très haute valeur ajoutée, notamment dans les domaines suivants :

- l'économie circulaire (« Next »), afin de favoriser la transition vers un système industriel durable et de soutenir la compétitivité de nos entreprises grâce à des synergies entre-elles favorisant la réutilisation des déchets en tant que nouvelle ressource;
- l'économie créative par des programmes de stimulation de la créativité et de l'innovation sous toutes ses formes (non technologique, artistique, design, etc.) comme Creative Wallonia ;
- « l'innovation business » (approche différente du marché) et l'innovation organisationnelle (efficience) afin de créer des gains de productivité endogènes ;
- les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de permettre à nos PME de saisir les opportunités de l'économie numérique (e-business) ;
- la propriété intellectuelle ;
- l'internationalisation afin de favoriser la visibilité internationale des pôles, attirer des financements internationaux et créer des débouchés à l'étranger pour nos entreprises.

La relance sur le territoire de la Wallonie doit être soutenue et il convient d'amplifier encore la politique des pôles pour faire émerger tous les résultats de cette politique, et ce tant au bénéfice des entreprises wallonnes, que de l'activité économique en général.

Il faut donc que les politiques de l'économie et de la recherche soient parfaitement en phase pour que les projets et financements qui sont proposés aux pôles, clusters et entreprises, répondent à des besoins de développement selon leur stade d'intégration dans la politique industrielle. Le PS souhaite soutenir en priorité les entreprises qui se développent au sein de la dynamique des pôles de compétitivité qui créent davantage de valeur ajoutée. Les programmes de recherche devront quant à eux renforcer cette logique de soutien à des domaines d'activité, et prévoir également, le renforcement des projets de soutien transversaux.

Par ailleurs, les pôles doivent poursuivre leur politique d'internationalisation et de recherche de marchés nouveaux pour leurs entreprises.

Afin de renforcer la politique des pôles de compétitivité comme axe principal de la politique industrielle wallonne, le PS propose de:

- favoriser une meilleure insertion des PME dans la dynamique des pôles de compétitivité et des clusters;
- renforcer encore les synergies entre grandes entreprises et PME au travers des pôles de compétitivité, des centres de recherche, des clusters, des grappes et autres acteurs concernés ;
- étendre la dynamique générale déjà mise en place par les appels à projets (volets recherche, investissement, formation, internationalisation) à l'économie créative et à l'économie circulaire ;
- prendre en considération et étudier le positionnement de l'industrie wallonne au sein des chaînes de valeur⁷ afin d'assurer un suivi adéquat des interrelations industrielles et d'agir pro-activement;
- renforcer la gouvernance des pôles de compétitivité et associer au développement de ceux-ci les représentants des organisations des travailleurs pour une intégration complète de toutes les parties prenantes du développement et de la relance économique ;
- organiser avec les porteurs de projet, les organismes financiers et d'intermédiation technologique, la détection des éléments valorisables des projets (de recherche notamment) au fur et à mesure de leur réalisation ;
- mettre en place un environnement financier favorable à l'émergence et à l'intérêt de fonds Venture Capitalist (capital à risque) et garantir le développement d'innovations technologiques en Wallonie ;
- encourager le montage de plateformes d'innovation partagée ainsi que de plateformes transversales, pour les TIC, les services juridiques spécialisés dans la propriété intellectuelle, la veille stratégique et industrielle notamment ;
- stimuler et essaimer les coopérations internationales en matière de recherche qui ont été mises en place notamment avec des centres universitaires et de recherche de réputation mondiale ;
- soutenir les entreprises dans l'adoption d'une approche circulaire de l'économie, dans le cadre de NEXT, afin de les aider à réduire leur consommation d'énergie ;
- organiser la recherche et l'implantation de partenaires étrangers complémentaires aux développements technologiques mis en place en Wallonie. Il convient en effet d'aller chercher les innovations développées à l'étranger qui permettent à nos PME de compléter plus rapidement leur processus d'innovation ;
- renforcer les synergies entre le réseau des pôles et les opérateurs du

réseau de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (A.E.I.) ;

- renforcer l'alternance dans les projets de formation mis en œuvre dans les pôles de compétitivité, tant pour les PME que pour les grandes entreprises ;
- mettre au point dans les programmes des universités et des hautes écoles des modules/cours dans des compétences critiques, comme notamment les aspects juridiques dans les projets de science du vivant ;
- favoriser toute initiative permettant l'accélération de la mise sur le marché notamment par des soutiens spécifiques à des entreprises partenaires qui mettent au point des projets-pilotes industriels.

2.2. PROMOUVOIR UNE WALLONIE ATTRACTIVE ET QUI S'EXPORTE

Reconnue comme la première région logistique européenne et comme l'une des régions les plus attractives, la Wallonie a accueilli et collaboré avec de nombreux grands noms internationaux pour le développement économique du territoire, avec la création de milliers de nouveaux emplois et le renforcement du potentiel de recherche et d'innovation de nos entreprises. Depuis 2009, les investissements étrangers engrangés ont ainsi généré la création de 8.800 emplois directs. Ces nouveaux investissements ont également fortement contribué à la progression des exportations régionales.

Nos exportations ont connu une croissance exponentielle ces dernières années, notamment sur les marchés prioritaires, comme les BRICS, l'ASEAN et le Proche et Moyen-Orient. Elles ont bénéficié également de la reconnaissance de nos secteurs d'excellence à l'international, au travers des pôles de compétitivité et clusters wallons, puisque ce sont précisément dans ces domaines que l'on retrouve la croissance.

Pour renforcer l'attractivité de la Wallonie ainsi que pour mieux soutenir nos entreprises à l'exportation, le PS propose de :

- compléter et améliorer les aides à l'export et au développement de l'entreprise à l'étranger (webmarketing, partenariats pour la création de Joint-Ventures ou des projets de R&D conjoints, réseautage, clustering transfrontaliers et internationaux, etc.), notamment par des dispositifs ciblés pour les PME exportatrices comme une assistance aux partenariats internationaux ou la mise à disposition de chèques coaching;
- renforcer l'expertise régionale dans l'identification de nouveaux marchés par nos attachés économiques et commerciaux (réseau de 109 postes à ce jour) et par nos centres régionaux en Wallonie pour mieux conseiller nos PME;
- approfondir les partenariats internationaux avec nos pays prioritaires, BRICS, ASEAN, Proche et Moyen-Orient, Afrique, en renforçant les échanges d'étudiants et de chercheurs afin de leur permettre ensuite de répondre aux besoins sociaux et environnementaux au sein de leur pays

d'origine ;

- intégrer les entreprises à capitaux étrangers présentes en Wallonie dans des partenariats transnationaux afin d'en assurer encore l'ancrage, en relation avec les pôles de compétitivité ;
- soutenir les structures d'accueil des investisseurs étrangers (Welcome Office), notamment en provenance du continent asiatique et du sous-continent indien afin de leur permettre de bénéficier d'un encadrement professionnel et de valider leur projet d'implantation en Wallonie ;
- encourager les synergies avec les autres régions européennes notamment en organisant des missions conjointes ou des présences conjointes sur des salons internationaux ;
- continuer et approfondir les relations entre les pôles de compétitivité et l'Awex dans sa dimension « investissements étrangers » par la pérennisation d'experts sectoriels de haut niveau.

3. SOUTENIR LES PME ET LES INDEPENDANTS

Parallèlement aux mesures d'amélioration de l'accès au financement, le PS souhaite poursuivre les efforts réalisés depuis plusieurs années pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'entreprendre dans de bonnes conditions.

On constate en Belgique une trop grande frilosité et une perception parfois négative de l'entrepreneuriat. L'entrepreneur est pourtant un acteur essentiel du développement de notre société et de son bien-être. Cette image positive de l'entrepreneur se construit dès l'école. Il ne s'agit pas de faire de tous les citoyens des entrepreneurs, mais de valoriser l'initiative et combattre la peur de l'échec, sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre et encourager les individus à réaliser leurs rêves.

Autant que la création d'entreprises, la croissance de celles-ci est porteuse d'emplois. Il est dès lors fondamental de mettre en place un cadre favorable à l'activité des indépendants et des PME afin que ces derniers créent de l'emploi et de la valeur.

Les défis rencontrés par chaque entrepreneur varient en fonction de ses compétences, de la taille de son activité, de son secteur ainsi que son stade de développement. Pour chaque situation spécifique, les entreprises doivent pouvoir compter sur les acteurs publics, que ce soit un accompagnement lors du lancement, ou un conseil de pointe lors des différentes étapes de développement, un accompagnement spécialisé pour les entreprises en difficulté, du financement (voir ci-dessus), une aide pour transmettre son entreprise ou pour exporter.

Enfin, le PS souhaite que la fiscalité soit un outil de soutien à l'économie réelle et qui permette aux entreprises de se développer. La fiscalité doit être au service d'une politique ciblée sur l'emploi, l'innovation, la formation et l'investissement productif durable, avec une attention particulière portée sur les PME. Elle doit

être un encouragement à la relance économique et s'appuyer sur des mesures poursuivant des objectifs précis qui se substituent aux mesures linéaires dont les effets sont insuffisants.

Concrètement, en matière fiscale, le PS propose notamment de (voir aussi chapitre Fiscalité) :

- recycler les moyens liés au régime des intérêts notionnels au profit des PME, du pouvoir d'achat des travailleurs et de la création d'emplois ;
- doubler la déduction pour investissement actuelle pour les PME lorsqu'il s'agit d'investissements générant de l'emploi stable ou d'investissements dans la Recherche et Développement ;
- prévoir une majoration additionnelle de la déduction pour investissement au profit des PME (cf. point précédent) lorsque les investissements concernés sont financés sur fonds propres ;
- encourager les entreprises qui investissent dans la formation de leurs travailleurs en instaurant une déduction majorée à 120 % ;
- relever le taux de dispense de versement de précompte professionnel pour les PME qui maintiennent leur volume d'emploi afin d'aider ces entreprises sans toucher aux salaires des travailleurs, et l'amplifier encore pour celles qui créent de nouveaux emplois ;
- encourager les entreprises à augmenter leur volume d'emplois, en doublant la part de bénéfice exonérée d'impôt pour le recrutement de personnel supplémentaire dans les PME (entreprises de moins de 11 travailleurs) ;
- faciliter le lancement de nouvelles entreprises en supprimant toute majoration d'impôt, en cas d'absence ou d'insuffisance de versements anticipés les cinq premières années ;
- soutenir la croissance des PME en leur permettant de profiter, pendant un délai minimum de 5 ans, des avantages fiscaux auxquels elles ont droit (aujourd'hui, lorsque la réussite est au rendez-vous, une PME peut perdre des avantages fiscaux (exemple : perte du taux réduit) en raison de son évolution (augmentation du personnel, augmentation du bénéfice...)) ;
- accorder, de manière ciblée, aux nouvelles entreprises individuelles qui se créent un allègement fiscal forfaitaire et unique à l'IPP durant les cinq premières années d'activités.

3.1. FAVORISER ET VALORISER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

Valoriser l'esprit d'entreprendre, c'est valoriser la création d'activité. Le PS souhaite encourager l'entrepreneuriat tout en sensibilisant le public cible à la nécessité de se préparer aux risques inhérents à ce choix de carrière. Le PS souhaite amener davantage de personnes à se lancer sur la voie de l'entrepreneuriat. Il faut pour cela que notre société valorise ce choix de vie professionnelle car ces personnes s'exposent à de nombreux risques. Il faut aussi être attentif à augmenter sensiblement le nombre de femmes qui se lanceront comme entrepreneuses à l'avenir.

Le PS propose de :

- soutenir une éducation entrepreneuriale en plaçant l'esprit d'entreprendre dans les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie en :
 - organisant plusieurs animations de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, pour chaque élève, au cours de sa scolarité ;
 - renforçant la sensibilisation à l'initiative, l'entrepreneuriat et l'innovation dès le cycle secondaire par des projets de groupe sur base de cas ludiques à résoudre afin d'acquérir les premiers réflexes ;
 - intégrant dans le projet d'établissement de chaque école, un volet visant à développer l'esprit d'entreprendre, y compris dans les secteurs non concurrentiels, dans le cadre d'une société solidaire et responsable ;
 - promouvant au sein des classes des dispositifs permettant aux élèves de vivre les réalités de l'entreprise (témoignage, mise en situation, création de mini-entreprises ;
- valoriser le parcours d'entrepreneur par une campagne de témoignages de réussites et par l'organisation de prix récompensant l'entrepreneuriat;
- rendre accessible au grand public une série de vidéos/capsules sur l'entrepreneuriat, sous forme d'émissions, d'interviews ou de reportages, afin d'informer les entrepreneurs sur certains aspects de leur métier pour lesquels ils n'ont pas le temps de suivre physiquement des formations;
- renforcer l'accompagnement spécialisé pour les entreprises en difficulté ;
- faciliter le lancement d'une nouvelle activité pour les entrepreneurs qui ont déjà vécu un premier échec par un accompagnement adapté ;
- promouvoir la place des femmes dans le monde de l'entreprise en rassemblant et analysant les données existantes sur base du genre;
- poursuivre les actions de tutorat pour les femmes entrepreneures ainsi que les actions de sensibilisation du réseau européen d'ambassadrices de l'esprit d'entreprise en :
 - valorisant des parcours de femmes chefs d'entreprises à travers des prix entrepreneuriaux, des témoignages y compris dans les écoles;
 - poursuivant et renforcer l'utilisation par les femmes entrepreneures des services d'appui à la création et à la croissance des entreprises ainsi que de l'incubateur « entrepreneuriat féminin » ;
 - poursuivant l'accès au financement pour les femmes entrepreneures (produits mixtes, contre-garantie, etc.) ;
- renforcer et évaluer les outils d'insertion des entrepreneures.

3.2. POURSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS

Pour le PS, il faut permettre à toute personne de créer son entreprise. C'est pourquoi il faut faciliter l'installation et le lancement des entreprises grâce un accompagnement adapté et de qualité.

Parallèlement, il est aussi du devoir des autorités publiques de veiller à sensibiliser les entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement lors du lancement de leur activité afin de diminuer les risques d'échec futur. Les efforts menés depuis plusieurs années avec les opérateurs d'animation économique et d'intermédiation technologique en matière de professionnalisation et de spécialisation de leurs services d'appui aux entreprises devront être poursuivis pour améliorer la qualité, la visibilité et la lisibilité des dispositifs existants.

Pour le PS, la future Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (A.E.I.), issue de la fusion entre l'Agence de stimulation économique et l'Agence de stimulation technologique, devra occuper un rôle clé dans le soutien de l'entrepreneuriat, la croissance et l'innovation des entreprises mais aussi dans l'information et l'aiguillage des porteurs de projet vers le bon interlocuteur. Cette mission s'exercera en cohérence et synergie avec les outils financiers, les pôles de compétitivité, les acteurs de la formation, les acteurs de promotion du commerce extérieur, ainsi qu'avec l'administration.

Dans ce schéma, les opérateurs⁸ du réseau A.E.I. sont les points de contact naturels des entrepreneurs. La création de l'A.E.I. donne également l'assurance aux porteurs de projet et entrepreneurs que, quel que soit leur point de contact, ils ont accès à l'ensemble des services d'appui fournis par les opérateurs d'animation économique et d'intermédiation technologique.

Pour renforcer la qualité de l'accompagnement des entrepreneurs, le PS propose de:

- développer un portail unique et interactif au service des entreprises permettant d'aiguiller rapidement ces dernières vers le bon interlocuteur, qu'il s'agisse des outils financiers, de l'accompagnement ou de l'administration ;
- renforcer la responsabilisation des opérateurs du réseau A.E.I. par la conclusion de contrats d'objectifs liant leur financement à des indicateurs de réalisation qualitatifs et quantitatifs ainsi qu'à la professionnalisation et à la spécialisation de services offerts aux entrepreneurs, notamment en matière d'accès à la profession récemment régionalisé;
- fournir aux conseillers d'entreprises au sein des opérateurs du réseau A.E.I., au travers de programmes de formation adaptés, un bagage complémentaire tant théorique que pratique leur permettant d'anticiper et de réagir face aux nouvelles demandes des entreprises et aux mutations

⁸ On vise par-là l'animation économique, c'est-à-dire les intercommunales de développement économique, l'UCM, CCI, CEEI, Hainaut Développement et WFG ainsi que l'intermédiation technologique, c'est-à-dire Innovatech, LIEU, Accord-Wallonie, le Réseau EEN, PI Carré, NCP Wallonie, Scienc parks of Wallonia.

des contextes socio-économiques ;

- sensibiliser l'ensemble des professionnels en contact avec des porteurs de projet sur l'importance d'utiliser systématiquement un plan d'affaires souple et adapté à leur situation pour les guider dès la phase de pré-activité et, ensuite, tout au long de leur développement;
- rationaliser l'offre et renforcer la qualité des services et des formations continues existantes sur des problèmes généraux ou spécifiques à destination des entreprises par un dialogue étroit entre les acteurs de l'animation économique, le monde entrepreneurial et les universités/hautes écoles ;
- poursuivre le pilotage et le monitoring des services d'accompagnement afin de détecter plus rapidement encore les besoins futurs des entreprises et de procéder aux ajustements requis par un dialogue entre les acteurs concernés ;
- évaluer le succès des projets de soutien aux espaces de travail partagé afin, le cas échéant, d'accentuer cette dynamique qui permet des échanges utiles d'expertise entre différents types d'activités et personnes;
- valoriser la transmission et le partage d'expertise managériale au profit de jeunes entrepreneurs par des chefs d'entreprise aguerris qui investissent dans ces entreprises (business angels le plus souvent) et par le mentorat (chefs d'entreprise mettant gratuitement leur expérience à disposition du management);
- développer les initiatives prises au sein de la SOWALFIN dans le cadre de la transmission d'entreprises ;
- intensifier la sensibilisation des chefs d'entreprise sur les dispositifs publics facilitant la transmission d'entreprise.

Ces dernières années, des moyens importants ont été consacrés à l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs ("starters") avec des mécanismes efficaces tels que, notamment, la bourse de pré-activité. Ces mesures ont fait leurs preuves et doivent être poursuivies.

Pour le PS, la prochaine étape consiste à compléter la gamme des aides avec un soutien plus prononcé au développement et à la croissance des entreprises existantes. En effet, il faut en parallèle à la pré-activité, offrir un soutien de qualité aux entreprises en croissance. Nos entreprises doivent grandir en qualité et en volume, ce qui doit se traduire par davantage de création d'emplois.

Pour le PS, grandes, moyennes et petites entreprises sont complémentaires. La présence de grandes entreprises doit être encouragée car celles-ci jouent un rôle structurant pour l'ensemble des entreprises. La grande majorité de nos entreprises sont petites ou moyennes mais possèdent une forte capacité de croissance qu'il s'agit d'identifier afin de les aider à grandir.

Le PS propose de :

- identifier les entreprises à fort potentiel de croissance (appelées les « champions cachés ») afin de pouvoir leur proposer du conseil, du

financement et des formations ciblées, au niveau local à travers les opérateurs de l'animation économique ;

- systématiser la mise à disposition d'administrateurs indépendants de haut niveau pour une durée limitée ;
- étudier l'impact des dispositifs légaux qui génèrent des effets des "effets de seuil" entravant la croissance des entreprises.

Outre la création et le développement des entreprises, il est primordial d'enfin accompagner les entreprises en situation de difficulté afin de trouver des solutions efficaces pour les sortir de crise et les remettre en situation de croissance.

Pour ce faire, le PS propose de :

- pérenniser, sur base de l'évaluation du projet pilote, l'outil d'assistance de première ligne « Centre d'entreprises en difficulté (CED) » et en assurer une meilleure visibilité;
- pérenniser l'outil de conseil et d'accompagnement « médiateur crédit » ;
- poursuivre la politique d'interim management et renforcer son adéquation aux besoins et à la taille des entreprises bénéficiaires ;
- identifier les indépendants en difficulté qui s'adressent aux CPAS afin de les mettre en relation avec les centres d'entreprises en difficulté.

3.3. VALORISER L'ENTREPRENARIAT COOPÉRATIF

Le mouvement coopératif et le PS partagent une histoire qui est fondée sur des valeurs communes. Le modèle coopératif démontre qu'une autre économie est possible en suivant des principes forts comme la gestion démocratique, la primauté des services à la collectivité, la solidarité, le juste partage des richesses, la formation, le long terme, l'innovation ou encore la création d'emploi local plutôt que le profit.

A l'heure où certains entrepreneurs redécouvrent les valeurs de coopération, de partenariat et de partage, le modèle coopératif démontre toute sa pertinence comme fondement d'un modèle économique durable. En ces temps de crise, les coopératives à finalité sociale ont mieux résisté à la tempête que d'autres formes de sociétés grâce à la conjonction de leurs valeurs fortes et à l'efficacité de leur gestion. Les nombreux projets qui se développent sur le terrain ne font que confirmer ce regain d'intérêt.

En Belgique, le Code des Sociétés définit la société coopérative comme étant une simple forme spécifique de société commerciale dont les caractéristiques principales sont d'avoir un nombre d'associés et un capital variables sans que ne soit exigé le respect des valeurs coopératives essentielles. De nombreuses sociétés détournent donc l'esprit coopératif pour de simples raisons fiscales et administratives.

Aujourd'hui, le PS souhaite renforcer qualitativement le modèle coopératif, dans son statut, sa reconnaissance, en termes de simplification ou d'accès aux aides

aux entreprises. Il veut aussi qu'il soit mieux connu et davantage utilisé par les entrepreneurs car il constitue une véritable alternative au modèle individualiste et capitaliste.

Pour soutenir davantage le modèle coopératif, le PS propose de:

- réformer le statut de la société coopérative afin d'y inscrire le respect des normes et des valeurs de responsabilité personnelle et mutuelle et, de gestion démocratique, d'égalité, d'équité et de solidarité telles que définies au sein de l'Alliance coopérative internationale ;
- intégrer la dimension de l'entrepreneuriat coopératif, et de ses valeurs, dans la sensibilisation des étudiants, quelle que soit leur discipline, à l'esprit d'entreprendre ;
- informer les candidats entrepreneurs sur le modèle coopératif par les outils publics d'accompagnement à la création d'entreprises et lui donner davantage de visibilité ;
- amplifier l'octroi de bourses à l'innovation organisationnelle pour les entreprises qui souhaitent organiser leur transition vers un modèle coopératif;
- soutenir, au travers du décret wallon sur les « entreprises d'insertion », la création des sociétés coopératives à finalité sociale, innovantes sur le plan technologique, environnemental et social;
- renforcer la dimension collective du projet coopératif en exigeant, pour constituer une société coopérative, un minimum de cinq coopérateurs (au lieu de trois actuellement) et de cinq administrateurs au lieu d'un et mettre en œuvre, pour les sociétés coopératives, le principe de la "démocratie économique" dans la gestion de l'entreprise (un coopérateur, une voix);
- développer, en concertation avec les syndicats, un mécanisme juridique octroyant aux travailleurs, en cas de liquidation ou de fermeture d'une entreprise, un droit de préemption pour acquérir l'entreprise sous une forme coopérative, avec la garantie du maintien du même statut social;
- clarifier l'affectation des bénéfices afin qu'ils soient prioritairement affectés au développement de la coopérative.

3.4. PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION RAPIDE ET EFFICACE AU SERVICE DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans un monde où tout va plus vite, il est crucial que l'entrepreneur puisse se concentrer sur son activité professionnelle. Les démarches administratives doivent être facilitées et réduites autant que possible. D'importants efforts ont été réalisés et certains projets ambitieux exploitant le principe 'only once' (ne demander qu'une seule fois l'information) doivent à présent montrer concrètement leurs effets. Une attention particulière doit être portée à l'impact et la cohérence réglementaire pour les PME.

Pour améliorer les démarches administratives des entreprises, le PS propose de:

- favoriser l'échange d'informations par voie électronique entre entreprises

et administration;

- fournir aux entrepreneurs une information complète et de qualité en rationalisant et centralisant cette information ;
- faciliter les démarches administratives à effectuer par un espace personnel unique pour les entreprises (e-box), associé à la réalisation d'une banque de données unique de sources authentiques ayant pour effet de ne solliciter qu'une seule fois auprès des entreprises les informations nécessaires à la gestion de leurs dossiers;
- généraliser le principe de confiance dans les relations entre administrations et entreprises par des déclarations sur l'honneur et des auto-certifications;
- adapter l'offre de services électroniques en parallèle des projets d'amélioration des réglementations et des procédures ;
- délivrer, par voie électronique, quand cela est possible, des données aux tiers dans le cadre de l'open data;
- augmenter la lisibilité et raccourcir le délai de liquidation des aides ;
- améliorer encore la traçabilité du suivi des dossiers au sein de l'administration;
- veiller aux intérêts des PME et en particulier des plus petites structures lors de l'adoption de législations les impactant (test « PME compatible »);
- poursuivre la mise en œuvre et la promotion des projets ambitieux lancés et notamment la facturation électronique (E-invoicing), le dépôt électronique des actes chez les notaires (E-dépôt) ou la consultation des attestations dans le cadre des marchés publics (le Télémarc).
- mettre en œuvre à très court terme le décret adopté sous cette législature consacrant le principe de l'autorisation unique pour les implantations commerciales.

3.5. AMÉLIORER LE STATUT SOCIAL DES INDÉPENDANTS

Quinze pourcents des indépendants vivent encore aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, ce qui représente près de 150000 personnes dans notre pays. La réalité pour un grand nombre d'entre eux, ce sont des revenus précaires et un rythme de vie pénible, avec la peur de ne pas parvenir à nouer les deux bouts.

Il y a bientôt dix ans, le PS avait été à la manœuvre lors de l'extension de la couverture en soins de santé des indépendants (petits risques). Ces dernières années, de nombreuses améliorations ont été apportées au statut social des indépendants par le Gouvernement fédéral. Parmi les réformes les plus importantes, citons la réforme du calcul des cotisations, l'alignement des allocations familiales ou encore la revalorisation des pensions avec l'alignement de la pension minimum au taux ménage sur celle des salariés ainsi que la revalorisation, dans le cadre du bien-être des pensions minimum.

Auparavant, les travailleurs étaient soit indépendants, soit salariés, tout au long de leur carrière professionnelle. La mobilité n'existait pratiquement pas. Nous

sommes aujourd'hui dans une configuration différente car la plupart des travailleurs indépendants ont une carrière mixte. Pour faciliter le passage d'un statut à l'autre, mais aussi pour diminuer le risque de pauvreté constaté auprès des travailleurs indépendants, le PS souhaite progressivement rapprocher le statut des travailleurs indépendants de celui des travailleurs salariés.

Pour rendre le système plus juste, il faut corriger le système de perception des cotisations sociales des indépendants car si la grande majorité des indépendants (97%) paie des cotisations proportionnelles à leurs revenus, les indépendants qui atteignent un niveau de revenus de 80.000 euros bénéficient, eux, d'un plafonnement.

A titre d'exemple, une personne qui bénéficie de revenus de 150.000 euros ne paie que 10 pourcents de cotisations alors que l'indépendant qui perçoit des revenus modestes de 30.000 euros paie lui 21 pourcents.

C'est pourquoi le PS soutient le déplafonnement des cotisations sociales en faveur des travailleurs indépendants, mesure qui relève de la plus élémentaire solidarité. Ce déplafonnement doit permettre de financer une extension des prestations de sécurité sociale au profit des indépendants et, si les marges ainsi dégagées le permettent, un allègement des cotisations minimales des petits indépendants, en particulier des jeunes qui se lancent.

Pour faciliter le lancement de l'activité, le PS souhaite renforcer la qualité de l'accompagnement des porteurs de projet (voir ci-dessus partie Accompagnement) afin d'en augmenter les chances de réussite. Le soutien financier doit donc être conditionné par un meilleur accompagnement.

Sous la prochaine législature, le PS propose de :

- rééquilibrer la solidarité entre les indépendants par un déplafonnement des cotisations sociales ;
- porter le montant de la pension minimale pour une personne isolée, indépendante comme salariée, à au moins 1.300 euros/mois (pour une carrière complète) d'ici la fin de la législature ;
- aligner progressivement les montants minima des indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité des travailleurs indépendants sur celles des travailleurs salariés ;
- couvrir les travailleurs indépendants en matière de maladies professionnelles ;
- étudier la possibilité d'étendre la durée de la couverture de l'assurance-faillite ;
- étudier la possibilité d'un allègement des cotisations sociales minimales pour les petits indépendants, avec une attention particulière pour les jeunes qui se lancent pour la première fois (« starters »).

4. REFORMER LES MARCHES PUBLICS

Représentant 19% du produit intérieur brut de l'Union européenne, les marchés publics ont un impact très important sur les entreprises et l'emploi. C'est un levier que les autorités publiques doivent utiliser pour conditionner certaines dépenses et orienter positivement l'évolution de notre économie en faveur du bien-être des travailleurs, du développement des entreprises et du développement durable.

La réforme intervenue au niveau européen, à l'initiative des députés socialistes, doit marquer un tournant pour moderniser la législation belge sur les marchés publics et mettre enfin un terme au dumping environnemental et social qui détruit la perspective d'une concurrence loyale, dégrade les conditions de travail des travailleurs et abîme l'environnement. Parallèlement, la réforme doit conduire à une réelle stratégie d'achats durables et la mise sur pied d'une vision stratégique pour chaque pouvoir adjudicateur. En généralisant progressivement le recours à des clauses sociales lors de la passation des marchés publics, le PS veut aussi encourager des salaires plus dignes pour les travailleurs. Cette réforme est enfin pour le PS l'occasion de faciliter l'accès aux marchés publics pour les PME.

Pour toutes ces raisons, le PS propose de :

- généraliser le recours à l'offre économiquement la plus avantageuse qui, outre le prix, privilégie d'autres critères tels que la qualité, le respect de critères sociaux et environnementaux ainsi que la durabilité lors de la passation d'un marché public ;
- généraliser progressivement l'utilisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics en tenant compte de la nature du marché et du secteur concerné ;
- favoriser le dialogue entre les entreprises et les pouvoirs adjudicateurs pour améliorer progressivement l'utilisation et la pratique des clauses sociales et environnementales réalistes ;
- mettre à disposition des pouvoirs adjudicateurs des modèles de clauses sociales et environnementales « types » ainsi que des manuels d'utilisation pour en faciliter leur utilisation effective ;
- organiser des formations, sensibiliser les publics cibles (pouvoirs adjudicateurs, CPAS, opérateurs sociaux, associations, etc.) et leur apporter un soutien administratif et fonctionnel, par des « facilitateurs », pour la rédaction des cahiers de charge, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des clauses sociales dans leurs marchés publics ;
- favoriser l'utilisation de la clause « flexible » visant la sous-traitance d'une partie du marché à l'économie sociale et/ou l'implication de l'entreprise adjudicataire à la formation de jeunes et de demandeurs d'emploi ;
- encadrer strictement le recours à la sous-traitance en introduisant une coresponsabilité entre le maître d'œuvre et les sous-traitants ainsi qu'en obligeant le maître d'œuvre principal à identifier les parties de la

prestation qui seront sous-traitées, l'identité du sous-traitant ainsi que le prix de cette prestation ;

- améliorer l'accès aux marchés publics des PME par des règles plus souples afin de leur réserver des lots ainsi que leur octroyer un support administratif ;
- permettre aux pouvoirs adjudicateurs et aux entreprises de choisir les modalités les plus adaptées aux réalités du marché local ;
- mettre en place un mécanisme de détection et de contrôle des prix anormalement bas dans les marchés publics à travers la création d'observatoires fédéral et régionaux des prix chargés de conseiller le pouvoir adjudicateur ;
- accentuer le contrôle pour détecter les soumissionnaires qui délivrent de fausses attestations d'exécution ;
- prévoir, lorsque c'est possible, un objectif quantitatif et qualitatif de remise à l'emploi des personnes éloignés du marché de l'emploi ;
- améliorer les mécanismes de contrôle du respect des clauses sociales et environnementales lors de l'attribution et de l'exécution des marchés ;
- coordonner le travail des différents niveaux de pouvoir (Etat fédéral et Régions) par un accord de coopération pour s'accorder notamment sur une définition plus précise de la ventilation des prix, un renforcement uniforme du régime des sanctions pour les soumissionnaires qui déposent des prix anormaux injustifiés, une clarification de la responsabilité des auteurs de projet dans le contrôle des prix, etc.

5. DEVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale⁹ joue une place fondamentale dans le développement de services de proximité à haute valeur ajoutée sociale en faveur de la population. Par ailleurs, l'économie sociale joue un rôle crucial dans l'insertion des demandeurs d'emploi.

Le PS a toujours soutenu l'économie sociale en la dotant d'un cadre structurel. A présent, il faut que l'économie sociale se développe davantage afin de devenir un véritable levier de création d'activité et d'emploi à travers les dispositifs régionaux existants (entreprises d'insertion, services de proximité IDESS, VESTA, Ressourceries, circuits courts ...).

Au niveau européen, le PS propose de :

- soutenir, dans le cadre du régime européen des aides d'Etat (règlement général d'exemption par catégorie), une meilleure prise en compte du critère des « travailleurs défavorisés », engagés par l'entreprise d'économie sociale pour l'octroi de subventions.

⁹ Voir aussi les Chapitres emploi, entrepreneuriat coopératif et marchés publics.

Au niveau régional, le PS propose de :

- élargir la portée du décret fixant le cadre de l'économie sociale pour permettre une meilleure reconnaissance ou labellisation d'entreprises et organisations qui s'inscrivent dans une dynamique d'économie sociale et en respectent les principes et valeurs ;
- favoriser, dans la continuité de la dynamique enclenchée par les bourses économie sociale du Plan Marshall, l'émergence de projets d'économie sociale portés par les pouvoirs publics locaux ;
- actualiser, en concertation avec les partenaires sociaux et la fédération des CPAS, le dispositif IDESS (services de proximité) en tenant compte du développement, sur base des Maisons de l'emploi, d'un pôle d'emploi et d'activités de proximité regroupant les agences locales pour l'emploi reconfigurées, ainsi que toute autre structure volontaire, d'initiative publique ou privée, présente sur leur territoire ;
- donner une base décrétole au soutien régional aux circuits courts en économie sociale, dans un esprit « commerce équitable Nord-Nord » ;
- mobiliser une partie des moyens financiers alloués au secteur de l'économie sociale pour soutenir les innovations sociales et technologiques dans le secteur et tendre vers une croissance nette de 30% des travailleurs actifs dans les entreprises d'économie sociale agréées et subventionnées (environ 5000 personnes aujourd'hui) dans les cinq prochaines années.

6. AMELIORER LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE POUR PLUS DE TRANSPARENCE ET D'EGALITE

Les activités des entreprises ont un impact direct sur les travailleurs, les actionnaires et les fournisseurs. Elles ont aussi une responsabilité sociale, culturelle et environnementale envers l'ensemble de la société.

Pour pouvoir revendiquer ce qu'on appelle la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE), plusieurs conditions doivent être remplies par les entreprises. En effet, elles doivent avoir engagé un processus, en dialogue avec l'ensemble de leurs parties prenantes (travailleurs, actionnaires, fournisseurs, clients, riverains et autres) afin de s'attaquer aux externalités négatives créées par leur activité¹⁰. Il se peut même qu'une politique « RSE » fasse bien mieux que limiter cette externalité et impacte positivement son environnement (par exemple par une limitation de la pollution au-delà des obligations légales ou par l'adoption d'un plan d'action dédié au bien-être des travailleurs).

Le PS souhaite encourager les entreprises à s'engager sur ce chemin de la RSE afin que celles-ci prennent plus largement leurs responsabilités en particulier pour améliorer la prise en compte du bien-être des travailleurs et l'impact environnemental de leurs activités.

¹⁰ Selon la définition donnée en 2011 par la Commission Européenne.

En matière de responsabilité sociale des entreprises, le PS propose de:

- faire évoluer le contenu du bilan social que les entreprises doivent établir pour y inclure la politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) envers l'ensemble de ses parties prenantes et englobant en tous cas le développement durable, le bien-être des travailleurs et la continuité de l'entreprise, sans augmenter les charges administratives.

En matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises, les importantes évolutions législatives des dernières années doivent être saluées. Mais le chemin reste encore long pour que les femmes soient aussi bien représentées que les hommes dans les postes dits à responsabilité. Ainsi, les conseils d'administration restent encore déséquilibrés en matière de représentation des genres sans oublier les comités de direction, les cadres et les conseils d'entreprises. L'égalité des responsabilités et des compétences implique aussi une égalité des rémunérations.

Pour lutter contre les inégalités de genre dans les entreprises, le PS propose notamment de (Voir aussi Chapitres égalité hommes/femmes et emploi) :

- renforcer le mécanisme de contrôle de la loi visant à lutter contre l'écart salarial notamment par le biais de rapports rendus publics par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et d'avis du Conseil de l'égalité des femmes et des hommes ;
- encourager la mise en place d'un plan égalité au sein des grandes entreprises comprenant des mesures en matière de lutte contre les inégalités salariales et les inégalités dues aux avantages extra-légaux, de répartition équilibrée des femmes et des hommes aux différents niveaux de l'entreprise ;
- insérer au sein du code belge de gouvernance d'entreprise un volet relatif à la lutte contre les discriminations;
- prévoir à charge des employeurs une obligation d'information systématique des travailleuses et travailleurs quant aux conséquences salariales, en termes de carrière et de pension, des choix qu'elles ou qu'ils souhaitent faire ;
- promouvoir la place des femmes dans les conseils d'administration et les comités de direction des entreprises.

RECHERCHE ET INNOVATION

La progression des connaissances est au cœur du dynamisme économique et social de nos Régions, de la vitalité de nos entreprises. Cette dernière dépend notamment de l'excellence et de la créativité de tous les acteurs de la recherche. En transformant les modalités de production des biens et de prestation des services, la recherche stimule la productivité et la compétitivité de nos entreprises, crée des emplois et contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens.

La recherche fondamentale, la recherche appliquée et l'innovation représentent des leviers essentiels pour une société qui évolue positivement et se développe, de façon juste et solidaire.

La recherche fondamentale, en Wallonie et à Bruxelles, atteint un niveau d'excellence mondialement reconnu comme en atteste, en 2013, l'octroi du Prix Nobel de physique au Professeur Englert de l'ULB. La recherche fondamentale est une source indispensable pour nourrir la recherche appliquée.

Si la recherche fondamentale doit être renforcée, tout en préservant son indépendance, la recherche appliquée doit s'étoffer et se diversifier. Cette dernière traduit en effet les nouvelles connaissances en applications pratiques et se trouve à l'origine des processus d'innovation et de création de nouvelles activités économiques.

Aujourd'hui, on peut se féliciter du fait que de grandes entreprises investissent dans des secteurs tels la pharmacie et les biotechnologies, participant à la création d'emploi. Afin d'affirmer la capacité de recherche de nos Régions, il est important d'encourager la diversification des investissements en explorant de nouveaux secteurs de recherche, en impliquant davantage les PME dans ces dynamiques de recherche et en les soutenant pour transformer ces résultats en création de nouvelles activités économiques.

C'est le fil conducteur de l'action du Gouvernement wallon qui, depuis près de 10 ans, a développé les pôles de compétitivité. Il faut désormais capitaliser sur les résultats de ces recherches tout en identifiant les nouvelles niches de développement.

Pour le PS, nos Régions doivent se doter de stratégies d'innovation permettant d'identifier les potentiels d'expertise et les opportunités de développement d'activité économique et accompagner le développement économique de ces secteurs. La stratégie d'innovation doit s'appuyer sur ces pôles de compétitivité et s'inscrire dans le cadre des priorités de l'Union européenne afin de bénéficier des moyens, des réseaux et de la dynamique de recherche & innovation européenne.

En Wallonie, le plan Marshall2.vert a permis de renforcer les axes de recherche développés depuis une décennie au sein des pôles de compétitivité. Il faut désormais capitaliser sur les résultats de ces recherches tout en identifiant les nouvelles niches de développement.

Le PS soutient la mise sur pied d'une dynamique d'innovation qui lie recherche, politique industrielle et politique de formation entre les différents niveaux de pouvoir concernés. Les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent poursuivre leurs efforts, avec l'Etat fédéral, pour disposer d'une organisation efficace permettant d'éviter le découplage encore trop fréquent entre activités de recherche performantes d'un côté et développements économiques et sociétaux de l'autre.

1. SE DOTER D'UN VERITABLE SYSTEME DE SOUTIEN A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

Le monde de la recherche est constitué d'une multitude d'acteurs, de la recherche fondamentale à l'application industrielle et technologique. Avec *Creative Wallonia*, la Wallonie a été désignée « District créatif européen » avec la Toscane, parmi une cinquantaine de régions européennes. Pour le PS, l'enjeu est de faire évoluer notre approche de la politique de recherche et d'innovation afin de placer la Wallonie, la FWB et le pays dans les Régions et Etats-membres de l'UE à forte capacité d'innovation.

Pour répondre à ce projet ambitieux, le PS propose d'élaborer, entre tous les niveaux de pouvoir, en début de législature, un plan stratégique « innovation » qui lie recherche, politique industrielle, politique économique et politique de formation.

Ce plan se concrétisera par :

- un accent fort pour la recherche et l'innovation dans les budgets propres des Régions, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Etat fédéral ainsi que dans les programmes élaborés dans le cadre des projets de l'Union européenne ;
- une plus grande mobilité entre entreprises, centres de recherche, universités et établissements scientifiques fédéraux ;
- des synergies fortes entre les acteurs de l'innovation wallons, ceux de la Région de Bruxelles-Capitale et ceux de l'Etat fédéral ;
- une articulation étroite avec le volet recherche du plan Marshall 2022.

1.1. ELARGIR ET APPROFONDIR LA DYNAMIQUE D'INNOVATION

Le PS veut développer une stratégie d'élargissement consistant à intégrer toutes les composantes de l'innovation qu'elles soient technologiques ou non technologiques en :

- mettant à disposition de toutes les formes d'innovation les compétences scientifiques et technologiques disponibles en Wallonie et à Bruxelles ;
- structurant un véritable espace de mutualisation technologique ;
- développant l'innovation non-technologique, notamment par la mobilisation des compétences des universités ;
- soutenant l'éco-innovation et l'économie circulaire telle l'intégration du cycle de vie des produits au niveau de leur conception ;

- développant l'innovation dans les services publics ;
- développant davantage une dimension (inter)fédérale, européenne et internationale.

Le PS veut également développer une stratégie d'approfondissement permettant de se focaliser sur un certain nombre de cibles et en les dotant d'outils particuliers.

Le PS propose donc de :

- s'appuyer sur les pôles de compétitivité pour qu'ils deviennent plus encore un instrument majeur des politiques pour l'innovation ;
- organiser la fertilisation croisée entre les pôles afin de dégager de nouveaux axes industriels ;
- développer une spécialisation vers certains domaines des pôles identifiés comme les plus porteurs ;
- intensifier l'ouverture et le positionnement des pôles à l'international.

1.2. DÉVELOPPER L'INNOVATION DANS LES UNIVERSITÉS, CENTRES DE RECHERCHE ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX

Les programmes de recherche fondamentale favorisent l'émergence de nouveaux savoirs et l'innovation. Le croisement des disciplines et l'imprévisibilité sont deux circonstances parmi les plus favorables à l'innovation. Pourtant, les chances de voir ces projets sélectionnés sont souvent plus faibles, étant donné leur caractère imprévu et par conséquent difficilement intégrable à une stratégie d'innovation.

Pour la recherche fondamentale, le PS propose de :

- soutenir les jeunes chercheurs confirmés pour l'installation et le développement optimal de nouvelles équipes de recherche (start-up packages), en s'inspirant des dispositifs existants notamment en Flandre ;
- réserver une attention renforcée aux chercheurs permanents dans les universités ;
- développer les programmes de financement de la recherche fondamentale « stratégique », telle qu'initiés en sciences biomédicales avec le Welbio en ciblant les disciplines présentant un profil d'excellence internationale dans nos universités ;
- financer des projets de recherche transdisciplinaire particulièrement originaux et risqués et prévoir une évaluation spécifique, avec des critères adaptés, par une commission scientifique *ad hoc* ;
- maintenir un mécanisme fédéral de coopération entre les universités du nord et du sud du pays afin de consolider l'excellence dans tous les domaines de la recherche fondamentale et de faciliter l'intégration de ces réseaux belges dans les réseaux européens et internationaux ;
- assurer aux établissements scientifiques fédéraux un niveau de financement leur permettant de rester des acteurs de premier plan au

niveau de la recherche.

1.3. AMÉLIORER LA TRANSITION ENTRE LA RECHERCHE ET LE MONDE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL

Sous cette législature, l'Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI) a été créée à l'initiative du PS. Elle regroupe désormais toutes les compétences en matière d'innovation y compris la composante technologique, de stimulation et d'animation économique, d'esprit d'entreprendre et de maîtrise des outils numériques. C'est une avancée vers davantage de cohérence et d'efficacité au bénéfice des entreprises et du développement économique, technologique et de l'innovation en Wallonie.

Pour le PS, l'AEI doit :

- mettre en œuvre un système régional d'innovation en collaboration avec ses partenaires DG06, Awex, Forem etc. ;
- sans préjuger de la liberté de recherche, mettre en place des mécanismes efficaces permettant de valoriser les diverses retombées possibles de la recherche fondamentale ;
- identifier les résultats de recherche non exploités et mettre en contact les équipes de recherche et les investisseurs ;
- stimuler l'intégration de l'innovation dans toutes ses composantes (technologiques et non technologiques) de manière durable dans la stratégie des entreprises wallonnes ;
- renforcer les équipes de terrain, tels les Centres de recherche agréés, qui prospectent les entreprises à potentiel innovant et qui encadrent les entreprises dans leurs processus innovants ;
- soutenir, par l'innovation, le développement industriel, social et culturel de la Région.

1.4. FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTS OPÉRATEURS

Le soutien à la recherche doit se baser sur l'existence d'outils publics efficaces, structurés et non redondants. En Belgique, l'évolution institutionnelle a fragmenté ce soutien. Les acteurs publics de la recherche doivent s'organiser en réseaux. Cette structuration pourrait être soutenue par des financements inter-opérateurs.

Le PS encouragera les synergies :

- entre acteurs de la recherche en définissant davantage le rôle de chacun et en renforçant les spécificités et les complémentarités ;
- entre disciplines notamment par la prise en compte de l'impact des technologies sur la société ;
- au niveau du partage des équipements et infrastructures ;
- au niveau des programmes de financement qu'ils soient européens, fédéraux, régionaux ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.5. S'APPUYER SUR L'EXCELLENCE DES ORGANISMES DE RECHERCHE FÉDÉRAUX

Le PS veut :

- poursuivre la création de convergences et de synergies entre les établissements scientifiques fédéraux à l'instar des centres d'excellence sur « le climat », « la Terre et le soleil », « la taxonomie moléculaire », « la cartographie » ;
- au niveau de la gestion du patrimoine, regrouper les collections éparses pour constituer de nouveaux ensembles muséaux plus cohérents (art moderne et contemporain, art nouveau, primitifs flamands, antiquité, arts décoratifs...) ;
- lancer un master plan de rénovation des musées royaux d'art et d'histoire et notamment du site du Cinquantenaire ;
- examiner la possibilité de développer en Wallonie, un site décentralisé mettant en valeur les collections fédérales, à l'image du « Louvre-Lens » ;
- mettre à disposition des collections fédérales dans des infrastructures existantes ou sous la forme d'un « musée mobile » ;
- soutenir les établissements scientifiques fédéraux dans la poursuite de l'ensemble de leurs missions en tant que conservatoires et vitrines de notre patrimoine, en tant que prestataires de services publics scientifiques pour l'ensemble du pays et enfin en tant qu'acteurs de la recherche ;
- promouvoir les liens entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités, notamment en créant des formations post-masters et des doctorats avec les établissements.

Par ailleurs, le PS veut :

- soutenir les collaborations entre les acteurs de la recherche et, le cas échéant, de l'industrie, émanant des différents niveaux de pouvoir pour atteindre un niveau de masse critique dans des domaines de recherche jugés stratégiques comme l'énergie, le développement durable, le climat, la politique spatiale ou la santé.

1.6. DÉVELOPPER L'INNOVATION SOCIALE

L'innovation sociale peut être définie comme le développement et l'implémentation d'une solution nouvelle qui répond plus adéquatement que les solutions existantes à un besoin social défini.

Le PS veut :

- soutenir les universités dans la mobilisation des compétences académiques en sciences humaines, notamment par le « fonds Fresh », pour alimenter les réflexions politiques mais également citoyennes en matière de développement social et territorial ;
- décloisonner les circuits d'aide au lancement d'activités économiques en y intégrant les profils de l'innovateur social ;

- mettre en place des mécanismes de soutien au développement d'innovations sociales qui font leurs preuves, pas seulement à celles qui démarrent ;
- proposer des actions de sensibilisation à l'économie créative à destination de l'enseignement supérieur, des opérateurs de formation et des structures d'animations économiques et technologiques ;
- conserver et développer les savoir-faire dans les domaines de la créativité, de l'image, du graphisme, du design ;
- soutenir la mise en place de « living labs »¹¹, d'espaces de « coworking »¹² ou de tous outils et plateformes partagés d'innovation destinés à soutenir l'excellence, notamment numérique.

2. FINANCER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'objectif de consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement (dont un tiers en provenance du secteur public et deux tiers du secteur privé) doit être poursuivi. D'ici 2020, le PS veut que cet objectif soit atteint.

Le PS entend promouvoir l'idée que les dépenses de R&I, qui sont avant tout des investissements dans l'avenir, ne soient plus reprises dans les calculs des déficits publics.

Pour le PS, la recherche et l'innovation obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'elles fédèrent les moyens émanant des différents niveaux de pouvoir.

Pour optimiser le financement de la recherche, le PS souhaite :

- simplifier et harmoniser les systèmes d'aides et de financement publics en veillant à assurer une plus grande cohérence entre les appels à projet ;
- introduire davantage de transparence et de rigueur dans le financement des projets, notamment en généralisant le recours à des experts indépendants étrangers de haut niveau pour évaluer les demandes de crédits ou de postes ;
- défendre la reconduction des pôles d'attraction interuniversitaires (PAI) en préservant les collaborations entre universités de la FWB, de Flandre et les établissements scientifiques fédéraux ;
- créer un fonds fédéral de recherche médicale financé par une cotisation sur le chiffre des ventes des produits de l'industrie pharmaceutique, et destiné à financer, en articulation avec le Fonds de la recherche en

¹¹ Un *living lab* regroupe des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de favoriser l'innovation ouverte, partager les réseaux et impliquer les utilisateurs dès le début de la conception. Tout cela se passe en coopération entre les collectivités locales, des entreprises, des laboratoires de recherche, ainsi que des utilisateurs potentiels.

¹² Un espace de coworking est un lieu d'accueil, de travail et de rencontre pour les entrepreneurs, les porteurs de projets, les étudiants, les employés d'organisations innovantes. Ces espaces de travail partagé sont étudiés pour favoriser la rencontre, la collaboration, la discussion et le travail, pour la mise en œuvre de projets.

sciences médicales, des recherches non rentables à court terme, telles que, par exemple, les recherches sur les maladies orphelines et les maladies du développement, sur l'utilisation des cellules souches ou encore dans le domaine de l'oncologie.

2.1. DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET DE CROISSANCE CIBLÉE SUR LES SECTEURS IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES

Pour pallier les difficultés rencontrées au-delà de la création d'entreprises (définition des stratégies de croissance ou capacité à identifier des investisseurs privés capables de participer au second ou au troisième round de financement), il est nécessaire de :

- organiser des contacts avec des fonds d'investissements sectoriels étrangers, permettant aussi une meilleure connaissance des marchés et réseaux internationaux ;
- créer des cellules sectorielles et transversales au sein des invests publics et faciliter l'articulation entre les différents invests sur des dossiers thématiques.

2.2. FAVORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION PAR LA FISCALITÉ

Le PS souhaite maintenir les mécanismes d'allègements fiscaux pour la recherche. De nouvelles mesures fiscales pourront être étudiées pour :

- doubler la déduction pour investissement actuelle pour les PME lorsqu'il s'agit d'investissements générant de l'emploi stable ou d'investissements dans la Recherche et Développement ;
- prévoir une majoration additionnelle de la déduction pour investissement au profit des PME (cf. point précédent) lorsque les investissements concernés sont financés sur fonds propres ;
- examiner la possibilité d'appliquer un régime « Tax shelter » aux PME innovantes du secteur des biotechnologies en renforçant le lien direct avec les investisseurs potentiels et l'entreprise ;
- encourager le mécénat d'entreprise par un mécanisme fiscal adapté dans les domaines technologiques porteurs ;
- rendre les donations et legs aux fondations publiques reconnues directement concernées par la recherche plus attractifs en matière de droit d'enregistrement et de succession ;
- envisager le relèvement du plafond des dons déductibles aux institutions universitaires pour de la recherche fondamentale, notamment dans le secteur de la santé.

2.3. REDÉPLOYER LE FINANCEMENT DES OUTILS PUBLICS SUR BASE DE CONTRAT D'OBJECTIFS

Le paysage des acteurs de la recherche doit être redéfini en lien avec la stratégie de recherche et d'innovation, notamment par la mise en place de contrats d'objectifs crédibles.

Selon le PS, deux critères de financement doivent être privilégiés :

- la recherche systématique de masses critiques et de coopérations, en ce compris au niveau international, pour une plus grande efficacité,
- un financement lié aux performances.

Par ailleurs, l'ouverture transfrontalière et internationale des outils dans leur ensemble doit être favorisée, et des synergies fortes avec la Région de Bruxelles-Capitale développées.

De manière plus précise, pour les dispositifs d'intermédiation¹³, le PS propose de :

- lier le financement aux performances, à définir dans les contrats d'objectifs ;
- apporter un financement structurel aux activités de valorisation et de diffusion des technologies.

Pour les centres de recherche agréés (CRA), le PS souhaite :

- moduler le financement sur base de contrats d'objectifs et d'évaluations indépendantes des diverses activités ;
- accentuer le travail en réseau, la recherche de masses critiques, la mutualisation des équipements et compétences, la mobilité entre centres et avec les centres de compétences ;
- renforcer leur contribution aux activités des pôles ;
- renforcer leur internationalisation.

Pour les universités et hautes écoles, les établissements scientifiques fédéraux, le PS entend :

- renforcer leurs liens avec les entreprises et les centres de recherche par le biais de financements (fonds additionnels aux financements alloués pour les deux premières missions).

¹³ L'intermédiation est définie par l'ensemble des processus qui permettent d'augmenter le transfert de technologies, la croissance ou la transmission d'entreprises, etc. et qui sont soutenus par des personnes formées à cet effet (intermédiaires).

3. RENFORCER LA GOUVERNANCE POUR UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE ET INNOVANTE

Pour améliorer notre potentiel de recherche et d'innovation, des synergies fortes sont nécessaires au-delà des frontières de compétences et de territoires.

Le soutien à la recherche et innovation doit reposer sur des financements en fonction des résultats réalisés dans le cadre de leur mission :

- mettre en place, au travers d'une collaboration entre administrations et les agences concernées, une fonction d'observation de la recherche et de l'innovation en support aux politiques ;
- assurer une définition conjointe des orientations au niveau de la conférence interministérielle qui inclut les divers ministres responsables;
- généraliser et professionnaliser les pratiques d'évaluation indépendantes réalisées sur le modèle du FNRS ou de Belspo (mesure du réseau, des partenariats, etc.) ;
- intégrer, simplifier et clarifier les outils de support à l'innovation et à la recherche ;
- mettre en place une gestion coordonnée des programmes des diverses origines, regroupés par grands objectifs ;
- favoriser les synergies entre opérateurs de recherche à partir de règles de sélection communes aux différents niveaux de pouvoirs subsidiants ;
- financer les organismes dans le cadre de contrats de gestion, sous forme de financement structurel calibré sur des indicateurs d'outputs plus que d'inputs dans le cadre d'évaluations indépendantes ;
- simplifier les procédures administratives au bénéfice des chercheurs.

4. AMELIORER LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES POUR LA RECHERCHE

La recherche a besoin d'équipements et d'infrastructures de pointe dont les coûts demandent une mutualisation et une programmation à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, belge et même européenne.

Le PS veut :

- assurer la réalisation effective et l'exploitation du cadastre des équipes et des infrastructures acquises grâce aux différents financements publics et susceptibles d'être partagées pour plus de synergies et d'efficacité ;
- prévoir la mutualisation et la coordination des besoins d'investissement et les ressources en termes de grands équipements et d'infrastructure de recherche entre Régions et Fédération ;
- susciter le développement des plateformes qui mutualisent les équipements scientifiques pointus entre les équipes de recherche ;
- introduire des financements spécifiques pour les plateformes, permettant

de prendre en charge les coûts d'amortissement, d'entretien et de renouvellement de matériel ;

- simplifier et assouplir l'utilisation des crédits de recherche, en les élargissant à l'entretien et l'utilisation des équipements ;
- promouvoir la participation de chercheurs issus de la FWB aux infrastructures de recherche fédérales (SCK-CEN, IVK...) ;
- assurer la participation de la Belgique aux programmes d'infrastructures de recherche européennes (notamment de l'*European Strategy Forum on Research Infrastructures*) identifiées comme prioritaires.

5. ENCOURAGER LES ENTREPRISES A INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Pour le PS, le développement de nouveaux produits innovants à haute valeur ajoutée assurera la pérennité du tissu entrepreneurial de nos Régions.

Les politiques économiques et d'emploi doivent mobiliser un ensemble coordonné de leviers pour accroître la compétitivité des entreprises. La recherche-développement et l'innovation y jouent un rôle prépondérant.

Ce travail vers la prospérité de notre économie est une responsabilité partagée avec les entreprises. Aussi, le PS entend être aux côtés des entreprises qui s'engagent dans la recherche et l'innovation. Les entreprises qui exercent leur responsabilité à l'égard de la société, notamment celles qui investissent dans la recherche et l'innovation, doivent être aidées.

Pour le PS, il convient d'apporter une attention particulière à toutes les étapes de la chaîne de valorisation de la recherche. La mise en réseau des acteurs économiques et ceux de la recherche est donc essentielle.

Avec le concours du PS, les budgets consacrés à la recherche ont été maintenu à niveau, sous cette législature, malgré la crise, notamment grâce au plan Marshall2.vert. Cet investissement dans la politique de la recherche a intégré tous ses aspects, depuis la recherche de base (c'est-à-dire les programmes d'excellence finançant la recherche universitaire pour induire les développements industriels futurs de la Wallonie) jusqu'à la création d'entreprises (spin-off), en passant par la recherche orientée entreprises (programmes mobilisateurs) et le soutien à l'innovation technologique et son transfert dans la sphère économique, par les pôles de compétitivité et la nouvelle Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI).

Le PS propose de :

- consolider le rôle des six pôles de compétitivité qui permettent de renforcer les partenariats entre entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques ou privées autour de projets communs au caractère innovant et compétitif sur le plan mondial ;
- maintenir et développer le soutien aux sociétés innovantes issues des universités, hautes écoles et centres de recherche ;

- faciliter l'accès au crédit pour la valorisation de recherche par les invests régionaux ;
- soutenir le développement de stratégies visant à tester la capacité d'innovations potentielles et à se traduire sous forme de valeur ajoutée pour une entreprise (nouveau marché, nouveaux clients...) ;
- confirmer l'ambition belge dans les matières spatiales et aéronautiques, notamment en tenant notre rang de cinquième contributeur net à l'Agence spatiale européenne dans les projets de lanceurs (développements d'Ariane V et Ariane VI) ;
- poursuivre le financement du mécanisme des avances récupérables pour les entreprises actives dans le programme A350 d'Airbus.

6. SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES PME DANS LA RECHERCHE

La R&D privée en Wallonie et à Bruxelles est dominée par les entreprises multinationales. Près d'un tiers des efforts de R&D proviennent d'une dizaine d'entreprises. De manière plus générale, ces dépenses sont effectuées pour plus de la moitié (55,6%) par les entreprises de plus de 1.000 personnes alors que les PME contribuent pour moins d'un tiers (28,4%) aux investissements en recherche et innovation.

Par ailleurs, de nombreuses PME innovantes, en particulier dans le secteur des biotechnologies, ne parviennent pas à rassembler les moyens suffisants pour commercialiser, seul, leur produit. Trop souvent, la seule alternative pour l'entreprise est la vente du brevet avec le risque de délocalisation de la production et des connaissances. Le PS veut réfléchir à un incitant fiscal similaire au Tax shelter mis en place pour la production d'œuvres audiovisuelles afin de permettre à ces sociétés innovantes de bénéficier d'une exonération fiscale pour les investissements réalisés mais sans déperdition entre l'entreprise et l'investisseur due à l'intervention d'un intermédiaire.

Pour encourager les PME à se lancer dans la recherche et innovation, des mesures spécifiques doivent être prises :

- examiner la possibilité d'étendre le régime du Tax shelter aux PME innovantes en renforçant le lien direct entre les investisseurs potentiels et l'entreprise innovante ;
- inciter davantage d'entreprises à rejoindre la dynamique des pôles de compétitivité et des clusters afin d'y trouver des partenariats et des opportunités de croissance ;
- regrouper et organiser les aides aux PME de manière à offrir un maximum de souplesse dans leur exploitation par les entreprises ;
- renforcer les aides qui permettent la mise à disposition de personnes (consultance, accompagnement...) pour stimuler la recherche et l'innovation en entreprises ;
- organiser un « diagnostic Innovation », en complément de l'accompagnement des entreprises à potentiel de croissance dans le but

de renforcer leur compétitivité et ainsi créer de la valeur et de l'emploi ;

- favoriser l'acquisition par les PME de technologies innovantes développées en dehors de la Wallonie ;
- favoriser la participation des PME wallonnes et bruxelloises aux différents programmes de recherche internationaux (Eranet, Eureka...) afin de stimuler leur compétitivité au niveau européen.

7. PROMOUVOIR LES METIERS DE LA RECHERCHE

Les métiers de la recherche participent à la prospérité et à la justice sociale de nos Régions. Le développement et l'exploitation de nouvelles idées soutiennent le progrès, la création d'activités économiques et donnent naissance à de nouveaux emplois. Le PS défend un investissement accru dans la carrière des chercheurs.

Pourtant, le métier de « chercheur » s'exerce aujourd'hui sous une multiplicité de statuts recouvrant des conditions barémiques et des perspectives de carrière très diverses.

Trop souvent, la qualité du travail d'un chercheur se mesure uniquement au nombre de publications et de référencements. Pour le PS, la quantité n'est pas toujours synonyme de qualité et d'autres critères doivent être davantage valorisés dans l'évaluation qualitative de la production du chercheur.

Le PS veut améliorer la carrière et le statut des chercheurs.

Le PS propose de :

- harmoniser les parcours en facilitant la mobilité entre institutions (portabilité des droits et de l'ancienneté) et en améliorant la lisibilité extérieure de leur statut ;
- créer un système de co-tutelle entreprise-université pour la réalisation de thèses ;
- créer un incitant pour les entreprises afin de faciliter la réalisation d'un doctorat par les travailleurs en leur permettant de se libérer deux demi-jours par semaine pour se consacrer à leur thèse avec une compensation financière pour l'employeur ;
- valoriser le doctorat dans la fonction publique ;
- sensibiliser les employeurs potentiels à valoriser la formation et les compétences que les docteurs ont développées par la pratique de la recherche afin de diversifier les débouchés.

Les filières d'enseignement et carrières scientifiques doivent également être valorisées auprès des jeunes. De nombreuses actions de sensibilisation et d'information existent mais restent trop méconnues même si elles commencent à porter leurs fruits.

Le PS propose de :

- évaluer les initiatives d'information et de diffusion existantes et renforcer ces dispositifs ;
- identifier les bonnes pratiques en matière de promotion des disciplines scientifiques à l'étranger et s'en inspirer ;
- offrir une plus grande visibilité aux réalisations scientifiques issues des recherches réalisées et aux outils de vulgarisation scientifiques (Pass de Frameries, Eurospace center de Redu, WetenschapsExpoSciences...) ;
- favoriser l'attractivité des études et des carrières scientifiques, et en particulier le doctorat, auprès des jeunes et soutenir les campagnes d'information et de sensibilisation à la recherche et à la science dès le plus jeune âge.

8. INTEGRER LES RESEAUX INTERNATIONAUX D'EXCELLENCE

Le PS entend favoriser l'intégration de la recherche réalisée en Wallonie et à Bruxelles dans les meilleurs réseaux européens et mondiaux de la recherche.

Pour encourager la mobilité des chercheurs, le PS propose :

- soutenir la participation des chercheurs à des projets internationaux (programmes-cadres, Interreg, MYRRHA, le Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN), Synchrotron à Grenoble...) par les agents de liaison scientifique ;
- encourager la venue de post-doctorants étrangers ;
- coordonner les points de contacts nationaux qui assurent l'information et l'accompagnement de la communauté scientifique belge dans les programmes scientifiques européens ;
- contribuer au renforcement de l'espace européen de la recherche et de ses différents instruments (Conseil européen de la recherche, Horizon2020, Programmation conjointe...).

8.1. FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

La mobilité est indispensable pour l'insertion de nos chercheurs dans les réseaux scientifiques internationaux et par conséquent pour le développement et la visibilité de la recherche menée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le PS souhaite renforcer la mise en réseau des chercheurs à l'échelle européenne et internationale notamment par le soutien à la participation à des congrès et réunions scientifiques ou à de brefs séjours dans une institution à l'étranger.

8.2. EVITER LA FUITE DES CERVEAUX

En termes de mobilité, les rapports du Centre commun de recherche de la Commission européenne montrent que les chercheurs sont surtout attirés par les capacités de recherche d'un pays, la qualité de sa recherche et de ses infrastructures. En revanche, le niveau de rémunération n'est qu'un élément

parmi d'autres et ne semble pas poser de problème majeur en Belgique¹⁴. Ce sont surtout les possibilités de stabilisation qui posent problème ainsi que les conditions matérielles offertes pour exercer les activités de recherche, que ce soit en termes de crédits de fonctionnement offerts que de logistique mise à disposition (infrastructures, assistances techniques et administratives).

Outre les initiatives favorisant le retour des chercheurs en Wallonie et à Bruxelles, le PS souhaite :

- promouvoir la création de nouvelles équipes de recherche par le soutien spécifique aux jeunes chercheurs stabilisés ;
- promouvoir les « bourses post-doctorales » permettant d'attirer des chercheurs étrangers dans notre pays ;
- confirmer les « mandats de retour » visant à encourager le retour de chercheurs qui ont quitté la Belgique afin de faire bénéficier notre pays de l'expérience acquise à l'étranger.

9. EVALUER LA RECHERCHE

L'évaluation de la recherche, des processus et des résultats s'avère être un outil de pilotage indispensable pour s'assurer de l'utilisation la plus efficace des moyens publics. Tout en préservant l'indépendance de la recherche fondamentale, son évaluation doit être réalisée *a priori*, dans la sélection des projets de recherche, et *a posteriori*, en fonction des résultats que la recherche a pu engranger et des retombées que l'on peut espérer de manière objective. L'expérience des Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI) et du FNRS montre que ces évaluations sont particulièrement pertinentes lorsqu'elles mobilisent des experts internationaux. Les évaluations doivent concerner les projets particuliers mais également les programmes de recherche dans leur ensemble.

Le PS souhaite :

- organiser l'évaluation de la recherche à une échelle inter-universitaire ;
- évaluer systématiquement les acteurs de la recherche appliquée (centres de recherche appliquée – CRA, centres universitaires) en fonction des retombées scientifiques et économiques ou industrielles ;
- étendre, pour les financements régionaux, l'évaluation des projets et postes de recherche par des experts internationaux de haut calibre, dont l'identité est rendue publique *a posteriori* (système du Conseil européen de la recherche et du FNRS) ;
- généraliser les « évaluations par les pairs » au sein des établissements scientifiques fédéraux ;
- inciter à de nouvelles méthodes d'évaluation de la qualité de la recherche que les seules statistiques de publications et de référencement des auteurs.

¹⁴ http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/research_policies/final_report.pdf

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

L'école reste un des principaux leviers pour assurer le bien-être des citoyens. Elle permet à chaque enfant, chaque jeune d'y acquérir les savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires à son intégration dans la société d'aujourd'hui. L'école a pour objectif de former des citoyens responsables, critiques et ouverts au monde. Elle doit permettre de développer les compétences qui permettront à chacun de s'émanciper, de s'épanouir au niveau professionnel et personnel.

Selon les dernières enquêtes PISA, ces enquêtes internationales qui mesurent le niveau des élèves pour tous les pays occidentaux, le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est l'un des plus inégalitaires de l'OCDE, malgré les mesures prises depuis 20 ans.

La manière dont notre système éducatif s'est construit génère des inégalités entre écoles, entre élèves qui produisent des résultats globaux insatisfaisants. Certaines écoles concentrent les difficultés et d'autres accueillent les élèves les plus forts scolairement mais aussi ceux qui ont le plus de capital social. Les bons élèves progressent entre eux tandis que les élèves les plus faibles sont freinés dans leur évolution lorsqu'ils se concentrent dans les mêmes écoles. Depuis 2000, les résultats de PISA montrent que les inégalités augmentent en FWB en raison de la forte ségrégation entre les établissements, et que les systèmes fortement clivés, qui ont pourtant une forte proportion d'établissements de très bon niveau mais sélectifs, ne parviennent pas à atteindre un bon niveau d'ensemble.

Les défis économiques majeurs auxquels se trouvent confrontés les Régions wallonne et bruxelloise appellent à mettre fin à cette logique de marché scolaire qui conduit à ce que certaines écoles préparent efficacement aux meilleures filières universitaires alors que d'autres en sont réduites à gérer la misère scolaire.

Pour le PS, l'objectif principal doit être l'élévation du niveau de performance et la réduction des inégalités. Tous les moyens de l'enseignement devront être mobilisés pour atteindre ces objectifs. L'amélioration de la qualité et de l'équité de notre enseignement demande une évaluation, une concertation et un ajustement continu des mesures pour relancer l'ascenseur social.

Dans les écoles, des équipes éducatives se mobilisent, élaborent des solutions pour répondre aux difficultés des élèves. Ces expériences doivent être soutenues, développées, évaluées en vue d'une diffusion plus large. La priorité doit porter sur la lutte contre l'échec et le redoublement. Les enseignants doivent être en mesure de proposer des solutions alternatives au redoublement, adaptées à chaque enfant.

Pour le PS, il faut faire confiance aux acteurs de l'enseignement. Afin de rencontrer les missions de l'école, il est primordial d'identifier ensemble les problèmes et les solutions les plus efficaces et évaluer leur mise en œuvre.

La mobilisation des enseignants sera une priorité du PS. Il faut offrir aux enseignants les moyens pour transmettre les savoirs et compétences dans les meilleures conditions.

Mais il ne suffit pas de doter les équipes éducatives d'outils adaptés, il faut également redéfinir les finalités de l'école, redonner force à sa mission d'émancipation et de justice sociale. Pourtant, certains ne perçoivent plus le but et le sens des réformes au regard des difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien.

Afin de (re)légitimer les objectifs de notre système éducatif, le PS propose un « Pacte pour l'enseignement » impliquant, pour certains aspects, les forces vives wallonnes et bruxelloises. Il sera précédé par une large consultation afin d'identifier les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux d'amélioration des performances de notre système éducatif et de réduction des inégalités sociales de réussite scolaire.

Le PS défend une mobilisation de tous autour d'un projet mobilisateur pour l'école et ses acteurs. Chacun, qu'il soit enseignant, responsable d'établissement, élève, étudiant, parent, acteur associatif ou syndical, responsable économique, mandataire politique, doit se sentir impliqué dans les évolutions à venir du système éducatif.

Les acteurs, chacun en fonction de leur niveau d'intervention, auront davantage d'autonomie tout en étant responsabilisés, sur base des résultats aux évaluations externes dans une logique de régulation et de pilotage. Cette responsabilisation doit porter sur les dimensions pédagogique, sociale et organisationnelle. Le PS veut renouveler la gouvernance de l'école, à partir de l'expérience des acteurs de terrain, des résultats des évaluations et des indicateurs du système éducatif.

Pour le PS, l'école doit intégrer, elle doit réunir et non séparer. L'école accueille tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou philosophique. L'école doit être unique et ouverte à tous, assurer la réussite de tous les enfants.

1. PROMOUVOIR LA REUSSITE

Au PS, nous pensons que notre système scolaire doit accueillir tous les élèves pour les conduire au plus haut de leurs capacités, sans baisser le niveau. Le combat contre les inégalités se fait d'abord en classe, dans la relation d'apprentissage à l'aide d'outils pédagogiques adaptés, en s'appuyant sur une formation initiale et continue des enseignants renouvelée.

1.1. MAÎTRISER LES SAVOIRS DE BASE

La maîtrise des savoirs de base doit rester une priorité incontournable. Chaque élève doit atteindre les compétences et savoirs jugés indispensables pour s'insérer, contribuer au développement, faire vivre, participer à la société. Ce seuil minimal se compose de la compréhension en lecture, l'expression orale, l'expression écrite, la résolution de problèmes mathématiques, l'approche scientifique et technologique, la connaissance de langues étrangères et la maîtrise des technologies de l'information.

Pour le PS, cette maîtrise des compétences de base reste le moyen le plus efficace de lutter contre les inégalités sociales et culturelles. C'est la mission principale de l'enseignement fondamental et du tronc commun de l'enseignement

secondaire. Les moyens doivent donc y être mis en œuvre pour que tous les élèves maîtrisent ces savoirs de base.

1.1.1. PARLER, LIRE, ÉCRIRE

Parler, lire, comprendre, écrire la langue française conditionnent l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences. La maîtrise de l'orthographe est cruciale pour faciliter l'acquisition des connaissances dans toutes les disciplines qui recourent à l'écrit. Dès le plus jeune âge, c'est-à-dire dès la première maternelle, des contacts positifs avec les apprentissages fondamentaux - et plus spécifiquement avec la langue d'enseignement - seront développés.

Le PS veut :

- élaborer un manuel de grammaire et d'orthographe commun à l'enseignement primaire et secondaire et le diffuser largement auprès des parents et du grand public ;
- renforcer les ateliers de lecture et d'écriture, des écoles de devoirs à destination des élèves en dehors des heures scolaires et des ateliers d'alphabétisation à destination des parents qui ne maîtrisent pas les savoirs de base ;
- améliorer la maîtrise du français, et particulièrement de l'orthographe, chez les nouveaux enseignants dans le cadre de la réforme de la formation initiale ;
- développer des projets de partenariats avec les bibliothèques publiques et encourager les prêts de livres dans les classes.

Pour les élèves dont le français n'est pas la langue usuelle, une attention particulière doit permettre de répondre aux difficultés spécifiques qu'ils rencontrent.

Le PS propose de :

- appliquer les méthodes de didactique du français langue étrangère développées dans les dispositifs d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants (DASPA) aux élèves qui ne disposent pas d'une maîtrise du français suffisante lors de leur arrivée dans l'enseignement ;
- augmenter le nombre de DASPA en fonction des besoins identifiés ;
- développer des outils pédagogiques (manuels, logiciels...) spécifiques.

Le rapport à l'écrit évolue avec la généralisation des ordinateurs, smartphones et tablettes.

Le PS encourage les initiatives permettant de donner du sens à l'apprentissage de l'écrit. Et notamment :

- les recherches sur les modes d'expression développés par les enfants et adolescents avec les nouveaux moyens de communication afin de définir

les nouvelles compétences et connaissances que les enseignants doivent développer chez les élèves pour aborder et pratiquer les nouvelles écritures multimodales ;

- l'évaluation et, le cas échéant, la réactualisation d'initiatives telles l'opération « Journalistes en herbe » et « Ouvrir mon quotidien ».

1.1.2. CALCULER

Les mathématiques sont réputées difficiles. Cette représentation peut être dépassée avec des expériences positives lors des premiers apprentissages. Les enseignants du fondamental doivent bénéficier d'une connaissance approfondie des mathématiques, des difficultés d'apprentissage et des méthodologies qui peuvent conduire et construire la pensée mathématique. Une mise à jour des méthodes et des outils d'apprentissage sera réalisée.

Pour le PS, il importe de :

- proposer des contenus mathématiques sur un mode concret et adapté aux différentes étapes du développement des élèves, en phase avec la diversité de ses usages dans la société.

1.1.3. DÉVELOPPER LE RAISONNEMENT SCIENTIFIQUE

Les sciences prennent une place de plus en plus importante dans notre quotidien. Dans la perspective d'une maîtrise des compétences et savoirs nécessaires pour s'insérer dans la société contemporaine, la maîtrise d'un socle de base scientifique s'avère indispensable. Pourtant, les résultats concernant les sciences des études PISA menées en Fédération Wallonie Bruxelles sont largement en deçà de la moyenne européenne. Il est donc urgent de relever le niveau de compétence en sciences. Les filières scientifiques offrent des débouchés qui ne sont pas rencontrés actuellement. L'accent doit être mis sur des actions à destination des élèves de 10 à 15 ans, avant qu'ils n'aient choisi leur première orientation et avant l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'expérimentation aide à la maîtrise du raisonnement scientifique, elle permet aux élèves de percevoir la manière dont la science se construit. Les élèves doivent y être confrontés afin de mesurer combien la science n'est pas figée.

Pour sensibiliser les élèves aux métiers des sciences et techniques, le PS propose :

- encourager, dans les Centres de compétence et dans les centres de référence dédiés aux nouvelles technologies, des modules d'animation du type « Technikids » adaptés aux élèves de 6 à 18 ans ;
- développer des partenariats entre écoles primaires et écoles secondaires pour la mise à disposition de locaux, de matériels, d'enseignants pour faire découvrir des expériences scientifiques aux élèves du primaire ;
- développer les compétences scientifiques des nouveaux enseignants dans le cadre de la réforme de leur formation initiale ;
- organiser des journées de sensibilisation et de pratiques des sciences à l'attention de tous les enseignants ;

- mettre en place des « bus scientifiques » qui sillonneront les écoles de la FWB ;
- mettre à disposition des enseignants des supports audiovisuels adaptés que ce soit par la Médiathèque, la RTBF ou enseignement.be.

1.1.4. FAVORISER LA MAÎTRISE DES AUTRES LANGUES

Chaque élève, quelle que soit la filière d'étude, doit être capable de communiquer dans au moins une autre langue à la fin de ses études. L'apprentissage des langues doit bénéficier de méthodes attrayantes, vivantes, plaçant l'élève en situation réelle, dès le plus jeune âge, tout spécialement dans les zones bilingues.

Pour le PS, l'enseignement des langues doit être revu de manière à favoriser davantage une dynamique communicationnelle et interactive, utilisant pleinement les opportunités des technologies de l'information et la communication pour rendre les cours de langues plus attractifs.

Le PS défend :

- l'organisation progressive dès la première primaire d'un cours de langue, dans toutes les écoles à Bruxelles et en Wallonie ;
- la mise en œuvre de l'accord de coopération entre Communautés pour favoriser l'échange de professeurs et l'organisation de classes vertes en néerlandais et allemand ;
- l'ouverture des postes de professeurs de langue à des enseignants qui enseignent dans leur langue maternelle en facilitant la reconnaissance des titres ;
- le soutien aux activités ou projets organisés dans une autre langue ;
- le renforcement des plans « Langues » régionaux (plate-forme internet d'apprentissage, cours orientés « métier », séjours linguistiques, immersion, stage en entreprise...).

Le PS souhaite également :

- renforcer les possibilités de suivre une seconde 6^e secondaire dans une autre langue en Flandre, en Communauté germanophone ou à l'étranger ;
- poursuivre l'octroi de bourses pour des stages d'immersion linguistique à des élèves et des professeurs ;
- développer des cours de langue orientés « métiers » pour les élèves du qualifiant.

Ces dernières années, l'enseignement en immersion suscite de plus en plus d'intérêt. Le nombre d'écoles fondamentales et secondaires qui se sont engagées dans cette voie est en progression constante.

Le PS veut :

- développer l'enseignement en immersion en étant attentif à ce qu'il soit un facteur d'émancipation sociale et culturelle.

1.1.5. RENFORCER L'USAGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Depuis une quinzaine années, les politiques croisées entre les Régions et la FWB permettent d'équiper les écoles en nouvelles technologies. Ce secteur, en perpétuelle évolution, requiert à la fois une actualisation régulière du matériel mais aussi la formation et la mise à jour régulière des connaissances des enseignants.

Sous l'impulsion du PS, cette législature a vu émerger une nouvelle dynamique numérique pour faire entrer l'utilisation des technologies de l'information et la communication dans une centaine d'écoles. L'objectif est désormais de faire émerger les besoins numériques et d'y répondre de la manière la plus appropriée possible dans toutes les classes. Il faut doter nos élèves d'un équipement moderne et approprié à leurs besoins. Il faut aussi donner du sens à l'usage numérique pour que nos enfants et nos jeunes deviennent des acteurs numériques et non (uniquement) des consommateurs de technologies de l'information et la communication. Le PS veut généraliser cette dynamique numérique dans toutes les écoles, du fondamental à l'enseignement supérieur.

Le PS veut :

- encourager la poursuite de l'équipement approprié aux profils des élèves et des enseignants et l'amélioration de la connectivité des écoles ;
- favoriser l'accompagnement des équipes pédagogiques à l'utilisation des technologies de l'information et la communication ;
- promouvoir la création et la mise à disposition d'outils et d'applications pédagogiques évolutifs adaptés à chaque âge ;
- assurer la création d'une communauté éducative avec la mise en place de plateformes de ressources en ligne ;
- concerter les éditeurs pour susciter la création de manuels didactiques interactifs ;
- favoriser l'utilisation des logiciels libres ;
- renforcer, dans la formation initiale et continue des enseignants, les modules spécifiques permettant d'intégrer les nouvelles technologies dans l'enseignement.

Dans la perspective d'une citoyenneté active, le PS estime qu'il est très important d'aborder les enjeux relatifs à l'usage des TIC et des nouveaux médias et développer un esprit critique par rapport à ce qu'on trouve dans les médias et sur le web.

Le PS défend :

- l'élaboration d'outils de sensibilisation à l'usage des nouveaux médias qui permettent aux élèves de se forger un esprit critique sur les contenus dans une perspective de citoyenneté active.

1.1.6. ORGANISER UN COURS DE PHILOSOPHIE ET DE CITOYENNETÉ À L'ÉCOLE

L'école est un lieu de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté, du vivre ensemble. Elle doit préparer notre jeunesse à intégrer la diversité dans une société pluraliste. Pour le PS, l'école participe ainsi à la construction d'un socle de références culturelles commun à tous les élèves, favorisant la cohésion sociale. Elle ne doit donc pas imposer un choix d'appartenance religieuse ou philosophique dès la première primaire. Chaque famille doit pouvoir éduquer ses enfants comme elle le souhaite dans un domaine qui relève exclusivement de la sphère privée.

Le PS veut instaurer un cours commun de citoyenneté, dans le respect des principes de la neutralité :

- centré sur le vivre ensemble et sur le questionnement philosophique ;
- doté de référentiels et de socles spécifiques ;
- incluant un apprentissage des valeurs démocratiques et une approche historique des religions et de la pensée laïque.

1.1.7. DÉVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

L'école a pour mission de préparer chaque élève à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle. Elle se doit d'être réceptive aux changements du monde qui l'entoure. Entreprendre n'est pas qu'une question d'état d'esprit. Il faut avant tout maîtriser certains outils, son environnement, de manière à se sentir capable de lancer son entreprise. En outre, l'acte d'entreprendre ne saurait se limiter au monde de l'entreprise marchande. Pour le PS, l'esprit d'entreprendre doit se comprendre comme la capacité de se mettre en projet ; projet qui peut s'inscrire dans un contexte économique, social ou culturel.

L'esprit d'entreprendre est devenu une des compétences à acquérir dans tout programme de formation.

L'Agence pour l'entreprise et l'innovation (ex Agence de stimulation économique) en Wallonie et l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (ABE) à Bruxelles organisent des programmes de sensibilisation et d'information sur la réalité de l'entrepreneuriat dans les écoles. Ces actions doivent être poursuivies et développées. La promotion d'aptitudes et d'attitudes entrepreneuriales à tous les niveaux d'enseignement doit être une priorité stratégique de l'enseignement.

Pour le PS, chaque élève doit avoir l'occasion de participer à un projet collectif à finalité économique, sociale ou culturelle, de sa mise en œuvre à son évaluation.

Le PS souhaite :

- organiser plusieurs animations de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, pour chaque élève, au cours de sa scolarité ;
- renforcer la sensibilisation à l'initiative, l'entrepreneuriat et l'innovation dès le cycle secondaire par des projets de groupe sur base de cas ludiques à résoudre afin d'acquérir les premiers réflexes ;
- former les enseignants afin qu'ils disposent d'une connaissance de base de l'entreprise et de l'entrepreneuriat à travers l'organisation de projets entrepreneuriaux, de rencontres d'entreprise dans leur diversité (secteur marchand, secteur non-marchand, économie sociale, travailleur indépendant, petite, moyenne ou grande entreprise) ;
- intégrer dans le projet d'établissement de chaque école, un volet visant à développer l'esprit d'entreprendre, y compris dans les secteurs non concurrentiels, dans le cadre d'une société solidaire et responsable ;
- promouvoir au sein des classes des dispositifs permettant aux élèves de vivre les réalités de l'entreprise (témoignage, mise en situation, création de mini-entreprises ;
- développer des binômes entrepreneur-enseignant.

1.2. ALLONGER LE TRONC COMMUN GÉNÉRAL ET LUI DONNER UNE DIMENSION « POLYTECHNIQUE »

Deux grandes étapes organisent l'enseignement : d'une part, le tronc commun qui couvre la période de l'entrée dans l'enseignement obligatoire jusqu'à la fin du premier degré de l'enseignement secondaire et, d'autre part, les deuxième et troisième degrés du secondaire. Toutes les filières sont concernées. Un technicien doit pouvoir lire une notice dans une autre langue. Un plombier doit maîtriser la comptabilité pour la viabilité de son activité et les relations avec ses clients. Quel que soit l'avenir professionnel du jeune, la maîtrise des savoirs de base est indispensable. Pour le PS, à l'issue du tronc commun, tous les élèves doivent maîtriser les compétences et savoirs de base (maths, lecture, écriture, sciences, multilinguisme).

La consolidation du tronc commun doit garantir cette maîtrise des compétences de base. Le tronc commun permet aussi d'éviter les orientations hâtives et subies vers l'enseignement qualifiant. Le PS entend que ce tronc commun intègre, en plus de la maîtrise des savoirs de base, une dimension polytechnique. Il doit permettre à chaque élève, de découvrir et de valoriser une approche positive des techniques et des technologies, ce qui donnera à tous les élèves une idée réaliste des professions techniques et permettra une orientation en connaissance de cause à la fin du tronc commun. L'orientation vers une filière générale ou une filière qualifiante n'interviendra pas avant 15 ans, pour 14 ans aujourd'hui. Cet allongement du tronc commun s'accompagnera donc (voir supra) d'un renforcement de la détection précoce des difficultés des élèves et de la remédiation. Pour le PS, ce tronc commun doit être défini avec les enseignants, les inspecteurs, les conseillers pédagogiques et des universitaires.

Le PS entend aussi consolider le tronc commun afin d'éviter les pré-orientations hâtives. Il veut aussi garantir aux élèves la bonne maîtrise des compétences attendues à l'issue du tronc commun. Au tronc commun succéderait ensuite

l'inscription dans une filière « métiers » préparant à exercer directement une profession ou la poursuite de ses études par une spécialisation dans le supérieur.

Le PS veut donc :

- allonger le tronc commun au moins jusqu'à la troisième secondaire ;
- donner à ce tronc commun une dimension polytechnique en plus de la maîtrise des savoirs de base, en y introduisant des cours de techniques et de technologie pour tous les élèves ;
- reculer l'évaluation certificative externe commune en fin de tronc commun pour en faire la principale mesure des acquis de base avant l'orientation vers les filières générale ou qualifiante ; réorganiser l'offre d'enseignement pour créer des degrés d'observation autonome (DOA), ces établissements spécialisés dans la poursuite du tronc commun en secondaire, qui proposeront un réel *continuum* pédagogique avec l'enseignement fondamental.

1.3. ORIENTER LES ÉLÈVES SANS DISCRIMINATION

Le renforcement du tronc commun passe inévitablement par une amélioration des processus d'orientation et le développement d'une approche orientante.

La fréquentation d'une filière est généralement le fruit d'une sélection scolaire et sociale implacable. Les filières qualifiantes servent trop souvent de voies de relégation. Le choix des études est pourtant un acte essentiel pour l'avenir de chaque jeune. Un choix positif constitue la meilleure garantie que l'élève ne décroche pas et obtienne un diplôme et une qualification.

Ce choix doit être progressif. Chaque élève doit pouvoir compter sur une instance qui l'accueille et l'aide à définir son projet personnel, en proposant une information sur les spécificités de chaque filière d'étude, les opportunités et les réalités du marché de l'emploi, les métiers porteurs et les qualifications attendues. L'information mise à disposition des jeunes doit être objective et non commerciale.

Les centres psycho-médico-sociaux (CPMS) doivent participer cette dynamique d'orientation. De même, les enseignants ont un rôle essentiel à jouer dans le processus d'information et d'orientation des élèves.

Pour l'avenir, le PS propose de :

- renforcer l'accompagnement des élèves aux moments de transition que sont les passages vers le primaire, la fin du tronc commun, les études supérieures et la vie active ;
- supprimer les attestations d'orientation qui permettent le passage vers l'année supérieure en limitant les filières d'enseignement où l'élève peut s'inscrire pour soutenir une orientation positive ;
- développer, en matière d'orientation et de suivi des élèves, les synergies entre les centres PMS et les opérateurs de formation pour garantir la continuité du processus d'orientation ;

- créer un guichet transversal (FWB et Régions) proposant une information sur les métiers, l'orientation et l'état des débouchés présentés sur un site internet commun ;
- proposer aux enseignants et aux formateurs des futurs enseignants, dans le cadre de leur formation continue, des modules sur l'orientation et les ressources disponibles ;
- intégrer des activités favorisant la connaissance des métiers et la découverte du monde du travail au cours de toute la scolarité et plus particulièrement durant les deux semaines prévues par le décret « Missions » pour soutenir un véritable « projet d'orientation » en 5^e et 6^e secondaire ;
- mettre sur pied une structure d'appui aux professionnels de l'orientation pour favoriser le travail en réseau et la qualité (agrément, charte qualité...) du service.

1.4. DÉVELOPPER DES ALTERNATIVES CRÉDIBLES AU REDOUBLEMENT

Notre système éducatif est l'un de ceux qui recourt le plus massivement au redoublement (46% des élèves âgés de 15 ans en FWB ont redoublé au moins une fois contre 13% en moyenne au sein des pays de l'OCDE)¹⁵. Ces comparaisons internationales montrent que les pays qui pratiquent le plus le redoublement sont également ceux dans lesquels la reproduction sociale est la plus forte. Le redoublement génère souffrance, engendre une mauvaise estime de soi et permet rarement de combler les difficultés rencontrées par l'élève. En outre, sa suppression permettrait de dégager plus de 420 millions d'euros (6% du budget de l'enseignement obligatoire) pour renforcer l'accompagnement des élèves, la remédiation immédiate des difficultés d'apprentissage et la prise en charge individualisée. Pourtant, la situation actuelle et les mesures prises en ce sens depuis une dizaine d'années indiquent qu'il ne suffit pas de décréter le non redoublement. Pour en finir avec cette culture du redoublement, les enseignants doivent disposer d'alternatives crédibles permettant à tous les élèves d'acquérir les savoirs de base. Le PS veut supprimer le redoublement partout où il n'est pas nécessaire et approprié.

1.4.1. *Soutenir les initiatives de « classes sans échec » et d' « écoles sans échec »*

Le PS soutient les initiatives de « classes sans échec » et d' « écoles sans échec » que certains partenaires de l'école et acteurs locaux ont mis en place ou entendent mettre en place dans un avenir proche.

Cette alternative – qui demande à être encadrée et évaluée – ne doit pas être ignorée puisque de nombreux systèmes éducatifs en Europe la mettent déjà en œuvre.

1.4.2. *Identifier les difficultés des élèves*

¹⁵ Source : Faits & Gestes Les cultures du redoublement en Europe, FWB, 2013.

Les enseignants sont souvent confrontés à la difficulté d'identifier les causes des dysfonctionnements des élèves dans les apprentissages et de développer les méthodes appropriées pour leur permettre de progresser. L'erreur fait partie du processus d'apprentissage. L'enseignant doit pouvoir l'utiliser pour permettre à l'élève d'ajuster son travail.

Le PS souhaite :

- mettre l'accent, dans la formation initiale et continue des enseignants, sur l'analyse des erreurs ou approximations des élèves sur la connaissance de troubles dans l'apprentissage et sur la construction et l'utilisation de pistes didactiques pour y pallier ;
- favoriser l'échange de pratiques entre enseignants permettant aux élèves de dépasser les difficultés qu'ils rencontrent (développement de compagnonnages entre enseignants, mise à disposition de ressources sur le site enseignant.be...) ;
- développer un accompagnement en petit groupe pour préciser les difficultés rencontrées par l'élève.

1.4.3. Renforcer les dispositifs de remédiation

La remédiation immédiate et les dispositifs de renforcement offrent aux élèves en difficulté une autre approche de la matière. Ces moyens supplémentaires sont efficaces lorsqu'ils sont concentrés sur les moments où l'élève amorce son décrochage. L'enseignant doit être, dans sa classe, le premier intervenant en remédiation. Il doit donc être outillé pour adapter sa pratique personnelle, mais il doit également être en mesure de porter le problème en équipe avec ses collègues, le centre PMS ou un intervenant extérieur.

Le PS souhaite :

- généraliser le plan individualisé d'accompagnement pour chaque élève ;
- soutenir les pratiques pédagogiques qui permettent par exemple à deux enseignants de regrouper leur classe pour l'organisation d'activités différenciées, ou à un autre enseignant de venir en soutien pendant quelques heures ;
- développer de nouvelles formes de prise en charge collective de la remédiation au sein des écoles, y compris par des partenariats avec les CPMS, logopèdes et psychomotriciens ;
- créer et diffuser des logiciels et d'applications pédagogiques spécifiques à la remédiation ;
- amplifier les expériences de tutorat où des étudiants de l'enseignement supérieur (universitaire ou non universitaire) encadrent des élèves de l'enseignement obligatoire en difficulté d'apprentissage à l'image de Schola à l'ULB ;
- garantir l'organisation d'une étude dirigée, accessible à tous, dans chaque école.

1.4.4. Développer des outils pour lutter contre l'échec

Pour amener chaque élève à surmonter ses difficultés scolaires, l'enseignant est incité à développer des activités d'apprentissage adaptées aux capacités de chacun. Pour le PS, il faut soutenir la création et la diffusion d'outils pour accompagner les enseignants dans la prise en compte de la diversité des élèves et des modalités d'apprentissage individualisé.

Le PS propose de :

- soutenir la création,, la diffusion et l'utilisation de manuels scolaires ;
- évaluer les mesures de soutien financier aux éditeurs prises jusqu'ici ;
- valoriser les productions propres des enseignants et des chercheurs de la FWB notamment par le site www.enseignement.be et dans le magazine « Profs » ;
- élaborer et diffuser des outils spécifiques pour gérer la différence de niveau dans la classe.

1.4.5. Impliquer et motiver les élèves

Le travail à l'école et la lutte contre l'échec scolaire sont aussi une affaire de motivation et de bien-être à l'école. Il apparaît également que l'anxiété suscitée par certaines matières peut influencer l'acquisition des savoirs. C'est notamment le cas, comme le montre la dernière enquête PISA 2012, des mathématiques.

Soutenir la motivation des élèves tout au long de la scolarité est un travail complexe qui ne s'improvise pas. Cela passe notamment par l'implication des élèves dans la vie de l'école et dans les processus d'apprentissage. Le travail en équipe, qui permet de modifier le rapport entre élève et enseignant, est également un levier pertinent. L'interdisciplinarité, couplée à une pédagogie du projet, donne sens aux apprentissages. De même, le découpage des cursus en groupes de cours, la modularisation, doit permettre aux élèves de se projeter dans des perspectives à court, moyen et long terme.

Le PS souhaite :

- soutenir l'organisation de modules favorisant ou entretenant la motivation des élèves dans les formations initiale et continue des enseignants ;
- évaluer les expériences de modularisation lancées sous cette législature et adapter ces expériences en vue d'une généralisation, si cela s'avère opportun ;
- donner aux enseignants les moyens de prévenir l'anxiété des élèves par des formations continues proposant des solutions sur les registres psychologiques (encouragements, mise en confiance, feedbacks axés sur les démarches) et pédagogiques ;
- favoriser la participation des élèves dans les écoles que ce soit par la participation active à l'élaboration des règlements d'ordre intérieur, à l'organisation de projets et d'activités participatives, ou au soutien à la mise en place de délégués d'élèves à partir de la 5^e primaire.

1.4.6. Développer le soutien scolaire après l'école

Le PS sera attentif à ce que le soutien aux élèves en difficulté ne soit pas relégué à l'extérieur de l'école. Le recours à des cours particuliers payants ne fait que renforcer les inégalités devant l'accès au savoir.

Le PS propose donc de :

- garantir une étude dirigée, accessible à tous, dans chaque école;
- développer l'offre de soutien scolaire en dehors des heures scolaires ;
- réglementer les initiatives privées et commerciales proposant des prises en charge des devoirs.

1.5. APPORTER DES RÉPONSES AUX ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Certains élèves ont des besoins éducatifs spécifiques. Pour que tous les enfants aient droit à s'épanouir et à se développer au maximum de leurs capacités d'apprentissage, leurs besoins spécifiques doivent pouvoir être pris en compte soit en intégration dans l'enseignement ordinaire, soit dans l'enseignement spécialisé selon les besoins identifiés.

Le PS est à l'origine de l'instauration d'un système individualisé d'accompagnement flexible adapté à chaque étape de la vie des élèves à besoins spécifiques. Le PS veut également favoriser au maximum l'intégration de ces enfants dans l'enseignement ordinaire et, le cas échéant, adapter voire améliorer les dispositifs existants.

Au-delà de l'accessibilité des infrastructures scolaires, le PS propose de :

- réaliser des adaptations logistiques comme des cours traduits en braille, l'utilisation de supports audio et des TIC (accessibilité des notes de cours sur ordinateurs adaptés pour les élèves déficients visuels, applications spécifiques, suivi des cours par courriel en cas d'absence prolongée...), la présence d'une traduction gestuelle ou d'un assistant personnel... ;
- adapter les méthodologies et pédagogies d'enseignement et les évaluations, notamment par la formation des enseignants en langue des signes et la formation d'interprètes en langue des signes ;
- assurer la reconnaissance statutaire de fonctions spécifiques au secteur de l'enseignement spécialisé.

En outre, le PS veut :

- adapter la formation initiale par une meilleure information des futurs enseignants, qui seront tous amenés à intégrer des jeunes en situation de handicap dans l'enseignement « ordinaire » ;
- garantir au moins un stage dans l'enseignement spécialisé au cours de la formation initiale des enseignants ;
- améliorer la lutte contre la déscolarisation des élèves atteints de troubles

sévères du comportement par les structures scolaires d'aide à la socialisation (SSAS) ;

- mettre en place un accompagnement de qualité pour les élèves atteints d'un polyhandicap ou en situation d'autisme ;
- évaluer la procédure d'orientation vers l'enseignement spécialisé (le type 8 notamment) afin d'en valider la pertinence.

1.6. COMBATTRE LE DÉCROCHAGE

Trop de jeunes sont en situation de décrochage. Trop de jeunes quittent l'école sans diplôme. Les répercussions sur l'avenir de ces jeunes sont énormes. Chômage, précarité, exclusion sociale voire délinquance se rencontrent plus souvent chez les jeunes sans diplôme. L'absentéisme peut être physique. Mais il peut aussi être plus discret lorsque l'élève est bien présent physiquement mais il est « ailleurs ». De nombreux élèves se sentent démotivés suite à une mauvaise orientation ou à la difficulté pour eux de percevoir le sens des apprentissages. Ils ne parviennent pas à s'investir dans leur scolarité tout en étant bien présents en classe. Le risque d'échec et de sortie sans diplôme est alors le plus grand.

1.6.1. ENCOURAGER LA « PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE »

Plutôt que d'accrochage scolaire, les Québécois parlent de « persévérance scolaire », un concept qui intègre la notion d'effort mais aussi de bien-être au travail. L'accompagnement des équipes pédagogiques dans la prévention et la résolution des problèmes de décrochage et de violence scolaire qu'ils rencontrent est une priorité du PS. S'il n'existe pas de solution miracle, le PS est convaincu qu'il est possible d'améliorer les conditions d'apprentissage et, partant, la réussite des élèves en développant une approche globale où l'enseignant, l'équipe éducative ne reste pas seule. L'importance des partenariats est fondamentale.

De nombreuses initiatives de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire ont été mises en place ces dernières années : service d'accrochage scolaire (SAS), dispositif d'accrochage scolaire (DAS) en Région de Bruxelles-Capitale, médiation scolaire, modalités de collaboration entre l'école, centres psycho-médico-sociaux et services d'aide à la jeunesse, méthodologies basées sur le processus interne d'accompagnement (PIA), équipes mobiles. La lutte contre le décrochage passe par un travail collectif de tous les acteurs. Le PS souhaite renforcer, après évaluation, les dispositifs qui se révèlent les plus efficaces. Une attention sera apportée à l'intérêt de structures adaptées pour accueillir les élèves exclus temporairement, afin de les accompagner durant le temps d'exclusion (prise de conscience de la faute, élaboration d'un projet...).

Le PS défend :

- l'évaluation des dispositifs existants et le cas échéant leur adaptation ;
- la mise sur pied d'un plan coordonné de lutte contre le décrochage entre les acteurs régionaux et communautaires, dans le cadre de la garantie jeunes ;
- la réalisation d'un guide pratique relatif à la prévention et au repérage du

décrochage qui sera diffusé dans les écoles ;

- l'organisation d'une analyse qualitative et quantitative des phénomènes de sortie sans diplôme pour disposer d'une vision précise et évolutive des situations concrètes dans les écoles ;
- l'ajustement de la couverture des services d'accrochage scolaire pour mieux répondre aux besoins dans les grandes villes et dans certaines zones rurales ;
- l'organisation d'une concertation avec l'administration communale concernée pour répondre à l'absentéisme et la non-inscription des enfants et des jeunes en âge d'obligation scolaire.

1.6.2. *VISER L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR*

L'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est essentielle, y compris pour les élèves qui ont opté pour une filière qualifiante.

Pour le PS, la FWB doit veiller, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation des élèves et des professeurs, à mettre en avant l'importance du diplôme de fin de secondaire (CESS), passeport indispensable pour l'emploi, en particulier dans les filières qualifiantes.

En outre, le PS veut prendre en compte les besoins spécifiques des élèves à haut potentiels en :

- étant attentif à ce qu'ils puissent développer leur potentiel en restant intégrés dans leur environnement scolaire.

1.7. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Un cadre sécurisé permet à chaque élève d'apprendre dans les meilleures conditions. Les équipes éducatives doivent être en situation de répondre aux situations de violence qu'elles soient physiques ou verbales, à l'encontre d'un élève ou d'un professeur. Les équipes éducatives doivent être entourées pour répondre le plus adéquatement à ces situations et retrouver au plus vite un climat d'école serein pour le bien-être de tous.

Le PS veut :

- développer des formations et des outils de sensibilisation pour prévenir les nouvelles formes de harcèlement liées à l'usage des technologies de l'information et la communication ;
- poursuivre la médiation, le suivi individualisé de crise par les équipes mobiles ;
- soutenir les conditions du travail en équipe éducative au sein des écoles, la cohésion d'une équipe et les collaborations étant de nature à prévenir les violences à l'école ;
- renforcer la cohérence entre les différents services et intervenants ;

- encourager et renforcer les collaborations avec les professionnels de l'aide à la jeunesse.

2. SOUTENIR, VALORISER ET MOTIVER LES ENSEIGNANTS

L'enseignement est l'un des plus beaux métiers... Mais c'est un métier difficile. Plus d'un tiers des jeunes enseignants quittent leur métier durant les premières années d'exercice. Selon une étude récente¹⁶, ces abandons auraient principalement lieu durant la première année d'exercice. Et, par ailleurs, de nombreuses fonctions enseignantes sont en pénurie. Ces abandons s'expliquent par les conditions de recrutement, la multiplication des intérim, le manque d'accompagnement en début de carrière, le stress de la fonction, mais aussi les compétences de ces jeunes qui leur permettent de postuler ailleurs.

Les enseignants sont pourtant la clé de voûte du bon fonctionnement de nos écoles. Les pouvoirs publics doivent offrir aux enseignants les moyens pour exercer leur métier dans de bonnes conditions. La revalorisation du métier d'enseignant constitue une condition nécessaire pour la mobilisation de la communauté éducative dans le but de permettre à chaque enfant d'exploiter au maximum ses potentialités.

Le PS veut que le métier d'enseignant redevienne attractif afin de lutter contre la pénurie d'enseignants. Les enseignants doivent pouvoir s'appuyer sur la mise à disposition des moyens nécessaires pour assumer les missions qui sont les leurs. Tout au long de leur carrière, ils doivent recevoir les soutiens, les conseils et les moyens pédagogiques, humains et matériels qui leur permettent de répondre aux difficultés rencontrées dans les classes.

Le PS propose de travailler à plusieurs niveaux : la formation initiale et continue des enseignants, les conditions d'engagement et de début de carrière, l'accompagnement en début de carrière, la lutte contre la pénurie, la dynamisation des carrières et leur évolution ou encore l'amélioration des conditions de travail au sein des écoles.

2.1. REFONDER LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET CELLE DE LEURS FORMATEURS

Durant cette législature, une large consultation a été réalisée sur la réforme de la formation initiale des enseignants pour évaluer la qualité de la formation actuelle des enseignants d'une part, et, d'autre part, cerner l'intérêt des acteurs eux-mêmes pour une formation en 5 ans.

Cette évaluation a été menée avec l'ensemble des acteurs concernés. Tout le monde s'accorde à le dire aujourd'hui : la formation des enseignants – et en miroir, celle de leurs formateurs, doit être revue pour contribuer davantage au développement d'une école plus juste, plus démocratique et émancipatrice pour tous.

¹⁶ B. Delvaux et al., *Les enseignants débutants en Belgique francophone*, Trajectoires, conditions d'emploi et position sur le marché du travail, Cahiers du Girsef, avril 2013.

Les objectifs et contenus de la formation initiale doivent être ajustés, les exigences renforcées. Si des parcours différenciés doivent être imaginés, et des spécificités gardées, la structure de formation nouvelle doit être pensée en 5 ans pour tous.

La concrétisation de cette réforme sous la prochaine législature sera assurément l'une des mesures les plus importantes et au plus fort potentiel d'effet démultiplicateur.

Pour concrétiser les conclusions de cette concertation, le PS veut :

- mettre en œuvre une formation des enseignants en 5 ans, qui s'inscrive résolument dans le paysage nouveau de l'enseignement supérieur, valorisant les synergies et collaborations (voire les co-diplomations) entre institutions de formation ;
- mettre sur pied un dispositif de formation continue des formateurs d'enseignants ;
- poursuivre la dynamique participative initiée.

En matière de formation continuée, le PS souhaite :

- redynamiser la formation continue des enseignants en articulation étroite avec la réforme de la formation initiale ;
- renforcer la professionnalisation des formateurs d'enseignants ;
- recentrer la formation continue sur les sujets les plus en phase avec le quotidien des enseignants et les plus à même de les soutenir dans leur travail ;
- soutenir des dispositifs de co-formation, entre enseignants maîtres de stage, formateurs, didacticiens, chercheurs.

2.2. ADAPTER LES CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Entrer dans la carrière enseignante n'est pas évident. Avant d'être nommé, c'est souvent le parcours du combattant, l'incertitude d'être repris d'une année à l'autre, se partager entre plusieurs établissements ou implantations... Dans ces conditions, il est parfois difficile de rester motivé. Le PS veut faciliter l'entrée dans la carrière enseignante et permettre aux nouveaux enseignants de déployer au mieux leur compétence, leur motivation dans leur classe.

2.2.1. MIEUX ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Afin de mieux accompagner les jeunes enseignants, le PS veut :

- développer un programme d'accompagnement des jeunes enseignants où les équipes éducatives candidates soumettent un projet leur permettant de recevoir l'appui de jeunes enseignants ;
- organiser un compagnonnage des jeunes enseignants par un enseignant plus expérimenté ;

- élaborer des cours-types, accessibles à tous les enseignants, comme base de travail potentielle ;
- organiser des séances de coaching pédagogique avec tous les nouveaux enseignants au sein de chaque établissement ;
- centrer la formation continue des jeunes enseignants sur les difficultés spécifiques rencontrées au cours des premières années d'enseignement.

2.2.2. REVOIR LES CONDITIONS D'EMBAUCHE

Concernant les conditions d'embauche, le PS souhaite :

- uniformiser les procédures pour postuler comme enseignant ;
- simplifier les règles barémiques en vigueur dans le cadre de la simplification de la réglementation sur les titres requis ;
- uniformiser les procédures de nomination pour accélérer le processus de nomination et proposer aux enseignants débutants des perspectives de stabilisation plus rapides.

2.2.3. STABILISER AU PLUS VITE LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Le PS entend également modifier les règles d'attribution des charges de cours pour stabiliser le devenir professionnel des jeunes enseignants :

- raccourcir le délai d'attribution des postes en début d'année et simplifier les procédures d'affectation ;
- analyser l'impact des règles de priorités sur l'embauche des nouveaux enseignants ;
- coordonner l'offre et la demande de postes au niveau des bassins, en inter-réseaux.

2.3. DYNAMISER LA CARRIÈRE ENSEIGNANTE

La carrière enseignante offre encore trop peu de perspectives d'évolution. Le PS pense qu'il faut prévoir des possibilités de diversification qui permettent d'entretenir la motivation des équipes enseignantes tout en utilisant au mieux l'expérience et les compétences acquises des enseignants.

Le PS veut :

- étendre davantage la reconnaissance et mieux valoriser l'expérience utile/professionnelle antérieure et l'ancienneté barémique acquise précédemment, en particulier dans l'enseignement qualifiant, pour attirer et retenir des professionnels chevronnés ;
- assouplir encore les règles de cumul pour attirer davantage de professionnels compétents vers l'enseignement (cumuls enseignement-privé, enseignement-public, enseignement-enseignement, etc.) ;

- optimiser le calendrier des nominations et mieux encadrer les changements d'affectation, source de déstabilisation des équipes pédagogiques ;
- soutenir les enseignants qui n'ont pas le titre requis à en obtenir un par des incitants financiers (augmentation barémique), des incitants statutaires (accès à la nomination), des formations *ad hoc* à horaire décalé, etc. ;
- encourager les aménagements et les réorientations de carrières par l'utilisation des compétences spécifiques, l'adaptation du temps de travail ;
- développer la fonction de formateur des enseignants dans des compétences particulières dont ils ont l'expérience ;
- favoriser la mobilité des enseignants entre pouvoirs organisateurs.

2.4. LUTTER CONTRE LA PÉNURIE D'ENSEIGNANTS

La pénurie d'enseignants est actuellement limitée à certaines disciplines et dans certaines zones de la FWB. Toutefois, la pyramide des âges couplée à l'essor démographique va entraîner une augmentation de la demande qu'il faut anticiper. Les écoles qui accueillent les publics les plus fragilisés subissent davantage les pénuries d'enseignants. Il faut donc proposer des incitants pour favoriser l'engagement des enseignants et la stabilité des équipes éducatives.

En complément des mesures de soutien aux jeunes enseignants, le PS propose de :

- organiser des campagnes pour améliorer l'image du métier d'enseignant ;
- créer un dispositif facilitant les remplacements de courte durée ou tout autre formule permettant de répondre aux difficultés rencontrées par les équipes éducatives lorsqu'un enseignant est absent ;
- amplifier les collaborations avec le Forem et Actiris et favoriser les réorientations professionnelles vers l'enseignement ;
- autoriser la prestation et la rémunération des heures supplémentaires au-delà de la plage horaire maximum ;
- permettre au membre du personnel bénéficiant de mesures d'aménagement de fin de carrière (DPPR) qui en fait la demande de reprendre son activité ;
- généraliser la possibilité de poursuivre sa carrière au-delà de 65 ans pour les membres du personnel volontaires.

2.5. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le PS veut valoriser les métiers de l'enseignement et améliorer leurs conditions de travail. Il souhaite :

- définir mieux la charge de travail de l'enseignant pour la faire correspondre avec la réalité ;

- renforcer le travail en équipe pédagogique et en favorisant le travail interdisciplinaire ;
- développer la responsabilité partagée ;
- prévoir, dans les futurs bâtiments, des espaces pour le travail individuel ou en équipe des enseignants.

3. PROMOUVOIR UNE ECOLE INCLUSIVE QUI ALLIE EXCELLENCE, BONNE GESTION ET BIEN-ETRE

Le PS veut élever le niveau de performance des élèves et réduire les inégalités de réussite scolaire. L'école ne doit exclure personne mais développer des dispositifs adaptés pour tous, selon les besoins de chacun. Cette école inclusive sera l'œuvre de tous. Il est donc primordial pour le PS de soutenir les directions, les équipes éducatives en leur donnant l'autonomie nécessaire pour adapter au mieux les pratiques et optimiser l'utilisation des moyens pour répondre aux défis pédagogiques, démographiques de notre système éducatif.

3.1. SOUTENIR LES DIRECTIONS ET LES ÉQUIPES ADMINISTRATIVES

Le chef d'établissement est une pièce maîtresse dans la bonne marche d'une école. Il est le véritable pilote tant au niveau de la pédagogie dispensée dans son établissement qu'en matière de gestion et de développement de projets, d'animation d'équipe et de culture d'établissement. Il est aussi un maillon essentiel dans la mise en œuvre de relations harmonieuses entre les enseignants, les parents et les élèves.

Pour assumer cette fonction, les directeurs doivent recevoir le soutien et les formations nécessaires afin d'être de véritables managers de leur établissement.

Pour renforcer le soutien aux directions, le PS veut :

- étudier la possibilité de simplifier les tâches administratives par l'e-administration ;
- développer des outils numériques adaptés aux directions ;
- proposer un coaching et l'organisation d'échanges de bonnes pratiques de gestion au sein d'un même bassin scolaire ;
- adapter la formation en cours de carrière des chefs d'établissement afin qu'ils disposent d'une solide formation à l'encadrement et qu'ils deviennent de véritables « managers pédagogiques ».

Mais les directions se doivent d'être épaulées par une équipe pour les fonctions transversales.

Afin de garantir le soutien administratif et organisationnel, le PS veut :

- assurer la stabilité des équipes pédagogiques, en ce compris de la direction ;
- renforcer la collaboration entre établissements pour la mise en commun

de ressources administratives ;

- assurer une aide administrative aux directions du fondamental.

3.2. ENCOURAGER LA MISE EN PROJET DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Les établissements scolaires bénéficient d'une large autonomie. Elle permet aux équipes éducatives de rencontrer, en tenant compte de réalités particulières, les objectifs assignés par le système éducatif en matière d'acquisition de compétences.

Pour le PS, la nécessaire autonomie des écoles s'accompagne d'une responsabilisation des différents acteurs de l'enseignement dans une logique de régulation et de pilotage. Le système éducatif et chacune de ses composantes s'inscrivent depuis le début des années 2000 dans une dynamique de pilotage par objectifs avec le développement des évaluations externes, la mise en œuvre d'un accompagnement lorsque les objectifs ne sont pas atteints ou encore l'organisation de l'offre en bassins scolaires.

Les écoles et les équipes éducatives doivent pouvoir opérer les adaptations nécessaires pour s'assurer des meilleures conditions d'apprentissage de leurs élèves en fonction du contexte local, en concertation avec les autres établissements de leur bassin. L'autonomie des établissements doit être régulée collectivement à l'intérieur de l'établissement, par l'équipe pédagogique.

Pour développer l'excellence de chaque établissement, le PS veut que :

- chaque établissement puisse initier un plan d'actions en fonction du projet d'établissement, du projet pédagogique ;
- chaque direction ou pouvoir organisateur ait l'autonomie d'action nécessaire pour définir ce plan d'action en concertation avec l'équipe pédagogique au regard notamment des résultats des élèves aux évaluations externes organisées par le Ministère de la FWB ;
- ce plan soit élaboré avec le soutien des conseillers pédagogiques ;
- la réalisation de ce plan soit évaluée par le Service général de l'inspection.

Pour les établissements dont les résultats des élèves sont durablement en deçà des résultats attendus, le PS propose de :

- mettre en place un plan de redéploiement spécifique en fonction des besoins de chaque établissement, et comprenant un dispositif consacré à la remédiation et à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- octroyer des incitants et garantir l'emploi des équipes pédagogiques aux établissements qui entreront dans cette logique de redéploiement ;
- assurer un accompagnement et une évaluation des résultats par des équipes universitaires.

3.3. OFFRIR UN CADRE DE QUALITÉ

Pour le PS, les élèves comme les équipes éducatives doivent bénéficier de conditions matérielles optimales.

Le PS veut donc :

- adapter les normes physiques des bâtiments scolaires pour prendre en compte les évolutions pédagogiques ;
- intégrer les impératifs spatiaux du travail collectif des équipes éducatives dans les travaux de rénovation des bâtiments scolaires ;
- demander au niveau européen la réduction du taux de TVA sur les bâtiments scolaires de 21 à 6% ;
- proposer une politique coordonnée de gestion des bâtiments scolaires de la FWB, des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS et SPABSC) ;
- investir dans l'entretien des bâtiments pour éviter des rénovations ultérieures plus coûteuses et rechercher un financement spécifique avec la Banque européenne d'investissement ;
- encourager l'insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques pour la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires ;
- intégrer des critères d'efficacité énergétique dans les projets de rénovation ou de construction de bâtiments scolaires.

3.4. RENCONTRER LES BESOINS LIÉS AU BOOM DÉMOGRAPHIQUE

Sous cette législature, 1,25 milliard d'euros ont été consacrés à la création de près de 25.000 nouvelles places dans les écoles. L'effort est important mais il devra être poursuivi afin de répondre complètement aux effets du boom démographique. Le défi est important. D'ici 2020, il y aura 25.000 élèves en plus dans nos écoles. Il doit aussi être l'occasion de répondre davantage aux attentes des parents.

Le PS entend poursuivre le suivi des besoins dans l'enseignement, consécutif aux évolutions démographiques, compte tenu de l'offre existante, sur base d'un cadastre des places disponibles et des besoins identifiés. Ces besoins concernent les bâtiments mais également l'engagement d'enseignants, l'acquisition de matériel adapté et le renouvellement de l'offre pédagogique.

Le PS propose de :

- créer et tenir à jour un cadastre des places disponibles croisé avec les besoins pour objectiver le choix des projets d'infrastructures scolaires ;
- piloter et coordonner la création de places dans les écoles et assurer un suivi strict de la réalisation des places programmées ;
- réaffecter les réserves foncières et immobilières publiques non utilisées pour répondre au besoin de places dans les écoles ;
- rééquilibrer l'offre scolaire sur l'ensemble du territoire de la FWB et

donner la priorité à la création de places supplémentaires dans les zones connaissant les taux d'accroissement démographiques les plus élevés ;

- redéployer le projet pédagogique des écoles les moins plébiscitées pour qu'il réponde mieux aux attentes des parents et des élèves ;
- renforcer le partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation afin d'apporter une réponse aux phénomènes de pénurie d'enseignants.

L'augmentation du nombre de places est, pour le PS, une occasion de développer une offre d'enseignement qui rencontre davantage les demandes des élèves et des parents.

Le PS est favorable à ce que ces établissements offrent :

- des pédagogies mobilisatrices, inclusives et innovantes, y compris en immersion ;
- un tronc commun général et polytechnique allongé dans le prolongement de l'enseignement primaire ;
- de nouvelles options qualifiantes répondant aux nouvelles opportunités de la société et du marché du travail.

3.5. AMÉNAGER LES TEMPS SCOLAIRES POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

L'école est un lieu d'apprentissage et un lieu de vie. Le temps scolaire doit être repensé pour davantage tenir compte des rythmes des enfants, favoriser leur bien-être et améliorer ainsi les conditions d'apprentissage.

Le PS propose de :

- étudier l'opportunité de réorganiser le calendrier des congés scolaires pour mieux prendre en compte le rythme des élèves ;
- réaménager l'horaire journalier en tenant compte, dans la mesure du possible, des rythmes propre à chaque âge.

Selon une étude de la Ligue des familles, 49% des parents expriment le sentiment de manquer de temps, ce qui génère un stress pour 71% d'entre eux. Le temps de l'école doit être pensé pour y intégrer les devoirs et les activités sportives ou créatives afin d'offrir une cohérence éducative tout au long de la journée scolaire. Il faut pouvoir prendre en compte l'ensemble des besoins de l'enfant ou du jeune, aux différents moments de la journée et tout au long de l'année scolaire.

Pour le PS, l'essentiel du travail scolaire doit se faire à l'école. C'est une manière de garantir l'égalité des chances devant le savoir, c'est aussi soutenir les parents qui travaillent dans la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Une prise en charge de qualité doit être assurée en partenariat avec les acteurs de l'accueil extrascolaire, la culture et le sport.

Le PS souhaite :

- généraliser la prise en charge des enfants jusqu'à 18h, sans allongement du nombre d'heures de cours et en y incluant un temps d'étude encadrée pour que l'élève ait la possibilité de faire ses devoirs dans des conditions optimales.

Le PS propose aussi de :

- encadrer et encourager l'organisation d'études dirigées durant au moins une heure après la fin des cours ;
- développer l'offre des écoles de devoir, en tant que soutien scolaire et acteur essentiel dans les relations école-famille ;
- lancer des projets pilotes de partenariat avec les acteurs culturels et sportifs pour organiser des activités dans l'école après 15h30 ;
- améliorer les synergies entre les équipes pédagogiques et le personnel d'accueil.

3.6. FAVORISER LE BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

3.6.1. PROPOSER UNE ALIMENTATION SAINES ET ACCESSIBLE

L'école est un lieu de vie, où s'acquièrent certains comportements comme les habitudes alimentaires. L'école doit faciliter l'accès de tous à une alimentation saine pour la santé, équilibrée, diversifiée et de qualité.

Le PS sera attentif à ce que les cantines scolaires présentent une offre alimentaire respectant les recommandations nutritionnelles de santé publique, permettant de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population. Les enfants issus des milieux les plus défavorisés étant les plus affectés par le surpoids et l'obésité, l'offre alimentaire en milieu scolaire est un élément important dans la lutte contre les inégalités sociales de santé. De plus, trop d'enfants ne bénéficient pas, chaque jour, d'un repas chaud.

Le PS propose notamment (voir aussi chapitre Santé) de :

- intégrer une majorité d'aliments locaux ou de saison, ou issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable ;
- distribuer, pour la collation du matin, un fruit par jour à chaque enfant ;
- développer des partenariats, avec des écoles qualifiantes qui ont une section restauration ou plus généralement des cuisines collectives, pour proposer des repas chauds et équilibrés dans toutes les écoles fondamentales afin d'y proposer un repas chaud à chaque enfant à prix réduit.

L'accent en faveur d'une alimentation saine et accessible sera mis sur les écoles accueillant les publics moins favorisés.

3.6.2. ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE À L'ÉCOLE

Le PS veut que l'école puisse être l'occasion de faire prendre goût à une pratique sportive aux élèves en donnant un aperçu de l'éventail des différents sports. C'est aussi la possibilité d'amener les élèves à pérenniser une pratique sportive en dehors et après l'école.

Le PS veut notamment (voir aussi chapitre Sport) :

- revoir le socle de compétences « Education physique » qui définissent les compétences de base que les élèves doivent acquérir ;
- offrir à l'élève une découverte des différentes disciplines sportives afin de l'inciter à faire du sport ;
- encourager les professeurs d'éducation physique à jouer un rôle actif dans la détection et l'orientation des élèves, pour le sport en dehors de l'école ;
- créer un label « école sportive » récompensant les écoles qui répondent à plusieurs critères de qualité en matière de pratique sportive ;
- soutenir activement l'accès aux infrastructures scolaires sportives en dehors des temps habituels d'utilisation, et notamment au travers des dispositifs des centres sportifs locaux intégrés.

3.7. ACCROÎTRE LES SYNERGIES ENTRE LA CULTURE ET L'ÉDUCATION

Il n'y a pas d'éducation sans culture. Voilà pourquoi la FWB a adopté le décret « Culture-Ecole » en 2006. Celui-ci renforce les liens entre les deux secteurs et pérennise les activités qui ont fait leurs preuves, tout en encourageant de nouvelles. Le PS veut inscrire la culture dans le parcours éducatif de chaque enfant.

Le PS propose notamment (voir aussi chapitre Culture) de :

- encourager la conclusion de partenariats garantissant à l'élève l'accès, durant son parcours scolaire, à la culture et aux différentes formes de création et d'expression artistique ;
- mettre en place un chèque « Culture à l'école » à destination des écoles accueillant les publics les plus défavorisés en vue de financer la participation à une manifestation culturelle ;
- renforcer les partenariats et synergies entre enseignement obligatoire et enseignement secondaire artistique à horaire réduit ;
- favoriser, en partenariat avec les académies, la création de cours de pratiques artistiques dans l'enseignement fondamental.

3.8. RENFORCER LE RÔLE DES PARENTS DANS LA DYNAMIQUE ÉDUCATIVE

Les parents et les familles jouent un rôle clef dans la scolarisation de leurs enfants. Ils sont des acteurs à part entière du système éducatif. Afin de créer une véritable dynamique autour de l'élève, il est important que les parents soient en relation avec l'équipe éducative. Le dialogue écoles-familles est fondamental pour faire naître dans les familles une attitude positive vis-à-vis de l'école et un climat d'étude favorable.

Le PS propose de :

- soutenir des projets d'accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants dans une perspective de coéducation ;
- favoriser les partenariats avec les associations d'alphabétisation ou d'apprentissage du français langue étrangère afin de renforcer les compétences des parents ne maîtrisant pas le français dans le soutien à la scolarité de leur enfant ;
- former, dans le cadre de leur formation initiale et continuée, les enseignants à la diversité ;
- mobiliser les directions afin que soit créée, conformément au décret « associations de parents », auprès de chaque école, une association de parents ;
- améliorer les synergies entre les équipes pédagogiques et le personnel d'accueil en s'appuyant sur le rôle essentiel que jouent les accueillant-e-s extra-scolaires qui sont souvent le contact le plus régulier entre l'école et les parents ;
- soutenir les initiatives des associations luttant contre le décrochage scolaire et améliorer le dialogue entre ces associations, l'école et les familles ;
- organiser un jour par an une journée-portes ouvertes pour permettre aux nouveaux parents de visiter les écoles.

4. VISER L'EGALITE DES ACQUIS

Les inégalités entre élèves restent importantes. L'écart entre les écoles les plus fortes et les plus faibles est plus important que la moyenne des pays de l'OCDE. Il en va de même pour les différences selon l'origine sociale des élèves.

Pour le PS, il importe d'agir au plus tôt et sur tous les leviers, tant financiers qu'organisationnels ou pédagogiques, pour améliorer l'équité de notre système éducatif. L'objectif n'est évidemment pas un nivellement par le bas. Le PS veut que l'école propose les moyens adaptés afin que tous les enfants puissent réussir à l'école, selon leurs besoins, sans discrimination sociale ou culturelle.

4.1. ENCOURAGER LA FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE AU PLUS TÔT

La fréquentation régulière de l'école le plus tôt possible est un facteur de réussite pour la suite de la scolarité. Le PS propose d'encourager les familles à inscrire à l'école leur enfant à l'école dès deux ans et de demi. Pour les enfants dont le

français n'est pas la langue parlée à la maison et, plus généralement, pour les publics les plus éloignés du monde scolaire, la fréquentation au plus tôt est l'occasion de se familiariser avec les codes de l'école et d'apprendre la langue d'enseignement avant que les apprentissages scolaires ne débutent réellement.

Pour encourager les parents à inscrire leur enfant à l'école dès deux ans et demi, le PS propose de :

- organiser systématiquement des journées portes ouvertes dans les écoles et d'y mettre l'accent sur l'accueil des familles des nouveaux élèves ;
- organiser, lors de chaque rentrée scolaire, dans toutes les écoles, une rencontre entre les parents et les enseignants afin d'y préciser, dans le cadre d'un dialogue qui tient compte du niveau d'information des parents, les attentes de l'école vis-à-vis des parents et des enfants ;
- organiser des espaces d'accompagnement des parents au niveau de l'enseignement maternel ;
- sensibiliser les parents à l'importance, tant pour l'enfant lui-même que pour la bonne organisation des activités pédagogiques, d'une fréquentation régulière en maternelle ;
- développer les articulations entre les structures de la petite enfance et l'école y compris dans la formation des professionnels de l'enfance.

En outre, le PS souhaite rendre obligatoire la fréquentation scolaire à partir de 5 ans. Cette obligation apparaît d'autant plus fondamentale que l'organisation en cycles 5-8 s'est généralisée. La fréquentation précoce de l'école favorise l'intégration dans l'école et, partant, la réussite des élèves. Dans les zones en tension démographique, l'accès de tous à l'enseignement maternel doit être garanti.

Afin de garantir la continuité pédagogique entre la troisième maternelle et les deux premières années du primaire, le PS veut :

- rendre obligatoire l'inscription des enfants à partir de 5 ans.

4.2. BAISSER LES FRAIS SCOLAIRES POUR LES PARENTS

Le coût de la scolarité reste problématique pour trop de familles. Cette situation est particulièrement marquante au moment de la rentrée scolaire. Le PS souhaite une évaluation des frais demandés aux élèves dans toutes les écoles de la FWB et une meilleure régulation de ceux-ci. Le décret qui régit la participation aux classes vertes et de dépaysement sera également évalué et, le cas échéant, amendé.

Pour diminuer les frais scolaires des familles, le PS propose de :

- créer une centrale d'achat au niveau de la FWB proposant des fournitures scolaires aux pouvoirs organisateurs et aux écoles ;
- organiser un système d'achats pour les écoles (mazout de chauffage, fournitures, services...) afin de réduire les coûts de fonctionnement des

écoles.

Chaque école peut ainsi proposer aux parents de bénéficier de réductions afin de diminuer fortement leurs frais tout en garantissant la qualité des fournitures.

Le PS entend aussi:

- instaurer une note de frais mensuelle reprenant de manière exhaustive les frais réclamés pour les activités et le matériel ;
- établir une liste de matériel nécessaire et exhaustive à utiliser dans le cadre des cours ;
- inciter au paiement des frais par un compte bancaire pour ne plus impliquer l'enfant dans les transactions financières avec l'école ;
- établir des plafonds annuels pour l'ensemble des frais scolaires y compris les activités extrascolaires et voyages.

Par ailleurs, le PS entend analyser les possibilités de neutraliser le coût de l'enseignement technique et professionnel, à charge des parents, qui est à ce jour plus onéreux que l'enseignement secondaire général.

De même, le PS souhaite également garantir un accès gratuit à la culture et aux activités sportives pour le plus grand nombre et en priorité pour les plus défavorisés.

Le PS souhaite que :

- l'accès aux académies demeure gratuit pour les enfants de moins de 12 ans et pour les familles les moins favorisées.

4.3. AMÉLIORER LE DÉCRET « INSCRIPTIONS »

Pour le PS, la régulation des inscriptions permet d'éviter les discriminations à l'entrée des écoles secondaires et donc de favoriser la mixité sociale et l'amélioration des performances de chaque enfant. Cette régulation favorise aussi la transparence, en mettant tous les élèves sur un pied d'égalité pour l'accès aux écoles secondaires.

Ces dernières années, l'application du décret « inscriptions » a engendré des effets indésirables, qui, même si ils ne touchent qu'une minorité de familles, doivent être corrigés.

A Bruxelles, ces difficultés sont largement amplifiées par le boom démographique. Dans les zones en tension démographique, l'ouverture de nouvelles places dans les écoles sera donc une priorité. Le PS veut que l'augmentation du nombre de places soit l'occasion de répondre aux attentes des parents et des élèves en matière d'offre pédagogique. L'organisation d'établissements spécialement dédiés au tronc commun allongé sera également privilégiée.

Pour le PS, chaque enfant doit pouvoir être scolarisé dans une école de qualité,

facile d'accès, selon un projet pédagogique qui correspond aux attentes de ses parents.

Le PS veut maintenir la transparence et l'objectivité de l'inscription dans une école. Le PS veut également renforcer la mixité sociale dans les écoles. La meilleure accessibilité de tous les élèves pour toutes les écoles doit être garantie. Mais il ne peut être question de revenir à l'arbitraire, ni aux files.

Le PS sera attentif à :

- renforcer la mixité sociale ;
- garantir un accès transparent et démocratique ;
- augmenter le nombre de places pour garantir une place à chaque enfant qui rencontre les attentes des parents.

4.4. ACCOMPAGNER LES ÉCOLES QUI CONCENTRENT LES PUBLICS LES PLUS PRÉCARISÉS

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des mécanismes pour soutenir davantage ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit des politiques dites de « discrimination positive » et d'« encadrement différencié ».

Ces politiques, mises en place à l'initiative du PS, permettent de donner plus de moyens humains et matériels aux élèves qui ont le moins pour qu'ils aient les mêmes chances de réussir. C'était une première réponse. Mais il faut aller plus loin.

Au-delà des moyens humains et matériels, ces établissements et ces équipes d'enseignants qui accueillent les publics les plus défavorisés doivent être soutenus pour repenser leur projet pédagogique, leur offre d'options...

Le PS propose :

- la mise en place d'un plan d'action spécifique, en fonction des besoins de chaque établissement, tenant compte des besoins identifiés à l'échelle du bassin scolaire (cf. supra).

Le PS propose encore de :

- évaluer les politiques d'encadrement différencié et de financement différencié au regard de l'objectif de mixité sociale et de diminution des inégalités ;
- étendre, le cas échéant, la population concernée tout en augmentant la progressivité du financement en fonction de caractéristiques socio-économiques et socio-culturelles des élèves ;
- encourager les enseignants chevronnés à travailler dans les écoles où se concentrent les difficultés scolaires et sociales ;
- lisser l'octroi des heures disponibles (capital-période et nombre total de périodes professeur) et le calcul des moyens financiers des établissements dans le temps, afin de limiter la pression au recrutement d'élèves par les établissements scolaires et la concurrence entre établissements.

5. VALORISER L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT

Pour de nombreux jeunes, l'enseignement qualifiant (technique et professionnel) ne constitue pas un choix positif, mais un choix par défaut, après des échecs répétés dans le général. Les filières qualifiantes n'ont pourtant rien à envier aux filières générales. Elles représentent, elles aussi, de réelles opportunités d'emploi, d'épanouissement, d'intégration sociale et d'avenir.

Pour le PS, notre système éducatif doit opérer une révolution pour proposer une intégration positive dans le qualifiant. Le PS veut redonner goût aux filières qualifiantes, en faire des filières valorisées et valorisantes. Cela passe d'abord par une meilleure information, un travail de promotion des filières qualifiantes et des métiers du qualifiant. C'est aussi la création ou la réorientation des filières vers les métiers en pénurie ou à haute valeur ajoutée technique. C'est encore des enseignements réellement en phase avec les réalités des métiers enseignés. C'est enfin une refonte de l'organisation du qualifiant intégrant l'alternance.

5.1. INFORMER SUR LES FILIÈRES QUALIFIANTES

Trop d'enseignants du primaire et du premier degré du secondaire pensent encore que l'orientation d'un de leurs élèves dans le qualifiant est un échec. Les élèves doivent être encouragés et soutenus dans leurs choix par une information réaliste (incluant les exigences et opportunités) de ce que sous-tend la filière qu'ils ont choisie. Les parents sont des acteurs importants pour le choix des filières mais malheureusement la plupart des parents aujourd'hui ne dispose pas d'une information objective (offre, opportunités, filière choisie/filière subie...). Enfin, il faut aussi impliquer les entreprises pour qu'elles participent au changement d'image de ces métiers.

Pour valoriser l'image des métiers techniques et manuels, le PS propose :

- l'organisation, en collaboration avec l'enseignement qualifiant et les secteurs professionnels, de séances d'information des enseignants de 5^e et 6^e primaire et du tronc commun allongé ;
- l'organisation de concours tels que les Olympiades des métiers et le soutien aux jeunes participants au Mondial des métiers et la médiatisation de ces événements ;
- l'organisation annuelle d'un village-métiers, permettant aux élèves de découvrir et de s'essayer aux métiers techniques et manuels, dans chaque bassin scolaire ;
- la mise en œuvre d'une orientation positive intégrant une information sur les prérequis et les débouchés des filières envisagées ;
- la conclusion de conventions sectorielles avec les entreprises au niveau de chaque bassin à propos de la valorisation et l'information sur les métiers ;
- l'implication des entreprises dans les Cités des métiers de Liège et Charleroi pour favoriser le contact des jeunes avec la réalité des métiers techniques et technologiques tels qu'exercés dans les entreprises.

5.2. REPENSER LE PROCESSUS D'ORIENTATION VERS LE QUALIFIANT

Le PS veut revoir le processus d'orientation pour éviter les orientations négatives dans le qualifiant. Il propose de :

- développer les projets favorisant la découverte des métiers qualifiant durant le tronc commun allongé ;
- prévoir un stage d'observation en entreprise et/ou en centre de compétence à l'entrée du cursus qualifiant (qui sera l'actuelle 4^e technique ou professionnelle) pour affiner le choix lors de la poursuite de la filière qualifiante.

5.3. PROPOSER DES ENSEIGNEMENTS RÉELLEMENT EN PHASE AVEC LES RÉALITÉS DES MÉTIERS ENSEIGNÉS

Les acteurs économiques et sociaux dénoncent le fossé existant entre le contenu des enseignements des filières professionnelles et les exigences du monde socio-économique. L'enseignement doit garder l'ambition de former des citoyens à même, comme le précise le décret « Missions », de « prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ». Pour le PS, à côté d'un tronc commun fort, l'enseignement qualifiant doit offrir des formations en phase avec les compétences attendues dans les secteurs professionnels.

5.3.1. RÉORGANISER L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT

Le PS veut :

- généraliser au moins une expérience « professionnalisante » dans les filières qualifiantes et transformer progressivement l'actuel 3^e degré professionnel en alternance en débutant par les métiers d'avenir ou en pénurie ;
- réviser l'offre d'options dans les filières technique et professionnelle pour ne plus faire de distinction de filière mais identifier des groupes de métiers ;
- définir un noyau de compétences de base communes à toutes les sections qualifiantes comprenant la maîtrise du français écrit et parlé, des notions de gestion, l'apprentissage d'une seconde langue ;
- organiser des cours de langue orientés « métiers » ;
- adapter davantage, tout au long de la filière technique, les cours dits « généraux » aux réalités des métiers ;
- étendre le test d'enseignement secondaire supérieur à l'alternance ;
- reconvertir les filières qui n'offrent aucun débouché professionnel ou possibilité de poursuite d'étude ;
- s'assurer que l'entreprise joue correctement son rôle de formation par la conclusion de conventions sectorielles qui déterminent un quota de stages par bassin et par secteur ;
- renforcer les liens entre les sections d'enseignement qualifiant et les centres de technologies avancées (CTA), les centres de compétence (CdC)

et les centres de référence (CDR) au niveau de chaque bassin de formation.

Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la modularisation des filières qualifiantes. L'organisation « modulaire » permet de sortir de la logique du « tout ou rien » et contribue à lutter contre l'échec scolaire. L'offre modularisée permet de démultiplier, au bénéfice de tous et à toutes les étapes de la vie, les opportunités d'acquérir, de faire reconnaître et de valider les compétences nécessaires au plein épanouissement dans la société. Elle doit aussi donner l'assurance d'intégrer le marché du travail.

Le PS souhaite :

- évaluer les expériences de modularisation, notamment au regard de l'objectif de réduction du redoublement ;
- élargir les expériences en cours à de nouveaux métiers, le cas échéant ;
- organiser la modularisation en lien avec les formations organisées par les Régions afin de favoriser le passage des filières « enseignement » aux filières « formation professionnelle », en permettant de valider les compétences acquises à chaque étape.

5.3.2. DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE

La formation en alternance permet d'acquérir des compétences pour partie en établissement scolaire ou en centre de formation, pour partie en entreprise, en alternant les moments et lieux de formation.

Pour le PS, la formation en alternance doit être reconnue comme une filière d'excellence. Elle devra même être progressivement élargie à l'ensemble de l'enseignement professionnel en commençant par les filières liées aux métiers d'avenir ou en pénurie. L'alternance doit permettre aux jeunes d'acquérir les compétences techniques, sociales et professionnelles nécessaires pour s'insérer directement sur le marché de l'emploi.

L'alternance permet est un partenariat gagnant – gagnant :

- pour le jeune qui doit en ressortir « outillé » pour décrocher un emploi durable et de qualité ;
- pour le monde de l'entreprise qui, par ce biais, aura accès à un potentiel de compétences dont les entreprises ont besoin pour rester compétitives ;
- pour les opérateurs pour lesquels ces synergies avec le monde de l'entreprise permettent d'enrichir et d'améliorer encore la qualité de leur formation et de leur enseignement.

La mise en œuvre rapide de la réforme de l'alternance sera une priorité de la prochaine législature pour éviter la concurrence qui existe parfois entre les jeunes et entre les opérateurs.

Pour le PS, le développement de l'alternance passera notamment par la création de l'OFFA, l'Office francophone de la formation en alternance, à gestion paritaire.

Le PS sera attentif à :

- concrétiser le statut unique du jeune en alternance, en concertation avec les partenaires sociaux, quel que soit l'opérateur de formation ;
- renforcer, dans une logique d'articulation et de complémentarité, les passerelles et synergies entre opérateurs ;
- harmoniser des modalités d'agrément des entreprises partenaires de la formation ;
- lancer une réflexion, avec l'ensemble des acteurs de l'alternance, pour objectiver les formations pour lesquelles l'implémentation de l'alternance apporte une réelle plus-value pédagogique ;
- entamer, avec les partenaires sociaux, une négociation en vue de la définition d'une offre réaliste de places de stages qui réponde aux besoins de l'enseignement et de de formation et qui corresponde au mieux aux possibilités des entreprises et aux exigences pédagogiques ;
- mettre en place, en partenariat avec le Forem et Actiris, une plate-forme internet « bourse de stages » concrétisant l'engagement ferme des partenaires sociaux (fonds sectoriels) à garantir un nombre de places de formation en alternance suffisant ;
- favoriser l'essaimage des bonnes pratiques d'alternance afin d'optimiser la qualité de la formation des jeunes et donner aux employeurs l'assurance que chaque jeune qu'il accueille soit dûment préparé à intégrer l'entreprise pour s'y former.

Le PS soutiendra également :

- la contractualisation, avec les partenaires sociaux, des modalités d'encadrement des stages ;
- la garantie d'un nombre suffisant de places de stage en tenant compte des spécificités notamment des PME ;
- la mobilisation des administrations communautaires, régionales et locales ;
- la mise en place d'une certification unique pour la reconnaissance des apprentissages réalisés en alternance ;
- la révision du mode de financement de l'alternance, dans le cadre des moyens alloués à la formation professionnelle, et singulièrement des formateurs et des tuteurs en entreprise en vue d'augmenter le taux et la qualité de l'encadrement ;
- l'extension progressive de la méthode de l'alternance aux filières d'enseignement professionnel en commençant par celles liées aux métiers d'avenir ou en pénurie.

5.3.3. Doter les écoles d'équipements modernes

L'équipement des écoles est un levier important pour que les formations qualifiantes soient en phase avec la réalité du monde du travail. Les investissements en matière d'équipement doivent s'organiser à partir de

collaborations entre réseaux et rester ciblés afin de créer un effet de masse critique permettant de garantir des équipements modernes et de qualité.

Le PS propose de :

- actualiser le cadastre des équipements ;
- spécialiser l'offre d'enseignement des établissements en fonction de l'offre d'équipements disponible et des besoins identifiés au niveau de chaque bassin scolaire ;
- examiner l'opportunité de créer une cité des métiers par bassin scolaire sur base d'une collaboration inter-réseaux afin de mutualiser les équipements et les locaux à disposition des élèves.

5.3.4. CONFORTER LES CENTRES DE TECHNOLOGIES AVANCÉES (CTA)

Les 31 centres de technologies avancées (CTA) situés sur le territoire de la FWB ont été initiés par des ministres socialistes. Ils proposent des formations qualifiantes et mettent des équipements de pointe à disposition des élèves et des enseignants, ainsi que des demandeurs d'emploi et des travailleurs. Organisés à partir de la FWB, ils se situent toujours dans un établissement scolaire. Ils sont accessibles à tous les réseaux. Les CTA bénéficient d'un soutien des Régions et des secteurs, ce qui permet un réel ancrage dans la réalité des secteurs, une mise à jour permanente des outils et du matériel de formation et une adaptation de l'offre de formation à la fois rapide et correspondant aux demandes du marché du travail.

Vu l'intérêt des écoles pour les CTA, le PS souhaite :

- consolider le dispositif et l'ajuster au mieux aux besoins des écoles ;
- renforcer l'utilisation des CTA par les écoles et l'ouvrir davantage aux demandeurs d'emploi ;
- conforter la dimension inter-réseaux et garantir une offre sur chaque bassin scolaire en lien avec l'évolution des besoins de ce dernier ;
- négocier avec les partenaires sociaux sectoriels un investissement privé dans les CTA ;
- évaluer l'opportunité d'accorder le label CTA à d'autres infrastructures scolaires disposant d'équipements de pointe et les rendre aussi accessibles aux demandeurs d'emploi.

5.3.5. MISER SUR LE PARTENARIAT AVEC LES CENTRES DE COMPÉTENCE ET LES CENTRES DE RÉFÉRENCE

Les centres de compétence et les centres de référence offrent des formations spécialisées par filière et un équipement de pointe. Les premiers sont le résultat de partenariats entre la Wallonie, le FOREm, l'IFAPME, les partenaires sociaux des secteurs professionnels, la recherche et les universités. En Région de Bruxelles-Capitale, les centres de référence sont le fruit d'un partenariat entre Actiris, Bruxelles-Formation et les partenaires sociaux.

Le PS souhaite :

- maximiser, avec les Régions, les investissements dans les centres de compétence et les centres de référence ;
- augmenter la fréquentation des centres par les écoles ;
- renforcer les liens entre les initiatives régionales et l'enseignement et organiser les complémentarités avec les centres de technologies avancées.

5.3.6. *RENFORCER LA COHÉRENCE ENTRE LES ENSEIGNEMENTS ET LES RÉALITÉS DES MÉTIERS*

Pour le PS, la formation des enseignants travaillant dans les filières qualifiantes doit être confortée par des formations continuées spécifiquement basées sur les réalités propres à leur filière. Des liens entre les enseignants et le secteur professionnel de chaque filière doivent être développés.

En matière de formation des enseignants, le PS propose de :

- soutenir les propositions de formation continue spécifiques additionnelles pour les enseignants du qualifiant, à partir des profils « métiers » et des profils de formation ;
- encourager l'organisation de modules de reconversion vers d'autres disciplines et/ou des disciplines « émergentes » ;
- favoriser la sensibilisation des enseignants de la fin du primaire et du tronc commun allongé du secondaire à la connaissance des métiers et des filières qualifiantes ;
- développer les formations organisées en partenariat avec le Forem ou Bruxelles-formation et les partenaires sociaux sectoriels ;
- renforcer les formations aux nouveaux équipements et aux technologies de l'information et la communication.

En matière de collaboration avec les milieux professionnels, le PS proposera :

- des stages en entreprises pour les enseignants ;
- des interventions de professionnels des secteurs concernés dans les classes ;
- une optimisation de l'utilisation des ressources proposées dans les CTA, les centres de compétence et les centres de référence.

5.4. ADAPTER L'OFFRE D'OPTIONS À LA RÉALITÉ DU MONDE DU TRAVAIL

Actuellement, certaines options ne permettent pas aux élèves de trouver un emploi alors que, par ailleurs, certains secteurs manquent cruellement de main-d'œuvre. Selon le PS, il faut proposer aux élèves une trajectoire motivante en inscrivant l'enseignement qualifiant dans une dynamique porteuse d'emplois.

La gestion par bassin, organisée sous cette législature doit être amplifiée afin d'améliorer la mise en phase de l'offre d'enseignement avec les attentes des élèves et de leurs familles et les besoins du marché du travail.

Le PS souhaite :

- approfondir la réorganisation de l'offre par bassin en fonction des attentes des élèves et des familles, des besoins et des opportunités du marché de l'emploi, en concertation avec les acteurs du qualifiant et les partenaires sociaux ;
- renforcer les synergies avec les Régions par notamment une meilleure communication des offres d'emploi, y compris dans les territoires frontaliers à la Wallonie et à Bruxelles.

5.5. RENFORCER LA CONCERTATION ENTRE L'ÉCOLE ET LE MONDE ÉCONOMIQUE

L'importance d'une vision prospective partagée de la contribution de l'éducation aux enjeux économiques et des moyens de favoriser l'insertion des jeunes n'est plus à démontrer. Il faut pouvoir anticiper la création de nouveaux métiers, actualiser en permanence les compétences attendues vu les évolutions technologiques rapides dans chacune des filières de formation. La concertation porte à la fois sur les objectifs à atteindre ainsi que la définition des parcours de formation, la définition de l'offre et son évolution territoriale en se basant sur les profils métiers et les profils de formation du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ).

Pour le PS, il faut reprendre la dynamique de contractualisation, initiée précédemment dans le cadre du Contrat pour l'école, afin de construire ensemble, avec toutes les parties prenantes, une école équitable, efficace et de qualité.

5.6. INSCRIRE LA RÉFORME DU QUALIFIANT DANS LE PROCESSUS EUROPÉEN DE RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La Déclaration de Copenhague jette les bases d'une harmonisation de l'enseignement et de la formation professionnelle. Elle met en place un système au niveau européen permettant la mobilité d'un système national à l'autre, mais aussi d'un opérateur à l'autre. L'intérêt de la démarche est de favoriser la continuité et la progressivité des parcours d'apprentissage des citoyens.

Le PS sera attentif à :

- poursuivre l'inscription de ces réformes au niveau des Régions et de la FWB ;
- préserver les spécificités de notre système qui ont fait leurs preuves.

6. ACCOMPAGNER LES ÉCOLES POUR PLUS D'ÉGALITÉ

L'école ne doit plus distinguer les meilleurs élèves en séparant et excluant les moins bons. Les acteurs de l'éducation doivent être accompagnés dans leur

autonomie pour une prise de responsabilité optimale. Le PS veut associer les acteurs de l'école à ces changements.

D'autres pays, confrontés à des difficultés analogues, ont réussi à réformer et refonder valablement leur système scolaire. Ces changements ont été accomplis sur une période plus longue qu'une législature. Pour le PS, il faut pouvoir assurer la continuité de l'action publique sur une si longue période. Cette continuité de l'action publique passe par un consensus fort de tous les acteurs de la société sur les objectifs que notre enseignement doit atteindre.

6.1. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ÉCOLES

L'enseignement a besoin d'évoluer, de retrouver des perspectives lui permettant de répondre sereinement aux défis qui se posent à lui. Des réformes sont nécessaires. Mais, pour qu'elles aboutissent, il est essentiel de susciter l'adhésion, que les acteurs de l'éducation développent une vision partagée de ce que doit être un enseignement pour tous.

Pour porter ces changements, il importe de commencer par revalider et ajuster les priorités afin d'identifier les chantiers prioritaires pour l'avenir. Il s'agit d'évaluer en toute transparence les initiatives prises, en étroite concertation avec les syndicats, les fédérations de pouvoirs organisateurs, les parents et les partenaires sociaux.

Le PS veut initier un « Pacte pour l'enseignement », impliquant, pour certains aspects, les représentants des forces vives wallonnes et bruxelloises, afin d'analyser en continu les résultats engrangés par les réformes opérées et de mettre à l'ordre du jour les mesures correctrices permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Ce Pacte aura pour objectif :

- l'élévation du niveau de performance des élèves et en priorité la réduction de la proportion de jeunes qui ne possèdent pas les compétences et connaissance des bases dans les disciplines clés (lecture, mathématiques, sciences) ;
- la réduction des inégalités sociales de réussite scolaire et, par ce biais, de la dualisation de l'école qui conduit à la fracture sociale.

Le PS propose des objectifs ambitieux en matière de diminution du taux d'échec, du taux d'abandon, de taux de diplômés, d'amélioration des résultats aux tests internationaux (tant au niveau des performances que du lien entre ces dernières et l'origine sociale des élèves), en identifiant, en concertation avec les acteurs, les moyens pour les atteindre.

Le PS veut après consultation :

- conclure un « Pacte pour l'enseignement », avec les acteurs du secteur, en impliquant, pour certains aspects, les représentants des forces vives wallonnes et bruxelloises, afin de fixer les objectifs de qualité et d'équité du système éducatif, les mesures pour les atteindre, les processus d'évaluation des initiatives prises, les modalités de réajustement continu ainsi que les engagements réciproques des acteurs impliqués.

En vue d'opérationnaliser ce nouveau « Pacte pour l'enseignement », le PS entend développer des dispositifs locaux pour mobiliser les capacités de changement des acteurs de terrain tels des projets-pilotes de grande ampleur, suivis d'évaluations participatives en vue de légitimer les réformes entreprises.

Par ailleurs, le PS soutiendra la concertation sectorielle tous les deux ans. Cette concertation avec le secteur de l'enseignement a permis de nombreuses avancées, touchant toutes les catégories de personnel de nos écoles.

Le PS veut continuer à faire de ce dialogue social le moteur de l'évolution de l'enseignement en le centrant sur l'amélioration continue du cadre de travail de ses acteurs.

6.2. ORGANISER UNE CONSULTATION DU MONDE ÉDUCATIF

Il est nécessaire de repréciser les règles du jeu propres à l'école et ainsi permettre aux enseignants de mieux exercer leur créativité pédagogique.

En 2004, une consultation avait montré que les enseignants souhaitent participer activement à l'évolution de l'école, qu'ils voulaient être impliqués dans l'élaboration des réformes à même de leur permettre de répondre aux défis de l'école.

Dix ans après, le PS veut, en début de législature, organiser une nouvelle consultation des enseignants sur les moyens les plus efficaces pour rencontrer les objectifs de qualité et d'équité. Cette consultation se déroulera d'ici la fin 2014 afin de lancer rapidement les chantiers qui permettront aux acteurs de l'éducation de redéployer les moyens pour de meilleurs résultats. L'amélioration de la qualité de notre système éducatif ne se fera pas sans la participation pleine et entière de tous les enseignants.

6.3. METTRE EN PLACE UN PILOTAGE GLOBAL DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Les pouvoirs organisateurs et les établissements scolaires disposent historiquement d'une grande autonomie que ce soit dans la gestion de l'établissement, la définition des méthodes pédagogiques, la régulation d'offre d'enseignement... Cette autonomie doit être renforcée pour permettre aux acteurs d'adapter les pratiques aux réalités locales et atteindre les objectifs d'excellence et d'équité. Le renforcement de cette autonomie doit toutefois aller de pair avec une plus grande régulation du système éducatif et un véritable pilotage global du système éducatif sur base d'objectifs ambitieux.

Cette volonté, le PS la porte depuis quinze ans avec le décret « Missions » en 1997, la Commission de pilotage en 2002, les évaluations externes non certificatives durant l'ensemble du parcours scolaire, l'épreuve externe permettant l'octroi du certificat d'étude de base (CEB) ou la réforme de l'inspection durant la législature 2004-2009.

Le pilotage permet aux équipes pédagogiques, aux directions, aux élèves et aux parents d'identifier les acquis et les déficits afin de mettre en œuvre un soutien adapté. Les évaluations externes, certificatives ou non, à chaque cycle et chaque

niveau permettent aux équipes pédagogiques d'ajuster leur organisation et leurs stratégies pour proposer un apprentissage adapté aux spécificités de chaque élève.

Le PS défend une autonomie accrue des établissements dans un cadre défini par le pouvoir régulateur, afin de permettre une meilleure adaptation aux besoins et spécificités au niveau local.

En outre, le PS s'engage à :

- renforcer les compétences de la Commission de pilotage inter-réseaux afin d'y intégrer la gestion globale de l'offre de places par bassin, l'harmonisation du statut et des carrières des enseignants ainsi que la récolte des données relatives à leur parcours ;
- évaluer, avec des équipes universitaires, l'application effective des décrets « Missions » et « école de la réussite », en particulier sur les méthodologies utilisées et les dispositifs pédagogiques créés ;
- redynamiser les plans pluriannuels de recherche en éducation coordonnés par la Commission de pilotage afin de renforcer la production des savoirs et des outils nécessaires au pilotage de l'enseignement ;
- développer les outils qui garantissent une gouvernance efficace telle l'évaluation régulière de l'ensemble des mesures prises au niveau de chaque établissement et le suivi de tableaux de bord réguliers par l'administration et les chefs d'établissement ;
- généraliser, au terme de l'enseignement secondaire - en ce compris l'enseignement qualifiant -, les filières en alternance, et la formation, un test d'enseignement secondaire supérieur permettant d'évaluer sur une même base la maîtrise des compétences terminales des élèves et de garantir la qualité uniforme des diplômes délivrés.

6.4. ASSURER UN TRAVAIL COHÉRENT ET OPTIMAL AU SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION

Le Service général de l'inspection est l'un des outils les plus importants pour soutenir les équipes éducatives et assurer une régulation adéquate du système éducatif.

Force est de constater que depuis deux ans, ce Service général vit dans une incertitude due aux difficultés de recruter et de stabiliser les équipes en place.

Le PS entend donc, dans un premier temps, solutionner ce problème qui n'a que trop duré, en offrant des perspectives concrètes et stables pour le Service général de l'inspection.

Dans un deuxième temps, le PS entend ouvrir une réflexion sur les missions du Service général de l'inspection et envisager sa mutation vers un corps professionnel multidisciplinaire chargé d'assurer la qualité de l'enseignement dans tous les établissements scolaires à l'instar de ce qui prévaut dans d'autres systèmes éducatifs.

6.5. SIMPLIFIER LE PAYSAGE

Pour sélectionner l'école dans laquelle leur enfant effectuera sa scolarité, les parents ont le choix entre des établissements de quatre réseaux d'enseignement différents. Cette liberté engendre une concurrence entre réseaux et entre écoles, avec pour conséquence une démultiplication de l'offre d'enseignement et des surcoûts qui pourraient utilement être affectés à la lutte contre l'échec scolaire. D'autant que cette segmentation ne garantit plus une réelle différenciation des modèles pédagogiques et philosophiques.

L'expérience de ces dernières années montre que l'élévation du niveau de performance et la réduction des inégalités se heurtent trop souvent aux oppositions entre réseaux et entre établissements.

Au-delà des querelles historiques et idéologiques sur l'existence de plusieurs réseaux d'enseignement, la préoccupation première du PS est d'améliorer la qualité et l'équité de notre enseignement.

Les débats doivent désormais se concentrer sur la meilleure manière de permettre à tous les acteurs de l'éducation de participer pleinement, sans concurrence, aux objectifs communs du système éducatif. Pour le PS, il faut dans un premier temps, renforcer les rapprochements et les collaborations entre les établissements au niveau local, en inter-réseaux. Le décret « Bassins scolaires » propose une régulation de l'offre sur ce mode pour l'enseignement qualifiant. C'est un premier pas.

Cette organisation intermédiaire sur une base territoriale doit être élargie à tout l'enseignement. Pour le PS, il faut donc, au niveau supra-local, viser une offre d'enseignement et de formation coordonnée et complémentaire et mettre en place une logique de concertation et de pilotage entre acteurs, pour accompagner la responsabilisation des établissements.

Dans ce cadre renouvelé, les Régions auront un rôle déterminant à jouer. Au cœur de la définition et la mise en œuvre des stratégies de redressement socioéconomiques, leur contact immédiat avec le terrain, leur articulation directe avec les provinces et les communes et leurs compétences en matière de formation et d'insertion socioprofessionnelle font des Régions des acteurs incontournables pour le succès d'un enseignement d'avenir en Wallonie et à Bruxelles.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En 50 ans, l'enseignement supérieur a changé d'objectif et de pratiques. De formation d'une élite économique et sociale, il est aussi devenu un instrument de justice sociale. L'enseignement supérieur est ainsi devenu un instrument d'ascension sociale. L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles est de qualité, parmi les plus accessibles. Il doit le rester. Depuis quinze ans, l'enseignement supérieur s'est profondément modifié pour s'inscrire dans la dynamique européenne de Bologne. Il faut désormais assurer une stabilisation du cadre et garantir la place de chaque établissement dans un paysage redéfini.

La récente réforme du paysage de l'enseignement supérieur menée par les socialistes améliore encore son accessibilité en garantissant une proximité géographique par une programmation des filières sur l'ensemble de la Fédération en même temps qu'elle facilite la mobilité des étudiants dans la poursuite de leur cursus. Un des objectifs de cette réforme est de lutter contre les concurrences stériles, de renforcer les collaborations et les synergies entre toutes les institutions d'enseignement supérieur.

Le PS sera particulièrement attentif à accompagner les institutions d'enseignement supérieur, les pôles académiques et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) dans la concrétisation des différentes avancées prévues (mobilité renforcée pour les étudiants, réforme de l'organisation de l'année d'étude, promotion de la réussite, etc.).

L'enseignement supérieur a vu ses effectifs augmenter de manière considérable au cours des 20 dernières années. Le nombre d'étudiants est passé de 117.000 étudiants en 1991-1992 à 174.000 en 2011-2012, soit une augmentation de 50%. Avec la faible évolution de l'enveloppe fermée, cette augmentation des effectifs s'est traduite par une diminution de 10% du subside octroyé par étudiant¹⁷. Cette baisse a provoqué une diminution de l'encadrement des étudiants avec pour conséquence une aggravation des inégalités sociales.

Pour le PS, le succès grandissant de l'enseignement supérieur doit déboucher sur sa réelle démocratisation, en veillant à ce que tout individu puisse bénéficier, dans les meilleures conditions, à cet enseignement.

Une réforme du financement de l'enseignement supérieur devra permettre de garantir la qualité de notre enseignement, en assurer l'accès démocratique et lutter contre l'échec. Cette nécessaire réforme devra en outre résolument s'inscrire dans la logique de coopération et de collaboration initiée par le décret « Paysage ».

1. REVOIR LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Si la répartition du financement peut varier entre les établissements selon le nombre d'étudiants qu'ils accueillent, le financement global de l'enseignement

¹⁷ Observatoire de l'Enseignement supérieur de la Fédération-Wallonie-Bruxelles, <http://www.oes.cfwb.be>

supérieur (universités, hautes écoles, enseignement supérieur artistique) reste stable quel que soit le nombre d'étudiants.

Le PS souhaite revoir en profondeur les mécanismes de financement à l'œuvre dans notre enseignement supérieur. En cela, il s'inscrit résolument dans la continuité de la réforme du paysage qui a redessiné notre enseignement supérieur.

Pour le PS, il convient d'évaluer correctement le coût minimal nécessaire pour organiser des études supérieures à la hauteur des demandes sociétales. Une telle estimation devra se construire à l'échelle de tout l'enseignement supérieur, mais en tenant compte des spécificités propres à chaque discipline et aux types d'enseignement, aux activités de recherche ou de pratique artistique ou professionnelle exigées de ses enseignants.

La répartition des moyens devra également tenir compte de la répartition actuelle de l'offre et du taux d'accès à l'enseignement supérieur. Selon l'Observatoire de l'enseignement supérieur, « une commune sur deux de la province du Hainaut fait partie des 25 % des communes où le taux de participation est le plus faible »¹⁸.

Conscient de l'importance des besoins non rencontrés, le PS souhaite pour le financement des pôles :

- augmenter le financement pour l'adapter à l'évolution du nombre d'étudiants ;
- tenir compte des caractéristiques du public qui fréquente les établissements sur base des mécanismes de différenciation positive utilisés dans l'enseignement obligatoire ;
- prévoir un financement privilégié pour les filières existantes et nouvelles, dans les zones à faible taux d'accès à l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le PS veut :

- encadrer l'apport de fonds privés pour autant qu'ils soient destinés à l'investissement dans la recherche et l'enseignement (ex : fondation, etc.) et respectent des règles éthiques à définir.

2. METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

A l'initiative du PS, cette législature a permis de réformer le paysage de l'enseignement supérieur qui s'organise désormais au sein d'une structure de coordination ; l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES). De même, les Pôles académiques ont pour mission de faciliter et d'accompagner les collaborations et échanges entre établissements et avec les acteurs locaux.

¹⁸ www.ose.cfwb.be

Ce qui permet de :

- prendre en compte le parcours réel de chaque étudiant dans l'organisation des études pour une plus grande mobilité de ces derniers ;
- amplifier les mécanismes d'aide à la réussite.

Cette réforme permet encore d'encourager les collaborations entre établissements en soutenant le développement de projets communs, construits sur l'ensemble de compétences présentes en Fédération Wallonie Bruxelles plutôt que sur base de concurrences stériles.

Le PS souhaite accompagner cette transition et veillera à ce que les objectifs de la réforme trouvent ainsi leur concrétisation.

Pour le PS, il faut :

- donner aux pôles académiques les moyens humains et financiers de remplir pleinement leurs missions ;
- développer les compétences et projets collaboratifs conçus, réalisés et coordonnés directement par les pôles et leurs équipes ;
- privilégier une stratégie de dialogue et de collaboration la plus étendue possible à l'échelle de chaque pôle, notamment avec les forces vives locales ;
- développer à cette échelle une offre de proximité de premiers cycles d'études riche et en adéquation avec les spécificités locales.

3. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Durant cette législature, les frais d'inscription ont été gelés aux montants de 2009. Les étudiants boursiers ne paient plus de minerval. Pour les étudiants d'origine modeste, ces mesures permettent effectivement d'accéder à l'enseignement supérieur. Grâce au PS, les jeunes précarisés ne paient plus de minerval. Mais il reste encore des barrières financières et les droits d'inscription restent différents entre les établissements d'enseignement supérieur, générant des concurrences stériles.

3.1. RENFORCER L'ACCÈS AUX BOURSES D'ÉTUDES

Actuellement, tous les boursiers potentiels n'utilisent pas le droit qui leur est offert par manque d'information. Par ailleurs, les bourses sont octroyées sur base des revenus des parents deux ans avant l'année d'études, alors que la situation économique d'une famille peut varier beaucoup plus vite.

Pour remédier à ces deux problèmes, le PS souhaite :

- maintenir les mesures de gratuité pour les boursiers ;
- conclure un accord de coopération avec le Service public fédérale des Finances afin d'automatiser, pour les personnes entrant dans les conditions, l'octroi d'une bourse d'études ;
- revoir le système des bourses des étudiants et tenir compte des situations

individuelles qui réduisent les moyens des familles telles la mise en règlement collectif de dettes ;

- relever progressivement les plafonds de revenus pour s'ouvrir à toutes les familles qui en ont réellement besoin.

Dans ce cadre, le PS sera attentif à éviter toute stigmatisation des étudiants bénéficiant d'une aide financière ou pédagogique.

3.2. DIMINUER ET HARMONISER LE COÛT DES ÉTUDES

Pour le PS, en fonction des disponibilités budgétaires, il faut :

- adapter, après évaluation du système en vigueur, le montant des bourses aux coûts des études afin de permettre à tous les jeunes d'accéder aux études supérieures ;
- développer l'accompagnement social au sein de chaque pôle académique afin de favoriser la réussite aux étudiants les plus démunis ;
- instaurer des bourses d'études pour tous les niveaux d'études ;
- créer des bourses d'études « mobilité » et « kot » à destination des étudiants issus de milieux défavorisés ;
- harmoniser les droits d'inscription et les différentes formes d'aide à la réussite ou de support social au nouveau paysage de l'enseignement supérieur, dans le cadre des nouvelles structures communes afin de favoriser un traitement plus équitable de tous.

En outre, le PS veut :

- promouvoir davantage les prêts sociaux par une meilleure information des étudiants ;
- renforcer l'information des étudiants quant à la gratuité des supports de cours pour les étudiants boursiers.

3.3. DÉVELOPPER LE LOGEMENT ÉTUDIANT

Dans certaines villes, le manque de logement adapté aux étudiants est patent.

Le PS veut donc :

- développer, à partir des hautes écoles, et en partenariat avec les internats du supérieur organisés par la FWB, une offre de logements dynamique à l'attention des étudiants ;
- étendre la demande des Agences immobilières sociales (AIS) au logement étudiant;
- poursuivre la réflexion avec les CPAS pour assurer une aide au logement au public étudiant bénéficiaire du revenu d'intégration.

3.4. MOBILISER TOUTES LES RESSOURCES POUR LUTTER CONTRE LES FREINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Le nombre d'étudiants s'adressant aux services sociaux des établissements et aux CPAS ne cesse d'augmenter. Pourtant, des obstacles psychologiques ou institutionnels existent encore et empêchent à certains étudiants de commencer ou poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

Pour le PS, il faut :

- inciter les services sociaux des établissements à mettre en commun, à l'échelle d'un pôle, leurs ressources financières, humaines et techniques afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants ;
- coordonner les interventions sociales en faveur des étudiants, selon qu'elles émanent d'un service social d'un établissement, d'un CPAS ou d'un autre organisme, par la mise en place d'un « dossier social global » qui, dans le respect de la déontologie du travail social, permettra d'accélérer et faciliter les prises en charge.

3.5. LUTTER CONTRE LES FREINS CULTURELS

Notre enseignement supérieur se veut accessible à tous. Pour jouer son rôle d'émancipateur social, il doit permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une formation de qualité en proposant une offre de proximité. Pourtant, au-delà des difficultés matérielles et financières, il persiste également des freins culturels qui font que certains jeunes considèrent l'enseignement comme pas ou peu adapté à leurs besoins ou acceptable pour le milieu familial. Pour le PS, il faut développer des actions concrètes qui permettent de dépasser ces freins culturels à l'accès à l'enseignement supérieur.

Ainsi, le PS souhaite :

- proposer une information ciblée et adaptée aux publics et aux familles sur les débouchés des filières et leurs exigences académiques ;
- proposer une information ciblée et adaptée aux publics et aux familles sur les débouchés des filières et leurs exigences académiques.

3.6. FACILITER L'ACCÈS AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Même si les étudiants en situation de handicap sont de plus en plus nombreux à s'inscrire dans l'enseignement supérieur, ils sont encore trop à devoir renoncer à une scolarité au-delà de 18 ans. Beaucoup se voient obligés d'orienter leur choix non pas en fonction de la formation qu'ils souhaitent suivre mais en fonction de l'accessibilité des sites d'enseignement. De plus, les études supérieures sont moins accessibles aux étudiants en situation de handicap en raison des obstacles et des surcoûts que pourraient générer leur handicap : copies en braille, assistant personnel, traduction gestuelle, mobilité ...

Pour le PS, la poursuite d'études supérieures est pourtant la meilleure voie pour une intégration sociale réussie. Il importe de permettre l'accès aux études sans discrimination aucune.

Sous cette législature, une étape importante vers une société plus juste a été franchie par l'adoption du décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif. Ce décret permet de combler au moins partiellement les inégalités liées au handicap.

Outre l'accessibilité des infrastructures et l'augmentation de logements accessibles, le PS propose donc de :

- adapter les bourses d'études en fonction du surcoût que pourrait générer le handicap dans le cadre des études supérieures ;
- accroître les aménagements raisonnables de base au niveau de l'infrastructure, de la logistique et des méthodes d'évaluation ;
- inclure dans les clés de financement des critères attribuant des moyens humains et financiers complémentaires afin de favoriser le développement d'un enseignement inclusif de qualité.

3.7. OUVRIR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUX DEMANDEURS D'EMPLOI ET AUX TRAVAILLEURS

Dans la perspective d'une éducation tout au long de la vie, le PS veut encourager l'accès aux études supérieures à tout âge. Les adultes en reprise d'études, qu'ils soient travailleurs désireux d'obtenir des nouvelles qualifications ou demandeurs d'emploi, doivent bénéficier d'une attention particulière, que ce soit au niveau des procédures d'inscription ou de la valorisation de leur expérience passée.

Le PS propose de tenir compte de la spécificité de ces publics en :

- portant attention au fait qu'il leur est souvent impossible de prouver leur activité dans les 5 années qui précèdent leur inscription ;
- tenant compte des acquis et compétences qu'ils peuvent valider dans leur formation ;
- renforçant les dispositifs de reprises d'étude comme la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- adaptant l'offre des filières d'enseignement supérieur qui correspondent à des métiers en demande vers lesquels les services publics de l'emploi envoient les demandeurs d'emploi (infirmières, par exemple) ;
- veillant à une meilleure articulation entre les établissements d'enseignement supérieur et les opérateurs publics d'emploi et de formation ;
- promouvoir les formules en alternance pour les travailleurs et les demandeurs d'emploi ;
- favorisant les possibilités de transition entre les différents types d'enseignement supérieur ;
- renforçant l'offre d'enseignement en horaire décalé ;
- développant la formation continue dans l'enseignement supérieur.

3.8. DÉVELOPPER L'UNIVERSITÉ OUVERTE

L'Université ouverte est un projet lancé sous cette législature par le PS. Les cours dispensés dans toute la FWB sont destinés aux adultes en reprise d'étude et aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs, aux étudiants, aux jeunes en obligation scolaire (dans le cadre de cours de propédeutique et d'acclimatation aux exigences de l'enseignement supérieur, Summer schools etc.). C'est avec l'enseignement de promotion sociale, une autre manière de faire jouer l'ascenseur social pour l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur.

L'Université ouverte propose :

- des cours d'enseignement supérieur, sous forme d'unités d'enseignement et de crédits, qui peuvent être suivis dans le cadre d'un cursus ou fréquentés isolément et ensuite valorisés dans les cursus organisés dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- un projet collaboratif entre les établissements d'enseignement supérieur, en inter-réseaux, en intégrant tous les types d'enseignement supérieur (universités, Hautes Ecoles, Ecoles supérieures des Arts, Promotion sociale supérieure) ;
- une offre de proximité pour faciliter la fréquentation de l'enseignement supérieur tout au long de la vie et répondre à la demande d'enseignement supérieur dans la région.

Le PS souhaite pérenniser le financement et développer l'offre de formations supérieures dans le cadre de l'Université ouverte.

4. METTRE EN ŒUVRE UNE ORIENTATION CONTINUE

Pour le PS, il faut repenser l'orientation afin de proposer une information centralisée sur les spécificités de chaque filière d'études, les opportunités et les réalités du marché de l'emploi, les métiers porteurs et les qualifications attendues. L'information mise à disposition des jeunes doit être objective et non commerciale. Tous les étudiants doivent pouvoir compter sur une instance lui apportant l'aide et l'accompagnement nécessaire pour définir son projet personnel, tout au long du cursus. L'orientation est une démarche continue qui s'affine au cours du parcours de l'étudiant dans le but de parfaire sans cesse ses choix et que ce processus débouche, en fin d'études, sur un choix professionnel mûri.

Le PS veut :

- développer un service public d'orientation proposant une information objective et non commerciale à tous les étudiants (voir chapitre enseignement obligatoire) et aux personnes en réorientation professionnelle ;
- renforcer et mieux coordonner les différentes structures publiques et associatives actives dans l'orientation des jeunes ;
- proposer à tous les étudiants, et plus spécialement à ceux qui sont en situation d'échec, un bilan de compétences pour une meilleure (ré)orientation ;

- favoriser les passerelles entre les types et les filières de l'enseignement supérieur ;
- systématiser en première année de bachelier les réorientations sans redoublement au terme du premier semestre entre les filières de l'enseignement supérieur.

5. AMELIORER LA REUSSITE DES ETUDIANTS ET AUGMENTER LE NOMBRE DE DIPLOMES

L'augmentation continue du nombre d'étudiants ne s'est pas accompagnée d'une amélioration du taux de réussite. Ce taux tourne, depuis une vingtaine d'année, autour des 40%. L'échec dans le supérieur provoque des dégâts humains importants parmi les étudiants, sans compter les coûts que cela engendre pour la société. Ainsi, avec un coût annuel moyen de 8.000 euros par étudiant pour les pouvoirs publics, l'échec dans le supérieur revient à un surcoût de 115 millions d'euros par an sur un budget total de 900 millions d'euros, soit 12,7% du budget de l'enseignement supérieur.

Pour le PS, la lutte contre l'échec dans le supérieur et en particulier en première bac est essentielle.

5.1. RENFORCER LE VOLET DIDACTIQUE DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR

Le PS souhaite :

- intégrer, à l'issue de la formation en école doctorale, un socle commun de formation pédagogique pour les futurs enseignants ;
- systématiser les programmes d'accompagnement pédagogique pour les nouveaux enseignants.

5.2. GÉNÉRALISER LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR

Les enseignants des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des universités doivent avoir la possibilité de se former tout au long de leur carrière afin de répercuter dans leurs enseignements les évolutions technologiques et scientifiques de plus en plus rapides et bénéficier des savoirs et des savoir-faire didactiques les plus pointus.

Le PS souhaite :

- s'appuyer sur l'évaluation de la formation CAPAES des formateurs pour l'ajuster ;
- systématiser la prise en compte de la formation pédagogique des enseignants universitaires dans le processus de nomination définitif ;
- développer les programmes de formation continue spécifiques au corps professoral de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre du CAPAES ;

- étudier l'opportunité d'un système de valorisation barémique spécifique lié à la formation continue, notamment sur le volet didactique.

5.3. INFORMER ET PRÉPARER LES ÉTUDIANTS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES ACADÉMIQUES

Le PS propose d'organiser un accompagnement des futurs étudiants, une aide à la réussite en première année et une information sur les possibles réorientations en cours d'année, ainsi que des mécanismes de remédiation pour les étudiants en cours de réorientation ou qui redoublent leur première année.

Concrètement, le PS propose :

- la mise en place, pour chaque étudiant en première année, d'un suivi individualisé par une équipe d'enseignant en matière d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'aide à la réussite ;
- l'évaluation, en 2014, du système appliqué en sciences médicales (test d'orientation, activités préparatoires, activités complémentaires au premier quadrimestre, évaluation et éventuellement réorientation en janvier, activités de remédiation ou complémentaires en deuxième quadrimestre) et son adaptation, si nécessaire.

5.4. REFONDER LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

(Voir aussi chapitre Enseignement obligatoire)

Sous cette législature, une consultation a été réalisée concernant la réforme de la formation initiale des enseignants. Elle a permis de dégager un intérêt des acteurs pour une formation en 5 ans. De même, les objectifs et contenus de la formation initiale doivent être ajustés, les exigences renforcées.

Pour le PS cette formation doit :

- s'inscrire dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur en s'appuyant sur les synergies et collaborations (voire les co-diplomations) entre institutions de formation ;
- mettre sur pied un dispositif de formation continue des formateurs d'enseignants.

5.5. DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE L'ÉCHEC ET LE DÉCROCHAGE

Le PS propose de :

- évaluer les mécanismes d'aide à la réussite, les faire connaître et renforcer ceux qui ont donné des résultats probants ;
- développer une plate-forme d'échange et de bonnes pratiques d'accompagnement des étudiants en étant particulièrement attentif à ceux qui sont les plus éloignés de la culture académique ;
- accompagner le tutorat par un encadrement scientifique spécifique afin de lui apporter une expertise pédagogique ;

- promouvoir l'implication de professeurs exerçant également dans l'enseignement secondaire dans les remédiations en première année ;
- soutenir l'instauration de programmes de remise à niveau visant l'augmentation du taux de réussite en première année ;
- soutenir les expériences de lutte contre le décrochage dans le supérieur et plus particulièrement durant les premiers mois de la première année du baccalauréat ;
- améliorer les conditions d'accueil des étudiants dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur.

5.6. RENFORCER LES PASSERELLES ENTRE LE DERNIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le passage du secondaire au supérieur se traduit par une augmentation de la matière à assimiler, un rythme plus élevé, un niveau d'abstraction plus important. Nombre d'échecs en première année de l'enseignement supérieur s'explique par l'absence d'une méthode d'apprentissage spécifique à l'enseignement supérieur. Pour le PS, il est essentiel que les rhétoriciens qui se destinent à l'enseignement supérieur, soient familiarisés plus tôt à ses exigences.

Le PS propose de promouvoir les initiatives visant l'amélioration de la transition entre l'enseignement secondaire et le supérieur et plus concrètement de :

- développer, dans les programmes du secondaire, des modules permettant aux jeunes de réfléchir à des projets professionnels, en adéquation avec leurs intérêts, motivations et valeurs personnels ;
- systématiser la participation des élèves de sixième secondaire à des cours dans les filières dans lesquelles ils veulent s'inscrire ainsi qu'à des cours de méthode concernant la prise de note, la réalisation de synthèse, etc. ;
- favoriser la participation des élèves inscrits en dernière année de l'enseignement secondaire à des cours de méthodologie de l'apprentissage dans des hautes écoles, des écoles supérieures des arts, des établissements de promotion sociale ou des universités ; les acquis de ces apprentissages pouvant, selon le principe de l'université ouverte, faire l'objet de crédits en cas d'inscription ultérieure dans l'enseignement supérieur ;
- encourager l'accès des élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire à des cours de mise à niveau, spécialement organisés dans les domaines d'études de l'enseignement supérieur.

6. GENERALISER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

La connaissance de plusieurs langues est désormais indispensable, en particulier pour les détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les possibilités de mobilité étudiante offertes au sein de l'espace européen ne peuvent être pleinement exploitées que si les étudiants disposent d'un niveau suffisant en langues étrangères. Vu la diversité de niveau au sortir de l'enseignement secondaire, cette connaissance doit être approfondie.

Le PS propose de :

- élaborer un « plan langues » en collaboration avec les hautes écoles et les universités dont l'objectif sera d'offrir, à chaque étudiant, un programme de formation spécifique permettant d'acquérir, durant son cursus, le niveau suffisant soit pour suivre des cours dans une langue étrangère en immersion au sein de son institution, soit pour s'engager dans un programme de mobilité européenne ;
- promouvoir les échanges et les collaborations avec les institutions situées en Flandre et en Communauté germanophone.

7. FAVORISER LA MOBILITE ETUDIANTE

Pour le PS, les séjours à l'étranger dans le cadre des études doivent être encouragés et mis à la portée de tous les étudiants.

7.1. MIEUX FINANCER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Une minorité d'étudiants de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles participent au programme de mobilité européenne Erasmus.

Le PS souhaite :

- augmenter le nombre d'étudiants de la FWB partant en séjour Erasmus ou programmes similaires dans tous les types d'enseignement supérieur ;
- développer des actions de sensibilisation mettant en avant la richesse des expériences des participants ;
- évaluer l'accessibilité de ces programmes de mobilité nationaux ou internationaux ;
- examiner la possibilité d'adapter les montants des bourses de mobilité Erasmus au coût de la vie et à la situation sociale de l'étudiant et indépendamment de l'établissement d'inscription de l'étudiant.

7.2. RENFORCER L'OUVERTURE INTERNATIONALE DE NOS CAMPUS

L'obtention d'une équivalence de diplôme ou d'un permis de séjour est une démarche souvent longue et fastidieuse pour les étudiants ou chercheurs étrangers.

Le PS propose :

- la simplification des démarches administratives à accomplir ;
- le renforcement des services compétents de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre un meilleur accueil et accélérer les processus de reconnaissance ;
- un contact organisé avec les autorités des pays qui tardent à délivrer les diplômes, compromettant la transformation d'une équivalence provisoire

en équivalence définitive ;

- la création d'une cité internationale étudiante.

Par ailleurs, pour le PS, la coopération universitaire doit être redéployée vers les étudiants du Sud.

Pour le PS, il faut :

- lancer une réflexion à propos des coûts et droits d'inscription, prélevés dans les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les universités ;
- poursuivre les partenariats académiques avec les pays ayant conclu un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de permettre les échanges de professeurs.

7.3. INTÉGRER LES ENJEUX EUROPÉENS ET NATIONAUX DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Aucune discrimination ne peut être pratiquée pour l'accès à l'enseignement supérieur entre les ressortissants de l'Union européenne. Si cette mesure est en soi positive, elle peut mener à des effets pervers, notamment lorsqu'un Etat décide de se décharger sur ses voisins d'une partie de ses obligations de formation comme c'est ponctuellement le cas pour les études de sciences vétérinaires ou paramédicales. Suite à une offre de formation insuffisante, les étudiants français constituent désormais plus de la moitié des effectifs de certaines filières en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet effet pourrait être produit sur une échelle beaucoup plus large si d'autres pays décidaient, par exemple, d'augmenter considérablement les droits d'inscription universitaire comme cela vient de se réaliser au Royaume-Uni.

Pour le PS, l'Europe doit prévoir un système de compensation financière au bénéfice des Etats accueillant beaucoup plus d'étudiants de l'Union européenne qu'ils n'ont de ressortissants qui étudient dans un autre pays de l'Union.

8. DEVELOPPER L'ALTERNANCE DANS LE SUPERIEUR

Sous cette législature, cinq projets pilotes d'enseignement en alternance ont été initiés dans différentes filières. Les résultats semblent prometteurs. Ils permettent d'accrocher de nouveaux publics à l'enseignement supérieur en proposant une approche métier et ils favorisent la formation de techniciens de pointe.

Pour le PS, il faut :

- étendre, après évaluation, l'enseignement supérieur en alternance à d'autres filières et formes d'enseignement supérieur ;
- sensibiliser les acteurs socio-économiques à l'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur ;
- adapter la formation des enseignants du supérieur à partir des acquis des enseignants ayant participé aux expériences pilotes, dans le cadre du **certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (Capaes)**.

9. RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE

L'enseignement supérieur artistique en FWB est à l'aube d'une nouvelle évolution dans une structure plus vaste d'enseignement au sein à la fois des pôles universitaires et de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

9.1. DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LE RESTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour renforcer les liens entre l'enseignement supérieur artistique et le reste de l'enseignement supérieur, tout en préservant les spécificités pédagogiques de cet enseignement, le PS propose de :

- soutenir la co-organisation des cours généraux et de certains cours techniques ;
- organiser des masters de spécialisation et de perfectionnement.

9.2. OPTIMISER L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LES PRATIQUES ARTISTIQUES

L'utilisation des nouvelles technologies est au cœur des pratiques artistiques contemporaines.

Pour le PS, il faut :

- améliorer l'outil informatique pour adapter les formations aux usages des nouvelles technologies ;
- prévoir un centre d'appui aux écoles supérieures des arts pour les doter d'un accès aux technologies de pointe.

9.3. DÉVELOPPER LA TRANSDISCIPLINARITÉ ET LA MULTIDISCIPLINARITÉ ARTISTIQUE

Le PS souhaite permettre à tous les étudiants de l'enseignement supérieur artistique de s'ouvrir sur la pratique de l'ensemble des disciplines artistiques et non uniquement de leur pratique artistique de base. La logique de cloisonnement des pratiques artistiques est, en effet, devenue désuète et les artistes de demain doivent pouvoir maîtriser le panel de plus large de disciplines.

Le PS propose de :

- tisser les liens entre les acteurs des différents domaines et encourager le dialogue entre les pédagogues des différentes pratiques artistiques à travers un espace de création commun ;
- développer des projets permettant de jeter des ponts entre les disciplines artistiques tout en maintenant et encourageant les objectifs particuliers de chaque discipline ;
- renforcer les partenariats avec des opérateurs culturels ainsi qu'avec l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit ;

- ouvrir des collaborations avec le monde de l'innovation et de l'entreprise.

9.4. CRÉER UNE FORMATION EN DANSE

Le PS propose d'organiser une nouvelle formation dans le domaine de la danse. Celle-ci devrait être organisée de manière unique et sur un seul site en Fédération Wallonie-Bruxelles, en synergie avec les principaux lieux d'activités reconnu au niveau international, en co-organisation ou co-diplômation entre plusieurs établissements.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la politique d'initiation et de formation à la danse (académies, enseignement artistique non obligatoire et humanités artistiques) développée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

9.5. METTRE EN PLACE DES SYNERGIES ENTRE LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS ET LE MONDE DE L'INNOVATION

Afin de permettre aux étudiants d'avoir, dès leurs études, une pratique du terrain et encourager de nouvelles perspectives artistiques, le PS souhaite :

- mettre en place un dispositif de collaboration entre les écoles supérieures des arts et les opérateurs culturels ;
- envisager d'étendre ces partenariats aux entreprises et au monde de l'innovation.

10. RENOVER LES BATIMENTS DU SUPERIEUR

Les bâtiments de l'enseignement supérieur sont souvent en mauvais état, avec une faible performance énergétique et inadaptés à l'enseignement et la recherche qui s'y pratiquent, notamment dans les écoles supérieures des arts.

Le PS estime qu'il faut :

- encourager une politique d'utilisation concertée des infrastructures au niveau des pôles ;
- poursuivre les efforts entrepris pour adapter les bâtiments à la spécificité de l'enseignement qui s'y pratique et garantir l'accès aux personnes en situation de handicap, notamment en partenariat avec les pouvoirs provinciaux et locaux ;
- investir dans l'entretien des bâtiments pour éviter des rénovations ultérieures plus coûteuses et rechercher un financement spécifique avec la Banque européenne d'investissement ;
- encourager l'insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques pour la construction ou la rénovation des bâtiments ;
- intégrer des critères d'efficacité énergétique dans les projets de rénovation ou de construction de bâtiments pour l'enseignement supérieur ;
- anticiper l'augmentation de la fréquentation de l'enseignement supérieur

pour faire face au boom démographique.

11. POSITIONNER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMME UN ACTEUR DU REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE

Sans renier les missions d'émancipation sociale et de développement personnel que doit remplir l'enseignement supérieur, il est essentiel, parallèlement, de le considérer comme un acteur au service du redéploiement économique de nos Régions.

11.1. MOBILISER LES RESSOURCES DES ENTREPRISES

Dans le supérieur, une grande partie des enseignements est de type professionnalisant. Il est essentiel à cet égard de renforcer les liens avec le monde des entreprises, du secteur marchand et non-marchand, et cela avec trois objectifs :

- être plus réactif par rapport aux besoins de la société, dans le cadre du redéploiement économique de nos régions ;
- solliciter davantage les acteurs économiques dans l'effort de formation de nos jeunes (offre de stages, mise à disposition d'outils et de matériels performants, etc.) ;
- encadrer les apports privés au sein de l'enseignement supérieur pour qu'ils s'inscrivent dans ses missions de service public.

11.2. PRÉPARER LES FUTURS DIPLÔMÉS À LEUR ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Le PS veut développer des modules de cours de préparation des futurs diplômés à l'accès au marché de l'emploi afin de :

- sensibiliser les futurs diplômés à l'importance de la création d'emploi ;
- donner le goût de l'entrepreneuriat et la création d'activités.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET À DISTANCE

De nombreux jeunes quittent le système éducatif sans diplôme ou avec un diplôme qui n'est pas réellement valorisable sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, des adultes, jeunes et moins jeunes, souhaitent augmenter leurs compétences afin d'améliorer leurs situations professionnelles ou de s'émanciper par le savoir. L'enseignement de promotion sociale comme l'enseignement à distance constituent de véritables opportunités pour reprendre ou poursuivre leur formation afin d'atteindre ces objectifs.

1. SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

Pour le PS, l'enseignement de promotion sociale (EPS) est d'abord un levier important, une réelle seconde chance, pour de nombreux jeunes ou adultes ayant quitté l'école sans titre valorisable sur le marché de l'emploi, pour finaliser un cursus scolaire et obtenir un diplôme, de l'enseignement secondaire général ou qualifiant, ou de l'enseignement supérieur. La promotion sociale propose également des formations en alphabétisation ou en « français langue étrangère », prérequis à une intégration sociale et à l'emploi. C'est enfin l'opportunité d'une formation continue, pour ceux qui souhaitent réorienter leur carrière, évoluer professionnellement ou s'épanouir.

Pour le PS, l'enjeu de la promotion sociale est triple :

- augmenter le taux de participation des adultes à la formation tout au long de la vie, notamment en valorisant la reconnaissance des acquis de l'expérience ;
- augmenter le taux de certification et de diplomation, en particulier dans les filières porteuses d'emploi en centrant l'enseignement sur les acquis d'apprentissage des étudiants ;
- mieux ancrer son action dans le contexte socio-économique, par exemple avec des entreprises ou des pouvoirs publics par des conventions.

1.1. MAINTENIR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

La promotion sociale, de par sa fonction d'enseignement de la deuxième chance, propose des cursus adaptés à des publics qui n'ont pas pu obtenir un diplôme d'études dans les filières classiques. Pour le PS, la gratuité doit demeurer la règle pour tous les allocataires sociaux.

Le PS veillera à :

- maintenir la gratuité des études en promotion sociale pour tous les allocataires sociaux ;
- instaurer des bourses d'études pour les étudiants de promotion sociale.

En outre, le PS veut que l'EPS développe une pédagogie qui :

- réduise les inégalités scolaires accumulées durant la scolarité obligatoire ;

- permette le rattachement scolaire des personnes ayant vécu une expérience scolaire difficile ;
- soutienne durant leur formation les personnes socialement fragilisées.

1.2. DÉVELOPPER L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Le PS propose de :

- orienter prioritairement l'offre de formation de promotion sociale du niveau secondaire vers les publics infra-scolarisés ;
- élargir l'offre pour favoriser les sections formant aux métiers en pénurie, aux fonctions critiques et aux métiers de demain, en particulier ceux liés au développement durable, à l'environnement et à l'énergie.

1.3. ORGANISER LE PILOTAGE DE L'EPS

Si l'offre de formation doit être renforcée, il est tout aussi indispensable de piloter cette offre et de l'ajuster au mieux aux besoins des publics et aux besoins socio-économiques de chaque bassin d'emploi. Il est aussi nécessaire, afin de cibler l'offre de formations, de mieux évaluer l'effet de son action sur les trajectoires des apprenants afin de soutenir les pouvoirs organisateurs et les établissements dans le choix de leur offre d'enseignement.

Le PS soutiendra la mise en place d'un réel pilotage pour l'enseignement de promotion sociale.

1.4. COORDONNER ET MAINTENIR LA PROXIMITÉ DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

L'enseignement de promotion sociale doit rester un enseignement de proximité pour en garantir l'accès à tous les citoyens.

Pour le PS, la collaboration entre établissements doit être encouragée afin de maintenir une offre de proximité là où elle est nécessaire et d'élargir l'offre de formation par des organisations conjointes.

Le PS propose de :

- améliorer la coordination des offres des hautes écoles, universités, et de l'enseignement supérieur de promotion sociale afin d'éviter toutes concurrences inutiles ;
- maintenir des incitants à la fusion volontaire d'établissements d'enseignement de promotion sociale pour harmoniser l'offre de formation et renforcer les moyens administratifs et pédagogiques des établissements.

1.5. DÉVELOPPER LES COURS DE PROMOTION SOCIALE EN LIGNE

Les technologies de l'information et la communication offrent de réelles opportunités de développement à l'enseignement de promotion sociale. La mise

en ligne des cours permettra à la promotion sociale de nouvelles possibilités d'articulation de parcours pour les apprenants.

Le PS souhaite :

- créer une plateforme informatique commune à tous les établissements de l'enseignement de promotion sociale.

1.6. AMPLIFIER LES COMPLÉMENTARITÉS AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour le PS, l'enseignement supérieur de promotion sociale est un enseignement supérieur à part entière, répondant aux besoins d'un public particulier.

Soucieux de rendre toujours plus accessible l'enseignement de promotion sociale et de l'intégrer dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, le PS propose de :

- élargir le bénéfice des bourses et des prêts d'études aux étudiants de l'enseignement supérieur de promotion sociale ;
- rechercher de plus grandes complémentarités entre les filières d'enseignement supérieur de promotion sociale et les autres filières d'enseignement supérieur, que ce soit par des co-diplomations, des collaborations ou la mise en place de passerelles entre ces différentes formes d'enseignement.

1.7. RENFORCER LES PASSERELLES AVEC LA FORMATION POUR ADULTES

L'offre doit aussi être coordonnée avec celles des opérateurs de formation régionaux ou sectoriels, en collaboration avec tous les acteurs de l'enseignement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi dans une logique de bassin.

Face au grand nombre d'opérateurs actifs dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, le PS veut rapprocher ces différents opérateurs de formation pour adultes dans un but de qualité et d'efficacité du service rendu au public. Le PS sera particulièrement attentif à créer des passerelles avec les dispositifs mis en œuvre avec les Régions.

Le PS veillera à :

- renforcer ses relations avec le processus de validation des compétences afin de reconnaître des acquis et de les valoriser dans un parcours de formation ;
- créer des liens avec les opérateurs régionaux de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'alternance ;
- articuler l'offre de promotion sociale avec les dispositifs d'apprentissage des langues ;
- favoriser la conclusion de conventions permettant des passerelles automatiques entre les parcours réalisés chez les différents opérateurs.

Le PS veillera également à :

- supprimer les sanctions pour les demandeurs d'emploi qui suivent des formations de base ou « professionnalisantes » de l'EPS.

2. MODERNISER L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

L'enseignement à distance propose des outils pédagogiques préparant les candidats aux épreuves du jury central pour l'obtention du diplôme secondaire supérieur. Il constitue également une opportunité, pour les Belges vivant à l'étranger, d'accéder aux programmes d'enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Le PS souhaite que l'enseignement à distance (EAD) devienne un véritable outil de promotion sociale pour permettre aux étudiants d'acquérir certaines des compétences requises et de les faire valider.

Pour le PS, l'enseignement à distance doit être intégré à l'enseignement de promotion sociale en collaborant à la réalisation de filières d'apprentissage par l'apprentissage en ligne.

Par ailleurs, afin de mettre l'enseignement à distance en phase avec les exigences de la société contemporaine, le PS propose de développer l'accès en ligne à différents modules de formation, vu la généralisation de l'usage d'internet.

Le PS souhaite :

- renforcer la mission de préparation aux jurys centraux et donc élargir l'offre des modules en ligne, pour lesquels la présence du tuteur est indispensable mais également l'offre de modules autonomes ;
- moderniser l'accès aux cours à distance en s'appuyant sur les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies ;
- développer l'offre de cours en ligne.

ENFANCE

L'avenir de nos enfants nous préoccupe tous. Pour le PS, les pouvoirs publics doivent soutenir au mieux les familles en offrant des places d'accueil de qualité et accessibles en suffisance et en garantissant la continuité des allocations familiales dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat.

1. ASSURER DES ALLOCATIONS FAMILIALES ADAPTEES A TOUTES LES FAMILLES

La Wallonie recevra dès le 1^{er} juillet 2014 la compétence relative aux allocations familiales. La loi spéciale transférant la compétence prévoit néanmoins qu'elle ne pourra pas encore en exercer la gestion administrative ni modifier la politique menée de façon significative : cela ne sera possible qu'au plus tôt le 1^{er} janvier 2016 et au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Pour le PS, la première priorité à ce stade est de s'assurer que chaque famille continuera à recevoir ses allocations familiales en temps et en heure. Le PS ne souhaite pas révolutionner la politique des allocations familiales sous cette législature afin de ne pas complexifier le transfert de la compétence. Néanmoins, des améliorations sont dès à présent souhaitables pour faciliter la vie des citoyens sans bouleverser le système.

Le PS propose dès lors de :

- constituer une base de données des étudiants de l'enseignement supérieur afin de pouvoir octroyer automatiquement les allocations familiales aux jeunes de 18 ans et plus qui suivent des études, sans que cela nécessite de démarche administrative de la famille ;
- permettre la scission des allocations familiales entre les deux parents en cas de séparation lorsqu'ils émettent une volonté en ce sens.

La Wallonie dispose donc de plusieurs années pour se préparer à accueillir cette compétence.

Mais pour le PS, il faut commencer le travail dès à présent et :

- afin de réaliser des économies d'échelle et de pouvoir mener une politique sociale cohérente, préparer l'accueil des allocations familiales au sein de l'organisme d'intérêt public en charge de la santé et de l'aide aux personnes ;
- mettre en place des processus automatiques afin que les citoyens ne rencontrent pas de difficultés administratives en cas de déménagement ;
- veiller à la convergence des politiques menées en Wallonie et à Bruxelles ;
- continuer à associer les représentants des familles et les partenaires sociaux à la gestion de cette compétence, comme c'est déjà le cas au niveau fédéral car ils disposent d'une expertise à même de garantir efficacement la reprise de la compétence ;

- continuer à travailler avec les caisses d'allocations familiales afin de garantir la continuité des prestations, tout en prévoyant une caisse publique au sein de l'organisme d'intérêt public compétent.

2. ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS

Les besoins des familles en matière d'accueil des enfants sont en évolution constante. La diversification des modèles familiaux doivent être prises en compte, que ce soit les familles traditionnelles, les familles monoparentales, les familles recomposées, des familles homoparentales... De même, la précarisation grandissante suite à la crise économique, conjugué au boom démographique dans certaines zones de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont augmenté, ces dernières années les inégalités dans l'accès aux services d'accueil.

L'accueil de l'enfant est une question centrale pour nombre de parents. Pour le PS, il faut tendre vers un accueil universel. Il faut donc apporter des solutions pratiques permettant d'accueillir tous les enfants en offrant des services d'accueil suffisants, accessibles financièrement et de qualité. Une attention particulière doit être réservée à la mixité sociale et à l'accueil des enfants issus de milieux précarisés.

L'accueil des enfants en dehors du milieu familial doit rencontrer deux objectifs : contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la collectivité tout en favorisant un accès pour tous à des services de qualité.

La politique d'accueil des enfants mise en œuvre par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est un levier pour proposer des solutions qui facilitent la vie des femmes et des hommes pour concilier vie privée et vie professionnelle, participer à la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement de leur enfant.

2.1. DÉVELOPPER L'ACCUEIL DES PETITS ENFANTS

L'augmentation de la demande d'accueil des petits enfants en dehors du milieu familial correspond à la généralisation du travail des deux parents et à l'augmentation du nombre de familles monoparentales.

Par ailleurs, pour tout enfant, la fréquentation d'un milieu d'accueil est importante pour son développement et son éducation. L'accueil de la petite enfance conditionne également l'accès à l'emploi et plus globalement le redressement économique mis en œuvre par les Régions. L'absence de solution de garde reste l'un des principaux pièges à l'emploi, relevés par le Conseil supérieur de l'emploi, essentiellement pour les femmes.

Si le nombre de places d'accueil a augmenté sous cette législature, la pression démographique et l'évolution sociétale font que trop de parents sont encore en recherche d'une solution d'accueil pour leur enfant. Pour le PS, tous les parents doivent bénéficier d'une solution d'accueil tenant compte de leurs besoins.

2.1.1. RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ POUR TOUS LES ENFANTS

La priorité reste l'augmentation du nombre de places ciblée dans les zones où la pression démographique est la plus forte et dans celles où le taux de couverture est inférieure à la moyenne.

Pour le PS, il faut :

- poursuivre l'effort entamé avec le Plan Cigogne III en établissant une nouvelle programmation permettant de créer au total 10.000 nouvelles places subventionnées pour 2019, en priorité dans les zones en déficit ;
- identifier les zones en déficit en établissant, au niveau de chaque bassin de vie, un cadastre des places disponibles croisé avec les besoins liés à l'évolution démographique pour objectiver le choix des projets d'infrastructures d'accueil et le financement des frais de fonctionnement;
- intégrer des critères relatifs à la situation socio-économique des habitants d'une commune dans le choix des projets prioritaires.

On constate encore une différence d'offres de services importante selon les sous-régions. Cette situation s'explique par la présence d'une offre d'accueil privée dont le prix n'est pas proportionnel au revenu des parents. Mais également par une forte inégalité d'offres d'accueil subventionné. Ainsi, les communes qui connaissent les taux de croissance démographique les plus élevés sont souvent les plus pauvres et donc les moins à même de financer la construction de nouveaux milieux d'accueil et d'en assurer le fonctionnement.

Pour le PS, les nouvelles places d'accueil subventionné doivent être prioritairement créées dans ces communes. Le PS veut assurer la couverture la plus équitable sur l'ensemble du territoire de la FWB. Pour ce faire, il est nécessaire d'élaborer des critères de programmation et de pilotage du système d'accueil en visant l'équité et de revoir les critères de financement pour introduire davantage de solidarité au niveau de la distribution des moyens de fonctionnement entre pouvoirs organisateurs et milieux d'accueil.

Pour répondre à ce défi, le PS propose dans un partenariat entre les Régions et la FWB de :

- revoir les modalités de financement des services d'accueil de la petite enfance et des infrastructures afin de garantir la viabilité de tous les milieux d'accueil subventionnés par, entre autres, des mécanismes de solidarité efficaces pour assurer une offre sur l'ensemble du territoire de la FWB ;
- améliorer le statut des accueillantes conventionnées en leur accordant un statut salarié;
- développer les pré-gardiennats accueillant des enfants de 18 à 36 mois ;
- mieux prendre en compte la spécificité des besoins en zone rurale liés à la faible densité de la population ;
- évaluer et le cas échéant revoir les normes d'infrastructure pour les

milieux d'accueil en introduisant la possibilité d'accommodements raisonnables pour les normes techniques ;

- veiller à reconnaître les maisons d'enfants agréé jusqu'ici par Kind & Gezin en Région bruxelloise ;
- développer un statut spécifique pour les structures d'accueil non subventionnées par la FWB qui reçoivent pourtant une aide financière d'autres pouvoirs publics ;
- développer des partenariats public-privé pour la création de crèches (voir chapitre Fiscalité) ;
- garantir les emplois actuellement subventionnés par les Régions dans les milieux d'accueil ;
- évaluer et, le cas échéant, étendre les expériences de création de crèches dans les gares des grandes villes.

2.1.2. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL

Les milieux d'accueil restent inaccessibles pour une partie de la population malgré une participation financière progressive des parents. Le PS plaide pour une gestion plus équitable et plus efficace de l'accès aux places d'accueil disponibles. Chacun a droit à un accueil de qualité.

Le PS souhaite à cet égard :

- favoriser la mixité sociale en améliorant l'accessibilité financière des milieux d'accueil, en introduisant une plus grande progressivité de la participation financière des parents pour les bas et moyens revenus ;
- étudier la possibilité d'un financement différencié des milieux d'accueil en fonction du public fréquentant le milieu d'accueil ;
- adapter le système de participation financière pour le rendre plus progressif selon le revenu des parents et déplaçonner la participation financière des parents pour que chacun contribue selon ses capacités ;
- élargir le système de participation financière des parents à toutes les structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants percevant des financements publics ;
- améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil par la mise en place d'un système d'équipe de puéricultrices mobiles ;
- simplifier la recherche de solutions d'accueil et les procédures d'inscription notamment en proposant la création d'une seule liste d'attente pour les milieux d'accueil subventionnés dans chaque commune afin d'éviter à la fois des demandes d'inscription simultanées et un travail de gestion supplémentaire pour les milieux d'accueil et ainsi garantir le respect, la transparence et l'équité des modalités d'inscription ;
- sensibiliser les familles notamment précarisées, à l'intérêt pour leurs enfants, de fréquenter un milieu d'accueil collectif.

2.1.3. DIVERSIFIER L'OFFRE D'ACCUEIL POUR MIEUX RENCONTRER LES BESOINS DES PARENTS ET DES ENFANTS

Pour de nombreux parents, une prise en charge cinq jours par semaine, entre 7h30 et 17h30, n'est pas satisfaisante. Pour le PS, il faut diversifier l'offre d'accueil en fonction des besoins spécifiques identifiés au niveau supra-communal (voir chapitres Pouvoirs locaux et Développement territorial).

Le PS souhaite :

- développer l'offre d'accueil d'urgence et de haltes accueil pour permettre aux parents de bénéficier rapidement d'une formule d'accueil adaptée ;
- créer des haltes accueil à proximité des centres de formation pour demandeurs d'emploi et des équipes mobiles d'accueil pour les régions rurales ou semi-rurales ;
- renforcer l'accueil en dehors des heures habituelles (accueil dit flexible) pour coller au mieux aux besoins des parents soumis à des horaires irréguliers ;
- encourager l'offre d'accueil à domicile pour les enfants malades ;
- favoriser la création de services « intégrés », c'est-à-dire proposant une diversité de formules d'accueil pour favoriser la mixité sociale.

2.1.4. RENFORCER LA COORDINATION DES NIVEAUX DE POUVOIR

La politique de l'accueil de l'enfance est à la croisée des compétences de la FWB, des Régions, de l'Etat fédéral et du niveau local. La création de nouvelles places d'accueil nécessite la construction ou la rénovation d'infrastructures, l'appui des politiques d'aide à l'emploi régionales, le respect des normes d'agrément et les moyens de fonctionnement de la FWB, le soutien logistique et financier des communes et des provinces.

Pour le PS, la prochaine législature devra permettre de renforcer l'articulation des politiques menées par les différents niveaux de pouvoir qui interviennent dans l'accueil de nos enfants et rechercher la simplification et l'efficacité.

Pour cela, le PS est attentif à :

- coordonner, notamment par l'adoption de critères de sélection communs, la programmation de nouvelles places, d'infrastructures d'accueil et des subsides à l'emploi ;
- mettre en place un guichet unique à destination des promoteurs de projets d'accueil afin de mieux les informer sur les différents dispositifs de soutien à la création de places d'accueil et de faciliter leurs démarches administratives ;
- organiser la concertation et l'échange d'informations entre l'ONE et les autres administrations concernées tout en simplifiant les procédures et les critères pour la création de places ;
- confirmer les emplois subventionnés pour l'accueil et optimiser à cette

fin la collaboration entre la FWB et les Régions.

2.2. RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS APRÈS L'ÉCOLE ET PENDANT LES VACANCES

L'accueil extrascolaire et durant les vacances scolaires pour les enfants de deux ans et demi à douze ans doit correspondre aux nouveaux besoins des familles et être accessible à tous les enfants, proposant un cadre sécurisé, de qualité et épanouissant pour les enfants.

2.2.1. ETOFFER L'OFFRE

La demande en matière d'accueil en dehors des heures scolaires est en hausse ces dernières années. L'essor démographique mais aussi l'allongement des temps de trajets domicile/travail, la flexibilisation des horaires en dehors des heures scolaires renforcent la demande (voir chapitre Enseignement obligatoire).

Le PS propose donc de :

- assurer une offre d'accueil de qualité accessible financièrement sur l'ensemble du territoire de la FWB ;
- garantir une offre d'accueil jusque 18h00 ;
- encourager, au sein des écoles primaires, l'organisation d'activités sportives, culturelles et artistiques après 15h30 ;
- développer l'offre d'écoles de devoirs qui jouent un rôle essentiel en matière de cohésion sociale et dans les relations école – famille ;
- développer une offre de stages accessible financièrement à tous pour les enfants de deux ans et demi à six ans durant les vacances scolaires ;
- mieux prendre en compte la spécificité des besoins en zone rurale liés à la faible densité de la population ;
- favoriser la prise en charge d'enfants porteurs de handicap dans les structures d'accueil extrascolaire en prolongement de la logique d'intégration initiée dans l'enseignement obligatoire ;
- pérenniser les emplois et structures actuellement financées par le Fonds d'équipements et de services collectifs (FESC) et y développer l'accueil extrascolaire à partir d'une collaboration étroite entre la FWB et les Régions, en concertation avec les partenaires sociaux ;
- réglementer les initiatives privées et commerciales proposant des prises en charge des devoirs.

2.2.2. RENFORCER LES LIENS AVEC L'ÉCOLE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT/ÉLÈVE

La demande d'accueil pour les enfants de 2,5 à 12 ans doit être pensée en étroite association avec l'école. En effet, une partie importante du temps passé dans les murs de l'école s'inscrit dans le cadre extrascolaire (avant 8h30 et après 15h30). Pour le PS, il est essentiel de penser l'articulation de ces temps en proposant un cadre qui garantisse à l'enfant le respect de ses besoins.

Le PS veut :

- renforcer la dimension émancipatrice et créative du temps extrascolaire ;
- améliorer les synergies entre le personnel d'accueil et l'équipe pédagogique de l'école ;
- examiner les enjeux relatifs aux temps de midi dans une perspective globale intégrant les dimensions santé et bien-être des enfants.

2.3. ASSURER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

La professionnalisation en cours des secteurs de l'accueil des enfants doit être soutenue par les pouvoirs publics.

Le PS propose de :

- assurer la qualité de vie dans les milieux d'accueil (repas, infrastructures, sommeil...) ;
- sécuriser les lieux d'accueil et leurs abords (zone 30, panneaux intelligents, passage piéton...) et tenir compte des besoins des enfants et des familles (utilisation de poussettes...) dans l'aménagement urbain ;
- soutenir la formation continue des professionnels de l'accueil et intégrer dans les projets d'accueil la prise en compte de la diversité culturelle et sociale des enfants et des familles ;
- étoffer la formation initiale des professionnels de l'enfance et créer une formation dans l'enseignement supérieur pour la petite enfance et la gestion des milieux d'accueil ;
- améliorer le niveau de qualification des professionnels de l'accueil extrascolaire par le renforcement de l'offre de formation et l'harmonisation des exigences de formation entre les différents secteurs de l'accueil en vue de favoriser les passerelles et les équivalences ;
- renforcer, après évaluation et consultation des parents, les cadres réglementaires de la politique d'accueil des enfants de plus de trois à douze ans par l'adaptation du décret « Accueil temps libre » (ATL), le développement d'une démarche de pilotage, la réalisation d'un cadastre de l'emploi.

SANTÉ

Un enfant qui a de la fièvre, un proche qui lutte contre la maladie, une connaissance qui accouche prochainement, un mal de dents soudain, un reportage télévisé sur l'alimentation qui nous inquiète... La santé est, pour chacun de nous, une préoccupation quotidienne.

Selon l'OCDE, la Belgique dépense 10% de son PIB dans les soins de santé. C'est moins qu'en France, aux Pays-Bas et en Allemagne pour un système dont chacun loue pourtant la qualité et l'accessibilité !

Pour le PS, il est important de préserver notre modèle social de soins de santé tout en renforçant ses points forts (notamment le rôle essentiel des mutualités).

1. GARANTIR UN FINANCEMENT SUFFISANT DES SOINS DE SANTE

Les socialistes ont contribué à bâtir notre système d'assurance maladie obligatoire dans l'après-guerre. Le PS tient à y marquer son attachement : la qualité de la prise en charge, la garantie de soins accessibles à tous et le modèle de concertation sociale constituent autant de raisons de notre fierté.

Face aux pressions budgétaires, le PS continuera à défendre les conquêtes sociales et se battra pour maintenir le principe de solidarité face à la maladie à la base de notre modèle de santé.

Il faudra continuer à gérer rigoureusement les soins de santé, mais de nouveaux moyens seront nécessaires pour financer les évolutions technologiques, améliorer le remboursement des soins et faire face au vieillissement de la population.

La norme légale de croissance du budget des soins de santé est donc nécessaire et s'inscrit dans cet objectif.

Le PS propose dès lors de :

- maintenir à au moins à 3% la norme légale de croissance annuelle du budget des soins de santé pour la législature 2014-2019 ;
- garantir le financement des services transférés aux entités fédérées afin de leur permettre de mener à bien toutes leurs missions.

2. PREVENIR PLUTOT QUE GUERIR

2.1. FAIRE EN SORTE QUE CHACUN SE SENTE BIEN DANS SA VIE

En 2012, la Mutualité socialiste/Solidaris a réalisé une étude concernant l'état de bien-être psychologique de la population belge francophone. Elle montre que seul un Belge francophone sur quatre ne ressent aucun mal-être et qu'une personne sur dix ressent un profond mal-être en permanence.

2.1.1. *Accorder une attention particulière aux adolescents*

L'adolescence est une période particulièrement difficile pendant laquelle de nombreux jeunes se sentent mal dans leur peau.

Le PS propose de :

- déterminer au sein de chaque école deux personnes de contact « bien-être » et en donner les coordonnées à tous les élèves, afin que les adolescents puissent aborder leurs problèmes avec la personne avec laquelle ils ont le plus d'affinités et de la manière de leur choix (oralement, par e-mail, par téléphone...) ;
- encourager l'ouverture de « maisons de l'adolescent » qui assurent l'interface entre les services existants de façon à ce que les jeunes (ou leurs familles) puissent aborder en un seul lieu toutes les questions qui les préoccupent (relations sociales, conflits parents-enfants, sexualité, etc.) ;
- poursuivre la réforme du secteur de la santé mentale en l'étendant aux enfants et aux adolescents afin de venir en aide aux jeunes dans leur milieu de vie.

L'éducation la vie relationnelle, affective et sexuelle (en abrégé EVRAS) favorise, par ailleurs, les aptitudes des jeunes à opérer des choix éclairés pour s'épanouir dans leur vie relationnelle, affective et sexuelle et pour agir dans le respect de soi et des autres.

Il s'agit d'accompagner chaque jeune vers l'âge adulte selon une approche globale dans laquelle la sexualité est entendue au sens large et inclut notamment les dimensions relationnelles, affectives, sociales et culturelles en ce compris la dimension philosophique. L'EVRAS se développe tout au long de la scolarité dans le respect des différences.

Ce processus doit être mis en place progressivement dans l'ensemble des établissements scolaires de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement en alternance organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le PS propose de :

- généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire ;
- renforcer les « points d'appui » EVRAS qui soutiennent les écoles dans l'élaboration de leur projet, les outillent et facilitent les partenariats avec les acteurs associatifs (en particulier avec les centres de planning familial et les associations de promotion de la santé) ;
- généraliser l'EVRAS dans tous les milieux de vie en intégrant notamment la prévention du VIH, la lutte contre les violences et l'homophobie, la contraception, la santé reproductive, les relations amoureuses, la sexualité, etc.

2.1.2. Encourager le bien-être au travail

Les problèmes de mal-être et de stress au travail vont, eux aussi, croissant. Le *burn out* est devenu une véritable maladie de civilisation. Le travailleur doit toujours être plus productif, flexible, disponible... C'est bien évidemment avant tout sur l'organisation du travail qu'il faut agir pour prévenir ce malaise. Néanmoins, des mesures plus ciblées peuvent permettre de prévenir certains problèmes.

C'est la raison pour laquelle le PS souhaite :

- former de manière plus poussée les (futurs) managers et les (futurs) médecins du travail en matière de bien-être au travail ;
- rédiger un guide de bonnes pratiques à destination des employeurs, suggérant par exemple de prendre le temps d'expliquer au travailleur comment fonctionne le matériel informatique, les machines... qu'il doit employer, de prévoir des zones silencieuses où le travailleur peut « s'abriter », etc. ;
- faire en sorte que le « technostress », soit le stress lié aux nouvelles technologies (*smartphones*, tablettes...), soit pris en compte dans les analyses de risques que les employeurs doivent réaliser en application de la réglementation relative au bien-être au travail ;
- donner à chaque travailleur, lors de la signature de son contrat, un document synthétisant la loi sur le bien-être au travail et indiquant les coordonnées du médecin du travail compétent ;
- augmenter le nombre d'inspecteurs du travail afin de tendre vers les normes recommandées par l'Organisation internationale du travail (1 inspecteur pour 10.000 travailleurs contre 1 pour 26.000 travailleurs en Belgique).

L'incapacité de travail ne doit pas être vue comme une fatalité et le retour volontaire vers un emploi de qualité doit être la finalité des politiques menées dans ce secteur. Elle ne doit pas non plus amplifier la précarisation des assurés sociaux. Nous devons veiller à leur assurer une qualité de vie décente.

Le PS propose d'encourager les partenaires sociaux à envisager de :

- responsabiliser davantage les employeurs à réintégrer les travailleurs victimes d'une incapacité de travail de longue durée en créant un système de bonus-malus sur les cotisations sociales pour inciter les employeurs à mener des politiques proactives de prévention et de réintégration, dans un cadre budgétairement neutre ;
- évaluer et développer les dispositifs « Back to Work » par les mutuelles et les partenaires (Forem, Actiris, Awiph, Inami...), toujours sur base volontaire ;
- supprimer la période d'alignement de l'indemnité d'incapacité primaire sur l'allocation de chômage qui est une « double peine » pour les demandeurs d'emploi qui sont reconnus en incapacité de travail ;

- entamer une réflexion sur la transition entre invalidité et chômage.

2.1.3. Permettre la consultation d'un professionnel en cas de besoin

De façon plus générale, il importe de permettre à chacun de pouvoir consulter un professionnel qui peut l'aider à résoudre ses problèmes.

Le PS propose dès lors de :

- récolter des statistiques relatives aux consultations chez les psychothérapeutes afin de mieux connaître le public concerné et d'élaborer un projet pilote de remboursement des consultations ;
- poursuivre le développement des services de santé mentale dans les zones qui en sont dépourvues.

2.1.4. Lutter contre les assuétudes

La consommation d'alcool est largement répandue dans notre société et est inhérente à notre culture. L'immense majorité des citoyens consomme de l'alcool sans risques ou dommages importants.

Toutefois, l'alcool peut être consommé de manière risquée et nocive. Les conséquences sont alors considérables pour le consommateur, son entourage mais également pour la société.

C'est la raison pour laquelle le PS propose de :

- encourager les discothèques, cafés, soirées d'étudiants, festivals et autres lieux de fête à adopter le label « Quality nights », qui prévoit notamment un accès gratuit à l'eau et la sensibilisation du personnel aux risques de la fête ;
- renforcer les normes en matière de publicité pour l'alcool ;
- clarifier la législation réglementant la vente d'alcool aux mineurs en tenant compte de la teneur d'alcool dans les boissons ;
- interdire la vente d'alcool dans les distributeurs automatiques et dans les stations-services le long de l'autoroute ;
- indiquer sur les étiquettes des boissons alcoolisées leur valeur énergétique (nombre de calories) ;
- mieux conscientiser la population dans son ensemble à l'ampleur et à la nature des problèmes sanitaires, sociaux et économiques causés par l'usage nocif d'alcool ;
- renforcer la politique de prévention, en particulier à l'égard des groupes cibles les plus touchés ;
- former des professionnels à l'accompagnement des proches des personnes présentant une problématique liée à l'alcool ;
- intensifier les contrôles d'alcool au volant afin de contrôler chaque année

un automobiliste sur trois.

En ce qui concerne le tabac, il faut continuer à prendre des mesures d'une part encourageant chaque fumeur à arrêter et d'autre part visant à dissuader le citoyen à commencer. Il faut donc poursuivre nos efforts pour rendre ce produit le moins attrayant possible.

C'est pourquoi le PS souhaite :

- lancer des campagnes de sensibilisation audacieuses sur les risques du tabac et sur les pratiques de l'industrie du tabac ;
- associer des professionnels tels que les dentistes ou les gynécologues au « Plan wallon sans tabac » pour le développer et l'intensifier ;
- continuer à rembourser, au niveau wallon, les consultations de sevrage tabagique ;
- interdire toute publicité directe ou indirecte pour le tabac ;
- adopter une politique des prix dissuasive.

La question du cannabis a fait débat dans l'actualité ces derniers temps. Un groupe de travail constitué d'experts en la matière a déjà été mis en place et doit rendre son rapport fin 2014.

Pour le PS, il faut dès lors prendre connaissance de ces informations puis :

- élaborer au sein d'un « panel citoyen », en fonction des conclusions du groupe d'experts déjà mis en place sur la question, le meilleur compromis pour préserver la santé publique tout en ne pénalisant pas le consommateur.

Enfin, la consommation des drogues les plus dures constitue un véritable problème de santé publique. Les personnes dépendantes et leurs familles vivent des situations extrêmement difficiles qui demandent des réponses spécifiques. De nombreuses structures existent pour leur venir en aide mais, pour le PS, il faut compléter la palette de soins actuels afin que chaque patient puisse trouver des réponses adaptées à sa situation. Le transfert de la politique de lutte contre les assuétudes aux entités fédérées constitue une occasion de construire une politique plus cohérente.

Le PS propose de :

- développer fortement la prévention, à l'égard des jeunes en particulier, notamment en sensibilisant tous les élèves aux assuétudes pendant leur scolarité, en développant une méthodologie particulière avec les acteurs de la santé ;
- ouvrir dans certaines grandes villes, là où les problèmes sont les plus importants, des salles de consommation à moindre risque pour permettre aux personnes dépendantes, pour lesquelles des thérapies de sevrage n'ont pas encore pu aboutir, de ne plus s'injecter leurs produits dans la rue mais dans un local adapté, où elles pourront entrer en contact avec

des travailleurs sociaux et du personnel soignant ;

- soutenir la création de logements supervisés pour accueillir les personnes dépendantes qui sortent de cure, afin qu'elles soient accompagnées dans leur réinsertion ;
- évaluer où et à quel coût il pourrait être pertinent de développer en Wallonie et à Bruxelles le traitement par diacétylmorphine à destination des héroïnomanes de longue durée, réfractaires à tous les autres traitements.

2.1.5. Garantir une alimentation sûre et encourager une alimentation saine

L'accès pour tous à des aliments sûrs et à haute valeur nutritionnelle est un droit fondamental. Pour le PS, il faut poursuivre, dans les entités fédérées, les actions lancées depuis 2005 dans le cadre du Plan national nutrition santé qui a pour but de changer les habitudes alimentaires de la population, en visant en particulier les enfants.

Une enquête de la Mutualité socialiste/Solidaris nous confirme néanmoins qu'il faut aller plus loin : 63% des Belges jugent que la plupart des produits alimentaires présentent un risque « important », voire « très important », pour leur santé. 57% indiquent ne pas comprendre les indications mentionnées sur les étiquettes des produits.

Le PS souhaite :

- autoriser ou non les additifs alimentaires (conservateurs, édulcorants, colorants, exhausteurs de goût, émulsifiants...) exclusivement en fonction de rapports scientifiques indépendants et en aucun cas sur la base d'études financées par le secteur industriel comme cela se fait aujourd'hui ;
- réévaluer plus rapidement les additifs alimentaires autorisés en Europe afin de tenir compte des nouvelles connaissances scientifiques ;
- interdire, au niveau européen, les additifs alimentaires utilisés à des fins de marketing sans utilité fonctionnelle (comme certains colorants alimentaires qui peuvent induire le consommateur en erreur) ;
- faire vérifier par un organisme public les allégations présentes sur les emballages alimentaires et dans les publicités, telles que « diminue le cholestérol » ou « riche en fibres » ;
- renforcer les contrôles afin d'éviter de nouveaux scandales comme celui de la viande de cheval ;
- utiliser davantage de pictogrammes, plus identifiables que du texte, pour indiquer les allergènes sur les étiquettes ;
- garantir une offre de repas sains, savoureux et durables auprès de toutes les structures collectives pour jeunes de 0 à 18 ans par l'utilisation du cahier spécial des charges rédigé par les hautes écoles de diététiques ;
- distribuer gratuitement, à l'école, un fruit de saison et de production

locale par jour à chaque élève afin que tous les enfants bénéficient d'une collation saine.

2.2. MIEUX ORGANISER LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Agir en promotion de la santé, c'est prendre en compte tous les éléments qui influencent la santé : l'environnement, les conditions de vie, les relations, les revenus, l'emploi, etc. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur sanitaire mais aussi des secteurs de l'emploi, de la mobilité, du logement, de l'enseignement, etc.

En agissant sur ces déterminants, la promotion de la santé contribue à la qualité de vie, au bien-être et à la santé au sens de la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Pour améliorer les différentes actions, le PS propose de :

- organiser des « réseaux » de promotion de la santé afin de rassembler des informations sur les initiatives prises localement et d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure couverture du territoire ;
- permettre aux opérateurs de promotion de la santé d'organiser leur action sur un plus long terme en concluant avec eux des contrats-programmes assortis d'un financement pluriannuel ;
- soutenir le développement de partenariats locaux entre les centres locaux de promotion de la santé et les services de première ligne (services de santé mentale, maisons médicales, soins à domicile, centres de planning familial, associations de médecins généralistes, services de l'ONE, services de promotion de la santé à l'école, etc.) ;
- rapprocher les dispositifs de promotion de la santé de ceux de la cohésion sociale.

La santé est un capital qu'il faut préserver et promouvoir dès la naissance. Un système de soins universels doit être accessible à tous les enfants sans aucune distinction jusqu'à la fin de leur scolarité.

L'ONE et les services de promotion de la santé à l'école sont des services universels.

Pour permettre aux différents publics d'y accéder sans discrimination, il faut développer des stratégies complémentaires, diversifiées et de proximité :

- combiner l'offre individuelle offerte par l'ONE (suivi, consultations...) avec des missions collectives de promotion de la santé, par exemple par l'organisation de séances d'animation de groupe ;
- encourager les partenariats entre l'ONE et les organismes de promotion de la santé ;
- promouvoir activement l'estime de soi de chaque enfant en lui montrant qu'il peut contribuer positivement à la vie de la collectivité qu'il fréquente ;

- mener des campagnes d'intérêt général visant à promouvoir la santé dès l'enfance ;
- renforcer la participation des populations cibles aux programmes de promotion de la santé.

2.3. EVITER LA PROPAGATION DES MALADIES GRÂCE À LA VACCINATION

La vaccination permet de protéger le citoyen contre la maladie et ses complications éventuelles et de protéger les autres en ne diffusant pas la maladie à l'entourage familial, amical, professionnel, aux personnes côtoyées en transports en commun ainsi qu'aux personnes fragiles (malades, femmes enceintes, bébés trop jeunes pour être vaccinés, personnes immunodéprimées, personnes âgées...).

Le PS propose dès lors de :

- maintenir et intensifier les campagnes de vaccination en fonction du calendrier vaccinal ;
- augmenter le taux de couverture vaccinal pour atteindre le seuil critique au-delà duquel le potentiel épidémique disparaît ;
- faire évoluer le calendrier vaccinal en fonction des recommandations du Conseil supérieur de la santé ;
- continuer à garantir la possibilité de se faire vacciner tant chez les prestataires individuels (pédiatres, médecins généralistes, gynécologues...) que dans les structures de l'ONE suite au transfert de la compétence complète en matière de vaccination à la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- informer régulièrement les médecins généralistes, pédiatres et gynécologues de toute évolution en matière de vaccination ;
- organiser un partenariat structurel avec les cercles de médecins, les groupes locaux d'évaluation médicale (Glem), les groupements de pédiatres, les groupements des gynécologues, les centres de planning familial... afin de les sensibiliser à l'importance de la vaccination ;
- assurer un échange de données et une collaboration régulière en matière de vaccination et de surveillance des maladies infectieuses entre la Fédération Wallonie-Bruxelles (compétente pour la première) et la Cocom (Bruxelles) et la Wallonie (compétentes pour la seconde).

2.4. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

Les personnes défavorisées sont davantage confrontées à la maladie que d'autres. Pour être en bonne santé, un individu doit pouvoir s'appuyer sur des ressources de base : se loger, accéder à l'éducation, se nourrir convenablement, disposer d'un certain revenu, etc.

La lutte contre les inégalités sociales de santé est une préoccupation majeure pour le PS. Elle nécessite de mettre en place des partenariats transversaux et appelle à la participation de tous les acteurs concernés.

Le PS propose dès lors de :

- mieux former les professionnels à la réduction des inégalités sociales de santé en élaborant un référentiel définissant les besoins de formation selon les catégories de professionnels ;
- établir une charte pour impliquer activement les autres secteurs (notamment l'éducation, le logement, l'emploi...) dans le développement d'interventions utiles à la réduction des inégalités sociales de santé ;
- veiller à augmenter la participation des citoyens et des acteurs locaux du secteur social, de l'enseignement, etc. dans les services universels et les programmes de promotion de la santé ;
- intégrer de manière explicite et structurelle les questions d'inégalités sociales dans tous les dispositifs de santé ;
- conclure des partenariats entre les réseaux de lutte contre la pauvreté et les opérateurs de la promotion de la santé.

2.5. REVALORISER LA PREMIÈRE LIGNE DE SOINS

En matière de prévention, la première ligne de soins a évidemment un rôle primordial à jouer. Le rôle du médecin généraliste est central et doit être salué et renforcé à l'avenir.

Le PS propose de :

- promouvoir l'utilisation du dossier médical global tant auprès des médecins généralistes que des patients afin de renforcer le rôle du médecin généraliste comme interlocuteur privilégié du patient ;
- évaluer le système du module de prévention du dossier médical global, le « DMG+ » ;
- soutenir les initiatives de pratique groupée (en maisons médicales ou en centres médicaux), permettant d'offrir un encadrement pluridisciplinaire et d'accroître la visibilité de la première ligne.

3. INFORMER LE PATIENT ET PERMETTRE A CHACUN DE SE SOIGNER

3.1. INFORMER LE PATIENT DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ

Il n'est pas toujours évident d'obtenir des renseignements sur le coût d'une consultation chez le médecin ou d'un traitement à l'hôpital. Quand le patient reçoit la facture et s'aperçoit que son prestataire demande des suppléments élevés, il est trop tard pour consulter un autre médecin.

Pour améliorer l'information du patient, le PS propose de :

- créer un site internet qui permette à chaque patient de connaître le prix d'une consultation chez le médecin qu'il souhaite consulter ;

- améliorer l'information lors de la première consultation par l'obtention d'un consentement écrit du patient pour la prise en charge par un prestataire non conventionné ;
- permettre aux patients d'obtenir un devis avant une hospitalisation en chambre particulière (les suppléments ayant été interdits, à l'initiative du PS, en chambre commune et à deux lits) ;
- faire en sorte que tous les prestataires de soins (conventionnés ou non) donnent, obligatoirement et dans tous les cas, à chaque patient une facture claire et détaillée mentionnant les frais à sa charge (en ce compris les suppléments d'honoraires) et à charge de la collectivité ;
- renforcer le rôle des mutualités en tant qu'acteur de prévention grâce à une information complète sur les frais à charge du patient.

3.2. REVALORISER LA PRATIQUE D'UNE MÉDECINE SOCIALE

Afin d'améliorer l'accès aux soins des personnes précarisées et de renforcer le rôle fondamental de la première ligne de soins, le PS propose de :

- encourager la création de maisons médicales sociales en renforçant leur financement ;
- sensibiliser les médecins en formation à la pratique d'une médecine sociale de proximité par des stages en maisons médicales, en centres PMS ou au sein des CPAS.

3.3. EVITER LE REPORT DE SOINS

L'Institut de santé publique le relevait déjà en 2008 : près de 14% de la population reportent des soins pour des raisons financières. Ce constat s'aggrave encore dans les catégories précarisées de la population et pour les patients atteints de maladie chronique.

Afin d'endiguer ce phénomène, le PS souhaite :

- identifier automatiquement, en collaboration avec l'administration des finances (SPF Finances), les personnes susceptibles de bénéficier de l'intervention majorée, c'est-à-dire d'un meilleur remboursement des soins de santé ;
- automatiser le tiers payant social grâce à la facturation électronique pour les patients précarisés (bénéficiaires de l'intervention majorée ou du statut de malade chronique) ;
- mieux rembourser les soins dentaires et les verres de lunettes pour ces mêmes catégories de patients.

3.4. MENER UNE ACTION SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE SOINS DENTAIRES

Le PS souhaite agir dès le plus jeune âge pour encourager chaque enfant à prendre de bonnes habitudes en matière d'hygiène dentaire. Mais avec l'allongement de la vie, la question de l'accessibilité des soins dentaires devient également plus cruciale que jamais.

C'est la raison pour laquelle le PS souhaite mener une action spécifique en matière dentaire et notamment :

- développer la prévention en matière dentaire dans le cadre scolaire ;
- mieux informer les familles concernant la gratuité des soins dentaires chez les dentistes conventionnés pour les moins de 18 ans ;
- intégrer systématiquement des dentistes dans les maisons médicales (en plus des médecins, kinésithérapeutes et infirmier(e)s qui y exercent déjà actuellement) afin de renforcer l'accès des personnes précarisées aux soins dentaires ;
- mieux rembourser les soins dentaires préventifs et les prothèses dentaires pour les personnes qui en ont besoin.

3.5. RÉDUIRE LE PRIX ET FACILITER LE REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS

Depuis 2006, le prix des médicaments pour le patient a diminué de 16%. Pour pouvoir réaffecter des moyens au remboursement des nouveaux traitements, il est nécessaire d'encre réduire les coûts en continuant à favoriser les médicaments les moins chers (originaux et génériques hors brevet et biosimilaires¹⁹).

Les institutions (hôpitaux et maisons de repos) utilisent encore trop peu les médicaments moins chers : c'est donc surtout là que se situe l'enjeu à l'avenir.

A l'hôpital, le PS propose de :

- financer forfaitairement tous les médicaments oncologiques afin d'encourager le recours aux médicaments moins chers et afin que les ristournes négociées par les hôpitaux profitent à l'assurance maladie, tout en permettant une croissance de cette classe de médicaments ;
- responsabiliser l'hôpital s'il n'atteint pas un quota d'utilisation de nouveaux génériques et de médicaments biosimilaires.

Dans le secteur des maisons de repos, le PS propose de :

- permettre aux maisons de repos de mieux négocier les prix des médicaments en autorisant le pharmacien à délivrer, pour tous les patients qui ont le même traitement, un générique de la même marque, sauf avis contraire motivé du médecin prescripteur ;
- diminuer le nombre de médicaments prescrits et améliorer le choix des traitements en organisant de « revues de médication par patient » entre les acteurs (médecin prescripteur, pharmacien et, le cas échéant, médecin coordinateur et conseiller de la maison de repos) sur la base d'un formulaire pharmaceutique reprenant les médicaments avec le meilleur rapport qualité/prix.

¹⁹ Médicaments produits par biotechnologie dont le brevet a expiré

Dans le secteur ambulatoire, le PS propose de :

- augmenter automatiquement le pourcentage de médicaments moins chers que les médecins doivent prescrire lors de l'arrivée des nouveaux médicaments génériques ;
- imposer aux médecins de prescrire le principe actif du médicament (et pas la marque) pour les traitements aigus et lors de l'initiation d'un traitement chronique, afin que le pharmacien délivre au patient le médicament le moins cher.

Enfin, le PS souhaite accorder une attention particulière au remboursement des traitements innovants et contre les maladies rares :

- négocier au niveau européen le tarif des médicaments permettant de traiter les maladies rares afin d'obtenir de meilleurs prix pour tous ;
- permettre le remboursement plus tôt des médicaments innovants en réduisant les délais des procédures.

3.6. RÉDUIRE LA FACTURE HOSPITALIÈRE

Sous la précédente législature, grâce au PS, les suppléments d'honoraires en chambres communes et à deux lits ont été supprimés. Depuis 2009, le coût moyen d'un séjour en chambre à deux lits a ainsi diminué de 30%.

Les soins hospitaliers, toutes spécialités confondues, doivent être accessibles à tous. Il est inadmissible qu'une petite minorité de médecins sélectionnent leur clientèle dans des zones géographiques ciblées, n'acceptent d'administrer des soins qu'en chambre particulière, voire abandonnent toute activité hospitalière afin de pouvoir pratiquer des tarifs démesurés.

Concrètement, le PS propose de :

- interdire les suppléments d'honoraires en chambres doubles et communes en cas d'hospitalisation de jour ;
- plafonner les suppléments en chambre simple ;
- mieux rembourser les implants tout en forfaitarisant le financement afin d'avoir la garantie de payer le juste prix ;
- mettre fin aux écarts de rémunération anormaux entre les spécialités médicales en revoyant la nomenclature pour mieux valoriser les actes intellectuels ;
- organiser des « revues par les pairs » pour objectiver et harmoniser la pratique de suppléments au sein de chaque hôpital ;
- garantir la qualité et l'accessibilité de certaines pratiques en imposant, lorsque cela est requis au regard des recommandations médicales, qu'elles soient exercées au sein d'un hôpital.

4. AMELIORER LA COHERENCE ET LA QUALITE DES SOINS

4.1. CONTINUER À AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE LES MALADES CHRONIQUES

Sous l'impulsion du PS, la prise en charge des maladies chroniques a été une priorité de l'action gouvernementale en matière de santé ces cinq dernières années. Des mesures fortes ont été prises comme la reconnaissance d'un statut à la personne atteinte d'une affection chronique ou la réforme complète de la prise en charge de la douleur dans les hôpitaux.

Le PS propose de continuer ces efforts et de :

- créer, pour les patients chroniques qui marquent leur accord, un dossier médical électronique multidisciplinaire auquel l'ensemble des prestataires de soins et de l'aide pourront avoir accès, dans le respect de leurs compétences propres, afin de favoriser la prise en charge globale du patient chronique et le partage des données pertinentes ;
- créer une fonction de coordinateur de première ligne, qui réalisera une analyse globale de la situation d'un patient et proposera un plan d'actions « sur mesure » qui corresponde aux besoins du patient chronique dans son environnement de vie ;
- repenser les trajets de soins en tenant compte du fait qu'un patient chronique est souvent atteint de plusieurs pathologies pour lesquelles il convient d'avoir une approche globale du patient et de ses besoins ;
- améliorer les échanges d'informations entre l'hôpital et la première ligne de soins afin de préparer le retour du patient dans les meilleures conditions par une fonction de liaison au sein de l'hôpital.

4.2. ASSURER UN MEILLEUR TRAITEMENT DES MALADIES RARES

Sous la précédente législature, plusieurs avancées ont été réalisées afin d'améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies rares. Une nouvelle procédure de remboursement permettra d'accélérer l'accès aux médicaments vitaux et innovants. Un registre sera créé et la Belgique collaborera avec les autres pays européens afin que chaque nouvelle découverte en la matière puisse être partagée rapidement.

Afin de poursuivre en ce sens, le PS propose de :

- mieux identifier les patients atteints de maladies rares dans le système de santé afin d'adapter l'offre de soins à leurs besoins particuliers et d'améliorer le suivi en termes de santé publique ;
- en cas de difficulté à établir un diagnostic et afin d'éviter le renvoi de médecin en médecin, organiser rapidement une consultation multidisciplinaire rassemblant différents spécialistes afin de réduire le délai du diagnostic, d'en améliorer la qualité et d'assurer une prise en charge et un traitement adéquats.

4.3. PRÉVOIR DES ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION CLASSIQUE

Quand cela est possible, il est préférable de raccourcir voire d'éviter les séjours à l'hôpital pour favoriser le bien-être du patient et réduire le coût du traitement tout en préservant la qualité des soins.

L'hospitalisation de jour est de plus en plus fréquente et la durée des séjours à l'hôpital s'est fortement réduite. Il faut poursuivre cette évolution, en veillant toutefois à ce qu'elle ne nuise pas aux populations fragilisées.

Par ailleurs, il faut assurer, à domicile, les soins requis par l'état du patient, en toute sécurité et à des coûts moindres qu'en institution de soins, au travers d'une organisation efficiente.

L'hospitalisation à domicile concerne des patients dont l'état requiert des soins complexes, relevant de plusieurs professions de santé, mais qui ne nécessitent plus la présence permanente de ces professionnels ni la lourde infrastructure technique disponible à l'hôpital.

Cette prise en charge globale impose dans certains cas le recours aux services d'aide à domicile.

Le PS propose de :

- développer des projets-pilotes permettant de déterminer une alternative (à domicile ou dans un centre de revalidation) adéquate, accessible et de qualité à l'hospitalisation classique pour les cas où l'état de santé du patient ne justifie plus un environnement médicalisé intense et spécialisé ;
- prévoir, ce faisant, le financement adéquat de la prise en charge des patients pour lesquels, en raison de leur situation socioéconomique et/ou du manque d'infrastructure d'accueil adaptée, un séjour prolongé à l'hôpital reste nécessaire.

4.4. MIEUX FINANCER LES HÔPITAUX

Sous la précédente législature, un processus de réforme du financement hospitalier a été entamé. Il est impératif qu'il aboutisse, pour garantir la pérennité et la soutenabilité de la grande qualité des soins dans nos hôpitaux, face aux défis que constituent le vieillissement de la population et le coût des développements technologiques.

Pour le PS, ce système de financement futur doit répondre pleinement à certains objectifs, faute de quoi cette réforme n'aura servi qu'un impératif de transparence budgétaire :

- permettre une accessibilité financière maximale, pour tout patient sur le sol belge, quel que soit son état de santé ou sa situation socioéconomique ;
- assurer une répartition équitable entre tous les acteurs de soins (médecins, infirmiers, travailleurs administratifs, etc.) et être fonction des

missions remplies par les différents types d'hôpitaux (de l'hôpital académique à l'hôpital de proximité) ;

- garantir un financement suffisant de la recherche et de l'enseignement dans les hôpitaux et services universitaires ;
- intégrer l'aspect qualitatif en encourageant les bonnes pratiques, sur base d'indicateurs fiables, et en tenant compte des patients traités ;
- encourager les collaborations et les associations, en particulier pour l'exploitation du matériel médical coûteux.

Par ailleurs, les hôpitaux du pays adoptent de plus en plus des démarches d'accréditation, c'est-à-dire qu'ils prennent des initiatives permettant l'évaluation externe de la qualité des soins.

Le PS propose de :

- encourager l'accréditation des hôpitaux en complément des instruments traditionnels d'agrément, en veillant à ne pas créer de surcharge administrative pour les établissements ;
- prévoir une inspection différenciée pour les hôpitaux se lançant dans le processus de l'accréditation.

Si le financement des soins hospitaliers reste fédéral, le financement des bâtiments relèvera à l'avenir des entités fédérées.

Le PS propose de :

- mettre en place un cadastre des infrastructures permettant de mieux connaître la vétusté du parc hospitalier ;
- développer un nouveau système de financement des infrastructures hospitalières tenant compte des besoins de la population et en prenant en considération la spécificité des hôpitaux universitaires.

4.5. AMÉLIORER LA FORMATION CONTINUE ET L'AGRÉMENT DES PROFESSIONNELS

Les formations des professionnels doivent non seulement être adaptées aux évolutions des populations, des connaissances et des technologies mais également à de nouveaux modes d'organisation : des soins de qualité reposent sur davantage de collaborations, de partage d'informations, de décisions concertées. Pour le PS, la formation continue doit reposer sur un socle solide et soutenir les apprentissages permanents au cours de la carrière.

Le PS propose de :

- actualiser les critères d'agrément des professionnels de santé et mettre en place un modèle dynamique de révision de ces critères afin de faire coïncider les exigences quant à la formation de ces professionnels avec la pratique actuelle des soins de santé ;
- rationaliser et simplifier les procédures d'agrément des prestataires de soins afin de les rendre plus rapides ;

- favoriser les synergies entre les différents organes de réflexion qui existent, afin que les exigences qui sont définies pour les différentes professions de santé, ainsi que l'évolution de ces professions, soient le résultat d'une réflexion globale en termes de soins de santé.

5. ASSURER UNE MEDECINE SURE ET RENFORCER LES DROITS DU PATIENT

En matière de protection du patient, la précédente législature aura vu des avancées majeures : traçabilité des implants et des dispositifs médicaux, procédure de suspension en urgence pour les professionnels de santé qui mettent en danger la vie de leurs patients, cadre réglementaire pour la pratique des pratiques non conventionnelles.

Pour le PS, il est nécessaire de continuer à développer des mécanismes assurant la protection du patient.

5.1. RENFORCER LE RÔLE DU FONDS DES ACCIDENTS MÉDICAUX

Le Fonds des accidents médicaux a déjà reçu près de 1.000 dossiers depuis son lancement en septembre 2012. Ce nouvel organe est le mieux placé pour centraliser l'information afin de renforcer la sécurité médicale des patients.

Le PS propose de :

- lui donner pour mission complémentaire de sensibiliser les médecins aux erreurs les plus courantes et de formuler des recommandations quant aux bonnes pratiques en la matière ;
- étendre l'indemnisation aux médicaments et produits de santé.

5.2. MIEUX INFORMER SUR LES MÉDICAMENTS ET COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Le PS propose de :

- mettre à disposition de la population des informations objectives sur le bon usage des médicaments, les risques inhérents à leur consommation et les alternatives éventuelles ;
- rendre public, à destination des professionnels de santé et des prestataires de soins, un rapport trimestriel sur les nouveaux constats posés en matière de pharmacovigilance ;
- veiller à ce que le patient soit informé correctement et complètement sur les compléments alimentaires (composition, efficacité prouvée, influence sur ses traitements en cours médicamenteux et autres), tant par le pharmacien que par les autorités.

5.3. ENCADRER LES PRATIQUES THÉRAPEUTIQUES COMPLÉMENTAIRES

L'émergence des nouvelles thérapies complémentaires est en constante explosion depuis plusieurs années.

On ne peut ignorer ce phénomène, d'autant plus si ces thérapies peuvent contribuer au bien-être et au confort de patients malades. Néanmoins, nous devons avant tout être attentifs à la sécurité du patient.

Le PS s'engage à tout mettre en œuvre afin que le citoyen puisse consulter un praticien en connaissance de cause et disposer de garanties sur sa formation et ses aptitudes à exercer la pratique dont il se revendique.

Le PS propose donc de :

- mettre en place un Observatoire des pratiques thérapeutiques complémentaires au sein du SPF Santé publique afin de recenser les pratiques existantes sur le terrain, d'établir leur valeur scientifique et de formuler des propositions d'encadrement.

5.4. RÉFORMER LES ORDRES PROFESSIONNELS

Les ordres professionnels, sous leur forme actuelle, ont montré leurs limites. Des soins de santé en évolution continuelle, sans cesse à la pointe en termes de technologie, de recherche, de pratiques, nécessitent des structures déontologiques adaptées à cette réalité.

D'autre part, le respect des droits des patients exige des structures plus transparentes dans leur fonctionnement.

Enfin, les professions de santé doivent être considérées comme un ensemble, dans leurs interactions mutuelles, plutôt que chaque profession prise isolément.

Le PS propose de :

- créer une instance disciplinaire pour tous les profils de santé à travers la mise en place d'une structure faîtière qui serait chargée des questions disciplinaires et déontologiques pour l'ensemble des professionnels de santé, en vue d'assurer une réponse globale et cohérente aux questions de société dans le cadre des soins de santé.

6. SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Les travailleurs de la santé exercent une mission aussi fondamentale que difficile : pression constante, horaires décalés difficiles à concilier avec la vie de famille, confrontation permanente à la maladie...

Outre les mesures prévues dans la partie « emploi » de notre programme, il est nécessaire de mettre en place, autant que possible, des procédures spécifiques pour leur faciliter la vie.

6.1. ALLÉGER LA CHARGE DES GARDES EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Les gardes constituent une charge particulièrement lourde pour les médecins généralistes, *a fortiori* quand ils doivent en effectuer souvent parce qu'ils sont

trop peu nombreux : se lever pendant la nuit pour aller soigner des gens quand on travaille le lendemain est éreintant, en particulier quand on avance en âge.

Trop souvent aussi, les interventions que les médecins généralistes prestent dans ce cadre ne relèvent pas de l'urgence. Ce phénomène n'empêche pas les services d'urgences à l'hôpital d'être également sollicités pour des interventions qui relèvent de la médecine générale. Pour le PS, un meilleur tri et une meilleure coordination sont nécessaires.

Le PS est favorable à :

- étendre le plus rapidement possible à l'ensemble du pays le numéro de téléphone unique 1733, qui oriente le patient vers l'encadrement le plus approprié ;
- créer 45 postes de garde supplémentaires et renforcer d'autres mesures de sécurité, là où cela s'avère nécessaire, comme la présence d'un chauffeur ;
- soutenir la possibilité, pour les médecins généralistes, de conclure un accord avec un service d'urgence pour qu'il assure les gardes de nuit.

6.2. LIMITER LE TRAVAIL ADMINISTRATIF GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le développement technologique offre des possibilités énormes tant pour améliorer la continuité de la prise en charge que pour faciliter l'accès aux soins.

Pour le PS, il est primordial de réaliser les nouveaux projets technologiques avec le consentement éclairé du patient, dans le respect strict des règles de sécurité au niveau informatique, de la confidentialité des données, du secret médical et bien entendu des règles en matière de protection de la vie privée.

Certaines avancées permettent, depuis 2008, de simplifier la charge administrative pour les prestataires de soins tout en favorisant la coordination et la qualité des soins. La généralisation progressive de la prescription électronique de médicaments en est le meilleur exemple : il s'agit d'une simplification administrative mais aussi d'une réduction des risques liés à une mauvaise lecture de la prescription.

Le PS s'engage à :

- automatiser le tiers payant social pour que les patients précarisés et malades chroniques ne doivent plus avancer d'argent pour leurs soins de santé, grâce au développement du réseau d'échange sécurisé de données entre les mutuelles et les dispensateurs de soins « My CareNet » (transmission électronique de documents de facturation, de documents administratifs ou d'attestations, etc.) ;
- soutenir et généraliser l'échange des informations médicales au sein du Réseau santé wallon pour éviter des doubles examens et assurer au mieux la continuité des soins.

Afin d'alléger la charge des médecins spécialistes à l'hôpital, le PS propose de :

- soutenir la création d'une fonction de gestionnaire de données au sein des hôpitaux chargé d'assurer la gestion intégrée des différents enregistrements requis (implants, imagerie médicale, etc.).

6.3. SOUTENIR L'EMPLOI DU SECTEUR

Au cours des cinq dernières années, grâce à l'action du PS au gouvernement, plus de 3.000 emplois ont été créés dans le secteur de la santé.

Pour le PS, il est nécessaire de :

- continuer à créer de l'emploi dans le secteur et pérenniser les emplois existants pour faire face au vieillissement de la population ;
- relancer l'ascenseur social en renforçant la possibilité pour les aides-soignant(e)s de recevoir une formation de qualité.

7. ASSURER LA CONTINUITÉ DES PRESTATIONS SUITE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Suite à la sixième réforme de l'Etat, certaines compétences de santé seront transférées aux entités fédérées.

Pour le PS, il est nécessaire de :

- rassembler toutes les compétences relatives à la santé et au handicap au sein d'un seul organisme afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer la cohérence des politiques menées ;
- créer des processus automatiques qui permettront aux patients wallons de bénéficier de prestations à Bruxelles sans rencontrer aucune difficulté et vice-versa ;
- associer les partenaires sociaux et les partenaires des secteurs concernés (mutuelles, prestataires de soins, associations de patients...) à la gestion de ces compétences afin de continuer à bénéficier de l'expertise qu'ils ont acquise au niveau fédéral, qui constitue la meilleure garantie de continuité des prestations.

PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées, la dimension du handicap, la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap se doivent d'être prises en compte dans l'ensemble des politiques.

Le PS entend rendre possible l'exercice de leurs droits aux personnes en situation de handicap. Pour le PS, tous les citoyens ont les mêmes droits, les mêmes responsabilités et les mêmes libertés. Permettre aux personnes en situation de handicap une pleine inclusion dans la société, c'est leur permettre de participer activement à toutes les facettes de la vie collective.

Pour le PS, il ne s'agit pas d'adapter les personnes en situation de handicap à l'environnement mais bien d'aménager l'environnement dans une logique d'« accessibilité universelle » utile à tous les usagers.

Pour parvenir à cet objectif, le PS entend défendre les priorités suivantes :

- garantir aux personnes en situation de handicap un revenu décent ;
- reconnaître les aidants proches et les familles des personnes en situation de handicap ;
- concrétiser une réelle inclusion tout au long de la vie ;
- offrir des réponses concrètes et adaptées aux personnes à besoins complexes ;
- assurer la participation des personnes en situation de handicap et de leurs familles aux décisions qui les concernent.

1. GARANTIR AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP UN REVENU DECENT

Le régime des allocations aux personnes handicapées comprend trois allocations : l'allocation de remplacement de revenus, l'allocation d'intégration (accordées aux personnes d'au moins 21 ans et de moins de 65 ans) et l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (accordée aux personnes de plus de 65 ans).

Dès le 1er juillet 2014, la Wallonie sera compétente en matière d'allocation d'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie et d'aides à la mobilité des personnes en situation de handicap. Ce transfert de compétence sera l'occasion d'améliorer la cohérence avec les politiques déjà menées par la Région en matière de handicap et d'aide aux personnes âgées. Il représente néanmoins un enjeu de taille puisqu'il faudra veiller à ce que chacun reçoive son allocation à temps.

Concernant l'allocation d'intégration et l'allocation de remplacement de revenus, le PS propose de :

- exécuter strictement la liaison automatique des allocations au bien-être

prévue par la loi ;

- poursuivre le travail entamé pour la réforme de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations des personnes handicapées et baser la future réforme sur les principes identifiés lors de la large consultation du secteur et des personnes en situation de handicap :
 - renforcer le soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap ;
 - construire un outil permettant l'évaluation correcte et juste du handicap ;
 - lutter contre la pauvreté des personnes en situation de handicap ;
 - lutter contre les pièges à l'emploi des personnes en situation de handicap ;
 - renforcer l'allocation d'intégration ;
 - mener une simplification administrative afin de décharger la personne handicapée de toute une série de démarches et de lui garantir la stabilité et la sécurité de son droit aux allocations.

Concernant l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA), le PS propose de :

- rassembler toutes les compétences liées aux aînés, à la santé et au handicap au sein d'un même organisme d'intérêt public pour favoriser les économies d'échelle et la cohérence des politiques et offrir un guichet unique aux bénéficiaires ;
- continuer à associer les partenaires sociaux et des secteurs concernés à la gestion de ces politiques afin qu'ils puissent mettre leur expertise au profit de la continuité des prestations.

En termes de soins de santé, le PS propose de :

- identifier automatiquement, en collaboration avec l'administration des finances (SPF Finances), les personnes susceptibles de bénéficier de l'intervention majorée, c'est-à-dire d'un meilleur remboursement des soins de santé ;
- automatiser le tiers payant social grâce à la facturation électronique pour les patients précarisés (bénéficiaires de l'intervention majorée ou du statut de malade chronique) ;
- inclure un volet handicap dans la formation du personnel hospitalier afin de sensibiliser ce personnel aux droits de l'homme, à la dignité, à l'autonomie et aux besoins des personnes en situation de handicap ;
- intégrer le Conseil supérieur de la personne handicapée comme représentant officiel des personnes handicapées concernées par le champ des maladies chroniques ;
- continuer à veiller à ce qu'une prise en charge suffisante des coûts relatifs aux maladies graves et/ou chroniques soit respectée.

2. RECONNAITRE LES AIDANTS PROCHES ET SOUTENIR LES FAMILLES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les aidants proches et les familles sont des acteurs essentiels de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le PS propose que ce rôle primordial soit reconnu et que les familles et aidants proches soient davantage soutenus.

Le PS propose de :

- poursuivre le travail concernant le statut de l'aidant proche et évaluer les différents mécanismes qui permettraient de matérialiser cette reconnaissance (allocations de chômage, pensions, article 60...) ;
- encourager la mise sur pied de groupes d'écoute, de parole, d'échange dans le but d'un soutien préventif aux aidants proches, par exemple en sensibilisant les centres de santé mentale à cette problématique ;
- modifier l'arrêté royal du 12 janvier 1984 déterminant les conditions minimales d'assurance couvrant la responsabilité civile afin de considérer l'aidant proche comme assuré et ne pouvant être exclu de la garantie même s'il n'est pas parent du souscripteur ;
- inclure l'identité du ou des aidants proches de la personne en situation de dépendance dans son dossier médical global afin d'inclure le ou les aidants proches dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans de soin ou de soutien.

Pour soutenir les familles des personnes en situation de handicap, le PS propose de :

- poursuivre le développement des services de répit mis en place et diversifier leur offre afin de répondre le plus largement possible au besoin des familles.

3. CONCRETISER UNE REELLE INCLUSION TOUT AU LONG DE LA VIE

3.1. ACCOMPAGNER, INFORMER LES PARENTS ET MIEUX DÉPISTER LE HANDICAP

La situation « avant le handicap » constitue pour beaucoup de parents une période nécessitant un étroit accompagnement et une meilleure information.

Le PS propose donc de :

- mettre en place de référents « handicap » dans les hôpitaux destinés à gérer ce genre de situation pour l'annonce, l'accompagnement et l'information des parents ;
- inclure une dimension « handicap » dans les différents cursus de formation du personnel médical, paramédical, psychologique... ;
- renforcer le dépistage périnatal du handicap ;

- informer, dans les plus brefs délais, de manière neutre, objective et complète tant sur la possibilité d'un avortement « thérapeutique » que sur l'accueil d'un enfant handicapé (aides possibles, prises en charge, capacités des personnes handicapées...) afin de permettre une prise de décision en toute connaissance de cause ;
- sensibiliser les professionnels de la petite enfance sur l'importance du dépistage et de l'accompagnement précoce avec la mise à disposition d'outils permanents d'information ;
- renforcer l'utilisation d'outils de dépistage précoce lors des consultations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ;
- renforcer l'importance du carnet de santé « ONE » comme outil de suivi du développement de l'enfant, trait d'union entre les parents, les professionnels de la santé, les professionnels de la petite enfance et les professionnels du handicap.

3.2. FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES CRÈCHES

L'inclusion des enfants en situation de handicap dans la société est essentielle pour permettre leur bon développement. Malheureusement, parfois, certains manques d'informations et de formation, ou des mauvaises pratiques empêchent cette inclusion.

Concrètement, le PS propose de :

- mettre en place des équipes volantes d'établissement en établissement pour accompagner le personnel lors des premiers jours de l'enfant en situation de handicap au sein des crèches et pour pouvoir intervenir lors de certaines situations complexes au sein des crèches ;
- encourager et soutenir l'accès aux activités temps libre pour tous, avec interdiction de facturer des frais supplémentaires pour l'inscription d'un enfant en situation de handicap.

3.3. INCLURE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT

La mixité dans les écoles doit être garantie car elle permet de créer un climat de tolérance contribuant *de facto* à une formation au civisme. C'est un enrichissement pour tous ! Les enfants apprennent à vivre avec la différence, à rencontrer les peurs de l'autre, ils expérimentent la solidarité...

Pour répondre à cet objectif et intégrer les enfants en situation de handicap au sein de l'école, le PS propose de :

- adapter, en termes d'accessibilité et de délais par exemple, les conditions d'organisation du certificat d'études de base (CEB) aux personnes en situation de handicap ;
- faciliter la pleine participation des jeunes malentendants ou malvoyants au système scolaire ;
- sensibiliser les écoles primaires (directions, personnel enseignant) aux

plus-values pour tous les élèves de l'intégration de personnes en situation de handicap dans les écoles en menant un travail de démystification du handicap directement auprès des enseignants et de la direction afin que l'approche, l'accueil et l'intégration des personnes handicapées soient facilitées ;

- inclure une dimension « handicap » dans le cadre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ;
- inclure un volet « handicap » dans la formation initiale du personnel enseignant ;
- favoriser la prise en charge d'enfants porteurs de handicap dans les structures d'accueil extrascolaire en prolongement de la logique d'intégration initiée dans l'enseignement obligatoire ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments pour les personnes en situation de handicap en prenant en compte cette dimension dans la rénovation ou la construction des nouveaux bâtiments scolaires.

3.4. PERMETTRE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE CONTINUER À VIVRE CHEZ ELLES

Vivre au sein de son domicile constitue le premier choix pour la majorité des personnes, le PS entend réaffirmer ce droit fondamental en renforçant les aides et services nécessaires aux personnes en situation de handicap.

Concrètement, le PS propose de :

- développer les services d'aides aux familles permettant aux personnes handicapées et à leur famille de disposer de l'aide/accompagnement nécessaires tant en matière de soins (notamment en quantité et horaires) que d'accompagnement et de soutien pour assumer une autonomie et mener une campagne de promotion du site www.accesservice.be qui répertorie ces services ;
- développer et de renforcer le BAP (budget d'assistance personnelle) destiné à améliorer la vie au domicile des personnes en situation de handicap ;
- développer par l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) des systèmes de prêts de matériel et d'aides techniques.

3.5. PERMETTRE À CHAQUE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DE CHOISIR SON LOGEMENT

Permettre à chacun de choisir son logement et de disposer des services pour y vivre en toute autonomie est essentiel pour le PS.

Le PS propose de :

- intégrer la dimension handicap dans les cahiers des charges des logements publics afin de construire des logements directement adaptables (hauteur, largeur de porte...) ;

- poursuivre les efforts de formation et de sensibilisation des professionnels de la construction (architectes, chefs de chantier...) en matière de logement adaptable afin que ces professionnels intègrent spontanément cette dimension dans leur travail, notamment par l'utilisation du guide d'aide à la construction d'un logement adaptable pour la construction ou la rénovation de logements sociaux ou de logements mis à disposition ;
- développer et pérenniser les services conseils en aménagement de logements, par notamment la plateforme « Bien vivre chez soi » qui fournit des conseils et des astuces aux personnes en situation de handicap afin d'adapter leur logement.

3.6. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LA MOBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Concernant les voiturettes, le PS propose de :

- soutenir les mécanismes d'information (brochures...) visant à orienter les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, vers un matériel de bon rapport qualité-prix adapté à leur réalité quotidienne ;
- soutenir le développement d'une politique de réutilisation et de prêts des matériels afin de limiter les coûts d'achats de matériel neuf.

Le PS propose également de :

- mettre en place une carte « Handypass » attestant du handicap afin que les personnes en situation de handicap puissent accéder facilement aux dispositifs particuliers mis à leur disposition (réductions tarifaires culturelles, accès prioritaires...) ;
- accentuer l'obligation d'accessibilité des transports publics (SNCB, Infrabel, TEC, STIB...) – véhicules et bâtiments – notamment dans le cadre de leurs contrats de gestion et de développer des mécanismes permettant aux personnes en situation de handicap d'avoir accès aux transports publics, sans réservation préalable ;
- développer des politiques encourageant les taxis à être accessibles ;
- encourager les communes à appliquer une tolérance zéro en matière de sanctions liées au non-respect des places de stationnement pour personnes handicapées ;
- assouplir des conditions d'octroi des avantages fiscaux sur le véhicule destiné à la locomotion personnelle de la personne handicapée ou invalide, lorsque le ménage ne dispose que d'un véhicule.

Concernant l'accessibilité des bâtiments et des services, le PS propose de :

- développer l'accessibilité des bâtiments ouverts au public en informant mieux les personnes en situation de handicap par une mise à jour du guide d'accessibilité des bâtiments publics et par le développement du label Acces-I ;
- poursuivre les efforts visant à augmenter le nombre d'interprètes en

langue des signes notamment par l'évaluation du projet pilote lancé en 2014 visant à la mise en place d'un master en interprétariat en langue des signes et par la reconnaissance d'un statut d'interprète en langue des signes ;

- réfléchir à l'élargissement du système de traduction en langue des signes par vidéoconférence dans les hôpitaux aux administrations publics (communes, CPAS...).

Le PS propose également de :

- renforcer l'accessibilité des espaces publics numériques (EPN) notamment à destination des personnes porteuses d'un handicap en les adaptant à leurs besoins ;
- encourager la labellisation « Anysurfer » des sites Internet, qu'ils soient publics ou privés, pour en garantir l'accès aux personnes handicapées ;
- mettre en œuvre le système d'appel d'urgence par SMS pour les personnes sourdes et malentendantes afin que eux aussi puissent contacter le 112 ;
- poursuivre les politiques destinées à offrir un guichet unique pour les personnes en situation de handicap, dans la lignée des politiques de renforcement de l'accessibilité de Communit-e, l'application en ligne permettant aux personnes en situation de handicap d'enregistrer leurs demandes de carte de stationnement et/ou d'allocations.

3.7. DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS CITOYENNES

Disposer d'une activité en journée destinée à valoriser ses compétences est primordiale pour une meilleure intégration sociale.

Le PS propose de :

- renforcer l'offre d'activités citoyennes de l'AWIPH ;
- développer et pérenniser les centres d'activités citoyennes.

3.8. DÉVELOPPER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accès à l'emploi reste le plus important vecteur d'inclusion des personnes en situation de handicap. Or le taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste toujours en deçà du taux d'emploi des personnes dites valides.

Pour répondre à cette problématique, le PS propose de:

- développer les services de soutien à la transition « école-vie active » des associations soutenues par l'AWIPH ;
- pérenniser les projets de *job coaching* et de soutien à l'emploi lancés par l'AWIPH ;
- poursuivre les efforts entamés jusqu'ici pour d'atteindre l'objectif de 3 % de travailleurs en situation de handicap dans la fonction publique,

proposer l'application d'incitants et de sanctions, et publier annuellement les chiffres avec mention des résultats atteints pour chaque administration ;

- imposer aux entreprises publiques d'au moins 100 salariés d'employer ou de contribuer à engager un minimum légal de personnes en situation de handicap et soumettre le même dispositif à la concertation sociale pour les entreprises privées ;
- encourager les pouvoirs publics, dans le cadre des appels d'offres, à inclure dans les cahiers de charges un appel à la sous-traitance vers les entreprises de travail adapté ;
- encourager par des campagnes d'information les synergies entre les entreprises traditionnelles et les entreprises de travail adapté ;
- assurer une complémentarité entre les dispositifs d'insertion professionnelle et les allocations pour personnes handicapées afin d'éviter les pièges à l'emploi ;
- évaluer et développer, si évaluation positive, les dispositifs « Back to Work » par les mutuelles et les partenaires (Forem, Actiris, Awiph...), toujours sur base volontaire.

3.9. RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ AU SPORT, AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

Les difficultés financières peuvent constituer des obstacles à l'accessibilité aux loisirs, à la culture et au sport. Mais l'accessibilité physique peut également constituer un obstacle aux loisirs.

Le PS propose donc de :

- intégrer les personnes handicapées à revenus modestes dans le dispositif de l'article 27 qui vise à concrétiser le droit d'accès universel à la culture ;
- développer les politiques d'accessibilité des festivals et des infrastructures culturelles, par leur labellisation et par les campagnes d'information comme « Alors on danse » visant à rendre accessible les festivals de musique ;
- garantir une offre sportive ouverte à tous en tenant compte de cette dimension dans la rénovation ou la construction de nouvelles infrastructures sportives ou culturelles ;
- rendre accessible les stages Adeps et les stages « été-sports » aux personnes en situation de handicap et de leur réserver des places ;
- développer la formation des moniteurs spécialisés pour les pratiques handisport au sein des formations certifiées par l'Adeps ;
- ouvrir un dialogue avec le secteur HoReCa pour améliorer l'accessibilité du secteur.

3.10. PERMETTRE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP D'AVOIR ACCÈS À UNE SEXUALITÉ ÉPANOUIE

Pour une meilleure autonomie et un bien-être, dans le cadre d'une vie relationnelle, affective et sexuelle épanouie pour tous, hommes ou femmes, quel que soit le handicap ou l'orientation sexuelle, le PS propose de :

- développer des politiques de sensibilisation et de formation du personnel dans les organisations ou institutions pour personnes handicapées ;
- conditionner l'agrément des centres agréés par l'AWIPH ou par le Service bruxellois personne handicapée autonomie recherchée (Phare) à l'application d'un projet pédagogique résolument ouvert à la vie relationnelle, affective et sexuelle des usagères et usagers, respectueux de leur volonté;
- mettre en place des cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle adaptés, dans toutes les écoles d'enseignement spécialisé et dans les formations continues des éducateurs, enseignants, des travailleurs de centres de planning.

3.11. CONCRÉTISER UNE CITOYENNETÉ PLEINE ET ENTIÈRE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le PS propose de :

- renforcer l'accessibilité des bureaux de vote, par entre autres la mise en place d'isoloirs adaptés ;
- permettre aux électeurs vivant en institution et nécessitant un accompagnement dans l'isoloir (ex : institutions accueillant des personnes atteintes d'infirmité motrice cérébrale...) d'être accompagnés par un éducateur et permettre aux éducateurs d'accompagner plusieurs usagers, car le personnel n'est pas toujours suffisant le jour du scrutin (impossibilité d'avoir un éducateur par usager votant) ;
- développer, pour les électeurs qui sont dans l'impossibilité de se déplacer, des bureaux de vote dans l'institution plutôt que dans l'école avoisinante ;
- soutenir la représentation des personnes handicapées au sein des organes décisionnels (conseils ou comités d'avis, commissions consultatives...), afin de garantir leur représentativité.

4. OFFRIR DES REPONSES CONCRETES ET ADAPTEES A DES BESOINS COMPLEXES

Certaines populations nécessitent des approches plus spécifiques et plus spécialisées. Le PS entend renforcer et développer les offres visant les publics suivants : les personnes de grande dépendance, les personnes présentant des troubles envahissants du développement (TED) ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA) et les personnes présentant de la cérébrolésion.

Le PS propose de :

- mettre en place un « plan autisme » impliquant l'Etat fédéral et les entités fédérées visant à garantir une vision inclusive de la personne avec autisme, dans une perspective globale et transversale, du début de la vie au vieillissement, tenant compte de son parcours de vie propre ;
- poursuivre et d'amplifier le plan « grande dépendance » adoptée par le Gouvernement wallon afin de développer l'offre de places et de renforcer les réponses proposées à ce public à besoins spécifiques ;
- assurer la mise en place d'un recensement permanent des besoins à couvrir afin de guider la décision publique et l'orientation des moyens ;
- créer de nouvelles possibilités de prises en charge répondant à l'urgence,
 - en diversifiant les solutions proposées pour réserver les prises en charge 24h sur 24 aux grands dépendants ;
 - en renforçant les services d'accompagnement ambulatoire ;
 - en renforçant la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap dans les services qui s'adressent à l'ensemble de la population ;
- développer un plan répondant aux besoins des populations présentant des troubles du développement intégrant les priorités suivantes : assurer un dépistage précoce, renforcer l'action des centres de référence « autisme » et de la plateforme « annonce du handicap », former les parents, les professionnels du secteur et les services généraux, créer une unité de soins spécialisés ;
- développer, suite à la recherche menée en Wallonie par deux consortiums d'associations, une approche intégrée pour les personnes présentant une cérébrolésion. Cette approche devra notamment développer les priorités suivantes :
 - assurer une information, un accompagnement et du répit pour les familles et les personnes ;
 - développer des outils d'évaluation partagés entre tous les acteurs ;
 - créer des plateformes de communication entre les acteurs concernés ;
 - former les professionnels du secteur et des services généraux ;
 - poursuivre le programme en cours en matière d'unités de soins et d'équipes spécialisées dédiées aux personnes en état végétatif chronique ou en état pauci- relationnel.

5. ASSURER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS FAMILLES AUX DECISIONS QUI LES CONCERNENT

Le PS propose de :

- soutenir le droit des personnes handicapées à l'autodétermination dans les

politiques existantes et/ou à élaborer ;

- soutenir, renforcer et mettre en place le cas échéant des organes officiels représentant les personnes handicapées et leurs familles, en veillant à ce que les moyens suffisants et adéquats soient affectés au fonctionnement de ces organes ;
- développer le rôle des référents « handicap » au sein des cabinets ministériels et administrations afin de veiller spécifiquement au respect de la dimension « handicap » lors de l'élaboration de chaque politique.

PROJET - PROJET

AÎNÉS

Pour la première fois dans notre histoire, cinq générations se côtoient et se rencontrent. La présence des aînés dans notre société constitue une richesse pour tous. Il est important de leur accorder la plus grande attention pour leur permettre de vivre en bonne santé et de façon autonome le plus longtemps possible. C'est une des préoccupations majeures des aînés et de leurs proches.

Pour le PS, il s'agit, dans le cadre d'une approche globale et concertée entre les différents acteurs impliqués, d'agir non seulement pour leurs revenus, leur sécurité, leur autonomie et leurs soins de santé, mais aussi de permettre aux aînés de participer pleinement à la vie sociale, économique, politique et associative selon leurs moyens, besoins et aspirations.

Les pouvoirs publics doivent poursuivre leurs efforts pour préserver l'autonomie des aînés et les intégrer au maximum dans la société dans une perspective de solidarité intergénérationnelle et de renforcement de la cohésion sociale.

La régionalisation des compétences dans ce domaine offre l'opportunité d'une meilleure cohérence et permettra l'élaboration d'une politique intégrée qui place l'aîné au centre des préoccupations afin de lui offrir le meilleur service au meilleur prix.

1. OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX AINES

La retraite ne correspond pas à l'inactivité. Les aînés sont présents dans tous les secteurs de la vie sociale. Il est dès lors essentiel de favoriser et de valoriser leur participation active et d'encourager la solidarité intergénérationnelle.

Il est important de continuer à rendre l'espace public plus sûr et plus convivial pour les aînés. La mobilité constitue, également, une condition nécessaire à la participation active de tous à la société et à la lutte contre toute forme d'isolement.

La participation suppose l'accès à l'information afin de rester connecté à la vie de la société et de bénéficier de ses droits : culture, logement, aide, soins, pensions, etc. Cet accès peut être facilité par la création de points de contact de proximité.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- offrir un environnement agréable et propre, des espaces verts, des endroits où se reposer (bancs publics), des trottoirs accueillants pour les aînés, des passages pour piétons sécurisés, des bâtiments publics accessibles, des services privés et publics attentifs aux aînés ;
- favoriser l'implantation et le maintien des petits commerces de proximité dans les quartiers et les villages ;
- soutenir et diversifier l'offre de transports en commun tenant compte des besoins spécifiques des aînés (fréquence des dessertes, points d'arrêt, parcours, accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite,

arrêt à la demande, abris de bus, marches plus accessibles dans les trains, entretien des escalators dans les métros...) et en faciliter l'accessibilité financière ;

- promouvoir les expériences participatives dans le cadre du projet « Ville, Commune, Région, amies des aînés » (notamment les conseils consultatifs des aînés) ;
- faire appel à l'expertise des aînés notamment pour animer et renforcer les structures existantes (extrascolaires, écoles de devoirs, maisons de quartier...) ;
- reconnaître les compétences et les talents des aînés pour leur donner l'occasion de partager leur savoir, leur histoire, leurs compétences ;
- garantir l'épanouissement socioculturel et sportif des aînés en favorisant l'accès matériel aux infrastructures et manifestations au niveau local ;
- développer au sein des communes, des « agences d'aînés actifs », avec une mission d'information, d'orientation et d'encadrement de l'activité des aînés dans le cadre du bénévolat ;
- développer les services d'écoute et d'information aux aînés (numéro vert Infoseniors Wallonie, « Respect Seniors »...) ;
- renforcer la lutte contre la fracture numérique par l'intensification des formations « Papy et Mamy Surfeurs » ;
- favoriser les initiatives intergénérationnelles en multipliant les espaces de rencontres et les projets intergénérationnels notamment au départ des associations de quartier ou de village, de préférence en collaboration avec les pouvoirs locaux.

2. PREVENIR ET TRAITER LES PROBLEMES DE SANTE SPECIFIQUES DES AINES

Afin de favoriser le bien-être des aînés, il est essentiel de promouvoir toute initiative permettant de conserver une bonne santé physique et psychologique (activités physiques, actions de prévention, participation à la vie sociale et à la vie culturelle, bénévolat, etc.).

Par ailleurs, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, de plus en plus nombreuses, méritent une attention particulière, de même que leurs proches.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- renforcer les moyens de prévention des chutes chez les aînés par la promotion d'activités physiques mais également par la généralisation des conseils et aides pour l'aménagement du domicile dans le cadre du programme « Bien vivre chez soi » ;
- mieux traiter les problèmes de dépression liés à l'âge en favorisant une préparation adéquate à la retraite, en formant davantage les médecins généralistes, le personnel des services d'aide et de soins à domicile et le personnel des établissements d'hébergement et d'accueil pour les aînés à

détecter les problèmes de dépression ;

- accentuer la sensibilisation et le dépistage des troubles visuels, souvent déclencheurs de problèmes en cascade chez les personnes âgées ;
- opérationnaliser le Centre Wallonie Alzheimer en charge de la coordination sur le territoire wallon de toutes les initiatives en la matière ;
- favoriser en maison de repos la création d'unités spécifiques pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer, garantissant sécurité, liberté de mouvement et une vie en unité de petite taille offrant un maximum de repères ;
- mieux lutter contre la maltraitance des personnes âgées, notamment en faisant mieux connaître l'agence « Respect seniors ».

3. GARANTIR DES SOLUTIONS ADEQUATES EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

3.1. PERMETTRE AUX AINES DE CONTINUER A VIVRE CHEZ EUX

Nombreux sont les aînés qui souhaitent continuer à vivre dans la maison ou l'appartement où ils ont passé une grande partie de leur vie et où ils ont tous leurs souvenirs. Aussi longtemps que possible, nous devons leur offrir des services qui leur permettent d'y rester.

Pour le PS, s'il est bien évidemment important de continuer à créer de nouvelles capacités d'accueil en maisons de repos, c'est avant tout sur l'aide à domicile des personnes âgées qu'il faudra concentrer les moyens à l'avenir, en réservant les maisons de repos aux personnes plus dépendantes.

Afin que les aînés puissent continuer à vivre chez eux sans courir de risques, le PS propose de :

- améliorer le mode de financement de l'aide à domicile au profit des personnes qui en ont le plus besoin pour que chacun, quelle que soit sa situation, puisse rester le plus longtemps possible à domicile ;
- mieux financer les services qui viennent en aide aux populations défavorisées ;
- faire en sorte que les horaires inconfortables (prestations de soirée, de week-ends) des professionnels qui viennent en aide aux aînés soient financés de façon adéquate ;
- automatiser le plus possible les processus afin de limiter la charge administrative des travailleurs sociaux ;
- permettre à chacun d'obtenir les conseils gratuits d'un ergothérapeute pour aménager son domicile de façon adéquate (l'offre existe déjà, il faut la renforcer) ;
- continuer à octroyer des aides à l'aménagement du domicile ;
- adapter la politique du logement public pour rencontrer les besoins

spécifiques des aînés à revenus modestes (logements adaptés et adaptables, au cœur des lieux de vie).

3.1.1. FACILITER LE RETOUR A LA MAISON APRES UNE HOSPITALISATION

A la suite parfois d'une simple chute, un aîné ne peut plus tout à fait vivre chez lui comme avant. Difficile, dans l'urgence, à la sortie de l'hôpital, de prendre les dispositions qui s'imposent. Un centre peut assurer la coordination entre tous les acteurs qui interviennent à son domicile (infirmières, aide familiale, médecin généraliste...) voire fournir certains services lui-même.

Afin d'éviter l'angoisse du retour à domicile, le PS souhaite :

- améliorer la visibilité des centres de coordination de l'aide et des soins à domicile ;
- renforcer ces services afin de rencontrer l'augmentation de la demande ;
- favoriser les centres de coordination qui fournissent eux-mêmes certains services afin de mieux structurer l'aide et les soins.

3.1.2. SOUTENIR ACTIVEMENT L'ENTOURAGE DE LA PERSONNE DEPENDANTE

La maladie et/ou le handicap des aînés impliquent une perte d'autonomie qui se traduit par une dépendance de plus en plus importante par rapport à des tiers (famille, voisins ou amis).

Afin de soutenir les personnes qui assistent leurs proches, le PS propose de :

- permettre à l'aidant d'accéder à différents services d'aide pour son propre ménage ;
- mettre en œuvre un système de transport spécifique, accessible financièrement ;
- organiser une guidance, une information et un soutien à destination de l'aidant ;
- poursuivre le travail concernant le statut de l'aidant proche et évaluer les différents mécanismes qui permettraient de matérialiser cette reconnaissance (allocations de chômage, pensions, article 60...) ;
- encourager la mise sur pied de groupes d'écoute, de parole, d'échange dans le but d'un soutien préventif aux aidants proches ;
- modifier l'arrêté royal du 12 janvier 1984 déterminant les conditions minimales d'assurance couvrant la responsabilité civile afin de considérer l'aidant proche comme assuré et ne pouvant être exclu de la garantie même s'il n'est pas parent du souscripteur ;
- inclure l'identité du ou des aidants proches de la personne en situation de dépendance dans son dossier médical global afin d'inclure le ou les aidants proches dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans de soin ou de soutien.

3.1.3. AMELIORER L'OFFRE DE STRUCTURES RESIDENTIELLES INTERMEDIAIRES

Tout en continuant à vivre chez eux, certains aînés font usage de structures communautaires, que ce soit pour bénéficier d'une aide supplémentaire, pour permettre à leur famille de souffler un peu ou pour nouer des relations sociales. Il est important d'en améliorer l'offre afin de permettre à chacun de trouver une solution adaptée à sa situation et à ses souhaits.

Le PS propose de :

- fusionner les centres d'accueil et de soins de jour en un concept unique ;
- accroître le nombre de places de courts séjours en maison de repos, qui permettent une convalescence après une maladie grave ou une opération nécessitant une revalidation active pendant un temps limité ;
- développer, par quartier, des maisons communautaires, qui n'administrent pas de soins mais favorisent le contact à proximité immédiate du domicile.

3.2. GARANTIR DES MAISONS DE REPOS ACCESSIBLES ET DE QUALITE

3.2.1. PREPARER L'ENTREE EN MAISON DE REPOS

Pour la plupart des aînés, l'entrée en maison de repos constitue un moment de rupture particulièrement difficile à vivre, d'autant plus lorsque cette entrée suit un séjour à l'hôpital, soit un peu moins de la moitié des admissions.

Le PS souhaite :

- faire précéder systématiquement l'entrée en maison de repos d'une visite de l'établissement et d'un contact avec la direction, sauf cas de force majeure ;
- examiner systématiquement toutes les possibilités d'accompagnement à la sortie de l'hôpital afin d'éviter les sorties dans la précipitation et une entrée irréversible en maison de repos quand d'autres solutions sont envisageables.

3.2.2. ASSURER UN NOMBRE DE PLACES SUFFISANT

Actuellement, en Wallonie, plus de 8.000 résidents de maisons de repos sont peu dépendants. Ils y sont entrés pour des raisons sociales ou de logements inadaptés.

On l'a vu ci-dessus : il faut faire en sorte que chacun puisse bénéficier d'un accompagnement à domicile adapté et financièrement accessible. Le PS souhaite, très clairement, affecter en priorité des moyens à ces politiques et dès lors fusionner les concepts de « maison de repos » et de « maison de repos et de soins » pour en réserver l'accès, en priorité, aux personnes âgées les plus dépendantes.

Néanmoins, vu l'allongement de la vie, de nouvelles places resteront nécessaires, en maison de repos ou dans des structures alternatives.

Le PS propose de :

- augmenter l'offre d'hébergement en maisons de repos pour répondre au besoin d'accueil des personnes les plus dépendantes ;
- accroître l'offre de résidences-services et plus particulièrement de résidences-services sociales ;
- continuer à octroyer des nouvelles places en priorité aux arrondissements déficitaires ;
- continuer à garantir un nombre de places suffisant dans le secteur public et associatif ;
- professionnaliser la gestion des établissements publics, notamment par une gestion distincte de la maison de repos et du CPAS.

3.2.3. DIMINUER LE COUT DES MAISONS DE REPOS

Les prix d'hébergement en maisons de repos en Wallonie sont les moins chers du pays. Malgré tout, de nombreux aînés disposent d'une pension mensuelle inférieure au coût d'une maison de repos et tous ne disposent pas d'un patrimoine ou d'une famille qui peut suppléer.

Pour permettre à chacun d'avoir accès à une maison de repos, le PS propose de :

- soutenir l'investissement dans le secteur public et associatif afin garantir des prix journaliers d'hébergement accessibles à tous ;
- contrôler, contrairement à aujourd'hui, le prix demandé aux nouveaux résidents d'une nouvelle maison de repos ou d'une maison de repos rénovée, en demandant des justificatifs en fonction des investissements réalisés ;
- intégrer un certain nombre de suppléments (comme la télédistribution ou l'accès à Internet) dans le prix journalier d'hébergement.

3.2.4. ASSURER UN HEBERGEMENT DE QUALITE

Il est nécessaire d'assurer les meilleures conditions de vie possible pour les résidents des maisons de repos.

A cet effet, le PS propose de :

- généraliser la fonction de médecin coordonnateur dans toutes les maisons de repos et renforcer son rôle, notamment en ce qui concerne le développement d'une politique nutritionnelle conciliant les besoins alimentaires et le plaisir de manger, la prévention des escarres, l'accompagnement des résidents souffrant de démence et de

dépression ;

- développer un « plan qualité » dans chaque maison de repos en collaboration avec le Conseil des résidents ;
- labelliser les maisons de repos dont la qualité de l'accueil, du projet de vie, de l'hébergement et des soins est attestée dans l'esprit de la Charte relative à la qualité de l'hébergement et de l'accueil des aînés.

3.2.5. VEILLER A LA BONNE GOUVERNANCE DES ETABLISSEMENTS POUR AINES

Les établissements d'hébergement et d'accueil pour les aînés reçoivent d'importants moyens financiers de l'autorité publique et sont de gros employeurs. Il importe dès lors de garantir la régulation du secteur, d'assurer la protection des bénéficiaires et de favoriser la concertation sociale.

A cet effet, le PS propose de :

- renforcer les missions des Conseils des résidents au sein des établissements pour aînés ;
- renforcer les services d'inspection dont le rôle préventif et la mission de conseiller doivent être accentués ;
- veiller à ce que la concertation sociale soit une réalité dans tous les établissements, quels que soient leur taille et leur secteur ;
- auditer la situation financière des établissements afin d'éviter des situations de crise, voire de faillite préjudiciables

4. DISPOSER DE PROFESSIONNELS DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE DE QUALITE ET EN NOMBRE SUFFISANT

Le vieillissement de la population va nécessiter le recrutement d'un nombre important de travailleurs. Cela représente un enjeu important pour les autorités publiques.

A cet égard, le PS propose de :

- mettre en place un cadastre des métiers de la santé et de l'action sociale tenant compte des besoins nouveaux et des départs à la pension ;
- entamer une réflexion sur les monographies de fonction des différents métiers ;
- prévoir un strict parallélisme entre les conditions de travail et le statut pécuniaire applicables en Wallonie par rapport au secteur de la santé resté fédéral.

5. ASSURER LA CONTINUITÉ DES PRESTATIONS SUITE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Dès le 1^{er} juillet 2014, la Wallonie sera à 100% compétente en matière d'accueil résidentiel pour les personnes âgées, pour l'allocation d'aide aux personnes âgées ou encore pour les aides à la mobilité.

Ce transfert de compétence sera l'occasion d'améliorer la cohérence entre les politiques d'aide à domicile et d'accueil résidentiel. Il représente néanmoins un enjeu de taille puisqu'il faudra veiller à ce que chacun reçoive son allocation en temps et en heure et à ce que les institutions soient correctement financées.

Pour le PS, il est essentiel de :

- mettre en place des processus automatiques pour permettre aux aînés wallons de se rendre, s'ils le souhaitent, dans une maison de repos bruxelloise sans aucune difficulté administrative et vice-versa ;
- rassembler toutes les compétences liées aux aînés, à la santé et au handicap au sein d'un même organisme d'intérêt public pour favoriser les économies d'échelle et la cohérence des politiques et offrir un guichet unique aux bénéficiaires ;
- continuer à associer les partenaires sociaux et des secteurs (notamment les mutuelles, les prestataires de soins, les associations de patients) à la gestion de ces politiques afin qu'ils puissent mettre leur expertise au profit de la continuité des prestations.

PROJET

PENSIONS

Une personne de 65 ans et plus sur cinq est exposée à un risque de pauvreté²⁰, contre une personne sur sept chez les moins de 65 ans.

A politique constante, le coût des pensions augmentera de 0,8% du produit intérieur brut d'ici 2018 et de 4,5% du PIB d'ici 2060²¹.

Nous ne pouvons évidemment nous détourner des besoins des pensionnés actuels et futurs sous prétexte que les moyens viendront à manquer.

Pour le PS, il faut aménager notre système de pension pour le rendre plus équitable. Il faut instaurer un niveau de pension minimum commun à tous les régimes de pensions afin que chaque pensionné ait droit à une pension décente, quel qu'ait été son parcours professionnel. Il est aussi nécessaire de rendre le système plus transparent et de mieux informer le citoyen dès l'entrée sur le marché du travail pour accroître la confiance en notre système légal de pension.

1. GARANTIR LE FINANCEMENT DES PENSIONS

Dans les années à venir, la part des personnes âgées dans la population ne va cesser d'augmenter : aujourd'hui, les 15-64 ans constituent 66% de la population contre 18% pour les 65 ans et plus, alors qu'en 2060, ils représenteront respectivement 58 et 26% de la population.

A politique constante, un relativement plus petit nombre de travailleurs devra donc financer les pensions d'un plus grand nombre de retraités.

Pour le PS, il est nécessaire de garantir le financement d'une pension décente pour l'ensemble des aînés actuels et futurs.

Pour autant, il serait indécent de demander aux cinquantenaires et soixantenaires qui approchent de l'âge de la pension de reporter leurs projets : ils ont parfois déjà calculé le jour exact à partir duquel ils pourront prendre une retraite bien méritée, planifié des activités, des jours de garde de leurs petits-enfants, etc.

On ne peut pas non plus demander toujours plus d'efforts aux jeunes générations pour financer les pensions de leurs parents et grands-parents. Les jeunes doivent faire face à la crise économique, à des prix de l'immobilier de plus en plus élevés, à des crédits hypothécaires de moins en moins accessibles, aux frais de garde d'enfant... Nous devons leur donner, à eux aussi, un revenu correct et, plus tard, une pension décente.

Pour concilier ces intérêts légitimes, il est impératif de concentrer tous les efforts sur la création d'emplois (voir chapitre emploi) : si on crée de l'emploi, on dépense moins en allocations de chômage et on perçoit plus de cotisations sociales pour payer les pensions.

²⁰ Etude EU-SILC citée dans le rapport du Comité d'étude sur le vieillissement.

²¹ Chiffres issus du rapport annuel de juillet 2013 du Comité d'étude sur le vieillissement du Conseil supérieur des finances.

Il faut aussi mettre à contribution ceux qui ont les épaules les plus larges. Pour le PS, ce n'est pas une caricature d'affirmer qu'il faut taxer les rentiers plutôt que demander aux caissières ou aux maçons de travailler plus longtemps : c'est une simple question de justice sociale (voir chapitre fiscalité).

Enfin, il faut continuer à favoriser l'augmentation de l'âge effectif de départ à la retraite d'une part en encourageant les travailleurs qui poursuivent de longues carrières et d'autre part en responsabilisant les employeurs en ce qui concerne la mise en place de conditions de travail plus adaptées aux travailleurs âgés.

2. RENDRE LE SYSTEME DE PENSION PLUS EQUITABLE

Notre système de pension est assurantiel, c'est-à-dire que chacun paie des cotisations et a droit à une pension qui dépend de son salaire et du nombre d'années de travail prestées. Mais notre système de pension est aussi solidaire, de façon à assurer une pension décente pour les personnes qui ont eu un petit revenu et/ou ont connu des accidents de la vie (maladie, chômage, perte d'un conjoint, etc.).

Pour le PS, il est important de maintenir ces deux aspects. Néanmoins, dans une période où il est difficile de débloquer de nouveaux moyens en faveur des pensions (tout simplement parce que maintenir le système actuel constitue déjà un coût important), il est préférable d'affecter prioritairement les moyens disponibles au bénéfice des petites et moyennes pensions.

Le PS propose dès lors de :

- affecter tout moyen disponible à l'avenir pour la politique de pension au renforcement du 1^{er} pilier, c'est-à-dire à la pension publique, la seule qui permet véritablement d'assurer la solidarité ;
- augmenter le plafond en-dessous duquel on ne paie pas de cotisation de solidarité²² dans un cadre budgétairement neutre ;
- donner aux salariés les mêmes possibilités qu'aux indépendants en matière de prise en compte des années d'études dans le calcul de la pension, en leur permettant de régulariser les cotisations correspondant à ces années d'études jusqu'à la prise de leur pension ;
- réinstaurer progressivement la possibilité de cumuler totalement une pension et une rente pour maladie professionnelle ou accident de travail puisque les séquelles que subissent ces travailleurs ne disparaissent pas à l'âge de la pension.

Le PS souhaite par ailleurs octroyer une meilleure pension aux travailleurs qui exercent une fonction difficile et disposent malgré tout d'un revenu limité et propose dès lors de :

- demander aux partenaires sociaux d'établir une liste des fonctions

²² Actuellement 2.220 euros pour un pensionné isolé et 2.570 euros pour un ménage.

pénibles, à actualiser tous les cinq ans ;

- mieux valoriser les années de travail dans une fonction pénible dans le calcul de la pension²³ et dans la comptabilisation des années de carrière nécessaires pour une retraite anticipée.

3. ASSURER LA TRANSPARENCE ET L'EFFICACITE DU SYSTEME

Les personnes qui souhaitent connaître leurs futurs droits à la pension rencontrent souvent des difficultés à trouver un interlocuteur qui peut répondre à leurs questions, d'autant plus quand elles ont exercé des professions dans des régimes différents.

Afin que chacun connaisse, à tout moment, avec précision et certitude, ses futurs droits à la pension, le PS propose de :

- créer un « compte pension » en ligne pour chaque travailleur dès l'entrée sur le marché du travail permettant à chacun, à tout moment et de façon sécurisée, de consulter sur internet les droits à la pension qu'il a déjà constitués et d'obtenir une simulation de la pension à laquelle il aura droit en fonction des orientations de sa carrière ;
- envoyer une fois par an à chaque travailleur le relevé de son « compte pension » afin que chacun sache annuellement à quel montant mensuel de pension il aura droit au minimum en fonction des années de travail déjà prestées ;
- améliorer le fonctionnement du numéro de téléphone gratuit « 1765 », qui met le citoyen en contact avec le service de pensions adéquat, pour que chaque pensionné ou futur pensionné ait quelqu'un au bout du fil endéans les deux minutes et obtienne une réponse claire à sa question endéans les sept jours ;
- raccourcir de 3 à 1 mois le délai de calcul de la pension de retraite et de 2 à 1 mois le délai de calcul de la pension de survie pour permettre à un futur pensionné de demander sa pension un mois avant sa retraite tout en ayant la garantie de la toucher à temps, et aux personnes qui perdent leur conjoint de ne plus devoir attendre deux mois pour toucher leur pension de survie ;
- fournir, lorsqu'un futur retraité demande sa pension, un document reprenant le montant net qu'il recevra chaque mois, tous régimes de pensions confondus ;
- payer chaque mois en une seule fois (au lieu de plusieurs paiements distincts aujourd'hui) les parties de pensions constituées dans tous les régimes de retraite ;
- veiller à la pédagogie des documents envoyés aux pensionnés en les conformant au niveau de langue considéré comme compréhensible par la plus grande partie de la population selon le cadre européen commun de référence pour les langues.

²³ Jusqu'à maximum 150% du droit minimum par année de carrière, afin que la mesure profite aux bas salaires.

4. AMELIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONNES

La situation d'un certain nombre de pensionnés est préoccupante. Certes, le niveau de la pension légale ne suffit pas à exprimer le niveau de vie réel des pensionnés : selon que l'on est ou pas propriétaire, selon que l'on bénéficie d'une pension extra-légale ou pas, etc., une pension de 1.200 euros/mois peut avoir une signification tout à fait différente.

Ce n'est pas non plus exclusivement sur les pensions qu'il faut agir pour améliorer les conditions de vie des pensionnés. La pension ne suffit souvent pas à payer la facture d'une maison de repos, par exemple, mais pour le PS, c'est directement sur le coût des maisons de repos et sur l'amélioration des services d'aide à domicile qu'il faut agir pour rencontrer cet objectif, et pas sur le niveau de la pension, que l'on touchera parfois pendant 30 ans alors qu'on aura passé 3 ans en maison de repos.

Il n'empêche : il est essentiel de nous assurer que chaque pensionné reçoive des moyens qui lui permettent de vivre dignement, d'avoir des loisirs, de faire plaisir à ses petits-enfants.

A cette fin, le PS propose de :

- porter à la pension minimale pour une personne isolée à au moins 1.300 euros/mois (pour une carrière complète) d'ici la fin de la prochaine législature, quel que soit le régime (salarié, indépendant, fonctionnaire, carrière mixte) ;
- porter à 1.150 euros/mois la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa), dont bénéficient les personnes qui n'ont pas droit à une pension suffisante, par exemple parce qu'elles n'ont pas travaillé suffisamment d'années, et qui ne disposent pas d'autres ressources financières ;
- préserver l'augmentation automatique des pensions dans le cadre de la liaison au bien-être ;
- aménager les règles de calcul du précompte professionnel afin de traduire, mieux qu'aujourd'hui, les augmentations brutes de pension en augmentations nettes.

5. BETONNER LES ACQUIS SOCIAUX FONDAMENTAUX

Certains acquis historiques conservent toute leur modernité et doivent être préservés à tout prix.

S'il est vrai que l'espérance de vie a considérablement augmenté tout au long du 20^e siècle et continue à s'améliorer de nos jours, encore faudrait-il qu'il en soit autant de l'espérance de vie en bonne santé.

Or²⁴, à 60 ans, si les hommes peuvent encore espérer vivre 20,7 ans, ils ne connaîtront sur cette période que :

- 18 ans sans difficultés pour effectuer des soins personnels élémentaires comme se laver, s'habiller, se nourrir ;
- 14,5 ans sans limitations dans les activités quotidiennes (gêne ressentie dans les tâches domestiques) ;
- 9,5 ans sans au moins une limitation fonctionnelle (difficulté de vision, d'audition, de mobilité...) avec besoin d'aide technique ou d'aménagement du domicile ou du poste de travail.

La situation n'est pas meilleure pour les femmes, avec respectivement une espérance de vie d'encore 24,9 ans à 60 ans mais :

- 20,1 ans sans connaître de difficultés pour effectuer des soins personnels élémentaires comme se laver, s'habiller, se nourrir ;
- 15,8 ans sans limitations dans les activités quotidiennes (gêne ressentie dans les tâches domestiques) ;
- 9,6 ans sans au moins une limitation fonctionnelle (difficulté de vision, d'audition, de mobilité...) avec besoin d'aide technique ou d'aménagement du domicile ou du poste de travail.

Chacun peut connaître des accidents de la vie et il serait inadmissible que cela se traduise en une perte de pension.

Le PS souhaite dès lors :

- maintenir l'âge légal de la pension à 65 ans ;
- préserver l'assimilation des périodes de maladie, d'invalidité, de congé de maternité, de chômage, etc. à des périodes de travail dans le calcul de la pension.

²⁴ E. Cambois, C. Laborde et J.-M. Robine, *La « double peine » des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte*, in *Population et sociétés*, Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques, n°441, janvier 2008.

CONSOUMMATEURS

La première préoccupation des consommateurs est de maintenir leur pouvoir d'achat au quotidien. Pour le PS, le mécanisme de l'indexation automatique des salaires et des allocations constitue à cet égard un acquis social fondamental, garant du maintien de l'équilibre de notre modèle économique et social. Les mécanismes de contrôle des prix doivent également jouer pleinement leur rôle afin de mieux lutter contre les marges excessives, destructrices d'emploi, et de mieux détecter d'éventuelles ententes illicites entre entreprises.

Cette législature a permis d'enregistrer de nombreuses avancées en faveur des consommateurs dans toute une série de secteurs (télécom et énergie notamment).

Après la crise financière, c'est dans l'alimentation que sont apparues les dérives du libéralisme et de la recherche du profit à tout prix, trompant la confiance du consommateur lors de la crise des lasagnes à la viande de cheval par exemple. Pour le PS, garantir la qualité de notre alimentation et fournir une information correcte sont des enjeux majeurs.

La responsabilisation du consommateur est essentielle, mais elle n'est pas suffisante. Il est du devoir de l'Etat de le protéger et de lui fournir les outils nécessaires afin qu'il puisse être efficacement informé. La législation doit protéger le consommateur en l'aidant à recevoir une information de qualité. Or, on constate que le consommateur n'a que très peu de temps et est le plus souvent noyé par une surinformation qui l'empêche de distinguer l'essentiel. Le PS prône à ce niveau une évolution progressive du système d'étiquetage pour que, demain, le consommateur puisse avoir accès à une information rapide, simplifiée et de qualité.

Le secteur financier devra lui aussi poursuivre le travail entamé, à l'initiative du PS, pour sortir de l'opacité qui caractérise ses produits.

Le PS souhaite enfin promouvoir des modes de consommation responsables, soutenant les dynamiques de production et de consommation locale ainsi que le développement durable.

1. PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT DES CONSOMMATEURS

Pour le PS, le maintien du pouvoir d'achat de la population, et en particulier des bas et moyens revenus, a toujours été une priorité. Les mécanismes existants ont démontré toute leur efficacité durant la crise en évitant un appauvrissement de la population. L'indexation automatique des salaires et des allocations joue à cet égard un rôle central que le PS entend continuer à préserver de toutes ses forces.

D'autres mesures substantielles ont également été prises en faveur du consommateur durant la législature qui s'achève, comme le blocage des prix de l'énergie, la baisse de la TVA sur l'électricité, le contrôle du prix des médicaments, de développement de l'observatoire des prix et de ses compétences, ainsi que la réforme de l'autorité de la concurrence.

Le PS considère que, tant l'indexation automatique des salaires, qu'une protection effective des consommateurs, sont une nécessité si on souhaite que l'Etat soit le garant d'une forte cohésion sociale et de la défense du pouvoir d'achat de chacun.

Le PS propose de:

- refuser toute atteinte au principe d'indexation automatique des salaires ;
- renforcer l'efficacité de l'action de contrôle des prix de l'Observatoire des prix ;
- veiller à une application stricte de la loi dans la relation entre l'Observatoire des prix et l'Autorité indépendante de la Concurrence ;
- mettre en œuvre, dans les Régions, les transferts de compétences du contrôle du prix de la distribution de gaz et d'électricité, du prix des maisons de repos, du prix de l'eau et du prix des loyers. (voir chapitres énergie, aînés, environnement et logement).

2. MIEUX PROTEGER ET INFORMER LE CONSOMMATEUR

Plusieurs événements récents ont déstabilisé la confiance du consommateur envers l'industrie agroalimentaire. Malgré le cadre réglementaire existant, certaines entreprises continuent visiblement d'induire les consommateurs en erreur en vendant des produits dont les propriétés ne sont pas celles qui sont indiquées. Ces pratiques jettent le discrédit sur tout un secteur dont la grande majorité des acteurs respecte scrupuleusement les règles. Il faut donc renforcer les contrôles pour diminuer encore le risque d'abus et pour faire en sorte que la confiance des consommateurs ne soit plus trompée.

Pour ces raisons, le PS propose de:

- habiliter l'administration (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et SPF Economie) à réaliser des contrôles de l'exactitude des allégations environnementales, sanitaires (ex: "bon pour la tension") ou nutritionnelles (ex: "enrichi en vitamine C") avancées par certains fabricants de produits alimentaires et sanitaires sur tous leurs supports de communication (étiquette, emballage, site internet ou encore campagne publicitaire) ainsi qu'accentuer la lutte contre l'utilisation abusive, à des fins commerciales, de ces allégations;
- donner une information simplifiée et standardisée au consommateur par des codes couleurs afin de lui permettre d'identifier rapidement l'impact énergétique, social et environnemental du produit qu'il achète en:
 - privilégiant l'utilisation de pictogrammes afin d'identifier rapidement les informations fondamentales en termes de santé;
 - rendant plus visibles (taille des caractères, contraste) les informations obligatoires lors de la définition des schémas

auxquels doivent répondre les étiquettes;

- supprimant de l'étiquette les informations inutiles au consommateur (ex: le point vert) ;
 - modifiant celles qui ne lui apportent pas d'information directement utilisable (ex: logo identifiant le type de plastique qui pourrait utilement être substitué par un logo indiquant si l'emballage peut être éliminé par la collecte des pmc);
 - permettant au consommateur qui le souhaite l'accès à l'ensemble des informations par un « QR » code scannable en rayon ou simplement sur demande en magasin;
- étendre la présence du numéro anti-poisons et la mention "garder hors de portée des enfants" sur les produits désodorisants et autres produits présentant les mêmes caractéristiques;
 - réglementer, au niveau européen, la vente et l'étiquetage des désodorisants intérieurs et parfums d'ambiance (bougies odorantes, bâtons d'encens ou encore brûle-parfum) afin de limiter le plafond d'émissions de substances allergènes ou irritantes (notamment benzène ou particules fines) et mieux informer le consommateur;
 - sensibiliser la population à l'importance d'avoir une alimentation saine et un mode de vie équilibré par des campagnes d'information (voir aussi chapitre Santé);
 - renforcer la législation sur les produits alimentaires pré-emballés afin de mieux informer le consommateur sur les types de graisses contenues dans lesdits produits (comme l'huile de palme);
 - réglementer strictement l'utilisation des appellations telles que « fait maison », « light » dans les restaurants, les magasins d'alimentation et les traiteurs;
 - encadrer la formation du personnel des magasins proposant des produits de santé à base de plantes (gemmothérapie, aromathérapie, etc.) afin de garantir une bonne information du consommateur/patient et afin d'être certain qu'un traitement alternatif est la solution indiquée;
 - négocier avec la France et les éditeurs français la suppression des surcoûts appliqués aux libraires belges pour s'approvisionner en livres édités en France et introduire le prix unique du livre tel que pratiqué en France notamment.

3. SOUTENIR DES MODES DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Lorsqu'il fait ses achats, le consommateur a la possibilité de faire évoluer le marché. C'est une force de changement de notre économie qu'il ne faut pas sous-estimer. Le PS encourage l'achat de produits fabriqués localement dans une dynamique de relocalisation de notre économie. Consommer des produits fabriqués localement présente de multiples avantages comme la création d'emploi en zones rurales, l'amélioration de notre alimentation et la facilitation de la traçabilité des aliments.

Pour ces raisons, le PS propose de:

- encourager et protéger les appellations du terroir et de type artisanal afin de mettre en avant un savoir-faire ou une production locale;
- encadrer et rationaliser l'octroi et l'utilisation des labels afin d'en faire des outils crédibles et compris du consommateur;
- promouvoir des modes de production et de consommation de produits alimentaires locaux et de saison, afin de développer une économie locale tant par les circuits classiques de distribution (grande distribution et circuits courts) qu'auprès des cantines scolaires et des administrations publiques, en collaboration avec le secteur agricole;
- élargir le champ d'application de la directive « écoconception », qui vise à réduire notamment la consommation énergétique des appareils ménagers, à l'ensemble des ressources, à la réparabilité et la recyclabilité des produits afin d'améliorer la performance environnementale des produits consommateurs d'énergie (chaudières, télévisions, ordinateurs, etc.) et des produits qui ont un impact sur la consommation d'énergie (matériaux isolant, châssis, etc.);
- poursuivre le dialogue au niveau européen afin de mettre un terme à la pratique de l'obsolescence programmée qui limite artificiellement la durée de vie des appareils électroménagers ;
- réglementer le suremballage afin de réduire les emballages inutiles.

4. LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT ET LE CREDIT FACILE

Pour le PS, il faut promouvoir une réelle inclusion financière, permettant à chacun, d'avoir accès aux services financiers de base, et adaptés aux besoins de la vie sociale. Dans ce cadre, l'accès au crédit à la consommation est un rouage positif de notre économie qui permet aux ménages d'acquérir des biens de grande consommation en étalant le paiement dans le temps. Dans le même sens, il est essentiel de mieux informer et responsabiliser le consommateur sur les risques du crédit.

L'augmentation du nombre de personnes surendettées est en effet une source de préoccupation. Il faut dès lors resserrer l'encadrement des prêteurs afin d'éviter que le crédit à la consommation ne creuse l'endettement de personnes qui se trouvent déjà dans une situation financière précaire. D'importants progrès ont déjà été réalisés mais la protection du consommateur doit encore être accentuée pour mieux encore protéger les citoyens contre le risque réel que représente le surendettement.

Le PS propose de:

- améliorer veiller à assurer l'accès des personnes précarisées à des services financiers de base (opérations bancaires de base, crédit, assurance) afin de permettre une inclusion financière maximale;
- interdire le démarchage dans les espaces publics et accessibles au public;

- interdire le démarchage intrusif, c'est à dire celui qui a lieu sans le consentement préalable du consommateur (par exemple par un faux ami sur le réseau social Facebook);
- établir une régulation pour le statut des intermédiaires de crédit à la consommation;
- soumettre les intermédiaires de crédits à la consommation à une formation obligatoire et certificative, ainsi que de la formation continue, y compris les personnes responsables de l'activité de crédit dans les cas où l'intermédiaire est une personne morale;
- interdire les réductions octroyées exclusivement aux titulaires d'une ouverture de crédit de l'enseigne concernée ;
- renforcer les contrôles des administrations compétentes sur le terrain;
- organiser une publicité des résultats des enquêtes réalisées par l'administration ainsi que des sanctions quand elles sont infligées;
- informer le consommateur de manière non équivoque sur l'échéance du délai de zéro tage (c'est-à-dire la remise à zéro de son compte une fois par an) et ses conséquences (en phase pré contractuelle et dans les relevés mensuels);
- autoriser le consommateur à pouvoir rembourser ses dettes par mensualités et ce, après la fin du délai de zéro tage et jusqu'à l'apurement des dettes;
- imposer dans les lieux de vente qui proposent du crédit à la consommation un espace réservé pour permettre une information suffisante du consommateur (et pas à la caisse, avec une file de personnes derrière soi);
- interdire la vente de crédits "désincarnés", c'est à dire sans lien avec un achat dans l'enseigne;
- uniformiser le délai de paiement des factures à un mois et encadrer strictement les frais qui peuvent être réclamés lors des procédures de rappel lors de recouvrement amiable de dettes, en introduisant un montant maximal autorisé sur l'ensemble de la procédure;
- réglementer le coût de l'assurance solde restant-dû afin de préciser les conditions dans lesquelles la conclusion d'une telle assurance est obligatoire;
- améliorer l'information des citoyens sur l'existence et le rôle du service de médiation « banques, crédits, placements ».

5. MIEUX ENCADRER LES ACHATS EN LIGNE

Le mouvement d'augmentation des ventes de biens en ligne est une des évolutions marquantes des comportements d'achat de ces dernières années.

La Belgique est en passe d'atteindre les objectifs de l'Agenda numérique européen puisque 45% des Belges ont effectué des achats en ligne en 2012 (l'objectif est de 50% en 2015²⁵).

S'il faut saluer cette diversification de l'offre, il est essentiel de renforcer l'information et la protection du consommateur afin d'éviter les arnaques et autres abus. La vente en ligne présente en effet une série de risques que le PS souhaite encadrer strictement pour favoriser l'essor du commerce en ligne dans une sécurité optimale.

Ainsi, par exemple, trop souvent les consommateurs qui achètent un bien sur un site .be pensent, à tort, contracter avec un vendeur belge. L'absence d'encadrement de la délivrance des noms de domaine .be met en péril la protection des consommateurs et des PME peu armés face à des vendeurs installés en dehors du territoire européen. En outre, il convient de promouvoir le commerce électronique, il faut aussi sensibiliser les consommateurs aux risques encourus par des campagnes de sensibilisation ciblées.

Enfin, le PS souhaite encadrer le téléchargement afin de mieux informer le consommateur ainsi que rétribuer les ayants-droits.

C'est pourquoi le PS propose de :

- renforcer le contrôle et la veille sur internet et le respect des législations applicables en matière de commerce électronique, et notamment la présence des mentions obligatoires (adresse de contact; téléphone, etc.);
- réglementer l'utilisation des noms de domaine .be en les réservant aux vendeurs ou citoyens présents sur le territoire de l'Union européenne, au même titre que le nom de domaine .eu;
- prendre des mesures pour protéger le consommateur contre « l'IP tracking », pratique qui consiste à tracer les comportements des utilisateurs sur internet en collaboration avec les fournisseurs d'accès;
- permettre la labellisation des sites au niveau européen afin de garantir l'existence et la qualité des services ou produits offerts;
- lutter contre les sites qui proposent des contenus illégaux en s'attaquant notamment à leurs sources de financement ;
- renforcer la confiance du consommateur dans les moyens de paiement en ligne en sécurisant ces derniers notamment par la création d'un label « offre légale » afin d'aider le consommateur à identifier clairement le caractère légal des offres en ligne portant sur des œuvres et objets protégés par un droit de propriété intellectuelle;
- sensibiliser les consommateurs et plus particulièrement les jeunes à l'importance de la rétribution des ayants-droits pour la création et le maintien de la diversité culturelle ;

²⁵ Baromètre de la société de l'information (2013) du SPF Economie

- encourager le téléchargement légal des produits culturels (films, morceaux musicaux, livres, etc.) en favorisant les plates-formes légales;
- favoriser une offre légale de contenus représentative de la diversité des productions artistiques ;
- mettre fin aux licences qui restreignent la propriété des chansons téléchargées légalement afin que celles-ci puissent être prêtées, revendues, données ou léguées par leur possesseur ;
- veiller au strict respect de la législation sur la protection de la vie privée des consommateurs notamment en matière de cookies;
- étudier de manière approfondie l'impact de l'Internet des objets sur la vie privée des consommateurs;
- étudier les risques réels du "cloud computing"²⁶ afin d'évaluer le cadre réglementaire national et l'adapter si nécessaire particulièrement pour le stockage de données hors de l'Union européenne.

6. PROTÉGER LES ACQUÉREURS DE BIENS IMMOBILIERS

Devenir propriétaire est un rêve pour beaucoup. Malheureusement, on constate que bon nombre de nos concitoyens se retrouvent souvent démunis face à des professionnels peu scrupuleux. Aussi, il s'agit d'encadrer l'achat et la vente d'un bien immobilier afin de donner à l'acheteur toutes les garanties dont il a besoin pour bénéficier des meilleures conditions.

Afin d'améliorer la protection de l'acquéreur de biens immobiliers, le PS propose de:

- protéger l'emprunteur par un niveau élevé d'information et de conseil de la part du prêteur et de l'intermédiaire de crédit en octroyant des garanties équivalentes à celles prévues pour le consommateur dans le domaine du crédit à la consommation ;
- établir une régulation pour le statut des intermédiaires en crédits hypothécaires et soumettre ces derniers à une formation obligatoire et certificative, ainsi qu'à de la formation continue, y compris les personnes responsables de l'activité de crédit dans les cas où l'intermédiaire est une personne morale;
- faire établir la superficie exacte du bien vendu par un géomètre;
- inclure systématiquement la clause suspensive d'obtention d'un crédit hypothécaire dans tous les contrats de vente immobilière ;
- augmenter la transparence du coût total du prêt hypothécaire en intégrant dans l'offre le coût des produits annexes (assurance solde restant dû, assurance incendie, etc.);
- interdire au prêteur de conditionner une réduction du taux d'intérêt à la souscription ou au maintien de produits annexes auprès d'un assureur

²⁶ Terme anglophone utilisé pour viser le stockage de données numériques (« dans les nuages »)

désigné par le prêteur ;

- clarifier le coût de l'assurance solde restant dû et renforcer la couverture assurance solde restant pour les propriétaires;
- mettre en œuvre la loi du 21 janvier 2010 afin de permettre aux personnes ayant un risque de santé accru d'accéder à l'assurance solde restant dû à un coût plus abordable ;
- autoriser et encadrer le transfert d'hypothèque;
- donner la possibilité à l'emprunteur d'augmenter, sans frais et sans hausse des mensualités, la durée de remboursement en cas de hausse significative du taux d'intérêt variable de son prêt ;
- encadrer la vente couplée en matière immobilière qui consiste à obliger une personne qui veut faire construire une maison à le faire par l'entreprise qui a vendu le terrain ;
- obliger les entrepreneurs de la construction à assurer leur responsabilité décennale ;
- obliger les entrepreneurs de la construction à avoir une assurance finition de chantier pour garantir, au minimum, les montants payés par les clients et le solde des travaux à exécuter ;
- encadrer plus strictement les coûts liés au rachat d'un crédit hypothécaire tels que l'indemnité de emploi, les droits d'enregistrement, ou encore les frais de notaire afin de permettre au consommateur de faire jouer pleinement la concurrence en la matière.

7. CLARIFIER LA FACTURE ENERGETIQUE

D'importants progrès ont pu être réalisés ces dernières années en faveur du consommateur. Si les factures sont devenues plus lisibles, des progrès substantiels doivent encore être réalisés par le secteur afin de mieux informer le consommateur.

C'est pourquoi le PS propose de (Voir aussi chapitre Energie):

- réguler davantage les offres commerciales des fournisseurs et limiter le nombre d'offres par fournisseur pour faciliter le choix du consommateur et mieux le protéger ;
- renforcer la lisibilité des factures et expliquer clairement chaque composante de l'énergie dans la facture afin de fournir une information optimale et de responsabiliser chaque acteur par rapport au prix final;
- mieux expliquer dans la facture le lien entre le décompte annuel et les provisions mensuelles;
- améliorer les services d'information des fournisseurs à destination de leurs clients et rendre l'information accessible tant par internet que pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur;
- renforcer les campagnes d'information pour encourager les consommateurs à comparer les offres des fournisseurs et ne pas rester

chez un fournisseur par défaut, un changement de fournisseur pouvant parfois apporter des économies substantielles.

8. AMELIORER LE TRANSPARENCE DES PRODUITS FINANCIERS

Ces dernières années, la confiance des citoyens a été fortement fragilisée suite aux agissements de certaines institutions financières internationales, mais aussi belges. C'est pourquoi des réformes importantes ont été lancées afin de mieux contrôler les produits financiers proposées au consommateur, principalement par un renforcement des missions de contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Le PS considère qu'il faut cependant rester attentif à ce que les réformes produisent à présent leurs effets et souhaite de nouvelles avancées en faveur du consommateur.

Le PS propose de:

- exiger, pour qu'un produit financier particulièrement complexe puisse obtenir son passeport européen et être distribué dans l'ensemble de l'Union européenne, qu'une proportion déterminée (pourcentage) en soit vendue dans le pays dans lequel il a obtenu son passeport;
- mettre en œuvre un programme ambitieux de labellisation compréhensible des produits financiers;
- interdire l'achat, la souscription, la vente, l'offre, la diffusion ou la promotion d'instruments financiers dont l'objet manifeste consiste à faire dépendre le rendement de l'investissement de la spéculation sur l'évolution d'indices liés au cours de matières premières agricoles;
- renforcer les contrôles afin de veiller au respect et à la mise en œuvre effective de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIFID) afin d'améliorer la transparence et la lisibilité des produits financiers pour les consommateurs;
- obliger les banques et compagnies d'assurance à garantir le niveau de formation suffisant de leurs collaborateurs, permettant à ces derniers d'informer correctement le consommateur ;
- étendre les règles de publicité applicables aux comptes d'épargne à d'autres produits financiers (produits d'assurance vie, branches 21 et 23, etc.);
- contrôler les produits financiers au travers d'une collaboration efficace entre les services fédéraux (SPF Economie) et l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) dans l'intérêt du consommateur;
- fusionner le taux de base et la prime de fidélité en un taux unique, ce qui faciliterait la comparabilité des taux d'intérêt offerts sur les comptes d'épargne ;
- plaider pour l'introduction de normes de qualité pour les investissements socialement responsables (ISR) et encourager la conclusion d'accords sectoriels afin que les labels éthiques proposés

répondent à des critères vérifiables de qualité ;

- veiller à ce que la FSMA dispose des moyens suffisants à l'exercice de ses nouvelles compétences en termes de contrôle.

9. AMELIORER LA PROTECTION EN MATIERE D'ASSURANCES

S'assurer, c'est tout simplement se protéger contre ce qui pourrait arriver. En effet, personne n'est à l'abri d'un accident qui peut entraîner des dommages corporels et matériels. L'assurance est avant tout basée sur les principes fondamentaux de solidarité et de mutualisation, ce qui permet ainsi de protéger le plus grand nombre. Or, les compagnies d'assurance ont trop souvent tendance à oublier ces principes afin de maintenir une marge bénéficiaire.

Aujourd'hui, il n'est pas acceptable que certaines personnes puissent difficilement s'assurer à un coût abordable et que les différences de coût soient importantes du simple fait que l'on soit jeune ou senior ; qu'ils habitent Liège ou Virton, ou que l'on ait eu un problème de santé. Pour le PS, seul le comportement individuel réel de l'assuré ainsi que les critères sur lesquels il peut effectivement agir devraient être pris en compte dans la prime d'assurance.

Le PS propose de :

- réintroduire le système de bonus-malus pour la responsabilité civile (RC) auto afin de lutter, notamment, contre les primes excessives réclamées aux jeunes conducteurs et aux seniors ;
- rendre transparents les critères servant à définir le montant des primes d'assurances en interdisant notamment les critères discriminatoires ;
- interdire la résiliation anticipée après sinistre par l'assureur ;
- exiger que les assureurs fournissent annuellement au consommateur, par un formulaire standardisé, un récapitulatif des risques assurés afin d'éviter les doubles emplois en matière d'assurance ;
- améliorer le système de reconduction tacite des contrats d'assurance en obligeant les assureurs à informer préalablement l'assuré de tout projet de modification des conditions de couverture ou de modification de la prime ;
- demander aux assureurs de publier les chiffres sur les sinistres ;
- s'assurer de l'application effective de l'ensemble des directives sur les marchés d'instruments financiers (dites « MIFID ») afin d'améliorer l'information du consommateur au secteur des assurances.

10. REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE ET DEMOCRATISER L'ACCES A INTERNET

10.1. RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Ces dernières années ont permis d'enregistrer des progrès importants dans la réduction de la fracture numérique en assurant à un nombre croissant de

citoyens d'accéder à internet. Nous sommes ainsi passés de 34% de Belges n'ayant jamais utilisé internet en 2006 à 15% en 2012.

Bien que les objectifs de l'Agenda numérique européen soient atteints en la matière, la Belgique reste en retard par rapport à certains pays voisins et devrait viser des objectifs nettement plus ambitieux. La réduction du coût d'accès à Internet, encore trop élevé malgré les efforts, doit être poursuivie.

Le défi le plus important consiste aujourd'hui à lutter contre la fracture numérique qui frappe l'utilisation d'internet (fracture numérique de second niveau), c'est à dire l'aptitude du citoyen à utiliser internet de façon optimale en fonction de ses besoins. Ces dernières années, la fracture a en effet évolué de l'accès à l'usage si bien que l'enjeu actuel est de faire en sorte que les utilisateurs de ce potentiel numérique en tirent un bénéfice social et en particulier les adultes.

En ligne avec les objectifs fixés au niveau de l'Union européenne, la Belgique doit avoir pour ambition de résorber progressivement cette fracture numérique en offrant, d'ici quelques années, un accès facile et démocratique à internet à tous. Pour le PS, il est fondamental que les citoyens les plus précarisés ne soient pas privés d'un accès au monde multimédia et ne subissent pas une discrimination basée sur leurs revenus.

Dans cette perspective, le PS propose de :

- adopter un nouveau plan national contre la fracture numérique suite à l'évaluation du premier plan;
- renforcer l'apprentissage des nouvelles technologies chez les adultes ;
- indexer le montant maximal réduit pour les bénéficiaires de tarifs sociaux et en faciliter l'automatisation, à l'instar de ce qui se fait pour l'énergie ;
- prendre des mesures afin d'associer les opérateurs télécom à la lutte pour la réduction de la fracture numérique, notamment en renforçant la mise à disposition, à un prix abordable, d'une connexion internet adaptée aux besoins particuliers des hôpitaux, des écoles et des bibliothèques publiques;
- poursuivre le développement d'espaces publics numériques (EPN) pour permettre l'accès collectif à ces technologies ;
- promouvoir des technologies et services numériques faciles à utiliser pour l'ensemble de la population.

Au sein des écoles, le PS propose de :

- équiper de façon appropriée les écoles au profit des élèves et des enseignants et l'amélioration de la connectivité des écoles ;
- créer et mettre à disposition des outils et des applications pédagogiques évolutifs adaptés à chaque âge ;
- créer une communauté éducative avec la mise en place de plateformes

de ressources en ligne ;

- faciliter la concertation avec les éditeurs pour susciter la création de manuels didactiques interactifs ;
- renforcer la formation initiale et continue des enseignants par des modules spécifiques d'intégration des technologies de l'information et la communication dans l'enseignement.

10.2. ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Dans les années à venir, il faut accorder la plus grande attention au développement d'un réseau très haut débit performant et efficace (100 Mb/s).. Le niveau de connexion à très haut débit doit devenir une réalité sur l'ensemble du territoire. La Belgique doit également répondre aux objectifs de la stratégie européenne déclinée dans l' « Agenda numérique »²⁷. Il s'agit autant d'un enjeu de compétitivité pour nos entreprises que d'une opportunité permettant à la population de disposer demain du très haut débit. D'autre part, malgré les améliorations légales permettant au consommateur de changer plus facilement d'opérateur, il reste, pour le PS, plusieurs chantiers à poursuivre en matière de protection du consommateur.

Enfin, la multiplication des attaques malveillantes par internet a démontré la nécessité de mettre rapidement en place un plan d'actions dans lequel les opérateurs auront un rôle essentiel à jouer afin de mieux protéger le consommateur.

Dès lors, le PS propose de :

- promouvoir le développement du très haut débit sur tout le territoire par l'adoption d'un plan national de déploiement de la large bande concerté entre l'Etat fédéral et les régions, à l'instar de nos voisins européens;
- poursuivre le combat pour démocratiser le coût de l'accès à internet au niveau européen ;
- obliger les opérateurs à participer à la sécurité des réseaux et à la mise en place d'une politique nationale de cyber sécurité;
- obliger les opérateurs à garantir la protection des données à caractère personnel de leurs clients ;
- stimuler les fournisseurs d'accès à augmenter la capacité et la qualité de leur offre, particulièrement le triple-play;
- obliger les opérateurs à fournir des informations quant à la vitesse réelle de connexion à internet;
- renforcer la transparence sur des offres tarifaires et des factures, notamment en standardisant les modèles de facture ;

²⁷ Pour rappel, les objectifs de l'Agenda numérique européen sont d'ici à 2020:

- 100% des ménages doivent avoir accès à une connexion internet de plus de 30 Mbps
- 50% des abonnés doivent avoir une connexion de plus de 100 Mbps

- faciliter la comparaison des tarifs en diminuant le nombre de formules tarifaires proposées par les opérateurs.

10.3. GARANTIR LA NEUTRALITÉ DU NET

Aujourd'hui, les possibilités technologiques (Internet, smartphones,...) pour communiquer, échanger, innover ou accéder aux œuvres culturelles sont toujours plus nombreuses. Ces multiples possibilités d'accès subissent pourtant des attaques directes ou indirectes d'opérateurs ou d'entreprises de production d'appareils technologiques visant à restreindre cet accès. Pour contrer ces attaques, le développement d'un réseau internet de qualité, la neutralité du net et des terminaux constituent trois enjeux cruciaux.

La neutralité du net garantit par exemple qu'un simple petit blog, ou site d'information locale soit aussi facilement accessible qu'un gros site de streaming. Malheureusement aujourd'hui, dans de nombreux pays, cette neutralité du net est remise en cause : des fournisseurs d'accès à internet favorisent des sites internet en fonction de leurs propres intérêts commerciaux créant un internet à « deux vitesses » au détriment du libre choix des internautes, de la liberté d'expression, de l'innovation et de la diversité culturelle²⁸.

D'autre part, la neutralité doit également être garantie en termes de supports afin que chaque citoyen puisse avoir accès à toute l'offre disponible sur internet, notamment aux services audiovisuels publics, sans sélection ou orientation préalable des opérateurs ou des appareils produits vers un contenu spécifique en rendant plus facile l'accès à celui-ci. C'est ce qu'on appelle la neutralité des terminaux.

Le PS propose donc de :

- adopter une loi sur la neutralité du net visant à garantir celle-ci notamment en :
 - interdisant aux fournisseurs d'accès à internet de jouer sur la vitesse de téléchargement ou la bande passante allouée pour favoriser certains contenus qui transitent sur leur réseau (ralentir la vitesse de téléchargement pour les films téléchargés sur des sites concurrents de sites partenaires) ;
 - interdisant aux fournisseurs d'accès à internet de moduler les tarifs en fonction de la qualité, de l'origine ou du destinataire du contenu (ex. : faire payer plus cher la connexion à des sites concurrents de sites partenaires) ;
- garantir une neutralité des terminaux, notamment en :
 - obligeant au niveau européen les producteurs de terminaux (smartphones, tablettes, etc.) à ne mettre sur le marché que des terminaux permettant l'accès à tout internet, sans restriction.

²⁸ Le parlement Benelux s'est d'ailleurs exprimé à l'unanimité le 6 décembre 2013 en faveur d'interventions législatives nationales protégeant la neutralité d'internet.

LOGEMENT

Le logement est une des principales préoccupations de la population. Souvent trop cher et/ou vétuste, le logement prend une place de plus en plus importante dans les budgets des ménages. Marché non-régulé, insuffisance d'une offre de qualité tant privée que publique, logements non-adaptés au vieillissement de la population et à l'évolution des modèles familiaux, augmentation du prix des loyers, difficultés d'accéder à la propriété, insalubrité, charges énergétiques importantes sont autant d'éléments qui rendent l'accès au logement difficile. Pourtant, sans un logement accessible et de bonne qualité, il ne peut y avoir de bien-être et d'émancipation sociale.

C'est pourquoi, pour le PS, il est essentiel de mener une politique du logement cohérente et volontaire. La création massive de logements tant publics que privés, la régulation du marché locatif, le juste accès au logement public, la possibilité pour tous de devenir propriétaire, l'amélioration énergétique des logements, la lutte contre les marchands de sommeil, une fiscalité immobilière plus juste sont autant de priorités défendues par le PS.

1. CREER PLUS DE LOGEMENTS EN WALLONIE

La Wallonie, tout comme Bruxelles, va connaître un boom démographique important d'ici 15 ans. Pour faire face à cette réalité, il faudra construire des milliers de nouveaux logements faute de quoi la pression immobilière continuera à s'accroître, avec des conséquences dramatiques pour les ménages. Pour répondre à ce défi, il convient de mobiliser toutes les énergies, tant publiques que privées.

Compte tenu de leur responsabilité sociale et du rôle régulateur du logement public sur le marché immobilier privé, il est important que les pouvoirs publics continuent d'investir massivement dans le secteur du logement, en augmentant les moyens consacrés à l'ancrage communal du logement et en faisant appel aux prêts à taux attractifs octroyés par les banques publiques européennes (Banque européenne d'investissement, Banque du Conseil de l'Europe). La possibilité de faire appel à l'épargne privée par l'emprunt citoyen sera étudiée. La création de logements publics passe également par une mobilisation durable et rationnelle des ressources foncières et immobilières disponibles en veillant à développer le logement au plus près des services, dans les centres urbains et de village.

Le PS propose de :

- lancer un plan d'investissements permettant d'atteindre les objectifs régionaux de 2.000 nouveaux logements publics par an ;
- octroyer aux sociétés de logement de service public la mission de promotion immobilière et de création massive de logements destinés à la vente – à des prix attractifs – à des ménages disposant de revenus modestes ou moyens dans des quartiers caractérisés par un déficit de logements ou par un bâti ancien, étant entendu qu'en cas de revente du bien, les pouvoirs publics récupèrent une partie de la plus-value pour compenser l'investissement de base ;

- recenser les réserves foncières et les avoirs immobiliers appartenant aux pouvoirs publics qui pourraient être utilisés à des fins de création de logements publics ;
- mobiliser les terrains appartenant à la Société wallonne du Logement au profit des opérateurs publics qui créent des logements, à travers l'utilisation du bail emphytéotique ou du droit de superficie par lesquels le terrain reste propriété de la SWL plutôt que la vente du terrain qui rend certaines opérations de construction économiquement non viables ;
- élargir le droit de préemption aux périmètres de rénovation et de revitalisation urbaines, donnant ainsi priorité aux acteurs publics lors de la vente de bâtiments et de terrains publics et privés, dans un but de création de logements publics ;
- veiller à intégrer du logement public dans les politiques communales d'aménagement du territoire, particulièrement dans les zones à forte pression immobilière ;
- utiliser systématiquement les charges d'urbanisme pour intégrer du logement public dans tout projet immobilier privé (rénovation ou construction neuve) d'une certaine ampleur ce qui permet d'accroître la mixité sociale et d'éviter la ségrégation spatiale ;
- investir massivement dans la rénovation urbaine, en y intégrant du logement public et en veillant à créer une mixité sociale et fonctionnelle (logements, services, commerces, etc.) ;
- réhabiliter les bâtiments classés par leur transformation, lorsque c'est techniquement possible, en logements publics ou mixtes.

Si l'utilisation optimale des ressources foncières et immobilières disponibles est une condition indispensable à la construction massive de logements publics, il convient également d'accélérer la réalisation des projets. A cet égard, le système de droit de tirage communal sur les subventions régionales, expérimenté avec succès pour les subsides pour travaux de voirie et de bâtiments communaux, doit être transposé au secteur du logement. Le droit de tirage, à travers une répartition des subsides entre communes basée sur des critères objectifs et connus à l'avance, permet à chaque commune de connaître sur une période pluriannuelle le montant exact de l'enveloppe à laquelle elle peut prétendre. L'avantage du fonds d'investissement sur le système de répartition actuel des budgets « logement » est qu'il inclut un important volet de simplification administrative, basé sur le principe de confiance, qui permet d'accélérer la réalisation des projets : un programme d'investissements approuvé par le gouvernement, une tutelle allégée, un seul interlocuteur administratif pour les opérateurs, une autonomie accrue, une liquidation des enveloppes régulière et indépendante du rythme de réalisation des travaux, un contrôle *a posteriori* de ceux-ci.

Le PS propose de :

- utiliser le système de « droit de tirage » en incluant dans le fonds d'investissement communal les subventions régionales destinées au logement et répartir la partie « logement » de ce fonds sur base de

critères objectifs liés aux besoins de la population et de l'offre locative publique locale.

Pour augmenter l'offre de logements locatifs disponibles, les pouvoirs publics peuvent également agir sur le patrimoine privé sous-utilisé ou mal-utilisé. Pour le PS, il convient de renforcer les outils disponibles, notamment la prise en gestion qui permet d'encadrer le loyer et la qualité du logement mis en location, afin de lutter plus efficacement contre l'inoccupation du bâti ou sa dégradation.

Le PS propose de :

- renforcer la prise en gestion – par les Agences immobilières sociales (AIS) et les Sociétés de logement de service public (SLSP) – de logements privés par les pouvoirs publics, en contraignant chaque commune à s'affilier à une AIS et en menant des actions de sensibilisation sur les avantages de la prise en gestion auprès des propriétaires, avec une attention particulière sur les zones rurales caractérisées par un faible nombre de biens locatifs disponibles ;
- développer une stratégie associant les communes visant à remettre sur le marché locatif les logements inoccupés, en actionnant le principe d'une « réquisition douce », à savoir la prise en gestion du bien moyennant travaux effectués grâce à des primes et des prêts à taux avantageux, étant précisé que si le propriétaire du logement inoccupé ne répond pas ou refuse la prise en gestion ou la location de son bien sur le marché privé, il lui sera d'office appliqué une taxe communale dont le taux minimum sera fixé par la Région ;
- soutenir les villes dans le développement d'une agence immobilière publique, chargée d'opérations de rachat et de rénovation des logements insalubres, inoccupés ou inhabitables en vue de leur revente ou de leur mise en location ;
- favoriser le développement de logements aux étages supérieurs des commerces et la transformation des bureaux vides en logements, par la mise en place d'une fiscalité adéquate et un accompagnement des propriétaires (information sur la prise en gestion et sur les baux, aide au montage des dossiers d'urbanisme visant à la création d'entrées privatives, primes, etc.) ;
- inciter les propriétaires à valoriser leur terrain non bâti, situé au sein des territoires centraux en zones rurales et urbaines, afin d'éviter la rétention foncière et pour lutter contre la spéculation immobilière, en prévoyant une fiscalité dissuasive appliquée aux propriétaires de ces terrains (titulaires de droits depuis 8 ans et plus, sauf si l'inoccupation est due à un cas de force majeure et à partir d'une superficie plancher).

Enfin, la création de logements passera également et nécessairement par un investissement massif du secteur privé. Il convient donc de soutenir le secteur de la construction qui emploie près de 300.000 personnes en Belgique, emplois non délocalisables.

Pour soutenir le secteur et l'inciter à construire davantage de logements, particulièrement dans les territoires centraux des villes et villages afin d'éviter la dispersion de l'habitat, le PS propose notamment de :

- poursuivre la simplification des procédures administratives et l'accélération du traitement des dossiers pour la construction ou la rénovation de logements ;
- étendre à tous les périmètres de rénovation et revitalisation urbaine ainsi qu'aux périmètres de développement rural, la diminution de la TVA de 21 à 6% sur les opérations de démolition/reconstruction de bâtiments abandonnés, quel que soit le type d'opérateurs ;
- créer au sein de l'administration régionale un service des « partenariats public-privé », permettant d'accompagner la mise en œuvre technique et financière des projets public-privé de création de logements, créant les conditions d'une confiance mutuelle entre les partenaires et facilitant ainsi la concrétisation des projets.

2. REGULER LE MARCHÉ LOCATIF PRIVE

Si la construction de nouveaux logements, tant publics que privés, peut alléger la pression immobilière, elle ne suffira pas à rétablir un équilibre entre l'offre et la demande sur le marché locatif privé. Les ménages, tant précarisés que ceux issus de la classe moyenne, éprouveront de plus en plus de difficultés à faire face au coût des loyers et à constituer la garantie locative. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une véritable régulation du secteur, aujourd'hui abandonné au « tout au marché », et de renforcer les droits et devoirs tant des propriétaires que des locataires.

Le PS propose donc de :

- encadrer le prix des loyers par la mise en place d'un système de « bonus-malus » fiscal consistant à pondérer le précompte immobilier des biens mis en location en fonction de la conformité du loyer par rapport à une grille indicative des loyers établie sur base du type de bien, de son équipement sanitaire, de sa performance énergétique, de sa situation, etc..., afin de récompenser les propriétaires respectueux du bien-être de leurs locataires et de renforcer la responsabilisation des propriétaires peu scrupuleux ;
- donner au juge de paix la compétence de revoir, à la demande du locataire ou du candidat locataire, un loyer qui dépasserait déraisonnablement et sans justification ces loyers de référence ;
- limiter règlementairement les hausses de loyer entre deux contrats de bail conclus avec des locataires différents (hors prise en compte des éventuels travaux d'amélioration du bien effectués) ;
- fixer la garantie locative à deux mois pour l'ensemble des locataires ;
- créer un fonds régional de garantie locative universel, alimenté par l'ensemble des garanties actuellement constituées auprès des banques, qui se porterait garant auprès du propriétaire, si les conditions sont remplies et en cas de rupture anticipée du bail, du versement de la garantie complète même si elle n'est pas encore entièrement constituée

par le locataire (la garantie pourra être constituée de façon progressive auprès du fonds).

Si les loyers doivent être raisonnables, il convient également d'assurer aux propriétaires-bailleurs le paiement de leur loyer.

Le PS propose de :

- étudier la possibilité pour la Wallonie de mettre en place une assurance perte de revenus pour le locataire, à l'instar de l'assurance perte de revenus pour les contractants d'un prêt hypothécaire, afin d'assurer le paiement du loyer pendant 6 mois maximum malgré la perte de revenus provisoire du locataire ;
- mettre en place un mécanisme d'alerte permettant au propriétaire, dès le non-paiement de deux mois de loyers, de saisir la commission paritaire locataires-propriétaires d'une mission de conciliation, le cas échéant en relation avec les services de médiation de dettes.

Néanmoins, la régulation des loyers privés ne pourra être mise en place que si les pouvoirs publics disposent d'une information complète et exacte de l'état du marché du logement.

Le PS propose donc de :

- mettre en place un véritable cadastre des loyers, à travers le croisement des données issues du permis de location et du fonds régional de garantie locative, étant entendu que l'obligation de communication au candidat locataire du certificat énergétique sera étendue au loyer précédemment perçu et que, lors de sa domiciliation à la commune, le locataire communiquera le montant de son loyer.

Certaines obligations légales instaurant une relation équilibrée entre propriétaires et locataires existent mais sont très peu appliquées. Par ailleurs, certains propriétaires, heureusement rares, profitent de la précarité d'une partie de la population et de la non régulation du marché locatif pour louer des biens insalubres à des prix exorbitants. Il convient de renforcer les règles existantes et de les faire respecter afin de protéger tant les locataires que les propriétaires. La lutte contre les marchands de sommeil doit être une priorité.

Le PS propose de :

- étendre l'obligation de permis de location à tous les biens loués et prévoir qu'il sera valable 5 ans pour les biens de moins de 28 m² et 10 ans pour tous les autres biens ;
- inclure dans le permis de location le certificat PEB, ce qui permettra d'informer le locataire du respect des normes minimales de salubrité et de sécurité ;
- rendre obligatoire l'utilisation d'un bail-type, afin de rendre la relation contractuelle entre le bailleur et le preneur plus prévisible ;
- renforcer l'information des propriétaires et des locataires quant à leurs

droits et leurs devoirs, à travers les services communaux du logement, au moment de l'enregistrement du bail, etc. ;

- renforcer la lutte contre les marchands de sommeil au niveau communal par la mise en œuvre d'une action systématique envers les propriétaires axée tant sur l'information que la prévention et les sanctions, ce qui suppose une meilleure coordination des services concernés (police, pompiers, CPAS, urbanisme, population, etc.) ;
- veiller, à travers le permis d'urbanisme, à éviter la division d'immeubles en trop petites cellules.

3. PERMETTRE UN JUSTE ACCES AU LOGEMENT LOCATIF PUBLIC ET AMELIORER LE « VIVRE-ENSEMBLE »

Le manque de logements publics et les critères d'attribution de ceux-ci limitent actuellement la possibilité pour une partie de la population, notamment les travailleurs disposant de faibles revenus, d'accéder au logement public locatif. En parallèle, depuis une dizaine d'années, certains quartiers de logements publics deviennent de véritables ghettos où les problèmes sociaux s'accumulent et se renforcent, dégradant la qualité de vie dans les cités. Pour le PS, la mixité sociale au sein des logements publics passe par la construction de logements plus diversifiés et adaptés aux évolutions de la société (vieillesse de la population, recomposition familiale, etc.), mieux intégrés dans leur environnement et mieux répartis sur l'ensemble du territoire wallon.

A cet égard, pour le PS, il est important d'atteindre l'objectif de 10% minimum de logements publics par commune. Néanmoins, cette offre doit être adaptée aux besoins de la population locale et doit tenir compte de la situation immobilière particulière de la commune (zones à forte pression immobilière, régions rurales, vieillissement ou rajeunissement de la population, demande locative ou plutôt acquisitive, etc.), tout en assurant un minimum de logements locatifs à destination des ménages à revenus précaires, afin d'éviter que certaines communes ne se déchargent de leurs responsabilités sur d'autres.

Le PS propose de :

- lancer un plan d'investissements permettant de construire 2.000 nouveaux logements publics par an ;
- diversifier l'offre de logements publics afin de correspondre au mieux aux évolutions de la société (création de résidences-services sociales, de logements pour personnes seules, pour familles nombreuses recomposées, de logements étudiants,...) ;
- développer une stratégie de création de logements publics au cœur des villes et des villages en saisissant toutes les opportunités pour intégrer des logements publics au cœur de la cité (opération de rénovation urbaine, imposition par des charges d'urbanisme d'un certain nombre de logements publics dans les projets immobiliers privés, réhabilitation du patrimoine classé, opération d'achat-rénovation-location de logements dans les centres urbains, etc.) ;
- élaborer des projets immobiliers « mixtes », comprenant des logements

acquisitifs et locatifs, destinés aux ménages à revenus moyens et à revenus précaires, permettant une mixité intergénérationnelle et fonctionnelle (intégrant des espaces de services et de commerces par exemple) ;

- veiller à ce que chaque commune développe une offre de logements publics adaptée à son territoire et à ses habitants, tout en proposant une offre suffisante destinée aux ménages à revenus précaires.

Enfin, la mixité sociale passe également par l'adaptation du système d'attribution des logements, qui ne permet pour ainsi dire plus aujourd'hui aux personnes disposant de (faibles) revenus du travail d'accéder au logement public et constitue de facto un piège à l'emploi. Le PS propose de :

- établir un nouveau système d'attribution des logements publics – organisé autour d'un socle commun à l'ensemble des organismes bailleurs publics – qui tienne compte, non plus seulement de catégories de revenus, mais de catégories socioprofessionnelles (retraités, travailleurs, sans-emplois, étudiants, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, handicapés), tout en maintenant un plafond de revenus au-delà duquel le logement public n'est plus accessible ;
- permettre à un candidat locataire qui trouve un emploi de conserver dans son dossier de candidature les avantages liés à sa situation socioprofessionnelle précédente afin de ne pas « pénaliser » l'ascension sociale ;
- simplifier la grille des points de priorité afin de la rendre compréhensible aux candidats locataires ;
- mieux prendre en compte l'ancienneté de la candidature dans l'ordre des attributions ;
- adapter les objectifs de résorption de la sous-occupation des logements à la situation spécifique de chaque société de la logement (SLSP) en la matière.
- accorder aux comités d'attribution des SLSP une réelle autonomie et une certaine souplesse afin de leur permettre d'adapter, par un règlement local, les règles générales aux réalités de terrain, étant précisé qu'afin d'éviter tout risque clientéliste, le commissaire de la Société wallonne du Logement veillera à assurer l'équité des règlements locaux et leur conformité par rapport aux règles générales fixées par la Région ;
- plafonner les loyers à la valeur locative du bien, afin de ne pas pénaliser l'« ascension sociale » en forçant les locataires dont le loyer augmenterait de façon trop importante suite à une amélioration de leur situation socioprofessionnelle, à quitter leur logement.

Enfin, si une plus grande mixité sociale doit permettre d'améliorer le vivre-ensemble au sein des logements publics, cela ne règlera évidemment pas les difficultés sociales des locataires. En tant qu'acteur de première ligne pour détecter les difficultés sociales, notamment à travers les retards de loyer, les sociétés de logement peuvent jouer un rôle dans l'accompagnement social des locataires.

Le PS propose de :

- renforcer le dispositif des référents sociaux au sein des SLSP, qui permet d'accompagner le locataire en difficulté sociale en le mettant en contact avec les services sociaux *ad hoc* ;
- renforcer la mise à disposition de logements publics au CPAS. A travers ces logements d'insertion, le locataire bénéficiera d'un accompagnement social à long terme qui lui permettra, avec les acteurs sociaux, de définir et réaliser son projet de réinsertion ;
- développer une « pédagogie de l'habitat », par laquelle la SLSP explique au nouveau locataire ses droits et ses devoirs et lui rappelle les règles de bon voisinage ;
- établir, au niveau d'une ou plusieurs sociétés, un service de prévention des conflits de voisinage et de lutte contre les petites incivilités, afin d'améliorer le vivre-ensemble au sein des quartiers de logements publics ;
- rénover et embellir les parties communes et des abords des logements publics, éventuellement en impliquant les locataires.

4. PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ACCEDER A LA PROPRIETE

En 15 ans, notre pays a vu ses prix immobiliers véritablement flamber. C'est particulièrement vrai pour le prix des petites maisons et des appartements dont l'augmentation a atteint 250 à 300%. Les prix des terrains à bâtir ont quant à eux subi la même évolution. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette inflation vertigineuse, dont notamment la baisse des taux d'intérêt mais surtout l'insuffisance de l'offre de logements de qualité sur le marché acquisitif. Couplés à la réticence des banques à prêter plus de 100% de la valeur du bien, ces prix élevés éloignent de la propriété un public qui dispose pourtant de revenus du travail mais pas d'un capital de base suffisant pour pouvoir espérer acquérir dans une zone à forte pression immobilière ou simplement assumer les frais liés à l'acquisition d'un bien. Pour le PS, il convient de soutenir de façon plus efficace l'accès à la propriété.

Le PS propose de :

- octroyer aux sociétés de logement de service public, à l'instar de CityDevBrussels, anciennement Société de développement régional bruxellois, la mission de promotion immobilière et de création massive de logements destinés à la vente – à des prix attractifs – à des ménages disposant de revenus modestes ou moyens dans des quartiers caractérisés par un déficit de logements ou par un bâti ancien, étant entendu qu'en cas de revente du bien, les pouvoirs publics récupèrent une partie de la plus-value pour compenser l'investissement de base ;
- promouvoir le principe de location-acquisition en faveur de ménages à revenus modestes ou moyens qui permet au ménage d'acquérir le logement public qu'il loue en transformant une partie des loyers payés précédemment en capital à investir dans le prix d'achat du bien, la mesure n'étant applicable qu'aux nouveaux logements publics, afin

d'éviter toute diminution du nombre de logements publics locatifs existants ;

- optimiser, pour les futurs prêts hypothécaires, l'avantage fiscal pour habitation propre et unique – désormais régionalisé – en ciblant davantage le soutien sur les premières années de l'acquisition ;
- optimiser la politique de prêts hypothécaires sociaux, en veillant à ce que les taux d'intérêt pour les prêts sociaux soient davantage modulés en fonction des revenus du ménage et les plafonds de revenus éligibles seront revus après évaluation ;
- soutenir dans les zones à forte pression immobilière les expériences-pilotes menées autour d'opérations immobilières incluant un découplage du droit de propriété, les pouvoirs publics restant propriétaires du terrain tandis que l'acquéreur devient propriétaire de la brique uniquement. Ainsi, l'acquéreur ne doit pas déboursier le prix du terrain.

Ces opérations de démembrement de la propriété peuvent se faire à travers les « Community land trusts », projet collectif par lequel le terrain – propriété publique – est géré de façon démocratique par un « trust » à participation publique tandis que chaque acquéreur devient propriétaire de son bâti. En cas de revente, une partie de la plus-value revient automatiquement au trust qui peut ainsi la réinvestir. Le bail emphytéotique sera également une solution privilégiée.

5. AMELIORER LA QUALITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Le parc immobilier wallon est marqué par une certaine vétusté. Ainsi, 60% des logements ont plus de 50 ans et ne répondent souvent pas aux standards énergétiques actuels. Cette vétusté a donc un coût important pour les ménages qui y habitent.

Pour le PS, l'amélioration énergétique des logements est une priorité mais ne doit pas devenir un frein à l'accès au logement. Il faut certes fixer des normes de performance énergétique ambitieuses mais en tenant compte des enjeux sociaux et économiques de la construction et de la rénovation de logements.

Le PS propose de :

- optimiser et simplifier la politique de primes et de prêts en faveur des travaux économiseurs d'énergie, après une évaluation globale de tous les mécanismes existants (rapport coût-gain énergétique, accessibilité aux personnes les plus sensibles aux augmentations des coûts de l'énergie, effets d'aubaine) ;
- mettre en place des aides ciblées et conditionnées à la stabilisation du loyer durant une période déterminée pour les propriétaires-bailleurs qui procèdent à des aménagements ayant pour objet l'amélioration énergétique des logements qu'ils mettent en location ;
- poursuivre la politique de rénovation énergétique des logements publics, étendu entendu qu'afin d'assurer l'équité entre les locataires, le calcul des loyers sera adapté pour tenir compte des charges énergétiques des logements ;

- mettre en place une communication adaptée en fonction des publics ciblés, sur la meilleure façon de diminuer sa consommation d'énergie et sur les aides existantes ;
- optimiser le certificat « performance énergétique des bâtiments », obligatoire en cas de vente ou de mise en location, en y incluant des conseils en vue de l'amélioration du bien ;
- étaler dans le temps l'application des nouvelles normes de performance énergétique afin que le secteur immobilier, tant privé que public, puisse s'adapter sans que cela n'engendre une hausse rapide et importante des coûts d'achat ou de location pour les particuliers ;
- adapter les normes de performance énergétique afin de maintenir l'attractivité économique et sociale de la rénovation du bâti existant.

6. RENFORCER LA BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DU LOGEMENT PUBLIC WALLON

Le secteur du logement public wallon est aujourd'hui à la croisée des chemins. Après une décennie de réformes qui ont engendré un sous-financement structurel tant au niveau des revenus locatifs que des subventions à l'investissement, le secteur doit dégager de nouvelles sources de financement et retrouver un équilibre financier, sous peine de ne plus être capable d'assumer les investissements indispensables tant en construction neuve qu'en rénovation du parc de logements. Cela passe d'abord par une optimisation et une clarification du calcul du loyer, devenu au fil des réformes incompréhensible pour la plupart des locataires, en tenant davantage compte de la valeur économique du bien loué tout en conservant son caractère social.

Afin d'améliorer la situation financière du secteur, le PS propose de :

- établir un nouveau calcul des loyers des logements publics, qui soit transparent, équilibré et juste, en partant du loyer économique et en soustrayant les caractéristiques sociales du ménage locataire.;
- renforcer la perception des loyers impayés dans toutes les SLSP, par une démarche proactive auprès des locataires en défaut et un appel rapide aux services de médiation de dettes, avec l'aide de la Société wallonne du Logement, qui soutiendra les SLSP dans cette démarche par la diffusion d'une brochure de bonnes pratiques ;
- assurer l'équilibre financier des opérations immobilières par une optimisation du mode de subventionnement des logements créés, par une diversification des opérations – incluant par exemple davantage de logements destinés à la vente ;
- renforcer les sanctions financières pour les communes qui refusent de construire du logement public et investir l'argent récolté dans la construction et la rénovation de logements ;
- optimiser la gestion des SLSP par une mise en commun des services de support à l'échelle des bassins de vie ou des provinces, étant bien clair

que si la gestion locative et la promotion immobilière doivent rester au plus proche des locataires, des candidats locataires et du niveau communal, les services de support (informatique, gestion des ressources humaines, marchés publics, etc.) peuvent, quant à eux, être mutualisés afin d'engendrer des économies d'échelle ;

- optimiser la gestion de la dette du secteur, en étudiant toutes les possibilités juridiques et financières en vue d'alléger son poids, et en poursuivant les efforts entrepris par la Société wallonne du Logement pour se financer auprès des banques publiques européennes ;
- mettre en place une veille permettant d'identifier les aides européennes disponibles pour le secteur du logement public.

Enfin, le secteur a besoin d'une nouvelle gouvernance, plus transparente, plus efficiente et qui responsabilise l'ensemble de ses acteurs.

Le PS propose de :

- renforcer la complémentarité et les synergies entre les différents acteurs du logement, au profit du citoyen, notamment par la mise en place d'un guichet unique communaux SLSP, aux AIS, aux CPAS et aux autres organismes à finalité sociale, afin d'orienter au mieux le candidat locataire vers une offre de logement adaptée à sa situation ;
- développer la supracommunalité, afin d'assurer la cohérence des politiques immobilières communales et une gestion rationnelle du territoire, de manière à ce que l'organe de concertation supracommunal détermine les orientations politiques et veille au développement équilibré du logement public sur l'ensemble du territoire, tandis que les sociétés de logement mettront en œuvre, comme actuellement, ces choix politiques et poursuivront la gestion locative, renforçant ainsi leurs synergies à l'échelle des bassins de vie ;
- renforcer le rôle de conseil de la SWL vis-à-vis des SLSP, notamment en matière de gestion financière et immobilière, et le rôle de tutelle détaché de celui-ci ;
- mettre en place une collaboration plus efficace entre la SWL et les SLSP, à travers les organes de concertation prévus par la législation et diffuser les bonnes pratiques constatées sur le terrain seront diffusées à l'ensemble du secteur ;
- simplifier les procédures et rendre davantage d'autonomie aux sociétés de logement dans la gestion immobilière, de manière à permettre, par exemple, l'inclusion des subsides au logement public dans le fonds d'investissement communal, avec pour conséquences un allègement de la tutelle, une confiance accrue aux opérateurs et une accélération des projets immobiliers.

MOBILITÉ

La mobilité est un enjeu essentiel pour le PS. Elle permet à chacun d'accéder à son travail ou à l'école, de pratiquer ses loisirs ou tout simplement de faire ses courses. L'usage intensif de la voiture et du camion et les répercussions que cela engendre en termes d'embouteillages et de pollution portent toutefois significativement atteinte à notre mobilité et à notre cadre de vie. L'objectif du PS est dès lors de promouvoir une mobilité qui contribue au progrès social et au développement économique de notre société tout en respectant davantage notre environnement.

Le premier enjeu est d'assurer une mobilité sûre et accessible à tous. Le PS ne veut pas d'une société à deux vitesses où certains citoyens ont la possibilité de se déplacer aisément tandis que d'autres n'ont jamais franchi les frontières de leur pays, de leur ville voire de leur quartier. C'est une question financière mais aussi d'accès à l'information qu'il faut régler pour rendre les transports accessibles. Cette discrimination touche aussi les personnes à mobilité réduite.

Le deuxième enjeu est économique. La Belgique et la Wallonie ont depuis longtemps misé sur le transport et la logistique comme sources de développement et d'emplois. Pour poursuivre leur essor, ces secteurs doivent devenir plus durables. La diminution de la dépendance au pétrole est aussi un enjeu à prendre en compte.

Le troisième enjeu a trait à notre qualité de vie. La circulation routière est la première source d'insécurité et elle produit du stress, des pollutions atmosphériques et sonores qui nuisent à la santé. Les carburants fossiles émettent en plus des gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète.

Face à ces enjeux, le PS conçoit la mobilité en termes d'accessibilité. Il ne s'agit pas seulement de faciliter les déplacements mais aussi de réduire le besoin de se déplacer. Les services, les emplois ou les loisirs doivent être plus proches des citoyens. L'offre de services publics doit être repensée pour devenir plus mobile, notamment en zone rurale (voir chapitre ruralité). De plus, les politiques de mobilité et de développement territorial doivent être davantage coordonnées.

En parallèle, le PS plaide pour renforcer la complémentarité entre moyens de transport. Cela signifie que chaque déplacement doit être envisagé dans son intégralité et qu'il faut faciliter au maximum l'utilisation combinée de plusieurs modes de transport au cours d'un même trajet en fonction des besoins de chacun et des offres disponibles.

Cela demande une planification de la mobilité et une coordination des acteurs en vue d'offrir un service de qualité au meilleur coût. Il faut aussi renforcer la concertation entre niveaux de pouvoir européens, fédéraux, régionaux et locaux. Dans cette dynamique, le PS veut maintenir une offre de transports publics suffisante et de qualité afin de structurer la mobilité. En complément, des alternatives publiques ou privées, collectives ou individuelles, doivent être amplifiées pour répondre à chaque besoin de manière la plus adéquate.

Au niveau de l'Europe, le PS veut revoir en profondeur la libéralisation des transports, afin de développer une réelle mobilité durable au service de chaque citoyen. La libéralisation ne peut pas être l'occasion de brader la sécurité et la qualité, de réduire l'offre, de voir les prix exploser ou de désinvestir les modes de transport les plus respectueux de l'environnement. Dans ce but, le PS défend une régulation publique forte et mise en priorité sur l'offre publique.

Cela implique aussi que le régime des aides publiques aux transports soit assoupli afin que les États puissent continuer à investir dans les infrastructures : la libre concurrence ne peut pas être le seul objectif d'une politique ambitieuse de mobilité. L'Europe doit également investir dans les infrastructures et les corridors européens de transport et harmoniser vers le haut les règles de travail dans le secteur pour renforcer la mobilité des Européens, le développement de notre économie et la création d'emplois de qualité.

1. REPENSER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'ORGANISATION DE LA SOCIETE POUR REDUIRE LE BESOIN DE DEPLACEMENT

En termes de développement territorial, le PS propose de :

- améliorer la mixité des fonctions du territoire pour réduire le besoin en déplacement et favoriser l'usage des alternatives à la voiture (diminuer les distances vers les services pour encourager le vélo et la marche par exemple) ;
- densifier les lieux de vie, en tenant compte de leur caractère urbain ou rural, et rationaliser l'étalement urbain, afin de pouvoir offrir des transports de qualité pour tous au meilleur coût ;
- installer les lieux de services, d'emploi ou d'habitation en priorité à proximité des nœuds de transport public.

En complément, il faut veiller à repenser l'organisation de notre société afin de diminuer les déplacements et les embouteillages. C'est pourquoi le PS propose de :

- moduler davantage les horaires d'arrivée et de départ dans les services publics et les entreprises privées pour les travailleurs qui le désirent, en concertation avec les syndicats, afin d'éviter que tout le monde doive se déplacer au même moment aux mêmes endroits ;
- étudier si la même démarche peut être appliquée pour les écoles par zone territoriale ;
- favoriser le télétravail, pour les travailleurs qui le désirent et pour les fonctions qui s'y prêtent, en concertation avec les syndicats ;
- développer les bureaux partagés facilement accessibles et en dehors des grandes agglomérations afin de diminuer la congestion en fournissant aux travailleurs une infrastructure de qualité en dehors de leur lieu de travail habituel ;

- améliorer l'offre de services publics mobiles, en particulier en zone rurale.

2. PLANIFIER LA MOBILITE TANT POUR LES VOYAGEURS QUE POUR LES MARCHANDISES

En vue de mieux coordonner l'offre disponible au regard des besoins des citoyens et des entreprises, le PS propose de :

- dégager une vision européenne de la mobilité, qui fixe des priorités pour la mobilité, qui maintienne une offre de transports publics de qualité, qui favorise la création d'emplois et d'activités dans ce secteur, qui concrétise la mise en œuvre de réseaux transeuropéens de transport et qui prévoit des moyens financiers suffisants ;
- concrétiser un plan pour la mobilité vers et depuis Bruxelles qui intègre l'ensemble des niveaux de pouvoirs politiques concernés, les opérateurs de mobilité et les partenaires sociaux, afin de renforcer l'accessibilité de la capitale ;
- mettre en œuvre le plan régional de mobilité durable pour la Wallonie :
 - en coordonnant l'ensemble des moyens de transport et des acteurs de la mobilité wallons et transrégionaux ;
 - en l'articulant avec la stratégie européenne et les plans communaux de mobilité ;
 - en intégrant aussi les réseaux de fluides (gaz, liquides et électricité notamment) qui contribuent à la mobilité des biens ;
- encourager toutes les communes à mettre en œuvre un plan communal ou supra-communal de mobilité coordonné avec le plan régional et inciter les acteurs concernés à le concrétiser ;
- renforcer les plans de déplacement au sein des administrations publiques, des entreprises et des écoles afin de mieux organiser la mobilité des travailleurs et des élèves.

3. OFFRIR DES TRANSPORTS PLUS EFFICACES, MOINS POLLUANTS ET MIEUX ADAPTES AUX BESOINS DES VOYAGEURS

3.1. RENFORCER L'INTERMODALITE

La mobilité doit être pensée en termes de chaîne de déplacement dans laquelle chaque moyen de transport est utilisé au niveau adéquat (du train qui assure une offre structurante de masse à la marche à pied qui offre une solution individuelle de courte distance). La complémentarité entre modes de transport doit être renforcée. Cela doit permettre une offre de mobilité qui soit mieux adaptée aux besoins, qui coûte moins cher à la collectivité et aux individus, qui reste accessible à chacun et qui permette de réduire les embouteillages et les impacts environnementaux. Il faut de plus renforcer l'information des voyageurs afin qu'ils puissent organiser facilement leur trajet et l'adapter en temps réel si nécessaire.

C'est pourquoi, le PS propose de :

- créer une centrale de mobilité par zone territoriale adéquate qui proposera aux citoyens une information personnalisée quant à l'ensemble des offres de mobilité disponibles, qui assurera la coordination entre les différents opérateurs publics et privés pour éviter les doublons, et qui proposera le cas échéant de nouveaux services de mobilité adaptés aux réalités du terrain afin de permettre à chacun de se déplacer à un coût abordable (taxis sociaux à la demande, covoiturage ou location de voitures et de vélos par exemple) ;
- renforcer la concertation entre les différents opérateurs de transport public afin de mieux coordonner les trajets, les horaires, les informations aux usagers et les titres de transport, et développer à terme un portefeuille virtuel « multimobilité » utilisable sur tous les réseaux et pour tout type de trajet ;
- favoriser le développement d'applications innovantes d'information des citoyens (horaires, emplacements des arrêts ou l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite par exemple) afin de faciliter leurs déplacements ;
- transformer les principales gares et arrêts de transport public en véritables nœuds intermodaux en assurant l'interconnexion entre les trains, les transports publics régionaux, les voitures et voitures partagées, les taxis, les cyclistes et les piétons, sans oublier des services complémentaires comme par exemple les crèches, blanchisseries, magasins, plats à emporter, réparation de vélos et Maisons des cyclistes ;
- poursuivre la création de parkings de délestage à l'entrée des centres urbains, de places réservées au covoiturage sur la voie publique et de parkings pour voitures et vélos, sécurisés, à proximité des gares et des arrêts de transport public.

3.2. AMELIORER LES TRANSPORTS PUBLICS

Au niveau fédéral et wallon (SNCB et TEC), le PS propose de :

- mieux prendre en considération les attentes des usagers et améliorer la qualité du service, l'information et la ponctualité tout en répondant à la croissance de la demande ;
- maintenir et adapter la tarification sociale pour permettre à chacun d'accéder aux transports publics ;
- assurer l'accès des personnes à mobilité réduite aux infrastructures de transport public (quais rehaussés, véhicules à plancher surbaissé, signalétique adaptée) ;
- poursuivre les efforts de sécurité à l'égard des usagers et du personnel.

En matière ferroviaire, pour le transport de personnes, le PS propose de (voir aussi SNCB dans le chapitre Entreprises publiques:

- renforcer la ponctualité en améliorant la gestion du trafic ;

- garantir la sécurité du réseau en poursuivant les investissements programmés ;
- maintenir le réseau actuel et assurer son entretien ;
- réaliser les travaux prévus dans le plan pluriannuel d'investissement dont la rénovation de gares et l'accroissement de la vitesse sur la « dorsale wallonne » ainsi que sur les lignes reliant Bruxelles aux grandes villes wallonnes ;
- achever d'ici 2021 le RER vers et depuis Bruxelles, prévoir dès 2016 une offre RER opérationnelle sur le territoire bruxellois et assurer la concertation avec les Régions et les communes, pour que le RER soit au service tant des navetteurs que des Bruxellois ;
- désengorger la jonction « Nord-Midi » à Bruxelles et créer une ceinture ferroviaire complémentaire à l'offre existante afin de favoriser la mobilité intra-bruxelloise ;
- utiliser davantage des trains légers et d'autres alternatives concertées avec les opérateurs publics régionaux pour répondre à la demande à un coût moindre dans les zones moins peuplées ;
- mettre en œuvre la réforme de la SNCB en vue d'améliorer son efficacité au bénéfice des usagers.

Concernant les transports publics wallons, le PS propose d' :

- achever les projets structurants pour la Wallonie ;
- réorganiser l'offre par zone en fonction de la demande réelle afin de répondre plus efficacement aux besoins des citoyens, en combinant les lignes express, les lignes classiques, les lignes scolaires ainsi que les bus locaux et les taxis sociaux à la demande développés en partenariat avec les acteurs locaux ;
- lors de chaque réaménagement de voirie, étudier si des aménagements spécifiques peuvent être prévus pour favoriser les déplacements et la vitesse des transports publics (bandes réservées par exemple) ;
- améliorer l'accessibilité des zones d'activité économique ou des grandes entreprises/commerces en coordination avec le gestionnaire du site et les entreprises concernées ;
- encourager les partenariats entre les différentes sociétés de TEC afin d'améliorer la qualité du service et réaliser des économies, tout en maintenant la prise en compte efficace des réalités de terrain.

3.3. FAVORISER LA MOBILITE DOUCE

Le vélo et la marche à pied sont des moyens de transport à part entière dans la chaîne de déplacement. Le PS veut développer leur pratique, car ils sont bons pour la santé, ne polluent pas et ne contribuent pas aux embouteillages. Enfin, ils coûtent moins chers aux pouvoirs publics et aux usagers que les autres modes de transport.

Pour les encourager, le PS propose de :

- poursuivre et étendre le plan « Wallonie cyclable », en lien avec les acteurs locaux, afin d'aboutir à un schéma cyclable qui couvre l'ensemble du territoire ;
- amplifier la pratique du vélo à l'école en prévoyant des lieux pour parquer les vélos, en renforçant la promotion du vélo et l'accompagnement des élèves sur leur trajet, et en prévoyant un deuxième brevet du cycliste dans le secondaire en prolongation du brevet en primaire (en lien avec l'éducation à la mobilité) ;
- prendre systématiquement en compte le vélo dans la gestion des espaces publics, en particulier lors de chaque réaménagement de voirie (itinéraires cyclables, sens uniques limités et infrastructures du type pistes cyclables et parkings à vélos) ;
- créer des espaces pour ranger les vélos dans les bâtiments neufs ;
- promouvoir le vélo électrique pour amplifier la pratique du vélo ;
- concevoir des trottoirs et autres aménagements publics confortables, sûrs et adaptés aux personnes à mobilité réduite lors des rénovations de l'espace public ;
- sécuriser les traversées de zones d'habitation dangereuses ;
- améliorer l'information et la formation des gestionnaires de l'espace public afin qu'ils tiennent compte systématiquement des besoins des cyclistes, des piétons et des motards.

3.4. PROMOUVOIR LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

Dès que c'est possible, les alternatives à la voiture individuelle doivent être encouragées. Il ne s'agit pas de diaboliser la voiture individuelle mais de se fixer des priorités cohérentes.

Au niveau européen, le PS veut renforcer les normes environnementales (normes Euro) des véhicules. Les tests de mesures des pollutions des véhicules doivent aussi être revus afin de mieux refléter les conditions réelles d'utilisation.

A l'échelon fédéral, le PS propose d'offrir aux salariés la possibilité de remplacer leur voiture de société à usage personnel par un « budget mobilité » équivalent à utiliser pour d'autres moyens de transport.

En Wallonie, le PS propose de :

- encourager le covoiturage, en poursuivant la création de parkings aux principaux nœuds routiers et aux autres endroits stratégiques de l'espace public, en coordonnant les initiatives de promotion du covoiturage et en réfléchissant à des adaptations du code de la route, telles que réserver des bandes de circulation au covoiturage à certaines heures de la journée ;
- développer les services de voitures partagées là où c'est pertinent et baliser l'auto-partage entre particuliers afin de réduire le nombre de voitures ;

- soutenir les taxis collectifs et les taxis sociaux à la demande, afin de compléter l'offre de transports publics, en particulier dans les zones rurales, et maintenir ainsi du lien social, en développant si nécessaire les partenariats entre les TEC et les pouvoirs locaux ;
- favoriser l'usage des véhicules qui n'utilisent pas de carburants fossiles classiques (véhicules électriques ou au gaz naturel, en particulier pour certains secteurs tels que les transports publics et l'administration) en facilitant l'installation des infrastructures nécessaires en partenariat avec des opérateurs privés (bornes de rechargement par exemple) ;
- intégrer des critères environnementaux dans les taxes de circulation et de mise en circulation en veillant à ne pas pénaliser les citoyens qui n'ont pas les moyens d'acheter des voitures neuves qui émettent peu de polluants et de gaz à effet de serre.

3.5. POURSUIVRE L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER

Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle n'empêche pas la nécessité d'offrir des routes et des services routiers de qualité aux usagers.

C'est pourquoi, le PS propose de :

- achever l'opération de réhabilitation du réseau wallon et d'en assurer l'entretien ;
- développer une gestion dynamique du trafic et un système d'informations en temps réel afin d'améliorer l'utilisation des infrastructures existantes et la fluidité du trafic ;
- augmenter la capacité de certains axes existants, en nombre limité, mais stratégiques pour le futur en termes de développement économique et de fluidité ;
- achever certains aménagements routiers afin d'éviter le trafic de transit au cœur des villes et villages, surtout des poids lourds, qui est source de danger et de bruit ;
- développer des plans de stationnement en tant qu'outil de mobilité tout en conservant la gratuité du parking pour certaines catégories d'usagers (riverains, professionnels de la santé,...) ;
- favoriser et encadrer l'accès de places de parking aux riverains dans les centres commerciaux ou les administrations publiques en dehors des heures d'ouverture pour répondre aux difficultés locales de stationnement.

4. RENFORCER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DE QUALITE

Mobilité des marchandises et logistique sont des piliers indispensables au développement économique, à la création d'emplois et à l'innovation d'un territoire. Dans ce contexte, la Wallonie et Bruxelles sont idéalement situées au cœur de l'Europe, proches des plus importants ports maritimes nord européens. Elles possèdent également des réseaux d'infrastructures interconnectés.

Ces atouts doivent être renforcés afin d'offrir un système de transport de marchandises efficace, sécurisé et interconnecté entre tous les modes de transports. Cela nécessite de développer une vision stratégique à mettre en œuvre au travers de l'action concertée de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

La voie d'eau et le rail seront utilisés chaque fois que c'est possible. L'objectif est de déployer une mobilité des marchandises plus respectueuse de l'environnement et de réduire la congestion routière.

Les nœuds multimodaux doivent également être renforcés afin de favoriser les transferts entre moyens de transport. De plus, ils constituent pour le futur autant de points d'ancrages où pourront se concentrer des activités logistiques et la création d'emplois. La disponibilité de territoire autour de ces nœuds multimodaux constitue un enjeu stratégique.

Enfin, à l'heure où nos infrastructures ont atteint un certain degré de maturité, il convient de se concentrer sur leur entretien, leur mise à gabarit et l'optimisation de leur exploitation. Sans compter que penser mobilité des marchandises en termes de disponibilité d'infrastructures n'est plus suffisant : le système doit s'envisager dans une vision plus large intégrant un ensemble de services utiles aux acteurs économiques pour l'acheminement des produits.

Au niveau européen, le PS propose de :

- harmoniser la pratique de la logistique et du transport en termes de réglementation, de compatibilité des infrastructures, de tarification de leur usage et de conditions de travail des acteurs du secteur, en particulier les chauffeurs routiers ;
- assouplir significativement les contraintes qui empêchent les Etats membres de soutenir les alternatives au transport routier (rail et voie d'eau) ;
- renforcer la coordination transnationale en amplifiant la gouvernance par corridors multimodaux (gestion de l'ensemble du transport de marchandises coordonnée par axe européen) ;
- concrétiser, au travers des financements européens, un réseau transeuropéen structurant et multimodal de qualité.

Le niveau fédéral doit, dans ce contexte, constituer un relais fort au niveau des instances de décision européennes. Il a aussi un rôle essentiel à jouer dans le développement du transport ferroviaire et de l'intermodalité qui implique le rail (voir ci-dessous).

Pour la Wallonie, le PS propose différentes actions en termes de planification, de performance des modes de transport, d'intermodalité et de bonne gestion.

4.1. METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE MOBILITE MULTIMODALE POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LA LOGISTIQUE

En Wallonie, le PS propose de :

- mettre en œuvre une stratégie « transport et logistique », déclinée sous forme de mesures concrètes à court, moyen et long terme, en cohérence avec le plan régional de mobilité durable et le Plan Marshall 2022, qui sera fondée sur l'analyse des infrastructures et des services existants ;
- développer une réflexion régionale structurelle en matière de logistique afin d'alimenter cette stratégie ;
- rassembler l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de cette stratégie dans une structure *ad hoc* afin d'en assurer la réussite et de dégager une vision commune et multimodale (c'est-à-dire les acteurs politiques, les gestionnaires de réseaux, le pôle de compétitivité « Logistics in Wallonia », les entreprises, les transporteurs et les divers prestataires de services logistiques) ;
- dynamiser le fonctionnement des ports wallons pour les renforcer comme acteurs de logistique :
 - en leur fixant des objectifs à atteindre ;
 - en favorisant les coopérations avec les ports maritimes et les ports intérieurs des pays limitrophes ;
 - en diversifiant leurs activités vers l'offre de services logistiques aux entreprises ;
 - en instaurant des partenariats avec les entreprises ;
 - en renforçant la coordination entre eux voire en fusionnant certains si cela permet d'atteindre une meilleure capacité d'action ;
- renforcer les intercommunales de développement économique pour qu'elles proposent également des services logistiques aux entreprises de manière coordonnée entre elles.

4.2. VISER LA PERFORMANCE POUR CHACUN DES MODES DE TRANSPORT

En matière ferroviaire, pour le transport de marchandises, le PS propose au niveau fédéral et wallon de :

- identifier les raccordements industriels existants et les mutualiser entre entreprises lorsque c'est possible ;
- développer un service spécifique pour le traitement des wagons isolés et la gestion du trafic diffus et de conclure des partenariats avec des opérateurs de trafic de proximité, en vue de soutenir le trafic diffus dans le respect de règles européennes assouplies ;
- conserver une capacité de triage et d'assemblage de trains de marchandises en Wallonie ;
- poursuivre la mise en œuvre du projet euro-carex à l'aéroport de Liège qui vise à développer des lignes de fret ferroviaires à grande vitesse pour relier de grands aéroports européens.

Pour la voie d'eau en Wallonie, le PS propose de :

- assurer l'entretien et la rénovation des voies navigables et des grands ouvrages d'art hydrauliques ;
- finaliser la mise à gabarit de 9.000 tonnes de la Meuse en aval de Namur (écluses d'Ampsin Neuville, d'Yvoz-Ramet et de Lanaye) ;
- porter le réseau ouest (basse Sambre, canal du centre, Escaut, canal Condé-Pommeroeul) au gabarit de 2.000 tonnes et l'intégrer dans le projet européen Seine-Escaut ;
- mettre en œuvre un plan wallon pour le curage des voies navigables et la gestion des boues de dragage ;
- développer au niveau wallon le système européen d'exploitation des voies navigables et de la navigation qui permettra l'échange d'information en temps réel pour une meilleure gestion du trafic.

En matière routière, le PS propose de :

- offrir de l'espace, de la sécurité et des services aux transporteurs routiers le long du réseau principal (aires routières, services horeca, parkings sécurisés et informations en temps réel) ;
- inciter à l'utilisation des camions les moins polluants, notamment au travers d'une tarification différenciée en fonction des normes environnementales ;
- envisager des essais avec des camions plus lourds et/ou plus longs, du type « éco-combis », dans des cas strictement encadrés et pour autant qu'aucune alternative au transport routier ne soit possible, en vue de réduire l'impact environnemental du transport par route.

4.3. ASSURER L'INTERMODALITE

Afin de miser davantage sur la complémentarité et la compatibilité entre modes de transport, le PS propose d'achever le parc de plateformes multimodales prévues et surtout d'en valoriser le potentiel, en utilisant au mieux les spécificités et la localisation de chacune. C'est pourquoi ces plateformes doivent être mises en réseaux et doivent offrir des services logistiques performants. Une attention particulière doit être apportée dès maintenant, d'une part à l'exploitation commerciale de ces plateformes, d'autre part aux services qui y sont proposés (documents de douanes et disponibilité d'opérateurs et de matériel de manutention par exemple).

4.4. DEVELOPPER DES FILIERES D'EXCELLENCE POUR CREER DE L'EMPLOI

Les métiers du transport et de la logistique nécessitent des compétences spécifiques qui doivent être développées à tous les niveaux de formation depuis le secondaire jusqu'à l'université. Ces compétences sont indispensables à l'exploitation optimale de notre situation et de nos infrastructures.

C'est pourquoi le PS propose de :

- investir dans la création d'emploi de qualité et la formation, tant pour des métiers généralistes (chauffeurs, caristes, manutentionnaires) que pour des profils plus spécifiques (batelier ou économiste des transports).

4.5. ASSURER DE LA DISPONIBILITE TERRITORIALE

La création d'emplois et d'activité économique nécessite de mobiliser des espaces en suffisance à proximité des réseaux d'infrastructures et des plateformes multimodales.

Dans ce but, le PS propose de :

- renforcer et actualiser régulièrement l'inventaire, « B-Space », qui centralise les offres de terrains équipés et mobilisables immédiatement pour tout investisseur (les terrains placés par exemple le long des cours d'eau seront réservés prioritairement aux entreprises désireuses de développer leurs activités en relation avec la voie d'eau) ;
- veiller à la bonne utilisation de ces espaces en y développant des activités et services, tout en évitant de les transformer en surfaces de stockage sans valeur ajoutée ;
- lorsque l'inventaire de terrains disponibles n'est plus suffisamment étoffé ou lorsque ceux-ci ne répondent pas aux attentes spécifiques d'investisseurs, prévoir des procédures claires en vue de répondre de manière dynamique aux demandes dans des délais raisonnables.

4.6. AMELIORER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES EN VILLE

La question de la logistique urbaine est un sujet mobilisateur pour les prochaines années. Complémentairement à l'habitat, la ville doit vivre grâce à différentes fonctions telles que le commerce ou la production qui nécessitent des entrées et sorties de produits. Il convient donc de gérer les enjeux de congestion, de sécurité routière et d'environnement en lien avec la mobilité des personnes.

Dans ce contexte, le PS propose de :

- élargir le matin et le soir les horaires de livraison et encourager l'utilisation de matériel de livraison silencieux et du personnel spécialement formé ;
- moduler la tarification kilométrique pour l'usage de la voirie pour les véhicules lourds en vue d'éviter leur circulation aux heures de pointe ;
- mettre en œuvre des plateformes de distribution urbaines qui réceptionnent les marchandises et qui les amènent ensuite dans la ville grâce à des navettes électriques, et en utilisant la voie d'eau lorsque c'est possible.

5. FINANCER

Le financement du transport de personnes et de marchandises nécessite des moyens importants. Ceux-ci doivent être pris en charge tant par les pouvoirs

publics que par les utilisateurs privés, de manière équitable, afin de concrétiser une politique de mobilité ambitieuse.

C'est pourquoi, le PS propose de :

- achever la mise en place au 1^{er} janvier 2016 du péage routier à la distance parcourue pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, tel que négocié entre les trois Régions du pays ;
- systématiser le montage de projets d'infrastructures de transport intégrant différents partenaires qui apportent chacun leur part de financement et leur propre valeur ajoutée ;
- généraliser le recours aux différentes sources de financement européennes (cofinancements, fonds divers ou prêts de la BEI par exemple) ;
- améliorer la valorisation des infrastructures (exploitation des dépendances, partenariats, utilisation des impétrants) ;
- utiliser avec la plus grande efficacité les moyens budgétaires destinés aux transports grâce à :
 - une meilleure coordination entre moyens de transport, entre niveaux de pouvoirs et entre opérateurs ;
 - une gestion plus centralisée des moyens financiers ;
 - un décloisonnement des budgets annuels entre les divers modes de transport en sachant que tout l'effort ne doit en effet pas nécessairement être porté sur tous les moyens de transport en même temps et avec la même intensité.

6. AMELIORER LA SECURITE DE TOUS LES USAGERS DE L'ESPACE PUBLIC

Pour le PS, il est fondamental de garantir aux citoyens la possibilité de circuler en toute sécurité sur la voie publique. La sixième réforme de l'Etat prévoit la régionalisation de la sécurité routière et de certains aspects du code de la route (le contrôle technique des véhicules, la formation à la conduite et le contrôle de certaines infractions routières notamment). C'est l'occasion pour la Wallonie de mettre en œuvre une politique de sécurité routière adaptée à ses attentes et à la réalité de son territoire.

Dans ce but, le PS propose de :

- mettre en œuvre le plan d'action pour la sécurité routière, en collaboration avec l'Agence wallonne pour la sécurité routière, l'administration et les pouvoirs locaux, qui allie prévention, répression et infrastructures de qualité ;
- poursuivre les efforts de sécurisation des usagers faibles (motards, piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite) et des zones sensibles (centres de villages, abords des écoles, chantiers autoroutiers) ;
- instaurer un programme d'éducation à la mobilité à l'école, qui soit pensé de manière continue entre l'enseignement primaire et secondaire, afin que

chaque élève apprend à se déplacer en toute sécurité sur la voie publique quel que soit son mode de déplacement ;

- prévoir un accompagnement spécifique des victimes de la route et de leurs proches ;
- développer un système de formation à la conduite régulé et accessible à tous afin que chacun puisse bénéficier d'un apprentissage de qualité ;
- garantir un système de contrôle technique régulé, efficace et de proximité pour permettre à chacun de disposer d'un véhicule en bon état et assurer une mutualisation des coûts entre centres de contrôle techniques et centres d'examen pour éviter que les citoyens ne payent plus cher dans les zones peu peuplées.

7. FAVORISER LE TRANSPORT AERIEN COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT

Les aéroports et le transport aérien en général sont des moteurs pour développer de l'activité économique et créer des emplois, dont beaucoup d'emplois locaux. Ces pôles de développement doivent être encouragés et renforcés à Charleroi, Liège et Bruxelles.

Il faut toutefois éviter la concurrence contreproductive entre aéroports. C'est pourquoi le PS plaide tant au niveau européen que fédéral et wallon pour instaurer des mécanismes de coordination efficace et régulière entre gestionnaires d'aéroport, afin de favoriser le dialogue, la collaboration et les stratégies différenciées au bénéfice de chacun.

Le transport aérien a aussi un impact environnemental et climatique significatif. Pour assurer son développement harmonieux à long terme, il est nécessaire d'encourager le développement d'une aviation moins polluante tant en termes de gaz à effet de serre que de qualité de l'air et de bruit.

Enfin, la politique européenne en matière aérienne doit permettre d'harmoniser vers le haut les règles de fonctionnement du transport aérien, notamment en termes de droit du travail et de sécurité. L'Europe doit aussi encourager les projets industriels qui se basent sur les activités aériennes et non se contenter d'être la gardienne de la libre concurrence.

C'est pourquoi le PS propose de :

- assouplir les possibilités qu'ont les pouvoirs publics d'investir dans le développement des aéroports et des activités aériennes, si ces investissements sont de portée stratégique ou relatifs à la sécurité ou à l'accessibilité des aéroports ;
- maintenir les activités aériennes dans le système européen d'échange de quotas de CO₂ afin d'en réduire l'impact climatique ;
- investir dans la recherche et l'innovation pour développer des avions et des techniques de vol plus rapides, économes et respectueux de l'environnement tout en créant des emplois dans l'aéronautique.

Au fédéral en particulier, le PS propose de :

- promouvoir une solution équilibrée et responsable pour la gestion des nuisances sonores liées à l'aéroport de Bruxelles-national sans concentrer tous les survols sur une Région ou une zone particulière ;
- créer une autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores liées à Bruxelles-national ;
- maintenir une sécurité aérienne de qualité, améliorer la gestion de Belgocontrol, l'entreprise publique en charge du contrôle aérien, et soutenir son intégration dans le programme de « ciel unique européen » ;
- garantir un traitement égal et efficace de tous les aéroports du pays en termes administratifs (certification des compagnies et immatriculation des avions), de gestion du trafic aérien et de prestations de services (contrôle aérien, douanes, police et Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire).

En Wallonie, le PS propose de :

- poursuivre le développement et la diversification des activités des aéroports de Liège et de Charleroi, sans concurrence contre-productive entre eux et en concertation avec tous les acteurs concernés ;
- dans le même but, poursuivre le développement des infrastructures aéroportuaires, dont l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi à 3200 mètres ;
- intégrer davantage les aéroports dans le développement de leur ville en renforçant les connexions entre la ville et l'aéroport et en privilégiant l'installation d'entreprises qui développent des activités en lien avec le transport aérien dans les zones d'activité économique proches des aéroports ;
- améliorer l'accessibilité des aéroports pour les citoyens et les entreprises, grâce au développement du transport de marchandises par TGV à l'aéroport de Liège (projet euro-carex) et à la connexion de l'aéroport de Charleroi au réseau SNCB ;
- poursuivre l'isolation sonore des habitations situées autour des aéroports afin d'améliorer le cadre de vie des riverains ;
- valoriser les immeubles rachetés par la Sowaer, la Société wallonne des aéroports, en les réhabilitant et en les insonorisant, afin d'améliorer la solidité financière de la société, et garantir que les biens qu'elle met en location répondent aux normes du logement public ;
- maintenir un contrôle fort des pouvoirs publics au niveau des aéroports et rechercher des partenaires qui veulent contribuer à un vrai projet industriel ambitieux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Un programme global de changement », tel était l'objectif poursuivi par la Première Ministre socialiste norvégienne, Gro Harlem Brundtland, lorsqu'elle mit en lumière le concept de développement durable, il y a plus de 25 ans, pour répondre aux risques posés par un développement mondial non soutenable à long terme.

Dans cette lignée, le PS veut être le moteur d'un changement de société en vue d'assurer l'épanouissement de tous en alliant progrès social, développement économique, respect de l'environnement et participation de chacun à la vie commune, dans une logique de développement durable. Face aux multiples crises auxquelles notre société est confrontée, il est capital d'apporter une réponse transversale en repensant notre modèle de développement pour garantir le bien-être de chacun et un avenir meilleur pour tous.

Le PS ne veut dès lors pas concevoir le développement durable autour du seul enjeu environnemental. En effet, le développement durable nécessite un soutien à la création d'entreprises et d'emplois locaux au bénéfice des citoyens, de leur bien-être, de leur prospérité, de leur santé et de leur environnement. Il s'agit d'une opportunité économique et non d'un frein.

Cette dynamique doit aussi et avant tout contribuer à réduire les inégalités sociales et non les creuser, tant entre Nord et Sud qu'entre citoyens européens, belges et wallons. En effet, les premières victimes d'un développement anarchique sont souvent les personnes les plus fragiles. Le PS veut dès lors mener des actions cohérentes sans pénaliser les citoyens et les travailleurs mais au contraire afin de les soutenir pour vivre bien, aujourd'hui et demain.

Enjeux sociaux, économiques et environnementaux sont intimement liés. Dans ce contexte, le PS plaide pour une transition juste vers une société plus soucieuse de la qualité de vie des citoyens et de leur cadre de vie, vers une société durable. Chaque acteur de la société doit y contribuer, à tous les niveaux, du plus local au plus mondial, mais les pouvoirs publics en particulier ont un triple rôle essentiel à jouer :

- un rôle de régulation car la justice sociale, le développement économique et le respect de l'environnement ne se réaliseront pas d'eux-mêmes ;
- un rôle d'accompagnement social pour que chacun sorte gagnant de cette transition vers un développement durable ;
- un rôle d'exemple, en renforçant la cohérence des décisions politiques, en lien avec les objectifs de développement durable.

De manière générale, le PS propose de :

- défendre au niveau international la transition vers un développement durable qui assure une protection sociale forte tout en reconnaissant aussi les enjeux économiques et environnementaux (au sein des Nations-Unies, de l'OMC, de l'OCDE, des accords bilatéraux, etc., par notamment la concrétisation des Objectifs de développement durable et la mise en œuvre du « Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ») ;

- concrétiser une stratégie de développement durable à chaque niveau de pouvoir qui intègre les objectifs internationaux et qui implique tous les acteurs de la société de façon coordonnée :
 - relancer la stratégie européenne de développement durable à long terme en intégrant les acquis de la stratégie UE2020 ;
 - mettre en œuvre la vision à long terme au niveau fédéral notamment grâce à l'adoption du troisième plan de développement durable ;
 - concrétiser la stratégie wallonne qui doit être rééquilibrée dans ses dimensions sociales et économiques et qui doit être coordonnée, voire fusionnée, avec les autres plans wallons, en particulier le Plan Marshall 2022 ;
 - encourager les pouvoirs locaux à s'inscrire dans le développement durable, par notamment les plans de développement rural ou urbain ;
- développer de nouveaux indicateurs, en complément du PIB, afin de mieux mesurer le bien-être des citoyens et les utiliser conjointement pour orienter les politiques publiques vers cet objectif.

1. PROMOUVOIR LES POUVOIRS PUBLICS COMME MOTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le rôle d'exemple des pouvoirs publics est important d'un point de vue pédagogique, mais également en termes de bonne gestion et de bien-être des citoyens. Par exemple, la facture énergétique des bâtiments publics et la consommation de ressources prennent une part de plus en plus grande dans le budget des pouvoirs publics. Les achats et les investissements publics constituent également des leviers puissants pour encourager des modes de développement, des produits et des entreprises durables.

Afin d'amplifier l'action des pouvoirs publics, le PS propose à tous les niveaux de pouvoir de :

- intégrer davantage les objectifs de développement durable dans les politiques publiques et dans leur évaluation ;
- généraliser progressivement l'utilisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics en tenant compte de la nature du marché et du secteur concerné et en instaurant un dialogue avec les secteurs pour les aider à répondre à ces marchés publics ;
- diffuser des critères de référence pour guider les achats durables des pouvoirs publics et renforcer les centrales d'achats groupés de matériels et de services durables (pour en réduire le coût et améliorer la qualité) ;
- intégrer des critères d'investissements socialement responsables dans la gestion des fonds publics ;
- systématiser les audits et la comptabilité énergétique réelle (c'est-à-dire mesurée) des bâtiments publics afin d'avoir une gestion plus efficace, et poursuivre les investissements pour réduire la consommation d'énergie et

les émissions de gaz à effet de serre, à l'aide des meilleures technologies disponibles et en donnant la priorité aux actions les plus rentables :

- au fédéral, notamment par l'organisme public de tiers-investissement et de services énergétiques, Fedesco, qui travaillera en coordination avec la Régie des bâtiments ;
 - dans les entités fédérées, par la mise en place d'un service public de tiers-investissement et de services énergétiques (ESCO) équivalent qui pourra notamment s'appuyer sur l'expertise de Fedesco ;
 - en Belgique, par le partage des bonnes pratiques entre organismes de tiers-investissement voire en groupant les moyens d'action.
- étudier la possibilité d'instaurer une comptabilité de tous les flux de matériaux et de déchets, afin de mieux gérer les achats publics ;
 - mettre en œuvre ou renforcer les plans de déplacement dans les administrations et organismes publics, et améliorer le parc de véhicules, afin de réduire les effets négatifs des déplacements ;
 - favoriser la biodiversité dans les lieux publics et en particulier y utiliser des alternatives non toxiques à la place des pesticides, en concertation avec les travailleurs pour ne pas rendre leur travail plus pénible ;
 - renforcer la coordination entre les politiques publiques, la recherche scientifique et l'innovation, et les objectifs de développement durable ;
 - défendre l'accès de tous aux biens et services indispensables à la dignité humaine (eau, alimentation, protection sociale, santé, logement, éducation et épanouissement culturel).

2. SOUTENIR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le PS veut intégrer davantage les enjeux sociaux et environnementaux dans le développement économique et le fonctionnement des entreprises ainsi que dans la vie quotidienne des citoyens de façon à promouvoir des modes de consommation et de production durables. Cela permettra d'améliorer le bien-être des citoyens, en ce compris de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

Aux différents niveaux de pouvoir, le PS propose de :

- investir dans la réduction de la consommation d'énergie au bénéfice de tous (voir chapitre énergie) ;
- améliorer les qualités sociales, sanitaires et environnementales des produits (voir chapitre politique des produits) ;
- encourager les produits locaux, de saison, issus d'une agriculture de qualité ou du commerce équitable, en partenariat avec le secteur agricole et la distribution, et promouvoir l'alimentation saine, en priorité à l'école ;
- réduire la quantité de déchets produits par les citoyens et les entreprises en renforçant la prévention, en luttant contre les gaspillages et en favorisant la réparation des produits et leur recyclage (voir chapitre

environnement) ;

- promouvoir une approche circulaire de l'économie – sur base de l'axe transversal wallon de politique industrielle, « NEXT », qui vise à faire émerger des solutions innovantes pour permettre de découpler la croissance économique de l'augmentation de la consommation des ressources en privilégiant, par exemple, l'utilisation conjointe de flux de matières et d'énergie entre entreprises, et la mutualisation de biens et de services ;
- encourager les investissements financiers socialement responsables qui contribuent au développement de l'économie réelle et durable, notamment en renforçant l'information et la transparence de ces investissements ;
- investir dans l'éducation et la formation pour que chacun ait accès à un emploi de qualité adapté à ses attentes et intégrer les enjeux de développement durable dans les formations (voir chapitre formation) ;
- aider les entrepreneurs et les travailleurs à intégrer les principes de développement durable dans leur modèle de fonctionnement (innovation, investissements, achats et gestion dans le respect de normes sociales et environnementales, et aussi renforcement d'un dialogue social constant) ;
- obliger les entreprises cotées en bourse à présenter annuellement un rapport relatif à leur responsabilité sociétale ;
- favoriser le respect des Droits de l'Homme et des règles de l'Organisation internationale du travail par les entreprises belges en promouvant le label social.

PROJET

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La Wallonie possède de nombreux atouts tels que sa localisation idéale au sein de l'Europe, des espaces disponibles, des infrastructures de qualité et des ressources naturelles. La Wallonie est aussi riche de la diversité de ses territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, naturels ou transformés par l'homme. Sous l'impulsion du PS, la Wallonie a mis en place depuis plusieurs années une politique de développement territorial aux actions et aux moyens ciblés qui vise à valoriser ces atouts et à surmonter nos faiblesses. A l'image des plans Marshall successifs, cette stratégie porte chaque jour ses fruits et est désormais reconnue par tous.

Pour le PS, il est primordial de poursuivre ces efforts tout en assurant l'usage raisonné du territoire et de ses ressources et en utilisant leur potentiel pour améliorer la qualité de vie des Wallons et amplifier le redéploiement économique au bénéfice de tous.

Cette dynamique doit renforcer la cohésion sociale et intégrer les évolutions territoriales, démographiques et énergétiques de demain, dans une logique de développement durable. L'aménagement du territoire doit aussi tenir compte bien davantage des enjeux de mobilité en vue de réduire le besoin de déplacement des citoyens et l'impact environnemental des transports.

Dans ce but, le PS veut renforcer l'équilibre et la mixité des fonctions qu'offre le territoire pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises. Les diverses fonctions qui doivent être conciliées sont l'habitat, les services, dont les équipements collectifs, l'activité économique, les commerces et l'agriculture, les transports, les loisirs et les zones naturelles. Le PS veut assurer une véritable régulation territoriale qui garantisse le juste équilibre entre la liberté des citoyens et des entreprises et l'intérêt collectif, entre les droits et devoirs de chacun.

Pour renforcer le développement harmonieux de la Wallonie, le PS veut également décliner à l'échelle des territoires pertinents qui structurent notre espace la démarche d'analyse, de partenariat et de ciblage des actions et des moyens qui a fait le succès des plans régionaux. La Wallonie est en effet composée d'une série de sous-ensembles présentant, chacun, ses propres caractéristiques et ses propres dynamiques.

L'ambition est de définir pour chaque zone pertinente de notre territoire une stratégie adaptée qui couvre l'ensemble des domaines d'action de la gestion publique afin de mettre en œuvre un projet cohérent.

Au-delà des objectifs généraux et sectoriels applicables à tout le territoire, il existe en parallèle deux grands types de démarches pour la Wallonie : l'une concerne les aires métropolitaines et urbaines (la ville et son hinterland) ; l'autre est relative à la ruralité. Ces deux démarches ne s'excluent pas mutuellement. Il se peut même que certaines communes trouvent dans la combinaison d'outils et d'actions relevant des deux types de démarches le cadre de développement qui leur convient.

La législature qui vient de s'achever a été marquée par deux grands chantiers. D'une part, il s'agit de l'actualisation du schéma de développement de l'espace

régional (SDER) qui dégage une vision pour le territoire à long terme. D'autre part, le CWATUPE (le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie) a été réformé et transformé en un code du développement territorial (CoDT). C'est la boîte à outils qui permet de mettre en œuvre sur le terrain, la politique territoriale. Dans ce contexte, le PS a défendu des réformes permettant de faciliter le redéploiement wallon et de simplifier les procédures pour les citoyens et les entreprises, en assurant l'équilibre entre intérêt général et intérêts individuels.

Les objectifs de la prochaine législature seront pour le PS d'achever ces deux réformes et de les mettre en œuvre sur le terrain, dans le respect de la vision globale du territoire. Dans ce cadre, il conviendra de repérer, avec toute la rapidité nécessaire, les difficultés qui pourraient surgir et y remédier sans négliger l'indispensable stabilité du cadre législatif. L'application concrète de ces deux textes est tout aussi essentielle que leur amélioration éventuelle pour garantir des règles d'aménagement du territoire claires, compréhensibles et applicables.

1. METTRE EN ŒUVRE UNE VISION GLOBALE POUR LA WALLONIE

Le développement territorial doit concilier la structuration du territoire et le progrès social, l'attractivité économique et le respect de notre environnement en vue de contribuer à un réel développement territorial durable de la Wallonie au bénéfice des citoyens et des entreprises.

1.1. PROMOUVOIR DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le PS propose de :

- renforcer la mixité des fonctions du territoire en vue d'améliorer le bien-être des citoyens (en offrant des emplois, des services et des loisirs plus proches du domicile par exemple), d'encourager la mixité sociale et de réduire la nécessité de devoir faire de longs trajets quotidiens ;
- densifier les lieux de vie, en tenant compte de leur caractère urbain ou rural et de la qualité de vie des citoyens, et maîtriser l'étalement urbain, afin d'utiliser avec parcimonie les ressources de la Wallonie et continuer à offrir des services de qualité accessibles à tous, au meilleur coût pour la collectivité ;
- soutenir les grands projets de développement, notamment par les périmètres d'enjeu régional, les outils de politique foncière et la création de comité d'accompagnement spécifique à chaque projet qui réunisse tous les intervenants nécessaires à sa bonne réalisation ;
- favoriser les liens avec les régions et pays voisins, en particulier Bruxelles, et promouvoir les projets transfrontaliers afin d'amplifier le développement wallon et de dépasser les freins que peuvent représenter les frontières ;
- améliorer la participation des citoyens à la réalisation des projets qui touchent à leur cadre de vie ou à l'intérêt général.

En parallèle, le PS souhaite favoriser la « gestion territoriale des politiques », en tant qu'approche des politiques publiques. Il s'agit de permettre une gestion plus cohérente et flexible des différentes opportunités de chaque territoire, tout en réalisant des économies d'échelle, et de favoriser la convergence des objectifs généraux et sectoriels, par opposition à une approche verticale divisant l'action publique en secteurs d'activités cloisonnés. Cela nécessite que les acteurs publics, privés et associatifs d'un territoire définissent ensemble une vision multisectorielle de leur territoire et s'accordent sur la manière de la mettre en œuvre.

La mise en place de politiques territoriales nécessite principalement trois éléments :

- une délimitation des territoires pertinents (c'est-à-dire un ensemble de communes unies par des liens privilégiés de par les déplacements des habitants et des biens et services qui s'y développent) ;
- un projet (ou contrat) de développement pour chaque territoire, porté par les acteurs de terrain ;
- des règles et structures de gouvernance pour que les projets voient le jour.

Ces projets territoriaux, issus des initiatives de terrain, doivent couvrir l'ensemble de la Wallonie. Leur émergence repose sur une responsabilité partagée entre la Région – qui a intérêt à ce que ces différents territoires se développent de manière harmonieuse – et les acteurs de terrain qui sont garants de la prise en compte des caractéristiques du territoire et des souhaits des habitants qui y vivent.

Le développement efficace de projets de territoire passe par une évolution des modes de gouvernance de l'action publique, ce qui implique, pour le PS :

- une collaboration plus poussée entre niveaux de pouvoir ;
- un renforcement mutuel des actions sectorielles ;
- la mise en place d'un dialogue plus intégré entre acteurs publics et privés ;

l'émergence de communautés de territoires (cf. chapitre pouvoirs locaux) chargées de porter une dynamique de développement supra-local qui s'appuie sur des territoires pertinents pour l'action publique.

Ces projets supra-communaux seront de plus articulés avec les projets développés si nécessaire à un niveau plus local ou thématique (tels que les plans de mobilité ou les schémas de développement communal).

Afin de mettre progressivement la Wallonie sur le chemin de cette politique de développement des territoires, le PS propose de :

- élaborer de manière participative au sein de chaque communauté de territoires un projet de développement qui identifiera notamment les infrastructures à promouvoir et à construire (logements, terrains économiques, équipements culturels et sportifs, services publics...), les secteurs économiques à soutenir en priorité, les projets sociaux à développer, les objectifs de mobilité à poursuivre, les enjeux

environnementaux à défendre, etc. ;

- développer le rôle provincial de fédérateur et d'opérateur dans le développement de projets supracommunaux et du dialogue supracommunal (cf. chapitre pouvoirs locaux) ;
- associer étroitement les agences de développement local (ADL) aux travaux menés en supracommunalité.

L'émergence de ces projets de territoires doit évidemment également s'articuler avec la stratégie régionale en appliquant une méthode participative similaire. La Région s'est dotée à cet égard, lors de la législature qui s'achève, d'outils planificateurs de développement tels le SDER et le plan Marshall 2022. Ces documents constituent des guides utiles à l'élaboration d'une politique de développement cohérente pour la Wallonie et les territoires qui la composent. Il convient toutefois de faire vivre ces outils en ajustant les options qui s'y trouvent aux évolutions de la société et des territoires.

Pour y parvenir, le PS propose de :

- faire évoluer la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) en tant qu'organe de réflexion stratégique permanent du développement territorial, au service de la Wallonie et des communautés de territoires, afin qu'elle travaille de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs de terrain concernés ;
- assurer une meilleure coordination, voire rationaliser, les instances d'avis et les acteurs publics compétents en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme afin qu'ils contribuent plus efficacement à la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement territorial ;
- ajuster les plans de développement existant, si nécessaire, sur base des réflexions menées, tout en garantissant la stabilité du cadre ;
- réserver certains subsides régionaux aux projets menés en supracommunalité en vue d'assurer un développement territorial responsable.

1.2. CONCILIER LA VISION GÉNÉRALE ET LES OBJECTIFS SECTORIELS

Le développement territorial, l'aménagement du territoire et l'urbanisme sont des domaines transversaux directement en lien avec plusieurs politiques thématiques.

Dans ce contexte, le PS propose de :

- mieux coordonner les politiques d'aménagement du territoire et de mobilité :
 - en privilégiant l'installation des lieux de vie, de services ou d'emploi à proximité des nœuds de transport public ;
 - en améliorant l'accessibilité des services publics et des équipements collectifs, en particulier en zone rurale et dans les quartiers peu desservis ;

- en intégrant davantage les infrastructures de transport et de fluide (gaz, liquides et électricité) dans les plans de développement et au démarrage de projets ;
- en réservant prioritairement les terrains placés le long des voies d'eau, des infrastructures ferroviaires ou des plateformes logistiques multimodales aux entreprises qui développent une stratégie par rapport à ces infrastructures.
- poursuivre la dépollution des sols et le redéploiement des sites désaffectés (sites à réaménager), en priorité dans les centres urbains et ruraux, et y encourager la mixité des fonctions ;
- réguler l'installation des éoliennes et des autres énergies renouvelables qui ont un impact significatif sur le cadre de vie, afin de contribuer à l'essor du renouvelable sans porter atteinte à la santé et à la qualité de vie des riverains, qui doivent participer au processus de décision ;
- simplifier et accélérer les processus d'autorisation pour installer des capacités de production et des réseaux de transport d'énergie afin de fournir des réponses plus rapides aux demandeurs tout en garantissant l'équilibre entre la protection des riverains et l'intérêt collectif ;
- mettre en œuvre progressivement le décret « impétrants » et sa cartographie afin d'améliorer la connaissance et l'encadrement des impétrants (canalisations et câbles souterrains ou aériens) au bénéfice de la sécurité des citoyens et de la gestion efficace des chantiers ;
- intégrer systématiquement la problématique des inondations dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, interdire les nouvelles constructions dans les zones à risque et prévoir des règles spécifiques dans les zones sensibles ;
- favoriser la préservation voire la création de zones naturelles et d'espaces verts et faciliter l'accès de chacun à ces lieux de détente et de loisir.

En matière de développement économique, l'approche territoriale doit s'inscrire de plus en plus dans une logique d'économie circulaire qui vise à faire émerger des solutions innovantes permettant de découpler la croissance économique de l'augmentation de la consommation des ressources en privilégiant par exemple l'utilisation conjointe de flux de matières et d'énergie entre entreprises, et la mutualisation de biens et de services.

Les entreprises doivent aussi s'implanter selon une double logique, à savoir, d'une part, au plus près des citoyens pour celles qui ont des activités adaptées, d'autre part, hors des zones urbaines pour celles qui ont un trop grand impact sur le cadre de vie.

C'est pourquoi le PS propose de :

- encourager le retour des entreprises et des commerces qui s'y prêtent dans les centres urbains et ruraux afin de rapprocher l'emploi et les services des citoyens ;
- développer des éco-zonings pour accueillir en priorité les entreprises qui n'ont pas leur place à proximité des zones d'habitation ; ces éco-zonings

s'inscrivent dans le projet d'économie circulaire en renforçant les partenariats entre entreprises (partage des connaissances, achats groupés de biens et services, usage conjoint de l'énergie pour se chauffer ou produire et optimisation des flux de produits, par exemple lorsque les déchets d'une entreprise deviennent la matière première d'une autre) ;

- renforcer la rénovation des zones d'activité économique existantes afin d'améliorer le cadre de vie des travailleurs, de mieux utiliser l'espace et d'offrir des services plus performants aux entreprises et aux travailleurs ;
- créer de nouvelles zones d'activité économique, dans les territoires qui en ont besoin, en vue d'offrir suffisamment de terrains de qualité pour répondre aux demandes des entreprises et créer des emplois ;
- renforcer et actualiser régulièrement l'inventaire, « B-Space », qui centralise les offres de terrains disponibles pour les investisseurs, afin de fournir des espaces adaptés à leur activité et anticiper les besoins futurs ;
- veiller à répondre au mieux aux besoins des carriers en matière de développement tout en tenant compte des impacts paysagers et environnementaux ;
- soutenir les grands projets économiques et d'infrastructures grâce aux zones d'enjeu régional ;
- renforcer la coordination entre les opérateurs de développement économique et de réhabilitation de l'espace en vue d'améliorer la cohérence de leur action et réaliser des économies d'échelle.

2. SIMPLIFIER ET AMELIORER L'EFFICACITE DES OUTILS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME

L'aménagement du territoire et l'urbanisme doivent être des outils efficaces au service des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics afin de contribuer au développement de la Wallonie. Le nouveau code de développement territorial en constitue le levier essentiel.

Le PS veut désormais le mettre en œuvre concrètement pour garantir des règles claires et stables, en l'améliorant si des problèmes surgissent. Les procédures seront rectifiées, le cas échéant, afin qu'elles soient praticables et aussi simples et rapides que possible, dans le respect des objectifs généraux. Les rôles de chacun doivent être bien définis. Chaque acteur (citoyens et entreprises, communes, intercommunales, administration régionale, fonctionnaires délégués, notaires et architectes) doit être responsabilisé en vue de participer pleinement et efficacement au développement wallon.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- simplifier et accélérer les procédures afin que les citoyens, les entreprises et les gestionnaires de l'espace public puissent obtenir rapidement des réponses claires quant à leur demande de permis ;
- établir des vade-mecum pédagogiques pour expliquer les procédures d'aménagement et d'urbanisme ;

- amplifier l'informatisation des procédures et des outils, sans pénaliser les citoyens qui n'ont pas d'accès aux technologies informatiques, et la coordination des acteurs (administrations, notaires, architectes...) afin de réduire le nombre de démarches administratives et pouvoir informer les citoyens et les entreprises en tout temps de l'état d'avancement de leur dossier ;
- renforcer le rôle de facilitateur de l'administration afin d'aider les citoyens et les entreprises à réaliser leurs projets ;
- compléter si nécessaire la liste des petits travaux qui ne sont pas soumis à un permis afin de faciliter les projets des citoyens et des entreprises ;
- garantir la prescription des infractions de faible importance ;
- renforcer la concertation entre les divers acteurs concernés par l'aménagement du territoire et l'urbanisme ;
- promouvoir, grâce aux outils d'urbanisme, des bâtiments économes en énergie, adaptés à chacun en fonction de son âge, bien insérés dans leur cadre urbain ou rural et architecturalement harmonieux et novateurs ;
- mettre sur pied la juridiction administrative wallonne qui sera compétente pour traiter les recours contre des permis afin d'accélérer les démarches ;
- encourager l'utilisation des périmètres urbains et des zones d'enjeu régional qui doivent, par des procédures simplifiées, faciliter la mise en œuvre de projets bénéfiques à l'intérêt collectif (dynamiser les centres des villes et des villages, rénover les quartiers délabrés, répondre à l'essor démographique, faciliter la création d'équipements collectifs, favoriser la mobilité, accélérer la création d'entreprises et d'emplois) ;
- développer une politique foncière publique intelligente (grâce aux outils d'expropriation, d'acquisition et de préemption) afin d'accélérer les projets d'intérêt collectif et la rénovation de l'espace public tout en limitant la spéculation ;
- mettre en place, par le biais de sociétés publiques, des politiques actives d'acquisition de terrains et de biens localisés dans des lieux stratégiques, tant en ville qu'en milieu rural ;
- créer au sein de l'administration régionale un service des « partenariats public-privé », permettant de guider la mise en œuvre technique et financière des projets public-privé et facilitant ainsi la concrétisation des projets ;
- encadrer les charges d'urbanisme – qui sont des obligations complémentaires à certains permis demandées par les pouvoirs publics – afin de s'assurer que les projets d'urbanisme contribuent à l'intérêt collectif d'amélioration du cadre de vie, lorsque c'est opportun, tout en veillant à ce que le coût de ces charges reste proportionné pour ne pas bloquer la réalisation des projets en question.

3. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT AU DEPART DES VILLES ET DE LEUR ZONE D'INFLUENCE

En Wallonie, les villes, qu'elles soient grandes ou petites, structurent le territoire. Elles fédèrent autour d'elles des flux de personnes, de biens et de services. Elles sont un moteur de développement économique et de création de richesses au bénéfice de l'ensemble de la Région.

Pour les citoyens, la ville et son hinterland constituent un espace au sein duquel les services, les transports et les solidarités peuvent s'organiser de manière optimale. Réfléchir à cette échelle permet également de mieux prendre en compte les défis environnementaux. Pour les entreprises, les régions urbaines présentent des avantages, tant pour l'accès à l'offre d'emplois qu'à l'information et à des services diversifiés, et à l'innovation ou encore pour l'accès à un marché plus vaste. Les recherches prouvent à ce titre que le dynamisme des villes et de leur hinterland est fondamental pour assurer la compétitivité des régions. L'avenir de notre territoire passe donc par un dynamisme retrouvé de ses pôles urbains.

Les villes sont également confrontées à une série de défis spécifiques tels que :

- le développement et l'entretien des grandes infrastructures qui bénéficient à tous comme par exemple les infrastructures hospitalières, scolaires, culturelles, sportives ;
- la solidarité territoriale et la question du partage des ressources ;
- la nécessaire complémentarité entre les espaces urbains et les espaces ruraux environnants.

Par ailleurs, une série de défis prennent une dimension tout à fait spécifique lorsqu'il est question des villes de grande taille, tels que :

- la cohésion sociale notamment avec les phénomènes accrus de paupérisation et d'exclusion sociale que peuvent rencontrer une partie des populations urbaines ;
- la sécurité, la mobilité, le logement, la désindustrialisation, la qualité du bâti, le cadre de vie, l'environnement, le dynamisme des centres-villes ;
- la gouvernance exprimée à différentes échelles (quartiers, communes, espaces pertinents de supracommunalité).

L'image de nos principaux pôles urbains se reflète sur l'ensemble du territoire : des villes fortes et attractives font un territoire fort et attractif. Le PS veut y consacrer une attention spécifique.

Les villes petites et moyennes sont, quant à elles, confrontées aux défis de maintenir une offre de services qualitativement suffisante pour éviter une perte d'attractivité au détriment des espaces périphériques. A ce titre, le maintien, dans les villes de taille plus modeste, d'un niveau acceptable d'emplois est un défi important, y compris pour l'équilibre du développement de l'ensemble du territoire régional.

Pour concourir à ces objectifs, le PS propose de :

- reconnaître le caractère structurant des espaces urbains et des métropoles, c'est-à-dire les grandes villes et leur agglomération, telles que définies par le SDER, pour soutenir le développement régional ;
- profiter de la régionalisation de la Politique des Grandes villes pour mettre en place, au départ de ce dispositif et des autres politiques régionales déjà existantes (rénovation et revitalisation urbaines, gestion centre-ville,..) un dispositif intégré de soutien aux projets de redéploiement territorial des villes, « Programmes de Développement Urbain (PDU) », à l'image des Programmes Communaux de Développement Rural (PCDR), dans le but de renforcer l'appropriation des projets par les citoyens et d'accentuer les objectifs de développement des projets, au-delà de la requalification physique des quartiers ;
- évoluer vers un alignement des subsides d'investissement consacrés à cette politique territoriale des villes sur ceux consacrés au développement rural et réserver ces crédits à des communes répondant à des critères précis attestant de leur caractère urbain.

Par ailleurs, le PS propose de :

- adopter des contrats de partenariat entre la Région, les communautés de territoires et les pouvoirs locaux (communes, CPAS, provinces, intercommunales) en vue de définir le projet commun de développement, en lien avec l'organisation régionale dans son ensemble, et baliser l'action coordonnée ainsi que les engagements réciproques des niveaux régionaux et locaux pour la durée de la législature régionale ;
- maintenir la concentration des moyens de la politique des grandes villes transférés aux Régions dans les quartiers dégradés des villes actuellement soutenues en veillant à ce qu'ils s'inscrivent dans le projet global territorial de ces villes ;
- donner aux autorités publiques les outils nécessaires pour planifier, réaliser et accélérer les opérations de redéploiement des espaces urbains, notamment en :
 - encourageant l'utilisation des périmètres urbains qui doivent, par des procédures simplifiées, dynamiser les centres-villes et faciliter la mise en œuvre de projets bénéfiques à l'intérêt collectif ;
 - mettant en place des structures partenariales locales majoritairement publiques, véritables « promoteurs publics » à l'image des Etablissements publics d'aménagement français, et qui, après avoir défini le projet de redéploiement d'une zone urbaine, se chargent de sa mise en œuvre, en veillant à faciliter l'acquisition publique du foncier dans les espaces structurants, notamment au travers du droit de préemption, ceci afin d'accélérer les projets et de garantir que les plus-values liées au redéploiement de ces quartiers bénéficient en priorité à la collectivité ;

- poursuivre la dépollution des sols et le redéploiement des sites désaffectés, et y encourager la mixité des fonctions ;
- prévenir les phénomènes de flambée des prix dans les quartiers revalorisés afin de faire bénéficier en priorité les investissements aux résidents actuels des villes ;
- poursuivre l'action des cellules de gestion de centre-ville et notamment :
 - développer les opérations légères de réappropriation des espaces publics par les citoyens au travers d'initiatives qui associent les pouvoirs locaux ;
 - mener des initiatives visant à re-densifier les espaces commerciaux en ville ;
 - renforcer la coordination avec les autres outils de redéploiement urbain (politique des grandes villes, etc.) ;
- développer des initiatives de promotion de la ville et de ses réalités (expositions thématiques, publications, opérations de marketing territorial, formations sur la ville et ses enjeux...) ;
- favoriser l'amélioration de la qualité du logement dans les centres urbains au travers de l'offre publique et privée (voir chapitre logement) ;
- lutter contre le sous-emploi, spécialement des jeunes, en milieu urbain, notamment en redéployant les opérations « quartiers en difficultés », menées par les Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE) ;
- investir dans les transports en commun et poursuivre la création de parkings de délestage, connectés aux transports publics, à l'entrée des centres urbains ;
- réserver une attention particulière aux CPAS des villes confrontés proportionnellement avec plus d'ampleur aux conséquences de la crise ;
- favoriser l'accès de tous à la nature, notamment en valorisant les espaces verts de proximité, les potagers et jardins collectifs, les lieux de promenades et de loisirs, en particulier dans les quartiers qui en comptent peu.

PRO

RURALITÉ

Trop souvent, la perception du milieu rural se résume à un lieu récréatif ou à un espace marqué par les migrations quotidiennes vers les villes, où l'agriculture reste la seule véritable activité économique à côté du tourisme. La Wallonie rurale s'étend toutefois bien au-delà de ces quelques clichés. Elle produit des biens et services destinés au marché belge et à l'exportation et, parmi eux, certains fleurons de notre économie : produits alimentaires, produits forestiers, produits touristiques. Par ailleurs, le milieu rural assure la majeure partie de la production d'énergie renouvelable.

On constate également que les communes rurales, particulièrement les plus éloignées d'entre elles, ne sont pas épargnées par la pauvreté. Les personnes âgées, mais également les familles monoparentales, doivent être ainsi au centre des attentions en milieu rural.

Par ailleurs, les espaces ruraux cumulent les handicaps en termes d'accès aux services de base. Habiter en milieu rural, c'est souvent habiter loin de son lieu de travail, loin des transports en commun, loin des écoles et des médecins, loin de la poste et des commerces. C'est parfois trouver difficilement un logement ou encore, pour les plus jeunes, accéder avec peine aux loisirs. Pourtant, l'accès à ces services de qualité, qu'ils soient publics ou privés, est un moyen puissant de lutte contre les inégalités sociales. Les services publics par exemple, en offrant des services à moindre coût, permettent de dégager du pouvoir d'achat pour les ménages.

Le risque est donc très présent d'une marginalisation des populations précaires en milieu rural. C'est pour éviter de tels désagréments que la question des services en milieu rural doit être au cœur des préoccupations.

Le défi est donc de maintenir un milieu rural vivant pour qu'il continue à jouer son rôle de levier économique et social, tout en préservant sa qualité environnementale, et qu'il contribue, au côté du développement régional et urbain, au bien-être de tous, sans exceptions.

Pour y parvenir, il faut offrir des réponses aux différents défis que présente le milieu rural :

- la cohésion sociale, le milieu rural étant, après les centres urbains très denses, le second milieu où se concentre la précarité dans notre pays et la cohabitation entre ruraux et néo-ruraux constituant également une source de tension qui appelle des réponses ;
- la dispersion de l'habitat, source de surcoûts collectifs et vecteurs d'une certaine perte d'identité et de qualité du cadre de vie en milieu rural ;
- la mobilité pour tous ;
- la composante énergétique et environnementale ;
- l'emploi ;
- le logement, particulièrement l'accès, dans certains espaces, au logement pour les jeunes ménages ;
- l'accès aux services publics, aux services de secours et de police et aux soins de santé.

Pour le PS, il s'agit d'abord de penser le développement de l'espace rural en fonction des caractéristiques et des souhaits de ses habitants et de ses usagers. Le projet que nous soutenons doit tenir compte des réalités du monde rural et des potentialités qu'il présente, et doit traduire nos valeurs de solidarité et de justice sociale.

Le développement de l'espace rural passe par la mise à disposition d'outils au service des gestionnaires publics et privés.

En la matière, le PS propose de :

- favoriser l'émergence de projets de développement supra-locaux dans les régions rurales ;
- poursuivre les programmes communaux de développement rural (PCDR) et soutenir toutes les communes qui souhaitent se lancer dans ce type d'opérations ;
- poursuivre les études et analyses qui permettent d'appréhender la sociologie et les dynamiques socio-économiques en cours dans les espaces ruraux ;
- assurer le développement de l'agriculture et de la sylviculture en harmonie avec les autres activités présentes en zone rurale et la préservation de l'environnement ;
- intégrer la dimension rurale dans les différentes politiques sectorielles (voir chapitres agriculture, économie, mobilité, environnement, logement, services publics, fonction publique, santé, sécurité civile, culture et sport).

Comme partout en Wallonie, l'accès à l'emploi et le développement économique constituent les premiers défis à relever en milieu rural. L'accroissement d'emplois endogènes en milieu rural est en effet un facteur d'accroissement du bien-être et de lutte contre la pauvreté. Il offre un complément aux efforts globaux de redressement économique. C'est également un facteur de cohésion du territoire. Enfin, il permet de réduire les besoins de mobilité, directement et indirectement par l'attractivité retrouvée du territoire pour toute une série de services.

Afin de favoriser le développement de l'économie et de l'emploi en milieu rural, le PS propose de :

- veiller à faciliter l'accès des demandeurs d'emploi et des travailleurs aux formations, par une réflexion sur la mobilité et la décentralisation de certaines formations en milieu rural ;
- créer des haltes accueil petite-enfance à proximité des centres de formation pour demandeurs d'emploi et des équipes mobiles d'accueil pour les régions rurales ou semi-rurales ;
- soutenir la création d'activités artisanales, de TPE et de PME par la création de halls-relais, de couveuses d'entreprises et d'autres initiatives similaires en milieu rural ;
- réguler le développement des énergies renouvelables et en maximiser les retombées locales en donnant la priorité aux projets collectifs (soutien aux coopératives) et en soutenant les projets initiés par les pouvoirs

locaux.

En milieu rural, la question du logement est un élément d'attention important du bien-être de la population. Principalement, deux problématiques sont préoccupantes dans le monde rural : l'accessibilité financière à la propriété dans certaines zones à forte pression foncière et l'accès à des logements de confort minimal, spécialement pour les personnes les plus précarisées.

Afin d'améliorer la qualité de l'habitat en zones rurales, le PS propose de :

- lancer un plan d'investissements permettant la création de logements publics en veillant à les inscrire dans le cœur des villes et villages afin de les rapprocher des services ;
- inciter les propriétaires à valoriser les terrains non bâtis situés dans les territoires centraux situés, notamment ceux situés en milieu rural ;
- promouvoir le principe de location-acquisition en faveur de ménages à revenus modestes et moyens, tout particulièrement dans les zones à prix élevés du foncier ;
- encourager les solutions pratiques qui permettent de partager les coûts liés au logement, telles que la colocation, l'habitat solidaire ou la solidarité entre personnes cohabitantes, et qui sont particulièrement adaptées aux zones rurales.

L'éloignement physique et les faibles densités de population entraînent également des difficultés d'accès à certains services, publics comme privés. Cela accroît les phénomènes existants de précarité et altère l'attractivité des territoires ruraux. Le PS défend l'égalité des usagers devant le service public, mais cela ne signifie pas nécessairement uniformité du service. Afin d'assurer cette égalité d'accès, des solutions spécifiques au milieu rural devront être développées.

En matière d'accès aux services, le PS propose de :

- soutenir la création de maisons de villages qui peuvent accueillir des activités culturelles ou festives locales et peut également devenir le lieu de rassemblement d'organisations de jeunes, d'aînés ou de rencontres de tous ;
- maintenir un service postal de qualité et accessible à tous, tout en préservant le rôle du facteur dans le maintien du lien social ;
- multiplier les points d'accès publics à internet (espaces publics numériques) ;
- favoriser l'installation de « maisons des services publics », éventuellement en synergie avec les maisons de villages, où seraient regroupées différentes fonctions (guichet d'accueil unique pour l'ensemble des services publics fédéraux, régionaux, communaux et des autres entités publiques), ainsi que le développement, en complément, d'antennes mobiles, animées par des fonctionnaires polyvalents ;
- renforcer l'ancrage de la police dans la communauté locale, sa présence

préventive dans les villages, les patrouilles de police sur le terrain et l'efficacité des interventions et des appels urgents, en déchargeant les policiers de certaines tâches administratives ;

- promouvoir l'aménagement rural de manière sécurisée (éclairage public, sécurisation des abords des écoles,...) ;
- mieux prendre en compte la spécificité des besoins en matière d'accueil de la petite enfance en zone rurale liés à la faible densité de la population ;

En termes de mobilité, le PS propose de :

- créer une centrale de mobilité par zone territoriale adéquate qui offrira aux citoyens une information personnalisée quant à l'ensemble des offres de mobilité disponibles, qui assurera la coordination entre les différents opérateurs publics et privés pour éviter les doublons, et qui mettra en œuvre le cas échéant de nouveaux services de mobilité adaptés aux réalités rurales afin de permettre à chacun de se déplacer à un coût abordable (taxis sociaux à la demande, covoiturage ou location de voitures et de vélos par exemple) ;
- continuer à exploiter les petites lignes SNCB assurant des dessertes dans les zones rurales ;
- maintenir une offre publique de qualité et réorganiser l'offre des TEC par zone en fonction de la demande réelle afin de répondre plus efficacement aux besoins des citoyens, en combinant les lignes express, les lignes classiques, les lignes scolaires ainsi que les bus locaux ;
- soutenir les taxis collectifs et les taxis sociaux à la demande, afin de compléter l'offre de transports publics et maintenir ainsi du lien social, en développant si nécessaire les partenariats entre les TEC et les pouvoirs locaux.

La garde de médecine générale est particulièrement difficile à assurer dans les zones rurales : les distances à parcourir sont importantes, l'accès à un ensemble de prestataires qualifiés, notamment en soins dentaires, reste problématique et les médecins sont trop peu nombreux et doivent assumer plusieurs gardes de nuit par semaine alors qu'ils travaillent aussi la journée.

Pour y remédier, le PS propose de :

- étendre le plus rapidement possible à l'ensemble du pays le numéro de téléphone unique 1733, qui oriente le patient vers la solution la plus adéquate : visite du médecin généraliste, rendez-vous à un poste de garde, urgences hospitalières, etc. ;
- créer 45 postes de garde supplémentaires ;
- soutenir la possibilité, pour les médecins généralistes, de conclure un accord avec un service d'urgence pour qu'il assure les gardes de nuit ;
- encourager en particulier en zone rurale, la création de maisons médicales sociales en renforçant leur financement et en y intégrant des dentistes (en plus des médecins, kinésithérapeutes et infirmier(e)s qui y exercent

déjà actuellement).

En vue de soutenir la cohésion sociale, le PS propose de :

- renforcer la concertation et les synergies entre CPAS pour favoriser une uniformisation des pratiques et la promotion des bonnes pratiques susceptibles d'améliorer le service rendu aux citoyens et rationaliser les coûts et charges administratives, notamment dans le cadre de bassins de vie communs ;
- en termes d'habitat permanent, augmenter en amont le nombre de logements décentes à prix accessibles et développer des alternatives.

En termes d'environnement et de qualité de vie, le PS propose de :

- renforcer les actions mises en œuvre en vue de préserver la nature et les paysages, et restaurer la biodiversité ;
- intensifier la lutte contre les espèces exotiques invasives ;
- amplifier le rôle des parcs naturels et la coopération transfrontalière afin de concilier la préservation de la nature, les activités humaines et l'activité touristique en se concertant avec l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés et la population locale ;
- renforcer les contrats de rivières qui permettent une gestion sociale, économique et environnementale équilibrée des rivières et de leurs différents usages en concertation avec la population locale et les acteurs concernés.

PROJET

AGRICULTURE

Pour le PS, l'agriculture joue un rôle central dans notre économie en termes de production d'une alimentation de qualité mais aussi en termes de maintien de l'activité économique en zone rurale. Les agriculteurs sont un maillon essentiel des zones rurales. Malgré les missions essentielles que rendent les agriculteurs à la société, nombre d'entre eux sont aujourd'hui dans une situation précaire. L'emploi dans le secteur n'a cessé de diminuer sous l'effet de politiques agricoles inadaptées et au détriment de la création d'activité. Il s'agit aujourd'hui de réhabiliter le métier d'agriculteur, en l'accompagnant pour qu'il devienne un véritable entrepreneur rural. Une attention toute particulière doit être accordée à la situation des jeunes agriculteurs afin de créer à nouveau de l'emploi en agriculture.

1. AMELIORER LE STATUT ET LES REVENUS DES AGRICULTEURS

Pour le PS, il faut améliorer les revenus des agriculteurs et en particulier celui des éleveurs qui sont ceux qui aujourd'hui souffrent le plus. Cela passe notamment par un rééquilibrage des aides directes dans la nouvelle politique agricole commune (PAC) qui se dessine au niveau européen. Le PS fait de l'amélioration des revenus des agriculteurs une priorité et compte faire de la surprime aux premiers hectares une réalité.

Outre l'augmentation de leurs revenus, il faut être aussi attentif à améliorer la qualité de vie des agriculteurs. Les agriculteurs ont un rythme de vie harassant. On dénombre de nombreux problèmes de surcharge de travail, ce qui engendre du mal-être et des tensions familiales.

Le PS propose de :

- mettre sur pied un système plus égalitaire de redistribution des aides directes (PAC);
- mettre en place une veille afin d'évaluer l'impact de la réforme des aides directes (PAC 1^{er} pilier) et en tous cas, réaliser un état des lieux après deux ans pour effectuer les réajustements nécessaires à mi-parcours ;
- donner un contenu ambitieux de la notion d'« agriculteur actif » pour privilégier les vrais agriculteurs, c'est-à-dire ceux qui travaillent la terre ou qui élèvent du bétail, qui créent de l'emploi ;
- implanter un dispositif de verdissement répondant aux objectifs environnementaux et climatiques sans alourdir les charges administratives ;
- contribuer au maintien des exploitations agricoles et de l'emploi, dans le respect de la dignité humaine en mettant en place des « procédures collectives de sauvegarde » spécifiquement adaptées au traitement des problèmes de surendettement des agriculteurs ;
- donner un contenu ambitieux de la notion d'« agriculteur actif » pour privilégier les vrais agriculteurs, c'est-à-dire ceux qui travaillent la terre et qui élèvent, et non pas les rentiers (terrains de golf, sociétés immobilières, etc.) ;

- mettre le critère de la création d'emplois au cœur des différents dispositifs de soutien aux investissements dans le monde agricole ;
- outre le recours aux services traditionnels de remplacement agricole, mettre en place un dispositif permettant aux agriculteurs d'avoir recours à de la main-d'œuvre mobile afin de se ménager du temps libre sans pour autant compromettre la gestion de l'exploitation.

2. REFORMER L'ACCES A LA TERRE AFIN DE FAVORISER LA PREMIERE INSTALLATION

Pour le PS, il faut enrayer le phénomène de disparition des petites exploitations qui sont avalées par les plus grandes, détruisant l'emploi et déstructurant les zones rurales (conséquence de la PAC actuelle notamment). Le PS souhaite favoriser la première installation et mieux encadrer le prix des terres afin que ce dernier soit en rapport avec les fruits attendus de leur exploitation. La transmission des entreprises agricoles et de l'expertise doivent également être davantage facilitée par un soutien public permettant aux jeunes de reprendre une exploitation.

Dans cette perspective, le PS propose de :

- réserver en priorité la terre aux agriculteurs « actifs » et non aux activités de loisir ;
- réformer le bail à ferme dans le cadre de la régionalisation afin notamment de faciliter la première installation et d'empêcher le phénomène de concentration des terres entre les mains des gros propriétaires ;
- faciliter la transmission aux jeunes agriculteurs, des terres détenues par des agriculteurs qui ne sont plus actifs ;
- encadrer le prix des locations de terre afin de permettre aux petits agriculteurs de cultiver ou d'élever à un prix raisonnable et de dégager une marge bénéficiaire ;
- octroyer aux entrepreneurs ruraux un soutien majoré lors de la première installation pour permettre à ceux qui veulent se lancer de trouver les moyens financiers et l'accompagnement nécessaire ;
- faciliter la transmission de l'expertise et des entreprises agricoles par l'amélioration de l'accès des agriculteurs aux mécanismes comme celui de la Société wallonne d'acquisitions et de transmissions d'entreprises (Sowaccess).

3. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS POUR QU'ILS DEVIENNENT DE VERITABLES ENTREPRENEURS RURAUX

Produire, transformer et commercialiser sont des métiers différents. Cette évolution ne se décrète pas mais demande de la formation et un appui de qualité, adapté à chaque exploitation. Pour le PS, les agriculteurs sont des

entrepreneurs ruraux qui doivent être soutenus par le développement d'un soutien spécifique, notamment pour mieux les informer ainsi que simplifier leurs démarches administratives.

A cette fin, le PS propose de :

- décloisonner et favoriser la collaboration entre le secteur agricole et les acteurs de l'animation économique (Agence wallonne pour l'entreprise et l'innovation) afin d'offrir la possibilité à l'entrepreneur rural de se faire conseiller dans la gestion de son exploitation et recevoir un support administratif utile ;
- améliorer la formation des agriculteurs aux méthodes de gestion d'entreprises et des cultures, à la santé animale et aux nouvelles technologies ;
- réorienter la recherche agronomique et l'inviter à participer davantage à l'activité des pôles de compétitivité afin de favoriser le décloisonnement et le partage d'expertise avec les entreprises, les universités et autres centres de recherche pour permettre l'émergence d'innovations et de produits porteurs de valeur ajoutée et d'emploi ;
- faire évoluer les contrôles de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) pour introduire davantage d'accompagnement et de soutien plutôt qu'exclusivement du contrôle.

4. VALORISER LE ROLE D'INTERET GENERAL JOUE PAR LES AGRICULTEURS

Pour le PS, les agriculteurs remplissent de nombreuses fonctions extrêmement utiles dans notre société comme la production d'une alimentation de qualité, la production d'énergie (biomasse, biogaz, énergies renouvelables, etc.), la préservation de l'environnement et de la biodiversité (herbages, entretien des forêts, cours d'eau, entretien des paysages, etc.).

Notre région regorge également de produits locaux de qualité, à l'image de la diversité de ses terroirs, fruit du savoir-faire de ses agriculteurs et de ses artisans. Pour le PS, il convient de renforcer l'identification et la notoriété des produits wallons, d'étendre leurs parts de marché, tant en Belgique qu'à l'exportation, en développant une stratégie cohérente grâce à des outils de promotion efficaces et bénéficiant d'un financement stable.

Le PS propose de :

- lutter contre la pénurie de vétérinaires en zone rurale par la mise en relation du monde académique avec le monde agricole afin de mieux identifier les besoins et proposer des stages aux étudiants ;
- lutter contre la déstructuration du tissu des prestataires de services agricoles en zone rurale ;
- reconnaître le caractère d'utilité publique des activités agricoles et mieux informer la population sur celles-ci (que fait-on à telle période, pourquoi, nuisances, etc.) ;

- augmenter les débouchés auprès des institutions publiques pour les produits locaux par l'utilisation croissante des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics permettant ainsi aux collectivités de se fournir auprès de producteurs locaux ;
- soutenir l'utilisation de produits locaux dans les cantines des écoles et les administrations ;
- créer une marque déposée pour la qualité différenciée qui permet au consommateur d'identifier l'origine du produit et ses caractéristiques propres (qualité intrinsèque, mode de production, etc.) ;
- développer des cahiers des charges, clairs et précis, contrôlés par des organismes indépendants pour attester de la qualité différenciée des produits ;
- encourager et poursuivre l'enregistrement de produits de terroir au niveau européen (appellation d'origine protégée, indication géographique protégée) ;
- renforcer les relations entre agriculteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs pour mener des actions coordonnées, assurer une transparence des filières ;
- favoriser la conclusion d'accords de collaboration entre la grande distribution et le commerce spécialisé pour mettre les produits de terroir à l'honneur ;
- poursuivre le soutien à différentes initiatives visant à faire connaître les produits locaux de qualité différenciée (rallyes gourmands, marchés de terroir, etc.) et intensifier le développement des circuits courts dans la distribution des productions agricoles;
- développer des initiatives conjointes avec le secteur du tourisme pour développer la vente des produits de terroir à cette clientèle spécifique.

PROJET

TOURISME

Pourvoyeur d'emplois non délocalisables dans l'horeca, la culture, les transports ou encore le commerce, le tourisme constitue en Wallonie un secteur économique au potentiel de développement important. Sa croissance suppose de travailler principalement à deux chantiers : une meilleure mise en valeur des atouts touristiques d'une part et une professionnalisation et une optimisation du secteur d'autre part.

1. METTRE EN VALEUR LES ATOUTS TOURISTIQUES DE LA WALLONIE

Le territoire wallon dispose de nombreux atouts touristiques qu'il convient de promouvoir et de soutenir.

Le PS propose de :

- axer la politique touristique de la Wallonie sur ses maîtres-atouts, à savoir les sites naturels, les villes présentant un intérêt historique, culturel ou patrimonial, le tourisme d'affaires et de congrès, le patrimoine matériel et immatériel, les événements culturels et folkloriques et la gastronomie. Au cours de la prochaine législature, trois événements majeurs permettront de développer davantage encore l'offre touristique : Mons Capitale européenne 2015 de la culture, le 200^e anniversaire de la Bataille de Waterloo et le Centenaire de la Première Guerre mondiale ;
- renforcer la promotion de l'offre touristique, notamment à travers la vente de « packages » touristiques ciblés – éventuellement sous la forme de chèques-cadeau – incluant par exemple une offre hôtelière, gastronomique et culturelle.
- instaurer une véritable « démarche qualité » afin de garantir aux consommateurs la qualité de l'accueil, des services et des produits vendus. Une attention particulière sera donnée à l'accessibilité des sites touristiques, notamment au niveau des heures d'ouverture.

2. PROFESSIONNALISER ET OPTIMALISER LE SECTEUR DU TOURISME

Le secteur du tourisme wallon possède un fort potentiel de croissance. Son développement passera nécessairement par la mise en place d'une politique cohérente incluant une meilleure formation des travailleurs, un soutien technique accru aux opérateurs, une optimisation des investissements et une rationalisation des acteurs publics.

Le PS propose de :

- renforcer la formation des travailleurs du secteur, par les organismes traditionnels de formation (Forem, IFAPME, enseignement) mais également les organismes de stimulation économique comme les chambres de commerce et d'industrie ou les intercommunales de

développement économique. Un accent particulier sera mis sur les formations en langue, les formations à l'accueil de qualité et sur les formations au tourisme durable ;

- améliorer les formations en tourisme dans l'enseignement supérieur, notamment afin de les mettre davantage en phase avec la réalité de terrain et les évolutions du secteur ;
- assurer la viabilité des investissements et le développement durable du secteur, à travers le renforcement du rôle de conseil et de soutien technique et financier du Centre d'ingénierie touristique de Wallonie (CITW) et d'Immoval²⁹ aux opérateurs publics et privés ;
- renforcer la mise à disposition des outils « classiques » du développement économique (outils d'ingénierie financière, aides à l'investissement, à la gestion, à la reprise d'activité, etc.) au service du secteur du tourisme afin d'en améliorer la qualité et d'en faciliter le développement au bénéfice de l'emploi ;
- revaloriser les propriétés immobilières régionales à vocation touristique, par le développement de projets innovants impliquant des investissements en partenariat public-privé, en s'inspirant d'expériences menées à l'étranger ;
- mener une politique d'aménagement du territoire permettant un développement plus cohérent et donc plus attractif de l'espace touristique wallon. Les zones de loisirs à fort potentiel de développement seront identifiées afin d'envisager leur exploitation ;
- améliorer la signalisation touristique pour les déplacements en véhicules individuels ainsi que développer, en dialogue avec le secteur des transporteurs et la Société Régionale Wallonne du Transport (SRWT), des plans de stationnement et zones de débarquement en zone urbaine ;
- simplifier et rationaliser l'organisation institutionnelle du tourisme. Le nombre d'opérateurs publics (maisons du tourisme, offices du tourisme, syndicats d'initiative, etc.) sera réduit afin d'assurer une cohérence et une complémentarité de l'offre touristique ;
- développer des outils statistiques performants, incluant des mesures structurelles et conjoncturelles et permettant au secteur et à la Région d'ajuster au mieux leurs politiques d'investissements par une connaissance plus fine du secteur ;
- renforcer la pêche de loisir en tant qu'outil de développement touristique, de cohésion sociale et d'éducation à l'environnement, en établissant un cadre et des outils adaptés à l'essor de cette activité.

²⁹ Immoval est une filiale 100% privée du Commissariat général au tourisme dont la mission consiste à valoriser les propriétés du CGT et de développer une politique foncière et immobilière en liaison avec la stratégie de développement du tourisme.

PATRIMOINE

Le patrimoine en Wallonie, c'est d'abord une formidable carte de visite pour notre Région.

Restaurés, bien entretenus, les monuments et sites participent à la fondation d'une image de marque de qualité dont peuvent bénéficier les citoyens. Ils représentent également un atout important en matière de qualité de vie auprès d'investisseurs, belges et étrangers, susceptibles d'intégrer cette dimension dans la localisation de leur investissement. Le label « Patrimoine mondial de l'Humanité » attribué ou en passe de l'être à de nombreux biens classés en Wallonie leur donne une visibilité incomparable à l'étranger. Il faut s'appuyer sur la notoriété de ces sites pour dynamiser le secteur économique et culturel des zones concernées (hôtels, musées, restaurants) et faire rayonner l'image de marque positive qu'ils dégagent.

La restauration du patrimoine constitue un des outils essentiels de requalification urbaine. Elle doit encore être accentuée pour contribuer au renouveau des centres urbains. Bon nombre de monuments se prêtent relativement aisément à une réaffectation en logements ou en bureaux.

Ces témoins de l'Histoire doivent pouvoir aussi contribuer plus fortement à renforcer le développement du tourisme culturel. Cela ne se traduit pas uniquement par la création de musées dans des monuments classés. Cela peut aussi prendre la forme de salles de spectacles classées et restaurées qui accueillent une programmation de qualité, mais aussi celle de l'accessibilité de sites classés qui témoignent de notre riche passé industriel.

Pour valoriser ce potentiel, le PS propose de :

- stimuler davantage la démarche d'entretien courant des biens classés pour éviter de devoir entreprendre de lourdes et coûteuses campagnes de restauration en renforçant la politique de maintenance du patrimoine qui pourrait prendre la forme, à l'instar de l'expérience aux Pays-Bas, d'une équipe régionale chargée d'aller sur le terrain et de conseiller les propriétaires dans une approche préventive et non contraignante ;
- mieux programmer les interventions sur le patrimoine public, en encourageant la conclusion de pactes avec les communes et provinces, permettant de déterminer ensemble les investissements prioritaires sur leur territoire, en particulier en ce qui concerne les églises qui, souvent désaffectées, voire abandonnées et situées au cœur des centres urbains, doivent pouvoir retrouver une affectation ;
- encourager la politique de réaffectation des biens classés, notamment en facilitant les partenariats publics-privés mais aussi en renforçant les dispositifs permettant de combiner plusieurs politiques (patrimoine, logement, assainissement de sites, rénovation et revitalisation urbaines, énergie...) et en innovant dans les types de réaffectations possibles en s'appuyant sur l'Institut du patrimoine wallon dont le rôle de conseil en réaffectation sera élargi aux monuments qui ne sont pas encore considérés comme en danger ;

- réserver une attention particulière aux opérations de rénovation et de réaffectation du patrimoine industriel classé qui peut utilement accueillir de nouvelles activités économiques ;
- développer une stratégie de classement de nouveaux biens, priorisée sur la base de critères objectifs, pour distinguer ce qui relève véritablement de l'intérêt régional voire au-delà (cf. patrimoine mondial) de ce qui a une portée locale ;
- requalifier les arrêtés de classement existants pour plus de cohérence, à la fois par une rationalisation des classements (revoir la portée du classement, déclasser lorsque plus aucun élément ayant fondé le classement n'existe) et par un recentrage sur les biens qui présentent des caractéristiques patrimoniales indéniables ;
- réfléchir à des modes de financement alternatifs, tels le soutien fiscal au mécénat du patrimoine, qui permettrait d'inciter les investisseurs à réaliser des projets d'investissements dans la restauration de monuments classés en bénéficiant d'un régime fiscal privilégié pour les sommes investies ;
- développer un véritable réseau de centres de compétences intégrant une orientation vers les métiers du patrimoine, sous la houlette du Centre des métiers du patrimoine et des instituts de formation, afin notamment de développer une expertise en matière de performance énergétique du bâti ancien, dont les bâtiments classés ;
- amplifier la politique de sensibilisation des jeunes en renforçant les expériences sur le terrain avec le secteur de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement en alternance permettant ainsi à ces élèves de découvrir ce gisement d'emplois qualifiés mais aussi de contribuer à sauver des monuments en danger qui n'ont, parfois, aucune autre perspective de sauvetage que ce type d'initiative ;
- améliorer les conditions d'accès aux marchés publics pour nos artisans du patrimoine et favoriser leur rayonnement à l'étranger, pour leur permettre de faire connaître leur savoir-faire auprès de maîtres d'ouvrage au-delà de nos frontières ;
- encourager la rénovation du petit patrimoine populaire wallon ;
- amplifier les synergies entre les politiques du patrimoine et du tourisme en Wallonie, par la définition de projets communs ;
- accentuer la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lier ces projets communs à la politique culturelle, notamment en élargissant au tourisme l'accord de coopération patrimoine/culture de 2008 afin de professionnaliser la démarche commune et d'intégrer la dimension de l'accueil des touristes dans la conception des projets de réaffectation de monuments à vocation culturelle et/ou touristique ;
- faciliter l'accessibilité des biens classés aux personnes porteuses d'un handicap, en faisant preuve de créativité pour préserver la qualité architecturale du monument (ascenseurs, rampes d'accès, signalétique en braille, dispositifs visuels, tablettes d'audioguidage avec langage des signes, facs similes de sculptures...);

- s'appuyer davantage sur les éléments patrimoniaux emblématiques, tels les biens inscrits ou candidats sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité, par leur préservation, par la mise en place d'un maillage et d'un échange d'expériences et par la mise à niveau de leurs infrastructures d'accueil ;
- envisager le transfert à la Région, et à la Cocof, de la compétence relative au patrimoine mobilier afin d'assurer la cohérence de la politique patrimoniale au niveau wallon car parmi les biens mobiliers classés, beaucoup proviennent d'édifices religieux ou sont partie intégrante d'un monument particulier (exemple : le mobilier d'une maison Art nouveau).

PROJET - PROJET

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

La protection de l'environnement et du climat sont des enjeux majeurs pour le PS, car ils influencent directement notre qualité de vie, aujourd'hui et pour les générations futures. C'est de plus une question fondamentalement sociale, car ce sont souvent les personnes les plus vulnérables qui souffrent le plus des dégradations de l'environnement. Ce sont souvent les personnes les moins favorisées qui vivent dans les quartiers les plus pollués, dans les zones où la circulation routière est dense ou dans des quartiers sans espaces verts. Les inégalités environnementales sont aussi des inégalités sociales.

La préservation de notre environnement offre aussi de nombreuses opportunités aux entreprises pour créer de l'emploi et de l'activité économique. C'est également l'occasion pour elles de devenir plus compétitives en consommant moins de ressources naturelles.

Offrir un environnement plus sain aux citoyens et aux travailleurs permettra en outre de réduire les dépenses de santé pour les particuliers et les pouvoirs publics, et contribuera à améliorer le bien-être au travail et à réduire l'absentéisme.

Bien entendu, cette légitime volonté de préserver l'environnement et le climat ne doit pas mener à de nouvelles inégalités sociales ni freiner le redéploiement économique. Chacun doit contribuer en fonction de ses moyens et de sa responsabilité, et chacun doit pouvoir en bénéficier équitablement.

Les pouvoirs publics ont dès lors un rôle essentiel à jouer en termes de régulation et d'accompagnement des citoyens les plus fragiles pour favoriser un développement qui soit social, économique et respectueux de l'environnement. Les pouvoirs publics doivent également montrer l'exemple, tant pour accélérer le changement que pour réduire leurs propres charges.

Dans ce cadre, les principaux enjeux sont le réchauffement climatique, la qualité de l'air, la biodiversité et la nature, les déchets, les normes de produits et leur impact sur la santé et l'environnement, la gestion des sols et de l'eau, et la lutte contre les inondations.

1. LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

Le réchauffement climatique a de lourdes conséquences pour la planète et ses habitants actuels et futurs (en termes de santé, de nature, d'environnement, d'approvisionnement en ressources naturelles et d'alimentation pour citer les principales). Pour le PS, il est d'autant plus indispensable d'agir que les changements climatiques renforcent les inégalités entre Nord et Sud, entre riches et pauvres. Les populations les plus fragiles sont les premières victimes des conséquences du réchauffement climatique alors qu'elles en sont les moins responsables. Ce combat ne peut cependant pas être à la base de nouvelles inégalités. La lutte contre le réchauffement climatique est également l'occasion d'améliorer la qualité de l'air, car les mesures à mettre en œuvre sont souvent conjointes.

A tous les niveaux de pouvoir, de l'échelon international jusqu'au niveau local, le PS propose de :

- contribuer à la conclusion d'un accord climatique mondial contraignant en 2015 en vue de limiter l'augmentation de la température globale à maximum 1,5°C à 2°C ;
- inscrire au cœur du futur accord mondial l'objectif d'une transition juste et durable vers une société qui émet peu de gaz à effet de serre et consomme moins de matières premières ; ce qui nécessite d'assurer l'accompagnement social des plus fragiles et des travailleurs et de garantir l'activité économique afin de rendre ce changement acceptable ;
- définir une stratégie climatique ambitieuse et réaliste, avec des étapes intermédiaires en 2030 et 2040, jusqu'en 2050 qui permette de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Europe de 80 à 95% en 2050 par rapport à 1990 et qui soit basée sur les principes suivants :
 - évaluer les coûts et les bénéfices sociaux (y compris en termes de santé), économiques et environnementaux des mesures à mettre en œuvre ;
 - se concentrer sur la trajectoire et les actions les plus efficaces au meilleur coût ;
 - se baser sur une répartition équitable des efforts et une coordination efficace, d'une part entre chaque Etat membre européen, d'autre part entre les Régions et l'Etat fédéral ;
 - être déclinée dans chaque Région (en Wallonie, cela se fera par le Plan air-climat-énergie qui sera amélioré si nécessaire) et en renforçant le rôle des pouvoirs locaux ;
 - reposer sur les efforts de l'État fédéral qui doivent venir renforcer les actions régionales (principalement en termes de transport, d'énergie renouvelable en Mer du nord, de normes de produit et de fiscalité) ;
 - être coordonnée entre l'ensemble des acteurs de la société et mobiliser les citoyens par le biais d'une communication positive axée sur les bons gestes à mettre en œuvre ;
 - assurer la cohérence entre les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de renforcement des économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air ;
 - viser en particulier les bâtiments, les transports, les entreprises, l'agriculture, l'énergie et l'aménagement du territoire ;
- concrétiser le soutien aux pays en développement afin de les aider à faire face aux conséquences du réchauffement climatique et lutter contre la déforestation ;
- préparer dès à présent les mesures d'adaptation aux changements climatiques (par rapport aux catastrophes naturelles et aux effets sur la santé, l'agriculture, la pêche et la forêt).

Au niveau européen en particulier, le PS propose de :

- réformer le système d'échange de quotas de gaz à effet de serre afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique, en tenant compte des impacts socio-économiques, et mieux encadrer ce système afin d'éliminer les fraudes ;
- instaurer un mécanisme de correction aux frontières de l'Union européenne, socialement acceptable, afin de protéger nos entreprises de la concurrence déloyale de certaines industries extérieures à l'UE qui n'ont pas le même niveau d'ambition climatique ;
- mettre en œuvre une taxe sur les transactions financières dont une partie servira à financer la politique internationale d'aide aux pays en développement dans la lutte contre les changements climatiques.

2. RENFORCER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LA NATURE

La biodiversité et la nature nous concernent tous. Elles contribuent en effet à notre qualité de vie et elles offrent de nombreux « services collectifs » et des ressources qui doivent rester accessibles à chacun. Cela vise bien sûr les espaces naturels et les paysages, mais aussi la qualité de l'eau et des aliments que nous consommons, les ressources naturelles comme le bois et la pierre, l'accès aux loisirs en plein air ou encore les médicaments et les produits cosmétiques qui sont fabriqués à base de produits naturels.

La nature a donc un rôle environnemental mais aussi social, sanitaire et économique que le PS tient à préserver. Cette biodiversité est une source de progrès qu'il faut renforcer et dont l'usage doit être durable et au bénéfice de tous. Il faut aussi mieux faire connaître au grand public et à l'ensemble des acteurs socio-économiques privés et publics les bienfaits de la biodiversité et la nécessité de les protéger.

2.1. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA NATURE

A tous les niveaux de pouvoir, le PS propose de :

- renforcer la stratégie et les actions concrètes mises en œuvre en vue de préserver la nature, enrayer réellement le déclin de la biodiversité et si possible la restaurer à l'horizon 2020, du niveau local à l'échelon international ;
- poursuivre et amplifier le plan « abeilles » coordonné avec tous les acteurs concernés et les différents niveaux de pouvoir, et promouvoir au sein des écoles et des associations locales la création de ruches dans un but notamment pédagogique ;
- intensifier la prévention et la lutte contre les espèces exotiques invasives, qu'elles soient végétales ou animales, et élaborer une stratégie de gestion des nouveaux animaux de compagnie (mygales, serpents, etc.), de manière coordonnée entre niveaux de pouvoir ;
- renforcer les contrôles pour diminuer le commerce illégal d'animaux, de plantes et de bois protégés ;
- mieux définir les critères de durabilité de la biomasse en fonction de ses

usages pour s'assurer que l'impact sur l'environnement est positif et que son exploitation ne porte pas atteinte aux droits des travailleurs (biocarburants, huile de palme, bois et déchets naturels par exemple).

Au niveau wallon, le PS propose de :

- favoriser l'accès de tous à la nature, notamment en valorisant les espaces verts de proximité et les lieux de promenades et de loisirs, en particulier dans les quartiers qui en comptent peu ;
- encourager les potagers collectifs et les jardins communaux et impliquer les citoyens et les associations locales dans leur gestion afin de favoriser la biodiversité, les loisirs et la mixité sociale ;
- poursuivre la mise en œuvre du programme Natura 2000 – qui constitue un réseau de sites à protéger et qui est le principal outil public de gestion de la biodiversité – en associant l'ensemble des acteurs et propriétaires de sites concernés ;
- concrétiser le plan « Wallonie nature » en évaluant les impacts sociaux, économiques et environnementaux des mesures proposées et en se concentrant sur les mesures les plus efficaces au meilleur coût ;
- améliorer la mobilisation des citoyens et des acteurs publics et privés pour la préservation de la nature et de la biodiversité en favorisant la mise à disposition d'informations claires et la gestion partagée (notamment par les contrats de rivières, les plans communaux de développement rural et des plans équivalents à développer en zone urbaine) ;
- rendre la sensibilisation à la nature et la biodiversité accessible à l'ensemble des élèves, dans le primaire et le secondaire ;
- amplifier le rôle des parcs naturels et la coopération transfrontalière afin de concilier la préservation de la nature, les activités humaines et l'activité touristique en se concertant avec l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés et la population locale ;
- développer les maillages environnementaux (par exemple les forêts, parcs, zones naturelles, haies et arbres, zones de fauchage tardif, rivières, marais et étangs) sur le territoire wallon en vue d'améliorer la biodiversité et le cadre de vie, d'augmenter le tourisme et les loisirs et, pour ce qui concerne l'eau, de mieux lutter contre les inondations ;
- concilier le développement agricole et la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

2.2. ASSURER UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DES FORÊTS

Le PS propose de :

- assurer l'équilibre des divers usages de la forêt qu'ils soient récréatifs, sociaux, économiques ou environnementaux ;
- poursuivre l'adaptation des forêts aux changements climatiques par la plantation d'espèces d'arbres adaptées ;
- maintenir le rôle économique des forêts et leur potentiel d'emplois

notamment en s'assurant d'un équilibre entre feuillus et résineux et en préservant l'industrie liée à une exploitation forestière de qualité ;

- favoriser les usages du bois les plus créateurs d'emplois et donner la priorité au bois utilisé comme matériau, notamment dans les secteurs de la construction et de l'ameublement, par rapport au bois utilisé comme combustible.

2.3. FAVORISER LA PÊCHE ET PRÉSERVER LES RIVIÈRES

Le PS propose de :

- renforcer les contrats de rivières qui permettent une gestion sociale, économique et environnementale équilibrée des rivières et de leurs différents usages en concertation avec la population locale et les acteurs concernés ;
- assurer un dialogue et une collaboration efficace entre les acteurs de la pêche et les pouvoirs publics ;
- renforcer la pêche de loisir en tant qu'outil de développement touristique, de cohésion sociale et d'éducation à l'environnement, en établissant un cadre et des outils adaptés à l'essor de cette activité ;
- améliorer la promotion de la pêche, en particulier à l'égard des jeunes ;
- préserver les milieux aquatiques et les espèces indigènes.

2.4. ASSURER UNE CHASSE DURABLE

La chasse est une activité essentielle en Wallonie. Elle est nécessaire à l'équilibre de la nature et à la biodiversité. Son poids dans l'économie wallonne est important (par l'horeca, la vente de produits alimentaires, le tourisme et la location de terrains de chasse principalement). Enfin, pour de nombreuses communes, c'est une source de rentrées financières primordiale.

Cette législature a été marquée par une stigmatisation du monde de la chasse notamment à cause de certains excès en matière de nourrissage intensif du grand gibier.

C'est pourquoi le PS propose de :

- retisser le dialogue entre les chasseurs et les pouvoirs publics que ce soit à travers le Conseil supérieur wallon de la chasse ou les associations représentatives du secteur ;
- instaurer un groupe de travail réunissant agriculteurs et chasseurs afin d'améliorer la prévention et la gestion des dégâts causés par le gibier et élaborer des mesures curatives ;
- développer des outils de contrôle des animaux en surnombre et revoir les plans de tir afin de réguler leur population ;
- évaluer les mesures qui visent à supprimer le nourrissage dissuasif et, le cas échéant, envisager son maintien ;
- mettre sur pied des programmes visant à favoriser la biodiversité, en

collaboration avec les agriculteurs et les autres acteurs de la gestion des espaces ruraux (plaines et forêts) ;

- revoir les dates d'ouverture et de fermeture des périodes de chasse afin qu'elles soient plus claires et permettent à tous les utilisateurs de jouir des plaisirs de la forêt.

3. PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES DECHETS

La production de déchets et leur élimination ont un impact considérable sur notre environnement et la santé des citoyens. De nombreux efforts ont été réalisés pour produire moins de déchets et les recycler davantage. La Wallonie est d'ailleurs un des régions européennes les plus performantes en la matière. Environ 97% des déchets ménagers et 90% des déchets industriels y sont valorisés. Pour le PS, il est important d'amplifier cette action qui doit renforcer la hiérarchie européenne des modes de gestion des déchets. Celle-ci vise en priorité la réduction de la quantité de déchets produits, puis le tri permettant la réutilisation et le recyclage, la valorisation énergétique des déchets et, en dernier recours, leur élimination.

C'est pourquoi le PS propose de :

- prévoir des normes de produit (en priorité européennes ou fédérales si nécessaire) qui permettent de réduire la quantité de déchets produits et le suremballage ;
- encourager l'utilisation de produits recyclés, en particulier dans les marchés et achats publics à chaque niveau de pouvoir, dans le respect de la santé des citoyens et de l'environnement, tout en maintenant un encadrement spécifique pour éviter les abus ;
- améliorer le contrôle des différents opérateurs et filières, et viser en priorité les acteurs illégaux du secteur des déchets (métaux, textiles et produits électroniques en particulier) en vue de réduire les risques pour la santé publique et l'environnement.

Plus particulièrement en Wallonie, le PS propose de :

- renforcer les mesures sociales au profit des ménages les plus vulnérables afin de réduire le coût de la facture ;
- évaluer le mécanisme de « coût-vérité » et appliquer une fiscalité sur les déchets qui soit équilibrée afin de garantir un coût juste aux ménages et aux entreprises pour le traitement de leurs déchets tout en donnant la priorité aux techniques les plus respectueuses de l'environnement ;
- élaborer un nouveau Plan wallon pour la gestion des déchets :
 - en tenant compte des outils existants et des besoins futurs ;
 - en garantissant le meilleur service au meilleur prix pour les citoyens ;
 - en protégeant au mieux la santé et l'environnement ;
 - en renforçant les partenariats entre opérateurs, qu'ils soient privés et

publics et en s'inscrivant dans une approche circulaire de l'économie sur base du programme wallon « NEXT » ;

- en utilisant avec parcimonie les budgets publics disponibles ;
- réduire la quantité de déchets produits en prévoyant un volet prévention ambitieux dans ce Plan déchets :
 - qui implique les pouvoirs publics, qui doivent montrer l'exemple en la matière, les acteurs de terrain, les obligataires de reprise (il s'agit d'organismes agréés qui organisent la reprise de certains déchets tels que les emballages ou les piles) et les entreprises (par exemple les supermarchés en ce qui concerne le gaspillage alimentaire) ;
 - qui diversifie les actions au-delà de la simple communication en favorisant les projets globaux (par exemple la redistribution des invendus alimentaires), en luttant contre tous les gaspillages et en valorisant la réparation et le réemploi des produits ;
 - qui poursuive les actions de prévention dans les écoles ;
 - qui prévoient des contrats d'objectifs à conclure avec les acteurs de prévention ;
- poursuivre la sensibilisation des citoyens, des pouvoirs publics et des entreprises à l'importance du tri ;
- promouvoir la valorisation des déchets organiques de manière adaptée à chaque situation locale ;
- renforcer l'attractivité des outils wallons de traitement des déchets – tant publics que privés – afin de créer de l'emploi, améliorer leur rentabilité et ainsi réduire les coûts au bénéfice des citoyens et des entreprises ;
- investir dans la R&D et l'innovation en termes de réutilisation, de recyclage et de traitement des déchets ;
- développer de nouvelles filières notamment dans la réutilisation et le recyclage des déchets de construction, des déchets électroniques, des terres rares, des plastiques durs et des matières dangereuses afin de créer des emplois locaux et utiliser avec parcimonie les ressources naturelles ;
- continuer à promouvoir l'économie sociale dans le secteur des déchets, en coordination avec l'économie classique, et encourager les projets axés sur la formation et la réinsertion ;
- mieux coordonner les politiques de déchets et de gestion des sols, en particulier par rapport à la valorisation des déchets et aux méthodes d'analyse des pollutions.

4. AMELIORER LES NORMES DES PRODUITS EN VUE DE REDUIRE LEUR IMPACT SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

L'influence de l'environnement sur la santé est un facteur déterminant qui souffre parfois d'un manque d'information. Pour le PS, il est primordial d'améliorer le

cadre de vie de tous les citoyens et de permettre une information claire concernant les conséquences de certains choix de consommation.

Promouvoir des normes de produits qui respectent mieux la santé et l'environnement est un levier efficace dans ce cadre pour agir de façon transversale (pollutions intérieures et extérieures, ondes électromagnétiques et bruit). Il s'agit aussi de réglementer toute une série de nouvelles technologies dont le développement ne doit pas être freiné, s'il est bénéfique, mais encadré afin d'en favoriser un usage raisonnable.

Cela nécessite aussi de poursuivre la recherche pour mieux connaître les effets sur la santé et l'environnement de ces technologies et d'autres produits potentiellement nocifs et privilégier si nécessaire des alternatives.

Le PS tient enfin à renforcer la coordination des actions menées en matière de santé environnementale à chaque niveau de pouvoir en vue d'en renforcer l'efficacité.

4.1. RÉGULER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES SUBSTANCES NOCIVES

Le PS veut agir à tous les niveaux de pouvoir et si possible à l'échelon le plus général pour offrir la protection la plus large.

En matière de pesticides et de produits chimiques, le PS propose de :

- accélérer et faciliter la mise en œuvre du programme européen REACH (qui vise à contrôler les produits chimiques) ;
- contrôler davantage les produits mis sur le marché :
 - en réduisant la taille des flacons vendus aux particuliers et en interdisant les substances les plus nocives ;
 - en formant mieux les professionnels à leur utilisation ;
- employer des alternatives non toxiques à la place des pesticides dans les lieux publics, en concertation avec les travailleurs pour ne pas rendre leur travail plus pénible ;
- améliorer la protection des travailleurs dans les secteurs sensibles, en particulier dans les PME et chez les indépendants (blanchisseries, salons de coiffure, agriculteurs...) ;
- enregistrer les produits contenant des nanomatériaux (des substances microscopiques qui sont utilisées dans toute une gamme de produits de consommation courante) et généraliser ce système à l'échelon européen, afin de garantir la transparence par rapport aux consommateurs et aux travailleurs et de mieux évaluer les risques pour la santé publique ;
- établir les critères nécessaires pour classer les perturbateurs endocriniens (substances qui perturbent le fonctionnement hormonal et détériorent la santé humaine) et lancer un programme d'actions européen à l'horizon 2020 en vue de contrôler ces substances.

En matière de technologies de télécommunication, le PS propose de :

- donner une information précise concernant les ondes émises par les GSM, les smartphones et toute autre technologie de télécommunication, afin d'encourager leur emploi raisonnable, et en limiter la vente aux enfants ;
- évaluer l'impact sur la santé de ces technologies et des antennes émettrices afin d'assurer une protection satisfaisante des citoyens tout en garantissant un accès de qualité aux nouvelles technologies et en évitant de freiner le développement économique.

En matière d'OGM, le PS veut maintenir une surveillance spécifique afin d'encadrer leurs effets potentiels en termes de santé et d'environnement. L'impact socio-économique des OGM doit à l'avenir également être pris en compte afin d'évaluer leur plus-value pour la société.

C'est pourquoi le PS propose de :

- assurer un étiquetage systématique des produits contenant des OGM ou provenant d'animaux ayant eu une alimentation à base d'OGM, afin d'assurer la transparence vis-à-vis du consommateur ;
- maintenir une expertise publique afin que les connaissances en matière d'OGM ne soient pas uniquement du domaine privé et ainsi garantir une régulation efficace au bénéfice des citoyens ;
- revoir le fonctionnement du Conseil consultatif national de biosécurité afin de prévoir un comité scientifique qui se prononcera sur les risques pour la santé et l'environnement des dossiers OGM et un comité consultatif qui se positionnera sur les autres aspects d'ordre éthique ou socio-économique.

4.2. RÉDUIRE LES POLLUTIONS INTÉRIEURES

Nous passons environ 90 % de notre temps à l'intérieur des bâtiments. Or, à cause de la meilleure isolation et de l'augmentation des produits d'entretien et de l'ameublement notamment, l'air intérieur contient de plus en plus de substances chimiques, parfois nocives.

Pour améliorer la qualité de l'air, le PS propose au niveau européen et fédéral de :

- poursuivre la fixation de normes pour les matériaux de construction, les composants de meubles et autres objets domestiques, et les produits chimiques à usage domestique ;
- réglementer la vente et l'étiquetage des désodorisants intérieurs et parfums d'ambiance (bougies odorantes, bâtons d'encens ou encore brûle-parfum) afin de limiter les émissions de substances allergènes ou irritantes (notamment benzène ou particules fines).

Au niveau régional et communautaire, le PS propose de :

- mieux faire connaître le système de diagnostic de la qualité de l'air intérieur chez les particuliers ;

- informer les citoyens quant aux effets nocifs de certains matériaux ou produits et promouvoir l'usage des meilleures techniques disponibles ;
- développer des actions en collaboration avec les secteurs sensibles (crèches, écoles, hôpitaux et maisons de repos principalement) en vue de réduire voire supprimer l'usage de produits potentiellement nocifs et de les sensibiliser à la nécessité d'aérer régulièrement les locaux ;
- lutter contre les risques liés à l'amiante en renforçant le suivi des bâtiments amiantés et en soutenant le désamiantage, en particulier lorsqu'il y a un risque pour la santé et dans les milieux qui accueillent des enfants ;
- réduire les intoxications au monoxyde de carbone en renforçant la prévention et l'entretien des installations concernées (les chaudières et chauffe-eaux notamment).

4.3. PROMOUVOIR DES PRODUITS PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

A tous les niveaux de pouvoir, le PS propose de :

- introduire progressivement dans l'étiquetage des produits des données standardisées relatives à leur empreinte environnementale et sociale afin que le public puisse choisir en toute connaissance de cause ;
- rendre plus claires les informations relatives au tri sur l'étiquette des produits ;
- fixer des normes pour les produits afin qu'ils consomment moins d'énergie et d'eau et qu'ils émettent moins de substances ou d'ondes nocives pour la santé et l'environnement et limiter progressivement l'accès au marché des produits les moins efficaces tout en maîtrisant leur prix ;
- poursuivre la réflexion concernant la conception des produits et la gestion de leur cycle de vie, avec les entreprises, afin de favoriser le développement d'une économie circulaire, c'est-à-dire qui consomme moins de ressources et qui privilégie le réemploi et le recyclage ;
- lutter contre l'obsolescence programmée des produits en allongeant les durées de garantie et en améliorant les services après-vente (possibilité de réparer principalement).

4.4. LUTTER CONTRE LE BRUIT

Le PS propose de :

- instaurer au niveau européen (ou fédéral si nécessaire) des normes pour limiter le bruit des divers produits, véhicules et engins de chantier et prévoir un étiquetage spécifique ;
- améliorer la protection des zones sensibles identifiées sur la cartographie du bruit et définir des périmètres d'actions et des mesures prioritaires (revêtements et autres aménagements routiers notamment).

5. COMBATTRE LES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES

A tous les niveaux de pouvoir, le PS souhaite améliorer la lutte contre les infractions environnementales afin d'améliorer la santé des citoyens, la convivialité et la qualité de notre cadre de vie. Il s'agit aussi d'assurer des règles du jeu équitable pour les entreprises.

Dans ce but, le PS propose de :

- donner la priorité aux infractions les plus problématiques en termes de santé des riverains et d'impact sur l'environnement et l'économie ;
- renforcer la lutte contre les décharges sauvages et l'incinération à domicile ;
- renforcer la coordination, d'une part entre Etats européens, d'autre part entre les communes, les Régions, l'Etat fédéral, la douane, la police et la justice.

6. DEPOLLUER LES SOLS

Pour le PS, la dépollution des sols est un levier essentiel de développement de la Wallonie qui poursuit un triple objectif :

- renforcer l'attractivité du territoire en offrant de nouveaux terrains « recyclés », en priorité dans les centres urbains et ruraux, afin de limiter l'étalement urbain ;
- améliorer la santé publique et le cadre de vie ;
- supprimer les friches industrielles qui détériorent le paysage.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour renforcer l'attractivité des zones qui sont les plus touchées et assurer ainsi un traitement équitable des territoires et de leurs habitants.

De plus, la pollution des sols ne concerne pas que les friches industrielles. Certaines régions sont également fortement touchées par des pollutions historiques, y compris là où il n'y a pas eu d'activité industrielle (remblais, terres alluvionnaires chargées en métaux lourds, pollutions accidentelles dont les auteurs ont disparu,...).

Le décret « sols » qui organise la gestion des sols et de leur pollution constitue un outil essentiel pour agir. Il vient d'être revu et doit désormais être exécuté efficacement.

C'est pourquoi le PS propose de :

- mettre en œuvre le décret « sols » de la façon la plus claire et la plus praticable possible au bénéfice de tous les usagers et en priorité des citoyens et des entreprises, en prévoyant des étapes pour laisser le temps aux acteurs de terrain de s'adapter et en améliorant les règles si nécessaire ;

- mener une réflexion sur le degré d'exigence en matière de dépollution, qui tienne mieux compte du territoire concerné, du type de pollution et du type de fonction que va accueillir cet espace dépollué, sans transiger sur les impératifs de santé publique ;
- promouvoir les meilleures techniques possibles pour assurer une dépollution suffisante et plus rapide au meilleur coût pour les propriétaires de terrain et les pouvoirs publics ;
- élargir les activités du fonds d'assainissement des sols des stations-services (fonds BOFAS) afin d'aider les particuliers à assainir leur terrain pollué par une citerne à mazout, en fonction de leurs revenus ;
- poursuivre la dépollution des sites pollués stratégiques dans le cadre du Plan Marshall 2022 afin d'offrir de nouveaux terrains bien situés pour le développement de projets économiques, en privilégiant les sites pour lesquels des projets concrets sont déjà prévus et ceux constituant une menace grave pour la santé et l'environnement ;
- instaurer un plan wallon pour le curage des voies navigables et la gestion des boues de dragage en vue de favoriser la mobilité fluviale ;
- développer une filière intégrée de traitement et de valorisation des terres polluées et des terres de chantier afin de renforcer l'activité économique et créer des emplois locaux ;
- concilier les objectifs de dépollution et de reprise rapide de l'activité économique lors de la faillite d'entreprises situées sur des sols pollués.

7. GERER L'EAU EFFICACEMENT ET DURABLEMENT

Pour le PS, l'eau est un bien vital dont l'accès doit être garanti à tous les Wallons. Ce droit à l'eau passe tant par la maîtrise des prix que par le soutien des citoyens qui connaissent le plus de difficultés face à leur facture.

Le deuxième objectif est de garantir un développement durable du secteur de l'eau. Cela signifie de promouvoir une utilisation rationnelle de l'eau et de maintenir la bonne qualité des ressources, souterraines et de surface, en répartissant le coût de gestion de l'eau équitablement entre tous les usagers.

Le troisième objectif est d'assurer un fonctionnement efficace et transparent du secteur de l'eau et de maintenir une gestion intégralement publique du « cycle de l'eau » (captage, distribution, égouttage et épuration) pour garantir une eau de qualité au bénéfice des citoyens et des professionnels.

Au niveau européen, le PS refuse toute libéralisation du secteur. Il est également important de maintenir une politique ambitieuse de protection des ressources tout en renforçant le droit à l'eau et en contribuant au développement socio-économique de l'Europe.

7.1. ASSURER UN ACCÈS À L'EAU ÉQUITABLE

Le PS veut garantir un prix juste qui permette à chacun de se fournir en eau tout en finançant les charges de gestion et d'assainissement des eaux nécessaires

pour atteindre les objectifs de qualité définis au niveau européen. La hausse du prix de l'eau ne peut pas mener à une société à deux vitesses dans laquelle certains ne pourraient plus payer leur facture d'eau.

C'est pourquoi le PS propose de :

- assurer un contrôle efficace du prix de l'eau, suite à la régionalisation de la compétence, en vue d'assurer la maîtrise du prix tout en garantissant un service de qualité à la collectivité ;
- élargir l'accès au fonds social de l'eau, qui aide les citoyens à payer leur facture d'eau ;
- évaluer la tarification de l'eau et l'améliorer afin de favoriser l'utilisation rationnelle de l'eau, la protection des ressources et la répartition équitable des coûts entre tous les usagers ;
- réguler davantage les prises d'eau privées pour éviter la privatisation de la ressource, renforcer la solidarité entre usagers et permettre une gestion plus cohérente et durable des ressources à l'échelle du territoire.

7.2. FAVORISER UNE EAU DE QUALITÉ AU BÉNÉFICE DE TOUS

L'eau est un bien nécessaire tant aux citoyens qu'aux professionnels. Une eau en bon état contribue aussi à la qualité paysagère et environnementale de la Wallonie ainsi qu'à la pratique de loisirs en toute sécurité (pêche, baignade et autres sports aquatiques). Un développement harmonieux du cycle de l'eau ne sera possible qu'en garantissant l'accès de chacun à l'eau, tant pour boire que pour s'amuser, tout en protégeant la qualité des eaux et des écosystèmes. Cette dynamique doit aussi contribuer au développement économique wallon et à la création d'emplois locaux de qualité.

Pour y parvenir, le PS propose de :

- maintenir un haut degré de qualité de l'eau de distribution ;
- continuer la sensibilisation des citoyens pour informer de la bonne qualité de l'eau du robinet et de l'importance de ne pas jeter de déchets dans les toilettes ;
- poursuivre la mise en œuvre des plans de gestion par district hydrographique, coordonnés avec les acteurs concernés, en vue d'atteindre les objectifs de qualité des eaux :
 - en garantissant les moyens suffisants et en planifiant au mieux les investissements et mesures à réaliser afin de rencontrer les échéances européennes ;
 - en donnant, par sous-bassin, la priorité aux actions les plus efficaces au meilleur coût ;
 - en maintenant un volume d'activité et d'emploi suffisant dans le secteur de l'assainissement ;
 - en assurant une répartition équitable des efforts entre les citoyens, les entreprises et les agriculteurs ;

- améliorer la qualité des eaux de baignade au bénéfice des usagers, de l'environnement et du développement touristique ;
- rationaliser les captages d'eau afin d'assurer un service de qualité au meilleur coût tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement et la protection des ressources ;
- améliorer la collecte des eaux usées en assurant la gestion intégrée de l'ensemble de l'assainissement, en ce compris l'entretien des réseaux d'égouttage, de façon coordonnée entre les acteurs concernés et en répartissant les charges équitablement entre eux ;
- poursuivre la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité ;
- concilier le développement de l'agriculture et la protection des eaux, en particulier en ce qui concerne le nitrate d'origine agricole.

7.3. GARANTIR UNE GESTION PUBLIQUE ET EFFICACE DU SECTEUR DE L'EAU

Le PS insiste pour maintenir une gestion intégralement publique de l'eau, car il s'agit d'un bien trop fondamental pour être considéré comme une simple marchandise. Le PS veut aussi assurer un fonctionnement efficace et transparent du secteur. Dans ce but, il faut renforcer la coordination entre les opérateurs wallons. Les partenariats doivent aussi être développés avec Bruxelles et les pays frontaliers.

Le PS propose de :

- assurer une régulation efficace du secteur de l'eau, tant d'un point de vue économique que technique ;
- conclure un accord de coopération entre Bruxelles et la Wallonie pour garantir la bonne gestion des ressources ;
- développer des collaborations avec les pays frontaliers pour valoriser les ressources wallonnes et créer de l'emploi dans la filière ;
- renforcer les partenariats et les rapprochements volontaires entre acteurs du secteur de l'eau.

8. LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

Les inondations peuvent devenir une vraie calamité pour les citoyens. Le réchauffement climatique risque par ailleurs de renforcer ces phénomènes. Pour les éviter ou au moins en réduire les effets, il faut une réponse forte et transversale.

C'est pourquoi le PS propose de :

- améliorer l'information des citoyens quant aux risques encourus de par la proximité d'un cours d'eau ou d'un axe de ruissellement ;
- éditer un guide de conseils de protection individuelle face aux inondations afin de réduire les dommages pour les citoyens ;

- renforcer la coordination de crise entre la Wallonie et les autres niveaux de pouvoirs ;
- adapter la gestion des ouvrages d'art existants aux conséquences du réchauffement climatique en vue de mieux protéger les citoyens ;
- intégrer systématiquement la problématique des inondations dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, interdire les nouvelles constructions dans les zones à risque et prévoir des règles spécifiques dans les zones sensibles ;
- mieux faire connaître la carte de l'aléa d'inondation (carte des risques) en vue d'adapter les nouvelles constructions en fonction des risques inondations et du cycle naturel de l'eau ;
- mettre en place des mesures de prévention, même dans des zones éloignées des cours d'eau, pour atténuer les effets de fortes pluies et réduire le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols (prévoir des mesures spécifiques pour l'aménagement du territoire, privilégier les fossés enherbés le long des voiries, promouvoir les bonnes pratiques agricoles, restaurer les zones humides...) ;
- systématiser les analyses coûts-efficacité des actions à prendre pour utiliser aux mieux les moyens budgétaires disponibles.

PROJET - P

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Pour améliorer le bien-être des animaux, le PS propose de :

- soutenir et promouvoir, aux niveaux national et international, les filières et les agriculteurs qui vont au-delà des normes actuelles pour la production, entre autres, des poules pondeuses, des poulets, des lapins de chair ou des porcs ;
- encourager l'insertion de clauses spécifiques en faveur des produits respectueux du bien-être animal dans les cahiers des charges utilisés dans les cantines des écoles ;
- limiter les expériences sur animaux au strict nécessaire, stimuler le développement de méthodes alternatives fiables, spécialement s'agissant des expériences impliquant des espèces sensibles, renforcer les contrôles des laboratoires, en attachant une grande attention à l'évaluation rétrospective des expérimentations, en particulier les plus douloureuses ;
- mener à son terme l'exécution du plan de stérilisation des chats, qui offre des perspectives de solution durable à la surpopulation dans les refuges tout en apportant une réponse respectueuse du bien-être animal à la problématique des chats errants ou retournés à l'état sauvage ;
- renforcer les normes d'élevage des chiens, et leur contrôle, afin de lutter contre les maladies génétiques, la commercialisation d'animaux mal préparés à la vie en société, agressifs ou malades, les élevages clandestins, le commerce illégal, notamment sur internet... ;
- interdire l'élevage d'animaux à fourrure ;
- veiller à ce que les règles en matière de détention des animaux dans les parcs zoologiques et les cirques soient bien respectées et actualisées en fonction de l'évolution des connaissances ;
- sensibiliser la population, en particulier les élèves, à la question du bien-être animal et de la maltraitance envers les animaux.

Enfin, pour le PS, il est important que l'Union européenne adopte une stratégie ambitieuse en matière de bien-être animal et qui ne se limite aux animaux de rente mais concerne également les animaux de compagnie.

Au niveau international, il convient enfin de continuer à plaider pour un plus grand respect des animaux, spécialement ceux dont l'existence est menacée par la chasse, le braconnage, la surpêche ou la disparition progressive de leur habitat.

ENERGIE

L'énergie est un bien de première nécessité. Personne ne peut vivre dignement sans un minimum de chauffage, d'électricité ou de moyens pour se déplacer. Pour le PS, l'accès à l'énergie est un droit pour chaque citoyen. Cela demande une action à quatre niveaux : maîtriser les prix de l'énergie, en réduire significativement la consommation en maintenant une qualité de vie équivalente ou en l'améliorant, mieux informer et protéger le consommateur et soutenir les citoyens qui connaissent le plus de difficultés face à leur facture. En parallèle, le PS tient à garantir l'approvisionnement en énergie de notre pays en toute circonstance.

Une attention doit aussi être portée aux entreprises et aux professionnels pour qui l'énergie peut parfois représenter une charge très significative, alors que l'argent ainsi dépensé pourrait servir à créer des emplois, à former les travailleurs et à investir dans l'innovation.

Notre consommation d'énergie a par ailleurs un impact sur l'environnement et contribue au réchauffement climatique. Les conséquences sociales et économiques de notre consommation ne sont pas non plus négligeables. Le PS appelle à changer notre comportement énergétique dans une approche durable, en conciliant le progrès social et la solidarité, le développement économique et le respect de notre cadre de vie, au bénéfice des citoyens et des entreprises. Cela contribuera aussi à remplir nos objectifs internationaux en matière de climat.

Dans ce but, le PS mise en priorité sur la réduction de la consommation d'énergie tant pour les particuliers que pour les professionnels. Les pouvoirs publics doivent aussi être exemplaires. Cette stratégie renforcera notre indépendance énergétique, tout comme le développement des énergies renouvelables qui doit être poursuivi en tenant compte du potentiel de chacune des filières et de leur impact social, économique et environnemental. Les énergies renouvelables ne doivent pas faire exploser la facture des ménages et des entreprises, mais au contraire contribuer à sa réduction.

Le PS mènera son action, comme il l'a toujours fait, en portant une attention spécifique aux ménages à faibles et moyens revenus et en donnant la priorité à la lutte contre la pauvreté énergétique.

La régionalisation de certaines compétences suite à la réforme de l'Etat offre également de nouveaux outils à la Wallonie pour agir : transfert d'une grande partie du droit du bail, de certains aspects de la fiscalité immobilière et de la régulation des tarifs de distribution. Pour le PS, c'est l'occasion de mener des politiques du logement et de l'énergie plus efficaces, sociales et coordonnées afin de fournir à chacun un logement de qualité qui consomme moins d'énergie.

Le secteur de l'énergie, face à tous les défis qui l'attendent, offre également un grand potentiel de création d'emplois locaux et de qualité, de développement industriel et d'innovation technologique. Le PS sera par ailleurs attentif à l'avenir des travailleurs actifs dans l'énergie.

Le PS veut aussi un paysage énergétique qui fonctionne et dans lequel chaque acteur (fournisseurs, producteurs, transporteurs, distributeurs, pouvoirs publics,

régulateurs) assure son rôle de manière efficace et transparente en vue d'offrir un service de qualité au meilleur prix possible aux citoyens et aux entreprises. Pour cela, les pouvoirs publics doivent remplir leurs missions stratégiques, d'une part en régulant l'ensemble du marché et de ses acteurs, d'autre part en jouant un rôle actif en termes de protection du consommateur, de sécurité d'approvisionnement et de gestion des réseaux.

La coordination doit être également être renforcé entre les trois Régions du pays et l'Etat fédéral de façon à ce que les objectifs poursuivis par chacun soient cohérents. Cela concerne en particulier la maîtrise des prix de l'énergie et la concrétisation d'une vision énergétique à long terme pour la Belgique, articulée avec la stratégie européenne, qui soit stable et débattue avec tous les acteurs de l'énergie.

Enfin, le marché européen libéralisé doit être revu de fond en comble. L'Europe ne peut pas se contenter d'un marché inopérant et de 28 Etats membres qui organisent leur sécurité d'approvisionnement de façon isolée. L'accent doit porter sur la lutte contre la pauvreté énergétique, la protection du consommateur, l'efficacité énergétique, la régulation des prix, l'accès des entreprises à l'énergie, le développement d'infrastructures européennes de production et de transport, la réduction de l'impact environnemental et une meilleure coordination des politiques nationales pour une véritable Europe de l'énergie.

1. ASSURER L'ACCES DE TOUS A L'ENERGIE

Les quatre axes que le PS défend pour garantir l'accès de tous à l'énergie sont le contrôle des prix pour les ménages et les PME, l'information et la protection des consommateurs, l'aide aux personnes qui ont des difficultés à payer leur facture et le soutien des citoyens et des entreprises pour réduire leur consommation (voir point 2).

Au niveau européen, le PS propose de :

- définir les critères de la pauvreté énergétique et mettre en œuvre une action transversale pour la faire disparaître (en déclinant cette stratégie ensuite au niveau fédéral et régional) ;
- mettre en place un mécanisme de régulation des prix de l'énergie pour assurer le meilleur service au meilleur coût pour le consommateur ;
- revoir la libéralisation du secteur dictée par la Commission européenne afin de s'assurer que la politique énergétique se fasse réellement au bénéfice des citoyens et des entreprises ;
- renforcer la transparence de la comptabilité (bénéfices, passifs environnementaux et actifs dédiés) des entreprises énergétiques qui sont souvent transnationales et échappent au contrôle national ;
- renforcer la collaboration, d'une part entre médiateurs, d'autre part entre régulateurs nationaux et européen, assurer un échange des bonnes pratiques et clarifier le rôle du régulateur européen.

Au niveau de la Belgique, le PS propose de :

- faire en sorte que les 3 Régions et l'Etat fédéral s'engagent de manière

conjointe à maîtriser les prix de l'énergie tant pour les ménages que pour les gros consommateurs professionnels et les PME afin de les maintenir dans la moyenne des prix des pays voisins :

- dans ce but, la CREG, le régulateur fédéral, renforcera la surveillance permanente des prix du gaz et de l'électricité en identifiant clairement les différentes composantes des prix (prix de la molécule d'énergie, coûts de fourniture, tarifs de transport et de distribution, taxes et prélèvements publics), en collaboration avec les régulateurs régionaux pour les composantes qui relèvent de la compétence régionale ;
- chacun pourra ainsi assumer sa part de responsabilité dans la maîtrise des prix ;
- un gel temporaire des prix pourra aussi être imposé si nécessaire (pour la ou les composantes concernées) ;
- renforcer les campagnes d'information pour encourager les consommateurs à comparer les offres des fournisseurs et ne pas rester chez un fournisseur par défaut ; un changement de fournisseur pouvant parfois apporter des économies substantielles ;
- promouvoir les achats groupés d'énergie pour conscientiser les citoyens et réduire leur facture ;
- mieux coordonner l'aide sociale des CPAS (guidance énergétique, fonds mazout, tarifs sociaux) et leurs actions de prévention (maîtrise des consommations, économies d'énergie, tuteurs énergie en Wallonie) afin de donner la priorité à ces dernières ;
- répercuter les coûts liés au développement des réseaux et aux prélèvements publics de façon équitable sur l'ensemble des consommateurs en fonction de leur consommation réelle.

Au niveau fédéral, le PS propose de :

- prolonger l'actuel mécanisme de contrôle des prix de fourniture du gaz et de l'électricité mis en place jusque fin 2014 ;
- revoir le contrat-programme qui établit des prix maximaux pour les produits pétroliers en vue d'y intégrer les biocarburants tout en conservant une maîtrise transparente et efficace des prix ;
- maintenir les tarifs sociaux en gaz et en électricité ainsi que les aides du fonds mazout au minimum à leur niveau actuel ;
- harmoniser vers le haut les mesures sociales existantes (tarifs sociaux, fonds mazout) afin que chacun puisse bénéficier d'une aide équivalente pour accéder à l'énergie quel que soit le combustible utilisé et que les frais de chauffage soient payés collectivement ou individuellement ;
- prévoir automatiquement la possibilité pour les consommateurs de mazout de payer des provisions mensuelles auprès d'un fournisseur afin de ne pas payer des montants importants au moment de la livraison ;
- réguler davantage les offres commerciales des fournisseurs et limiter le nombre d'offres par fournisseur pour faciliter le choix du consommateur et

mieux le protéger ;

- renforcer la lisibilité des factures et expliquer clairement chaque composante de l'énergie dans la facture afin de fournir une information optimale et responsabiliser chaque acteur par rapport au prix final ;
- mieux expliquer dans la facture le lien entre le décompte annuel et les provisions mensuelles ;
- améliorer les services d'information des fournisseurs à destination de leurs clients et rendre l'information accessible tant par internet que pour ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur.

En Wallonie, le PS propose de :

- coordonner et rationaliser les initiatives existantes en termes d'information et d'accompagnement en matière d'énergie, afin de prévoir un point de contact unique et clairement identifié par zone territoriale, tels que des guichets ou des maisons de l'énergie :
 - qui sera accessible à l'ensemble de la population et des PME ;
 - qui donnera des renseignements en matière d'accès à l'énergie et de conseils et de travaux pour économiser l'énergie ;
 - qui fournira directement des conseils ou un accompagnement personnalisé, ou qui renverra vers les acteurs compétents, tels que le fonds régional de prêt pour réduire la consommation (voir point 2), les CPAS ou le médiateur fédéral, compétent pour toutes les questions relatives au fonctionnement du marché ;
 - qui assurera la coordination entre les différents acteurs régionaux compétents pour éviter les doublons ;
- améliorer le travail d'accompagnement énergétique des services sociaux en alliant la protection des consommateurs, l'apprentissage d'une gestion énergétique efficace et le soutien à la réduction de la consommation ;
- renforcer l'action des tuteurs énergie dans les CPAS (qui aident à réduire les frais en énergie des ménages précarisés), coordonnés avec le fonds régional de prêt, et qui vont directement à la rencontre des ménages précarisés, en complément du travail des points de contact ;
- organiser voire renforcer des séances d'échange et de formation à destination des travailleurs sociaux en vue de mieux protéger les consommateurs fragilisés ;
- aider les ménages qui se chauffent au pétrole lampant à utiliser d'autres combustibles moins nocifs pour leur santé, par exemple les poêles ou chaudière à pellets de qualité (bois) ;
- évaluer les compteurs à budget prépayé en gaz et électricité pour voir s'ils constituent la meilleure protection sociale pour le consommateur à un coût raisonnable pour la collectivité et développer des alternatives si nécessaire ;
- achever l'installation de compteurs individuels dans tous les logements pour permettre à chaque ménage de contrôler sa propre consommation ;

- déployer des compteurs intelligents uniquement de manière sélective (pour certains types de consommateurs) et segmentée (au niveau de la moyenne tension) sur base d'une évaluation socio-économique, afin de ne pas alourdir la facture des consommateurs et n'installer des compteurs que dans les cas où ils permettent réellement de mieux gérer la consommation, tout en préservant la confidentialité des données.

2. REDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Diminuer la consommation d'énergie en maintenant une qualité de vie équivalente voire supérieure est la priorité pour le PS. Consommer moins, c'est dépenser moins. Consommer moins, c'est polluer moins. Consommer moins, c'est réduire notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur. Consommer moins, c'est enfin le moyen le plus efficace de lutter contre le réchauffement climatique. Il y a plusieurs leviers pour agir que ce soit par les bâtiments, les processus industriels, l'aménagement du territoire (voir chapitre développement territorial) et les transports (voir chapitre mobilité).

Au niveau fédéral, le PS propose de :

- renforcer les normes de produits et interdire progressivement les produits les moins performants (en particulier en ce qui concerne les chaudières, l'électroménager et l'éclairage), sans que les prix augmentent, afin de favoriser des produits qui consomment peu d'énergie et qui préservent mieux la santé et l'environnement (voir chapitre politique de produits) ;
- améliorer l'étiquetage des produits dans le même objectif ;
- amplifier l'action de Fedesco, la société publique créée pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics fédéraux, en améliorant la coordination avec la Régie des bâtiments pour que la gestion du parc immobilier fédéral intègre pleinement les objectifs énergétiques ;
- étendre à tous les périmètres de rénovation et revitalisation urbaine ainsi qu'aux périmètres de développement rural la diminution de la TVA de 21 à 6% sur les opérations de démolition/reconstruction de bâtiments insalubres, quel que soit le type d'opérateurs, afin de favoriser le développement de bâtiments qui consomment peu d'énergie.

Au niveau wallon, le PS propose de :

- créer un fonds public régional qui reprendra les missions du FRCE, le Fonds fédéral de réduction du coût global de l'énergie, après sa régionalisation :
 - qui sera actif sur l'ensemble du territoire wallon ;
 - qui octroiera des prêts sans intérêt aux ménages, en fonction de leurs revenus, destinés à financer des travaux d'économie d'énergie, sur le modèle du tiers-investissement ;
 - qui prêtera tant aux propriétaires qu'aux locataires ;
 - qui visera en particulier les ménages à bas et moyens revenus en assurant, en concertation avec le point de contact unique et les CPAS, un accompagnement spécifique (social, technique,

- budgétaire) des publics plus précarisés afin que chaque Wallon puisse réduire sa facture ;
- qui travaillera de façon coordonnée avec les acteurs existants et qui intégrera les autres mécanismes de prêts publics ;
 - encourager les citoyens à investir en priorité dans les travaux les plus efficaces en termes d'économies d'énergie avant d'investir dans la production renouvelable ou dans d'autres actions d'efficacité énergétique moins performantes, en renforçant les conditions d'octroi et en fournissant une information adéquate concernant les divers prêts et aides;
 - évaluer l'ensemble des primes à l'isolation et celles pour la rénovation des logements afin de voir si elles peuvent être simplifiées voire fusionnées et les modifier afin que les ménages à faibles et moyens revenus soient réellement et en priorité aidés dans leurs travaux d'économies d'énergie ;
 - porter une attention spécifique aux locataires qui doivent aussi bénéficier des efforts de réduction de la consommation d'énergie, en utilisant divers leviers d'action : par exemple, les CPAS, le fonds régional ou les autres acteurs régionaux doivent agir dans le but de favoriser des accords entre propriétaires et locataires, et les primes à l'isolation et à la rénovation doivent être rendues également plus accessibles aux locataires ;
 - lancer des opérations collectives de réduction de la consommation d'énergie des habitations (logements publics, immeubles d'habitation ou approche territoriale « rue par rue » ou par quartier par exemple), avec l'appui des acteurs locaux, qui pourront bénéficier de financement spécifique (fiscalité, prêts, tiers-investisseurs, aides européennes) ; ceci afin de réaliser des économies d'échelle, d'obtenir des effets plus significatifs et de renforcer la lutte contre la pauvreté énergétique et la cohésion sociale ;
 - mettre en œuvre des normes ambitieuses pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments tout en évitant les conséquences sociales, urbanistiques et économiques négatives, en privilégiant les mesures qui ont le meilleur rapport coût-bénéfice, en envisageant une application progressive de ces normes pour que le secteur puisse s'adapter sans créer de surcoûts et en distinguant les exigences pour les bâtiments neufs, pour les rénovations et pour les bâtiments anciens et patrimoniaux ;
 - promouvoir les initiatives menées par des entreprises d'économie sociale visant à réaliser des petites interventions en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des logements (travaux d'isolation thermique et amélioration de la régulation du chauffage par exemple) ;
 - poursuivre les efforts pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments et logements publics (voir chapitres développement durable et logement) ;
 - améliorer l'efficacité de l'alliance emploi-environnement pour la construction durable – qui réunit les pouvoirs publics et les partenaires sociaux autour d'un double objectif de créer des emplois et d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments – et amplifier sa mise en œuvre sur le

terrain, en concertation avec les partenaires sociaux ;

- investir dans la recherche et l'innovation en efficacité énergétique, notamment en renforçant les partenariats entre universités, centres de recherche et entreprises.

En ce qui concerne les entreprises, le PS est particulièrement attentif à renforcer leur efficacité énergétique afin de réduire leurs coûts de production et de leur permettre de créer plus d'emplois.

Dans ce but, le PS propose de :

- élargir les accords de branche (qui sont un engagement des industries à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et leur consommation d'énergie en échange de soutien public) à d'autres secteurs professionnels (secteur tertiaire et PME) ;
- mettre des conseillers en économie d'énergie à disposition des PME et du secteur non-marchand, car ils n'ont pas toujours la possibilité d'engager du personnel à temps plein pour s'occuper de la réduction de leur consommation d'énergie ;
- inciter les entreprises à tenir une comptabilité énergétique et un cadastre énergétique de leurs bâtiments ;
- promouvoir une approche circulaire de l'économie, sur base du programme wallon « NEXT », en vue d'aider les entreprises à réduire leur consommation d'énergie en privilégiant par exemple l'utilisation conjointe de flux de matières et d'énergie entre elles.

3. GARANTIR UNE ENERGIE SURE ET DISPONIBLE

Le PS veut garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie en tout temps. Cela nécessite de réduire la consommation, de planifier et développer des capacités de production adéquates en Europe et en Belgique, de sécuriser les routes d'approvisionnement depuis l'extérieur et de développer les infrastructures de transport d'énergie entre pays européens.

Au niveau européen, le PS propose de :

- développer une réelle stratégie de l'énergie par rapport aux régions extérieures à l'Europe en vue d'assurer la diversité et la fiabilité de nos sources d'approvisionnement ;
- renforcer la coordination intérieure entre Etats membres en termes de sécurité d'approvisionnement pour dégager une politique cohérente et éviter que les décisions d'un Etat ne fragilisent l'approvisionnement de ses voisins ;
- harmoniser les règles européennes de soutien à la production pour éviter que les producteurs ne fassent jouer la concurrence entre Etats mais au contraire mettre en place une solidarité en matière de sécurité d'approvisionnement entre pays voisins ;
- favoriser les investissements européens dans les infrastructures d'énergie

(production, réseaux et interconnexions des parcs éoliens en mer) pour en réduire le coût pour les consommateurs ;

- soutenir les projets d'interconnexions entre pays européens et entre l'Europe et ses voisins.

Au niveau fédéral, le PS propose de :

- assurer la sortie du nucléaire, selon le calendrier prévu, en développant les alternatives suffisantes afin de ne pas fragiliser notre approvisionnement en électricité ;
- poursuivre le développement des énergies renouvelables en tenant compte d'un potentiel de développement réaliste, de leur coût et des bénéfices sociaux et économiques associés ;
- rééquilibrer l'accès des sources d'énergie aux réseaux pour éviter que des centrales au gaz performantes ne soient fermées alors qu'elles restent essentielles pour notre approvisionnement et éviter des pertes d'emploi ;
- développer la recherche dans le stockage de l'énergie, notamment en développant les véhicules électriques qui peuvent servir à stocker de l'électricité pendant la nuit ;
- stimuler les mécanismes de gestion de la demande d'électricité qui permettent de réduire les pointes de consommation (c'est-à-dire encourager les gros consommateurs à réduire leur consommation d'électricité lors des périodes de forte demande) ;
- faciliter administrativement les investissements dans de nouvelles capacités de production ;
- élargir les possibilités du gestionnaire de réseau de transport d'intervenir dans des capacités de réserve que le marché ne génère pas, sous la surveillance du régulateur qui doit contrôler l'efficacité de ce type d'actions et veiller à ce qu'elles ne créent pas de rente pour le gestionnaire du réseau.

En particulier en matière de nucléaire, le PS propose de :

- continuer à capter la rente nucléaire au minimum à son niveau actuel jusqu'à l'arrêt de la production d'électricité à partir du nucléaire ;
- maintenir un niveau élevé de sûreté, de sécurité et de protection des travailleurs des centrales et autres installations nucléaires, conformément aux standards internationaux ;
- mettre en œuvre un plan d'accompagnement, de formation et de reconversion des travailleurs du secteur, en concertation avec les partenaires sociaux et les Régions, afin d'accompagner la sortie du nucléaire ;
- assurer une gestion sûre, efficace et à long terme des déchets nucléaires et du démantèlement des centrales et autres installations nucléaires, au meilleur coût, en garantissant la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement ainsi qu'en contribuant à créer des

emplois en Belgique ;

- prendre les mesures nécessaires pour que les producteurs alimentent de manière transparente les provisions pour la gestion des déchets nucléaires, des combustibles irradiés et du démantèlement des centrales ; ces provisions devant être suffisantes et disponibles pour pouvoir être libérées en temps utile et ainsi éviter de reporter ces coûts sur la collectivité (présente et future) ;
- promouvoir la recherche en médecine nucléaire pour laquelle la Belgique possède un savoir-faire reconnu internationalement.

4. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables doit être poursuivi en vue de renforcer notre indépendance énergétique au niveau européen et belge, de réduire nos émissions polluantes et de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, et d'atteindre nos objectifs climatiques internationaux. Les retombées en termes de création d'emplois locaux et de qualité doivent être également amplifiées.

Pour le PS, ce nécessaire développement ne peut se poursuivre qu'en tenant compte du potentiel réaliste de développement des énergies renouvelables sur notre territoire et de leurs avantages et inconvénients en termes environnementaux, sociaux et économiques. Le rythme de déploiement doit aussi être réfléchi pour éviter les surcoûts et autres difficultés qui risqueraient de mener à un rejet massif des énergies renouvelables par la population.

Le PS veut également assurer la bonne intégration des énergies renouvelables dans le système énergétique. Vu leur maturité, elles doivent être traitées sur un pied d'égalité par rapport aux autres sources d'énergie. Cela concerne tant l'accès aux réseaux, l'équilibrage de l'offre et de la demande que le soutien public. Sur ce dernier point, il est fondamental que l'essor du renouvelable n'alourdisse pas excessivement la facture des ménages et des entreprises. Le PS tient d'ailleurs à concentrer les aides publiques sur le développement d'infrastructures collectives afin que les énergies renouvelables puissent profiter à tous.

A tous les niveaux de pouvoir, le PS propose de :

- investir dans la recherche et l'innovation pour rendre les énergies renouvelables plus compétitives ;
- maîtriser les coûts du soutien au renouvelable afin d'en limiter l'impact sur la facture des consommateurs, en particulier les citoyens les plus fragiles, notamment en prévoyant des budgets annuels raisonnables à ne pas dépasser ;
- encourager les énergies renouvelables les plus efficaces en termes socio-économiques et de rendement énergétique de sorte qu'elles deviennent rentables sans soutien public ;
- réformer progressivement les mécanismes d'aides publiques au déploiement des énergies renouvelables pour concentrer le soutien dans

les infrastructures collectives et stratégiques (réseaux intelligents ou capacités de stockage et de production renouvelable collectives gérées par des pouvoirs publics ou des partenariats entre public et privé, qui permettront tant un essor du renouvelable au bénéfice de tous qu'une meilleure articulation entre offre et demande pour une plus grande sécurité d'approvisionnement) ;

- revoir le régime européen d'accès garanti ou prioritaire des énergies renouvelables aux réseaux en vue d'améliorer l'équilibre des réseaux au meilleur coût au bénéfice de tous les consommateurs ;
- mieux définir les critères de durabilité de la biomasse en fonction de ses usages pour s'assurer que l'impact sur l'environnement est positif, qu'elle ne concurrence pas l'alimentation et que son exploitation ne porte pas atteinte aux droits des travailleurs (biocarburants, huile de palme, bois et déchets naturels par exemple).

En Wallonie plus particulièrement, le PS propose de :

- promouvoir des outils de production d'énergie renouvelable centralisés et fonctionnant en continu, afin de générer des économies en termes de coûts de fonctionnement et d'adaptation des réseaux ;
- réguler l'installation des éoliennes afin de contribuer au développement du renouvelable sans porter atteinte à la santé et à la qualité de vie des riverains ;
- encourager l'investissement des pouvoirs publics locaux et des riverains dans les parcs éoliens afin que les éoliennes bénéficient à tous ;
- encourager la valorisation énergétique des déchets ultimes, la cogénération de qualité ainsi que la promotion des panneaux solaires thermiques ;
- soutenir les réseaux de chaleur collectifs, notamment alimentés par les incinérateurs de déchets.

5. PROMOUVOIR DES POUVOIRS PUBLICS FORTS POUR UN SYSTEME ENERGETIQUE EFFICACE

Les pouvoirs publics ont un rôle primordial à jouer en matière d'énergie, tant en termes de régulation des acteurs (producteurs, fournisseurs, gestionnaires des réseaux), de protection du consommateur, de sécurité d'approvisionnement que de distribution et de transport publics. En effet, les gestionnaires des réseaux de transport d'électricité et de gaz naturel sont des sociétés où il existe un fort actionnariat public et les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel sont en tout ou en grande partie contrôlés par les communes.

C'est pourquoi le PS propose de :

- garantir une régulation publique forte à tous les niveaux ;
- déterminer une politique publique quant à l'avenir et aux missions d'Elia et de Fluxys afin de garantir une réelle capacité d'action publique belge dans un secteur qui devient de plus en plus européen ;

- conserver des gestionnaires de réseau de distribution contrôlés par les communes qui développent une vision de l'intérêt collectif ;
- garantir une distribution de qualité au meilleur tarif possible et assurer la cohérence entre les obligations publiques, les règles techniques et l'impact sur le prix du gaz et de l'électricité ;
- offrir progressivement des tarifs de distribution harmonisés à l'ensemble des Wallons ;
- renforcer les mécanismes de coordination intra-belges (Etat fédéral, Régions, communes) et entre pays européens ;
- mettre en place le Conseil général wallon pour le gaz et l'électricité qui réunirait les acteurs du secteur, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics afin d'être un espace de dialogue et de prendre en compte l'intérêt des différents consommateurs.

PROJET - PROJET - PROJET

COHÉSION SOCIALE

Une société ne peut connaître de développement satisfaisant et durable que si elle est construite sur une solidarité solide entre les citoyens. La cohésion sociale est l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Pour le PS, une société inclusive doit permettre à chacun de prendre part à la vie sociale, politique, économique, culturelle. Une société inclusive n'assiste pas les individus mais les met en capacité de s'émanciper par une politique sociale et de santé apportant à chacun, selon ses besoins, ses outils et ses appuis.

Chaque citoyen doit avoir la certitude que les aléas de la vie qui se traduisent parfois par une perte de revenus professionnels et une diminution du niveau de vie ne le mèneront pas à l'isolement ou à l'exclusion.

L'idéal de justice sociale qui anime le PS le conduit à réclamer que l'ensemble de la société se préoccupe du sort des citoyens qui sont confrontés temporairement ou durablement à des difficultés telles qu'ils se retrouvent à devoir demander une aide pour parvenir à mener une vie conforme à la dignité humaine.

Chaque personne précarisée qui ne trouve que mépris et réprobation sur son parcours, risque de s'éloigner encore un peu plus d'une remise à flots. C'est en défendant le droit pour chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine plutôt qu'en opposant ceux qui sont actifs économiquement à ceux qui demandent une aide, qu'une société s'élève.

Au-delà des discours, des amalgames et des clichés, le PS défend un système dans lequel les autorités offrent à tous les citoyens confrontés à une situation de déclassement, un accompagnement pour un mieux-être social qui permet de sortir de la précarité et se réinsérer.

Pour le PS, il est impératif de reconnaître que le système d'action sociale porté sur le terrain par les CPAS notamment, remplit cet idéal de justice sociale et de lutte contre la précarité. Nous devons nous atteler à combattre ensemble cette précarité et défendre le droit pour tous à vivre dignement.

1. LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

En Belgique, un citoyen sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce chiffre atteint même un sur cinq pour les personnes âgées et pour les enfants. Si la pauvreté se marque souvent par l'insuffisance de revenus, elle ne se résume pas à un simple manque d'argent. En réalité, elle affecte tous les aspects de la vie de nos concitoyens les plus démunis. De par leur précarité, ceux-ci voient leur accès aux droits fondamentaux et besoins de base tels que les soins de santé, le logement, l'emploi, l'éducation et la culture fortement entravés.

La pauvreté est un déterminant discriminatoire en matière de santé : espérance de vie réduite, mortalité infantile plus élevée, risque de prématurité responsable

de nombreuses complications, risque supérieur de souffrir de maladies chroniques...

Différentes catégories de la population ont un risque plus élevé de pauvreté : les familles monoparentales, les personnes à faible niveau de formation, les personnes au chômage, en invalidité ou handicapées, les enfants, les personnes âgées et les personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Notre système de protection sociale joue un rôle essentiel pour éviter qu'une proportion plus importante encore ne tombe dans la grande pauvreté.

Si lutter contre la pauvreté relève d'une politique transversale de lutte contre les inégalités de revenus, de logement, d'emploi ou d'éducation, les services sociaux et de santé jouent un rôle de levier dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du bien-être particulièrement par l'offre de services universels et des actions de discriminations positives en faveur des plus précarisés.

A plus long terme, une politique de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans le cadre d'une justice solidaire et joue sur le sentiment de justice et de sécurité permettant à chacun de prendre des initiatives, de s'émanciper, de s'investir et de participer pleinement à la vie de la société.

Pour le PS, il convient de mener au maximum une politique intégrée d'action sociale et de santé, accessible à tous, contribuant à l'émancipation, à l'autonomie et au bien-être des personnes, moteur de développement social et économique. Il s'agit alors d'une approche « gagnant-gagnant » assurant la cohésion sociale. Le surendettement est un phénomène qui touche énormément de Belges en situation précaire. Il concerne les personnes en situation de surconsommation mais surtout des personnes à faibles revenus qui n'ont pas les moyens de faire face à des dépenses imprévisibles (problèmes de santé, frais scolaires, augmentation du coût de l'énergie). De nombreuses personnes surendettées font appel à des crédits faciles pour assumer leurs dépenses primaires ou pour acquérir des biens de première nécessité. Malgré des avancées législatives significatives en matière de crédit à la consommation, un travail important reste à accomplir auprès des familles et des jeunes contre le recours aux crédits à la consommation et aux cartes de crédit dispensés par les grandes enseignes, qui parviennent à contourner le cadre légal.

La politique de relogement des sans-abris et des personnes mal logées doit devenir une politique prioritaire. Elle doit apparaître comme un nouveau mode de réinsertion, une alternative à ce qui existe déjà.

La priorité absolue de tous les niveaux de pouvoir est de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Chaque citoyen doit pouvoir disposer d'un revenu qui ne peut être inférieur au seuil de pauvreté, d'un logement à un prix raisonnable, d'un accès aux soins de santé, d'un accès à l'énergie, à l'éducation et à la culture.

En ce qui concerne le risque de pauvreté, le PS propose de :

- poursuivre le relèvement du revenu d'intégration (RI) et de l'aide sociale équivalente pour atteindre le seuil de pauvreté ;

- veiller à la bonne exécution de la loi qui prévoit l'automatisme de la liaison au bien-être des allocations sociales ;
- poursuivre dans la voie de l'individualisation des droits sociaux qui permettrait de ne plus lier le montant des allocations aux choix de vie de la personne et encourager les solutions pratiques qui permettent de partager les coûts liés au logement telles que la colocation, l'habitat solidaire ou la solidarité entre personnes cohabitantes, sans que cela ne conduise systématiquement à une sanction financière et une réduction des allocations sociales ;
- examiner la possibilité de revoir les catégories relatives au revenu d'intégration (isolé, cohabitant et personne avec charge de famille) pour les adapter au mieux à la composition des ménages, au mode de vie des citoyens et au coût du logement notamment ;
- renforcer la lutte contre la grande précarité en améliorant le fonctionnement des relais sociaux et notamment le mécanisme d'attribution des subventions aux opérateurs adhérents aux relais ;
- établir une politique globale en matière d'inventures alimentaires et de lutte contre le gaspillage, et dans ce cadre mettre en place des collaborations avec les grandes surfaces à l'échelle du territoire le plus vaste possible (échelle régionale voire fédérale) afin qu'elles distribuent leurs inventures alimentaires aux plus démunis, en collaboration avec les acteurs sociaux ;
- favoriser la création et le développement de magasins sociaux par les CPAS ou leurs partenaires (associations, coopératives) permettant de garantir l'accès aux biens et services de consommation courante pour les personnes à faibles revenus ;
- maintenir l'aide alimentaire à un niveau suffisamment élevé en privilégiant une alimentation de qualité, en structurant les dons, le transport et la distribution de l'aide alimentaire et en créant notamment des entreprises d'économie sociale spécifiques pourvoyeuses d'emplois ;
- garantir l'alphabétisation des citoyens grâce à une optimisation des initiatives existantes (synergies notamment entre l'intégration des immigrés, les plans de cohésion sociale et les formations langues dans le cadre de la recherche d'emploi), l'adoption d'une réglementation fixant des critères objectifs d'octroi de financement, une meilleure prise en compte des publics visés et une coordination territoriale dans le cadre des bassins scolaires ;
- poursuivre la lutte contre le surendettement notamment en encadrant le crédit facile, en renforçant les contrôles sur le terrain, en soutenant les services de médiation de dettes existants, en informant le public, et les jeunes en particulier, sur ces services comme mesure préventive à l'endettement et pas seulement comme le dernier recours, et en favorisant la guidance budgétaire ;
- poursuivre la lutte contre la fracture numérique afin que les citoyens les plus précarisés ne soient pas privés d'un accès au monde multimédia et ne subissent pas une discrimination basée sur leurs revenus.

En ce qui concerne la pauvreté infantile, la pauvreté des familles monoparentales et la pauvreté des personnes âgées, le PS propose de :

- développer un axe spécifique de lutte contre la précarité infantile et les jeunes dans les politiques telles que l'aide à la jeunesse, la santé ou l'enseignement ;
- organiser un enseignement qui garantit l'ascension sociale de chacun en agissant notamment sur la réduction des frais scolaires, la création de centrales d'achat et les politiques d'encadrement différencié en milieu scolaire (voir également chapitre Enseignement);
- porter la pension minimale pour une personne isolée à 1.300 euros par mois (pour une carrière complète) d'ici la fin de la prochaine législature, quel que soit le régime (salarié, indépendant, fonctionnaire, carrière mixte), et porter à 1.150 euros par mois la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa), dont bénéficient les personnes qui n'ont pas droit à une pension suffisante, par exemple parce qu'elles n'ont pas travaillé suffisamment d'années, et qui ne disposent pas d'autres ressources financières (voir également chapitre Pensions) ;
- faire aboutir la réforme des conditions d'accès au SECAL (fonds de créances alimentaires dont peuvent bénéficier les personnes à bas revenus, afin de recevoir une avance sur les créances alimentaires dues, le fonds se chargeant de récupérer ces sommes directement auprès du débiteur défaillant) en relevant le plafond de revenus dont peut disposer la personne qui introduit une demande d'aide et en supprimant le plafond des avances octroyées.

En ce qui concerne l'accès à la santé, le PS propose de (voir également chapitre Santé) :

- garantir l'accès aux soins de santé quelle que soit la situation financière, notamment en sensibilisant les médecins à la pratique d'une médecine sociale de proximité en centre PMS ou au sein des CPAS, en renforçant le financement des soins de première ligne dispensés en maison médicale et l'utilisation du dossier médical global, ou en automatisant le mécanisme du tiers payant pour les patients précarisés ;
- automatiser le tiers payant social pour que les patients précarisés et les malades chroniques ne doivent plus avancer d'argent pour leurs soins de santé, grâce au développement du réseau d'échange sécurisé de données entre les mutuelles et les dispensateurs de soins « My CareNet » (transmission électronique de documents de facturation, de documents administratifs ou d'attestations, etc.).

En ce qui concerne le logement et le coût de l'énergie, le PS propose de (voir également chapitres Logement et Energie) :

- veiller à ce que toutes les communes soient en mesure de proposer une offre suffisante de logements publics aux citoyens qui disposent de revenus précaires ;
- combattre les « pièges à l'emploi » dans le logement public et permettre

à un candidat locataire qui trouve un emploi de conserver, dans son dossier de candidature pour un logement, les avantages liés à sa situation socioprofessionnelle précédente ;

- octroyer davantage d'importance aux familles monoparentales et aux personnes sans-abris dans l'octroi d'un logement social à l'instar de ce qui est pratiqué dans le cadre des urgences sociales ;
- développer les services d'IDESS (initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité d'insertion) des CPAS accessibles aux personnes vivant dans la précarité et leur permettant d'effectuer à un coût réduit et abordable des petits travaux de réparations dans les logements, des travaux de jardinage, des taxis sociaux ou encore des magasins sociaux ;
- agir concrètement pour réduire les charges liées aux prix de l'énergie, notamment en régulant les prix de l'énergie, en promouvant les achats groupés d'énergie, en poursuivant l'accompagnement individuel social spécifique en matière d'énergie, en diffusant les informations et outils pratiques auprès du public sur les choix des fournisseurs, la compréhension des factures et les informations générales sur la fourniture de gaz et d'électricité et les pratiques d'économie d'énergie ;
- maintenir les tarifs sociaux de gaz et d'électricité ainsi que les aides du fonds mazout au minimum à leur niveau actuel ;
- harmoniser et améliorer la gestion des fonds d'énergie fédéraux afin que, dans l'intérêt des bénéficiaires, l'accompagnement par les CPAS ne diffère pas en fonction de la source d'énergie utilisée par le bénéficiaire (gaz, électricité, mazout) ;
- étendre l'octroi automatique de tarifs sociaux (c'est-à-dire l'octroi sans demande préalable) qui existe déjà pour la fourniture d'électricité et de gaz à d'autres secteurs (transports en commun, télécoms, ...) afin que chaque bénéficiaire puisse obtenir les avantages auxquels il a droit.

En ce qui concerne l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, le PS propose de :

- développer l'activation sociale des publics fragilisés économiquement à travers notamment la participation à des activités sportives ou culturelles ;
- maintenir et développer les politiques de tarifs réduits envers les publics aux ressources financières limitées (notamment l'accès gratuit des musées reconnus le premier dimanche du mois, le soutien aux associations spécialisées comme Article 27 ou Arsène 50) ;
- développer la médiation culturelle pour initier les citoyens les plus précarisés à la culture et les sortir de leur isolement ;
- développer les partenariats et concertations intersectorielles pour une politique concertée de lutte contre la pauvreté en lien notamment avec l'aide à la jeunesse, la santé et la santé mentale ou l'enseignement.

En ce qui concerne le « sans-abrisme » et les personnes mal logées, le PS propose de :

- orienter la politique en matière de « sans-abrisme » vers une politique de relogement prioritaire (« housing first ») et, dans ce sens, soutenir les projets-pilotes existants et après évaluation, en étendre l'offre ;
- soutenir structurellement les abris de nuit en garantissant de manière réglementaire et pérenne le financement de ces structures ;
- mener une vaste réflexion sur la prise en charge des sans-abris notamment par le plan hivernal, pour veiller à une meilleure utilisation des budgets qui y sont consacrés dans le cadre d'une politique globale de relogement et d'accompagnement des personnes sans abri (également dans le cadre du suivi post-relogement) et veiller à développer des mesures adéquates au public constitué des sans-papiers.

2. ACCOMPAGNER A LA REINSERTION

Le PS considère que les meilleurs outils pour lutter contre la précarité sont l'insertion dans la société, un accompagnement de qualité et l'acquisition de compétences.

Certains citoyens ont un parcours professionnel quasiment inexistant. D'autres sont déclassés après la perte d'un emploi. Des initiatives doivent être prises pour permettre effectivement aux personnes qui se retrouvent sans emploi et qui introduisent une demande auprès du CPAS de se remettre dans une situation où elles pourront faire valoir leurs compétences acquises ou à acquérir, sur le marché du travail.

Des projets doivent être initiés pour que les personnes très éloignées du marché du travail car vivant à la rue ou en raison d'une marginalisation importante, sortent de l'errance et se réinsèrent.

Enfin, une attention particulière doit être portée sur les nombreux jeunes qui n'ont jamais travaillé, qui sont sans ressources et qui se tournent vers le CPAS en l'absence d'autres revenus de remplacement.

Le PS propose de :

- poursuivre et mieux soutenir dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle par les « articles 60 et 61 », une politique axée sur des emplois solidaires qui servent principalement les secteurs au service de la population (le secteur public, le non marchand, l'aide aux personnes et l'économie sociale), notamment au travers de services d'IDESS des CPAS qui soutiennent l'insertion par une expérience professionnelle et développent l'offre de services de proximité à un coût abordable (voir aussi le chapitre emploi) ;
- améliorer les échanges et les rapports entre les CPAS et le Forem afin d'optimiser le passage par le contrat de travail d'insertion spécifique aux bénéficiaires du revenu d'intégration (article 60 pour le secteur non marchand et article 61 pour le secteur marchand) dans le trajet vers

l'emploi ;

- soutenir particulièrement la conclusion de projets individualisés d'intégration sociale en faveur des jeunes bénéficiaires d'une aide sociale avec un encadrement spécifique pour ceux qui ne se sont jamais insérés sur le marché du travail ;
- développer des filières valorisant l'expérience professionnelle des publics cibles tout en soutenant la formation et la reprise d'étude ;
- soutenir des politiques de remobilisation, d'insertion sociale à destination des publics les plus fragilisés et des personnes inactives depuis de nombreuses années, par des programmes développés en réseaux avec les associations mobilisant les ressources de l'usager par l'apprentissage du français, l'exercice de la culture, d'ateliers collectifs notamment sur la citoyenneté, l'image de soi, la culture ou le sport ;
- favoriser le développement entrepreneurial des bénéficiaires du revenu d'intégration (RI) en leur permettant de conserver le RI, durant une période limitée, après le lancement de leur activité, moyennant un accompagnement similaire à celui apporté par les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi ;
- autoriser dans le cadre d'un projet pilote des bénéficiaires du RI à réaliser volontairement des petits boulots (par exemple des travaux d'entretien) pour les services publics (en dehors d'une contractualisation par l'article 60 qui impose une régularité et une durabilité dans lesquelles certaines personnes ne sont pas capables de s'inscrire), ce qui leur permettrait de gagner un complément financier à leur RI mais surtout d'acquérir une expérience et un suivi utile en vue d'une réinsertion par le travail ;
- favoriser la création de filières d'économie sociale dans des secteurs d'activités peu développés (rénovation urbaine, entretien des espaces publics et des cimetières).

3. RENFORCER LES CPAS

Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Le premier article de la loi organique des CPAS (loi du 8 juillet 1976) confie aux CPAS cette mission importante auprès de la population.

Service public de proximité, le CPAS constitue le dernier filet de protection et de lutte contre l'exclusion sociale. Pour remplir ses missions, le CPAS occupe dans l'espace communal une place spécifique. Le CPAS est un véritable service public communal, jouissant d'une réelle autonomie juridique et fonctionnelle. L'augmentation des phénomènes d'exclusion sociale place les CPAS au cœur des politiques sociales locales. Pour mener ces politiques sociales, les CPAS doivent être renforcés afin que leur mission d'aide aux plus démunis puisse être poursuivie.

Le PS est particulièrement attaché à la défense du service public garant de l'octroi de l'aide sociale, du développement d'outils innovants en matière d'accompagnement et de prévention en matière de pauvreté. Parallèlement, le

PS reconnaît également l'existence d'un secteur associatif riche et de qualité qui répond aussi à des problématiques sociales. C'est dans ce contexte que le rôle de coordination sociale joué par le CPAS est déterminant.

Le secteur associatif organise l'accès à des services ambulatoires, d'alphabétisation, de cohésion sociale, d'insertion socioprofessionnelle de qualité. Ce secteur agréé a pour objet de remplir une mission déléguée d'intérêt général. A ce titre, il est un partenaire de la mise en œuvre de politiques publiques. Il est nécessaire de garantir un réel partenariat au niveau des communes et des quartiers entre les associations elles-mêmes et avec les CPAS.

L'action sociale des CPAS doit être « résiduaire ». Il est en effet essentiel que les politiques menées en amont ne créent pas de pauvreté mais au contraire répartissent plus justement les richesses et le travail qui les produit. Plutôt que de mener en aval des politiques d'aides aux personnes qui ont basculé dans la pauvreté ou qui en ont toujours connu le poids, il faut mener des politiques de prévention efficaces.

Il est impératif de décloisonner les compétences exercées entre divers niveaux de pouvoir car les difficultés sociales rencontrées par les publics précarisés sont multifactorielles et un découpage en matière d'accompagnement et d'intégration sociale est dans ce cadre, contre-productif.

Les charges des CPAS sont en constante augmentation vu la période de crise que nous traversons. Dans une période économiquement difficile, les CPAS sont appelés à relever des défis énormes.

En matière de financement des CPAS, le PS propose de :

- garantir la neutralité budgétaire pour les CPAS des mesures adoptées par tous les niveaux de pouvoir, notamment en compensant les effets de décisions fédérales supportées partiellement ou totalement par ces derniers ;
- examiner la possibilité d'augmenter l'intervention fédérale dans le remboursement du RI ainsi que des frais de dossier d'aide médicale, dans un souci de solidarité et de juste redistribution ;
- réserver une attention particulière aux CPAS des villes confrontés proportionnellement avec plus d'ampleur aux conséquences de la crise ;
- poursuivre l'unification des systèmes d'aides octroyées par les CPAS et viser une fusion du le RI et de l'aide sociale équivalente.

En ce qui concerne le travail social des CPAS, le PS propose de :

- revaloriser la profession de travailleur social de CPAS, notamment par un soutien accru à la formation continue (nécessaire au bon accomplissement de leurs missions de guidance) et à la supervision (soutien psychologique nécessaire à la gestion adéquate du stress, de certaines formes de violences) ;
- tendre vers une norme de travail maximale par assistant social au sein des CPAS ;

- outiller les CPAS pour simplifier le travail quotidien (facturation électronique, dématérialisation des documents, développement d'outils informatiques communs aux CPAS) ;
- poursuivre la réforme de l'aide médicale des bénéficiaires d'une aide sociale à charge du CPAS initiée par l'Etat fédéral et visant à l'informatisation de la gestion des dossiers d'aide médicale, afin que le logiciel mis en place soit utilisé par tous les prestataires de soins (hôpitaux, médecins, infirmiers, etc.) et que la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI) centralise la facturation électronique de ces frais ;
- renforcer la concertation et les synergies entre CPAS pour favoriser une uniformisation des pratiques et la promotion des bonnes pratiques susceptibles d'améliorer le service rendu aux citoyens et de rationaliser les coûts et charges administratives, notamment dans le cadre de bassins de vie communs ;
- renforcer le soutien aux coordinations sociales qui permettent de développer la mise en réseaux des services sociaux de première ligne, l'échange de bonnes pratiques, la connaissance des actions menées par les différents services ou la répartition des tâches dans des logiques de complémentarité entre services ;
- développer les politiques de réseau ambulatoire, en privilégiant les partenariats entre associations existantes et le travail en réseau, pour la prise en charge de problématiques sociales spécifiques;
- encourager les CPAS à mener des projets de santé communautaire impliquant tous les acteurs de la santé : médecins, pharmaciens, kinés, centres de santé, maisons médicales, services ambulatoires pour développer un travail concerté de prévention ;
- soutenir les services de médiation de dettes de première ligne déployés en partenariat avec les CPAS et mettre en place des partenariats et des échanges de pratique dans cette matière entre et avec les CPAS.

4. DYNAMISER LES PLANS DE COHESION SOCIALE

En Wallonie, le plan de cohésion sociale (PCS) permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse y vivre dignement.

Le PCS mobilise près de 700 travailleurs qui mettent en réseau plusieurs milliers de partenaires publics et privés qui agissent en faveur d'une plus grande cohésion sociale sur le territoire communal.

Grâce à un diagnostic de départ, le PCS répond, à travers un plan d'actions, aux besoins locaux identifiés en matière de droits fondamentaux. Il développe, par un travail à long terme, des initiatives en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'accès à un logement décent, d'accès à la santé et au traitement des assuétudes et encourage le citoyen à jouer un rôle actif dans son cadre de vie et dans le retissage de liens sociaux.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- continuer à lutter pour l'accès de tous les citoyens aux droits fondamentaux et pour une meilleure cohésion sociale, en alliant aux politiques spécifiques des dispositifs plus globaux encourageant le « mieux vivre ensemble » (intergénérationnel, interculturel, précaires/non précaires...) ;
- soutenir les communes dans la mise en œuvre de leur plan de cohésion sociale dans le cadre de la deuxième programmation du PCS 2014-2019 ;
- soutenir les métiers liés aux plans de cohésion sociale et encourager leur prise en compte dans la fonction publique communale ;
- encourager la mise en réseau et le partenariat entre les communes, les associations et l'ensemble des services impliqués dans des actions communales et supra-communales de cohésion sociale afin de travailler mieux, de manière plus efficiente, en mutualisant les moyens vers le même objectif et partageant les pratiques de chacun.

5. APPREHENDER L'HABITAT PERMANENT DANS LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

L'accès au logement et le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine sont des droits fondamentaux inscrit dans la Constitution. Face à la pénurie de logements mais aussi au coût du logement, de nombreuses familles ont choisi de s'installer de manière permanente dans des zones touristiques. L'habitat permanent en zone de loisir concerne au moins 10.000 personnes en Wallonie. Si, pour certains, il s'agit d'un choix de vie, pour nombre de personnes, s'installer en zone de loisir – la plupart du temps dans un logement précaire et éloigné des services – s'avère un choix par défaut.

Depuis 2003, le Gouvernement wallon met en œuvre un plan « Habitat permanent » (HP), plan qui a été actualisé en 2011 au travers de 67 mesures. L'objectif principal du plan Habitat permanent est d'accompagner les personnes en détresse sociale qui habitent de manière permanente dans un camping ou un parc résidentiel voire sur un terrain qui n'est pas prévu pour accueillir des résidents.

L'ambition du plan HP est de restaurer les droits fondamentaux des personnes, d'améliorer leur situation et leur qualité de vie et d'empêcher une exploitation de la précarité.

L'habitat permanent, c'est une diversité de situations, qu'il s'agisse des personnes, des types d'habitats ou encore des campings et des parcs résidentiels.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- poursuivre la mise en œuvre du plan HP et proposer aux personnes en situation de précarité et qui le souhaitent un relogement en dehors des équipements à vocation touristique grâce à un accompagnement de qualité et des aides adéquates ;

- augmenter en amont le nombre de logements décents à prix accessibles notamment dans les communes rurales (voir programme logement) ;
- développer des logements alternatifs adaptés aux attentes de la population (par exemple en termes de surface plus petite, de modularité, de rapprochement avec la nature...) ;
- garantir aux habitants permanents qui souhaitent rester au sein des équipements un accès décent à l'eau et à l'électricité ;
- reconverter en zone d'habitat les équipements touristiques qui sont dans les conditions pour être reconvertis sans que cela engendre le départ des populations les plus précarisées.

6. ORGANISER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Sous le terme générique « gens du voyage » sont regroupées des populations d'origines différentes : Roms, Manouches, Gitans, itinérants dont le mode de vie est essentiellement l'habitat mobile.

Les « gens du voyage » séjournent régulièrement en Wallonie pour des périodes variables allant de quelques jours à plusieurs semaines. Le nombre de personnes appartenant à ce groupe et originaires de Belgique oscille entre 15.000 et 20.000 pour les trois Régions du pays. À ces chiffres viennent s'ajouter plusieurs centaines de familles (environ 3.000 à 5.000 personnes) qui traversent le pays durant la bonne saison, en provenance de pays voisins, en particulier la France et les Pays-Bas.

L'option prise en Wallonie depuis 2004 est de privilégier la construction de solutions concertées, dans le cadre d'une démarche menée avec toutes les parties prenantes : autorités communales, Centre de médiation des gens du voyage et des Roms en Wallonie, représentants des familles des gens du voyage, associations concernées, riverains, autres autorités publiques... Cette démarche prend du temps, mais ses résultats sont bien plus satisfaisants et durables. Cette méthode permet également, de manière progressive, et mieux que tous les discours, d'amener les uns et les autres à mieux vivre ensemble.

Le PS propose de :

- conforter le soutien au Centre de médiation des gens du voyage de Wallonie ;
- finaliser un inventaire des terrains disponibles pour l'accueil de grands groupes ;
- soutenir les pouvoirs locaux dans leurs projets communaux d'aménagement d'espaces pour le séjour des gens du voyage ;
- élaborer une réglementation régionale afin d'organiser le séjour temporaire des gens du voyage sur le territoire des communes, la gestion des déchets ainsi que l'accès à l'eau et à l'électricité.

EGALITÉ

L'égalité des citoyennes et des citoyens est au cœur du projet de société du PS. Pour le PS, le racisme, l'antisémitisme, toute forme d'incitation à la haine et de discrimination doit être combattu, éliminé et poursuivi avec force. Que le motif de rejet et de discrimination soit sur base du sexe, de l'origine, de la nationalité, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'état de santé, des croyances philosophiques ou religieuses, du handicap, etc.

L'égalité en droit, c'est déjà une première étape. En outre, il faut également que les citoyennes et citoyens puissent connaître leurs droits et les faire valoir. Un Etat proactif en matière de lutte contre le racisme et la discrimination qui incite les citoyens et citoyennes à invoquer les garanties de l'arsenal législatif, c'est celui que le PS veut construire.

Pour les politiques d'égalité ou de lutte contre les discriminations soient pleinement efficaces, elles doivent être intégrées au sein des autres politiques sociales. C'est pour cette raison que d'autres parties de ce programme (emploi, personnes en situation de handicap...) traitent aussi directement ou indirectement de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

1. LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

1.1. RENFORCER LES OUTILS

Aujourd'hui, grâce à l'action du PS, l'Etat est doté d'outils performants pour lutter contre les discriminations : lois anti-racisme et anti-discrimination, Institut national des droits de l'homme...

Pour continuer à développer ces outils, le PS propose de :

- mettre sur pied une Institution nationale des droits de l'Homme (INDH) après consultation des institutions existantes concernées, conformément au protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- développer l'action et encourager les synergies entre le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, récemment interfédéralisé, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, le Délégué général aux droits de l'enfant, le Service de lutte contre la pauvreté ;
- pérenniser les plans « Egalité des chances » visant à donner de la transversalité aux politiques d'égalité et à déterminer les axes et les priorités à mettre en œuvre ainsi que les objectifs à atteindre ;
- veiller à la mise en œuvre effective des circulaires de politique criminelle en matière d'égalité femmes-hommes, de racisme et d'homophobie ;
- développer l'information, la sensibilisation et la formation des policiers,

des agents de quartiers, des magistrats, des assistants de justice et des inspecteurs du travail ;

- mettre sur pied des campagnes d'information et de sensibilisation portant notamment sur des thèmes spécifiques liés à la lutte contre les discriminations ;
- promouvoir le baromètre de la diversité mis en œuvre par le Centre pour l'égalité des chances et visant notamment les secteurs de l'emploi, du logement et de l'enseignement ;
- encourager la formation des mandataires locaux à la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations ;
- encourager la mise en œuvre d'un réseau local et supracommunal de lutte contre les discriminations.

1.2. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Pour le PS, le redéploiement économique doit pouvoir bénéficier à tous. Une forte politique d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, des travailleurs âgés, des jeunes, des femmes, des travailleurs d'origine étrangère doit accompagner le développement économique. Il faut par exemple lutter contre la discrimination à l'embauche des Belges d'origine étrangère qui est une réalité dramatique appelant des réponses adéquates.

Le PS propose donc notamment de :

- renforcer les politiques régionales de promotion de la diversité dans les entreprises (sensibilisation, formation des responsables des ressources humaines à l'interculturalité, aide à la décision en matière de diversité culturelle et confessionnelle...) ;
- inciter les partenaires sociaux à poursuivre leurs efforts en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations par des engagements précis et chiffrés ;
- développer des plans de promotion de l'égalité et de la diversité dans la fonction publique et encourager l'adoption de tels plans dans le secteur privé ;
- insérer au sein du code belge de gouvernance d'entreprise un volet relatif à la lutte contre les discriminations ;
- soutenir des mesures qui favorisent l'objectivation des conditions de recrutement (CV de compétences,...) dans la fonction publique et le secteur privé ;
- pérenniser le consortium wallon pour la diversité dans l'emploi dont les actions visent notamment à la création d'outils, la mise sur pied de missions de sensibilisation, la poursuite de missions de sensibilisation, l'accompagnement d'entreprises dans le cadre de leur plan diversité...

2. ASSURER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

A tous les niveaux de pouvoir, le PS s'est engagé à défendre l'égalité des femmes et des hommes mais aussi à la rendre effective. Il est important que les objectifs des politiques menées par les pouvoirs publics concourent à la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes dans la société, dans tous les secteurs.

Pour y parvenir, le PS propose notamment de :

- s'assurer de la mise en œuvre effective des législations sur le « gender mainstreaming » qui prévoient l'obligation pour les gouvernements de vérifier l'impact sur l'égalité des femmes et des hommes de toutes les mesures qu'ils sont amenés à prendre ;
- adopter au sein de chaque gouvernement un plan de promotion de l'égalité des chances, en début de législature, précisant le programme gouvernemental en matière d'égalité des femmes et des hommes ;
- structurer la collecte et la présentation de statistiques par sexe dans tous les domaines, afin de disposer de chiffres fiables pour guider l'action publique.

2.1. PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Le moyen le plus efficace de lutter contre les discriminations et de combattre les stéréotypes est de promouvoir les bons principes dès le plus jeune âge.

Le PS propose donc de :

- développer une politique coordonnée de formation des acteurs scolaires sur les enjeux relatifs à l'égalité des sexes et la lutte contre les stéréotypes, notamment en :
 - assurant une formation aux enjeux du genre et de l'égalité entre les sexes dans les formations initiales du personnel enseignant, du personnel d'accueil de la petite enfance et des centres psycho-médico-sociaux (PMS), pour qu'ils puissent développer une pratique pédagogique dépourvue de stéréotypes de genre et qu'ils soient aptes à aider les élèves à déconstruire ceux-ci ;
 - initiant et soutenant les projets de formation continue des acteurs de l'école en matière d'égalité des femmes et des hommes ;
 - initiant chaque année une campagne de sensibilisation sur les stéréotypes de genre associés aux métiers ou au statut professionnel et leur impact sur l'orientation scolaire.
- promouvoir l'utilisation d'outils pédagogiques et de manuels scolaires dépourvus de stéréotypes de genre et exclure de l'agrément octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ceux qui en comportent ;

- évaluer l'impact de l'inscription de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les missions de l'école et réaliser sa généralisation à tous les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- inciter et soutenir les écoles, du début de la maternelle à la fin du secondaire, dans le développement de projets de prévention envers des phénomènes comme l'hypersexualisation des jeunes ou la banalisation du sexisme ;
- réduire les écarts de performance scolaire et de participation des filles et des garçons dans les différentes filières d'étude, en incluant cet objectif dans toutes les mesures assurant un système scolaire plus juste et plus efficace.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le PS propose de :

- soutenir la mise en place de plans de promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans les universités et dans les hautes écoles ;
- introduire l'obligation de participation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes décisionnels des universités, des hautes écoles et des centres de recherche, notamment les commissions de nomination des chercheurs et des enseignants.

2.2. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ AU SEIN DES MÉDIAS

Certains médias véhiculent volontairement ou involontairement des préjugés.

Pour y remédier, le PS propose de :

- poursuivre et renforcer la politique de sensibilisation des médias aux déséquilibres persistants de présence et de position des femmes et des hommes dans la presse et les médias audiovisuels, notamment par la réalisation d'études chiffrées, par des interventions dans le cadre de la formation des journalistes et par la production d'outils, par exemple le baromètre de la diversité dans les médias rédigé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ou le panorama des bonnes pratiques développées par les médias ;
- renforcer le rôle du Jury d'éthique publicitaire (organisme d'autorégulation du secteur de la publicité) par la promotion et une meilleure diffusion de ses avis en matière d'évaluation de la conformité de la publicité avec l'égalité femmes-hommes.

2.3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'écart salarial entre femmes et hommes s'élève à 23% sur une moyenne annuelle. Par ailleurs, les discriminations dans l'emploi entre femmes et hommes

opèrent de manière pernicieuse : descriptions de fonction qui ne sont pas neutres en termes de genre, freins dans la promotion sous prétexte d'une vie familiale trop encombrante, avantages extra-légaux...

Pour lutter contre les inégalités de genre sur le marché du travail, le PS propose de :

- renforcer le mécanisme de contrôle de la loi visant à lutter contre l'écart salarial notamment par le biais de rapports rendus publics par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et d'avis du Conseil de l'égalité des femmes et des hommes ;
- encourager les projets sectoriels de sensibilisation et d'accompagnement comme « Femme et construction » et « Femmes et NTIC » afin de favoriser la présence des femmes au sein des secteurs d'activités où elles sont sous-représentées et de la présence des hommes au sein des secteurs d'activités où ils sont sous-représentés (accueil de la petite enfance, secrétariat...) ;
- encourager la mise en place d'un plan égalité au sein des grandes entreprises comprenant des mesures en matière de lutte contre les inégalités salariales et les inégalités dues aux avantages extra-légaux, de répartition équilibrée des femmes et des hommes aux différents niveaux de l'entreprise ;
- développer des plans de promotion de l'égalité et de la diversité propres à la fonction publique, notamment dans l'objectif d'une participation équilibrée au sein des plus hauts postes de l'administration ;
- mettre sur pied une concertation sociale concernant les congés parentaux devant répondre à plusieurs objectifs :
 - adopter des mécanismes qui permettent d'assurer une plus grande présence des pères lors des premiers jours de l'enfant, le cas échéant en rendant plus attractif le congé de paternité, voire en le rendant obligatoire et en l'allongeant ;
 - se pencher sur une meilleure indemnisation des congés parentaux ;
 - évaluer la possibilité de transformer les jours de congé des travailleurs en un crédit congé qu'ils puissent répartir plus souplesment sur une période déterminée.
- assimiler le congé de maternité à une période de travail pour le calcul d'une pension complémentaire du deuxième pilier car, aujourd'hui, le congé de maternité n'est pas pris en considération dans ce calcul, ce qui signifie que les femmes qui ont un enfant sont pénalisées dans le calcul de leur pension complémentaire ;
- mettre sur pied des campagnes de sensibilisation à la parentalité des

travailleurs masculins ;

- modifier la législation pour éviter que les jours de congés pris pour raisons médicales liés à la grossesse dans les semaines qui précèdent le congé de maternité aient pour effet de raccourcir celui-ci ;
- réaliser une évaluation prospective des effets de la réforme récemment menée sur la durée des carrières, particulièrement celle des femmes ;
- prévoir des mesures qui limitent l'usage abusif des temps partiels par les entreprises ;
- promouvoir la place des femmes dans les conseils d'administration et les comités de direction des entreprises.

2.4. AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE ENTRE LA VIE PRIVÉE ET LA VIE PROFESSIONNELLE

Dans trop de cas encore, ce sont les femmes qui, en plus de leur activité professionnelle, s'occupent majoritairement du ménage, de l'éducation des enfants ou de leurs parents âgés. Il est indispensable, pour le PS, que les femmes - et plus globalement les familles - aient accès à des dispositifs d'accueil des enfants et de soins aux personnes âgées et dépendantes.

Outre des dispositions spécifiques (voir chapitres Petite enfance, Aînés, Personnes en situation de handicap), le PS propose notamment de :

- augmenter le nombre de places d'accueil pour proposer une solution adaptée à tous les parents en fonction de leurs besoins ;
- renforcer la politique régionale favorisant la création de crèches d'entreprise dans les grandes entreprises et les zonings ;
- accroître l'aide à la vie quotidienne des aînés ;
- renforcer le soutien à l'entourage de la personne dépendante et des personnes en situation de handicap.

2.5. Améliorer la participation des femmes aux prises de décision

Pour le PS, il est essentiel que les femmes prennent part aux processus de prise de décision tant politique qu'au sein de l'ensemble des structures publiques.

Le PS propose donc de :

- veiller à la stricte application des législations en matière de participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision, notamment dans les entreprises cotées en bourse, les organismes d'intérêt public (OIP), la fonction publique, les hautes juridictions et les organes d'avis ;
- mettre sur pied un mécanisme garantissant la participation équilibrée des

femmes et des hommes dans les organes de gestion des entreprises à participation publique, en ce compris certaines intercommunales, ainsi que dans les universités et les hautes écoles ;

- veiller à la bonne mise en œuvre des décrets imposant une représentation équilibrée d'hommes et de femmes dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Wallonie, des maisons de repos et de soins ;
- sensibiliser le monde associatif pour un meilleur équilibre femmes-hommes.

2.6. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES

Pour lutter contre les violences faites aux femmes, le PS propose de mettre en œuvre activement les engagements pris dans le cadre de la convention d'Istanbul (convention sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique) par un nouveau plan d'action de lutte contre les violences faites aux femmes coordonné entre les différents niveaux de pouvoir, élaboré en coordination avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Pour le PS, ce plan devra contenir les mesures suivantes :

- réinstaurer la politique criminelle de « tolérance zéro » (chaque dénonciation de violence fait l'objet d'un procès-verbal qui est transmis au parquet), qui n'est malheureusement plus mise en œuvre dans une série de parquets depuis 2007 ;
- mettre en œuvre de manière effective, le cas échéant en les actualisant, les circulaires du Collège des procureurs généraux relatives aux violences intrafamiliales et aux violences dans le couple (plan spécifique dans chaque arrondissement judiciaire, désignation d'un magistrat de référence) ;
- collecter des indicateurs précis des violences faites aux femmes, en intégrant les statistiques d'actes non judiciairisés (lorsque la femme victime de violence ne porte pas plainte mais qu'il est possible de le constater à l'hôpital), notamment par les structures de soin ou les organismes d'assistance ;
- promouvoir la ligne téléphonique gratuite « Ecoute violences conjugales » 0800 30 030, pour l'écoute, l'orientation et le soutien des victimes de violences conjugales et de leurs proches ;
- poursuivre et renforcer les formations à destination des professionnels qui prennent en charge les victimes de violences conjugales et les enfants exposés à la violence conjugale (policiers, personnel hospitalier, magistrats...) et inscrire cette dimension au sein de leur formation initiale et continue ;
- promouvoir l'Observatoire des violences conjugales dont les missions sont notamment la coordination de recherches, l'organisation de formations des professionnels en charge de l'accueil des victimes et du suivi des

auteurs et la récolte de statistiques genrés ;

- intensifier la prévention des violences dans les relations amoureuses dans les projets d'EVRAS en milieu scolaire et développer des projets-pilotes dans cet objectif ;
- inclure dans les programmes de prévention de la santé une campagne de sensibilisation annuelle de grande envergure sur les violences conjugales, de type « Fred et Marie », en partenariat avec les acteurs de terrain ;
- soutenir les organismes qui œuvrent en matière de prévention des mutilations génitales féminines, de mariages forcés et de crimes liés à l'honneur ;
- garantir la protection des femmes migrantes contre les violences, dans le cadre conjugal ou familial, notamment sur le plan de leur séjour en Belgique (voir programme immigration).

3. DEVELOPPER LE VIVRE-ENSEMBLE AU PROFIT DE TOUS

Grâce au travail du PS depuis de nombreuses années, les différents niveaux de pouvoir se sont dotés de législations et d'instruments afin d'assurer l'égalité des personnes, quel que soit leur origine, couleur de peau, ou religion/convictions philosophiques. Malheureusement, force est de constater que, dans de nombreux cas, cette égalité ne se traduit pas dans les faits. Il faut donc poursuivre le travail afin de parvenir à une véritable égalité.

3.1. RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE RACISME

A l'initiative du PS, de nombreux textes interdisent et sanctionnent le racisme et les discriminations. Pour le PS, une société démocratique ne peut tolérer aucune forme de discrimination ou de menace sur les personnes en raison de leur origine, couleur de peau ou religion.

Le PS propose donc de :

- faire de la lutte contre le racisme et la xénophobie une des priorités de la politique criminelle des parquets, avec une attention spécifique à la lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie ;
- appliquer de manière proactive les nouvelles législations anti-discrimination, dont les pratiques du « testing » (tester si un secteur d'activités, un employeur, un propriétaire... discrimine ou non) ;
- dissoudre toute association ou groupement dont l'activité ou l'objet (ou un des objets) vise à inciter de manière manifeste à la haine, à la violence ou à la discrimination ;
- encourager la conclusion d'accords entre le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme d'une part, et les entreprises et les syndicats, les associations de propriétaires et de locataires, les centres de formation et d'orientation des chômeurs... d'autre part, pour renforcer la collaboration relative à la gestion des plaintes pour racisme ;

- renforcer et développer les campagnes de sensibilisation à la lutte contre le racisme, à l'image des campagnes « Stop Discrimination » ou « Carton rouge contre le racisme » ;
- renforcer la lutte contre le racisme sur Internet, par une plus grande coopération entre le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, le SPF Intérieur (Police fédérale, Computer Crime Unit) et le SPF Economie et par une meilleure responsabilisation des éditeurs et des hébergeurs.

En matière de discrimination sur le marché du travail, le PS propose de :

- rendre périodique le système de monitoring du marché de l'emploi basé sur la nationalité et l'origine nationale et en assurer un suivi dans le cadre de la concertation sociale ;
- renforcer les politiques régionales de promotion de la diversité dans les entreprises (sensibilisation, formation des DRH à l'interculturalité, aide à la décision en matière de diversité culturelle et confessionnelle...) ;
- valoriser la mixité et la diversité au sein du personnel des administrations publiques ;
- évaluer les possibilités de favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi émanant des quartiers à fort taux de chômage au sein des services publics et du secteur privé ;
- encourager la présence des personnes issues de l'immigration dans les réseaux d'organisation interprofessionnelle ;
- soutenir les mesures qui favorisent l'objectivation des conditions de recrutement (CV de compétences...).

Les discriminations dans le secteur du logement sont nombreuses. Si le propriétaire a bien sûr le droit de choisir son locataire, il ne peut refuser la location à une personne en fonction de son origine, de sa couleur de peau ou de sa culture.

Concrètement, le PS propose de :

- poursuivre les programmes de revalorisation urbaine et de mixité sociale tels que les plans de quartiers ou les plans de cohésion sociale visant tous les deux à mettre en place des actions locales pour améliorer la vie des habitants des quartiers défavorisés, par des services de proximité ou des investissements dans des infrastructures ;
- assurer le suivi effectif de la législation anti-discrimination et l'augmentation des contrôles ;
- mettre en place un plan d'actions d'information et de sensibilisation spécifique au logement, en collaboration les syndicats de propriétaires et de locataires.

3.2. FAIRE DE L'ÉCOLE UN LIEU DE PROMOTION DU VIVRE ENSEMBLE

De nombreuses études montrent encore le caractère très inégalitaire de notre enseignement. De nombreux jeunes d'origine étrangère sont d'ailleurs plus évalués sur leur origine que sur leur véritable mérite.

Pour répondre à ce problème, le PS propose de :

- favoriser la diversité au sein du personnel enseignant par un plan global d'égalité dans les écoles, les hautes écoles et les universités ;
- intégrer la promotion de la diversité, de l'interculturalité et de la lutte contre les discriminations dans les formations initiales et continues du personnel enseignant ;
- soutenir la diffusion au sein des écoles des bonnes pratiques et des outils pédagogiques relatifs à la diversité et au mieux vivre ensemble ;
- dans le prolongement de la reconnaissance par le Premier Ministre E. Di Rupo de la responsabilité de l'Etat belge dans la déportation et l'extermination des juifs de Belgique durant la Seconde Guerre mondiale, soutenir la diffusion au sein des écoles d'outils pédagogiques relatifs au travail de mémoire.

Sur le plan de l'intégration et de la réussite scolaire, le PS propose de :

- développer les dispositifs d'accueil et de spécialisation des primo-arrivants (DASPA) en fonction des besoins identifiés ;
- améliorer la formation des enseignants en didactique du français langue seconde ou étrangère ;
- développer les dispositifs d'aide à l'apprentissage de la langue d'enseignement (les cours d'adaptation à la langue de l'enseignement) pour que chaque élève qui connaît des difficultés de maîtrise bénéficie d'un programme de remédiation adapté.

3.3. RAFFERMIR LA COHÉSION SOCIALE ET LE VIVRE ENSEMBLE

Concrètement, le PS propose de :

- favoriser l'élaboration de projets communs entre groupements d'origine sociale et culturelle différente ;
- renforcer les formations relatives à l'interculturalité des acteurs socioprofessionnels (enseignants, éducateurs, assistants sociaux...) ;
- promouvoir et valoriser davantage les exemples ou modèles de réussite, dans tous les sens du terme, des Belges d'origine étrangère.

Pour encourager la citoyenneté et favoriser l'intégration, le PS propose de :

- pérenniser et renforcer les projets soutenus par le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) ;

- étendre le droit de vote pour les étrangers résidant légalement en Belgique depuis au moins 5 ans, lors des élections régionales et fédérales car, actuellement, les personnes étrangères, issues ou non d'un Etat membre de l'Union européenne, peuvent voter pour les seules élections communales.

4. PERMETTRE A CHACUN DE VIVRE PLEINEMENT SON ORIENTATION SEXUELLE AU QUOTIDIEN.

Dans une société démocratique respectueuse, chaque personne doit pouvoir vivre son orientation sexuelle de façon épanouie sans devoir subir de discrimination ou de limitation dans la jouissance de ses droits.

Pour lutter contre la transphobie et l'homophobie, le PS propose de :

- veiller à la mise en œuvre de l'extension de la législation anti-discrimination aux critères d'identité, de genre et d'expression de genre ;
- mettre effectivement en œuvre la politique d'identification et d'enregistrement des agressions à caractère homophobe et leur transmission au parquet et développer, sur la base des statistiques obtenues, des politiques de prévention adéquates ;
- soutenir les études et recherches permettant d'obtenir des données scientifiques claires, comprenant également le « chiffre noir » des agressions n'ayant pas fait l'objet d'un acte judiciairisé, afin de lutter plus efficacement contre les discriminations homophobes et transphobes au quotidien ;
- améliorer la formation des policiers pour recevoir ces plaintes et soutenir les réseaux d'associations de policiers lesbien(ne)s, gays, bisexuel(le)s, transgenres, queer, questioning, intersex(LGBTQQI) ;
- développer des projets dans les pays où l'homosexualité est pénalisée, réprimée et/ou stigmatisée, afin de soutenir les initiatives visant à décriminaliser l'homosexualité et combattre l'homophobie.

En matière d'enseignement et d'éducation, le PS propose de :

- inclure une dimension égalité, et notamment égalité envers les homosexuels et les transsexuels dans la formation initiale et continue des enseignants ;
- encourager l'usage de manuels scolaires neutres en termes de sexualité ;
- réaliser un nouveau cadastre des animations EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) afin d'évaluer les dispositifs existants et de généraliser celles-ci.

En matière d'adoption et de parenté, le PS propose de :

- prévoir et organiser le statut de parenté sociale visant à reconnaître socialement et à protéger juridiquement les liens existants, entre une personne n'étant pas le parent biologique de l'enfant et ce dernier ;

- faciliter l'établissement de la filiation des couples de même sexe à l'égard de l'enfant issu de leur projet commun, en les assimilant aux couples hétérosexuels en présumant la filiation du coparent dans un couple marié et en permettant la reconnaissance de filiation du coparent dans les couples non mariés ;
- supprimer la phase obligatoire de formation des parents dans le cadre des adoptions intra-familiales et d'un deuxième enfant afin d'accélérer la procédure et d'en diminuer les coûts ;
- conclure des conventions avec les pays autorisant les adoptions par les couples de même sexe, afin de rendre la loi relative à l'adoption par ces couples effective ;
- organiser, pour la compagne de la mère biologique, un droit au congé de naissance identique à celui du congé de paternité (actuellement de 10 jours) et permettre, lors d'adoptions intra-familiales, au coparent de prendre un congé d'adoption endéans les 2 mois à partir du jugement d'adoption (sans cumul avec le congé de naissance).

Le PS propose également de :

- mener des campagnes d'information et de sensibilisation destinées à promouvoir l'égalité des LGBTQQI ;
- renforcer les actions spécifiques de lutte contre les discriminations dans le sport ;
- apporter un soutien structurel et durable aux associations LGBTQQI, notamment par le biais des reconnaissances.

Les personnes qui ressentent la conviction intime d'appartenir à un autre genre que celui qui leur a été assigné dans leur acte de naissance sont confrontées à une stigmatisation dans notre société démocratique. Malgré certaines avancées louables, la loi du 10 mai 2007 relative à la transsexualité crée elle-même un cadre stigmatisant pour les personnes concernées. En effet, la loi prévoit actuellement certaines conditions stigmatisantes dans lesquelles les personnes qui désirent changer de nom ou de sexe doivent s'inscrire, telles que la stérilisation obligatoire ou un suivi psychiatrique également obligatoire.

Plus de cinq années après son adoption et compte tenu des dernières études réalisées, le PS propose de revoir la loi du 10 mai 2007 afin que toute contrainte liée à la stérilisation ou à l'utilisation d'hormones soit strictement prohibée.

Concrètement, le PS propose de :

- revoir les critères légaux auxquels le demandeur doit satisfaire avant de pouvoir changer de nom ou de sexe ;
- délier la possibilité de changer d'état-civil de toute réassignation sexuelle au sens de la loi du 10 mai 2007 ;
- examiner la possibilité de reformuler la loi du 10 mai 2007 afin que le droit de procréer des personnes transgenres ou intersexes ne soit pas violé ;

- mettre un terme à l'obligation à charge des personnes demanderesse d'un changement de prénom, de suivre une thérapie hormonale préalable ;
- mettre fin à la psychiatrisation forcée des personnes transgenres et intersexes ;
- adopter les principes de « Yogyakarta », à savoir garantir le respect du droit international des droits de l'Homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ;
- interdire toute réassignation sexuelle pratiquée à la naissance ;
- former les écoutants des lignes téléphoniques d'aide à prendre en charge les cas de détresse pour raisons homophobes ou transphobes ;
- développer des centres de prise en charge des transgenres dans les hôpitaux, composés d'équipes pluridisciplinaires (chirurgiens, endocrinologues, psychologues, psychiatres, assistants sociaux) ;
- envisager de mettre fin aux discriminations vécues par les personnes transgenres en matière de filiation.

PROJET - PK

ASILE ET IMMIGRATION

Les importantes réformes intervenues en matière de nationalité, de regroupement familial et de transposition de réglementations européennes ont opéré certains revirements dans les procédures.

Le PS a à cœur d'assurer que ces réformes sonnent le glas des modifications législatives adoptées parfois avec trop de précipitation et ne prenant pas suffisamment en compte la réalité derrière les clichés en matière d'immigration.

Le PS souhaite qu'il soit procédé à certaines modifications législatives afin de rectifier les effets pervers des réformes adoptées. Le PS tient aussi à ce que qu'aux obligations créées correspondent maintenant des droits pour les immigrés.

1. CONSTRUIRE L'INTEGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS DANS LE CADRE D'UN PARCOURS D'ACCUEIL

Le PS défend le modèle interculturel comme mode d'intégration des nouveaux arrivants. Ce modèle prône des rapports harmonieux entre cultures, fondés sur l'échange intensif, et axés sur un mode d'intégration qui ne cherche pas à abolir les différences.

L'intégration des personnes étrangères dépasse la question de l'insertion professionnelle. Une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants à la société, leur capacité de développer un sentiment d'appartenance et d'agir comme des citoyens à part entière sont intimement liés à leur insertion sociale dont l'emploi n'est qu'un élément, certes important. A cette insertion sociale participent aussi la qualité de l'accueil, une intégration dans un milieu de vie, l'accès à un logement convenable, un environnement socio-affectif adéquat. Ces diverses dimensions de l'insertion sociale des migrants appellent le développement de politiques et programmes dans divers secteurs, qui contribuent en synergie à l'intégration sociale des nouveaux venus.

L'intégration des primo-arrivants est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle, basé sur la réciprocité des droits et des devoirs, impliquant tant les immigrants que leurs descendants et la société d'accueil dans son ensemble.

Dans le cadre du parcours d'accueil pour primo-arrivants, le PS propose de :

- opérationnaliser et renforcer, au départ des initiatives existantes, le parcours d'accueil des primo-arrivants mis en place en Wallonie;
- évaluer périodiquement le dispositif du parcours d'accueil des primo-arrivants ;
- veiller à la cohérence entre les dispositifs bruxellois et wallon et la collaboration entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof concernant notamment :
 - les modalités de l'échange des données relatives aux parcours du primo-arrivant pour en garantir la continuité ;

- les modèles d'attestations qui seront délivrés aux primo-arrivants ;
- le référentiel des modules de formation linguistique et de citoyenneté ;
- la certification de la connaissance du français.

La participation des immigrés au développement de leur pays d'origine à travers des actions menées en Belgique, en collaboration avec des partenaires publics ou privés, est également un aspect de l'intégration à encourager. Le co-développement qui en résulte constitue une plus-value tant pour la société d'accueil et ses citoyens immigrés que pour les communautés dans le pays d'origine.

Dans ce contexte, le PS propose de :

- soutenir les collaborations entre les organisations d'immigrés, le secteur associatif et les acteurs privés ou publics actifs dans le développement ;
- encourager la participation des organisations d'immigrés aux politiques menées en matière de coopération au développement.

2. PROTÉGER LES MIGRANTS MINEURS D'ÂGE

Un mineur ne peut être tenu responsable de l'irrégularité de sa situation administrative ou de celle de ses parents. De nombreuses études ont établi les conséquences désastreuses d'une détention en centre fermé sur les mineurs et en particulier sur les jeunes enfants. Si la pratique de l'enfermement des enfants a connu des évolutions favorables en Belgique au cours des dernières années, le principe de l'interdiction formelle de la détention des mineurs non accompagnés ou en famille doit être inscrit dans la législation belge.

Un mineur non accompagné doit, comme un majeur, pouvoir soumettre l'examen de sa demande de protection aux instances d'asile compétentes en même temps qu'il bénéficie d'un titre de séjour provisoire et limité jusqu'à sa majorité. Un choix ne doit pas être fait l'asile et le séjour.

Enfin, la distinction faite, du point de vue de la protection, entre les mineurs non accompagnés européens et les mineurs non accompagnés non européens n'est pas justifiée. Il y a lieu de prendre en compte la vulnérabilité de tout mineur non accompagné, quelle que soit sa nationalité.

Dans cette logique, le PS propose de :

- inscrire dans la législation belge, l'obligation de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et de motiver les décisions concernant un mineur spécifiquement sur cette base ;
- modifier la définition du mineur étranger non accompagné dans la législation concernant la tutelle afin que les mineurs non accompagnés européens puissent également se voir désigner un tuteur ;
- étendre aux mineurs non accompagnés européens (c'est-à-dire se

trouvant sans adulte exerçant l'autorité parentale à leur égard) la possibilité de bénéficier d'une assurance maladie invalidité conditionnée à la scolarité, comme c'est le cas actuellement pour les mineurs étrangers non accompagnés non européens ;

- limiter les examens osseux pour déterminer l'âge d'un mineur aux seuls cas dans lesquels de sérieux doutes existent sur la minorité invoquée et circonscrire la notion de doute sérieux sur l'âge ;
- prévoir des critères légaux pour déterminer la possibilité pour un mineur d'obtenir un titre de séjour en Belgique (« solution durable » au sens de la loi du 15 décembre 1980) tenant compte du nombre d'années écoulées depuis le départ du pays d'origine, de l'éventuelle scolarité en cours en Belgique, de la qualité des membres de la famille encore présents dans le pays d'origine ainsi que de la fréquence et de la nature de la relation entretenue entre les membres de la famille au pays d'origine et le jeune ;
- confier au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides l'examen de la situation familiale dans le pays d'origine et imposer à l'Office des étrangers la consultation pour avis, du parquet jeunesse et du tuteur, sur la solution durable proposée ;
- délivrer un titre de séjour au mineur étranger non accompagné dont la solution durable au sens de la loi du 15 décembre 1980 n'est pas dans son pays d'origine, qui prouve sa présence sur le territoire depuis plus de cinq ans et qui, au moment de la demande, y est scolarisé, y travaille ou y poursuit une formation ;
- permettre au mineur étranger non accompagné d'introduire une demande d'asile tout en lui permettant également d'obtenir un titre de séjour provisoire en Belgique conformément à l'article 61/19 de la loi du 15 décembre 1980 ;
- inscrire explicitement dans la loi belge le principe de l'interdiction totale de la détention d'un mineur uniquement sur la base de l'irrégularité de son séjour ou du séjour de ses parents compte tenu des conséquences psychologiques dévastatrices d'une détention sur un mineur.

3. VALORISER ET RESPECTER LA PARTICIPATION ECONOMIQUE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

L'accès au marché du travail des travailleurs étrangers en séjour légal doit être amélioré. Certains citoyens étrangers pourtant en possession d'un titre de séjour légal sont confrontés à de sérieuses difficultés pour obtenir le permis qui leur permettra d'accéder au marché du travail. C'est un non-sens : il est de l'intérêt de la société comme de ces citoyens étrangers de pouvoir être actif économiquement et d'éviter ainsi d'être une charge pour leurs familles ou pour l'Etat.

Il est également de l'intérêt des employeurs qui accomplissent les démarches pour pouvoir engager un travailleur étranger qui correspond au profil recherché, de pouvoir le mettre au travail rapidement, sans dépendre d'une procédure parfois fastidieuse et incertaine, notamment au moment du renouvellement du permis de travail et du titre de séjour qui y est lié.

Actuellement, un citoyen étranger qui a été admis au séjour et autorisé au travail, se voit reconnaître le droit de rester en Belgique et de travailler uniquement s'il s'inscrit dans les mêmes relations de travail et vise le même poste que celui qui lui a permis d'obtenir le permis de travail initial.

De la même manière, actuellement seuls les ressortissants des pays qui sont liés à la Belgique par une convention ou un accord international peuvent espérer obtenir un permis de travail B, outre le respect des autres conditions légales. Pour répondre aux intérêts du marché du travail, des employeurs et des travailleurs étrangers, il y a lieu de supprimer cette exigence relative aux pays d'origine et de permettre que tout travailleur étranger qui respecte les conditions légales, qui n'est pas en concurrence avec une main-d'œuvre déjà présente en Belgique et qui a signé un contrat de travail avec un employeur, puisse se faire délivrer un permis de travail B en Belgique.

Un étranger admis au statut de résident de longue durée dans un autre pays européen doit disposer d'une réelle liberté de circulation et de travail en Belgique et doit donc être dispensé des démarches relatives à la délivrance du permis de travail.

Dans le cadre de la régionalisation des compétences en matière d'emploi en général et en matière de séjour pour travail en particulier, le PS propose de :

- élargir le champ d'application du permis de travail B afin que le renouvellement annuel du permis ne soit pas conditionné à l'exercice de la même activité économique auprès du même employeur que celle ayant conduit à la délivrance du permis ;
- adapter les conditions de délivrance du permis de travail B afin que tout ressortissant étranger, quelle que soit sa nationalité, qui remplit les conditions relatives à l'examen du marché du travail et aux conditions de travail visées dans le contrat soumis puisse se voir délivrer un permis B ;
- dispenser les étrangers résidents de longue durée dans un autre Etat européen de l'obligation d'obtenir un permis de travail B pour exercer une activité salariée en Belgique ;
- mettre en place une procédure de protection des travailleurs étrangers faisant l'objet d'une exploitation par leur employeur en leur délivrant un titre de séjour provisoire en cas de plainte introduite à l'égard de l'employeur et après avis de l'auditorat, motivé sur l'importance de la présence du travailleur en Belgique et sa collaboration à la procédure initiée ;
- distinguer, dans la loi du 15 décembre 1980, la violation de l'ordre public liée à un comportement délictueux de l'intéressé, de l'éventuelle exploitation dont il pourrait être l'objet par des conditions de travail ne respectant pas le cadre légal ;
- initier un projet pilote en matière de migration circulaire, permettant à des ressortissants étrangers de venir pour une courte durée en Belgique afin d'y acquérir des qualifications avant de retourner dans leur pays d'origine et d'en faire profiter leur communauté sur place.

4. ENCADRER LA DETENTION DES RESSORTISSANTS ETRANGERS DANS LE RESPECT DES DIRECTIVES ET DE LA JURISPRUDENCE INTERNATIONALES

Bien que connaissant certaines analogies avec la détention préventive, la détention d'étrangers ne jouit pas des mêmes garanties de procédures, telles que l'examen judiciaire systématique de la privation de liberté. Les chiffres disponibles en la matière démontrent en effet que seule une décision de détention administrative d'étranger sur cinq est soumise à l'examen de la chambre du conseil.

L'Office des étrangers a la possibilité d'introduire un pourvoi en cassation contre la décision relative à la détention administrative, rendue par la chambre des mises en accusation. Cette possibilité n'existe pas dans le chef du parquet en matière de détention préventive. Il faut mettre fin à cette distinction.

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la Belgique à plusieurs reprises pour la détention d'étrangers ou de mineurs en centres fermés, considérant qu'il s'agissait d'un traitement inhumain et dégradant. Depuis lors, les mineurs non accompagnés ne font quasiment plus l'objet de détention mais les mineurs en famille ne sont néanmoins pas épargnés. De même, les demandeurs d'asile qui se présentent à la frontière font systématiquement l'objet d'une détention, qu'ils soient en famille, avec des enfants mineurs, ou pas.

Aussi, le PS propose de :

- proscrire la détention des femmes enceintes ;
- inscrire explicitement dans la loi belge le principe de l'interdiction totale de la détention d'un mineur uniquement sur la base de l'irrégularité de son séjour ou du séjour de ses parents compte tenu des conséquences psychologiques dévastatrices d'une détention sur un mineur ;
- imposer que toute décision privative de liberté soit individualisée pour chaque membre de la famille qui en ferait l'objet ;
- supprimer, à l'instar de ce qui existe pour la détention préventive, la possibilité pour l'Office des étrangers de se pourvoir en cassation ;
- fixer le délai dans lequel la décision rendue suite à un pourvoi en cassation doit être rendue à 15 jours calendrier maximum ;
- modifier la loi du 15 décembre 1980 afin que la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive s'applique intégralement à la détention administrative des étrangers ;
- mettre un terme à la multiplication et la succession des titres de détention et rendre la chambre du conseil et la chambre des mises en accusation compétentes pour examiner la mesure privative de liberté telle qu'elle se présente au jour de l'audience, indépendamment du fait que le titre de privation de liberté ait pu changer entre la requête et l'audience ;
- accélérer la notification des décisions prises par les juridictions administratives ou judiciaires entraînant une remise en liberté ;

- inscrire dans la loi et conformément à la « directive retour » le recours à des alternatives à la détention moins contraignantes et, dans ce cadre, développer des alternatives à la détention des étrangers moins onéreuses financièrement et psychologiquement, telles que la présentation régulière de l'intéressé à l'Office des étrangers notamment lorsque la détention n'est justifiée que par le statut administratif et pas par la commission d'une quelconque infraction ;
- veiller à ce que l'étranger ayant fait l'objet d'une décision d'éloignement et qui est placé en centre fermé soit informé de la date de l'expulsion prévue ;
- assurer la formation des magistrats de l'ordre judiciaire à la problématique de la détention administrative des étrangers, à la spécificité des législations en vigueur et à la jurisprudence internationale ;
- évaluer l'indépendance et l'effectivité du contrôle sur les éloignements assuré aujourd'hui par l'Inspection générale de la police et, le cas échéant, prendre les mesures structurelles destinées à les renforcer ;
- régler dans le cadre d'un accord de coopération entre l'Etat fédéral et les régions, les missions relatives à la gestion des lieux de détention (des étrangers en provenance d'un pays hors UE pouvant également être interceptés et détenus au sein des infrastructures des aéroports régionaux) notamment pour les étrangers inadmissibles sur le territoire.

5. APPLIQUER UNE REGLEMENTATION EN MATIERE DE SEJOUR CLAIRE, UNIVOQUE ET CONFORME AUX INTENTIONS DU LEGISLATEUR

Les importantes réformes adoptées en matière de regroupement familial, de séjour pour raisons médicales ou d'accès à la nationalité ne se sont pas toutes traduites par une application conforme aux intentions du législateur. Le PS tient à ce que l'application de ces réformes soit évaluée. Il demande également que la réglementation soit précisée ou modifiée à chaque fois que la pratique met en évidence une interprétation ou une marge de manœuvre que le législateur n'avait pas souhaitée.

En regroupement familial, le PS propose de :

- procéder à une évaluation parlementaire de la loi du 8 juillet 2011 sur le regroupement familial sur base notamment des rapports détaillés des bureaux « regroupement familial », « visa » et « contentieux » de l'Office des étrangers ainsi que des auditions de la société civile et des juridictions compétentes ;
- examiner les possibles discriminations posées par la condition de ressources suffisantes dans la loi du 8 juillet 2011, à l'égard du droit de vivre en famille des personnes âgées, des personnes handicapées ou encore des mineurs ;
- créer un visa de court séjour à entrées multiples dès lors que le membre de la famille qui souhaite rendre visite à un parent en Belgique a déjà

démontré son lien de parenté, ses ressources et s'est, par le passé, conformé au délai fixé pour demeurer sur le territoire ;

- assimiler les bénéficiaires de la protection subsidiaire (statut de protection permettant notamment aux victimes de violences aveugles dans le cadre d'un conflit armé généralisé d'obtenir un titre de séjour) aux réfugiés conformément aux engagements internationaux de la Belgique, et favoriser le regroupement familial avec les membres de la famille, compte tenu de la protection accordée par les instances d'asile belges ;
- étendre le délai endéans lequel le réfugié bénéficie de mesures favorables pour se faire rejoindre par des membres de sa famille ;
- fixer un cadre légal précis dans lequel des analyses ADN peuvent être exigées à la personne qui souhaite bénéficier du regroupement familial pour établir la réalité des liens familiaux invoqués et veiller à ce qu'une telle demande ne soit pas systématiquement exigée compte tenu notamment du caractère onéreux de la démarche ;
- veiller à ce que les membres de la famille qui rejoignent un parent en Belgique ayant le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire, et qui en formulent la demande, bénéficient du même statut de protection que ce parent.

En nationalité, le PS propose de:

- procéder à une évaluation parlementaire de la loi du 4 décembre 2012 sur la nationalité basée notamment sur le nombre de demandes introduites, les motifs de rejet et l'issue des recours ;
- adapter, conformément aux obligations internationales de la Belgique, les critères d'acquisition actuels de la nationalité belge pour les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de la protection subsidiaire;
- adapter la loi du 4 décembre 2012 modifiant le code de la nationalité afin que des mesures spécifiques en termes de connaissance de la langue (notamment la maîtrise écrite) soient prévues pour les personnes analphabètes.

En séjour médical, le PS propose de :

- modifier la réglementation en matière de délivrance d'un titre de séjour pour raisons médicales afin qu'une personne étrangère qui est déjà en Belgique qui établit objectivement être atteinte d'une maladie grave pour laquelle le traitement ne serait pas disponible ou pas accessible (matériellement ou géographiquement) dans son pays d'origine, puisse recevoir un titre de séjour provisoire et y bénéficier du traitement médical approprié ;
- fixer un délai endéans lequel une demande de séjour introduite pour motifs médicaux doit être traitée au stade de la recevabilité ;
- mettre en place un mode de communication entre le médecin qui atteste d'une pathologie invoquée à l'appui d'une demande de séjour et le médecin conseil de l'Office des étrangers afin d'éviter les malentendus et

l'introduction de recours inutiles et onéreux ;

- permettre à l'étranger autorisé au séjour pour raisons médicales provisoirement ou pas, à travailler si son état de santé le permet afin qu'il ne dépende pas du système d'aide sociale ;
- assurer un recours de plein contentieux auprès du Conseil du contentieux contre les décisions prises par l'Office des étrangers en matière de séjour pour raisons médicales.

En séjour humanitaire, le PS propose de :

- adopter des lignes de conduite précises dans un souci de bonne administration et de transparence des politiques menées en cette matière ;
- instaurer un mécanisme de conciliation entre l'Office des étrangers et les intéressés afin d'éviter l'introduction de procédures inutiles.

En traite des êtres humains, le PS propose de :

- définir un statut de victime de la traite des êtres humains en y incluant les victimes européennes et les victimes de réseaux transfrontaliers ;
- pérenniser le financement des structures d'accueil des victimes de la traite des êtres humains ;
- assurer un correct échange d'informations entre l'auditorat du travail et l'Inasti dans les cas d'identification d'une victime de la traite afin d'adopter une attitude adaptée par rapport à l'éventuelle réclamation de cotisations sociales impayées.

En matière de séjour, le PS propose de :

- préciser dans la loi les conditions de délivrance d'un visa court séjour dans un souci de sécurité juridique et de transparence de l'administration ;
- veiller à une information la plus étendue possible sur les conséquences d'une absence prolongée du territoire ;
- remplacer le critère d'inscription au registre de la population comme point de départ pour l'octroi de divers droits dérivés par un critère plus objectif comme la possession d'un titre de séjour illimitée ou non ;
- assurer une protection aux femmes migrantes victimes de violence en leur délivrant plus rapidement un titre de séjour autonome de celui de leur conjoint ou de la cohabitation avec celui-ci.

6. ORGANISER UNE POLITIQUE D'ASILE ET D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE REpondant AUX FLUCTUATIONS DES ARRIVEES ET AU PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

Les apatrides se trouvent dans une situation où leur statut d'apatride est parfois reconnu sans qu'un titre de séjour ne leur soit accordé. Cette situation conduit à

une incertitude sur leur situation administrative à laquelle il convient de mettre un terme. Les cas de reconnaissance du statut d'apatride comme la délivrance d'un titre de séjour dans ce cadre doivent faire l'objet d'un enregistrement et d'une publication dans un souci de sécurité juridique et d'équité.

Certains demandeurs d'asile déboutés de leur demande d'asile se retrouvent néanmoins inexpulsables du territoire en raison, par exemple, du refus des autorités du pays d'origine de leur délivrer un laissez-passer ou encore en raison d'une insécurité manifeste dans le pays d'origine. La sécurité juridique impose de mettre un terme à ce genre de situation.

La création en 2007 d'une juridiction spécialisée, le Conseil du contentieux des étrangers, où la quasi-totalité des décisions sont prises par des chambres où ne siège qu'un seul juge, ne s'est pas accompagnée de mesures pour garantir l'homogénéité de la jurisprudence entre ces chambres. Il s'en est suivi des jurisprudences parfois contradictoires, ce qui crée de l'insécurité juridique et sape la confiance que les demandeurs d'asile et la population peuvent avoir dans la procédure. Les faiblesses de la procédure devant le Conseil du contentieux des étrangers ont par ailleurs valu à notre pays d'être condamné à deux reprises par la Cour européenne des droits de l'Homme pour l'absence de voie de recours effective.

Enfin, la procédure de détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile (règlement dit de Dublin) fait l'objet de critiques et de plusieurs arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- modifier la loi du 12 janvier 2007 afin de mettre en place un réseau d'accueil souple, adapté aux fluctuations des besoins du réseau et des bénéficiaires de l'accueil ;
- assurer un réseau d'accueil permettant aux demandeurs d'asile accueillis majoritairement en famille de quitter rapidement les structures d'accueil collectives et d'intégrer une structure d'accueil individuelle ;
- évaluer les divergences de jurisprudence existant au Conseil du contentieux des étrangers et au Conseil d'Etat et adapter la procédure pour créer les conditions d'une jurisprudence homogène et conforme à la jurisprudence des juridictions internationales ;
- assurer que la reconnaissance du statut d'apatride entraîne la délivrance automatique d'un titre de séjour ;
- adhérer à la convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie ;
- procéder à l'enregistrement systématique, le cas échéant dans un registre existant, des procédures d'apatridie introduites ainsi que leur issue positive ou négative ;
- faire une application plus souple de la clause humanitaire prévue par le règlement de Dublin qui permet à un Etat de se déclarer compétent pour examiner une demande d'asile malgré la compétence d'un autre Etat européen selon les critères du règlement et privilégier l'unité familiale du demandeur d'asile ;

- développer un statut de séjour pour les étrangers déboutés de l'asile et de la protection subsidiaire mais étant néanmoins inéloignables afin de mettre fin à une situation paradoxale de non droit ;
- élargir l'application de la protection subsidiaire et y inclure les cas dans lesquels une personne craint un traitement inhumain et dégradant en raison de conditions climatiques extrêmes ou de catastrophes naturelles ;
- instaurer un mécanisme de contrôle et d'amélioration de la qualité des décisions du CGRA ;
- organiser un programme de formation continue obligatoire pour les juges du Conseil du contentieux des étrangers.

7. DEFENDRE UNE POLITIQUE EUROPEENNE PROGRESSISTE

En ce qui concerne le système commun européen d'asile et les discussions de refonte des directives existantes, le PS propose de :

- adopter une réglementation européenne relative aux apatrides incluant les règles de délivrance d'un titre de séjour en leur faveur ;
- adopter des critères et des mécanismes précis permettant la mise en œuvre rapide de la protection temporaire en cas de crise humanitaire entraînant un déplacement important de personnes notamment vers le territoire de l'Union européenne ;
- adopter une forme de protection internationale pour les personnes qui craignent, dans leur pays d'origine, un traitement inhumain et dégradant en raison de conditions climatiques extrêmes ou de catastrophes naturelles ;
- mettre en adéquation le droit d'asile et les opérations de contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne (notamment les opérations menées en Méditerranée) avec le strict respect de principe de non refoulement d'un étranger vers un pays où il est exposé à un risque de traitement inhumain ou dégradant ; ceci suppose la garantie d'une évaluation individuelle par un agent de protection de toute demande d'asile qui serait introduite par un migrant intercepté lors d'un contrôle de frontières extérieures ;
- donner un accès réel à une voie de recours effective et suspensive contre la décision prise en première instance en matière d'asile ;
- fixer des standards communs pour un système d'accueil des demandeurs d'asile pendant leur procédure assurant des conditions de vie conformes à la dignité humaine et une offre de places en suffisance compte tenu du nombre de demandeurs d'asile dans chaque Etat membre ;
- interdire de détenir un demandeur d'asile en procédure ;
- assurer une transposition des directives européennes au niveau national qui garantit de hauts standards de protection ;
- évaluer la procédure de détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile (système dit de Dublin) notamment sur :

- le coût de l'application du système de Dublin en matière de frais de procédure et de transfert des demandeurs d'asile entre Etats membres ;
- l'impact du système sur les mineurs non accompagnés ;
- le respect de l'unité familiale par les Etats membres ;
- examiner la possibilité, à l'instar du système suisse, d'autoriser l'introduction d'une demande de visa d'asile directement auprès de la représentation diplomatique.

En matière d'immigration, le PS propose de :

- orienter les opérations de Frontex, l'agence chargée du contrôle des frontières extérieures, sur la priorité à donner au sauvetage des personnes ;
- mettre en place des mécanismes de coopération régionale afin de faciliter la circulation des personnes ;
- ne plus conditionner la négociation d'accords internationaux de la Belgique ou de l'Union européenne, quels que soient leur objet, à l'acceptation par les pays du sud de la Méditerranée d'un accord de réadmission des ressortissants de pays tiers passés sur leur territoire ;
- ratifier la convention ONU relative aux travailleurs migrants et leurs familles ;
- encourager le co-développement par un soutien à la participation des organisations d'immigrés aux politiques menées en matière de développement de leurs pays d'origine.

PROJET

ASSOCIATIF

1. DEFENDRE LES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS DU SECTEUR NON-MARCHAND

Le secteur associatif constitue un axe important de notre société et son économie. Son existence répond à des besoins : sociaux, culturels, éducatifs... Le secteur associatif est un partenaire privilégié des pouvoirs publics pour la réalisation du bien commun dans le cadre des politiques publiques. Dans un contexte de montée des individualismes, s'associer peut représenter une première sortie de l'individualisme vers des intérêts plus collectifs.

1.1. DEFENDRE L'EXCEPTION NON-MARCHANDE

Le PS veut défendre le principe d'exception « non-marchande » dans les négociations intra-belges, européennes et internationales face à la libéralisation des services.

Le PS souhaite :

- soutenir sur le plan européen l'adoption d'une directive-cadre sur les services d'intérêt général, qui donnerait aux services publics et aux services d'intérêt général la garantie d'un cadre législatif stable et d'un financement adéquat, dans le respect des principes d'universalité, de continuité et d'égalité d'accès.

1.2. METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE ASSOCIATIVE

Les relations avec l'associatif doivent donc être définies afin que chacun sache clairement quels sont ses droits et ses devoirs dans le but de concourir à l'intérêt général et à la défense du bien public et de travailler à l'avènement des valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté.

La Charte associative définit les relations entre les pouvoirs publics wallon, francophone et de la Cocof, et le secteur associatif. Cette Charte réaffirme la complémentarité entre action publique et action associative et l'unicité des pouvoirs publics. Elle a fait, sous cette législature, l'objet d'une large concertation avec l'ensemble du secteur associatif.

Pour le PS, il faudra conclure l'accord de coopération entre les trois gouvernements qui prévoit une déclinaison sectorielle des engagements de la Charte associative. Il est primordial d'être attentif aux particularités de chaque secteur pour assurer une application de la Charte qui soit conforme aux pratiques sectorielles.

Une fois l'accord de coopération adopté, cette Charte doit devenir un véritable pacte, traduisant les engagements réciproques entre le secteur associatif et les pouvoirs publics. Le PS soutiendra les discussions avec le secteur associatif pour atteindre cet objectif.

Le PS veut :

- assurer l'application sectorielle de la Charte associative, traduite en mesures décrétales et réglementaires ;
- évaluer l'application de la Charte à mi-législature afin d'opérer les ajustements nécessaires pendant la seconde moitié de la législature ;
- inciter les pouvoirs locaux à décliner la Charte associative à l'échelle locale.

2. SOUTENIR L'ACTION ASSOCIATIVE

L'action associative est innovante et se situe souvent, pour répondre aux besoins identifiés, à la croisée de plusieurs secteurs. Si chacun appelle de ses vœux la transversalité entre les administrations et les secteurs, force est de constater que l'organisation cloisonnée des secteurs et des administrations rend cette mutualisation très complexe. Les promoteurs de projets transversaux sont souvent confrontés à des logiques et des réglementations différentes voire contradictoires.

Le PS veut soutenir des expressions associatives nouvelles. La multiplication des cadres et reconnaissances pour répondre à ces innovations ne fait que complexifier le champ associatif. Pour le PS, il faut redonner une souplesse aux cadres décrétaux et réglementaires existants, tout en réaffirmant la spécificité de chaque secteur.

Pour soutenir l'innovation sociale et lever les freins à la transversalité, le PS propose de :

- faciliter le développement de projets intersectoriels en permettant aux opérateurs d'introduire un dossier unique évalué en fonction de critères d'éligibilité concertés entre les administrations et contrôlé de manière conjointe avec des critères communs.

2.1. POURSUIVRE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

La simplification administrative est un enjeu essentiel pour libérer du temps de travail au sein des associations afin qu'elles se concentrent sur leurs missions principales. Cette législature a vu la création d'un service administratif commun au Service Public de Wallonie (SPW) et au Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles (MFWB) chargé de mener à bien le plan « Ensemble simplifions ».

Pour le PS, ce service doit analyser tous les dispositifs décrétaux et réglementaires et proposer de nouvelles simplifications en tenant compte des spécificités des secteurs de l'associatif.

De nombreux outils permettent aujourd'hui, notamment via Internet, de favoriser une logique de simplification administrative.

À cet égard, le PS propose de :

- continuer à promouvoir la mise en œuvre de processus de

simplification administrative concertés entre les administrations et les associations qu'elles subventionnent (réduction des délais de paiement, application du principe de confiance,...) ;

- généraliser le recours à des formulaires électroniques intelligents identiques pour les dossiers de demande de reconnaissance ou de subventionnement (transmission électronique de formulaires harmonisés et simplifiés pour les demandes de subvention, transmission de rapports d'activités et décomptes récapitulatifs,...) ;
- encourager la concertation entre le SPW et le MFWB pour la récolte d'information auprès des acteurs associatifs ;
- simplifier les documents justificatifs à remettre à l'administration, notamment les rapports d'activité.

2.2. PERENNISER LES NEGOCIATIONS DU NON-MARCHAND

Le PS propose de :

- créer une structure de concertation permanente avec les partenaires sociaux du secteur non-marchand ;
- créer les conditions techniques et méthodologiques favorables pour faciliter un accord non-marchand (données disponibles à jour...) ;
- veiller à la cohérence entre les accords sociaux conclus à différents niveaux de pouvoir.

2.3. ENCOURAGER LE VOLONTARIAT

Le volontariat et l'implication de bénévoles dans la vie collective doit être soutenue par les pouvoirs publics.

Le PS sera attentif à :

- soutenir la formation des administrateurs et des responsables associatifs bénévoles notamment pour qu'ils puissent faire face à leurs responsabilités d'employeurs ;
- préciser le périmètre des activités qui sont concernées par le volontariat dans la loi relative aux volontaires de 2005 et éviter ainsi que des bénévoles ne doivent assurer des responsabilités en occupant des fonctions qui devraient être assumées dans le cadre d'un contrat de travail ;
- autoriser l'exercice d'une activité bénévole indépendamment du statut de séjour ;
- veiller à harmoniser la position de l'ONEM concernant la possibilité d'exercer une activité bénévole pour les demandeurs d'emploi, tant que cela n'empêche pas les efforts de recherche d'emploi.

CULTURE

La crise financière de 2008 et les impacts majeurs qu'elle a provoqués sur les finances publiques ont conduit nombre de pays européens à réduire considérablement les ressources affectées à la culture. La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), elle, n'a pas choisi cette voie : les crédits budgétaires alloués aux disciplines culturelles ont été préservés et même, pour certains d'entre eux, augmentés. La situation actuelle n'est pas pour autant idyllique et le travail doit être poursuivi.

Plusieurs enjeux majeurs peuvent être identifiés pour les années à venir :

- l'accès de tous à la culture au vu des évolutions technologiques qui modifient les modes d'accès et de consommation culturelle, voire même de production culturelle ;
- la diversité culturelle d'autant plus essentielle à l'heure du numérique et de la multiplication des supports (tablettes, smartphones, ...) ;
- le développement culturel territorial pour intégrer, dans une zone géographique déterminée (un bassin culturel), l'offre des opérateurs culturels en regard des besoins, aspirations ou envies des publics qui vivent sur ce territoire ;
- l'impact économique du champ culturel en termes d'emplois (directs ou indirects), de création de valeur, de bien-être de la population.

Ces enjeux imposent naturellement d'appréhender la politique culturelle sous l'angle des fonctions culturelles. En effet, chacun des défis identifiés doit se traduire, dans chaque discipline artistique ou domaine socioculturel, par des mesures touchant l'éducation des publics et la participation citoyenne, la création et la production artistique, la diffusion et la promotion des œuvres, la conservation et la valorisation des patrimoines. La conception d'une politique culturelle cohérente et globale conduit à y adjoindre trois priorités complémentaires : la gouvernance culturelle, les industries culturelles et créatives, et le financement public et privé.

Dans ce cadre, le PS entend défendre les propositions suivantes :

- miser sur l'éducation artistique et culturelle ;
- susciter la création ;
- accompagner la diffusion et la promotion de la culture ;
- préserver le patrimoine et veiller à sa valorisation ;
- repenser la gouvernance culturelle ;
- structurer le champ des industries culturelles et créatives ;
- optimiser le financement de la culture.

1. MISER SUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Selon l'Observatoire des politiques culturelles, 41% de la population vivant en FWB ne participent pas ou participent peu à la vie culturelle au sens large. L'appartenance sociale, l'âge et le niveau d'études sont identifiés comme des facteurs de différenciation dans la nature et l'intensité des pratiques culturelles

individuelles. Aussi, l'éducation culturelle et artistique à l'école ou en dehors d'elle (y compris, dans ce cas, à destination d'un public adulte) est fondamentale pour favoriser l'accès à la culture.

1.1. INSCRIRE LA CULTURE AU CŒUR DU PROJET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le PS propose donc de :

- encourager la conclusion de partenariats entre les établissements scolaires et le Gouvernement de la FWB :
 - garantissant à l'élève l'accès, au cours de son parcours scolaire, à la culture et aux différentes formes de la création et de l'expression artistique ;
 - assurant, dans le cadre du cursus scolaire de tout élève, la visite des institutions culturelles (musées, centres d'art, centres culturels, bibliothèques, théâtres) du bassin scolaire de son établissement ;
 - favorisant l'émancipation de l'élève en l'aidant à développer sa créativité, son imaginaire et sa sensibilité, notamment en lui proposant des activités artistiques et culturelles hebdomadaires basées sur la création en tant que telle (et non l'imitation ou la reproduction) s'inscrivant dans un processus de construction du savoir ;
 - initiant l'élève aux activités culturelles et artistiques par la pratique de celles-ci.
- inscrire dans les conventions et contrats-programmes des opérateurs culturels soutenus par la FWB un volet pédagogique et éducatif à destination des élèves et étudiants ;
- mettre en place un chèque « Culture à l'école » à destination des écoles accueillant les publics les plus défavorisés en vue de financer la participation à une manifestation culturelle ;
- encourager les partenariats et synergies entre enseignement obligatoire et enseignement artistique à horaire réduit.

La mise en œuvre d'une éducation à la culture dans le cadre scolaire demande une mobilisation de tous les opérateurs culturels susceptibles d'entrer en contact avec les publics scolaires.

Le PS propose de :

- encourager les opérateurs culturels à pratiquer des tarifs attractifs pour les établissements scolaires et accentuer les tarifs préférentiels pour les élèves et étudiants ;
- encourager la création artistique à destination du jeune public, en veillant notamment à mettre en place des mécanismes de soutien ;
- définir des quotas de spectacles à destination du jeune public dans les conventions et contrats-programmes des opérateurs actifs dans la diffusion culturelle ;

- favoriser les modes de création et de diffusion faisant appel aux technologies de l'information et de la communication ;
- favoriser l'éveil à la musique classique et à la musique contemporaine dans le milieu scolaire, en collaboration avec les Jeunesses musicales et Point Culture (anciennement La Médiathèque).

Les établissements scolaires sont appelés à participer activement à l'intégration d'un volet culturel au sein de leur projet pédagogique.

Afin de les y accompagner, le PS propose de :

- permettre l'organisation de classes culturelles, à l'instar des classes de dépaysement (à la mer ou de neige) qui existent aujourd'hui, afin que les élèves vivent une initiation artistique (arts plastiques, arts de la scène, littérature) ou une découverte patrimoniale ;
- élargir le dispositif « culture-enseignement » par le développement de « résidences d'artistes » dans l'école ;
- renforcer la participation des établissements scolaires au Prix du lycéen et intégrer les arts numériques dans le cycle des Prix du lycéen ;
- diversifier et inscrire dans les conventions et les contrats-programmes les synergies et partenariats entre le monde scolaire et les opérateurs culturels : centres culturels, bibliothèques publiques, centres dramatiques et chorégraphiques, centres d'expression et de créativité, centres d'art, musées, cinémas, maisons du conte, etc.

Enfin, le développement de la culture à l'école n'est envisageable que si l'objectif est partagé par le personnel enseignant et les opérateurs culturels.

Afin de parfaire la formation et l'information des enseignants, le PS propose de :

- inscrire l'éducation artistique et culturelle dans la formation initiale et continue des enseignants ;
- informer et sensibiliser aux pratiques et aux activités culturelles les directions et le personnel enseignant des établissements scolaires fondamentaux et secondaires ;
- promouvoir, au sein de Point Culture, les centres de ressources permettant aux équipes enseignantes de disposer facilement des informations et outils pédagogiques nécessaires au déploiement de projets avec leurs élèves ;
- développer des programmes, par des associations dédiées spécifiquement à cette tâche, de formation des artistes, opérateurs culturels et professionnels de la culture aux démarches pédagogiques ;
- mettre à disposition des enseignants, au départ du site culture.be, un inventaire exhaustif des œuvres, y compris des spectacles et des événements artistiques, accessibles aux élèves dans le bassin scolaire concerné et incluant les facilités de transport.

1.2. SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET LES ACADÉMIES

L'enseignement dans les académies permet de toucher un très large public, notamment issus des milieux précarisés par une présence dans les écoles après les heures de cours. Le PS est attentif au maintien de cette offre.

Le PS se propose de :

- garantir l'encadrement des cours organisés dans les académies ;
- soutenir les modes d'expression artistique contemporains et la diversité culturelle dans les académies ;
- redéfinir les programmes de l'enseignement secondaire artistique de plein exercice, en regard du profil des élèves et garantir ainsi un meilleur accès dans l'enseignement supérieur.

1.3. INCITER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'ORIENTATION VERS LES PUBLICS

L'éducation artistique et culturelle ne se limite pas à l'école. Tout au long de la vie, tout citoyen doit pouvoir, s'il le souhaite, développer ses talents.

Concrètement, le PS propose de :

- valoriser davantage les pratiques artistiques en amateur, notamment en renforçant les synergies avec les académies et l'enseignement supérieur artistique et en assurant la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des fédérations représentatives de centres d'expression et de créativité, et des centres d'expression et de créativité ;
- renforcer les passerelles entre les pratiques en amateur et le secteur professionnel mises en place notamment à travers le projet MJ Music porté par la Fédération francophone des maisons de jeunes dans le domaine musical et le projet Full TV porté par For'J dans le domaine de la vidéo ;
- mettre en place un dispositif de soutien adapté pour encourager et encadrer l'action des associations de loisir culturel.

Pour réussir une telle politique, il est essentiel que tous puissent connaître et aimer les esthétiques et disciplines artistiques.

Pour défendre et renforcer l'accessibilité financière, sociale et physique à la culture, le PS propose de :

- maintenir et développer les politiques de tarifs réduits envers les publics aux ressources financières limitées ;
- favoriser l'intégration de quotas de spectacles « jeune public » dans les conventions et contrats-programmes des opérateurs actifs dans la diffusion culturelle ;
- valoriser l'accès à l'écrit sous toutes ses formes (papier ou numérique),

susciter l'implication des citoyens dans la lecture et l'écriture, notamment par les ateliers proposés par les bibliothèques publiques, et valoriser la production écrite par des structures de diffusion adaptées (réseaux sociaux, édition numérique, réseau local) ;

- porter une attention accrue au développement de services pédagogiques par les institutions culturelles ;
- favoriser les collaborations entre opérateurs culturels et acteurs sociaux et éducatifs, à travers :
 - le positionnement de Point Culture comme structure d'appui et de ressources, notamment des centres culturels, en matière de conseil sur l'offre culturelle et de médiation culturelle ;
 - le soutien à des associations spécialisées comme Article 27 ;
 - la mise en place de partenariats souples favorisant un dialogue entre les pouvoirs publics compétents.
- confirmer les structures de création théâtrales et chorégraphiques dans leur mission de médiation des œuvres auprès des publics adultes et scolaires qui ne fréquentent pas ou peu leurs salles ;
- inciter les cinémas à organiser des séances pour les personnes déficientes visuelles et les personnes malentendantes ;
- soutenir la production d'œuvres, y compris des spectacles, à destination spécifique des jeunes ;
- mettre en place une journée annuelle de l'art pour les jeunes.

Tout citoyen, jeune ou adulte, doit pouvoir aussi agir en tant que changeur de monde, notamment grâce aux outils de connaissance et d'action que lui offrent l'éducation permanente et les organismes s'adressant à un public jeune.

Concernant l'éducation permanente et les organisations s'adressant à un public jeune, le PS propose donc de :

- soutenir les secteurs de l'éducation permanente et de la jeunesse afin que les associations qui œuvrent dans ces secteurs disposent des moyens adéquats pour rencontrer la mission sociétale qui leur est confiée ;
- encourager les organisations d'éducation permanente à travailler en réseau, à s'appuyer sur les spécificités des autres opérateurs culturels de leur territoire pour enrichir ou compléter leurs actions (*cf.* centres d'expression et de créativité, bibliothèques, théâtres, compagnies de théâtre action, lieux musicaux, centres culturels, centres d'art, musées, etc.) ;
- proposer aux jeunes, par ces associations, des sessions de coaching et de conception des boîtes à outils de la vie quotidienne (en matière de recherche ou de création d'emploi, de logement, de citoyenneté, de loisirs, etc.) ;
- initier une large consultation des jeunes (16-25 ans), par le lancement

de l'opération « objectif.2020 », sur leurs attentes et leurs besoins propres, notamment en termes d'enseignement, d'offre culturelle, de soutien et accompagnement.

2. SUSCITER LA CREATION

Être créateur aujourd'hui n'est pas une sinécure : les conditions économiques renforcent à bien des égards la précarité souvent inhérente à la création. Les institutions chargées d'initier ou d'inciter à la création sont elles-mêmes soumises à forte pression. Aussi, les actions des pouvoirs publics et leur soutien sont primordiaux, d'autant que les disciplines culturelles et créatives présentent un potentiel de croissance économique et de création d'emploi non négligeables. Pour le PS il convient donc, d'une part, de soutenir la création par la mise en place de soutiens publics (institutionnels et financiers) et, d'autre part, d'encourager et encadrer les pratiques de financement alternatif de la culture.

2.1. SOUTENIR L'EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL

L'emploi dans le domaine artistique demande une attention spécifique. Garantir et sécuriser l'emploi artistique est, aux yeux du PS, une priorité. La précarité nuit à la sérénité nécessaire au travail de création ; elle empêche trop souvent les artistes d'appréhender l'avenir en confiance. Il est donc essentiel de concrétiser une politique de l'emploi artistique.

Pour parvenir à cet objectif, le PS propose de :

- réaliser un cadastre de l'emploi dans le secteur artistique, outil indispensable à la défense d'une juste rémunération des artistes et des employés du secteur artistique ;
- assurer une répartition objective des aides à la création dans les domaines artistiques, singulièrement le théâtre jeune public, la danse, les arts forains, du cirque, et de la rue, les arts plastiques (y compris la mode et le design), la littérature ;
- développer un pôle de formation aux métiers techniques de la filière culturelle, notamment dans le domaine du son.

2.2. PLACER LE CRÉATEUR DANS LES CONDITIONS D'EXPRIMER PLEINEMENT SON TALENT

Créer n'est pas un métier comme un autre. Le PS entend donner les outils pour aider le créateur à exprimer son talent dans des conditions optimales.

En matière d'information, le PS propose de :

- veiller à la mise en place effective du guichet des arts et au développement de ses activités en termes d'orientation de tout artiste ou opérateur culturel en recherche d'informations utiles à la réalisation d'un projet (dispositif de soutien adapté, structure de formation ou d'accompagnement, locaux, matériel, partenaires potentiels, etc.).

En matière de formation, le PS propose de :

- offrir la possibilité d'avoir recours à un système de tutorat dans les différentes disciplines artistiques ;
- favoriser l'accompagnement et l'encadrement des artistes professionnels, notamment par un soutien aux agences artistiques et aux structures de management et par des formations liées aux métiers d'accompagnement des artistes professionnels des arts de la scène ;
- développer l'organisation, avec les acteurs concernés, des salons de formations aux métiers culturels, audiovisuels et artistiques en ce compris leur volet numérique, en vue de susciter des rencontres accrues entre les formateurs, les industries culturelles et créatives, les créateurs et les bailleurs de fonds éventuels ;
- organiser des formations aux métiers du son, des lumières et des nouvelles technologies à destination des régisseurs des centres culturels, des centres de jeunes et des opérateurs culturels concernés.

En matière juridique et logistique, le PS propose de :

- favoriser la création de pépinières de projets culturels et artistiques (locaux, matériel, aide juridique, aide à la recherche de soutiens financiers) ;
- poursuivre le renouvellement du matériel du centre de prêt de Nannine.

Les droits d'auteur et les droits voisins représentent pour les créateurs des ressources essentielles qui leur permettent de poursuivre leur travail de création.

Dans cette optique, le PS propose de :

- veiller à la juste rétribution des ayants droit pour soutenir la création et défendre ce principe au niveau européen ;
- maintenir les acquis en termes de droits d'auteur et de droits voisins face aux nouveaux modes de diffusion (numérique, VOD,...) afin d'assurer la bonne rémunération des auteurs ;
- veiller à la juste rémunération pour copie privée et reprographie des ayants droit et adapter si nécessaire ces mécanismes face à l'évolution technologique et aux nouvelles possibilités de reproduction (tablettes,...).

Afin de placer les artistes et les compagnies dans des conditions propices à la création, le PS soutient le développement des « résidences d'artistes ».

Le PS propose de :

- favoriser et inciter à la mise en œuvre de résidences d'artistes dans les théâtres, centres chorégraphiques, lieux de diffusion, et dans les centres culturels qui sollicitent la reconnaissance d'une action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène ;
- organiser des résidences artistiques touchant à toutes les esthétiques

des arts de la scène à la Marlagne ;

- examiner la possibilité d'octroyer en concession, sans loyer, des bâtiments publics inoccupés au titre de résidences d'artistes, à charge pour les artistes résidents d'assumer l'entretien desdits bâtiments ;
- mettre en place un programme d'échanges internationaux.

Les disciplines émergentes ou moins connues du public exigent des mesures spécifiques destinées à participer à leur développement et leur professionnalisation.

Le PS propose de :

- soutenir les projets impliquant la création numérique et l'exploitation des patrimoines numérisés ;
- favoriser la reconnaissance des jeunes compagnies professionnelles en arts urbains, en arts de rue et en arts circassiens ;
- accompagner les jeunes architectes, designers, stylistes dans le lancement de leur carrière par l'octroi de bourses de formation, y compris dans des pays étrangers, d'installation (de premier atelier) et de premiers prototypes ;
- promouvoir une création architecturale de qualité lors de la construction et la rénovation de bâtiments publics, notamment en mettant à disposition des pouvoirs publics concernés un service de conseil et d'expertise au sein de l'administration de la FWB ;
- sensibiliser et inciter les pouvoirs publics (communes, provinces, Wallonie, Etat fédéral) à recourir au conseil et à l'expertise de la cellule « Architecture » du Ministère de la FWB ;
- assurer l'organisation de formations aux nouvelles formes d'écriture (séries télévisées, webcréation, etc.) ;
- poursuivre les investissements au sein du fonds pour les séries belges conjoint à la FWB et à la RTBF ;
- rendre facilement accessibles aux webcréateurs les patrimoines numérisés, en partenariat avec la SONUMA et le plan PEP's (Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines) ;
- mettre en place une politique de soutien à la création adaptée au secteur de la chanson pour adultes et à celui de la chanson pour jeune public.

3. ACCOMPAGNER LA DIFFUSION ET LA PROMOTION DE LA CULTURE

L'objectif d'une politique culturelle n'est atteint que si les œuvres et les artistes qui les ont réalisées bénéficient d'une diffusion leur permettant d'entrer en contact avec le public. Pour gagner ce pari, il convient d'agir concomitamment sur plusieurs voies : la création et le développement de lieux de diffusion, l'organisation d'événements de promotion des secteurs, le soutien aux structures actives dans la diffusion, etc.

3.1. CRÉER ET DÉVELOPPER LES LIEUX DE DIFFUSION

On sait combien il est nécessaire, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, de promouvoir la diffusion des œuvres créées par nos artistes. Certaines disciplines disposent déjà de réseaux de diffusion en salles (par exemple les cinémas d'art et essai ou le réseau Plasma spécialisé en musique rock) ou en festivals (par exemple les festivals de musique actuelle ou de cinéma).

Pour stimuler la diffusion, notamment au sein des autres disciplines, le PS propose de :

- encourager la création de réseaux spécifiques de diffusion, de promotion et de sensibilisation aux disciplines artistiques (arts plastiques et arts contemporains, art chorégraphique, art dramatique, arts forains, du cirque et de la rue, musique classique, musique contemporaine, conte, etc.) en prenant en considération les enseignements des Assises du développement culturel territorial ;
- favoriser l'intégration des centres culturels à ces réseaux de diffusion spécialisés, sur base du résultat d'une analyse partagée du territoire ;
- financer de manière raisonnée la construction ou la rénovation d'infrastructures culturelles promouvant une architecture de qualité et prenant en considération les enseignements des Assises du développement culturel territorial, et privilégier autant que faire se peut la rénovation et la réaffectation à la construction ;
- soutenir l'adaptation des moyens de diffusion adéquats dans les lieux qui s'engagent dans une dynamique de spécialisation (notamment les centres culturels) en particulier dans le champ du cinéma, des arts plastiques et des arts de la scène ;
- développer un réseau de librairies labellisées basé sur une plateforme commune de vente et de promotion du livre sur tous supports et sur des opérations de promotion conjointes.

3.2. FAIRE CONNAÎTRE LES ŒUVRES PAR LES PUBLICS

Développer des réseaux de diffusion ne suffit pas. Encore faut-il que ces lieux programment nos artistes et assurent leur promotion auprès des publics.

Pour ce faire, le PS propose de :

- assurer une place à la diffusion des initiatives locales dans la programmation des centres culturels (théâtre amateur, fanfares, groupes musicaux, projets d'académies, etc.) ;
- développer des portails Internet communs avec les secteurs culturels ou renforcer les initiatives existantes telles que www.numériques.be dans le but d'accroître la visibilité des initiatives et des réalisations des acteurs de la FWB en matière culturelle et audiovisuelle et de maximiser leur accessibilité aux publics ;
- rendre plus transparents et davantage harmonisés les tarifs des opérateurs culturels soutenus par les pouvoirs publics, en particulier les

tarifs préférentiels pour certaines catégories de la population (jeunes, seniors, demandeurs d'emploi, etc.) ;

- mettre en place des tournées d'artistes dont les créations sont soutenues par les pouvoirs publics dans les réseaux de salles spécialisés et dans les festivals, tant en Belgique qu'à l'étranger ;
- encourager la programmation de films produits en FWB (films dits majoritaires) dans tous les cinémas de Wallonie et de Bruxelles ;
- inciter les plateformes de vidéo à la demande à promouvoir davantage les films belges dans la promotion d'œuvres européennes de leur catalogue ;
- mettre en place des partenariats privilégiés avec les éditeurs de presse et les éditeurs de services audiovisuels pour assurer la diffusion et la promotion de web-documentaires et web-séries des artistes de la FWB ;
- créer une plateforme publique d'accès aux œuvres, notamment celles produites avec l'aide des pouvoirs publics ;
- initier un festival de grande envergure en FWB dans le domaine des arts plastiques et des métiers d'art, conçu en tant qu'événement majeur au plan européen et mettant en valeur les artistes et créateurs de Wallonie et de Bruxelles ;
- organiser avec les promoteurs d'événements en arts de la scène la mise en place de « premières scènes » permettant à de jeunes talents de se produire devant un public averti ;
- repenser le système des tournées « Art et vie » notamment en établissant des critères précis de reconnaissance des spectacles postulant à ces tournées en concertation avec les secteurs (les instances d'avis), et en élargissant l'accès aux artistes bénéficiant d'une expérience professionnelle et d'une reconnaissance artistique ;
- promouvoir les publications produites dans le champ de l'éducation permanente, notamment en les mettant à disposition des citoyens sur une plateforme internet mise à jour en permanence.

3.3. FAVORISER LES LIENS ENTRE LA CRÉATION ET LA DIFFUSION

Une meilleure diffusion de nos artistes suppose également que les professionnels, tels que les programmeurs ou directeurs artistiques, puissent connaître l'existence et la qualité des créations de nos artistes.

Le PS propose de :

- organiser, par discipline artistique, des rencontres professionnelles poursuivant l'objectif de créer du réseautage entre programmeurs, de coordonner le calendrier des différentes manifestations (notamment les festivals), d'en améliorer la visibilité et de mettre en place une politique tarifaire commune incitative à l'attention des jeunes et des publics défavorisés ;
- créer ou développer les événements promotionnels par discipline

artistique ou groupe de disciplines, à destination première des professionnels ;

- déployer et renforcer le dispositif de soutien aux structures de diffusion artistique, qui constituent le maillon entre la phase de création et celle de diffusion.

3.4. ASSURER LA PRÉSENCE DE NOS ARTISTES À L'ÉTRANGER

La qualité des œuvres des créateurs belges mérite souvent une diffusion au-delà de nos frontières.

Afin d'aider les artistes à rayonner en Europe ou ailleurs dans le monde, le PS propose de :

- développer des formations courtes coordonnées par Wallonie-Bruxelles International (WBI) et les agences telles que Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse, Wallonie-Bruxelles Musiques, Wallonie-Bruxelles Architectures, etc., en vue d'initier et sensibiliser tant les artistes que les opérateurs de création aux réalités et aux enjeux de la diffusion internationale ;
- nouer des collaborations permanentes, renforcées entre les secteurs et disciplines et le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris afin notamment d'y organiser des journées de visionnement des artistes de la FWB à l'attention des professionnels français ;
- mettre en place une agence de promotion et d'accompagnement (des artistes) des arts plastiques et visuels ;
- réduire les frais d'assurance pour les expositions d'œuvres majeures, en instaurant une garantie d'Etat (soit de l'Etat fédéral, soit de la FWB), afin de faciliter la mobilité des œuvres à travers le monde.

3.5. PROMOUVOIR LES DISCIPLINES ÉMERGENTES OU PEU CONNUES

Les disciplines émergentes ou peu connues des publics demandent une attention particulière en ce qui concerne leur diffusion.

Le PS propose de :

- assurer la structuration professionnelle des secteurs, en vue d'en assurer une meilleure visibilité, notamment dans les secteurs des arts forains, du cirque et de la rue, des arts plastiques et visuels, des arts numériques et technologiques ;
- assurer la promotion et la valorisation de la création architecturale de qualité notamment par le soutien à la Journée de l'architecture et la production de supports audiovisuels, par la mise en avant du processus architectural initié par les pouvoirs publics (Prix de la maîtrise d'ouvrage publique), et par un accompagnement à l'intégration d'œuvres d'art dans l'espace public ;
- soutenir des manifestations à destination du grand public valorisant les créations numériques.

4. PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ARTISTIQUE ET CULTUREL

La préservation du patrimoine a toujours fait l'objet d'un intérêt majeur, notamment par le biais du soutien envers les musées. Aujourd'hui, le développement des technologies numériques donne à la politique de préservation des patrimoines une orientation nouvelle. De même, Internet et les supports mobiles tels que les *smartphones* et les tablettes permettent d'envisager de nouvelles formes de valorisation de ce patrimoine préservé.

4.1. PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE ARTISTIQUE ET CULTUREL

Notre patrimoine aussi riche que diversifié se doit d'être protégé contre les aléas du temps pour permettre aux générations futures de bénéficier de sa richesse.

Concrètement, le PS propose de :

- développer l'entrepôt numérique de conservation des œuvres écrites créées par nos auteurs ;
- préciser les missions menées par la Bellone et Contredanse afin de coordonner leur travail d'archivage et de numérisation des créations en arts de la scène et permettant ultérieurement leur mise en valeur à travers des outils de communication actuels.

4.2. VALORISER NOTRE PATRIMOINE ARTISTIQUE ET CULTUREL

Préserver le patrimoine n'est pas tout. Encore faut-il tout mettre en œuvre afin que ce patrimoine soit accessible à tous.

Le PS propose de :

- finaliser l'implantation d'un musée d'art moderne et contemporain dans la zone du canal à Bruxelles, insistant sur la créativité et le dynamisme de nos artistes, et plaçant en évidence dans des expositions temporaires ou permanentes le patrimoine artistique belge ;
- accorder une visibilité accrue aux collections publiques, notamment par la mise en place d'expositions itinérantes en Wallonie et à Bruxelles et la mise à disposition des œuvres pour les opérateurs culturels reconnus (musées, centres d'art) en Wallonie et à Bruxelles.

Les institutions biculturelles fédérales (la Monnaie, Bozar et l'Orchestre National de Belgique), la Cinémathèque et les Etablissements scientifiques fédéraux (Musées royaux d'Art et d'Histoire, Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique,...) jouent un rôle crucial dans le rayonnement de la Belgique et de son patrimoine sur la scène internationale.

En la matière, le PS propose de :

- poursuivre la politique d'octroi de moyens fédéraux aux acteurs culturels fédéraux, qui assurent un rayonnement de la Belgique sur la scène

internationale ;

- favoriser les partenariats entre les différents opérateurs scientifiques ou culturels fédéraux et les acteurs culturels de la FWB ;
- lancer un master plan de rénovation des musées royaux d'art et d'histoire et notamment du site du Cinquantenaire ;
- assurer la pérennisation de la Cinémathèque et encourager le développement de politiques de conservation, de valorisation et de numérisation de son patrimoine ;
- développer l'organisation d'expositions itinérantes des collections fédérales ;
- examiner la possibilité de développer, en Wallonie, un site décentralisé, mettant en valeur les collections fédérales, à l'image du « Louvre Lens ».

La numérisation et la diffusion par Internet permettent, à l'heure actuelle, d'envisager la valorisation de notre patrimoine sous des formes nouvelles.

Le PS propose de :

- permettre l'accessibilité virtuelle aux collections des musées par l'inventorisation, la numérisation et la diffusion sur des plateformes adéquates ;
- faciliter l'accès, dans le cadre du Plan d'exploitation et de préservation des patrimoines de la FWB, aux patrimoines numérisés par la mutualisation des services, des moyens et des initiatives par notamment un portail commun ;
- consolider les accords avec les producteurs indépendants pour l'accès gratuits aux archives de la SONUMA et accentuer la coopération afin de faciliter l'accès aux ressources pour la webcréation et le cross média ;
- soutenir les initiatives de Point Culture (anciennement La Médiathèque) destinées à faire connaître notamment par les jeunes, au moyen d'outils novateurs (applications numériques, sites Internet intuitifs), les différentes esthétiques musicales ;
- valoriser le patrimoine bibliographique contemporain, notamment par la mise à disposition des documents conservés, sous une forme numérisée ;
- valoriser les archives bibliographiques par la mise en ligne des documents avec une présentation organisée et thématique ;
- participer à la vitalisation de la pratique des langues régionales endogènes par le soutien aux associations actives dans le secteur, en promouvant la création contemporaine, la diffusion et la valorisation.

Le PS propose également de :

- accentuer la collaboration avec la FWB pour lier ces projets communs à la politique culturelle, au patrimoine et au tourisme afin de professionnaliser la démarche commune et d'intégrer la dimension de

l'accueil des touristes dans la conception des projets de réaffectation de monuments à vocation culturelle et/ou touristique ;

- envisager le transfert à la Wallonie et à la Cocof de la compétence relative au patrimoine mobilier afin d'assurer la cohérence de la politique patrimoniale car parmi les biens mobiliers classés, beaucoup proviennent d'édifices religieux ou sont partie intégrante d'un monument particulier (exemple : le mobilier d'une maison Art nouveau).

5. RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA CULTURE

Le souci d'une gouvernance adéquate dans le domaine culturel a nourri nombre d'actions mises en œuvre au cours de ces dernières années. Les objectifs de transparence, d'objectivation, de concertation des opérateurs culturels ont guidé les choix posés par le Gouvernement. Cet axe fort se doit d'être poursuivi.

5.1. POURSUIVRE LES OBJECTIFS DE TRANSPARENCE ET D'OBJECTIVATION

Ces dernières années, la gouvernance culturelle a été considérablement accrue : transparence des critères d'octroi des aides, publicité des conventions et contrats-programmes, échéanciers communs de renouvellement, etc. Pour le PS, il faut continuer à améliorer la transparence et l'objectivation des moyens publics.

Pour y parvenir, le PS propose de :

- poursuivre et amplifier la politique des échéanciers communs par secteur pour les opérateurs bénéficiaires de conventions et de contrats-programmes, permettant de développer un paysage culturel adapté aux réalités et aux besoins, et d'appliquer les principes de transparence et d'objectivation dans l'attribution des subventionnements ;
- simplifier les procédures de contrôle administratif et poursuivre la réforme de l'administration en charge de ces contrôles ;
- procéder à l'évaluation des demandes de soutien à la construction ou à la rénovation d'infrastructures culturelles en référence à l'analyse territoriale et aux coûts de fonctionnement induits par ces investissements, en privilégiant la rénovation du patrimoine existant.

5.2. SIMPLIFIER LES RELATIONS ENTRE LES OPÉRATEURS CULTURELS ET LES POUVOIRS PUBLICS

De nombreux outils permettent aujourd'hui, notamment par Internet, de favoriser une logique de simplification administrative.

À cet égard, le PS propose de :

- généraliser le recours à des formulaires électroniques intelligents pour les dossiers de demande de reconnaissance et de subventionnement ;
- simplifier les documents justificatifs à remettre à l'administration, notamment les rapports d'activité ;

- simplifier les exigences imposées par le décret relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel tant pour les opérateurs, les fédérations représentatives que les pouvoirs publics, notamment en envisageant la création de fourchettes de normes d'encadrement (plus souples que les normes en vigueur) et une pluri-annualisation des justifications par les associations.

5.3. FAVORISER LA CONTRACTUALISATION PLURIANNUELLE

La contractualisation pluriannuelle, par la voix de conventions ou de contrats-programmes, garantit la définition précise des missions des opérateurs, des critères d'évaluation et une stabilité en termes de programmation, de gestion et de financement.

Le PS propose de :

- privilégier la conclusion de conventions et contrat-programmes pluriannuels pour le soutien aux acteurs culturels ;
- favoriser les contrats-programmes en deux volets afin de distinguer clairement le volet relatif au fonctionnement des institutions culturelles et le volet artistique, dans le but de veiller à la bonne adéquation dans la ventilation du budget ;
- identifier dans ce cadre la part affectée à l'emploi artistique au sein de chaque opérateur bénéficiaire d'une convention ou d'un contrat-programme.

5.4. RÉDIGER UN CODE DES MATIÈRES CULTURELLES

La FWB développe une grande diversité de politiques dans les secteurs culturels. De nombreux dispositifs légaux et réglementaires ont été mis en place au fil du temps pour organiser le soutien aux opérateurs et aux projets culturels et artistiques.

Dans une logique de simplification administrative et de transparence, le PS souhaite que le chantier du code des matières culturelles soit finalisé, en concertation avec les instances d'avis, afin de :

- intégrer, dans un dispositif unique, l'ensemble des dispositifs de reconnaissance et de subventionnement adoptés par la FWB ;
- constituer un lexique des politiques culturelles, qui permette d'employer une terminologie claire et uniformisée dans ces dispositifs ;
- harmoniser les critères et procédures d'octroi de subsides, sans porter atteinte aux spécificités sectorielles ;
- procéder à l'évaluation du décret sur la reconnaissance et le subventionnement des arts de la scène, après dix années d'application.

5.5. DÉVELOPPER LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE POUVOIR

Concrètement, le PS propose de :

- systématiser les réunions de la « plateforme cinéma » regroupant les différents niveaux de pouvoir en charge des questions relatives à la politique cinématographique ;
- créer un organe de coopération en matière de politique culturelle regroupant l'Etat fédéral, la FWB, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française, la Communauté germanophone, l'Association des provinces wallonnes, l'Union des villes et communes de Wallonie et l'Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, afin d'examiner les questions transversales de politique culturelle (soutien à l'emploi, développement culturel territorial, grandes institutions, droits d'auteur et droits voisins, statut de l'artiste, etc.).

6. STRUCTURER LE CHAMP DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

Les industries culturelles et créatives (ICC) doivent bénéficier d'un intérêt particulier en raison du développement économique – actuel et futur – du champ culturel et créatif en termes de création de richesse et d'emplois.

6.1. ASSURER UNE ORGANISATION OPTIMALE AU PROFIT DES CRÉATIFS

A l'heure actuelle, le secteur des ICC malgré la reconnaissance nationale et internationale de son dynamisme et de sa plus-value (économique, culturelle et sociale) manque de structuration propre.

Il convient d'y remédier et, à cette fin, le PS propose de :

- proposer un portail explicatif et exemplatif des ICC en Wallonie et à Bruxelles ayant pour objectif de répondre aux besoins de compréhension et de valorisation de ce secteur, en lien avec les acteurs culturels ;
- procéder à un état des lieux en matière d'ICC devant permettre de :
 - identifier les sous-secteurs des ICC regroupant le plus d'atouts pour un développement économique pour que celles-ci deviennent des locomotives pour les autres sous-secteurs ;
 - dresser une cartographie des soutiens existants en particulier (FWB, Wallonie, Région de Bruxelles-Capitale, Communauté germanophone), nationaux ou internationaux : bourses au prototypage, fonds d'investissement, aides à la diffusion, bourses à l'innovation, aides à la mise sur le marché ;
 - adapter certains soutiens publics ou en créer de nouveaux ;
 - étudier les mécanismes permettant de valoriser davantage la propriété intellectuelle des ICC, avec pour objectif de notamment améliorer les relations des ICC avec le secteur bancaire ;
 - jeter des ponts vers les industries traditionnelles ;
- créer une formation interuniversitaire « ICC » ;

- mettre en place des lieux de développement et de création, lieux à la croisée des centres d'affaires, espaces de travail partagé et de réseaux de travailleurs et ateliers de création et de fabrication ;
- créer un cluster ICC permettant la mise en réseau et favorisant les partenariats des ICC avec les universités/écoles d'arts, laboratoires, PME traditionnelles, les autres clusters nationaux et internationaux ;
- soutenir le développement de fablabs (plateforme de prototypage rapide), lieux d'ouverture aux technologies, à l'innovation ouverte, au partage de connaissances, et points de rencontre, d'émulation et de développement pour une grande partie des ICC.

6.2. METTRE EN PLACE LES OUTILS ADÉQUATS

Les industries culturelles et créatives supposent que des outils spécifiques soient mobilisés pour assurer leur extension.

Le PS propose de :

- renforcer la mise en place des soutiens aux ICC par des plateformes de financement participatif (*crowdfunding*) dans lesquelles le secteur public peut intervenir financièrement en complément des différents investissements privés ;
- permettre le subventionnement de projets de patrimoine immatériel relevant des ICC, protégeant et promouvant les compétences et talents présents en Wallonie et à Bruxelles ;
- constituer une « matériau-technothèque » virtuelle agrémentée de cas d'inspiration wallonne et bruxelloise pour favoriser les partenariats des ICC avec les entreprises manufacturières et valoriser celles-ci ;
- poursuivre et intensifier le travail réalisé par l'Observatoire des tendances (Awex-WBI), avec la contribution du réseau des attachés économiques et commerciaux de l'Awex et des délégués de WBI ;
- sensibiliser, en complément au travail effectué par l'Observatoire des tendances, les agents du réseau international afin de développer des partenariats internationaux et d'étendre le réseau de clients des ICC ;
- établir des chèques mobilité internationale pour les porteurs de projet en rendant les ICC éligibles aux aides de l'Awex.

7. OPTIMALISER LE FINANCEMENT DE LA CULTURE

Pour optimaliser le financement de la culture, le PS propose de :

- affecter prioritairement les moyens nouveaux éventuels à l'éducation artistique et culturelle, à la création artistique et à la participation citoyenne ;
- offrir la faculté à Wallimage et Start d'octroyer des prêts à courts termes et à taux réduits à des projets culturels ;
- constituer un fonds culturel interdisciplinaire pour les nouvelles formes

de création, alimenté par une partie des moyens issus des droits de la copie privée ;

- encadrer et promouvoir le financement participatif (*crowdfunding*) culturel;
- apporter un soutien financier public aux plateformes de financement participatif valorisant les projets culturels belges (arts, information, citoyenneté, etc.) ;
- mettre en œuvre une réforme du système du *tax shelter* afin de recentrer le système vers un soutien aux producteurs et réalisateurs belges ;
- réfléchir à l'élargissement du *tax shelter*, éventuellement adapté, à d'autres secteurs culturels compatibles avec ce système.

PROJET - PROJET

MÉDIAS

L'univers médiatique est en bouleversement constant. La révolution numérique et technologique oblige les médias à des adaptations régulières. La « convergence technologique », le « tout au numérique », l'importance de l'écran font se rencontrer, parfois brutalement, des acteurs médiatiques venus d'horizons différents et de métiers différents. Cette situation génère des opportunités nouvelles mais aussi des tensions et des transformations de la sphère médiatique qui peuvent altérer la qualité et le pluralisme de l'information, la diversité culturelle et la viabilité des acteurs locaux.

Cette situation comporte un risque non négligeable d'épuiser les ressources et les énergies des protagonistes dans des conflits à répétition, alors même qu'arrivent des entreprises d'envergure internationale susceptibles de prendre une part décisive de la valeur et de l'audience. Et ce, au détriment de nos acteurs locaux qui fournissent une information de qualité et culturellement ancrée. Outre ces facteurs, les médias ne sont pas épargnés par la crise économique : les revenus publicitaires, ceux tirés des abonnements et de la vente sur les supports traditionnels sont de plus en plus incertains.

En outre, le succès des réseaux sociaux modifie les modes de production et de diffusion de l'information : le rôle de lien social que jouent les médias à l'égard du public s'en trouve affecté. L'information ne circule plus uniquement par les médias traditionnels, mais emprunte désormais aussi la voie des réseaux sociaux avec certaines conséquences sur la qualité et la vérification de l'information transmise (rumeur, information non-vérifiée, standards de déontologie pas toujours respectés...).

Par ailleurs, le numérique affecte toute la filière des médias : multiplication et dématérialisation des contenus, fin de la spécialité des réseaux et des terminaux par types de contenus, multiplication des écrans... La radio se retrouve sur le web, le web se retrouve en télévision... C'est désormais le temps des médias 360°.

Difficultés budgétaires, conflits entre acteurs locaux, arrivée de nouveaux opérateurs nationaux importants, convergence technologique, érosion du rôle du lien social des médias et personnalisation de l'information... Pour répondre à tous ces nouveaux défis, le PS propose de défendre les priorités suivantes :

- répondre aux mutations économiques du secteur pour maintenir la qualité, la pluralité de l'information et la diversité culturelle ;
- encourager et développer de nouveaux partenariats et de nouvelles initiatives ;
- promouvoir nos acteurs locaux et la diversité culturelle ;
- accompagner les professionnels face à la révolution numérique ;
- aider les citoyens face aux nouveaux modes de consommation des médias.

Compte tenu de l'évolution du secteur, les pouvoirs publics seront notamment appelés à jouer un rôle de médiateur, de régulateur ou encore de soutien.

Pour répondre à cette évolution, le PS propose de :

- donner au prochain Ministre en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), en charge de cette compétence, le titre de Ministre des médias dans le but de rencontrer l'évolution du paysage médiatique actuel et de lui conférer un rôle central en termes de médiation et de soutien au développement médiatique ;
- mettre en place un Comité de concertation des médias, composé notamment des représentants des différents médias tant publics que privés de la FWB et de représentant du Ministre des médias, destiné à instaurer un dialogue permanent notamment sur l'état de la scène médiatique, sur les tensions potentielles ou sur les collaborations à mettre en place ;
- mettre en place une Plateforme interfédérale des médias (PIM) rassemblant les différents ministres impliqués et conçue comme une structure de coordination des politiques concernant les acteurs du secteur des médias d'information ;
- développer l'Observatoire des médias, créé au sein de l'Observatoire des politiques culturelles, chargé notamment d'élaborer en toute indépendance un rapport annuel du monde des médias en FWB devant aider à l'action et à la prise de décisions publiques.

1. REPONDRE AUX MUTATIONS ECONOMIQUES DU SECTEUR POUR MAINTENIR LA QUALITE, LA PLURALITE DE L'INFORMATION ET LA DIVERSITE CULTURELLE

Difficultés financières, concurrence croissante, changement des modes de consommation des médias : le secteur médiatique doit lui aussi faire face à la crise économique et répondre aux nouveaux enjeux posés par le numérique. Pour maintenir une information et une programmation de qualité et diversifiée, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer afin d'accompagner les médias face à ces nouveaux défis et assurer le développement économique et social du secteur.

Face à ces défis, les médias de service public, la RTBF, les télévisions locales et TV5 Monde ont pour mission de toujours offrir au citoyen une information de qualité et une diversité de contenus produits et diffusés.

Pour continuer à développer le service public et permettre à celui-ci de faire face aux enjeux que rencontrent les médias, le PS propose de :

- pérenniser les valeurs de la RTBF, lui garantir les moyens financiers pour lui permettre de continuer à développer les missions du service public ainsi que pour préserver l'emploi, la qualité de l'information et la diversité des programmes proposés aux citoyens ;
- réaffirmer et garantir la faculté de la RTBF de développer ses activités et d'innover sur tous les types de support, c'est-à-dire sur le plus grand nombre de plateformes de distribution de contenus, en ce compris sur des services en ligne innovants, afin de rencontrer sa mission de service public garantissant l'accès du plus grand nombre à une offre qualitative de programmes diversifiés de service public, en conservant le mécanisme inscrit dans le contrat de gestion prévoyant l'alimentation

par la RTBF d'un fonds de soutien aux médias d'information les recettes nettes de publicité sous forme de *displays* autour des contenus écrits de son site d'information, qui dépassent un montant de 600.000 euros par an (indexés) ;

- plaider pour faire reconnaître cette faculté au niveau européen pour l'ensemble des services audiovisuels publics ;
- soutenir au niveau européen la capacité des Etats à définir leur politique audiovisuelle publique et soutenir financièrement le développement de leur service audiovisuel public afin de leur assurer une pleine indépendance et de garantir la diversité culturelle, la qualité et la diversité de l'information dans un système équilibré public/privé ;
- établir des règles européennes qui garantissent un accès direct au service public audiovisuel :
 - en facilitant l'accès du citoyen au service public, par exemple en prenant les dispositions nécessaires pour que le service public bénéficie d'une prééminence adéquate sur les guides de programmes, devenant ou restant ainsi « faciles à trouver » quel que soit le support ;
 - en garantissant l'accès au service public quel que soit le support de diffusion (télévision, ordinateur, *smartphones*...) ; ceci par exemple dans le but de favoriser l'accès gratuit à la radio par son téléphone portable alors qu'à l'heure actuelle de nombreux appareils obligent l'auditeur à passer par une technologie payante telle que le 3G ;
 - en garantissant que les ressources en fréquences « libérées » par la numérisation (dividende numérique) ne soient pas toutes affectées en priorité à des applications télécoms mais aux services publics audiovisuels afin de leur permettre de conserver les moyens techniques (bande passante, fréquences hertziennes...) indispensables à leur développement ;
- garantir que les distributeurs de services de médias audiovisuels (Belgacom, VOO, SNOW...) distribuent intégralement les services des radiodiffuseurs publics (chaines de télévision, de radio, offres de télévision de rattrapage) sans coupure, sans modification, ni ajout, afin de ne pas modifier les contenus proposés et de ne pas priver les radiodiffuseurs de ressources financières pour la production de nouveaux contenus ;
- examiner la possibilité de prévoir que tout distributeur de services de médias audiovisuels qui propose des fonctionnalités de vision différée des programmes (telles que pause, catch-up, VOD ou J-36 h) obtienne au préalable l'autorisation de l'éditeur concerné et le rémunère pour ces services afin de soutenir la production audiovisuelle en orientant les moyens obtenus par ces éditeurs vers la production audiovisuelle en FWB ;
- garantir le financement des télévisions locales et mener une réflexion globale sur leur développement face aux nouveaux modes de consommation des médias afin d'assurer leur pérennité et leur évolution ;

- proposer la contribution des câblodistributeurs bruxellois au financement des missions d'intérêt général, notamment les télé locales de la région, à l'instar de ce qui se fait en région de langue française ;
- pérenniser la dotation de TV5 Monde au nom de la défense, de la promotion de la langue française et des cultures francophones ;
- renforcer les collaborations de TV5 Monde avec les partenaires audiovisuels francophones.

Tout comme le service public, les acteurs privés font face aux défis de la numérisation et de la concurrence de nouvelles multinationales médiatiques. Pour défendre et maintenir la qualité et la diversité de l'information, le PS a toujours été attentif à accompagner les acteurs locaux privés qui doivent aussi faire face à ces défis.

Le PS propose donc de :

- continuer le développement de l'aide à la presse et éventuellement redéfinir si nécessaire, et en collaboration avec l'AJP (Association des journalistes professionnels) et les Journaux francophones belges (JFB), les critères d'octroi des aides à la presse (garantie d'indépendance des rédactions, protection et valorisation de l'emploi, communication des données nécessaires au travail de l'Observatoire des médias, publication des avis du Conseil de déontologie journalistique,...) ;
- plaider au niveau européen pour élargir le taux de TVA réduit, valable aujourd'hui pour les éditions de journaux papiers et PDF, aux nouveaux médias ;
- accroître le recours aux formats numériques de presse dans le cadre des opérations de lecture de la presse (« Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe ») dans les écoles et encourager les éditeurs de presse à développer des outils pédagogiques de formation et d'éducation aux médias, notamment dans le cadre de partenariats ;
- développer la communication institutionnelle des pouvoirs publics par la presse écrite ;
- soutenir le maintien de l'effectif journalistique dans l'agence de presse nationale Belga.

En outre, pour répondre au défi de la qualité de l'information, toujours plus difficile à remplir dans un monde médiatique où l'information circule de plus en plus vite, le PS propose de :

- pérenniser le fonds pour le journalisme avec un renforcement progressif de ses moyens ;
- renforcer et développer, notamment en termes d'ouverture aux nouveaux médias web, le fonds pour le journalisme ;
- mettre en valeur la photographie de presse et la revalorisation du métier de photographe notamment en faisant respecter les tarifs proposés pour l'achat

de photographies de presse et la rétribution en droits d'auteur ainsi qu'en imposant la mention du nom du photographe sous chaque image ;

- constituer un fonds de soutien aux médias d'information alimenté par une partie des moyens issus des droits de la copie privée ;
- rendre obligatoires l'assurance en responsabilité civile pour les journalistes professionnels en vue de prévenir les risques liés à l'investigation, et l'assurance en responsabilité professionnelle et défense en justice afin d'éviter que le procès ne puisse constituer une arme économique pour faire pression pour la diffusion de certaines informations ;
- promouvoir, dans l'ensemble des médias, un statut de rédaction permettant le respect de l'indépendance journalistique, la clarification de la ligne rédactionnelle et des droits et responsabilités des rédacteurs en chef notamment.

2. ENCOURAGER ET DEVELOPPER DE NOUVEAUX PARTENARIATS ET DE NOUVELLES INITIATIVES

Face à l'arrivée de nouvelles entreprises médiatiques multinationales, les pouvoirs publics se doivent de favoriser de nouveaux partenariats entre l'ensemble des acteurs afin d'éviter d'épuiser les ressources financières et humaines dans des conflits et rivalités stériles.

Le PS propose donc de :

- soutenir par des investissements appropriés les partenariats permettant de créer une offre plurielle de qualité, centrée sur les attentes des publics locaux ;
- soutenir la mise en œuvre de la radio numérique terrestre permettant de renforcer le confort d'écoute, d'offrir un plus grand nombre de radios (dont des radios aujourd'hui locales) sur l'ensemble du territoire et de maintenir l'attrait pour le média radio à l'heure du numérique, tout en veillant à l'existence d'émetteurs locaux ;
- favoriser l'émergence d'un pôle « multimédia », dans la philosophie des pôles de compétitivité wallons, destiné à stimuler par des appels à projets et par la mise en réseaux des expériences de chacun la création et l'innovation dans les métiers du web et de l'image afin d'accompagner les médias et ses professions face à la mutation technologique et face à la concurrence des multinationales médiatiques ;
- préserver, au niveau belge et européen, les bandes de fréquences et canaux nécessaires à la diffusion gratuite de services de radio et de télévision numériques ;
- développer de meilleurs partenariats entre les différents acteurs producteurs d'informations locales (télévisions locales, RTBF, services publics communaux, opérateurs culturels,...), afin de renforcer la diffusion d'informations locales sur internet ;
- encourager le développement d'un « kiosque numérique », plateforme numérique de consultation et d'achat de contenus rassemblant les

différents titres de presse francophones, par exemple le développement de « Go press » ;

- assurer la mise en œuvre de l'article 17 du contrat de gestion de la RTBF qui vise à développer une plateforme numérique permettant la mise à disposition de contenus audiovisuels, spécialement informatifs ou documentaires, à destination des professeurs et des élèves ;
- créer une plateforme de vidéo à la demande (VOD) numérique commune aux différents opérateurs et éditeurs afin de limiter les coûts de son développement et de renforcer la visibilité d'une offre de contenus informatifs et culturels de la FWB ;
- concrétiser des partenariats opérationnels entre la RTBF et les télévisions locales afin d'optimiser les ressources disponibles et d'établir des synergies et des échanges tant sur le plan du matériel que des contenus, dans le respect du projet éditorial de chacun des partenaires, des missions respectives, des règles déontologiques et des statuts des personnels ;
- créer une formation interuniversitaire « industries culturelles et créatives » ;
- développer l'organisation, avec les acteurs concernés, des salons de formations aux métiers culturels, audiovisuels et artistiques en ce compris leur volet numérique, en vue de susciter des rencontres accrues entre les formateurs, les industries culturelles et créatives, les créateurs et les bailleurs de fonds éventuels ;
- développer des portails Internet communs avec les secteurs culturels ou renforcer les initiatives existantes telles que www.numériques.be dans le but d'accroître la visibilité des initiatives et des réalisations des acteurs de la FWB en matière culturelle et audiovisuelle et de maximiser leur accessibilité aux publics.

3. PROMOUVOIR NOS ACTEURS LOCAUX ET LA DIVERSITE CULTURELLE

Face à la globalisation et aux multiples possibilités d'accès engendrées par la révolution numérique, pour défendre le pluralisme de l'information et la diversité culturelle, il est essentiel de miser sur le local et de mettre en avant les réalisations de nos acteurs locaux, notamment en développant des moyens de diffusion sur tous les types de supports qui leur permettent de rencontrer tous les publics.

Le PS propose de :

- réaffirmer et redéployer, à l'heure du numérique et de la multiplication des supports, les principes repris dans la Convention UNESCO, plus particulièrement le droit pour les Etats de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques appropriées pour la protection et la promotion de la diversité culturelle, notamment par le soutien à l'édition, la production et la diffusion de contenus, quel que soit le support utilisé (télévision classique, à la demande, internet...) ;

- continuer à promouvoir et à adapter les mécanismes et dispositifs de soutien à la création, à la production et à la diffusion de contenus culturels (soutien à la création, à la production et à la diffusion,...) qui permettent de matérialiser cette diversité culturelle ;
- veiller à la juste rétribution des ayants-droits pour soutenir la création ;
- promouvoir la langue française dans les différents médias et encourager la participation active de la FWB et de la Cocof dans les instances qui défendent la francophonie et le respect de la diversité culturelle ;
- développer et encourager la concertation avec les services publics européens afin de favoriser des partenariats et des coproductions européennes ;
- pérenniser les différentes ressources dévolues aux partenariats en matière de création radiophonique (fonds « du côté des ondes », collaborations avec l'Atelier de création sonore radiophonique, etc.) ;
- poursuivre l'optimisation du plan de fréquences pour continuer le développement de la diversité radiophonique et des radios privées ;
- encourager la production de contenus audiovisuels de flux (programmes de divertissement, jeux...) mettant en valeur nos talents, notre patrimoine social, économique et culturel ;
- pérenniser le fonds conjoint entre la FWB et la RTBF pour les séries belges afin de développer et promouvoir la production de séries télévisuelles belges ;
- miser sur les industries culturelles et les opérateurs actifs et innovants dans le domaine audiovisuel (tels que Wallimage, Wallonie-Bruxelles Image, Keywall/Dreamwall, le pôle audiovisuel de Liège, Technocité à Mons, St'art, TWIST, etc.) afin de stimuler la création, l'innovation, le partage d'expérience et l'accompagnement face aux mutations technologiques ;
- étendre l'action de la SONUMA (en charge la préservation, la numérisation et la commercialisation du fonds d'archives télévisuelles et radiophoniques de la RTBF) aux archives des télévisions locales et de la Cinémathèque de la FWB et développer son rôle de promotion et de valorisation de ses contenus tant en Belgique qu'à l'étranger afin de mettre en valeur ce patrimoine ;
- renforcer la diffusion et la mise en valeur dans les catalogues de télévision de rattrapage, de VOD et de la SVOD (vidéo à la demande avec abonnement) des œuvres de la FWB.

4. AIDER LES PROFESSIONNELS FACE A LA REVOLUTION NUMERIQUE

En termes de formation, le PS propose de :

- encourager et favoriser l'accès à la formation continue de tous les professionnels du secteur des médias ;
- renforcer l'accès à la formation continue des journalistes, par la création

d'un fonds pour la formation continue des métiers de l'information, fonds qui sera alimenté chaque année, et la création d'un Centre de formation continue des journalistes (associant les écoles de journalisme, les associations des éditeurs de presse, l'Association des journalistes professionnels, le Conseil de déontologie journalistique et les éditeurs audiovisuels) ayant pour objectif de former les journalistes aux nouvelles techniques et de leur permettre de répondre aux évolutions et aux adaptations nécessaires de leurs métiers engendrées par les nouveaux modes de consommation des médias et la convergence des supports médiatiques ;

- soutenir les initiatives de formation continue développées par les organisations agréées par la FWB visant à la formation des professionnels et à l'accompagnement des projets, avec une attention particulière aux questions d'innovation dans l'écriture confrontée aux défis du numérique.

5. ACCOMPAGNER LES CITOYENS FACE AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION DES MEDIAS

Les évolutions technologiques représentent une formidable opportunité pour l'accès au plus grand nombre d'une information de qualité. Si l'information de qualité existe toujours, elle peut être aujourd'hui noyée au sein de la masse d'informations que permettent de faire circuler très facilement les nouvelles technologies. Le bon accès de tous à une information de qualité suppose également que le public auquel cette information est destinée, puisse se saisir de cette information et disposer des clés pour pouvoir faire le tri.

Concernant l'éducation aux médias, le PS propose de :

- poursuivre et renforcer la politique d'éducation aux médias par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) dans l'enseignement, en dehors du cadre scolaire et tout au long de la vie afin que chaque citoyen puisse avoir accès aux dispositifs d'éducation aux médias et notamment de réduire par là la fracture numérique ;
- stimuler les collaborations entre les acteurs de terrain pour des actions concertées en éducation aux médias (RTBF, télévisions locales, centres de ressources en éducation aux médias, centres culturels, Point Culture, associations de jeunes, associations de parents, opérateurs d'éducation permanente, cinémathèques...) ;
- intégrer l'éventail de compétences définies par le CSEM nécessaires à l'éducation aux médias et à l'exploitation pédagogique des médias et des technologies de l'information et de la communication dans les programmes d'éducation et de formation, notamment dans l'enseignement ;
- inscrire un cours d'éducation aux médias dans la formation initiale et continue des enseignants, des journalistes et des professionnels des médias, afin qu'ils puissent intégrer ce facteur et mettre en œuvre ces compétences dans le futur exercice de leur métier ;
- développer la recherche en éducation aux médias et en maîtrise des

outils médiatiques.

Accompagner le public au sein de l'univers de l'information et donc des réseaux et des plateformes numériques de plus en plus destinés à diffuser l'information, suppose également de promouvoir certaines règles. La société médiatique virtuelle doit en effet, comme c'est le cas pour les médias disponibles sur des supports plus traditionnels, pouvoir rencontrer plusieurs standards comme le respect de la diversité et des principes démocratiques. Protéger les utilisateurs contre certains dangers des nouveaux modes et moyens de communication apparaît également essentiel.

Pour répondre à ces objectifs, le PS propose de :

- réfléchir à l'adoption d'une « loi gomme » sur les réseaux sociaux afin de protéger le public, et en particulier les mineurs, en permettant aux utilisateurs des réseaux sociaux de retirer et d'effacer des contenus postés sur le site internet d'un réseau social ou d'une application, en prévoyant une période de transition pour l'adaptation des services concernés ;
- maintenir les mécanismes et les standards de protection de la vie privée face au développement des nouveaux médias ;
- promouvoir la diversité culturelle dans les médias, en assurant la présence des minorités et le traitement de l'information relative à celles-ci ;
- développer l'accessibilité des programmes télévisés aux personnes malvoyantes et malentendantes en sous-titrant une part significative des programmes télévisés ;
- encourager la labellisation « Anysurfer » des sites internet ;
- pérenniser le « Plan d'action pour la diversité et l'égalité » qui permet de dégager un baromètre de la diversité et de l'égalité dans les médias et un guide des bonnes pratiques ;
- rendre obligatoires la modération des forums et l'identification renforcée sur les forums et plateformes d'expression et de participation liées aux médias afin d'encourager le débat citoyen et de décourager l'expression de certaines pratiques et propos illégaux que peut encourager l'anonymat.

Par ailleurs, en termes d'autorégulation du secteur et de déontologie journalistique, le PS propose de :

- renforcer le rôle du Conseil de déontologie journalistique en améliorant la visibilité de ses avis afin de favoriser l'autorégulation du secteur et que le public puisse se saisir plus aisément des standards de déontologie que suppose une information de qualité.

SPORT

Selon une étude Eurobaromètre de 2009, seulement 50% de notre population pratique un sport « régulièrement » ou « avec une certaine régularité ». Pour permettre à l'ensemble de la population de pratiquer un sport dans les meilleures conditions et de bénéficier ainsi des bienfaits du sport, le PS s'engage à défendre les priorités suivantes :

- développer la pratique sportive ;
- permettre à chaque citoyen de pratiquer son sport ;
- reconnaître et soutenir les bienfaits du sport ;
- promouvoir les comportements éthiques.

1. DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE

Certains publics ont davantage tendance à pratiquer moins de sport : personnes handicapées, citoyens aux revenus modestes, femmes, personnes plus âgées...

Pour lutter contre ces déterminismes sociaux qui freinent la pratique sportive, et réparer la fracture socio-sportive, le PS entend :

- réinstaurer les chèques sports pour les publics fragilisés économiquement ;
- garantir une offre sportive ouverte à tous (personnes handicapées, personnes âgées...) en tenant compte de cette dimension dans l'aménagement, la rénovation ou la construction des nouvelles infrastructures subsidiées par les pouvoirs publics ;
- adopter une législation afin d'encadrer le dispositif « été-sports » afin notamment d'objectiver les critères d'attribution des subsides aux associations bénéficiaires ;
- rendre accessibles les stages Adeps et les stages « été-sports » aux personnes handicapées et leur y réserver des places ;
- élargir l'offre de stages Adeps et « été-sports » à de nouveaux sports (Kin-Ball, BMX, Tchoukball,...) correspondant à l'évolution des aspirations des adolescents ;
- revoir le socle de compétences « sport » dans l'enseignement afin de mieux cibler les objectifs du sport scolaire, à savoir : donner le goût du sport aux élèves, donner un aperçu de l'éventail des différents sports et surtout amener les élèves à pérenniser une pratique sportive en dehors et après l'école. De ce point de vue, le rôle du professeur d'éducation physique devra être primordial pour la détection et l'orientation des élèves pour le sport hors du cadre scolaire ;
- créer un label « école sportive » valable un an récompensant les écoles qui répondent à plusieurs critères de qualité en matière de pratique sportive.

En ce qui concerne les infrastructures subsidiées, le PS plaide pour :

- intégrer les subventions aux infrastructures sportives locales dans le système du droit de tirage reprenant l'ensemble des subsides destinés aux

communes et permettant une répartition des subsides sur une base objective et pluriannuelle (cf aussi chapitre pouvoirs locaux) ;

- soutenir, par le biais d'enveloppes spécifiques avec financements régionaux majorés, dans le cadre de ce droit de tirage, les démarches supracommunales pour certaines grandes infrastructures (piscines, patinoires, halls sportifs...) afin de mieux organiser le territoire sportif dans une logique qui dépasse les seuls intérêts communaux.

En outre, concernant les infrastructures, le PS propose également de :

- inclure dans les plans d'occupation des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés³⁰ des créneaux horaires à destination du sport de troisième et quatrième âge ;
- soutenir activement l'accès aux infrastructures scolaires sportives en dehors des temps habituels d'utilisation, et notamment au travers des dispositifs des centres sportifs locaux intégrés ;
- prévoir lors de la conception des futures infrastructures sportives scolaires la faculté d'accéder à ces infrastructures sans devoir entrer dans l'école afin de permettre une utilisation plus facile de ces infrastructures ;
- favoriser la pratique de proximité et de quartier notamment en développant des infrastructures sportives de quartier accessibles à tous, de type fitness dans les parcs et sur les places, rampes de skate-boards, terrains multisports de quartier, permettant de désengorger en partie l'occupation des centres sportifs et de favoriser la pratique sportive de proximité et quotidienne.

2. PERMETTRE A CHAQUE CITOYEN DE PRATIQUER SON SPORT

Les programmes sportifs poussent parfois le sportif vers des pratiques sportives qui ne sont ni adaptées à son développement physique ou personnel, ni à ses aspirations individuelles. A chaque individu, à chaque stade de développement son sport.

Pour répondre à ces défis, le PS propose de :

- intégrer ce facteur d'individualisation dans les formations des entraîneurs et encadrants certifiées par l'Adeps ;
- développer la formation de moniteurs spécialisés pour la pratique sportive handisport au sein des formations certifiées par l'Adeps ;
- valoriser les métiers du sport et l'encadrement sportif notamment par la reconnaissance du statut des encadrants du sport ;
- développer l'accompagnement des espoirs sportifs par une collaboration renforcée entre les secteurs de l'enseignement obligatoire, supérieur et

³⁰ Est considéré comme centre sportif local intégré, le centre sportif local qui, outre les infrastructures sportives, regroupe des infrastructures sportives à usage scolaire.

universitaire et de la formation professionnelle en vue d'offrir aux espoirs sportifs un cadre d'aménagements permettant de combiner projet sportif et projet d'études ou de formation ;

- offrir aux sportifs de haut niveau les services et les outils leur permettant de s'inscrire dans une dynamique de double carrière (projet sportif et projet socio-professionnel) visant à faciliter le développement de compétences en dehors du sport et à favoriser leur future insertion professionnelle, notamment par le travail de la Cellule Ariane dont la mission est de guider les sportifs de haut niveau dans le monde de la formation et de l'emploi.

3. RECONNAITRE ET SOUTENIR LES BIENFAITS DU SPORT

La pratique sportive est une source de développement personnel et d'apprentissage de facultés qui dépassent le simple cadre sportif (santé, bien-être, confiance en soi...).

Pour reconnaître ces bienfaits et les concrétiser dans la pratique, le PS entend :

- développer les programmes de sensibilisation à la pratique sportive et au bien-être par le sport ;
- soutenir les projets locaux d'insertion et réinsertion, y compris professionnelle, par le sport tels que par exemple le projet Emergence à Ixelles qui vise à l'intégration des jeunes dans la société et qui intègre un volet sportif.

4. PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS ETHIQUES

Pour promouvoir les comportements éthiques tant sur qu'en dehors du terrain, le PS propose de :

- mettre en place un Comité d'éthique sportive chargé de mettre à jour de façon régulière le code d'éthique sportive applicable en Fédération Wallonie-Bruxelles, émettre des avis et propositions sur les questions éthiques, de fair-play et de déontologie en matière de sport, promouvoir des activités de terrain en matière d'éthique et assurer une fonction de veille des initiatives existant en Belgique et à l'étranger, mettre en place une politique d'éducation à l'éthique sportive dans les écoles primaires et secondaires notamment par le cours d'éducation physique ;
- imposer la désignation d'une personne ou structure en charge des questions éthiques au sein de chaque fédération sportive reconnue (cette structure pouvant être mutualisée et intégrée, par exemple au sein de l'AISF, l'Association Interfédérale du Sport Francophone) ;
- pérenniser le prix annuel de l'éthique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles et encourager à la diffusion de cette dynamique à l'échelon local ;
- instaurer une clause de responsabilité pour les bénéficiaires de subventions publiques sportives en vue de les encourager à déployer des actions préventives et pédagogiques ;

- organiser une campagne visant à promouvoir le rôle de l'arbitre et son importance pour le sport ;
- poursuivre la lutte et la prévention à l'égard du dopage en assurant un suivi et en évaluant le décret de 2011 relatif à la lutte contre le dopage ;
- encourager, en partenariat avec les pays européens, la prise en compte et le respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression, des conditions sociales et environnementales lors de la candidature et in fine de l'attribution d'évènements sportifs à dimension internationale (coupe du monde, jeux olympiques,...).

PROJET - PROJET - PROJET

JEUNESSE

En contact direct avec des milliers de jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les acteurs du secteur de la jeunesse disposent de leviers essentiels d'interaction avec ce public. Les informer, les accompagner dans leur projet, les guider dans leurs parcours et contribuer, ainsi, à une éducation non-formelle acquise sur une base volontaire constitue le noyau de leur travail quotidien.

Leurs actions favorisent concrètement l'émancipation des jeunes et leur participation active à la société. Il est donc essentiel de pouvoir soutenir ces actions et de les valoriser.

Pour répondre à ces objectifs, le PS propose de défendre les priorités suivantes :

- développer une politique « jeunesse » de qualité ;
- permettre aux acteurs de remplir efficacement leurs missions ;
- mettre en valeur les actions des jeunes et des acteurs de la jeunesse ;
- placer la citoyenneté et la démocratie au cœur de la politique de jeunesse ;
- encourager la mobilité internationale des jeunes.

1. DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE JEUNESSE DE QUALITE

La vocation des associations de jeunesse est d'offrir un espace d'accueil de proximité aux jeunes. Toutefois, aujourd'hui, de nombreux jeunes n'ont aucun accès aux maisons et centres de jeunes. Afin de mieux déployer la politique de jeunesse, le PS propose la mise en œuvre de l'évaluation prévue dans le décret et la révision, en étroite concertation avec le secteur, des différents dispositifs législatifs.

Pour le PS, la révision du décret devra répondre aux objectifs suivants :

- déterminer des critères objectifs pour l'octroi de subventions afin de permettre d'améliorer la couverture des maisons et centres de jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles en octroyant la priorité aux communes à l'indice socio-économique peu élevé ;
- répondre à la nécessaire professionnalisation du secteur (quotas de jeunes au sein des conseils d'administration, formations des encadrants, utilisation des nouvelles technologies...).

2. PERMETTRE AUX ACTEURS DE REMPLIR EFFICACEMENT LEURS MISSIONS

Les encadrants et les acteurs de terrain qui « font au quotidien la politique jeunesse » rencontrent de nombreux obstacles dans l'accomplissement de leurs missions : rédaction de nombreux rapports, lourdeurs administratives...

Afin de permettre aux acteurs d'être davantage sur le terrain, dans leur rôle d'encadrement et d'accompagnement des jeunes, le PS propose de :

- pérenniser les aides financières aidant à la mise en conformité des infrastructures accueillant les jeunes et déterminer des critères objectifs pour leur répartition ;
- garantir un taux d'encadrement adapté aux organisations de jeunesse, notamment par la collaboration avec le secteur de l'enseignement ;
- permettre aux associations de jeunesse de pouvoir bénéficier des infrastructures scolaires dans le cadre de leurs activités ;
- se pencher sur les formations nécessaires aux encadrants vu la professionnalisation du secteur et la complexification des tâches afin de leur permettre d'accomplir au mieux leur travail (utilisation des nouvelles technologies, recherche de financement...) ;
- simplifier la grille d'écriture des plans quadriennaux, c'est-à-dire les plans que doivent rendre les organisations de jeunesse à l'administration ;
- faciliter le développement de projets intersectoriels (santé, jeunesse, aide à la jeunesse, éducation aux médias...) à destination des jeunes en permettant aux opérateurs d'introduire un dossier unique, évalué et contrôlé de manière conjointe entre les administrations.

3. METTRE EN VALEUR ET PROMOUVOIR LES ACTIONS DES JEUNES ET DES ACTEURS DE LA JEUNESSE

Afin de permettre une meilleure valorisation et visibilité des nombreuses actions positives menées par les jeunes et les acteurs de terrain, le PS propose de :

- soutenir la création d'un site internet général interactif, contenant notamment une web TV, pour et avec les jeunes proposant un agenda des animations, des présentations de l'ensemble des associations agréées et d'initiatives relatives à des thématiques telles que la santé, la consommation responsable, le soutien aux initiatives jeunes, la mobilité, la coopération... ;
- développer les technologies de l'information et de la communication des associations de jeunesse afin de leur permettre de toucher le plus de jeunes possible par les nouveaux médias ;
- prendre en compte les résultats du premier baromètre « jeunes » du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) et promouvoir, plus particulièrement à travers les médias de service public, toute la jeunesse dans sa diversité et ses facettes (jeunes professionnels, étudiants...).

4. CITOYENNETE ET DEMOCRATIE : DEUX ELEMENTS ESSENTIELS D'UNE POLITIQUE DE JEUNESSE

La voix des jeunes doit être entendue et il faut leur donner les moyens de s'exprimer. Il est essentiel de promouvoir cette parole des jeunes dans un objectif de développement de leur citoyenneté active et dans le cadre des principes démocratiques que nous défendons.

Pour répondre à cet objectif, le PS propose de :

- soutenir la conception d'outils visant à développer la citoyenneté et la participation des jeunes ;
- veiller dans le cadre de l'évaluation, menée par l'Observatoire des politiques culturelles et par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, du décret instaurant le Conseil de la jeunesse en Communauté française à la bonne application du décret et en particulier au respect de sa mission d'assurer une représentation de la jeunesse, dans toute sa diversité ;
- soutenir davantage l'information des jeunes sur leurs droits et devoirs, pilier essentiel de la construction d'une parole des jeunes active et responsable, à travers notamment des campagnes de sensibilisation ;
- améliorer la participation des jeunes et des enfants à la vie locale, notamment à travers les conseils communaux d'enfants et les conseils communaux de la jeunesse ;
- développer, en collaboration avec les acteurs du secteur, l'éducation aux médias, la sensibilisation à l'utilisation citoyenne et responsable des réseaux sociaux et lutter ainsi activement contre le cyber-harcèlement.

5. ENCOURAGER LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES

La mobilité internationale des jeunes est un outil central pour l'épanouissement individuel. Le Bureau International Jeunesse (BIJ) est un service de la Fédération Wallonie-Bruxelles mis en place pour gérer différents programmes internationaux d'éducation non formelle destinée aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles.

Pour le PS et pour permettre au BIJ de remplir encore plus efficacement ses missions, le PS propose de :

- développer les campagnes de sensibilisation, envers les jeunes qui connaissent des difficultés, pour lever les freins psychologiques aux expériences à l'étranger et mettre en valeur les plus-values d'une expérience internationale et de la connaissance d'une autre langue en termes d'employabilité ;
- poursuivre les programmes suscitant l'esprit d'entreprendre chez les jeunes notamment le programme Entrechok visant à aider les jeunes dans la définition, l'amélioration et le perfectionnement de leur projet entrepreneurial ;
- encourager la mobilité des jeunes artistes non professionnels pour leur permettre de débiter leur carrière en suivant des formations complémentaires ou en leur donnant une possibilité de montrer leur talent dans des festivals à l'étranger.

PARENTALITÉ

Les besoins des familles en matière de santé ou de soutien au rôle parental sont en évolution constante. La précarisation grandissante suite à la crise économique, conjugué au boom démographique dans certaines zones de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont augmenté, ces dernières années les inégalités et les besoins d'accompagnement et de suivi social.

Les pouvoirs publics doivent proposer des solutions qui consacrent les droits, le bien-être et l'égalité de tous les enfants, qui tendent vers l'équité entre les parents et qui facilitent la vie des femmes et des hommes pour concilier vie privée et vie professionnelle et les accompagner dans leurs parentalités.

Il est également primordial de répondre aux situations de précarisation et d'appauvrissement des familles. Par ailleurs, les situations de détresse ou de maltraitance des enfants réclament de la collectivité une attention spécifique et un mode d'intervention rapide et coordonné. La politique d'accompagnement des parents mise en œuvre par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est alors un levier pour la lutte contre les inégalités et une plus grande égalité des chances dès le plus jeune âge. De nombreuses études scientifiques démontrent que l'intervention très précoce auprès des familles les plus vulnérables joue un rôle considérable dans l'amélioration du développement intellectuel et socio-affectif des enfants. L'enjeu est de créer de futures générations de citoyens épanouis et capables de prendre leur avenir en mains.

1. REPONDRE A LA DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Plus on agit tôt auprès des enfants et des familles, plus on a de chance de rétablir les conditions d'épanouissement et d'égalité des chances. Selon une étude anglo-saxonne, 1 dollar investi dans la petite enfance en danger permettra d'économiser près de 12 dollars une fois que ce jeune aura atteint l'âge adulte³¹. L'accompagnement de la femme enceinte, du nourrisson et de l'enfant en lien avec sa famille constitue un outil important de promotion de l'égalité et de justice sociale. Pourtant, la précarisation grandissante liée à la crise économique, conjugué au boom démographique dans certaines zones de la FWB, ont démultiplié les besoins d'accompagnement et de suivi social.

1.1. ACCROITRE L'ACCÈS AUX SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

Pour le PS, il est donc nécessaire, afin d'enrayer le risque de reproduction des précarités entre générations, d'accroître l'accès aux services médico-sociaux d'accompagnement des parents en renforçant l'offre de l'ONE et des services agréés avant, autour et après la naissance.

Le PS propose de :

- tenir compte du boom démographique dans la programmation des services qui accompagnent les parents et futurs parents;

- promouvoir les équipes d'interventions prénatales qui suivent les futures mères dans une situation précaire afin de renforcer le lien parental ;
- promouvoir les équipes d'interventions prénatales qui suivent les futures mères dans une situation précaire afin de renforcer le lien parental ;
- préciser les modalités de collaboration entre l'ONE, les CPAS et FEDASIL pour la prise en charge des familles en séjour précaire, particulièrement pour les femmes enceintes et les soins pédiatriques ;
- renforcer l'offre de Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE).

1.2. RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS MALTRAITÉS

La maltraitance des enfants constitue une problématique sociale sensible qui réclame de la collectivité une attention particulière. La prévention et la prise en charge de l'enfance maltraitée sont assurées en particulier par les équipes « SOS Enfants ». Cependant, il est essentiel que tous les professionnels de l'enfance soient sensibilisés au dépistage des situations de maltraitance, qu'elle soit physique ou psychologique. En effet, les conséquences de cette maltraitance sont lourdement préjudiciables à l'enfant tant dans l'immédiat que pour son développement physique et psychologique. Une attention toute particulière doit être réservée aux enfants en bas âge vu leur très grande fragilité.

Le PS propose de :

- renforcer les collaborations entre l'ONE et l'aide à la jeunesse par des référentiels communs, notamment des formations continues communes aux deux secteurs ;
- renforcer l'accueil d'urgence pour les enfants maltraités ;
- développer l'information et la sensibilisation des professionnels de l'enfance, et des parents ;
- mieux informer le grand public et les médias sur l'offre de services disponibles tant en matière de soutien à la parentalité qu'en matière d'aide spécialisée ;
- soutenir, au sein de l'ONE, le processus de création de fonctions de deuxième ligne spécialisées pour épauler les professionnels de première ligne confrontés à des situations d'enfants en danger ;
- évaluer de manière intersectorielle et participative le décret de 2004 relatif à l'enfant victime de maltraitance et le cas échéant le modifier.

2. SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR RÔLE D'ÉDUCATION

La qualité de la relation parent/enfant dès les premières semaines de la vie est essentielle pour le développement de l'enfant. Dans un souci d'assurer l'égalité des chances entre tous les enfants, il est dès lors nécessaire de soutenir et d'accompagner les familles afin qu'elles puissent offrir à leurs enfants un cadre aussi épanouissant que possible. Pour le PS, il importe de soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif.

Le PS souhaite :

- développer les actions de soutien aux parents ;
- soutenir les lieux de rencontre enfants-parents ;
- améliorer l'information sur les services existants d'aide aux parents, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir ;
- organiser des espaces d'accompagnement des parents, le plus tôt possible, en portant une attention particulière à des dispositifs spécifiques pour les parents d'adolescents ;
- évaluer l'opportunité de créer une ligne verte « Allo parents » où des opérateurs spécialisés en matière de petite enfance et de parentalité pourront répondre, 7jours/7 aux questionnements des parents.

3. SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC AUX DROITS DE L'ENFANT

L'information relative aux principes de la Convention internationale des droits de l'enfant doit toucher le grand public et tout particulièrement les enfants.

Le PS veut :

- faire connaître les droits de l'enfant et favoriser la réflexion à leur égard, notamment dans le cadre de la journée des droits de l'enfant et par des animations dans les écoles ;
- veiller à ce que les communications et les informations sur les droits de l'enfant soient traduites en langage compréhensible par les enfants ;
- soutenir l'organisation de campagnes d'information visant à améliorer la connaissance des droits de l'enfant pour le grand public et optimiser les actions d'information et de promotion des droits de l'enfant en impliquant les différents acteurs communautaires et régionaux.

AIDE À LA JEUNESSE

La crise touche de plein fouet les populations les plus fragiles. Il appartient aux pouvoirs publics de développer des politiques de réduction des inégalités sociales, éducatives et économiques. Le secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse, comme celui de l'aide sociale générale, est à la fois le réceptacle de ces inégalités et un levier privilégié pour les contrer.

Pour le PS, chaque enfant, chaque jeune doit disposer des chances égales d'émancipation. C'est pourquoi le respect des droits de l'enfant doit être l'étalon de toutes les politiques touchant les enfants et les jeunes. Le PS défendra les principes suivants :

- la priorité à la prévention ;
- le maintien, autant que faire se peut, des enfants dans leur milieu de vie; conformément à la Convention internationale des Droits de l'Enfant ;
- le soutien aux parents ou aux personnes qui éduquent l'enfant ;
- la priorité à une approche sociale et éducative (déjudiciarisation) ;
- le droit de vivre conformément à la dignité ici et maintenant et de disposer de perspectives réelles d'avenir ;
- l'égalité d'accès aux services dispensés par l'aide à la jeunesse (le droit à l'aide spécialisée).

Le PS accorde une importance particulière à la qualité des interventions envers les enfants en difficulté et en danger et les mineurs délinquants. C'est pourquoi les socialistes insistent sur l'adéquation et la précocité de ces interventions.

Pour concrétiser cette ambition, le PS propose de défendre les priorités suivantes :

- soutenir la prévention et agir sur les causes d'exclusion sociale ;
- garantir une aide adéquate et rapide aux jeunes en danger et aux enfants maltraités;
- assurer une prise en charge éducative à chaque jeune délinquant ;
- développer les synergies et les articulations entre tous les secteurs au service des enfants et des jeunes.

1. DEVELOPPER LA PREVENTION ET AGIR SUR LES CAUSES D'EXCLUSION SOCIALE

Le PS réitère l'importance de lutter contre les causes d'exclusion sociale et familiale. Il agira en faveur du déploiement d'une politique de prévention concertée. Il consolidera les actions de prévention dans les quartiers défavorisés et développera des politiques territoriales de prévention en collaboration avec les autres secteurs.

Le PS propose de :

- apporter des réponses transversales et concertées par rapport aux difficultés spécifiques des jeunes de 16 à 25 ans dans la phase particulièrement délicate de transition entre l'adolescence et l'âge adulte :

- en envisageant de réviser la législation relative aux aides en milieu ouvert (AMO) afin de leur permettre de poursuivre l'accompagnement des jeunes jusqu'à 25 ans (pour 18 ans actuellement, voire 20 ans si l'aide est sollicitée avant 18 ans) et afin d'assurer un travail de transition vers les services pour adultes ;
- en développant des initiatives de travail intersectoriel telles que les « maisons de l'adolescent » afin d'apporter une réponse globale et intégrée, notamment aux jeunes de 16-25 ans par exemple la reconversion de services de type centre de jour, des services d'aide et d'intervention éducative (SAIE), voire d'AMO. Le secteur de l'aide à la jeunesse serait le socle de ces dispositifs intersectoriels, allant du « généraliste », à savoir les services de l'aide à la jeunesse (SAJ), vers le « spécialiste », à savoir la santé mentale, la psychiatrie, l'aide juridique... ;
- développer les dispositifs d'actions concertées autour des jeunes en difficulté et dont les problématiques sont à la lisière de différents secteurs (aide à la jeunesse, enseignement, santé mentale, handicap, petite enfance...) :
 - en consolidant les dispositifs locaux d'accrochage scolaire et en organisant un recueil systématisé des problématiques rencontrées et des solutions proposées qui seront transmises vers une instance faitière rassemblant des représentants des partenaires concernés (dont les administrations concernées) ;
 - en développant des dispositifs de « co-éducation » qui stimulent le partenariat entre le monde scolaire (de la maternelle au secondaire), l'environnement social et les familles, en référence au modèle conçu par l'université de Mons ;
- renforcer les synergies entre l'aide à la jeunesse et le secteur de la petite enfance afin d'apporter un soutien à la parentalité, en permettant aux familles concernées de bénéficier de places dans les crèches pour leurs enfants accompagnés par l'aide à la jeunesse, compte tenu de l'importance de la fonction sociale et éducative des milieux d'accueil de la petite enfance pour les jeunes enfants.

2. GARANTIR UNE AIDE ADEQUATE ET RAPIDE AUX JEUNES EN DANGER ET AUX ENFANTS MALTRAITES

Pour le PS, chaque enfant maltraité, chaque jeune en danger ou en difficulté grave, doit pouvoir disposer d'une aide spécialisée adaptée. Il faut donc veiller à ce que les services proposés soient identiquement disponibles et équitablement fournis aux jeunes. Or, aujourd'hui, force est de constater que des inégalités subsistent dans l'équipement des différents arrondissements.

Le PS propose donc de mobiliser le secteur de l'aide à la jeunesse autour de cet objectif d'équité, de qualité et d'efficience en redéployant l'offre de services au bénéfice de tous les jeunes en danger et en difficulté, selon des critères de programmation, objectivés.

Cette évolution de l'offre de services s'appuiera sur les priorités suivantes :

- répartir équitablement les services agréés de l'aide à la jeunesse sur l'ensemble du territoire ;
- établir des critères de programmation fondés notamment sur le nombre de jeunes par arrondissement, un indice socio-économique et un indice d'accessibilité ;
- améliorer l'offre de services du secteur agréés de l'aide à la jeunesse en limitant la spécialisation des services et le nombre de catégories de services ;
- assurer une prise en charge prioritaire des enfants maltraités et des jeunes en danger, de ceux qui sont confrontés à des problématiques complexes et des publics les plus fragilisés pour éviter que ces mineurs en danger ne trouvent que difficilement des structures d'accueil ;
- simplifier drastiquement les obligations administratives et les modalités comptables des services agréés du secteur (modalités de calcul des subventions pour frais fixes de personnel, intégration des subventions relatives aux accords du non marchand dans les subventions ordinaires, ...) et de les stabiliser ensuite pour assurer une sécurité juridique.

Le PS propose également de réorganiser le secteur public de l'aide à la jeunesse (SAJ et Service de protection judiciaire (SPJ)) par les mesures suivantes :

- optimiser le management des SAJ et SPJ en désignant un chef de corps par arrondissement judiciaire réformé (7 arrondissements judiciaires au lieu de 13), parmi les conseillers et directeurs existants ;
- assurer une charge de travail équilibrée, à l'instar de ce qui se fait dans les hôpitaux, entre tous les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse, et leurs agents (assistants sociaux, personnel administratif) en fixant des normes de charge de travail ;
- soutenir les mandants dans leur recherche d'une solution rapide et adaptée pour les enfants maltraités et les jeunes en danger en attribuant à chaque SAJ et chaque SPJ un nombre de places réservées au sein des services agréés afin de leur permettre de gérer efficacement les ressources institutionnelles existantes.

3. ASSURER UNE PRISE EN CHARGE EDUCATIVE A CHAQUE JEUNE DELINQUANT

Suite à la dernière réforme de l'Etat, plusieurs nouvelles compétences seront désormais exercées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment les mesures relatives à la protection de la jeunesse, et en particulier la détermination des mesures à l'égard des jeunes qui ont commis ou sont soupçonnés d'avoir commis un fait qualifié d'infraction. Le PS saisit cette occasion pour réaffirmer sa volonté de défendre une vision de la protection de la jeunesse éducative et restauratrice.

Pour le PS, les possibilités de prises en charge doivent être diversifiées afin de pouvoir répondre à la situation de chaque jeune. Cet ensemble de prises en charge devra proposer des mesures allant de l'offre restauratrice (médiation, concertation en groupe...) au placement en institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ). Une attention particulière sera accordée à la prise en charge après l'IPPJ afin de favoriser la réinsertion sociale et/ou familiale du jeune.

Le PS propose de :

- développer une offre de prise en charge diversifiée, rapide et efficace afin d'éviter le sentiment d'impunité chez le jeune ;
- renforcer toutes les mesures alternatives au placement en IPPJ (médiation, prestations d'intérêt général, suivi intensif en famille ou dans le milieu de vie...) ;
- évaluer, dans un souci de cohérence institutionnelle, les mesures visant à la prise en charge des jeunes après le placement en IPPJ, c'est-à-dire l'accompagnement post-institutionnel, les prises en charge post-IPPJ réalisées par les SAIE, les prises en charge réalisées par les sections d'accompagnement, de mobilisation et d'observation, suivi éducatif intensif en famille, réalisé par le SPJ ;
- réorganiser les projets pédagogiques des IPPJ dont il apparait que la multiplicité ne répond actuellement pas aux besoins des jeunes :
 - en développant un projet pédagogique unique pour toutes les IPPJ fondé sur une prise en charge par étapes : phase de diagnostic et de réorientation, phase d'éducation, phase de réinsertion *extra muros* ;
 - en revoyant la durée de prise en charge afin que celle-ci réponde aux besoins d'éducation et de réinsertion de chaque jeune et ne soit plus fixée *a priori* dans les projets pédagogiques des services ;
- confier la prise en charge en hébergement des mineurs délinquants exclusivement aux IPPJ en généralisant dans toutes les IPPJ des sections à régime ouvert permettant la scolarisation extra-muros des jeunes.

4. DEVELOPPER LES SYNERGIES ET LES ARTICULATIONS ENTRE TOUS LES SECTEURS AU SERVICE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Il y a lieu de renforcer les synergies entre les administrations au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, entre les administrations et les organismes d'intérêt public, particulièrement l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), et entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions afin de développer une approche intégrée de l'enfance et de la jeunesse.

Pour atteindre cet objectif, le PS propose de :

- renforcer le dialogue et les partenariats avec les pouvoirs publics locaux et les opérateurs en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales :

- en développant un partenariat entre la Direction générale de l'aide à la jeunesse (DGAJ) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé (DGO5) du Service public de Wallonie et des synergies entre les secteurs qu'elles gèrent afin de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et de leurs familles ;
- en mettant en place une plateforme de concertation « Réduction des inégalités sociales » entre la DGAJ et la DGO5 qui organisera un dialogue structurel avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ;
- en développant des synergies avec les administrations bruxelloises compétentes en matière d'aide sociale et de santé mentale ;
- en poursuivant l'implémentation et la mise en œuvre du protocole de collaboration entre la DGAJ et les fédérations des CPAS ;
- améliorer les dispositifs organisant la concertation entre les acteurs concernés par la prise en charge des enfants maltraités ou suspectés d'être en situation de maltraitance :
 - en consolidant le partenariat entre l'aide à la jeunesse, l'ONE, les équipes SOS-Enfants, les services de santé mentale et les autorités judiciaires, conformément au protocole d'intervention entre le secteur médico-psycho-social et le secteur judiciaire ;
 - en mettant en place des procédures de collaboration formalisées entre les équipes SOS-Enfants et les SAJ/SPJ portant tant sur le diagnostic que sur la prise en charge.

Si chacun appelle de ses vœux la transversalité entre les administrations et les secteurs, force est de constater que l'organisation cloisonnée des secteurs et des administrations rend cette mutualisation très complexe. Les promoteurs de projets transversaux sont confrontés à des logiques et des réglementations différentes voire contradictoires.

Pour soutenir l'innovation sociale et lever les freins à la transversalité, le PS propose de :

- faciliter le développement de projets intersectoriels en permettant aux opérateurs d'introduire un dossier unique évalué en fonction de critères d'éligibilité concertés entre les administrations et contrôlé de manière conjointe avec des critères communs ;
- recentrer la catégorie de services agréés appelée « projets pédagogiques particuliers » sur des projets innovants ou des projets transversaux et intégrés permettant d'aider les jeunes dont les problématiques nécessitent l'intervention de professionnels issus de plusieurs secteurs ;
- développer les initiatives de travail en réseau et des projets généralistes et intégrés autour des jeunes rencontrant des problématiques complexes à la croisée des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap, en vue d'apporter une aide précoce et rapide en s'appuyant sur les compétences des différents secteurs.

ETHIQUE ET BIOÉTHIQUE

Fort des combats menés ces dernières années en matière de libertés individuelles, le PS entend défendre ses victoires, notamment en matière d'euthanasie des mineurs, et se battre afin que les avancées engrangées en matière de droit à l'avortement ou de droit à mourir dans la dignité ne faiblissent pas devant la résurgence de positions conservatrices.

Pour le PS, ces terrains de combats ne peuvent être désinvestis. Les générations actuelles et à venir doivent pouvoir jouir d'un cadre légal leur permettant de mener leur vie et de faire les choix qui les concernent intimement en pleine liberté de conscience.

Au-delà de cette résistance contre les volontés de recul en matière de libertés individuelles, le PS souhaite poursuivre la réflexion et permettre les avancées législatives afin que chaque citoyen puisse trouver, dans la société belge, une écoute, une compréhension et une prise en charge de sa détresse. (voir aussi chapitre Egalité)

1. DEFENDRE LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITE

Plus de dix années après la dépénalisation de l'euthanasie, la reprise des discussions au Sénat dans le cadre d'un élargissement de la législation aux mineurs a été l'occasion de voir resurgir des positions remettant en question les acquis de la loi de 2002. Ni la désinformation de certains lobbys, ni les résolutions conservatrices de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ne conduiront à une quelconque renonciation du PS en la matière.

Au contraire, le PS continuera de porter des revendications claires et progressistes. Il propose de :

- défendre sans répit le droit de toute personne à mourir dans la dignité ;
- poursuivre la réflexion sur la possibilité de proposer un cadre légal autorisant la prise en compte des déclarations anticipées de volonté dans les stades ultimes des maladies mentales dégénératives de type Alzheimer ;
- allonger la durée de validité de la déclaration anticipée ;
- interdire formellement toute clause de conscience institutionnelle revendiquée ou pratiquée ;
- contraindre le médecin qui refuse de répondre positivement à une demande d'euthanasie à communiquer sa décision dans un délai court et à transmettre la demande à un confrère ;
- examiner les avancées médicales en matière de neurosciences afin qu'une adaptation de la loi du 28 mai 2002 permette aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou de toute autre forme de pathologie cérébrale, de demander et de bénéficier d'une euthanasie ;
- intégrer dans la formation des médecins, un cours sur la fin de vie, les soins palliatifs et l'euthanasie ;

- soutenir le secteur associatif chargé notamment de l'information au public et de la formation des professionnels.

2. PROTÉGER LE DROIT A L'AVORTEMENT

Comme pour l'euthanasie, le droit à l'avortement connaît, surtout dans la sphère européenne, des attaques virulentes des milieux conservateurs anti-avortement.

Pour garantir le respect de ce droit et veiller à ce qu'une interruption volontaire de grossesse (IVG) puisse se dérouler dans des délais courts, avec une équipe médicale compétente, le PS propose plusieurs initiatives :

- défendre le droit à l'avortement et la priorité donnée au choix de la femme ;
- inclure, dans le cursus universitaire des candidats médecins, une formation pratique et théorique consacrée aux IVG afin que la pénurie de médecins aptes à pratiquer une telle intervention soit enrayerée ;
- relever l'âge en dessous duquel la [pilule contraceptive /contraception] est délivrée gratuitement dans les centres de planning familial ;
- veiller à ce que tous les moyens de contraception fassent l'objet de campagnes d'information afin que, dans un couple, la contraception masculine puisse être considérée comme une alternative à la pilule contraceptive ;
- sensibiliser les pharmaciens au rôle d'information qu'ils doivent pouvoir assurer face aux femmes et jeunes filles qui les sollicitent pour obtenir une pilule du lendemain.

3. ENCADRER LA GESTATION POUR AUTRUI

De nombreuses personnes qui ne peuvent procréer naturellement ne peuvent ou ne veulent pas se tourner vers l'adoption ou la procréation médicalement assistée. Le recours à une femme tierce pour qu'elle prête son assistance au projet parental d'un couple soulève de nombreuses questions éthiques. De telles pratiques, qui ont potentiellement des conséquences extrêmes sur la vie des individus impliqués, ne doivent pas être encouragées.

Les législations adoptées par divers Etats étrangers en matière de recours à une mère porteuse ont fait apparaître des dérives non souhaitables. L'absence de toute réglementation en Belgique a fait émerger certaines dérives commerciales notamment. Le PS souhaite dès lors qu'un cadre législatif soit adopté en Belgique. Ce cadre doit avant tout protéger la femme qui accepte un tel engagement, en ce qu'elle est la partie la plus vulnérable dans un tel processus.

Concrètement, le PS propose de :

- interdire toute forme de commercialisation de la gestation pour autrui, ainsi que toute forme de publicité ;
- garantir la possibilité pour la femme qui accepte de s'engager dans une gestation pour autrui le droit de changer d'avis et de faire établir sa

filiation à l'égard de l'enfant qu'elle porte, pendant la grossesse et jusqu'à deux mois après la naissance ;

- imposer à l'auteur du projet parental et à la femme qui accepte d'être mère porteuse de se faire assister par un centre de procréation médicalement assistée ;
- imposer aux parties de conclure une convention avec l'aide du centre de procréation médicalement assistée, destinée à régler tous les aspects de la gestation pour autrui, et notamment les frais médicaux liés à la grossesse et à l'accouchement, la perte de revenus professionnels pour la mère porteuse, le mode de prise de décision en cas de problème pendant la grossesse, de risque de malformation ou de risque sur le pronostic vital de l'enfant à naître ;
- interdire à la femme qui accepte d'être mère porteuse d'être également donneuse d'ovule pour l'enfant à concevoir.

Parallèlement, le PS souhaite que la réglementation en matière d'adoption soit révisée afin de la rendre plus accessible. Les propositions formulées dans le présent chapitre en matière de gestation pour autrui n'altèrent en rien le droit des femmes à pouvoir disposer de leur corps, ainsi que la stricte égalité juridique entre la filiation adoptive et la filiation génétique.

PROJET - PRO

CULTES

Le PS est déterminé à construire une société où chacun, quelles que soient ses convictions philosophiques ou religieuses, peut s'épanouir en disposant de son libre arbitre. Pour que notre société où s'exprime la diversité culturelle puisse fonctionner de façon harmonieuse et pour que chacun y trouve sa place, il est essentiel de construire et de défendre un socle de valeurs communes et de principes de vivre-ensemble. Celui-ci ne peut se concevoir que dans un cadre de laïcité politique, qui établit un mode de fonctionnement des pouvoirs publics indépendant des diverses conceptions philosophiques et religieuses.

Pour le PS, il faut défendre la laïcité politique et les droits de l'homme comme socles de valeurs communes.

Dans ce cadre, le PS réaffirme son attachement indéfectible aux principes suivants :

- le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;
- l'égalité stricte entre les femmes et les hommes ;
- la primauté du droit civil sur les prescrits religieux ;
- la séparation de l'Eglise et de l'Etat : l'Etat exerce son pouvoir et assume les fonctions d'intérêt général sans interférence religieuse ;
- la liberté de culte et la liberté de conscience : chaque être humain est libre de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune ;
- la tolérance et l'ouverture sur le monde.

Ces valeurs sont inaliénables et c'est dans leur respect que des solutions à des questions spécifiques qui se posent doivent être élaborées.

Le PS propose dès lors de :

- supprimer tout signe convictionnel ostentatoire symbolisant une conception religieuse ou philosophique sur les murs des bâtiments publics, comme les tribunaux ou les maisons communales ;
- interdire le port de tout signe convictionnel ostentatoire pour les agents des administrations et des services publics qui sont en contact avec le public ou qui exercent une parcelle de la puissance publique ;
- instaurer un cours de citoyenneté à l'école centré sur le vivre-ensemble, le questionnement philosophique et l'histoire des religions et de la pensée laïque, en lieu et place d'une des heures de cours confessionnel ou de morale laïque ;
- interdire toute exception basée sur des conceptions religieuses au suivi du cursus scolaire obligatoire. Pour le PS, chaque élève doit suivre les cours d'éducation physique, les cours de science et les cours d'éducation affective et sexuelle s'ils sont organisés par l'école ;
- veiller, dans les débats bioéthiques, à interdire toute clause de conscience institutionnelle pour ne conserver que la clause de conscience individuelle (ainsi, un hôpital par exemple ne peut se prévaloir de « sa conscience » pour refuser d'appliquer une loi, contrairement au médecin à titre

individuel).

Pour le PS, la liberté de culte est un principe fondamental qu'il convient de respecter et de protéger.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- ouvrir une large réflexion en vue de modifier le système actuel de financement de la laïcité organisée et des cultes, afin de le rendre plus transparent, plus équitable et plus en phase avec les évolutions de la société ;
- poursuivre la reconnaissance du Bouddhisme en Belgique, en lui consacrant un juste financement ;
- créer un institut interuniversitaire consacré à l'étude de l'Islam, à l'instar de ce qui existe pour d'autres religions, qui serait entre autres chargé de construire, en collaboration avec les autorités religieuses musulmanes, un « Islam de Belgique » et formerait les professeurs de religion islamique et les imams.

PROJET - PR

DÉMOCRATIE

1. RENFORCER LA CITOYENNETE ET LA DEMOCRATIE

A l'heure où les démocraties célèbrent le centenaire de la Première Guerre mondiale et face à un sentiment antipolitique sans cesse croissant, c'est l'occasion de réaffirmer notre attachement indissoluble aux valeurs démocratiques. Pour le PS, la démocratie doit être chaque jour renforcée.

1.1. LE DROIT DE VOTE COMME PILIER FONDAMENTAL DE LA DÉMOCRATIE

L'élection, c'est-à-dire le choix par l'ensemble des citoyens de leurs représentants et dirigeants, constitue un moment clé de la vie démocratique. Pour le PS, le vote doit être accessible et compréhensible pour le plus grand nombre, quelles que soient leur savoir, leur situation sociale, leur origine ou leur nationalité.

Parce que le vote constitue un des ciments essentiels de notre démocratie, le PS rappelle son attachement à l'obligation de vote. Alors que de nombreux Etats démocratiques se plaignent des faibles taux de participation aux élections, particulièrement parmi les classes populaires, notre système de vote obligatoire permet l'expression de l'ensemble des citoyens – et non pas uniquement des plus instruits ou des plus intéressés – et donne aux élus la légitimité la plus large.

Outre le maintien du vote obligatoire, le PS propose :

- l'amélioration de l'accès des personnes âgées au vote par l'installation de bureaux de vote au sein des maisons de repos, l'organisation de transports collectifs vers les bureaux le jour du vote ou encore une sensibilisation des travailleurs du secteur à l'importance de l'accès au vote pour tous ;
- la suppression des démarches administratives préalables au vote que doivent effectuer les personnes handicapées en vue de se faire assister dans l'isoloir et qui constituent un obstacle au vote de ces personnes ;
- l'extension du droit de vote pour les étrangers résidant légalement en Belgique depuis au moins 5 ans, lors de toutes les élections. Actuellement, les personnes étrangères, issues ou non d'un Etat membre de l'Union européenne, peuvent voter pour les seules élections communales. Participer à la vie de la Cité doit être une question de citoyenneté, pas uniquement de nationalité ;
- la suppression du vote électronique. Outre la question du coût du vote électronique (cinq fois plus élevé que le coût du vote papier), le PS estime que les enjeux démocratiques du vote (accessibilité, transparence, secret et contrôle citoyen) ne peuvent être effacés sous prétexte des prétendus bénéfices d'ordre logistique que permettrait le vote électronique.

L'objectif de la 6^{ème} réforme de l'Etat est d'améliorer l'efficacité de notre structure institutionnelle et de l'assortir de responsabilisation. Outre la plus grande autonomie pour les Régions et les Communautés, il faut également des

mécanismes qui responsabilisent les femmes et les hommes politiques actifs au niveau fédéral devant l'ensemble des citoyens concernés, quelle que soit la région de leur domicile.

Actuellement, les électeurs ne peuvent voter que pour les candidats de leur propre région linguistique.

Le PS propose donc de :

- prévoir que 15 membres de la Chambre des représentants soient élus dans une circonscription fédérale pour permettre aux Belges, qu'ils soient domiciliés en Wallonie, à Bruxelles ou en Flandre, de voter pour la femme ou l'homme politique qu'ils souhaitent.

1.2. RENFORCER LA CITOYENNETÉ

Si le vote libre est une condition nécessaire de la démocratie, il n'en constitue pas la seule. Pour fonctionner de façon optimale, la démocratie a effectivement besoin de citoyens informés, conscients de leurs droits et impliqués dans la vie démocratique, au-delà des seuls moments de vote.

Pour renforcer la citoyenneté, le PS propose :

- l'instauration d'un cours de citoyenneté centré sur le questionnement philosophique, en lieu et place d'une heure de cours confessionnels ou de morale laïque. Ce cours inclura également un apprentissage des valeurs démocratiques et une présentation des systèmes politiques belge et européen ;
- encourager les jeunes à s'investir dans une activité bénévole auprès du secteur associatif ou du secteur non-marchand public en facilitant la mise en contact entre le jeune et une association qui offre la possibilité d'effectuer du bénévolat par la création d'une plate-forme internet reprenant les possibilités d'un tel engagement bénévole par arrondissement, secteur d'activité et type d'activité proposé ;
- investir dans l'éducation citoyenne et la lutte contre le racisme et l'extrême droite en soutenant ou en initiant des actions ponctuelles ou pérennes en ce sens ;
- rappeler le devoir de mémoire et réaffirmer nos valeurs démocratiques, à l'occasion des commémorations de la Première Guerre mondiale ;
- faciliter l'accès des citoyens aux décisions des instances politiques parlementaires et gouvernementales à tous les niveaux de pouvoir, par la diffusion d'une information claire, compréhensible et facilement accessible ;
- organiser régulièrement, dans les parlements, des débats ouverts au public sur des problématiques de société, le cas échéant transversaux aux différentes assemblées, de manière à rapprocher au maximum le citoyen du travail parlementaire ;
- promouvoir les nouveaux outils de démocratie participative existant désormais au niveau local, comme le budget participatif, la consultation

populaire ou l'interpellation directe des collèges communaux par les citoyens ;

- mettre en œuvre au niveau régional la possibilité d'organiser des consultations populaires, en veillant à garantir la prépondérance de principes démocratiques tels que la représentativité de l'ensemble de la population ou la défense de l'intérêt régional contre des intérêts particuliers et en évitant les risques de dérives populistes ;
- organiser, sous l'égide des parlements, des « panels citoyens » c'est à dire des débats entre citoyens, choisis par tirage au sort et sur base volontaire, sur des sujets de société polarisants dont les conclusions pourront déboucher sur des initiatives législatives.

2. AFFIRMER UNE IDENTITE WALLONNE

Les études soulignent l'importance de mobiliser l'affirmation d'une identité régionale, ouverte sur le monde, comme facteur transversal majeur de tout projet de développement. Sur cette base, le PS avait veillé à l'inclusion dans la Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 d'une partie visant *l'affirmation d'une identité wallonne ouverte comme facteur de confiance et de mobilisation*.

Plus que jamais une conscience sereine et fière de soi est la condition d'une confiance en soi indispensable à une population devant relever les défis de l'avenir dans le cadre d'une autonomie régionale encore sensiblement renforcée par la sixième réforme de l'Etat.

Cette confiance, source de mobilisation, se nourrit de la dynamique socio-économique impulsée par la stratégie du plan Marshall que l'ensemble du programme PS entend soutenir et amplifier. Elle se nourrit également de la mobilisation d'un projet culturel inclusif et universel, inscrit dans la réalité et le territoire wallons.

En appui de ces éléments centraux, le PS soutient la poursuite de la production et la diffusion d'outils informatifs et pédagogiques permettant aux citoyens de tous âges de connaître et de s'approprier la Wallonie dans ses multiples facettes, tant à travers son passé que son projet, ses valeurs et ses atouts.

INSTITUTIONNEL

1. MAINTENIR UN PAYS STABILISE

En 2010, notre pays était au bord de l'implosion, plongé dans une crise politique menaçant l'existence même de nos institutions, montré du doigt de par le monde, considéré par certains comme totalement paralysé et la proie des spéculateurs financiers.

Le PS avait alors promis de sortir le pays de cette crise. Nous y sommes parvenus : la sixième réforme de l'Etat, l'une des plus importantes que nous ayons connue, est désormais une réalité. Pour la première fois depuis 200, grâce au sens de l'état de la famille socialiste, les institutions fédérales fonctionnent à nouveau au service de l'ensemble des citoyens, malgré les velléités de scission et de déstabilisation du pays portées par certaines forces politiques.

Dès le 1^{er} juillet 2014, les Régions et les Communautés recevront de nouvelles compétences pour un montant total de plus de 20 milliards d'euros, principalement dans les domaines suivants : emploi, allocations familiales, santé et aide aux personnes. Ceci leur permettra de mener des politiques plus ciblées et adaptées aux besoins des Wallons, des Bruxellois et des Flamands.

L'Etat fédéral, lui, se concentrera sur les domaines essentiels pour les citoyens que sont notamment la sécurité sociale, les pensions, la justice, la défense nationale ou la sécurité des personnes et de leurs biens.

Pour le PS, toutes les énergies doivent maintenant se concentrer sur la concrétisation de ces nouveaux transferts de compétences, en ayant confiance dans le potentiel des Wallons, des Bruxellois et des francophones.

L'accueil des nouvelles compétences doit être soigneusement préparé et coordonné, afin d'assurer la continuité du service public aux citoyens et aux entreprises ainsi que la sécurité juridique.

La mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat implique en effet d'en préparer les conséquences pratiques : ressources humaines, bâtiments, ICT, etc. De même, il conviendra de réorganiser les travaux des assemblées parlementaires des entités fédérées pour tenir compte des nouvelles compétences.

Déjà, les fondements d'un modèle intrafrancophone de gestion des compétences de santé, d'aide aux personnes et d'allocations familiales ont été posés au travers des accords dits « de la Sainte-Emilie », dont la concrétisation dans des textes juridiques est désormais imminente.

Dans un tel contexte et alors que tant de choses restent à faire pour que la Belgique nouvelle devienne une réalité, il serait parfaitement irresponsable de se lancer dans l'aventure institutionnelle qu'envisagent certains, dans une logique de démantèlement du pays, de mépris des Wallons et de négation de l'identité bruxelloise.

Le PS plaide dès lors résolument pour mettre en place, au lendemain des élections, de gouvernements à même de s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux, et de ne pas ouvrir une crise institutionnelle qui, à nouveau, conduirait l'Etat à l'immobilisme.

Au besoin, le PS s'opposera avec détermination à toute tentative de vider l'Etat fédéral de sa substance, de réduire à néant la solidarité interpersonnelle entre Belges et plus généralement de porter atteinte aux intérêts des francophones, des Wallons, des Bruxellois et des germanophones.

A l'avenir, la stabilité et la prospérité de la Belgique nouvelle reposeront, encore davantage qu'aujourd'hui, sur la capacité de l'Etat fédéral, des Régions et des Communautés à coopérer et à mettre leurs forces en commun.

La prochaine législature doit être l'occasion de renforcer ce dialogue au travers du lieu de rencontre privilégié qu'est le comité de concertation mais aussi par la conclusion d'accords de coopération entre les différents niveaux de pouvoirs, spécialement dans le cadre des compétences nouvellement transférées aux Régions et aux Communautés.

La communauté métropolitaine, l'un des nombreux acquis de la sixième réforme de l'Etat, doit être mise en place et devenir un instrument privilégié dans l'hinterland de Bruxelles pour les matières ayant une importance transrégionale. Pour le PS, un fédéralisme mature se base nécessairement sur le respect mutuel. Il garantit, en particulier, le respect des minorités linguistiques.

Dans ce cadre, le PS veillera à la consolidation de la pacification communautaire et au respect des droits des francophones de la périphérie bruxelloise et des Fourons, afin de les préserver de toute tracasserie et vexation communautaire. L'enseignement dans les écoles francophones y sera préservé.

Au-delà des avancées majeures obtenues au profit de la minorité francophone dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat (le régime électoral applicable aux six communes périphériques est constitutionnellement garanti, les électeurs auront la possibilité de voter pour une liste de la circonscription de Bruxelles-Capitale, l'assemblée générale du Conseil d'Etat devient compétente pour le contentieux administratif relatif aux 6 communes périphériques, une nouvelle procédure de nomination des bourgmestres est organisée, les droits des francophones de Hal-Vilvorde conservent la possibilité d'être traités et jugés dans leur propre langue, plusieurs avancées sont prévues pour améliorer l'emploi des langues en matière civile, etc.), le PS continuera de revendiquer la ratification par la Belgique de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe.

2. RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE LA WALLONIE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

La Communauté germanophone célèbre, en 2014, les trente ans de son Gouvernement. Trente années durant lesquelles elle a affirmé son autonomie d'entité fédérée, à travers les réformes de l'Etat et les transferts de compétences opérés par la Région wallonne.

Cette entité fédérée à part entière de l'Etat fédéral belge, encore sensiblement renforcée par la sixième réforme de l'Etat, constitue un niveau de pouvoir de référence pour sa population, agissant dans un rapport de proximité et compte tenu des spécificités linguistiques des neuf communes qui la composent.

Les citoyens germanophones ont droit à une administration et une information parfaitement adéquates lorsqu'il est question des compétences exercées tant par l'Etat fédéral que par la Wallonie sur le territoire de la région de langue allemande.

Le PS souhaite ainsi :

- garantir une parfaite application de la loi sur l'emploi des langues en matière administrative.

Le PS soutient, par ailleurs, la collaboration qui unit depuis près de quinze ans la Communauté germanophone et la Région wallonne dans le cadre d'un accord de coopération déjà renforcé.

Le PS entend :

- promouvoir les actions communes et réciproques mutuellement profitables dans les domaines du commerce extérieur, de la stimulation économique et de la transmission d'entreprises, du tourisme, de l'aménagement du territoire, des télécommunications, du transport scolaire, de l'environnement, de la santé, de l'action sociale, des statistiques, de la simplification administrative, de la coordination en matière de travaux publics, de la formation et des cultes.

Concernant les demandes de transferts de compétences régionales vers la Communauté germanophone, réalisables en vertu de l'article 139 de la Constitution, le PS s'est toujours montré ouvert au dialogue. Depuis 1994, cette ouverture a permis le transfert des compétences relatives aux monuments, sites et fouilles, à l'emploi, aux fabriques d'église et aux funérailles et sépultures, au financement général des communes et à l'organisation et l'exercice de la tutelle administrative sur les communes et les zones de police. Sous cette législature, à l'initiative d'un ministre socialiste, elle a également conduit au retransfert immédiat du tourisme, régionalisé dans le cadre de la sixième réforme.

Sous la législature écoulée, le PS a participé activement aux discussions qui ont envisagé la transmission de nouvelles compétences régionales à la Communauté germanophone. Il souhaitait leur aboutissement dans plusieurs domaines.

Lors de la prochaine législature, il entend que ces négociations, déjà bien engagées techniquement, aboutissent à des résultats concrets et de nouvelles avancées. Il va sans dire qu'il convient d'assurer aux citoyens de la Communauté germanophone un service public qui soit non discriminatoire par rapport à celui dont bénéficient les autres citoyens de la Région wallonne.

En ce sens, le PS se veut constructivement ouvert au débat et s'engage à :

- défendre le transfert à la Communauté germanophone des compétences

restantes relatives aux communes, celles relatives au logement ou encore celles relatives à l'emploi, récemment régionalisées par l'Etat fédéral.

Par ailleurs, le PS prend acte des positions défendues par la Communauté germanophone dans la déclaration de principe du 27 juin 2011 sur son positionnement dans le processus de la réforme de l'Etat et s'engage à poursuivre le dialogue.

PROJET - PROJET

FISCALITÉ

Face au danger d'un retour aux vieilles recettes de droite qui proposent un assèchement des finances publiques, prémices d'une régression sociale généralisée, le PS affirme sa volonté de renforcer et promouvoir un modèle social et économique fondé sur la justice sociale et fiscale.

Pour rendre les services publics et les protections sociales accessibles à tous et résorber ainsi les inégalités économiques et sociales, le PS veut mener une politique fiscale fondée sur une juste contribution aux finances publiques.

La part croissante des revenus du capital dans la richesse produite et une fiscalité reposant de manière prépondérante sur les revenus du travail et la consommation des ménages, ont induit progressivement une répartition inégalitaire des patrimoines.

Les impôts reposent pour plus de 70% sur les revenus du travail (IPP) et sur la consommation des ménages (TVA et accises) dont une très large part est financée par les revenus du travail.

Cette disparité se traduit également par une répartition inégalitaire des richesses : les 10 % des ménages les plus aisés détiennent 44 % du patrimoine alors que les 10 % les moins aisés en possèdent moins de 1 %.

Le PS veut dès lors poursuivre les efforts entrepris sous la précédente législature qui ont permis de rééquilibrer de manière importante la fiscalité reposant sur les revenus du capital d'une part et sur les revenus du travail, d'autre part.

Il faut taxer mieux, pas plus.

Pour le PS, la fiscalité doit tenir compte de la capacité contributive de chacun et s'appuyer sur le principe de progressivité de l'impôt, tenant mieux compte du niveau de revenus.

L'objectif de redressement de nos finances publiques est en passe de porter ses fruits.

L'heure n'est donc pas à une nouvelle aventure budgétaire qui conduirait à alourdir la charge d'intérêts de la dette publique et qui aboutirait à une pression sur la sécurité sociale, les services publics et les travailleurs.

La gestion des finances publiques doit aussi tenir compte de la solidarité avec les générations futures et de la nécessité d'assurer la viabilité financière de l'Etat fédéral confronté au coût du vieillissement.

C'est pourquoi le PS entend mener cette politique fiscale dans un cadre budgétaire neutre en développant une fiscalité allégée sur les revenus du travail, ciblée sur les bas et moyens revenus, compensée par une fiscalité plus juste sur les revenus du capital.

Au plan économique, le PS veut faire de la fiscalité des entreprises, un outil de soutien à l'économie réelle. La fiscalité doit être au service d'une politique ciblée

sur l'emploi, l'innovation, la formation et l'investissement productif durable, avec une attention particulière portée sur les PME. Elle doit être un encouragement à la relance économique et s'appuyer sur des mesures poursuivant des objectifs précis qui se substituent aux mesures linéaires dont les effets sont insuffisants.

Le PS entend aussi renforcer les efforts entrepris dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale en intégrant la dimension européenne.

Pour le PS, il est essentiel d'avancer au niveau européen tant sur le plan de la lutte contre les paradis fiscaux et la planification fiscale agressive des groupes multinationaux, que sur le plan de l'harmonisation fiscale en vue de lutter contre le dumping fiscal et social entre Etats.

La sixième réforme de l'Etat a conféré aux Régions des compétences importantes en matière de fiscalité. Si auparavant ces compétences ne concernaient, pour l'essentiel, que la fiscalité immobilière et la fiscalité automobile, elles concernent aussi aujourd'hui une part importante de l'impôt des personnes physiques et des dépenses fiscales (réductions d'impôt) liées aux compétences régionales.

Dans ce contexte, économique et institutionnel, le PS entend mener une politique fiscale plus juste, qui tient mieux compte de la capacité contributive des Wallons, qui favorise l'accès au logement, qui stimule le tissu économique et la création d'emploi.

Le PS entend enfin encourager les comportements plus respectueux de l'environnement en tenant compte des ressources des ménages par des approches adaptées.

1. RENDRE LA FISCALITE PLUS JUSTE POUR LES REVENUS DU TRAVAIL ET AUGMENTER LE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

Le PS veut alléger la fiscalité sur les revenus du travail, en priorité sur les bas et moyens revenus.

Grâce aux services publics et aux protections sociales, les ménages en Belgique ne se voient pas contraints, comme c'est le cas dans les pays marqués par une domination libérale, d'assumer directement et pleinement le coût de besoins aussi élémentaires que l'école ou les soins de santé.

Cependant, de nombreux travailleurs, qu'ils soient salariés, indépendants ou agents des services publics, éprouvent des difficultés financières au quotidien.

Ce constat a déjà motivé la baisse de la TVA sur l'électricité que nous avons obtenue.

Le PS entend continuer à améliorer la situation de ces travailleurs par un relèvement de leurs revenus disponibles, au moyen des marges dégagées par une fiscalité plus juste sur le capital et les économies issues de la refonte des intérêts notionnels.

Le PS propose de :

- augmenter le revenu net des travailleurs en ciblant prioritairement les bas et les moyens revenus, en convertissant en « gain poche » une partie des retenues effectuées à la source ;
- continuer à augmenter progressivement le bonus fiscal à l'emploi .

2. REEQUILIBRER LA TAXATION ENTRE REVENUS DU CAPITAL ET REVENUS DU TRAVAIL

Pour le PS, il est essentiel de s'appuyer sur le principe de la capacité contributive : chacun participe en fonction de sa capacité à contribuer aux besoins collectifs.

Cette participation doit s'opérer dans le respect d'une équité à la fois horizontale et verticale : tous les revenus doivent contribuer, de manière progressive.

Si les recettes fiscales proviennent pour l'essentiel des revenus du travail et de la consommation des ménages, la fiscalité sur le capital ne représente, par contre, qu'une moindre part de ces recettes fiscales, alors même que la part des revenus du capital dans la richesse produite a augmenté.

La priorité est dès lors de poursuivre les importants efforts entrepris lors de la législature précédente, afin d'aller vers un meilleur équilibre entre la fiscalité sur les revenus du travail et du capital, tout en soutenant l'économie réelle et tout en préservant la petite épargne.

Ce combat pour une meilleure contribution du capital aux besoins collectifs doit également être mené au niveau de l'Europe en intégrant une dimension de lutte contre le dumping fiscal et social.

Concrètement, le PS propose de :

- prendre toutes les mesures utiles pour mieux faire contribuer le capital et alléger la fiscalité sur le travail ;
- introduire une cotisation de solidarité sur les plus grands patrimoines avec un barème progressif par tranches (au-delà d'1,25 million d'euros en dehors de l'immeuble d'habitation et des avoirs affectés à l'activité professionnelle) ;
- mettre fin à l'exemption applicable aux plus-values réalisées sur des actions ou parts détenues par des particuliers ;
- étendre le régime de taxation actuel à toutes les plus-values réalisées sur des actions ou des parts détenues par des sociétés ;
- réformer le régime fiscal applicable aux stocks options en fiscalisant la plus-value réellement obtenue (au lieu de la taxation forfaitaire qui existe actuellement) ;
- développer les outils permettant d'avoir une meilleure connaissance de tous les revenus ce qui permettra de mieux appréhender la

progressivité/régressivité de notre système fiscal ;

- poursuivre le combat pour instaurer une taxe sur les transactions financières (TTF) destinée à lutter contre la spéculation, dont le champ d'application couvre les transactions sur l'ensemble des actions, obligations, opérations de change et produits dérivés de toute sorte, en intégrant toutes les institutions financières qui interviennent dans une opération en rapport avec un titre émis dans un Etat membre et donc ne pas se limiter aux institutions situées sur le territoire de l'Union européenne ;
- promouvoir l'instauration d'une taxe progressive sur les revenus du capital au niveau européen et d'un impôt sur les grands patrimoines (avec un socle défini au niveau européen).

3. SOUTENIR L'ECONOMIE REELLE AVEC UNE POLITIQUE FISCALE CIBLANT L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF DURABLE

La fiscalité ne constitue qu'un élément parmi d'autres pour stimuler l'activité économique, qu'il s'agisse de la création de nouvelles entreprises ou le développement d'entreprises existantes.

Plutôt que de procéder à des réductions fiscales linéaires, dont l'efficacité a montré ses limites, le PS entend cibler sa politique fiscale de soutien au profit de l'activité économique.

Il s'agit de prendre des mesures ciblées qui prennent mieux en compte le volume et la création d'emplois, l'innovation, la formation et les investissements productifs durables.

Dans le cadre d'une politique fiscale et économique dynamique qui soutient la relance, une attention particulière doit être accordée aux PME, lesquelles couvrent 67 % de l'emploi dans notre pays et sont peu sensibles à la délocalisation.

C'est pourquoi le PS propose de « recycler » les intérêts notionnels.

L'enveloppe budgétaire issue de cette refonte complète du régime des intérêts notionnels doit être réaffectée à des politiques destinées prioritairement à soutenir les PME, la création d'emploi, l'investissement, la formation et l'innovation. Une part de ces moyens devra aussi être réaffectée à augmenter le revenu net des travailleurs.

De nombreuses PME innovantes ne parviennent pas à rassembler les moyens suffisants pour commercialiser, seules, leur produit. Ce problème de financement est particulièrement aigu dans le secteur des biotechnologies. Trop souvent, la seule alternative pour l'entreprise est la vente de son brevet avec le risque de délocalisation de la production et des connaissances. Pour le PS, il faut réfléchir à un incitant fiscal similaire au *tax shelter* mis en place pour la production d'œuvres audiovisuelles afin de permettre à ces sociétés innovantes de bénéficier d'une exonération fiscale pour les investissements réalisés mais sans déperdition

de moyens entre l'entreprise et l'investisseur due à l'intervention d'un intermédiaire.

Pour le PS, les mesures fiscales doivent traduire l'engagement réciproque des pouvoirs publics, d'une part, et des entreprises, d'autre part, de soutenir le développement de l'économie réelle et du monde économique, de veiller à la création et au maintien de l'emploi, à la formation continuée des travailleurs et à la promotion d'un modèle de croissance économique privilégiant la croissance durable.

Concrètement, le PS propose de :

- recycler les moyens liés au régime des intérêts notionnels au profit des PME, du pouvoir d'achat des travailleurs et de la création d'emplois ;
- doubler la déduction pour investissement actuelle pour les PME lorsqu'il s'agit d'investissements générant de l'emploi stable ou d'investissements dans la Recherche et Développement ;
- prévoir une majoration additionnelle de la déduction pour investissement au profit des PME (cf. point précédent) lorsque les investissements concernés sont financés sur fonds propres ;
- encourager les entreprises qui investissent dans la formation de leurs travailleurs en instaurant une déduction majorée à 120 % ;
- relever le taux de dispense de versement de précompte professionnel pour les PME qui maintiennent leur volume d'emploi afin d'aider ces entreprises sans toucher aux salaires des travailleurs, et l'amplifier encore pour celles qui créent de nouveaux emplois ;
- encourager les entreprises à augmenter leur volume d'emplois, en doublant la part de bénéfice exonérée d'impôt pour le recrutement de personnel supplémentaire dans les PME (entreprises de moins de 11 travailleurs) ;
- faciliter le lancement de nouvelles entreprises en supprimant toute majoration d'impôt, en cas d'absence ou d'insuffisance de versements anticipés les cinq premières années ;
- soutenir la croissance des PME en leur permettant de profiter, pendant un délai minimum de 5 ans, des avantages fiscaux auxquels elles ont droit (aujourd'hui, lorsque la réussite est au rendez-vous, une PME peut perdre des avantages fiscaux (exemple : perte du taux réduit) en raison de son évolution (augmentation du personnel, augmentation du bénéfice...)) ;
- accorder, de manière ciblée, aux nouvelles entreprises individuelles qui se créent un allègement fiscal forfaitaire et unique à l'IPP durant les cinq premières années d'activités ;
- examiner la possibilité d'appliquer un régime « *tax shelter* » aux PME innovantes du secteur des biotechnologies en renforçant le lien direct entre les investisseurs potentiels et l'entreprise ;
- établir une réduction fiscale (déduction fiscale pour investissement ciblée) au profit des entreprises qui réalisent des investissements permettant

aux travailleurs de concilier davantage vie professionnelle et vie familiale comme, par exemple, l'installation de crèches d'entreprises, de garderies... ;

- avancer au niveau européen vers un impôt minimum pour les sociétés et une harmonisation des bases imposables pour stopper la concurrence fiscale entre Etats, qui profite essentiellement aux groupes transnationaux.

La Wallonie doit continuer à œuvrer pour exploiter son potentiel de développement.

Dans le cadre du plan Marshall, de nombreuses taxes « antiéconomiques » régionales et locales sur les entreprises ont été supprimées, avec compensation par la Région des pertes de recettes pour les pouvoirs locaux.

Il convient de continuer dans cette voie et aussi d'alléger la charge administrative des entreprises liée à la fiscalité locale.

En Wallonie, le PS propose de :

- prendre des mesures positives pour les entreprises qui s'inscrivent dans une vision durable de leur activité : par exemple, plutôt que de taxer les entreprises qui rejettent de l'«eau chaude» dans les cours d'eau, les encourager, via des incitants, à utiliser de manière rationnelle cette production d'eau chaude (chauffage, production d'électricité...) ;
- développer un formulaire de déclaration unique pour l'ensemble des taxes locales qui concernent l'entreprise et permettre un paiement globalisé, divisible en plusieurs tranches ;
- simplifier et assurer la lisibilité des taxes locales en supprimant les moins rentables, les moins pertinentes et celles qui requièrent la charge administrative la plus importante, tout en assurant un niveau de recettes équivalent.

4. METTRE EN PLACE LES OUTILS NECESSAIRES POUR UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET UNE MEILLEURE PERCEPTION DE L'IMPOT

Les Etats sont, pour la plupart, confrontés depuis plusieurs années à des difficultés financières. Leurs efforts, qu'ils passent par une gestion de leurs dépenses publiques ou par une modification de leur niveaux de recettes, sont cependant et depuis trop longtemps mis à mal par la persistance de pays et de territoires qui peuvent être qualifiés de paradis fiscaux et bancaires.

Ces zones abritent des structures juridiques et économiques qui organisent des opérations de fraude fiscale qui ont pour effet de priver les autres Etats de recettes fiscales sur la richesse produite sur leur territoire.

Les révélations de l' « Offshore Leaks » ont mis en évidence l'ampleur du phénomène, qui appelle une réaction constante et forte par des mesures appropriées.

A côté de cette fraude sophistiquée, subsiste en Belgique un niveau d'économie souterraine (chiffre d'affaires et revenus non déclarés) très important comme le montrent de nombreuses études.

La justice fiscale s'appuie d'abord sur le principe que chacun doit contribuer en fonction des règles établies.

Le PS a déjà obtenu des avancées considérables, notamment en instaurant une véritable mesure anti-abus, en obtenant la levée du secret bancaire, en garantissant la disparition des titres au porteur, en augmentant la capacité de détection des opérations transitant par des paradis fiscaux, en renforçant la loi sur le blanchiment d'argent, en rendant obligatoire la déclaration des produits d'assurances détenus à l'étranger et des structures offshore.

Le PS entend continuer ce combat tant au niveau national qu'au niveau européen, tout en œuvrant pour que les mentalités évoluent.

Le PS propose de :

- mettre en place un « Comité F », organe chargé de faire périodiquement rapport au Parlement en matière de lutte contre la grande fraude ;
- créer un organe national de coordination de la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment ;
- mettre en œuvre les mesures destinées à éviter que la prescription soit acquise en justice dans des dossiers de grande fraude ;
- évaluer et réformer le dispositif de la transaction pénale (issu des recommandations de la commission parlementaire spéciale sur les dossiers de grande fraude fiscale), afin de garantir la transparence et le caractère objectif des décisions prises par le Parquet et en vue de ne la rendre possible qu'avant une mise à l'instruction ;
- encadrer et assurer la transparence des procédures de décisions anticipées (ruling) afin d'éviter une application inéquitable des lois fiscales ;
- renforcer le contrôle du SPF Finances sur le Service des décisions anticipées (SDA) afin d'assurer une unité de la jurisprudence administrative ;
- assurer une concertation avec les Régions lorsque les décisions du Service des décisions anticipées (SDA) du SPF Finances ont des conséquences directes ou indirectes sur l'établissement des impôts régionaux et garantir cette même concertation avec l'ONSS lorsque les décisions du SDA ont des conséquences sur la Sécurité sociale ;
- renforcer la lutte contre les structures offshores mises en place pour faciliter des montages fiscaux frauduleux ;
- mettre fin au montage d'usufruit permettant à un dirigeant d'entreprise de se faire construire une maison aux frais de sa société ;
- assurer une lutte efficace contre la grande fraude fiscale en temps réel à travers une procédure de flagrance fiscale, à l'instar de la France, qui permet une plus grande réactivité des services d'inspection en cas de

fraude en cours d'exécution ;

- améliorer la supervision des secteurs sensibles et établir des collaborations avec leurs organes représentatifs pour éviter qu'ils ne soient victimes de pratiques de blanchiment d'argent ;
- formaliser l'inopposabilité reconnue par la jurisprudence pour les cessions et les locations de clientèle faites par les dirigeants à leur propre société afin de lutter contre certaines dérives constatées lors de passage en société ;
- étendre l'interdiction de paiements en espèces de plus de 3.000 euros aux achats effectués par un commerçant, à l'instar de ce qui existe déjà pour leurs ventes ;
- harmoniser les délais d'imposition aux standards européens afin de permettre à l'administration d'effectuer ses tâches d'enrôlement dans de meilleures conditions ;
- limiter, aux niveaux belge et européen, la déduction d'impôt étranger aux seuls impôts qui ont été effectivement payés à l'étranger lorsque les bénéficiaires sont des groupes multinationaux ;
- au niveau européen :
 - étendre la directive « épargne » à tous les produits financiers (y compris les dividendes) et d'assurance et conclure avec les Etats tiers des accords FATCA prévoyant l'exclusion du marché européen ou de lourdes sanctions pour les entités financières ou bancaires qui refusent de participer à l'échange d'informations financières prévue dans l'accord ;
 - lutter plus efficacement contre les paradis fiscaux à l'intérieur de la zone euro et surveiller les mouvements de capitaux vers les places financières offshore (paradis fiscaux) en recourant au marquage des capitaux par l'utilisation de la TTF ;
 - poursuivre les travaux pour lutter contre la planification fiscale agressive des multinationales et des paradis fiscaux ;
 - établir un code de conduite sur les pratiques fiscales et sociales dommageables et impulser une action déterminée au niveau de la Belgique afin que le plan d'action de l'OCDE relatif à l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (dit plan BEPS) vers l'étranger aboutisse et assure une juste contribution fiscale des entreprises multinationales.

Trop de montages fiscaux visent encore à éluder les impôts régionaux (précompte immobilier, droits d'enregistrements, etc.).

Les Régions sont compétentes, s'agissant des impôts totalement régionalisés, pour les règles de procédure concourant à l'établissement de l'impôt.

Le PS propose de :

- adopter un cadre normatif permettant de mieux répondre à des

opérations juridiques dont le but principal est d'éviter l'impôt régional, comme les opérations de *sales and lease back* lorsqu'elles sont mises en place pour échapper au précompte immobilier ;

- revoir le régime des fondations privées afin que l'accès à ces structures ne soit autorisé que pour des motifs légitimes ;
- évaluer les mécanismes de planification fiscale qui permettent de donner des biens mobiliers sans la circulation effective de ces avoirs, c'est-à-dire de les donner tout en gardant l'usage exclusif de ces biens.

5. PROMOUVOIR L'ACCES AU LOGEMENT

(Voir également chapitre logement)

En peu de temps, le prix de l'immobilier bâti et non bâti en Wallonie a subi d'importantes augmentations.

Cette inflation est notamment due à l'insuffisance de l'offre de logements de qualité sur le marché acquisitif.

La fiscalité doit constituer un outil permettant de favoriser l'accès à la propriété d'un immeuble d'habitation unique et être un moyen de lutte contre la spéculation immobilière notamment issue de l'abandon, l'inoccupation ou l'improductivité volontaires des immeubles d'habitation (ou qui pourraient être destinés à l'habitation).

En parallèle à l'offre de logements publics, il faut inciter le secteur privé à construire davantage de logements de manière à garantir des logements abordables et à alléger ainsi la pression immobilière. Ces encouragements à construire des immeubles d'habitation doivent être circonscrits aux territoires centraux en zones rurales et urbaines si ce bien est neuf afin de ne pas encourager la dispersion de l'habitat

Si la construction de nouveaux logements, tant publics que privés, peut alléger la pression immobilière, elle ne suffira pas à rétablir un équilibre entre l'offre et la demande sur le marché locatif privé. Il est nécessaire de mettre en place une politique fiscale pour soutenir les propriétaires qui maintiennent leurs biens en bon état et les louent à un prix raisonnable et responsabiliser les propriétaires non-respectueux du bien-être de leurs locataires.

Des droits élevés sont de nature à freiner l'acquisition d'un premier logement par un jeune ménage. Ces droits doivent donc être modulés pour mettre un terme à ce frein.

Une réduction de droits peut aussi encourager le maintien des personnes âgées dans leur logement le plus longtemps possible, avec le soutien de leur famille. Certains conjoints survivants sont aussi confrontés à des difficultés pour faire face aux droits de succession alors que cette succession ne porte que sur le logement familial souvent acheté en commun. Lorsque ce logement constitue la simple habitation et que celle-ci n'est pas somptuaire, ces droits prennent un aspect particulièrement inique.

Pour rencontrer ces objectifs, le PS propose de :

- optimiser, pour les futurs prêts hypothécaires, l'avantage fiscal pour habitation propre et unique – désormais régionalisé – en ciblant davantage le soutien sur les premières années de l'acquisition ;
- introduire une véritable progressivité des droits d'enregistrement pour l'acquisition d'une première et unique habitation modeste, réduisant le taux sur les premières tranches du prix d'achat de celle-ci ;
- prévoir une réduction forfaitaire du précompte immobilier dans les premières années qui suivent l'accès à la propriété pour le premier et unique immeuble d'habitation ;
- inciter les propriétaires à valoriser leur terrain non bâti, situé au sein des territoires centraux en zones rurales et urbaines, afin d'éviter la rétention foncière et pour lutter contre la spéculation immobilière, en prévoyant une fiscalité dissuasive appliquée aux propriétaires de ces terrains (titulaires de droits depuis 8 ans et plus, sauf si l'inoccupation est due à un cas de force majeure et à partir d'une superficie plancher) ;
- étendre à tous les périmètres de rénovation et revitalisation urbaine ainsi qu'aux périmètres de développement rural la diminution de la TVA de 21 à 6% sur les opérations de démolition/reconstruction de bâtiments abandonnés, quel que soit le type d'opérateurs, ce qui stimulera le secteur privé à construire des logements dans les territoires centraux des villes et villages afin d'éviter la dispersion de l'habitat ;
- encadrer le prix des loyers par la mise en place d'un système de « bonus-malus » fiscal consistant à pondérer le précompte immobilier des biens mis en location en fonction de la conformité du loyer par rapport à une grille indicative des loyers établie sur base du type de bien, de sa performance énergétique, de son équipement sanitaire, de sa situation, etc., afin de récompenser les propriétaires respectueux du bien-être de leurs locataires et de renforcer responsabiliser les propriétaires peu scrupuleux ;
- octroyer une réduction des droits de succession applicable sur un immeuble lorsque les héritiers le destinent au marché locatif social en confiant la gestion de leur bien à un organisme public ou reconnu par les pouvoirs publics ;
- introduire une réduction sur les droits de donation du parent lorsque la personne âgée « dépendante » donne l'immeuble familial à ce parent tout en restant y vivre et que le parent bénéficiaire (non encore propriétaire) s'y domicilie ;
- exonérer de droits de succession le logement familial moyen lorsque l'héritier est le conjoint ou le cohabitant survivant.

6. ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT EN TENANT COMPTE DES BAS REVENUS

En comparaison internationale, il apparaît que la fiscalité environnementale est moins présente en Belgique que dans les autres pays de l'Union européenne.

Cependant, une politique fiscale adaptée doit encourager les comportements respectueux de l'environnement tout en étant socialement juste.

Certaines mesures à caractère écologique ont un impact plus marqué auprès des personnes fragilisées financièrement car une part plus importante de leurs revenus est, par exemple, consacrée à l'énergie et ils n'ont pas ou peu de possibilité de changer de comportement contrairement aux hauts revenus qui peuvent financer des méthodes alternatives

Pour le PS, la fiscalité environnementale ne doit pas réduire la progressivité et le caractère redistributif de notre système fiscal. Il est dès lors essentiel de prévoir des mesures de compensation et d'accompagnement pour les bas revenus.

Afin d'encourager la production locale, la pollution induite par les longs transports doit être mieux prise en compte ainsi que l'origine des biens lorsque le pays concerné est moins respectueux de l'environnement et des conditions des travailleurs.

A cet égard, le PS propose de :

- responsabiliser les entreprises au respect des normes sociales et environnementales tout au long de leur chaîne de production par l'instauration d'un mécanisme européen anti-dumping dans lequel le non-respect des normes ferait l'objet d'un prélèvement attribué aux institutions internationales compétentes, comme l'OIT, qui veilleront à l'application progressive de ces normes dans les pays les plus concernés ;
- veiller à ce que toute mesure fiscale environnementale prenne en considération l'aspect « capacité contributive » des citoyens afin qu'ils ne soient pas pénalisés par ces mesures lorsque leurs moyens ne leur permettent pas de changer de comportement.

En Wallonie, le PS propose :

- achever la mise en place au 1^{er} janvier 2016 du péage routier à la distance parcourue pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, tel que négocié entre les trois Régions du pays ;
- intégrer des critères environnementaux dans les taxes de circulation et de mise en circulation en veillant à ne pas pénaliser les citoyens qui n'ont pas les moyens d'acheter des voitures neuves qui émettent peu de polluants et de gaz à effet de serre ;
- évaluer la tarification de l'eau et l'améliorer afin de favoriser l'utilisation rationnelle de l'eau, la protection des ressources et la répartition équitable des coûts entre tous les usagers ;
- évaluer le mécanisme de « coût-vérité » et appliquer une fiscalité sur les déchets qui soit équilibrée, afin de garantir un coût juste aux ménages et aux entreprises pour le traitement de leurs déchets, en donnant la priorité aux techniques les plus respectueuses de l'environnement, et en renforçant les mesures sociales au profit des ménages les plus vulnérables afin de réduire le coût de la facture.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Pour le PS, il est primordial de réaffirmer l'importance stratégique d'avoir des services publics de qualité. L'action des entreprises publiques permet à cet égard de garantir le maintien de missions de service public dans des domaines aussi divers que la mobilité, les services postaux ou les télécommunications pour ne citer que ces trois-là. Pour le PS, ces missions constituent un acquis collectif qui génère des gains sociaux dont doivent continuer à bénéficier les citoyens à un prix abordable.

Pour le PS, l'Etat doit garder le contrôle sur ses entreprises publiques et continuer d'améliorer leur gouvernance. Des acquis importants ont été engrangés par le PS aux cours de cette législature tels que la limitation des rémunérations, l'interdiction des parachutes dorés et des stock-options. Ces efforts devront être poursuivis et élargis au cours de la prochaine législature.

1. PROTEGER LE SERVICE PUBLIC

L'Union européenne, dominée par les partis conservateurs, a imposé une libéralisation de nombreux secteurs mais ces expériences de libéralisation ou de privatisation ont provoqué des effets désastreux comme la baisse de la qualité du service, l'augmentation des prix, une pression sur l'emploi et une diminution de l'accessibilité géographique.

Après la libéralisation des secteurs télécom et postal, la Commission européenne travaille désormais à la libéralisation du transport public et envisage d'assujettir à la TVA les services publics et le secteur non marchand. Des décisions importantes interviendront prochainement dans ce domaine, vu la négociation en cours du "4^e paquet ferroviaire". La libéralisation de certains pans entiers des services publics a pourtant clairement montré ses limites. C'est pourquoi le PS est résolument opposé à la libéralisation des services publics que proposent actuellement les instances européennes.

Le PS reste convaincu que les missions essentielles de service public doivent rester dans le giron de l'Etat afin d'en assurer une gestion conforme à l'intérêt général.

Aussi, le PS entend défendre une vision large des services publics, qui sont des services au public, à tous les niveaux de pouvoir et au premier chef au niveau européen. En Belgique, il convient d'utiliser au maximum la marge de manœuvre laissée par les textes européens afin de garantir au mieux l'accessibilité de tous aux services, à un prix abordable.

Pour restaurer la primauté des services publics et les défendre, le PS propose de :

- soutenir sur le plan européen l'adoption d'une directive-cadre sur les services d'intérêt général, qui donnerait aux services publics et aux services d'intérêt général la garantie d'un cadre législatif stable et d'un financement adéquat, dans le respect des principes d'universalité, de continuité et d'égalité d'accès ;

- mener, tant au niveau belge qu'au niveau européen, une évaluation impartiale et indépendante des impacts sociaux, économiques et environnementaux des libéralisations, notamment au niveau de la qualité et de l'accessibilité du service pour le citoyen, de l'évolution tarifaire et des conditions de travail des agents ;
- soustraire les services sociaux d'intérêt général à la loi du marché ;
- mieux informer les citoyens sur la raison d'être des dépenses publiques et sur leur usage en faveur de l'intérêt général.

2. RENFORCER LE CONTROLE DE L'ÉTAT SUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Depuis la crise de 2008, qui est avant tout une crise de la dérégulation du secteur financier, une pression est exercée sur l'Etat belge pour qu'il réduise sa participation dans les entreprises publiques. Pour le PS, le rôle d'actionnaire joué par l'Etat est fondamental et doit être préservé.

Pourquoi ? Car l'intérêt général doit prévaloir sur les intérêts particuliers. C'est la raison pour laquelle la privatisation est difficilement compatible avec le service public. Quand un actionnaire privé exige plus de rendement financier d'un service public délivré au public, cela se fait bien trop souvent au détriment de l'universalité du service ou de sa qualité.

Comment ? Le PS est favorable à une politique de gestion plus active et professionnelle des participations de l'Etat. Rien qu'au niveau fédéral, ces participations sont aujourd'hui morcelées, conséquence d'une évolution historique pas toujours concertée. Le PS est donc en faveur du regroupement de ces participations au sein d'un organe centralisé et renforcé, tel que la Société fédérale de participations et d'investissement, en lien étroit avec les Finances et l'Economie. L'Etat pourra ainsi assurer une meilleure coordination entre sa politique économique et les participations qu'il détient dans certains secteurs clés. L'objectif n'est pas de prendre les décisions à la place du management mais bien de s'assurer d'une meilleure gestion publique.

2.1. POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE POUR LA RENDRE EXEMPLAIRE

La législature qui s'achève a permis, à l'initiative des Ministres PS, d'imprimer des avancées concrètes dans le domaine de la gouvernance des entreprises publiques. Au niveau fédéral, citons notamment l'interdiction généralisée du recours aux sociétés de management pour les membres du comité de direction (qui permettait d'éviter le paiement de l'impôt des personnes physiques), le plafonnement du salaire des directeurs (CEO) de la SCNB, d'Infrabel, de Belgocontol, de la Loterie Nationale, de la FSMA et de la SFPI ou encore la réduction du salaire des CEO de Belgacom et de bpost. Dans les entités fédérées, le même travail a été réalisé pour limiter les salaires des fonctions de direction dans les organismes publics.

Afin de poursuivre l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques, le PS propose de :

- inscrire dans la loi les mesures de limitation salariale décidées sous cette législature et les élargir à d'autres sociétés de droit public, en incluant ;
 - la limitation des salaires des administrateurs délégués et autres membres du comité de direction des entreprises publiques ;
 - la limitation des indemnités de départ à 12 mois de rémunération fixe, indemnité de non concurrence incluse pour les administrateurs délégués et membres du comité de direction ;
 - l'interdiction des stocks options pour les administrateurs délégués et membres du comité de direction ;
- clarifier l'évaluation des administrateurs délégués notamment par une meilleure publicité des critères et indicateurs utilisés pour la partie variable de leur rémunération;
- modérer les jetons de présence des administrateurs, considérant la charge de travail.

Dans le même ordre d'idées, le PS souhaite aussi renforcer les règles légales applicables à l'indépendance, aux incompatibilités et aux conflits d'intérêts des administrateurs.

Le PS propose de :

- élargir les critères d'incompatibilité à tout mandat, fonction ou activité exercés pour un concurrent ;
- élargir les critères d'incompatibilité et de conflit d'intérêts aux fonctions, mandats et activités du conjoint ou du cohabitant légal et des parents directs ;
- prévoir la déchéance du droit au mandat public dans les cas graves ;
- interdire à l'administrateur de délibérer en cas de conflit d'intérêts;
- adopter une charte de l'administrateur public à laquelle devrait légalement souscrire tout administrateur public au moment de sa désignation ;
- limiter le nombre de mandats d'administrateur et de commissaire qu'une même personne peut détenir.

2.2. DÉVELOPPER UNE VISION STRATÉGIQUE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le PS souhaite renforcer le contrôle de l'Etat en tant qu'actionnaire des entreprises publiques ainsi qu'améliorer la qualité de la gestion au sein de celles-ci. Pour ce faire, le PS veut instaurer une véritable stratégie publique de gestion de ses entreprises publiques dans l'intérêt général. Cela permettra de mieux coordonner les actions des différentes entités et de pouvoir impacter plus efficacement notre économie sociale de marché.

Pour cela, le PS propose de :

- conserver une participation majoritaire de l'Etat dans les entreprises publiques où elle existe ;
- exercer un meilleur contrôle sur les décisions et la stratégie notamment en prévoyant que les administrateurs publics soient appelés à :
 - consacrer le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction, ceci sous le contrôle du commissaire du gouvernement et avec des sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation ;
 - s'engager dans un processus de formation permanente ;
- regrouper les participations de l'Etat au sein d'une seule institution publique qui deviendrait un centre de compétence en matière de participation publique et de support aux administrations.

3. TRANSFORMER LES ENTREPRISES PUBLIQUES EN MODELES D'UNE GESTION SOCIALE AU PROFIT DE LA COLLECTIVITE ET DES TRAVAILLEURS

Pour le PS, les entreprises publiques ont une triple responsabilité.

La première à l'égard de la collectivité pour laquelle elles doivent offrir des services de grande qualité. La pression sur les finances publiques ne peut à cet égard remettre en question les missions de service public qui sont essentielles au fonctionnement de la collectivité.

Par ailleurs, l'Etat, par ces entreprises publiques, doit montrer l'exemple d'une gestion optimale des ressources dans l'intérêt du bien-être des travailleurs. Les entreprises publiques délivrent des services essentiels à la population. Mais Belgacom, bpost et la SNCB représentent aussi 75.000 emplois et un chiffre d'affaires cumulé de 10 milliards d'euros. Par des politiques ambitieuses, le PS souhaite que le bien-être des travailleurs soit une préoccupation centrale de la gestion des entreprises publiques.

Enfin, les entreprises publiques sont également un levier économique puissant. Le PS souhaite qu'elles jouent un rôle actif dans la lutte contre la concurrence déloyale, qui détruit l'emploi dans nos PME, en utilisant les marchés publics de manière optimale. Pour le PS, les entreprises publiques qui sont soumises à la loi sur les marchés publics, de par leur rôle d'exemple, doivent systématiquement considérer l'intégration de clauses sociales et environnementales dans leurs procédures de marchés publics afin de soutenir les PME, les entreprises d'économie sociale et les ateliers protégés.

Dans ce but, le PS propose de :

- faire jouer aux entreprises publiques un rôle actif et pionnier dans la formation par la mise à disposition de stages en entreprise, en particulier dans les métiers en pénurie ;
- mettre en place des mesures de lutte contre le dumping social,

notamment par les marchés publics ;

- encourager la mise en place de protocoles sociaux visant à ce que tous les travailleurs bénéficient de la bonne santé des entreprises publiques ;
- garantir par la loi et le contrat de gestion des services publics empreints de justice sociale ;
- généraliser, lors de la passation d'un marché public, le recours à l'offre économiquement la plus avantageuse qui, outre le prix, privilégie d'autres critères tels que la qualité, le respect de critères sociaux ou environnementaux et la durabilité ;
- généraliser progressivement l'utilisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics en tenant compte de la nature du marché et du secteur concerné et améliorer les mécanismes de contrôle du respect de ces clauses lors de l'attribution et de l'exécution des marchés ;
- intégrer en particulier des clauses sociales d'insertion socioprofessionnelle pour des prestations telles que la création et l'entretien d'espaces verts, la restauration et l'exploitation des restaurants d'entreprise, la collecte, la gestion et le traitement des déchets ou encore le nettoyage de bureaux, de vitres, de chantiers ;
- permettre aux associations représentatives des personnes à mobilité réduite de donner leur avis sur la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les décisions d'investissement ;
- accélérer les programmes de réduction de la consommation énergétique au sein des entreprises publiques.

4. DEFENDRE DES SERVICES PUBLICS POSTAUX DE QUALITE

Les services postaux constituent un service public de base pour l'ensemble de la population. Aujourd'hui, bpost remplit de nombreuses missions de service public essentielles pour nos concitoyens, qu'il s'agit de préserver et renforcer dans le futur.

Le service universel consistant en la distribution du courrier et des paquets 5 jours par semaine sur l'ensemble du territoire belge, en garantissant l'universalité de l'accès et l'égalité devant les tarifs doit continuer à être assuré à l'avenir.

Il en est de même pour les missions de service public garanties par la loi et le cinquième contrat de gestion (couvrant sur la période 2013-2015). Ces services répondent à des besoins réels de la société et ils soutiennent des objectifs sociaux de grande valeur. C'est en particulier le cas du maintien d'un vaste réseau postal et de la distribution des pensions à domicile et de la livraison de la presse à domicile.

Le réseau de bureaux et de points poste contribue à la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire et au désenclavement des zones rurales et plus reculées. Il devra être maintenu, voire renforcé dans les zones où la population en a le plus besoin – notamment les grandes communes où la présence d'un seul bureau

n'est plus suffisante. Le contact journalier du facteur contribue à la cohésion sociale, ainsi qu'à l'intégration des personnes âgées et à mobilité réduite.

Bpost doit par ailleurs être encouragée à exploiter ses compétences de base et le fait qu'elle dessert chaque jour chaque maison du pays pour proposer de nouveaux services, qui répondent à de nouveaux besoins des citoyens. Elle doit saisir pleinement les opportunités qu'offrent le développement de l'e-commerce et la demande croissante de livraisons à domicile, pour rencontrer les besoins d'un certain nombre de groupes cibles spécifiques. Le PS restera attentif au développement futur et à la durabilité de la santé économique et sociale de bpost, en tenant compte de sa mission sociale, des attentes des clients ainsi que des intérêts légitimes des collaborateurs. C'est à ces conditions que bpost pourra continuer à assumer son rôle prépondérant dans le tissu économique et social de notre pays, entre autres au niveau de l'emploi. Les transformations opérationnelles que l'entreprise a connues au cours des 10 dernières années ont fortement accru la productivité du personnel de l'entreprise, ce qui a rendu plus difficiles les conditions de travail pour les postiers (allongement des tournées, poids des sacs de courrier, flexibilité). Enfin, pour le PS, les entreprises publiques, et bpost en particulier, ont un rôle de modèle à jouer en termes de formation continue des membres de leur personnel.

En vue des négociations sur le sixième contrat de gestion de bpost pour la période 2016-2020, le PS propose de :

- renforcer le réseau de proximité, en particulier dans les zones les plus reculées ;
- améliorer les heures d'ouverture des bureaux de poste ;
- réduire les durées d'attente au guichet, singulièrement durant les heures de pointe ;
- poursuivre la stratégie de concertation avec le personnel et les partenaires sociaux, en tenant compte des conditions de travail des travailleurs et de la pénibilité de leurs tâches ;
- améliorer la concertation entre bpost et les communes sur la localisation des bureaux de poste ;
- lancer une réflexion sur l'extension des missions de service public, par exemple dans le secteur des services à la personne où les défis liés au vieillissement de la population sont nombreux ;
- promouvoir le rôle social du facteur, et notamment le service "SVP facteurs", permettant aux personnes âgées ou moins mobiles de demander l'aide du facteur par une affichette ;
- maintenir le réseau actuel des 14.000 boîtes aux lettres rouges ;
- veiller au respect de normes de qualité ambitieuses pour l'exercice du service universel et des missions de service public ;
- améliorer la qualité du service aux clients, et dès lors, leur satisfaction, en particulier dans les bureaux de poste ;
- porter une attention particulière au besoin de formation continue du personnel.

5. RENFORCER LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

Le groupe SNCB est et doit rester un acteur central pour répondre aux nombreux défis de mobilité en Belgique (voir également le chapitre Mobilité).

Avec plus de 223 millions de voyageurs par an, le train a connu une croissance historique en volume avec près de 50% en 10 ans.

Au cours des prochaines années, et dans la perspective d'une nouvelle libéralisation du cadre ferroviaire européen, il convient désormais de garantir la qualité du service public ferroviaire et de pérenniser l'ancrage public des activités de nos entreprises publiques que sont Infrabel et la nouvelle SNCB.

En effet, la qualité du service ferroviaire doit être renforcée pour assurer à tous les voyageurs, une offre complète, sûre, attractive en termes de fréquences et de ponctualité et respectueuse de l'environnement.

Le PS veut une amélioration substantielle de la qualité du service tout en garantissant un prix accessible aux usagers.

Pour le PS, la SNCB doit être à l'écoute du public et être au service des usagers du rail.

5.1. RÉPONDRE AUX ATTENTES DES VOYAGEURS

Les besoins de déplacement des citoyens sont énormes. La mobilité est de ce fait un enjeu majeur de notre société. Le rail constitue, pour le citoyen, un mode d'accès privilégié au travail, à l'école et aux loisirs. A ce titre, la sécurité, la ponctualité et l'accessibilité de l'offre constituent les points d'attention priorité du PS.

5.1.1. AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Pour, le PS il faut :

- en ce qui concerne la sécurité :
 - poursuivre les objectifs relatifs à la sécurité ferroviaire conformément aux recommandations de la Commission Buizingen ;
- en ce qui concerne la qualité :
 - améliorer la ponctualité notamment par le règlement rapide et efficace des problèmes liés aux défaillances techniques;
 - renforcer le confort des voyageurs en deuxième classe en augmentant l'offre de places assises, la propreté des trains et en installant la climatisation et le wifi dans ceux-ci ;
 - améliorer la qualité du service dans les gares (accueil et propreté, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) ;
 - améliorer l'information aux voyageurs, notamment en cas de perturbations importantes sur le réseau;

- accroître la vitesse sur la « dorsale wallonne » et sur les lignes reliant Bruxelles aux grandes villes wallonnes ;
- désengorger la jonction Nord-Midi à Bruxelles et créer une ceinture ferroviaire complémentaire à l'offre existante afin de favoriser la mobilité intra-bruxelloise ;
- offrir davantage de possibilités de parking à proximité des grandes gares, à un prix raisonnable ;
- améliorer la sécurité des parkings SNCB (notamment l'éclairage) ;
- en ce qui concerne l'offre de transport des voyageurs :
 - continuer à exploiter les petites lignes assurant des dessertes dans les zones rurales ;
 - accélérer les travaux liés au RER afin que l'infrastructure et le service RER soient complètement opérationnels en 2021 et que des premières offres RER soient disponibles sur le territoire bruxellois dès 2016 ;
 - développer une offre de transport intermodale complète en partenariat avec les sociétés régionales de transports, en particulier à Bruxelles -avec la STIB- et dans toute la Wallonie -avec les TEC.

5.1.2. GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ AUX VOYAGEURS

Le PS souhaite que la SNCB :

- examine l'élargissement des conditions d'utilisation des billets seniors ;
- préserve des tarifs accessibles pour les jeunes ;
- généralise la carte Mobib, valable dans tous les modes de transports collectifs, y compris pour les bénéficiaires de tarifs sociaux préférentiels ;
- améliore les aménagements pour les personnes à mobilité réduite ;
- poursuive la rénovation des gares et des points d'arrêt non gardés afin d'assurer à tous les voyageurs la sécurité, le confort et un accès à des services d'intérêt général ;
- élargisse les services rendus dans les gares, notamment en développant des partenariats avec les Communautés pour l'accueil de la petite enfance (crèches).

5.2. VEILLER AU MAINTIEN D'UNE OFFRE FERROVIAIRE INDUSTRIELLE

La libéralisation du transport de marchandises par rail, conjuguée à la crise économique, a eu de lourdes conséquences sur les activités « fret » du groupe SNCB. La mutation des activités industrielles dans l'ensemble de la Belgique a entraîné de profondes adaptations des outils ferroviaires (gares de triage, terminaux intermodaux, etc.). L'activité « fret » reste pourtant un enjeu de développement en termes économique. C'est pourquoi des outils de soutien ciblé au transport de fret par chemin de fer ont été développés par le gouvernement.

Afin de promouvoir une stratégie de développement pour le transport de marchandise ferroviaire, le PS veillera à :

- préserver les infrastructures ferroviaires indispensables au redéploiement économique de la Wallonie et de Bruxelles ;
- réunir les conditions pour qu'une offre ferroviaire de qualité reste accessible aux industries du pays.

5.3. UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ ET DE SÉCURITÉ AU SERVICE DES VOYAGEURS

Sous cette législature, le groupe SNCB a été profondément réformé pour se doter de structures à même de préserver le service public dans un contexte de libéralisation possible du secteur ferroviaire au niveau européen. Ainsi, les activités du groupe ont été réparties entre le gestionnaire d'infrastructure, Infrabel et la nouvelle SNCB qui assure maintenant toutes les activités relatives au transport de voyageurs. Pour l'avenir, le PS veut maintenir les activités de ces deux entreprises dans un cadre exclusivement public. Face aux menaces de libéralisation, le PS défend un service public du rail fort et performant.

Le PS propose de :

- stabiliser les nouvelles entités et de réduire le nombre de filiales, à conserver dans un cadre exclusivement public ;
- garantir à la SNCB des moyens publics suffisants lui permettant d'assurer ses missions de service public ;
- renforcer les missions de services publics dans le cadre notamment des contrats de gestion d'Infrabel et de la nouvelle SNCB ;
- mettre en place des mécanismes garantissant la transparence des flux financiers et permettant de maîtriser puis de réduire l'endettement afin d'assurer la pérennité des deux entreprises publiques ;
- réaliser les investissements prévus dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI).

5.4. MAINTENIR LE STATUT DES CHEMINOTS

Ces dernières années, le personnel de la SNCB a été fortement mis à contribution. Pour concrétiser les défis de la réforme du groupe SNCB et répondre aux objectifs ambitieux décrits ci-dessus, il est indispensable que les cheminots se sentent réellement impliqués.

Pour le PS, le dialogue social doit être renforcé, le personnel doit être rassuré sur son devenir dans l'entreprise et bénéficier de conditions de travail stimulantes. HR rail, la filiale commune à la nouvelle SNCB et à Infrabel est dorénavant l'employeur unique de l'ensemble des cheminots.

Le PS sera donc attentif à garantir :

- les missions d'HR rail en tant qu'employeur unique, et en particulier sa mission de service public d'organisation de la concertation sociale et de garant du statut unique du cheminot ;
- une commission paritaire nationale unique ;
- la conclusion d'un véritable accord social pérennisant le statut unique des cheminots.

Sous la prochaine législature, le PS veillera donc à ce qu'HR rail soit en mesure de conclure un véritable accord social qui pérennise le statut unique pour les cheminots.

5.5. CONSULTER LES USAGERS ET LA POPULATION

Pour le PS, l'utilisateur doit être au centre des priorités de la SNCB.

Au-delà du fait que la réforme place structurellement l'utilisateur au centre du fonctionnement des chemins de fer, la réforme du Comité consultatif des usagers décidée sous cette législature doit être mise en place.

Pour le PS, il convient de renforcer le rôle du Comité consultatif des usagers en :

- actualisant sa composition pour donner une plus grande place aux représentants des voyageurs ;
- élargissant son champ d'intervention ;
- favorisant la circulation de l'information entre les instances intéressées.

FONCTION PUBLIQUE

Pour le PS, les services publics sont essentiels pour garantir une société plus juste et contribuer à une vie de qualité pour l'ensemble des citoyens. Avec la sécurité sociale, les services publics sont les puissants amortisseurs des conséquences néfastes des crises économiques et financières. Ils permettent de maintenir les solidarités et sont des leviers de compétitivité pour l'ensemble de l'économie.

Le développement des services publics joue un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie et dans la lutte contre les inégalités sociales : comment envisager la création d'entreprises, la relance de l'emploi, la créativité sans un enseignement de qualité, sans un réseau d'accueil de l'enfance, des soins de santé ou des transports publics accessibles à tous, mais surtout sans les services de proximité mis à la disposition des citoyens.

Le véritable défi n'est pas « moins de services publics » mais bien « mieux de service public » !

Une administration efficace est une administration qui atteint les objectifs qui lui ont été assignés. Elle est de surcroît efficiente si elle utilise les moyens dont elle dispose de manière optimale et durable. L'objectif du PS est plus que jamais la qualité du service rendu dans le respect des valeurs du service public.

La fonction publique est le bras opérationnel de l'action publique . Dans cette optique, nous devons nous appuyer sur des fonctionnaires recrutés sur des bases objectives, motivés, compétents et orientés vers l'utilisateur des services publics, c'est-à-dire capables de développer une dynamique d'anticipation par rapport aux évolutions de la société et aux attentes des usagers.

L'administration et les fonctionnaires doivent être des leviers de propositions, de conseils et d'initiatives. Les autorités publiques doivent prendre conscience de la valeur de son patrimoine immatériel qui est celui de l'engagement de son personnel, ainsi que d'accorder à leurs services publics toute l'attention nécessaire pour permettre leur développement dans l'intérêt général.

Promouvoir une fonction publique au service du public, accessible à tous et de qualité, qui attire les talents, c'est aujourd'hui le meilleur moyen de contrer ceux qui, par idéologie, prônent les privatisations et l'affaiblissement de la fonction publique. C'est un défi que le PS veut relever avec les fonctionnaires, leurs organisations représentatives et tous les usagers des services publics.

Pour restaurer la primauté des services publics et les défendre, le PS propose de :

- soutenir sur le plan européen, l'adoption d'une directive-cadre sur les services d'intérêt général, qui donnerait aux services publics et aux services d'intérêt général la garantie d'un cadre législatif stable et d'un financement adéquat, dans le respect des principes d'universalité, de continuité et d'égalité d'accès ;
- mener, tant au niveau belge qu'au niveau européen, une évaluation

impartiale et indépendante des impacts sociaux, économiques et environnementaux des libéralisations, notamment au niveau de la qualité et de l'accessibilité du service pour le citoyen, de l'évolution tarifaire et des conditions de travail des agents ;

- soustraire les services sociaux d'intérêt général à la loi du marché et en ce qui concerne l'application de la TVA, maintenir les exceptions dont bénéficient les services publics;
- mieux informer les citoyens sur la raison d'être des dépenses publiques et sur leur usage en faveur de l'intérêt général.

1. INNOVER ET DYNAMISER LA GESTION DES SERVICES PUBLICS

Plus de vingt années de réforme dans les services publics y ont développé une capacité de gestion de qualité. L'enjeu est maintenant de capitaliser sur ces années d'expérience et d'amener l'ensemble des services publics à une véritable maturité de gestion.

Cette maturité de gestion doit poursuivre trois objectifs :

- être ouverts à la société, c'est-à-dire ancrer les services publics à la préparation de politiques de long terme et, dans cette perspective, être une force de proposition et de soutien à l'action politique ;
- poursuivre les efforts de qualité des services rendus aux citoyens, aux entreprises, au secteur non-marchand et aux autres entités publiques (une subvention, une prime, une route, un jugement...) ;
- faire du fonctionnaire, considéré individuellement et en équipe, à la fois un acteur de la qualité du service public et un acteur d'ouverture du service public sur le monde et à la société en général.

Dans un monde en perpétuel changement, les services publics doivent développer davantage une capacité d'anticipation : pour le service public de demain, réussir signifie détecter rapidement ces changements et adapter en conséquence sa stratégie. Il s'agit ici de renforcer les capacités de prospective et d'adaptabilité de l'administration.

Il est important aussi d'accentuer une culture de la responsabilisation, de la gestion par objectifs et de l'évaluation à tous les étages des administrations.

Par ailleurs, dans le cadre de sa modernisation, l'administration doit intégrer les nouvelles exigences technologiques. Celles-ci induisent de nouvelles façons de concevoir l'action publique, impliquant des interactions croissantes avec les usagers, par exemple, par le web.

Pour le PS, il est essentiel que les réformes envisagées se fassent dans le strict respect de la concertation sociale et que celles-ci ne se transforment pas en pratique du fait accompli.

Pour une gestion dynamique et innovante des services publics, le PS propose de :

- généraliser la conclusion de contrats d'administration ou de gestion entre le gouvernement/le ministre de tutelle et le service public concerné, fixant les objectifs à atteindre ;
- faire élaborer sur cette base par les fonctionnaires dirigeants les plans de gestion qui détermineront, entre autres, l'affectation des ressources humaines et logistiques au regard des missions assignées au service public ;
- rendre effective une évaluation de l'évolution des objectifs fixés par les contrats d'administration et les plans de gestion et décliner cette logique d'évaluation effective jusqu'à chacun des agents ;
- renforcer les contrôles internes et externes de gestion et d'utilisation des deniers publics ;
- renforcer le dialogue et la collaboration entre les autorités publiques et les services de l'administration ;
- renforcer le rôle de support et d'expertise des services publics au profit de l'autorité, en stimulant notamment leur vocation à formuler des propositions ;
- généraliser l'évaluation de l'action administrative en mettant en place des indicateurs permettant de mesurer l'état d'avancement des activités afin de permettre une meilleure transparence.

Le PS propose également de :

- promouvoir une gestion des bâtiments publics dynamique, innovante, exemplaire et respectueuse du développement durable, ainsi que soutenir les synergies entre les diverses autorités publiques ;
- soutenir davantage l'expertise informatique de l'administration dans le développement des nouveaux projets ICT, mieux cadrer les externalisations afin d'en diminuer les coûts et encourager la mutualisation des acquisitions de nouvelles technologies par l'administration afin de réaliser des économies d'échelle ;
- inciter les administrations publiques à faire usage des produits issus du commerce équitable ou de l'économie sociale et respectueux de l'environnement, ainsi qu'à promouvoir les moyens de transport propres ;
- développer l'introduction de clauses éthiques, sociales et environnementales dans les marchés publics en soutien à la stratégie de relance économique et contrôler leur application effective.

2. PROMOUVOIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITE ACCESSIBLES A TOUS ET A L'ECOUTE DES USAGERS

Placé dans un contexte d'innovations constantes dans les méthodes de travail et les technologies, le service public est l'objet d'attentes croissantes de la part des citoyens et des entreprises. Un usager des services publics satisfait est à coup

sûr le meilleur allié dans la défense et la promotion du rôle des pouvoirs publics dans notre société.

La simplification administrative ne signifie pas moins d'Etat, mais au contraire des services publics renforcés par leur qualité, leur modernité et leur sens du partenariat efficace. Les usagers souhaitent des services plus accessibles, plus simples, plus rapides, plus fiables, plus transparents, plus à l'écoute de leurs besoins.

La priorité est de placer l'utilisateur au centre des préoccupations et de ne pas lui faire supporter le poids de procédures longues et souvent répétitives. Pour y arriver, il est nécessaire de développer une véritable culture de service au sein des services publics créant un mouvement vers une plus grande rapidité, un respect des délais, une transparence accrue, une traçabilité dans le traitement des dossiers et une qualité optimale de la prestation.

Il s'agit aussi d'amplifier l'informatisation des services en étant attentif à réduire la fracture numérique, car nombre d'utilisateurs sont encore exclus de l'utilisation de l'outil informatique. Il est de même indispensable que l'implantation des services publics rende possible la proximité avec l'utilisateur sur l'ensemble du territoire. Pour éviter tout phénomène d'enclavement, les zones rurales doivent bénéficier d'une attention particulière.

Il est enfin nécessaire de garantir l'indépendance, l'impartialité et la transparence de l'administration afin d'amplifier encore plus la confiance légitime que les citoyens ont envers leurs services publics.

Pour promouvoir un « service public de qualité accessible à tous », le PS propose de :

- poursuivre la simplification et les efforts de meilleure lisibilité des législations, réglementations et démarches administratives ;
- appuyer les administrations dans leur mission de réaliser une analyse d'impact avant la mise en œuvre de toute nouvelle législation et réglementation mesurant de manière précise les conséquences de celles-ci, tant sur le service aux usagers que sur la charge administrative du traitement des dossiers ;
- élargir les enquêtes de satisfaction auprès des usagers de manière à améliorer les services offerts et rencontrer au mieux les besoins exprimés par les usagers et, dans ce cadre, assurer une concertation avec le secteur associatif et les associations de consommateurs ;
- instaurer un examen approfondi par les administrations des conclusions, rapports et recommandations des services de médiation, ombudsmans, audits internes, de la Cour des comptes, avec l'objectif de proposer des modifications éventuelles des processus.

Afin d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers, le PS propose de :

- instaurer une charte du citoyen-usager afin d'assurer un respect des droits des usagers et leur meilleure information ;

- améliorer la lisibilité et la pédagogie des réglementations, des procédures et des décisions administratives par une meilleure communication, avec une attention particulière accordée aux couches de la population les plus fragilisées et aux personnes qui ne disposent pas d'un accès aux nouvelles technologies ;
- faciliter les démarches administratives, notamment par la mise en place d'un guichet unique et la mise à la disposition des usagers (particuliers, entreprises et associations) d'une « banque-carrefour-administration » leur permettant d'avoir accès à des formulaires-types pour l'ensemble de leurs démarches et de connaître à tout moment l'état d'avancement de leur dossier (subside, prime, permis...) ;
- promouvoir, dans le respect de la vie privée, un système d'échange d'informations entre les différentes autorités administratives du pays pour que les données connues de l'administration ne doivent pas être fournies à chaque nouvelle demande, même de nature différente ;
- améliorer l'information des citoyens sur les services offerts (communication institutionnelle, brochures sur les services offerts, etc.) ;
- veiller à la qualité du contenu des sites web des services publics, à leur lisibilité et à leur accessibilité notamment pour les personnes aveugles ou malvoyantes (labellisation « any surfer ») ;
- promouvoir une prise en charge rapide et rigoureuse des plaintes, notamment en première ligne au sein des services publics, afin d'identifier les problèmes récurrents qui appellent une solution structurelle ;
- améliorer, en permanence, l'accueil des usagers dans leurs contacts avec l'administration en investissant dans la formation des agents en relation avec le public ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments, tant au niveau physique (personnes à mobilité réduite, poussettes...) qu'au niveau fonctionnel, notamment en encourageant l'accessibilité des bureaux et des bâtiments à des heures décalées.

Le PS propose plus spécifiquement de :

- favoriser, dans les zones rurales, l'installation de « maisons des services publics » où seraient regroupées différentes fonctions (guichet d'accueil unique, pour l'ensemble des services publics fédéraux, régionaux, communaux et des autres entités publiques), ainsi que le développement, en complément, d'antennes mobiles, animées par des fonctionnaires polyvalents ;
- sensibiliser les fonctionnaires à la vie des entreprises et des associations en renfonçant les projets d'immersion en entreprise et les échanges avec le secteur privé et le non-marchand, dans le respect des règles de déontologie.

3. PROMOUVOIR UNE FONCTION PUBLIQUE ATTRACTIVE ET VALORISANTE

C'est en valorisant au mieux les expériences, les compétences, la créativité et les aspirations des fonctionnaires que l'on obtiendra une amélioration de la qualité du service rendu et leur implication au service de l'intérêt général.

Pour être efficaces, les fonctionnaires, à l'instar de tous les travailleurs, doivent pouvoir évoluer dans un cadre de travail approprié, disposer de perspectives de carrière et être associés aux changements envisagés. A cet égard, il est essentiel de soutenir un dialogue social constructif garant d'une paix sociale durable.

Pour le PS, priorité doit être donnée à l'emploi statutaire. Pour faire face aux défis des services publics de demain, dans le cadre de la concertation sociale, il est nécessaire de continuer à moderniser le statut, en conjuguant qualité du service et respect des fonctionnaires.

L'enjeu est de maintenir l'attractivité du service public comme employeur, à travers une gestion innovante et exemplaire des ressources humaines et l'amélioration continue du bien-être au travail. De même, les fonctionnaires, qu'ils soient statutaires ou contractuels, doivent bénéficier de réelles perspectives de carrière.

Une politique de valorisation des talents au sein des services publics permet l'autonomie et l'indépendance du fonctionnaire, pour évoluer d'un style de gestion directif vers un style plus participatif, plus solidaire, où chaque fonctionnaire travaille en confiance et bénéficie de la marge de manœuvre dans laquelle il peut s'épanouir.

Il est important d'accorder une attention toute particulière à la situation des fonctionnaires dont les traitements sont les plus faibles.

Pour promouvoir une fonction publique attractive et valorisante, le PS propose de :

- continuer à investir dans l'attractivité des services publics comme employeur et dans une gestion innovante des ressources humaines, en adaptant si besoin, dans le cadre d'un dialogue social constructif, l'encadrement réglementaire, et au niveau fédéral, encourager la rédaction d'un code de la fonction publique garantissant l'indépendance et l'égalité de traitement des fonctionnaires ;
- renforcer la planification stratégique des besoins en personnel, en identifiant mieux les flux et les besoins futurs, en veillant au transfert des connaissances, par exemple, en instaurant un système de parrainage.

Pour parvenir à une meilleure gestion des ressources humaines au sein des services publics, le PS propose de :

- veiller à l'organisation régulière de procédures de recrutement de sélection et de promotion en poursuivant et renforçant leur transparence, impartialité, qualité et rapidité, ainsi que revoir le système de

recrutement par métier pour évoluer vers une approche de description de fonction qui permet au candidat qui détient les compétences nécessaires d'accéder au poste adéquat, au-delà du seul critère du diplôme par la valorisation de l'expérience acquise ;

- permettre aux contractuels et autres emplois subsidiés (APE, ACS, ...) de tous les niveaux de bénéficier de réelles perspectives de carrière et d'accéder à un emploi statutaire par l'organisation régulière de concours ;
- investir dans la formation continuée et le développement des compétences, outils essentiels pour l'évolution professionnelle des agents (promotions) et moyens privilégiés pour développer la mobilité interne (réorientation) afin de répondre par anticipation aux évolutions des métiers ;
- promouvoir la mobilité des fonctionnaires, y compris entre les différents niveaux de pouvoir (Etat fédéral, Communautés, Régions, pouvoirs locaux) ;
- assurer des conditions de travail attractives, notamment par une politique préventive et active du bien-être et de la santé au travail et en assurant le bon fonctionnement et l'indépendance du service interne commun de prévention et de protection au travail ;
- évaluer et poursuivre les initiatives de télétravail et lancer des initiatives visant à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, comme par exemple, ouvrir aux fonctionnaires les espaces de « coworking », c'est-à-dire des espaces décentralisés accessibles aux travailleurs de tous les secteurs permettant le télétravail et l'organisation de réunions de travail ou encore le partage de bureaux et locaux décentralisés mis à disposition des fonctionnaires de différents services publics ;
- évaluer le système des nouvelles carrières fédérales et le cas échéant prendre des mesures correctrices afin de garantir la motivation du personnel.

La fonction publique doit être le reflet de la société qu'elle sert, l'emploi public doit être accessible à tous : femme, homme, personne d'origine étrangère ou non, personne valide ou handicapée, jeune et aîné. Il est nécessaire de poursuivre la promotion de la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans cette perspective, le PS propose de :

- favoriser la diversité (de handicap, de genre, d'âge, d'origine, etc.) au sein des administrations, à tous ses niveaux, par la mise en place d'incitants et promouvoir la lutte contre toute forme de discrimination ;
- veiller à la stricte application des législations et réglementations en matière de participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de décision dans la fonction publique et dans les organes d'avis.

POUVOIRS LOCAUX

Les pouvoirs locaux – communes, provinces, CPAS, intercommunales, etc. – constituent le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. Ils incarnent les politiques de proximité : la cohésion sociale, les voiries, les maisons de repos, les écoles, les crèches, les halls omnisports, l'égouttage, la distribution d'électricité, le logement, etc. Par ces politiques essentielles pour la vie collective, les pouvoirs locaux sont devenus le premier investisseur public du pays, participant ainsi à la croissance et à la création d'emplois dans de nombreux secteurs d'activité – dont le secteur de la construction. Pour le PS, améliorer la capacité d'action des pouvoirs locaux – tant au niveau organisationnel que financier – est essentiel pour renforcer la qualité et l'efficacité des services aux citoyens.

1. DONNER AUX COMMUNES ET AUX PROVINCES DES OUTILS DE GESTION EFFICACES POUR AMELIORER LES SERVICES AUX CITOYENS

1.1. RENFORCER LA QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENS

L'amélioration de la qualité des services aux usagers des pouvoirs locaux est un objectif prioritaire. A cet égard, l'Etat fédéral, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles proposeront aux pouvoirs locaux davantage d'outils de gestion informatisés, mutualisables ou d'outils « clé sur porte », dans un souci d'économies d'échelle et d'amélioration des services aux citoyens, au monde associatif et aux entreprises.

A cet égard, le PS propose de renforcer l'informatisation des pouvoirs locaux :

- soutenir les communes dans le développement de formulaires informatiques et de l'utilisation de la signature électronique ;
- publier l'ensemble des documents administratifs publics sur internet ;
- permettre à chaque citoyen d'accéder à un espace personnel sur le site internet de la commune, reprenant des formulaires pré-remplis susceptibles de l'intéresser ainsi que l'archivage des demandes précédemment effectuées ;
- mettre à disposition des communes, des provinces et des CPAS une plateforme électronique d'archivage, dont les documents publics seront accessibles aux citoyens.

En outre, le PS propose de :

- prévoir la mise à disposition de modèles de formulaires types simplifiés, harmonisés et dématérialisables ;
- favoriser la création de guichets d'accueil unique, pour la commune et les entités parlocales (CPAS, régies, asbl, etc.) ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments, tant au niveau physique (personnes à mobilité réduite) qu'au niveau fonctionnel, notamment en encourageant l'accessibilité des bureaux à des heures décalées ;

- promouvoir l'utilisation d'un service de médiation, sur une base locale ou supralocale ;
- favoriser la généralisation des points « Handicontact » à toutes les communes pour fournir aux personnes handicapées et à leur famille une information complète à propos des aides et services disponibles.

Plus spécifiquement à destination des entreprises, le PS propose de :

- développer un formulaire de déclaration unique pour l'ensemble des taxes locales qui concernent l'entreprise et permettre un paiement globalisé, divisible en plusieurs tranches ;
- limiter à 30 jours maximum les délais de paiement des factures dues par le pouvoir local aux entreprises ;
- faciliter les démarches administratives des entreprises, par exemple au moment de leur installation, notamment par la mise en place d'un guichet unique ;
- assurer une information adéquate sur les marchés publics, notamment en publiant les avis de marchés locaux sur le site internet de la Région ;
- utiliser systématiquement les sources authentiques (données disponibles au sein des administrations) concernant l'entreprise et nécessaires à la soumission aux marchés publics, pour alléger les démarches administratives des entreprises.

1.2. PLACER LE PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL AU CŒUR DE LA GESTION LOCALE

Dans le contexte budgétaire actuel, les communes et provinces doivent toujours parvenir à faire mieux avec moins de moyens financiers. Pour ce faire, il est nécessaire que la Région ainsi que l'Etat fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles leur proposent les outils adéquats à une gestion moderne, basée sur une démarche stratégique à moyen terme et une culture d'évaluation.

Lors de la législature régionale wallonne écoulée, une expérience pilote a proposé aux communes de décliner, sur une base volontaire, leur programme de politique générale en une véritable démarche stratégique et opérationnelle, le « Programme stratégique transversal » (PST). Il s'agit de fusionner dans un seul document les différents plans et programmes qui balisent l'action d'une mandature (déclaration de politique générale, agenda 21, déclaration de politique de logement, etc.) et de l'élaborer selon une méthodologie et un cadre juridique uniques. L'objectif du PST est de professionnaliser la gestion communale en instaurant une politique à moyen terme, qui inclut la fixation des politiques prioritaires, une planification des ressources humaines et financières, un échéancier des projets ainsi qu'une évaluation régulière de leur avancement permettant les ajustements nécessaires.

Le PS propose de :

- prévoir l'adoption, après consultation citoyenne, par chaque conseil communal ou provincial, dans les 6 mois de son installation, d'un Plan Stratégique Transversal, fusionnant les actuels documents qui balisent

l'action d'une mandature et portant sur les volets suivants :

- les priorités politiques en matière de services au public ;
 - les relations entre le pouvoir local et la société civile et les citoyens ;
 - les relations avec les entités paralocales (en ce compris les CPAS, les zones de police et les établissements chargés du temporel du culte) et supralocales, afin d'assurer la cohérence des politiques, en ce compris la gestion commune de certains services ;
 - une planification des ressources financières ;
 - l'organisation administrative ;
 - la gestion des ressources humaines ;
 - la politique d'investissements.
- mettre à disposition des communes et des provinces un modèle-type de programme stratégique transversal ainsi qu'un guide de bonnes pratiques issues de l'évaluation de l'expérience pilote.

1.3. MODERNISER LA GESTION LOCALE

Avec la complexification des missions qu'ils exercent et des services qu'ils rendent aux citoyens, il devient nécessaire d'adapter le mode de gestion des pouvoirs locaux (communes, provinces, CPAS, intercommunales ainsi que l'ensemble des organismes paraloaux), afin de le rendre plus efficace. La Wallonie doit à ce titre jouer un rôle d'impulsion. Une attention particulière doit être donnée aux grandes villes et aux petites communes rurales pour lesquelles les réglementations régionales uniformes qui s'appliquent aux pouvoirs locaux ne sont pas toujours adaptées aux besoins et aux missions spécifiques.

Le PS propose de :

- promouvoir un mode de gestion administrative interne moderne, basée sur les principes de transversalité des services et de responsabilité du comité de direction dans la coordination de l'exécution des décisions politiques et la gestion quotidienne de l'administration ;
- renforcer le rôle de soutien et de conseil de la Wallonie, que ce soit en matière juridique, administrative, technique, financière, etc., en veillant à mieux informer les pouvoirs locaux sur les différentes législations ou jurisprudences qui leur sont applicables ;
- élaborer des vade-mecum ou « guide de bonnes pratiques » en matière de gestion locale pour accompagner les pouvoirs locaux dans la modernisation de leur gestion ;
- mesurer l'impact de la mise en œuvre de toute nouvelle législation dans les grandes villes et dans les petites communes, afin d'évaluer la pertinence de mener une politique partiellement ou totalement différenciée et plus adaptée à leurs spécificités respectives.

Concernant les intercommunales intervenant dans des activités où la Région joue un rôle de régulateur et d'organisateur du secteur éco-industriel, ou encore les intercommunales qui sont actives dans un domaine concurrentiel (par exemple, énergie, télécommunications, hôpitaux, ...), on constate que le modèle juridique intercommunal ne leur permet plus de remplir au mieux les missions qu'elles exercent. Ces entreprises publiques nécessitent une gestion tantôt plus souple et plus réactive, tantôt appuyée par des gestionnaires et administrateurs spécialisés aux compétences pointues. Parfois même, et au vu de leur positionnement stratégique et de l'évolution de leur secteur de compétence respectif, ces intercommunales relèvent davantage de l'intérêt régional que de l'intérêt purement local.

Il y a donc lieu de faire évoluer leur cadre juridique afin de leur permettre d'assumer au mieux leurs missions dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens.

Le PS propose donc :

- faire évoluer la structure juridique des intercommunales actives dans certains secteurs vers un modèle plus adapté au secteur dans lequel elles évoluent, tout en garantissant la transparence décisionnelle et le contrôle démocratique ainsi que l'intérêt, notamment financier, des actionnaires historiques (communes et provinces).

1.4. FAVORISER LA BONNE UTILISATION DES MOYENS ET LES SYNERGIES

Les pouvoirs locaux sont les premiers investisseurs publics du pays. Chaque année, ce sont des centaines de millions d'euros qu'ils investissent dans l'économie à travers la rénovation de routes, la construction d'écoles, de crèches ou encore d'infrastructures sportives ou culturelles. *In fine*, ce sont des milliers d'emplois non délocalisables qui dépendent directement de ces investissements.

Les pouvoirs locaux connaissent cependant des difficultés financières de plus en plus aigües. Plus encore que par le passé, il est indispensable que les gouvernements fédéral et des entités fédérées se préoccupent de leurs situation financière et qu'ils assurent strictement le principe de neutralité budgétaire de leurs décisions.

Le PS entend relayer les préoccupations légitimes des communes. Le strict respect des engagements antérieurs, le juste financement de leurs missions et une compensation équitable des décisions prises aux niveaux de pouvoir supérieurs constituent pour le PS trois principes majeurs qui devront guider l'action des futurs gouvernements.

Afin de continuer à assurer leur rôle dans la croissance économique du pays et de garantir la qualité des services aux citoyens, il y a lieu d'optimiser les ressources financières des pouvoirs locaux en recherchant des économies d'échelle, en développant la supracommunalité et en améliorant les relations financières avec les autres niveaux de pouvoir.

A cet égard, le PS propose de :

- assurer la neutralité budgétaire pour les pouvoirs locaux des décisions

prises par d'autres niveaux de pouvoir, par une évaluation financière à court et moyen termes de l'impact financier en amont de toute décision et une compensation de toute charge nouvelle ;

- garantir le respect des engagements financiers actuels à l'égard des pouvoirs locaux, en particulier en ce qui concerne le fonds des communes, le fonds des provinces et le Fonds Spécial de l'Aide Sociale ;
- maintenir la couverture intégrale par le fédéral des effets des réformes de la réglementation en matière de chômage et d'allocations d'insertion, telle que prévue par la loi ;
- encourager les pouvoirs locaux à regrouper les services de support de leurs entités paralocales (CPAS, zones de police, etc.) en un seul service afin de dégager des économies d'échelle, sans toucher au volume de l'emploi. Les services visés sont notamment le service juridique, du personnel, l'informatique, la trésorerie, les travaux et les marchés publics ;
- développer la supracommunalité afin de mettre en commun, à l'échelle de plusieurs communes, certains investissements ou services ;
- mettre à disposition des communes (notamment les plus petites) qui ne disposent pas de ressources humaines suffisantes, des services provinciaux, supracommunaux ou régionaux (consultation juridique, élaboration d'un cahier des charges, etc.) ;
- simplifier et assurer la lisibilité des taxes locales en supprimant les moins rentables, les moins pertinentes et celles qui requièrent la charge administrative la plus importante, tout en assurant un niveau de recettes équivalent ;
- renforcer le rôle d'appui et de conseil de l'administration régionale en matière de gestion financière (gestion de la dette, politique de placements financiers, etc.) ;
- développer le rôle de conseil de la Région quant à l'élaboration des projets européens ;
- développer les centrales d'achat et les marchés stocks utilisables par les pouvoirs locaux ;
- poursuivre, au niveau régional, le développement de logiciels destinés à faciliter les relations administratives entre la Région et les pouvoirs locaux et, au niveau local, la production de produits informatiques de soutien à la gestion ;
- améliorer la gestion financière quotidienne des cultes, dont les pouvoirs locaux doivent prendre à leur charge les éventuels déficits, par la conclusion d'une convention entre le culte concerné et le pouvoir local prévoyant une gestion budgétaire pluriannuelle, incluant une priorisation des investissements, et des partenariats au niveau des services de support (par exemple marchés publics). En aucun cas, la convention ne remet en cause la liberté de culte.

L'optimisation des ressources financières passe également par le juste financement des missions qui leur sont confiées par d'autres niveaux de pouvoir, par une meilleure prévisibilité financière tant en recettes qu'en dépenses et par la recherche de nouvelles sources de financement.

Dans ce cadre, une attention particulière doit être apportée aux subsides octroyés aux pouvoirs subordonnés. Pour le PS, le droit de tirage, à travers une répartition des subsides entre communes basés sur des critères objectifs et déterminés à l'avance, permet à celles-ci de connaître sur une période pluriannuelle le montant exact de l'enveloppe à laquelle elle peut prétendre. Par ailleurs, il est basé sur le principe de simplification administrative : un seul cadre juridique, un processus d'octroi simplifié du subside, une seule autorité de tutelle. Actuellement, ce système créé à l'initiative du PS existe uniquement pour les travaux de voiries et de bâtiments et son extension à l'ensemble des subventions (économies d'énergie dans les bâtiments, logement, infrastructures sportives, scolaires et culturelles, etc.) est souhaitable.

Afin d'améliorer la prévisibilité des budgets des pouvoirs locaux, le PS propose de :

- généraliser, éventuellement sur base supra-communale pour certains subsides, le système de droit de tirage par la création d'un fonds d'investissement reprenant l'ensemble des subsides destinés aux pouvoirs locaux (communes, provinces et CPAS);
- instaurer, parallèlement à la politique de subsides, un système d'« avances récupérables » pour les investissements, ce qui permet à l'entité locale d'emprunter moins, et donc de faire une économie sur les intérêts, auprès d'une institution bancaire ;
- assurer la ponctualité des versements des recettes fiscales additionnelles (impôt des personnes physiques et précompte immobilier) en mettant en place un système d'avances pour les versements du SPF Finances aux pouvoirs locaux ;
- informer – par le SPF Finances – les pouvoirs locaux du contentieux fiscal en cours susceptible d'avoir un impact important sur leurs recettes ;
- contraindre les pouvoirs locaux à évaluer, par la généralisation de plans financiers et de projections budgétaires pluriannuelles, l'impact financier et fonctionnel moyen terme de toute nouvelle politique initiée ;
- assurer, au besoin en complétant les règles existantes, la compatibilité de la réglementation relative aux comptes et budgets avec les prescrits européens ;
- compléter, par un volet pluriannuel, la gestion budgétaire, notamment celle relative aux investissements et à la gestion du personnel.

1.5. AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sans un personnel qualifié et motivé, il ne peut y avoir des services publics de qualité. C'est pourquoi il est essentiel de placer la politique des ressources humaines au cœur de la gestion locale.

Le PS propose de :

- pérenniser les moyens consacrés aux aides à l'emploi (APE, PTP, etc.) dont bénéficient les administrations locales, notamment par une simplification des procédures d'octroi de ces aides ;
- poursuivre les efforts entrepris par les Régions pour favoriser l'emploi statutaire ;
- moderniser le statut en conjuguant qualité du service et respect des agents ;
- poursuivre la revalorisation des petits salaires de la fonction publique locale ;
- valoriser davantage les compétences acquises sur le terrain par un processus de validation des compétences ;
- renforcer la formation continuée du personnel des administrations locales et des intercommunales, tant en ce qui concerne les aspects techniques et législatifs à maîtriser que les règles fondamentales du service public. Une attention particulière sera donnée à la formation à l'accueil du public ;
- moderniser les principes généraux de la fonction publique, notamment en valorisant les nouveaux métiers tels que les agents constatateurs d'infractions environnementales ou les conseillers logement ;
- favoriser la diversité (de handicap, de genre, etc.) au sein des administrations par la mise en place d'incitants et promouvoir la lutte contre toute forme de discrimination ;
- renforcer les procédures de recrutement objectivées et transparentes pour l'ensemble des emplois vacants ;
- favoriser la mobilité des agents entre pouvoirs locaux et entre les pouvoirs locaux et les autres niveaux de pouvoir ;
- développer le tutorat au sein des administrations locales, qui permet à un agent plus ancien de consacrer quelques heures par semaine à former ses jeunes collègues et ainsi conserver l'expertise au sein de l'administration. Des stages au sein de l'administration de tutelle seront organisés pour renforcer la formation des agents locaux.

2. OPTIMALISER LE ROLE DES PROVINCES

La législature régionale wallonne 2009-2014 a permis d'amorcer une vaste réforme de l'institution provinciale. Outre la diminution du nombre de conseillers et de députés provinciaux et l'instauration de nouvelles règles de gouvernance au niveau du fonctionnement des organes politiques, le Gouvernement wallon et les provinces ont mené une réflexion sur le réaménagement des compétences et missions provinciales. Ainsi, certaines compétences comme le logement ou les voiries ont pu déjà être transférées à la Région dans un souci de cohérence et de meilleur service aux citoyens. Par ailleurs, les provinces elles-mêmes ont défini les axes d'action prioritaires qu'elles souhaitent développer et identifier les compétences à transférer à d'autres niveaux de pouvoir.

On constate actuellement une grande homogénéité entre les domaines d'intervention des provinces (enseignement et formation, santé et social, culture, tourisme, développement territorial et supracommunalité) mais une intensité différente des actions qu'elles mènent dans ces compétences respectives. Le PS propose, en tenant compte de ces disparités et de ces spécificités, de poursuivre le réaménagement des compétences provinciales, province par province, dans le respect des principes de cohérence, de subsidiarité, d'efficacité et de valeur ajoutée pour les citoyens. Ce réaménagement devra se faire sans impact négatif sur le personnel actuellement en fonction.

La supracommunalité permet de décloisonner les politiques sectorielles, de créer des espaces de coordination d'enjeux dépassant les limites communales et d'envisager le développement des communes de manière complémentaire et non concurrentielle. Dans ce contexte, le PS considère que, en tant que pouvoir intermédiaire doté de la légitimité démocratique, d'un pouvoir fiscal propre et d'une administration territoriale, les provinces peuvent participer à la cohérence des projets déployés à partir des communautés de territoire et faciliter, la concrétisation de ceux-ci

Par ailleurs, certaines communes seules ne peuvent remplir efficacement certaines missions ou alors à des coûts exorbitants. Par leur soutien logistique, administratif et leur expertise technique, les provinces peuvent organiser, avec les communes, certains services dont la mutualisation permettra ainsi d'en réduire les coûts de fonctionnement, d'en améliorer la qualité et d'en simplifier la gestion

C'est le cas, par exemple, pour l'organisation des services incendie. Les provinces contribuent déjà à la sécurité civile des citoyens, que ce soit directement, par le biais par exemple de la gestion des cours d'eau (prévention des inondations) ou encore l'organisation des écoles du feu, ainsi que par l'intermédiaire des Gouverneurs. Le partenariat entre provinces et communes dans la gestion des zones de secours constituerait une plus-value tant en ce qui concerne l'apport d'un « savoir-faire » provincial dans la gestion de structures supracommunales, qu'afin de permettre des économies d'échelle (partage de tâches et de personnels qualifiés) et la simplification de la gestion de la zone de secours.

A cet égard, le PS propose de :

- poursuivre le travail entamé afin de concrétiser les axes prioritaires définis par chaque province en concertation avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ; axes qui devront être déclinés dans un plan stratégique transversal en missions et objectifs définis en fonction des spécificités territoriales, des réalités socioéconomiques et des besoins des usagers de chaque province ;
- concrétiser la démarche, province par province, quant au transfert de compétences qui pourraient être mieux gérées par d'autres niveaux de pouvoir, afin d'améliorer le service au citoyen et dans le respect des principes de subsidiarité, de continuité du service public et sans impact négatif sur le personnel en place et négocier les modalités de transfert des compétences avec la Wallonie ou la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- mener une réflexion, avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, quant à la possibilité de déléguer par contractualisation certaines missions et compétences aux provinces, dans une logique de subsidiarité, de cohérence et d'efficacité des politiques au profit des citoyens, en accompagnant toute délégation de compétence du financement adéquat ;
- renforcer les partenariats avec les communes afin de permettre à ces dernières de répondre aux besoins de citoyens par l'organisation de certaines missions qu'elles ne peuvent prendre seules à leur charge ;
- développer le rôle provincial de fédérateur et d'opérateur dans le développement de projets supracommunaux et du dialogue supracommunal ;
- permettre aux provinces d'être les partenaires à part entière des communes dans la gestion des services d'incendie soit par le biais d'un financement complémentaire des zones de secours sur base de critères fixés en concertation avec les communes, soit par la délégation de tout ou partie des missions de gestion administrative et financière par la zone de secours à la province, ceci dans le cadre du soutien des provinces aux initiatives de supracommunalité.

Le partenariat province/commune pourra porter sur des missions limitées de gestion (par exemple, les marchés publics, le service juridique, la gestion comptable), mais aussi aller vers un transfert de toute la gestion de la zone de secours à la province moyennant l'accord des communes membres de la zone de secours. Le financement complémentaire de la province viendrait en appui de celui des communes selon des critères fixés préalablement avec celles-ci sur base des besoins de la zone de secours.

3. DEVELOPPER LA SUPRACOMMUNALITE

La supracommunalité et les bassins de vie sont aujourd'hui devenus des enjeux majeurs pour le développement de la Wallonie. Certains n'ont d'ailleurs pas attendu le signal de la Région et ont créé des initiatives locales pour organiser des lieux de concertation, développer des stratégies territoriales et réaliser des projets en commun. Ce mouvement exprime une volonté, voire une nécessité : celle de gérer des intérêts publics communs de façon complémentaire et non concurrentielle, au plus proche de l'intérêt des citoyens, à une échelle territoriale pertinente correspondant à un bassin de vie, c'est-à-dire à une aire territoriale où les citoyens exercent habituellement leurs activités principales.

Si la supracommunalité est déjà organisée pour des secteurs très spécifiques à travers notamment les intercommunales (déchets, distribution de gaz et d'électricité, hôpitaux, etc.), la supracommunalité entendue au sens d'une réflexion et d'une action globales sur le territoire et son développement économique, social, culturel, environnemental, etc. a émergé ces dernières années de façon diverse, spontanée, volontaire et en dehors de tout cadre légal. Pourtant, les enjeux auxquels la supracommunalité et la politique des bassins de vie peuvent apporter une réponse sont fondamentaux :

- la limitation des moyens budgétaires oblige à penser les investissements à une échelle d'un bassin de vie et à s'organiser pour

réaliser des économies d'échelle en mutualisant les moyens et en partageant les coûts ;

- les questions environnementales et énergétiques, et les coûts qu'elles engendrent, ne pourront trouver de réponse qu'à travers une planification du territoire permettant sa densification à travers la lutte contre l'étalement urbain, la préservation de la ruralité et une politique de mobilité rationnelle ;
- la lutte contre les inégalités socioéconomiques nécessite également une politique d'aménagement du territoire qui dépasse les limites d'une seule commune car le laisser-faire en la matière engendre une dualisation des fonctions et une concentration des citoyens à profil social identique dans les mêmes lieux ;
- la Wallonie ne réussira l'enjeu du développement économique et de l'attractivité de son territoire que si celui-ci s'organise de façon réfléchie, planifiée, non concurrentielle et en favorisant la reconnaissance des métropoles, c'est-à-dire les grandes villes et leur agglomération, telles que définies dans le schéma de développement de l'espace régional (SDER).

Le PS plaide pour la généralisation de la supracommunauté comme outil de bonne gouvernance sur l'ensemble de la Wallonie, condition nécessaire à un développement harmonieux, rationnel et maîtrisé du territoire au bénéfice de tous ses habitants.

Au vu des expériences de terrain qui ont émergé ces dernières années, fruits de la bonne entente des acteurs locaux, il apparaît désormais nécessaire d'encourager le développement de la supracommunauté sur l'ensemble du territoire wallon par la mise en place d'incitants financiers et d'encadrer les initiatives existantes et futures afin d'assurer une politique territoriale cohérente et non concurrentielle.

Une réflexion relative à la possibilité de déléguer par contractualisation certaines missions et compétences exercées par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles aux organes supracommunaux sera aussi menée.

Le PS propose enfin d'encourager l'organisation de la supracommunauté en réservant certaines subventions régionales aux initiatives supracommunales – octroyées sur base d'un droit de tirage – et en majorant d'autres subventions selon qu'il s'agisse de projets introduits par une communauté de territoires ou par une commune seule.

Pour être éligible à ces subventions, la communauté de territoires devra :

- élaborer un plan stratégique de développement – social, économique, culturel, environnemental – de son territoire sur base d'une analyse approfondie des atouts, des faiblesses et des besoins du territoire. Cette analyse associera les forces vives. Une attention particulière sera accordée aux problématiques du développement commercial, à la mobilité, à l'aménagement du territoire et aux grandes infrastructures publiques ;

- intégrer au moins un chef-lieu d'arrondissement administratif afin d'assurer la prise en compte dans la réflexion de l'organisation des services et des charges inhérentes à une ville centrale. Les communautés de territoires peuvent transcender les frontières provinciales ;
- disposer d'un lieu de concertation (par exemple, une conférence des bourgmestres) et bénéficier d'un financement pérenne minimum pour la mise en œuvre de ses projets provenant d'une participation provinciale et/ou d'une participation des communes basées sur les principes d'équité et de solidarité territoriale.

Pour le PS, organiser la supracommunalité ne peut en aucun cas signifier l'ajout d'un niveau de pouvoir. Il s'agit uniquement d'optimiser l'exercice des compétences en encourageant les communes à réfléchir ensemble à l'organisation du territoire et des services et à mettre en œuvre des projets communs dont les intérêts dépassent les limites communales.

PROJET - PROJET

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Garantir à chaque citoyen de vivre en sécurité est une condition indispensable pour améliorer la qualité de la vie et pour renforcer la cohésion sociale.

Pour le PS, il est fondamental d'adopter par rapport aux questions de sécurité une approche qui ne soit ni catastrophiste ni angélique. Tout acte d'agression ou d'incivilité doit être effectivement sanctionné avec discernement sous peine de voir se développer l'impunité. Les premières victimes

La sécurité est aussi une question de justice sociale à laquelle nous devons apporter des réponses concrètes. Il faut répondre aux questions de sécurité en travaillant sur la restauration du lien social, sur les mécanismes de prévention, sur la préservation de l'espace public, sur la police de proximité et sur les mesures adéquates de répression.

Garantir la sécurité des personnes et des biens est une des missions de base des pouvoirs publics. Si ce domaine est traditionnellement du ressort de la police et de la justice, les Régions et les Communautés doivent aussi concourir à la sécurité de tous. En effet, les problèmes liés à l'insécurité et au sentiment d'insécurité doivent être envisagés en étroite corrélation avec une politique renforcée et ambitieuse de cohésion sociale, d'emploi, d'intégration et d'éducation.

La sécurité est l'affaire de tous : une approche globale et transversale est nécessaire, dans cette perspective ; l'Etat fédéral et les entités fédérées se concerteront entre eux et avec l'ensemble des acteurs de la sécurité au sens large, dans les matières relevant de leurs compétences respectives - pour déterminer les priorités et actions en matière de sécurité et de prévention. C'est également par ce biais que l'on peut offrir à nos jeunes une alternative positive à la radicalisation ou l'extrémisme violent.

Il est aussi important d'améliorer les collaborations entre les autorités locales et la justice dans la chaîne pénale, notamment pour éviter la récidive et mieux accompagner les victimes.

Le contrôle des services de sécurité, de leur fonctionnement et de leurs méthodes d'enquête est une exigence démocratique essentielle afin de renforcer la confiance légitime des citoyens vis-à-vis de l'Etat. Et dès lors, d'améliorer, là où cela est encore nécessaire, les règles, mécanismes et organes indépendants qui en sont chargés.

La commune reste le niveau le plus proche du citoyen. Pour le PS, il est donc important de maintenir le rôle de l'autorité locale dans l'organisation des politiques de prévention et de sécurité, ainsi que d'améliorer les mécanismes d'information, de consultation et de concertation des pouvoirs locaux. Ceux-ci doivent être soutenus dans ce cadre.

1. RENFORCER LA POLICE DE PROXIMITE ET MIEUX SOUTENIR LES POLICIERS SUR LE TERRAIN

Pour le PS, le rôle de la police de proximité est essentiel en matière de service public à la population, de prévention et de répression de la délinquance.. Dans cette optique, la police de proximité ne constitue pas seulement une approche proactive, mais aussi une recherche de modalités alternatives relatives au traitement des conflits et à la lutte contre la criminalité.

La police fait de manière générale un travail de qualité. Néanmoins, certains éléments sont encore à améliorer tant pour la police locale que pour la police fédérale afin d'encore mieux rencontrer les réelles préoccupations des citoyens et de préserver leur lien de confiance avec la police et les autorités. Par exemple, sur le plan structurel, la fonction de proximité est insuffisamment prise en compte et il y a donc lieu de réorganiser certains corps de police en décentralisant leurs effectifs au maximum au profit des quartiers.

En outre, on doit déplorer que les zones de police soient confrontées à de lourdes charges administratives (par exemple avec l'enquête policière d'office), d'exécution d'apostilles et d'exécution de devoirs judiciaires dont elles ne maîtrisent pas le volume et qui trop souvent font l'objet de classements sans suite.

De plus, la police locale a vu croître ses missions à caractère fédéral comme, par exemple, le transfert des détenus, l'assistance dans le cadre d'enquêtes de grande ampleur, les graves troubles de l'ordre public, le transfert de prisonniers, la surveillance des ambassades ou des détenus lors de grèves dans les prisons, ...

La priorité est de renforcer la police locale, sous l'autorité effective des autorités locales. A cet égard, il est nécessaire de mieux impliquer les autorités locales dans la gestion de la police intégrée, notamment dans le cadre des négociations sociales et organisationnelles.

Un financement équilibré de la police locale reste notre priorité, ainsi que la simplification de l'organisation et du fonctionnement de la police afin de permettre aux policiers de se concentrer davantage sur leurs priorités telles que redéfinies par les autorités. Il conviendrait de soutenir toutes les possibilités de création de synergies administratives (service des marchés publics, logistique, entretien du matériel...) afin de libérer des moyens qui seraient utilisés pour renforcer la présence policière dans les rues.

Par ailleurs, il conviendra de poursuivre la clarification du rôle de l'ensemble des acteurs, publics et privés, de la sécurité pour améliorer les partenariats dans le respect de la primauté du rôle de la police et d'un contrôle renforcé des entreprises de gardiennage et des détectives privés.

Par ailleurs, le transfert aux Régions de certaines compétences relatives à la sécurité (en matière de mobilité par exemple) aura des impacts sur les missions mais également sur les capacités d'appui, de constatation ou de verbalisation des services de police. Ceci demandera une meilleure concertation entre les Régions, l'Etat fédéral, la justice et les services de police, par exemple, dans la mise en

œuvre de la réforme du paysage judiciaire ou de la création des communautés de pays ou des bassins de vie.

Les métiers de la sécurité constituent un vivier d'emplois à ne pas négliger, notamment pour les jeunes peu qualifiés. Dans cette perspective, il convient de développer une véritable filière de formation dans ce secteur. L'objectif est de développer des passerelles entre les différents métiers de la sécurité.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- renforcer l'ancrage de la police dans la communauté locale, sa présence préventive dans les quartiers, les patrouilles de police sur le terrain et l'efficacité des interventions et des appels urgents, en déchargeant les policiers de certaines tâches administratives ;
- améliorer les mécanismes de financement fédéraux des zones de police locales et de la police fédérale pour améliorer encore le service à la population et veiller à un juste financement des zones de police ;
- dans l'attente de la révision de la norme KUL, réactualiser les données statistiques utilisées dans le calcul de cette norme par exemple pour mieux tenir compte de l'essor démographique et de la paupérisation ;
- prévoir un test d'impact de chaque politique, action et décision adoptée par des autorités supérieures (Etat fédéral, Régions et justice), d'une part, en termes de charges financières et administratives supplémentaires sur les pouvoirs locaux et, d'autre part, sur la sécurité et le sentiment d'insécurité ;
- rendre plus adéquate la répartition des tâches entre la police fédérale et les polices locales mais également entre la police de manière générale, la justice et les autres services publics ;
- encourager les synergies, collaborations et partenariats, ainsi qu'avec l'accord des autorités locales, les fusions volontaires des zones de police, pour bénéficier d'un service encore plus efficace et plus performant ;
- encourager la police fédérale à répondre de manière encore plus ciblée aux demandes d'appui des zones de police locale afin de tenir compte des réalités du terrain local (aide à la gestion, renfort en cas de troubles et de grands événements, recrutement, formation, appui logistique) et, dans ce cadre, porter une attention particulière à l'amélioration de la police scientifique et technique.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines policières, le PS propose de :

- poursuivre en concertation avec les autorités locales et les organisations syndicales les efforts entrepris afin d'améliorer et d'optimiser la gestion des ressources humaines au sein des services de police, notamment :
 - en favorisant un recrutement plus en phase avec les réalités locales et en renforçant la formation axée sur la proximité et la déontologie ;
 - en encourageant une gestion des carrières plus adaptée aux

besoins, par exemple en revalorisant la fonction d'inspecteur de quartier ;

- en modernisant le statut en conjuguant qualité du service et respect des policiers et des Calog (cadres administratifs et logistiques).
- promouvoir la fonction d'inspecteurs et d'agents de police par des campagnes de communication et optimiser les formations préalables aux épreuves de sélection ;
- favoriser les filières de formation intégrée pour la police, les pompiers, les gardiens de la paix et les autres métiers de la prévention et promouvoir la participation à la septième année de l'enseignement technique « métiers de la sécurité » et des passerelles de formation pour faciliter l'accès à la fonction de police pour les gardiens de la paix qui le souhaitent.

Pour ce qui est des partenariats entre les différentes autorités publiques, le PS propose de :

- renforcer les concertations entre les autorités fédérale, régionales et locales en matière policière, notamment par le renforcement et l'extension du rôle du Conseil consultatif des bourgmestres, en étroite concertation avec les unions des villes et communes et la Commission permanente de la police locale ;
- associer les pouvoirs locaux en tant qu'employeurs aux négociations sociales en vue d'une meilleure maîtrise des coûts ;
- mettre en place auprès des Gouvernements des Régions, une cellule administrative et technique régionale afin de faciliter la concertation entre les Régions et les services de police.

Le PS propose aussi de :

- continuer à s'investir dans la lutte contre le terrorisme, le radicalisme à portée violente, la grande criminalité organisée et les fraudes sociales, fiscales et économiques ;
- poursuivre les efforts engagés pour améliorer le fonctionnement et la coordination des services de renseignements et la transparence de l'information policière, dans le respect de la protection de la vie privée ;
- accélérer la mise en œuvre de la stratégie de cyber-sécurité au travers du centre belge de cyber-sécurité récemment créé, car la sécurité, c'est aussi la protection de la vie privée, de nos intérêts économiques et de l'appareil de l'Etat ;
- renforcer au niveau international, dans le cadre de la criminalité transfrontalière la coopération policière entre les différents Etats de l'Union européenne, avec une attention particulière à la prévention.

2. DYNAMISER LES POLITIQUES DE PREVENTION ET AMENAGER LES LIEUX PUBLICS POUR LES RENDRE PLUS SURS

La sécurité doit contribuer à renforcer la cohésion sociale. Pour cela, il est nécessaire de soutenir le développement de projets de prévention, de techno-prévention, d'accompagnement des victimes et les modes alternatifs de résolution des conflits par notamment les services de médiation.

Par ailleurs, les aménagements urbains, tels que les places, les rues, les parcs, ont une large influence sur la perception que nous avons de notre propre sécurité. Il est donc essentiel de poursuivre les investissements qui rendent les lieux publics plus conviviaux et donc plus sûrs.

La réappropriation de l'espace public est une fonction sociale qui doit être garantie par les autorités publiques. Par exemple, la politique régionale doit viser à soutenir les communes à développer des espaces de convivialité, à préserver l'hospitalité des lieux et à promouvoir des dispositifs de participation citoyenne afin de permettre une meilleure implication des habitants dans leur propre sécurité. Cela suppose de veiller, dans le respect des droits et libertés, à la réparation des dégradations de l'espace public, de l'entretenir régulièrement et d'aménager un éclairage public adéquat.

Que ce soit dans le domaine de l'urbanisme, de l'éclairage public, du mobilier urbain, de la conception et de la gestion des équipements collectifs et des espaces publics, il convient de tenir compte des impacts possibles en matière de sécurité. Pour contrer le sentiment d'insécurité, il convient d'intégrer, dans toutes les politiques publiques, un réflexe « prévention-sécurité ».

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à la sécurité dans les transports en commun et, dans ce cadre, doivent être mieux soutenus les investissements garantissant une amélioration de leur sécurisation.

Les plans stratégiques de sécurité et de prévention, ainsi que les politiques fédérale et régionales des grandes villes, ont permis de soutenir financièrement les pouvoirs locaux afin qu'ils puissent développer des projets contribuant à réduire l'insécurité et le sentiment qu'elle engendre et, par conséquent, à améliorer le « vivre-ensemble ».

Au cours de ces dernières années, les politiques de prévention développées par les Régions ont évolué vers une approche de plus en plus transversale, pérenne et axée sur la cohésion sociale, le développement social des quartiers et l'accès aux droits fondamentaux pour tous. Cette approche a permis aux pouvoirs locaux de renforcer sur le terrain les collaborations avec l'ensemble des acteurs de la prévention et de la sécurité tous niveaux de pouvoirs confondus.

Par ailleurs, le PS a toujours considéré qu'il fallait donner une véritable place à la victime et, dès lors, continuer à investir dans l'aide en première ligne aux victimes assurée par les services de police locale et d'inciter l'ensemble des acteurs publics (et associatifs) concernés à travailler ensemble.

Enfin, face aux problèmes quotidiens, aux conflits de voisinage et familiaux qui peuvent être générateurs de précarité, il est essentiel de développer d'autres

réponses que les seules réponses judiciaires ou policières : par exemple, promouvoir la médiation de quartier pour régler de petits conflits hors du cadre judiciaire.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- renforcer la décentralisation des services publics dans les quartiers et dans les villages, notamment, par le développement des expériences d'antennes de quartier, de commissariats de quartier, de mairies de quartier, les maisons de village ou encore de projets participatifs (conseils consultatifs ou comités de quartier) ;
- promouvoir l'aménagement urbain et rural de manière sécurisée (éclairage public, sécurisation des abords des écoles, accès aisé aux services de secours...) ;
- assurer à long terme le financement des plans stratégiques de sécurité et de prévention existants en articulation avec les politiques régionales de cohésion sociale et de requalification des quartiers ;
- développer des projets de prévention supracommunaux en matière de gestion de la prostitution, de prévention de bandes urbaines criminogènes, d'encadrement des mesures judiciaires alternatives, de médiation dans le cadre des sanctions administratives communales, de prévention des toxicomanies... ;
- améliorer l'assistance policière de première ligne aux victimes afin de les assister rapidement dans leurs démarches et assurer une gestion efficace de leur dossier ;
- établir des passerelles et des concertations permanentes entre les polices locales chargées de l'assistance de première ligne aux victimes et l'aide sociale aux justiciables (parquet, justice, services spécialisés agréés des entités fédérées) afin d'assurer la continuité dans la prise en charge des victimes ;
- encourager dans les communes et les groupements de communes, la création de médiateurs de quartier qui auront pour mission de résoudre, par voie de dialogue, de négociation et de l'accord de toutes les parties concernées, les petits litiges de nature civile, comme les conflits de voisinage, les petits conflits entre locataires et propriétaires, les petits conflits de mitoyenneté... ;
- poursuivre le soutien aux métiers liés à la cohésion sociale, à la prévention et à la sécurité dans les communes (dont les gardiens de la paix, les éducateurs de rue, les médiateurs, les animateurs...), ainsi qu'encourager leur professionnalisation (notamment par le biais d'une meilleure formation et d'un encadrement) et leur prise en compte dans la fonction publique communale ;
- soutenir l'équipement en technoprévention des habitations privées, par exemple, par la mise à disposition des citoyens d'un conseiller en technoprévention qui donnerait des conseils gratuits en vue de prévenir les vols et les incendies dans les habitations et les commerces.

3. ASSURER LE VIVRE-ENSEMBLE PAR UNE APPLICATION DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES ET LA MEDIATION

Tous les actes d'incivilité et les nuisances qui en découlent (tags, dépôts de déchets clandestins, détériorations d'équipements collectifs, tapages sonores...) doivent être rapidement constatés et poursuivis, notamment par une application effective des sanctions administratives communales (SAC). Pour le PS, la mise en œuvre des SAC doit s'insérer dans une politique communale de prévention, de préservation de l'espace public et de cohésion sociale.

Avec le système des sanctions administratives communales et de la médiation, les communes sont en mesure de lutter plus rapidement et plus efficacement contre les incivilités et les comportements irrespectueux. Ceux-ci sont bien souvent à la base du sentiment d'insécurité et de la dégradation des liens sociaux et du vivre-ensemble. Pour cela, pour le PS, il est essentiel de continuer à soutenir les communes dans la mise en œuvre des sanctions administratives communales, la médiation et l'engagement de gardiens de la paix.

Si les sanctions administratives ont montré leur intérêt, la commune ne doit toutefois pas devenir une autorité qui pallie systématiquement le travail de la justice. Le code pénal ne peut continuer à être détricoté, en abandonnant aux communes le soin de poursuivre les infractions que les parquets ne veulent ou ne peuvent plus poursuivre.

L'application des SAC pose la question du lien entre les services de police et les agents constatateurs. La police doit continuer à constater les sanctions administratives les plus graves. Il convient de ne pas reporter ce constat sur les seuls gardiens de la paix ou autres constatateurs. Afin de faciliter le travail des policiers, une harmonisation des règlements de police communaux doit également être encouragée.

Pour le PS, l'application des SAC aux mineurs doit rester une simple faculté tout en privilégiant une approche éducationnelle de la sanction par la médiation et l'application des prestations citoyennes. Le cas échéant, si une commune décide d'appliquer les SAC aux mineurs, il conviendra alors de procéder préalablement à une concertation avec les associations de jeunesse, la police, les autorités judiciaires et les organismes de prévention pour apprécier la pertinence de l'application de cette mesure.

Au cours de ces dernières années, les métiers de la prévention en particulier les gardiens de la paix ont énormément évolué. De nouvelles tâches (information du public, sécurisation d'espaces publics, et aujourd'hui constatation dans le cadre des SAC...) sont confiées aux gardiens de la paix sans aucunement renforcer leur statut (faibles salaires, horaire décalé, parfois de nuit, en extérieur et en situation à risques), ni leur financement.

Par ailleurs, de nombreuses communes ont vu s'installer des commerces de nuit en tous genres qui ont profité des lacunes de la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services, par exemple, des « night-shop » devenant des « tabac shop ». L'exploitation de ces

commerces provoque des troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique, tels que bruit, déchets, ivresse sur la voie publique, etc.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- renforcer la lutte contre les incivilités en soutenant les communes dans la mise en application effective des différents dispositifs de sanctions administratives, ainsi que d'encourager une unification des règlements de police et des décisions entre communes d'une même zone de police dans un souci d'efficacité et de simplification administrative ;
- inciter les autorités fédérales et régionales à mieux soutenir les communes afin de renforcer la présence des gardiens de la paix sur le terrain pour la constatation des incivilités ;
- promouvoir une bonne complémentarité entre les différents dispositifs fédéraux et régionaux de sanctions administratives ;
- développer une politique de sensibilisation et d'encadrement des acteurs locaux afin qu'ils accroissent l'offre de médiation et de mesures réparatrices comme sanction des nuisances occasionnées qui permettent aux responsables de prendre conscience des nuisances qu'ils occasionnent ;
- assurer des formations relatives à l'application des SAC dans les communes ;
- soutenir les partenariats entre les communes et les zones de police dans la constatation des incivilités et l'application effective des SAC, par exemple la mise en place de « cellules SAC » dans les polices locales ;
- privilégier systématiquement l'application de la médiation et des prestations citoyennes adaptées et encourager l'information et la concertation préalable avec les associations de jeunesse si une commune décide d'appliquer les SAC aux mineurs ;
- procéder à une évaluation de l'application de la nouvelle loi sur les sanctions administratives communales en partenariat avec les autorités locales, la justice, la police et les associations de jeunesse.

Afin d'éviter l'installation de magasins de nuit dans des lieux manifestement inappropriés et de mieux prévenir les nuisances qu'ils causent, le PS propose de :

- renforcer la législation fédérale afin de soumettre à autorisation communale l'installation de certains commerces de nuit ;
- encourager les actions coordonnées entre les services de police et les diverses inspections fédérales et régionales (Fisc, Tva, Lois sociales, Travail, Afsca, Transport routier, ...) afin de lutter plus efficacement contre les fraudes et trafics divers.

4. POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Pour le PS, la poursuite de la mise en œuvre du droit pour chaque citoyen aux secours les plus rapides et les plus adéquats est une priorité. Le fonctionnement optimal des services de secours et de l'aide médicale urgente doit être assuré pour encore mieux protéger le citoyen, ses biens et son environnement sur base des besoins du terrain.

Dans ce cadre, une attention toute particulière doit être accordée à l'amélioration des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire, notamment, par la concrétisation de l'instauration du numéro d'appel d'urgence unique 112, l'optimisation des centres de dispatching provinciaux et la consolidation du réseau de télécommunication Astrid.

La prévention quant aux risques d'incendie et d'accidents doit être renforcée tant sur le plan du suivi des divers plans d'urgence et d'intervention que sur celui de la sensibilisation de la population au respect des consignes de sécurité. Il conviendra aussi de développer les compétences en matière de gestion des crises.

Les conditions de travail et de formation des pompiers seront améliorées afin qu'elles soient mieux adaptées aux besoins et aux risques de la profession. Le rôle de pompier volontaire doit être valorisé dans notre société comme engagement citoyen. A cet égard, les métiers de la sécurité civile constituent un vivier d'emplois, notamment pour les jeunes. Dans cette perspective, il convient de développer une véritable filière de formation dans ce secteur et de promouvoir les métiers de pompier, secouriste et ambulancier.

Sur la base d'un planning raisonnable établi en concertation avec les organisations représentatives des pompiers et les autorités locales, le Gouvernement fédéral poursuivra la mise en œuvre des mesures nécessaires à la réforme de la sécurité civile, dont la mise en œuvre du nouveau statut.

Les communes et la Région de Bruxelles-Capitale qui organise le service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU), doivent être mieux soutenues dans ce cadre. A cet égard, pour le PS, la neutralité budgétaire de la réforme de la sécurité civile doit être garantie pour les communes et toute décision de l'autorité fédérale devra faire l'objet d'une étude d'impact en termes de charges financières et administratives pour les pouvoirs locaux et pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de la sécurité civile, pour assurer la qualité des services rendus à la population et le respect de l'autonomie locale, l'optimisation des moyens disponibles sera recherchée en développant des partenariats, des coopérations et des synergies, notamment avec la protection civile.

Enfin, il est important de soutenir la poursuite de nos engagements européens et internationaux lors de catastrophes et de situations d'urgence à l'étranger et, dans ce cadre, mettre en place et réactualiser des instruments cohérents de prévention des catastrophes et d'information réciproque sur les risques.

Pour garantir une protection « incendie » optimale, le PS propose de :

- améliorer la formation de base, la formation continuée et l'entraînement des pompiers, ce qui implique de renforcer l'infrastructure (écoles du feu), en ce compris pour les techniques spéciales et d'améliorer l'offre globale de formation, ainsi que de veiller à un meilleur accompagnement psychologique après des interventions difficiles ;
- préparer un maximum de jeunes à la formation de pompiers afin de valoriser le gisement d'emplois que constituent les métiers de la sécurité civile, notamment par la création, et là où cela existe déjà, par le soutien et la reconnaissance, d'une école de jeunes sapeurs-pompiers dans chaque province et en Région de Bruxelles-Capitale dont la formation sera reconnue, ainsi que par la promotion de filières d'enseignement et de formation professionnelle « métiers de la sécurité civile » ;
- mener régulièrement des campagnes de prévention (par exemple, campagnes de sensibilisation au secourisme et aux premiers soins, soutien à la technoprévention...) et veiller à la mise à jour des plans communaux et provinciaux d'urgence et d'intervention (PGCUI et PGPCUI) ;
- renforcer la modernisation du matériel et des infrastructures afin d'améliorer la qualité des secours ainsi que les conditions de travail du personnel ;
- créer un financement complémentaire des services d'incendie par les compagnies d'assurances sans répercussion financière pour les assurés ;
- promouvoir et développer des partenariats, coopérations, synergies voire fusions volontaires entre les zones de secours existantes, entre les zones de secours et d'autres pouvoirs ou services publics ;
- améliorer les synergies et collaborations entre la protection civile et les services d'incendie, ainsi que le SIAMU en Région de Bruxelles-Capitale pour permettre une meilleure articulation de l'organisation des secours d'urgence et l'amélioration continue de leur qualité tant sur le territoire belge qu'à l'étranger ;
- permettre aux provinces d'être les partenaires à part entière des communes dans la gestion des services d'incendie soit par le biais d'un financement complémentaire des zones de secours sur base de critères fixés en concertation avec les communes, soit par la délégation de tout ou d'une partie des missions de gestion administrative et financière par la zone de secours à la province, dans le cadre du soutien des provinces aux initiatives de supracommunalité.

Pour améliorer encore l'aide médicale urgente et la garde de médecine générale, le PS propose de :

- optimiser la gestion des appels d'urgence (100-112), notamment par

une meilleure formation des préposés et leur supervision par des infirmiers et médecins détachés des services d'urgence ;

- poursuivre la réforme des services d'ambulances 100 pour accroître leurs performances, notamment par une meilleure organisation des permanences et une meilleure formation des secouristes-ambulanciers ;
- généraliser le numéro d'appel national unique (le 1733) à la garde de médecine générale, favoriser la création de nouveaux postes de garde de médecine générale de manière à couvrir tout le territoire du pays fin 2016 et sécuriser les déplacements des médecins généralistes.

PROJET - PROJET

JUSTICE

La dernière législature a été consacrée à l'adoption de réformes importantes dans le monde judiciaire : la réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde, la réforme du paysage judiciaire, la réforme du Conseil d'Etat, un nouveau modèle de gestion. Mais, pendant la même période et depuis plusieurs années, les justiciables ont été trop souvent négligés. La Justice et ses acteurs doivent être compréhensibles pour les citoyens. La confiance doit être rétablie entre le pouvoir judiciaire et la population. L'accès à la justice doit être défendu, particulièrement pour les publics les plus démunis et les citoyens qui bénéficient d'un revenu modeste.

Les peines doivent avoir du sens pour les victimes ainsi que pour les personnes condamnées. La réinsertion des anciens détenus doit être une priorité.

Enfin, le suivi des réformes entreprises en matière d'organisation judiciaire mais aussi le statut des magistrats, le respect de leur indépendance, leur formation continue, ainsi que la rationalisation des institutions existantes sont autant de points d'attention pour le PS.

1. RENDRE LA JUSTICE COMPREHENSIBLE ET ACCESSIBLE FINANCIEREMENT

L'accès à la justice ne se limite pas à organiser des bureaux d'aide juridique. Il faut également s'assurer que tous les citoyens aient la capacité financière de faire valoir leurs droits. Aujourd'hui, de trop nombreux citoyens sont exclus de tout accès à la justice car ils dépassent les seuils de revenus fixés dans le cadre de l'aide juridique. Un citoyen qui dispose de revenus modestes doit pouvoir envisager sereinement de porter un litige devant un juge, sans que l'ampleur de la dépense lui fasse abandonner son souhait que justice soit rendue. Les différents frais d'un procès, ventilés entre les honoraires de l'avocat, les frais d'huissier, de traduction, d'expertise, doivent être maîtrisés afin que la justice reste accessible.

La technicité du langage utilisé dans les actes de procédures et les jugements constitue également un frein majeur à l'exercice de ce droit fondamental. Si cette technicité est souvent rendue nécessaire par des exigences de précision en la matière, les magistrats doivent néanmoins veiller à ce que cette technicité ne rende la procédure et les décisions qui sont adoptées totalement incompréhensibles aux yeux du justiciable. Dans le même sens, il est fondamental que les peines prononcées en matière pénale soient comprises des justiciables concernés. Les amendes et autres montants d'indemnisation ne peuvent plus être présentés sous la forme de montants de base multipliés par les décimes additionnels.

Le PS propose plusieurs mesures qui faciliteront l'accès à la justice et allègeront *in fine* le coût du recours à la justice pour le justiciable :

- poursuivre la lutte contre l'arriéré judiciaire en mettant en œuvre les mesures décidées dans le cadre de la réforme du paysage judiciaire ;

- améliorer la qualité de l'aide juridique et le cas échéant prendre les mesures correctrices destinées à mieux assurer l'accès à la justice des publics les plus démunis ;
- examiner les possibilités d'atténuer le coût de la TVA sur les honoraires d'avocats à l'égard des citoyens qui ne sont pas assujettis en distinguant les procédures contentieuses des simples consultations juridiques et en exonérant les modes alternatifs de résolutions des conflits (MARC) ;
- favoriser le recours aux modes alternatifs de règlement des conflits tels que la conciliation active ou la médiation, en réduisant les frais de procédures lorsqu'une médiation ou une autre forme de MARC a été tentée avant la phase contentieuse ;
- généraliser autant que possible l'introduction des affaires par requête (affaires communicables au parquet, affaires familiales, affaires relevant de la compétence du juge de paix) plutôt que par citation, qui est un mode d'introduction plus onéreux ;
- généraliser le mode de communication des actes de procédures par notification (le cas échéant électronique) au lieu de la signification par huissier pour diminuer les frais liés à la procédure ;
- réduire les frais de procédure à la charge des justiciables (frais de traduction, d'expertise, de signification et d'exécution des décisions), par exemple en motivant spécialement la nécessité d'exposer certains frais et certains devoirs ;
- encourager les collaborations entre les tribunaux et les barreaux en vue d'une mise en place de permanences de médiation dans les matières civiles et commerciales ;
- inclure dans la formation obligatoire des magistrats et des greffiers, un apprentissage sur une formulation compréhensible des actes de procédures et sur la maîtrise des frais ;
- encourager le Parquet à formuler les actes de procédures tels que les citations ou les réquisitoires de manière compréhensible pour les justiciables concernés et, dans ce cadre, envisager des concertations entre le Ministre de la Justice et le Collège des procureurs généraux afin de sensibiliser largement le Parquet à cet enjeu ;
- encourager les magistrats du siège à recourir aux modèles de jugements élaborés par l'Association syndicale des magistrats (ASM) permettant aux justiciables une compréhension aisée des décisions qui leur sont adressées ;
- inciter les magistrats à une formulation des jugements réellement accessible aux justiciables en éliminant les formules archaïques et en améliorant la structure des jugements ;
- imposer aux magistrats une formulation des montants d'amendes intégrant les décimes additionnels et permettant de connaître immédiatement le montant exact de l'amende ;
- diffuser largement l'existence et les compétences de la commission de suivi législatif chargée d'évaluer la législation fédérale et d'en améliorer la

qualité ;

- inscrire dans le code d'instruction criminelle le principe de la communication gratuite du jugement aux parties et assurer en pratique l'envoi gratuit des jugements, en priorité par voie électronique.

2. PRENDRE EN COMPTE LES VICTIMES ET LA JUSTICE PENALE

Le PS est sensible au sort des victimes pénales et de leurs familles. La lourdeur de certaines procédures et le temps de traitement créent trop souvent un délai déraisonnable qui peut avoir pour conséquence de retarder d'autant la réparation du préjudice subi ou parfois le deuil de familles entières. Les victimes, comme citoyens à part entière mais également comme parties au procès, doivent bénéficier d'une attention particulière.

Pour assurer une meilleure prise en compte des victimes, le PS propose de :

- réserver aux victimes une place en cour d'assises devant le public, aux côtés de leur avocat, afin de reconnaître leur existence et de leur permettre de communiquer avec leur avocat pendant les audiences ;
- sensibiliser les services d'aides aux victimes à certaines situations très sensibles impliquant un décès d'enfant et veiller à ce que les parents bénéficient d'un encadrement spécifique au moment des faits mais également dans les jours et semaines qui suivent, afin de s'assurer que les parents soient disponibles psychologiquement pour pouvoir saisir les aides proposées ;
- veiller à la correcte application de la loi du 15 décembre 2013 qui prévoit que les victimes soient informées des décisions prises par le tribunal d'application des peines ou le tribunal de la jeunesse (lorsque l'auteur est mineur) qui implique une remise en liberté partielle ou totale de l'auteur, dans un délai le plus court possible afin de pouvoir, le cas échéant, adapter leur comportement et éviter de se trouver dans une situation de confrontation physique avec l'ancien détenu ;
- examiner la possibilité de désigner une personne référente de contact pour les victimes, auprès de l'assistance aux victimes, compétente pour les assister dès le début du dossier jusqu'aux mesures d'exécution de la peine.

Par ailleurs, au « Master plan prisons », grand plan mené sous la dernière législature par le Gouvernement pour moderniser les prisons existantes et créer de nouveaux établissements pénitentiaires, il est impératif d'adjoindre à présent une stratégie de réinsertion des détenus afin que, dans l'intérêt de la société comme des détenus et du budget consacré à la justice, la mesure privative de liberté puisse aboutir à une véritable réinsertion des anciens condamnés.

Pour qu'elle ait du sens, la privation de liberté doit être pensée dans une logique de réinsertion. Il n'est pas souhaitable que les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement se retrouvent en détention, livrées à leur propre sort, sans aucun travail préparant à leur réinsertion. Il faut que l'emprisonnement voie

le détenu évoluer, jour après jour, formation après formation, vers un état d'esprit différent de celui dans lequel il est entré en détention.

Parallèlement, compte tenu notamment de l'état de surpopulation des prisons et du coût de la détention, il est impératif de penser à d'autres peines que l'emprisonnement notamment pour une peine de courte durée, l'inefficacité de la peine étant une autre raison. Car, au lieu de donner du sens à la peine, un emprisonnement pour une courte durée, cause plus de dégâts qu'il n'engendre de bénéfiques. Il désocialise la personne condamnée et la plonge parfois dans un milieu encore plus criminogène. Si l'emprisonnement ne paraît pas adapté pour des courtes durées, il est toutefois impératif que des peines soient appliquées afin que la justice ait du sens, tant aux yeux des victimes, des délinquants, des policiers, du monde judiciaire que des autres acteurs de la société.

La privation de liberté ordonnée dans le cadre d'une détention préventive, c'est-à-dire avant un jugement, doit permettre de préserver en premier lieu la sécurité physique des citoyens. Afin de ne pas aggraver la surpopulation carcérale, le recours à la détention préventive doit être mûrement réfléchi et ne pas devenir systématique ou un moyen de pression pour obtenir des aveux. En l'absence d'absolue nécessité pour la sécurité publique, la détention préventive doit être évitée. Lorsque l'Etat doit s'assurer que l'auteur présumé de certains faits n'échappe pas à la justice, d'autres mesures peuvent être ordonnées, telle que l'utilisation de bracelets électroniques par exemple.

Dans certains contentieux, le recours à la privation de liberté est un réel échec. Il en va ainsi en matière de consommation de stupéfiants. Les affaires liées à ce contentieux contribuent de manière importante à la surpopulation carcérale, d'autant plus que la détention préventive y est largement utilisée, sans pour autant qu'une condamnation intervienne systématiquement par la suite dans le cadre d'un jugement. La politique criminelle doit être modifiée pour ce type d'infraction.

L'internement des malades mentaux dans les annexes psychiatriques des prisons pendant une longue durée sans aucun traitement fait l'objet de nombreuses critiques justifiées. La Belgique a fait l'objet d'une nouvelle et triste condamnation par la Cour européenne des droits de l'Homme en janvier 2013 sur la situation déplorable des annexes psychiatriques des prisons, sur le manque criant de soins adaptés aux détenus et sur le manque structurel de places dans les structures de soins adaptées. Il y a lieu d'y remédier.

En matière de justice pénale, le PS propose de :

- étendre les possibilités de comparution par procès-verbal pour apporter une réponse aussi rapide que possible à certains faits ;
- étendre les possibilités de médiation pénale au-delà de ce que le code d'instruction criminelle vise actuellement et permettre au Parquet de la proposer également pour les faits qui appellent une condamnation plus importante qu'un emprisonnement de plus de deux ans, moyennant le respect des conditions actuelles et l'indemnisation de la victime ou la réparation du dommage subi ;
- évaluer le système de permanences de première ligne organisée au sein

du parquet de Bruxelles et examiner l'intérêt de le généraliser afin de réduire la durée des procédures (cette permanence à Bruxelles permet d'accélérer la comparution des prévenus, ce qui a un avantage indéniable en termes de coût et de délai de procédure), le nombre de dossiers mis parfois inutilement à l'instruction et mettre en place une meilleure cohérence des décisions au niveau des parquets ;

- recentrer la détention préventive sur son objectif initial et imposer au magistrat de motiver spécialement et individuellement sa décision sur ce point notamment en cas de maintien de la détention préventive pendant une durée particulièrement longue et parfois encore éloignée du procès ;
- limiter la délivrance des mandats d'arrêt aux seuls cas dans lesquels on constate une absolue nécessité pour la sécurité publique, tout en permettant au juge d'instruction dans les autres cas, de prononcer des mesures alternatives telles que le recours au bracelet électronique ou la surveillance électronique par GPS lorsqu'il n'y a pas de crainte que des preuves disparaissent ;
- permettre au prévenu de plaider coupable dans une phase préalable au procès, devant la chambre du conseil, en présence de son avocat, afin de bénéficier d'une procédure allégée et d'une réduction de peine, tout en exigeant une homologation ultérieure par le magistrat du siège ;
- examiner l'opportunité d'instaurer un système d'amendes proportionnelles aux revenus de la personne condamnée ;
- redonner un sens à la détention en appliquant effectivement le « plan détention » de la loi Dupont afin que chaque journée de privation de liberté s'inscrive dans un projet global qui place le détenu au centre de sa future réinsertion ;
- mettre en place une politique cohérente en matière de courtes peines afin de prononcer des peines qui puissent matériellement être exécutées compte tenu de la surpopulation carcérale et de l'effet désocialisant de la privation de liberté ;
- développer des alternatives à l'emprisonnement, notamment pour les peines de prison d'une durée inférieure à six mois, comme les travaux d'intérêt général, les amendes, la formation, la probation ;
- examiner la possibilité de mettre un terme à la privation de liberté dans les affaires de consommation de stupéfiants, où le recours à la détention préventive s'est considérablement accru sans que cela soit suivi systématiquement d'une condamnation ou d'un accompagnement en vue de lutter contre les assuétudes, et prononcer des peines alternatives à la détention comme l'amende, la probation, le travail d'intérêt général, etc. ;
- prévoir des mesures alternatives à la détention des malades mentaux dans des lieux inadaptés et pour une durée indéterminée et mettre sur pied une vraie prise en charge de ces détenus dans des lieux avec des soins et un accompagnement adaptés à leurs besoins ;
- organiser une formation en psychiatrie médico-légale afin de répondre au manque cruel de professionnels qui peuvent être consultés et impliqués

dans les décisions d'internement ;

- développer une approche intégrée impliquant tous les niveaux de pouvoir pour la prise en charge des personnes internées, leur suivi et leur accompagnement pendant leur internement ainsi qu'en cas de libération ;
- assurer une meilleure collaboration entre les maisons de justice et les services d'aide aux justiciables en mettant en place une coordination administrative regroupant la gestion des deux secteurs dans le respect de leurs spécificités fonctionnelles ;
- revoir la législation en matière de preuve pénale compte tenu de la jurisprudence récente de la Cour de cassation et fixer des règles précises permettant notamment de savoir à quelles conditions une preuve apportée en matière pénale est recevable.

En ce qui concerne la détention et les agents pénitentiaires, le PS propose de :

- améliorer le statut des détenus et mettre en œuvre l'ensemble de la loi du 12 janvier 2005 qui vise à reconnaître à ceux-ci certains droits fondamentaux quant aux conditions de vie matérielle en détention ou en matière de santé ;
- mettre notamment en place un système de plainte des détenus efficace et indépendant ;
- assurer l'accès à la santé pour tous les détenus ;
- résoudre la situation intolérable des détenus dans les annexes psychiatriques des prisons en créant des places supplémentaires dans les établissements de défense sociale pour permettre un transfert dans un délai court vers ces lieux adaptés et en assurant un suivi adéquat des détenus placés dans les annexes psychiatriques des prisons ;
- lancer une vaste réflexion sur le métier d'agent pénitentiaire, confronté à des difficultés et une pression considérable, et adopter des mesures concrètes permettant d'éviter des grèves et de répondre à l'absentéisme dans la profession ;
- adapter la formation des agents pénitentiaires pour leur permettre de disposer des outils nécessaires à la gestion des conflits ainsi qu'à la violence physique ou verbale ;
- assouplir et accélérer les règles d'effacement et de réhabilitation des condamnations pénales afin de faciliter la réinsertion des personnes qui ont accompli leur peine et qui ne représentent pas un danger pour la société ;
- objectiver la délivrance des extraits de casier judiciaire en s'inspirant du système des Pays-Bas, c'est-à-dire en confiant à un organe spécialisé l'examen de la pertinence du recours à des demandes des employeurs relatives au passé judiciaire des candidats à l'emploi.

3. OUTILLER L'ORGANISATION JUDICIAIRE

La réforme du paysage judiciaire entraîne un bouleversement sur le terrain. L'indépendance des magistrats est un des piliers de notre société démocratique. Les réformes entreprises par la Ministre de la Justice ne peuvent entraver d'une quelconque manière l'indépendance des magistrats. Le PS sera extrêmement vigilant sur le respect de cette indépendance.

Par ailleurs, la formation des magistrats et des stagiaires doit être améliorée afin de prendre en compte les connaissances qui sont exigées d'eux sur le terrain compte tenu de la technicité des dossiers qu'ils sont amenés à traiter.

Enfin, pour assurer un meilleur fonctionnement de l'ordre judiciaire, le remplacement des magistrats qui laissent un poste vacant doit être accéléré. Il en va de même en ce qui concerne les places vacantes pour le personnel judiciaire.

En ce qui concerne la gestion judiciaire, le PS propose de :

- garantir, comme le prévoit la loi réformant les arrondissements judiciaires, le maintien des lieux d'audience actuels notamment en matière pénale, afin de ne pas « éloigner » la justice des justiciables ;
- mettre en place un véritable accompagnement de la mise en œuvre du volet « gestion » de la réforme judiciaire, particulièrement de son financement par enveloppe, en impliquant notamment les acteurs de terrain ;
- rationaliser les différents organes consultatifs que sont notamment la Commission de modernisation de l'ordre judiciaire, le Conseil consultatif de la magistrature, l'Institut de formation judiciaire et le Conseil supérieur de la justice et repenser leurs compétences en fonction de la réforme de l'ordre judiciaire qui entrera en vigueur en 2014 ;
- adopter une réglementation permettant l'évaluation des chefs de corps répondant au vide juridique laissé depuis l'annulation de la loi du 22 décembre 1998 qui instaurait un système d'évaluation des magistrats;
- donner aux chefs de corps les outils permettant d'évaluer effectivement l'utilisation du temps d'audience et le nombre de dossiers à fixer par audience ;
- encourager la conclusion d'accords entre les barreaux et les présidents des cours et tribunaux sur les pratiques de remise d'affaires d'une audience à l'autre, surtout en matière correctionnelle, afin d'accroître l'efficacité des audiences ;
- adopter un statut pour les interprètes et les traducteurs jurés et fixer un cadre clair permettant d'objectiver leur désignation dans une procédure en justice ;
- encourager la mixité des genres au sein des hautes juridictions nationales.

En ce qui concerne le parquet et l'auditorat, le PS propose de :

- encourager les collaborations entre le parquet et l'auditorat et examiner la faisabilité d'un auditorat socio-économique ;
- revoir la compétence du ministère public dans les matières civiles pour qu'il se centre sur ses tâches essentielles.

En ce qui concerne les magistrats, le PS propose de :

- anticiper les départs dans la magistrature et assurer une procédure rapide de remplacement des magistrats décédés ;
- revoir les procédures de recrutement du personnel judiciaire afin que les places vacantes soient rapidement pourvues ;
- modifier le stage d'accès à la magistrature afin d'assurer une meilleure formation des magistrats, une meilleure connaissance de leurs capacités et de remédier à certaines difficultés pratiques et techniques survenant en cours de stage ;
- améliorer l'offre de formation par l'Institut de formation judiciaire (IFJ) en identifiant les besoins concrets des acteurs de terrain et leurs réalités professionnelles notamment le développement d'aptitudes non juridiques comme la multiculturalité, l'écoute, la gestion d'audiences, etc. ;
- optimiser les collaborations de l'IFJ avec les universités et les hautes écoles, en développant des programmes de formation avec des objectifs adaptés aux groupes-cibles ;
- améliorer la formation des magistrats en matière de lutte contre la délinquance financière et soutenir les collaborations avec la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) ;
- examiner les possibilités d'aménager l'« après mandat » pour maîtriser les conséquences pour les magistrats qui réintègrent leurs anciennes fonctions à l'issue d'un mandat temporaire dans d'autres fonctions.

PROJ

DÉFENSE

En cette année de commémoration du centenaire de la Guerre 14-18, le contexte mondial montre que la paix et la stabilité restent fragiles. Les crises qui ont récemment éclaté ou qui perdurent au Sahel, dans la région des Grands Lacs ou encore au Moyen-Orient sont autant d'exemples qui illustrent la multiplication des foyers de tensions et la diversification des menaces pour la paix et la stabilité.

1. CONSTRUIRE UN MONDE EN PAIX ET EN SECURITE

Pour le PS, le recours à la force doit toujours constituer la dernière des options et ne peut ainsi intervenir qu'une fois tous les moyens diplomatiques épuisés, dans le respect du droit international.

Pour renforcer la légitimité internationale, la légalité et la transparence des opérations militaires, le PS propose de :

- au niveau international, inscrire toutes les opérations militaires dans le cadre d'un mandat des Nations Unies ;
- au niveau national, informer préalablement et sans délai le Parlement, de toute demande d'engagement ou de modification d'engagement de la Belgique dans une opération militaire, et l'associer à son suivi, notamment par la Commission parlementaire de suivi des opérations militaires.

Le PS partage la vision d'un monde sans armes nucléaires. Grâce au PS, la Belgique a toujours été à la pointe de la lutte mondiale contre les armes dites « sales » (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, munitions à uranium appauvri et celles diffusant des rayonnements ionisants ou encore armes chimiques).

Afin de s'assurer que le désarmement nucléaire soit équilibré, la réduction des arsenaux nucléaires ne peut être le résultat que de négociations multilatérales auxquelles la Belgique continuera de participer activement.

Pour poursuivre ces combats, le PS propose que la Belgique s'engage à :

- agir résolument en faveur d'initiatives internationales pour un désarmement plus poussé et pour l'interdiction de la production, du financement et de l'utilisation de systèmes d'armes à effets indiscriminés et/ou qui, de manière disproportionnée, provoquent nombre de victimes civiles, telles que, par exemple, les munitions à base de phosphore blanc ;
- apporter sa contribution active pour veiller au respect du traité de non-prolifération nucléaire et interdire la présence d'armes nucléaires sur son territoire.

2. CONSTRUIRE UNE VERITABLE DEFENSE EUROPEENNE INTEGREE

Au moment où les foyers de tensions se multiplient dans son proche environnement, le renforcement de la politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC) est incontournable pour répondre aux impératifs du monde multilatéral dans lequel nous évoluons.

Pour le PS, la Belgique doit poursuivre et renforcer son engagement pour une Europe de la défense qui permette de rationaliser les dépenses militaires tout en gagnant en efficacité et en faisant de l'Europe un acteur diplomatique majeur et fiable à l'échelle mondiale.

L'indépendance stratégique européenne doit passer par la consolidation de sa base industrielle, la complémentarité des équipements militaires et les synergies civilo-militaires afin de permettre une convergence européenne en termes d'achats militaires et de politique industrielle. Une telle coopération sera à même d'avoir des retombées positives pour l'emploi, la croissance, l'innovation et la compétitivité industrielle de l'Union.

Dans cette perspective, le PS propose de :

- rationaliser les structures existantes au niveau européen, par exemple, en mettant en place une structure européenne d'état-major opérationnelle au niveau européen, en optimisant les quartiers généraux européens et en désignant des attachés militaires au sein des délégations de l'UE ;
- optimiser le système européen de suivi et de transparence des opérations militaires et de leur financement, en veillant à mieux y associer le Parlement européen ;
- rendre effective la mise en œuvre et en action d'une force européenne de réaction rapide ;
- développer une véritable collaboration entre les personnels et étudiants militaires des Etats membres par la mise en place d'un véritable « socle commun » de formation devant favoriser les échanges et les compatibilités notamment dans le cadre d'opérations menées sous l'égide de la PSDC ou de l'OTAN ;
- privilégier une approche duale civilo-militaire dans la recherche scientifique et technologique européenne.

3. CONSTRUIRE UNE DEFENSE BELGE MODERNE, AU SERVICE DE LA POPULATION, DE LA PAIX ET DE LA SOLIDARITE

L'ambition de notre l'armée est de lui permettre d'assumer à la fois des interventions au service de la paix sur des théâtres d'opérations extérieures, ainsi que des missions nationales et européennes d'aide à la population, par exemple le démantèlement d'explosifs, le sauvetage en mer, l'aide à la population en cas de catastrophe...

Cette volonté nécessite de porter des choix courageux en termes stratégiques, politiques et budgétaires mais également en termes de ressources humaines.

Pour le PS, il est indispensable d'établir un nouveau plan stratégique 2015-2030 afin de fixer un nouveau niveau d'ambition pour notre défense sur base de son expertise reconnue. Ce plan stratégique devra être accompagné d'un programme pluriannuel d'investissement et d'équipement.

Le renforcement du lien entre la Défense et la population doit aussi être un des objectifs transversaux de ce prochain plan stratégique, que ce soit par le renforcement des missions d'aide à la population, de soutien aux services publics, d'actions ciblées vers la jeunesse, d'une communication claire et transparente, d'une concertation avec les autorités locales ou encore par une plus grande valorisation de l'engagement des réservistes.

Pour ce faire, le PS propose de :

- rétablir l'adéquation entre le niveau d'ambition et les moyens disponibles pour l'armée, en redéfinissant des objectifs ciblés, actualisés et réalistes à la lumière des effectifs et des crédits budgétaires disponibles ;
- poursuivre la modernisation de l'armée en tenant compte de la situation internationale et nationale changeante afin de préserver un niveau d'ambition défini en accord avec nos partenaires, ainsi que les missions et les tâches prioritaires ;
- accroître la collaboration de la Défense avec d'autres départements ministériels compétents par une approche concertée en termes de collaboration, de formation et d'achats de matériel pour encore améliorer l'aide à la population ;
- établir une véritable concertation avec tous les acteurs concernés, notamment les autorités locales et les organisations syndicales, pour, avec ces dernières, développer une politique sociale de valorisation de la carrière militaire et de bien-être au travail, qui respecte les militaires, le personnel civil et leurs familles.

Dans la redéfinition des priorités militaires de la Belgique, le PS propose de :

- encourager et intensifier les collaborations et les synergies avec nos partenaires européens, notamment en matière de formation et d'entraînement ;
- participer prioritairement aux opérations de l'UE ;
- renforcer la dimension d'aide aux populations de l'action de la défense, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Le respect de l'équilibre linguistique doit être assuré au sein de l'Armée conformément aux recommandations formulées par le Parlement.

Pour le PS, le travail de mémoire est et restera une priorité. La conservation de la mémoire, la sensibilisation aux persécutions et la défense de la démocratie contre les extrémismes sont des missions essentielles de la défense.

Dans cette perspective, il convient dès lors pour le PS, d'assurer l'avenir de l'Institut des vétérans/Institut National des Invalides de Guerre et de continuer à veiller à ce que les commémorations de la Grande Guerre mobilisent l'ensemble de la population belge et européenne.

PROJET - PROJET

EUROPE

L'Union européenne fait face à plusieurs défis cruciaux pour son avenir. Les mauvaises solutions proposées par les conservateurs et libéraux européens pour gérer la crise économique et financière l'ont aggravée et ont sapé les fondements même de la légitimité européenne. L'Europe est de plus en plus perçue par ses citoyens comme une machine de régression sociale.

La crise a également accentué les transformations négatives de notre modèle économique et de notre modèle social. Aujourd'hui, l'ascenseur social est en panne en Europe : les catégories sociales populaires ont moins de chances de connaître une amélioration de leur condition, et également de voir leurs enfants progresser, que la génération précédente. Les classes moyennes ont peur du déclassement. Les inégalités se creusent pour le plus grand profit d'une catégorie sociale, celle des rentiers, qui ne contribue pas assez à la collectivité. Ces éléments influencent fortement la montée des populismes en Europe.

Quand tous ces éléments se conjuguent, qu'on a à la fois le sentiment que l'ascenseur social ne fonctionne plus et la peur de retomber, que l'on voit d'autres dont la rente s'accumule, et le tout sur fond de nationalisme et de xénophobie, on réalise que la menace populiste est loin d'être une menace lointaine. C'est une menace forte et crédible dans certains pays européens, surtout ceux qui ont été le plus gravement touchés par la crise.

L'Europe n'est pas la cause de tous ces maux mais elle a aggravé la situation en raison des choix politiques qui ont été posés pour y répondre. Ce n'est pas l'Europe en tant qu'Europe, ce n'est pas l'Euro en tant que monnaie qui sont le problème, mais c'est la manière dont ceux qui ont dirigé cette Europe entre 2009 et 2014 ont réagi en imposant une politique d'austérité qui a causé la récession et conduit certains Etats à devoir remettre en cause des droits sociaux.

Le problème n'est pas l'Europe mais ce qu'on en a fait

Les socialistes rejettent cette Europe de droite qui a imposé une politique d'austérité aveugle et brutale, qui encourage les coupes sombres dans les dépenses publiques et les investissements, qui fait payer la crise à ceux qui n'en sont pas responsables, qui met les citoyens européens en concurrence, qui laisse le chômage – surtout des jeunes – et les inégalités augmenter sans réaction, qui ne jure que par le libre-échange au détriment d'une véritable politique industrielle.

Aujourd'hui, même le FMI ose dire qu'il y a bien des effets multiplicateurs dans les dépenses publiques. L'OCDE ose dire qu'il faut soutenir des politiques de pouvoir d'achat parce que c'est aussi soutenir des politiques de demande intérieure. La seule institution supranationale qui refuse de changer d'avis, c'est la Commission européenne. Mais comme cette instance est politique, nous pouvons changer son orientation idéologique.

Les socialistes européens proposent une alternative crédible et proposent de changer le cap de l'Europe

C'est dans cette optique que nous avons proposé un « *six-pack* de gauche », composé de six propositions concrètes, que nous opposons au *six-pack* d'austérité de la droite.

Nous voulons, par ces propositions, que le projet européen soit de nouveau synonyme pour les citoyens, et les jeunes en particulier, d'espoir, de solidarité, de coopération, de croissance durable et qu'il préserve notre modèle social européen.

Nous voulons remettre la solidarité au cœur des politiques européennes.

Nous proposons de revenir à l'esprit des pères fondateurs : à une Europe qui soutient l'emploi et la relance, qui fait converger les salaires vers le haut et lutte contre le dumping social et fiscal, et qui protège ses citoyens.

Nous voulons une Europe plus solidaire, plus démocratique, plus intégrée et plus forte sur la scène internationale.

1. RENFORCER LA JUSTICE SOCIALE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE

L'avenir de l'Europe ne peut se concevoir sous l'angle unique et réducteur d'un grand marché économique. Les progrès de la construction européenne depuis ces 15 dernières années ont principalement porté sur le volet monétaire et sur le renforcement du marché intérieur, sans contreparties suffisantes sur le plan politique et social.

Il faut sortir de cette vision uniquement liée au renforcement du marché intérieur défendue par les conservateurs pour renforcer le modèle social européen basé sur un système de protection sociale, des services publics, le dialogue social et des droits sociaux.

Pour le PS, une convergence des normes sociales élevées et une meilleure intégration des politiques sociales et d'emploi doivent être trouvées rapidement.

C'est aussi une condition de la pérennité de la zone euro, dont la stabilité à terme dépendra de la convergence réelle de ses économies et de ses hauts standards sociaux, mais aussi de la fin de la mise en concurrence ou d'une précarisation de ses citoyens.

L'analyse des déséquilibres macroéconomiques par la Commission européenne se fonde actuellement sur les seuls indicateurs budgétaires et financiers. Ce biais conduit à envisager l'emploi et la protection sociale comme des variables d'ajustement. Cette logique est nuisible pour l'avenir de l'Europe !

Pour le PS, il faut mettre les objectifs sociaux et d'emplois de qualité au même niveau que les considérations purement budgétaires ou financières. Renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire est également indispensable si on veut vraiment atteindre les objectifs de la stratégie EU 2020 de croissance durable, d'emploi, de cohésion sociale et de progrès social. L'investissement dans le capital humain et social et la lutte contre les

discriminations doivent rester, sans doute plus encore en temps de crise, la priorité de l'Europe.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- mettre en place un pacte d'investissement social européen en équilibrant les critères économiques et budgétaires par des critères sociaux et d'emploi assurant une solidarité entre les générations en Europe ;
- introduire un tableau de bord social dans le cadre des procédures liées au renforcement de l'Union économique et monétaire, qui serait placé sous la seule responsabilité de la filière Emploi et Affaires sociales (EPSCO) et qui permettrait de détecter les déséquilibres sociaux pour développer de hauts standards sociaux en Europe ;
- instaurer dans chaque Etat membre un revenu social minimum fondé sur des principes communs européens qui permettrait de vivre dans la dignité ;
- donner aux systèmes de protection sociale les moyens de jouer pleinement leur rôle de redistribution par les prestations et l'accès universel aux services sociaux et de santé de qualité, quels que soient les revenus ;
- créer une plateforme tripartite européenne afin d'évaluer comment le dialogue social et la négociation collective sont soutenus et mis en œuvre dans les Etats membres ;
- maintenir et renforcer la législation européenne sur la santé et la sécurité au travail mais aussi sur la protection des consommateurs, et revoir les objectifs et la philosophie même du « programme européen pour une législation affûtée et performante » (REFIT) pour empêcher un affaiblissement des droits des citoyens européens ;
- soustraire les services sociaux d'intérêt général à la loi du marché et en ce qui concerne l'application de la TVA, maintenir les exceptions dont bénéficient les services publics.

2. SOUTENIR L'EMPLOI DE QUALITE EN EUROPE

La situation économique et sociale de l'Europe n'a cessé de se dégrader depuis la crise de 2008 et les pertes d'emplois ont atteint des niveaux particulièrement alarmants dans les Etats membres les plus frappés par la crise. En octobre 2013, le taux de chômage de la zone euro atteignait 12,1% et 11% dans l'ensemble de l'Union européenne. Aujourd'hui, plus de 26,7 millions d'hommes et de femmes sont au chômage au sein de l'Union européenne, dont 5,7 millions de jeunes de moins de 25 ans. En Grèce et en Espagne, plus d'une personne sur quatre est au chômage et, dans ces deux mêmes pays, c'est plus d'un jeune sur deux qui est au chômage !

Des millions de citoyens européens sont plongés dans un profond désarroi et des millions de jeunes voient leur avenir s'assombrir. L'emploi est la préoccupation

numéro un d'une grande majorité d'Européens mais ils ont le sentiment que l'Europe ne les entend pas et qu'elle ne protège pas leurs emplois.

La fin de la politique d'austérité aveugle menée par la droite européenne et une véritable relance de l'emploi sont une priorité du PS. L'Europe doit protéger l'emploi de ses citoyens et redonner un avenir à sa jeunesse.

Pour soutenir l'emploi en Europe, le PS propose de :

- garantir aux jeunes jusqu'à 30 ans d'avoir ou un emploi ou un stage ou au moins une formation complémentaire grâce au renforcement des dispositifs de mise à l'emploi dont la « garantie jeunesse » pour laquelle un financement européen de 8 milliards d'euros est prévu pour 2014-2015, soit pour la Wallonie et Bruxelles 120 millions d'euros (dont 80 millions de financement européens et 40 millions de cofinancement) ;
- pérenniser le mécanisme de la « garantie jeunesse » au niveau européen et accroître les moyens qui lui sont consacrés ;
- assurer l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de la « garantie jeunesse » dans l'ensemble des pays européens ;
- mieux coordonner - et simplifier les procédures d'accès - les sources de financements au niveau européen telles que celles du Fonds social européen (FSE) et de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour développer des projets communs orientés vers les PME et les entreprises d'économie sociale qui investissent dans la création d'emplois (notamment pour les jeunes au travers du développement de formations et de l'apprentissage...) ;
- maintenir des moyens du Fonds social européen (FSE) consacrés aux autres politiques de soutien à la formation et à l'emploi ;
- encourager la mise en place d'un cadre européen pour la formation en alternance (qui consiste en une formation alternée entre l'entreprise et l'école) à la fois pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement supérieur sur base des meilleures pratiques européennes dans ce domaine ;
- créer un label européen pour les entreprises qui organisent des formations de qualité pour les travailleurs ;
- adopter un cadre juridique européen qui permet de garantir une norme commune de qualité pour l'organisation du suivi des jeunes demandeurs d'emploi, de manière à limiter au maximum les discriminations entre pays ;
- lutter contre les stages et les contrats d'intérim ou à durée déterminée proposés successivement et donc abusivement aux jeunes en développant un cadre européen contraignant et en élaborant une charte européenne pour les stages ;
- mettre en place un dispositif de bourses européennes pour permettre de soutenir les jeunes qui suivent des études ou des formations dans des métiers d'avenir définis par l'Union européenne et liés à l'innovation et à

la recherche et développement.

3. FAIRE CONVERGER LES SALAIRES VERS LE HAUT ET LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL EN EUROPE

Il faut réaffirmer le principe « égalité des salaires, égalité des droits », garant d'une concurrence loyale, du respect des droits des travailleurs et du droit du travail, et des systèmes de relations industrielles européens.

Au sein de l'Union européenne, 20 Etats membres sur 27 ont instauré un salaire minimum, à des niveaux très variables (entre 157 euros/mois en Roumanie et 1.874 euros/mois au Luxembourg). L'absence de salaire minimum ou son bas niveau crée un dumping social généralisé à l'intérieur du continent, qui détruit les salaires des travailleurs et aggrave la récession.

Les activités économiques qui passent les frontières nationales ne peuvent pas servir de prétexte pour exploiter les travailleurs, amoindrir la protection sociale et contourner le droit social local, et créer un marché du travail au rabais. Il convient de réviser la législation européenne et de la renforcer pour éviter tous les cas de fraude et d'abus que permet actuellement la faiblesse de la législation sur les travailleurs détachés. Il faut appliquer le droit et les conditions du pays d'accueil pour les prestations des travailleurs détachés dans un autre Etat membre. Il s'agit d'affirmer et de définir des standards sociaux élevés communs à l'ensemble de l'Union européenne.

Le PS propose de :

- lutter contre la concurrence salariale entre les pays membres de l'UE par le biais de l'introduction d'un salaire minimum européen équivalent à 60% du salaire médian³² dans chaque pays ;
- lutter contre le dumping social au travers d'une révision de la directive sur le détachement des travailleurs afin de limiter davantage le détachement dans le temps et qu'il soit justifié (remboursement des frais sur base réelle...) ;
- adapter la liste de critères qui détermine si un travailleur est détaché ou non (lieu de l'entreprise, lieu du recrutement, lois applicables aux travailleurs comparées à celles d'application aux clients, part des contrats de l'entreprise dans le pays d'origine...) et permettre que certains critères soient cumulatifs ;
- faire appliquer intégralement les conventions collectives (et non uniquement les volets rendus obligatoires par la législation nationale) ;
- faire établir une présomption que le lieu de travail habituel est celui de l'Etat d'accueil, à charge pour l'entreprise d'apporter les preuves contraires ;
- organiser une coordination des services européens d'inspection du travail, assortie de sanctions réelles et dissuasives afin de donner aux Etats

³² Salaire médian : 50% des salaires sont supérieurs au salaire médian et 50% des salaires sont inférieurs.

membres les moyens de réaliser des contrôles efficaces ;

- sauvegarder le droit des travailleurs à la négociation et à l'action collective ;
- permettre que le paiement, dans le pays d'origine du travailleur, des cotisations sociales se fasse au taux du pays d'accueil et qu'elles soient calculées sur base du salaire réellement perçu.

4. SOUTENIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE PAR UNE VERITABLE POLITIQUE DE RELANCE EUROPEENNE

L'Union européenne doit jouer un véritable rôle de moteur et de relance de la croissance économique en Europe.

Pour le PS, il faut permettre aux Etats membres de lutter efficacement contre le chômage en Europe et de financer des mesures ambitieuses dans ce domaine. Il est dès lors plus que nécessaire de pouvoir soutenir la création d'activités en particulier dans les PME, l'investissement et l'innovation.

Il faut utiliser les effets de levier offerts par la politique de cohésion européenne pour soutenir le développement économique et la création d'entreprises, la recherche, l'attractivité urbaine et la reconversion des friches industrielles urbaines, l'insertion sociale et la formation, l'intégration durable des jeunes sur le marché du travail et la lutte contre le décrochage scolaire. Pour le PS, la politique de cohésion européenne est un vecteur fondamental de solidarité, de justice sociale et de progrès en Europe.

Mais une politique européenne de relance devra également passer par une meilleure politique énergétique car elle est potentiellement porteuse de millions d'emplois et permettra à terme d'assurer l'indépendance énergétique de l'Europe.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- refuser les politiques d'austérité imposées par les conservateurs et défendre un rythme de retour à l'équilibre des finances publiques qui permette de ne pas tuer l'activité économique, l'emploi et les services publics ;
- neutraliser les dépenses d'investissement public, de formation et de R&D dans l'appréciation du respect des normes en matière de déficit et de dépenses publiques;
- mettre concrètement en place le Pacte pour la croissance et l'emploi de 120 milliards d'euros d'investissements ;
- permettre à l'Union européenne de jouer le rôle d'acteur central dans la redynamisation économique, qui soit socialement juste, au travers d'un budget européen doté de ressources propres afin de lui permettre d'adopter un véritable plan de relance de l'emploi ambitieux mais aussi une assurance chômage européenne ;
- renforcer la politique de cohésion européenne par les fonds structurels et

concentrer les aides sur les régions en transition économique, ou qui connaissent d'importants problèmes en matière d'emploi, notamment sur les grands pôles urbains en déclin industriel afin d'enrayer ce déclin ;

- veiller à l'accélération des processus de paiement pour les opérateurs de projets qui bénéficient de financements européens ;
- faire contribuer le secteur financier à la relance notamment au travers d'un engagement fort à soutenir l'économie réelle (crédits à l'investissement, prêts aux entrepreneurs, etc.) ;
- faire jouer un rôle plus important à la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le financement de l'économie réelle ;
- renforcer le développement de l'espace européen de la recherche pour permettre un redéploiement économique à l'échelle européenne, entre autres dans le secteur de l'énergie et permettre à davantage de chercheurs, de centres de recherche et d'entreprises d'accéder aux appels à projets européens ;
- faire de l'Europe le champion de l'efficacité énergétique par un investissement massif dans la réduction de la consommation d'énergie - en aidant ceux qui en ont le plus besoin -, dans la modernisation écologique des entreprises, et par le cofinancement européen des transports publics, des infrastructures collectives et la rénovation des logements sociaux ;
- élaborer un nouveau traité de l'énergie mettant en place une véritable « Communauté européenne de l'énergie » portant sur une meilleure coordination des politiques nationales pour assurer l'accès de tous à l'énergie, maîtriser les prix et garantir la sécurité d'approvisionnement, mais aussi sur des programmes de cohésion territoriale, le soutien à la recherche sur les technologies et à la formation... ;
- faciliter l'accès à tout type de financement européen pour les PME, les institutions parapubliques et les coopératives, tels que les fonds de la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds européen d'investissements, les programmes COSME ou Horizon 2020 ;
- rendre plus contraignant l'objectif des 3% du PIB d'investissement dans la recherche et le développement, la recherche appliquée et l'innovation ;
- renforcer au niveau européen des pôles d'excellence en matière de recherche et de la coopération interuniversitaire ;
- encourager la mobilité des chercheurs à l'intérieur de l'UE, en mettant en place un système de bourses Erasmus spécifique pour chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et professionnel.

5. SOUTENIR L'INDUSTRIE EUROPEENNE

L'industrie assure pratiquement un tiers de la richesse produite en Europe, les biens industriels représentent près de 75% de nos exportations et elle emploie directement près de 57 millions de personnes. Si on tient compte des retombées

- chaque emploi industriel crée en moyenne deux emplois dans des services liés
- l'industrie a un impact énorme sur l'emploi en Europe.

L'industrie européenne est cependant en crise. Les chocs industriels des dernières années avec leurs très lourdes conséquences sociales, mais aussi la prise de conscience du risque de déclin lié à une absence de maîtrise des coûts énergétiques, de l'accès aux matières premières stratégiques et le défaut d'innovation, sont autant de raisons qui ont poussé l'Union européenne à remettre la politique industrielle au centre de sa vision stratégique pour 2020. L'industrie est une garantie d'indépendance économique.

L'industrie de demain doit aussi contribuer aux nouveaux défis que sont le changement climatique et le vieillissement des populations. Son lien avec la recherche et développement et avec nos centres d'excellence, tant dans les sciences dites exactes que dans les sciences humaines, est dès lors essentiel.

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'arrêter la réflexion sur l'industrie aux frontières de l'Europe. Il faut au contraire la situer dans un cadre mondialisé et relocaliser les systèmes de production. Les dispositifs d'économie circulaire mis en place par la Wallonie, qui visent à mutualiser les ressources, les besoins et les enjeux (notamment en ce qui concerne le recyclage des déchets) entre des secteurs « complémentaires » peuvent contribuer à cette relocalisation des systèmes de production.

Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle de premier plan dans l'accompagnement des mutations industrielles et des crises. Ils doivent, le cas échéant, pouvoir recourir aux aides d'Etat, lorsque celles-ci sont pertinentes pour amortir les chocs.

Le PS entend dès lors œuvrer à faire converger toutes les politiques qui peuvent aboutir à une mise en œuvre effective et réelle d'une nouvelle politique industrielle. Il appuie l'objectif de contribution de 20% du PIB à l'horizon 2020.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- faire de la politique industrielle une politique transversale européenne et développer une meilleure synergie avec les autres politiques :
 - la politique commerciale : dans le contexte de son positionnement spécifique au sein de l'Organisation mondiale du commerce, l'industrie doit être une préoccupation centrale de l'Union européenne. Il convient de promouvoir un commerce juste et une véritable réciprocité dans les échanges, par exemple en activant des outils de défense commerciale dès que la nécessité s'en fait ressentir ;
 - la politique énergétique : l'énergie, l'accès à l'énergie et son coût, constituent les premiers handicaps compétitifs de l'Union européenne. Il convient dès lors d'assurer rapidement l'indépendance de l'Union à travers des accords commerciaux ainsi que des politiques de développement d'énergies alternatives durables ;
 - la politique climatique : l'Union européenne doit avoir des objectifs climatiques ambitieux et réalistes tout en intégrant l'impact social et

économique de ceux-ci et en ayant une attention particulière aux secteurs industriels vulnérables ;

- la politique d'emploi et de formation : l'emploi et la formation sont des dimensions essentielles de la politique industrielle de demain. Les salariés du secteur industriel doivent bénéficier de formations continues. Ces formations s'appuieront le cas échéant sur des partenariats avec le monde de l'enseignement technique ou universitaire ;
- la politique d'approvisionnement en matières premières : l'approvisionnement en matières premières est une préoccupation prioritaire des responsables politiques en matière de politique industrielle ;
- la politique d'infrastructures et de transport : les transports constituent une composante essentielle de la compétitivité industrielle. Elle reposera sur une vision durable, y compris par une réflexion sur les circuits courts et la nécessité du développement ou du maintien d'industries de proximité, mais également soutenable pour la pérennité de l'industrie européenne ;
- la politique d'attention spécifique aux PME : l'industrie est en effet intégrée dans des territoires et c'est sur ces territoires que naissent, grandissent et prospèrent les PME, gages de dynamisme économique ;
- se baser sur la spécialisation intelligente des régions, telle que proposée par la Commission européenne, dans sa politique de cohésion, pour développer une politique industrielle rationnelle et forte autour de clusters et de pôles de compétitivité européens ;
- renforcer le Fonds d'ajustement à la mondialisation, outil nécessaire à la reconversion et à l'accompagnement, pour en faire un véritable outil anticipatif aux restructurations, augmenter le plafond de financement octroyé par le Fonds d'ajustement à la mondialisation pour les reprises de l'outil par les travailleurs (aujourd'hui, 15.000 euros maximum), mettre en place une certaine progressivité pour le cofinancement européen afin d'augmenter le seuil pour les Etats qui font face à des difficultés financières ;
- rendre les règles relatives aux aides d'Etat compatibles avec la réalité économique. Etendre par exemple les types d'aides auxquels le secteur de l'acier peut prétendre mais aussi renforcer le soutien aux clusters ;
- mettre en place un Observatoire de l'industrie, outil de soutien au redéploiement industriel de l'Union européenne doté d'experts des diverses matières qui impactent la politique industrielle.

6. LUTTER CONTRE LE DUMPING ET LA FRAUDE FISCALE

L'absence d'harmonisation ou de coordination en fiscalité directe au niveau européen a pour conséquence que chaque Etat membre entre en compétition avec les autres pour attirer le capital sur son territoire et ce au détriment de ses citoyens nationaux.

En effet, la diminution de la contribution du capital aux besoins du système national doit être compensée par des réductions dans les prestations de l'Etat et/ou par une hausse de la fiscalité à charge des citoyens.

L'Europe planche actuellement sur l'impôt des sociétés avec comme but de déterminer une base taxable consolidée commune à tous les Etats membres. Ce projet est cependant ralenti et est fortement contesté par les pays qui ont instauré des régimes de complaisances pour attirer les capitaux d'autres pays. La question de l'harmonisation du taux n'est par contre nullement à l'ordre du jour alors qu'il s'agit d'un élément essentiel pour contrer les régimes de complaisance qui deviennent de véritables prédateurs fiscaux tirant vers le bas la contribution du capital. Pour les spécialistes européens, il faut un véritable impôt minimum européen qui ne doit pas se limiter à fixer un taux plancher mais doit aussi permettre aux Etats membres d'assurer le financement de leur protection sociale et de leurs services publics par une juste contribution du capital.

Il faut lutter contre le dumping fiscal en Europe mais également mettre tout en œuvre pour développer des régimes fiscaux progressifs et redistributifs en ce qu'ils contribuent au financement des systèmes de protection sociale européens.

Il faut également lutter contre les paradis fiscaux. Les révélations liées à l'*Offshore leaks* ont confirmé ce que le PS dénonçait depuis des années : la fraude fiscale a un impact considérable sur les recettes des Etats. Elle représente aujourd'hui en Europe 850 milliards d'euros perdus tous les ans auxquels il faut ajouter 150 milliards d'euros d'évasion fiscale, soit un montant total de 1.000 milliards d'euros, l'équivalent du budget européen pour sept ans perdu tous les ans !

Pour lutter contre le dumping et la fraude fiscale, le PS propose de :

- poursuivre le combat pour instaurer une taxe sur les transactions financières (TTF) destinée à lutter contre la spéculation, dont le champ d'application couvre les transactions sur l'ensemble des actions, obligations, opérations de change et produits dérivés de toute sorte, intégrant toutes les institutions financières qui interviennent dans une opération en rapport avec un titre émis dans un Etat membre et non limitée aux institutions situées sur le territoire ;
- exiger l'instauration d'une taxe progressive sur les revenus du capital (et/ou un impôt sur la fortune articulé autour d'un socle fiscal commun) au niveau européen ainsi que la mise en place d'un cadastre des fortunes européen ;
- exiger l'instauration au niveau européen d'un impôt des sociétés minimum et une harmonisation des bases imposables pour stopper la concurrence fiscale entre Etats, qui profite essentiellement aux groupes transnationaux ;
- limiter, aux niveaux belge et européen, la déduction d'impôt étranger aux seuls impôts qui ont été effectivement payés à l'étranger lorsque les bénéficiaires sont des groupes multinationaux ;
- lutter plus efficacement contre les paradis fiscaux à l'intérieur de la zone

euro et surveiller les mouvements de capitaux vers les places financières off-shore (paradis fiscaux) en recourant au marquage des capitaux par l'utilisation de la TTF ;

- poursuivre les travaux pour lutter contre la planification fiscale agressive des multinationales et des paradis fiscaux ;
- établir un code de conduite sur les pratiques fiscales dommageables et impulser une action déterminée au niveau de la Belgique afin que le plan d'action de l'OCDE relatif à l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (dit plan BEPS) vers l'étranger aboutisse et assure une juste contribution fiscale des entreprises multinationales ;
- s'engager activement dans la mise en place d'une plateforme multilatérale visant à étendre l'application de la directive épargne à tous les instruments et acteurs financiers et à prévoir l'exclusion du marché européen pour les entités non participantes à l'échange automatique d'informations sur les avoirs déposés par les citoyens de l'Union européenne dans des banques d'autres Etats membres.

7. PREVENIR LES CRISES FINANCIERES

Pour le PS, l'Europe doit protéger ses citoyens face aux conséquences des crises financières. Elle doit les protéger grâce à un modèle économique basé sur la solidarité et mettre en place des mécanismes qui permettent de prévenir de nouvelles crises grâce à la consolidation de l'architecture de la zone euro ainsi que l'encadrement et la régulation de la finance.

La consolidation de l'architecture de la zone euro

L'introduction de l'euro a renforcé l'interdépendance financière entre les Etats-membres de la zone euro. Cette intégration financière présente de nombreux avantages du point de vue du financement des économies des Etats membres. Cependant, la crise actuelle a montré qu'elle comportait également des risques.

Pour faire face à la crise de la zone euro, plusieurs éléments de solidarité ont vu le jour tels que le Mécanisme européen de stabilité (MES) ou l'annonce par le Président de la Banque centrale européenne (BCE) de la possibilité pour la BCE de racheter de manière potentiellement illimitée des titres de dettes souveraines sur les marchés secondaires (programme OMT ou « Opérations monétaires sur titres »).

Alors que le MES est la première étape d'une mutualisation des risques et de la mise en place d'une forme de solidarité, il est cependant conditionné jusqu'à présent à l'imposition de mesures d'austérité budgétaire dans les pays bénéficiant d'une assistance financière. Il faut inverser cette logique, en modifiant en profondeur les conditions permettant l'octroi d'aides financières mais il faut surtout organiser, à l'échelle européenne, une solidarité plus large afin de prévenir et de gérer les crises.

Pour le PS, il est urgent de mettre en place des mécanismes qui dotent la zone euro d'outils performants d'anticipation et de gestion des crises, quelle que soit

leur nature ou leur origine, grâce à une véritable solidarité entre les Etats qui la composent.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- mutualiser une partie importante des dettes des Etats-membres par la création d' Eurobonds (des obligations émises et garanties en commun par les Etats de la zone euro) pour développer la solidarité, réduire les risques et apporter plus de stabilité en Europe tout en maintenant une conditionnalité qui favorise la croissance;
- permettre plus largement encore l'achat de titres de la dette publique directement par la BCE ;
- faire en sorte que la BCE puisse développer, sur le même pied que la lutte contre l'inflation, une véritable politique de soutien à la croissance et à l'emploi ;
- octroyer une large capacité budgétaire propre à l'Union européenne afin de stabiliser son budget à un niveau ambitieux ;
- renforcer les instruments de stabilité sociaux en Europe.

L'encadrement et la régulation de la finance

Entre 2008 et 2011, les citoyens européens ont déboursé 1.600 milliards d'euros pour sauver les banques. L'interdépendance entre l'Etat et les banques crée un cercle vicieux dans la mesure où la fragilité du secteur financier augmente le risque souverain, et l'augmentation du risque souverain fragilise, à son tour, le secteur financier. Une profonde réforme de l'architecture du système financier s'impose afin de limiter l'interdépendance entre l'Etat et les banques et les risques systémiques qui en découlent.

Le volontarisme du PS a permis à la Belgique d'adopter une ambitieuse réforme bancaire, unique en Europe (Voir aussi partie Financement des PME) avec notamment les mesures suivantes: l'interdiction de la spéculation pour compte propre, l'encadrement des activités spéculatives pour le compte des clients, des rémunérations plus justes ainsi que l'interdiction des manipulations du cours des denrées alimentaires. Le PS plaide pour que ces réformes soient étendues au niveau de l'Union Européenne avec le même degré d'ambition.

Mais, plus largement, il faut réguler le capitalisme de marché en Europe. Il faut agir sur les causes profondes de la crise : dérégulation financière, taille excessive des banques, dépendance des entreprises par rapport au secteur bancaire pour leur financement et attentes de rendement irréalistes de la part des actionnaires poussant les banques et les entreprises à prendre des risques inconsidérés.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- édifier une véritable Union bancaire européenne qui comprendra non seulement le mécanisme de surveillance unique mais aussi un mécanisme unique de garantie des dépôts des épargnants et un fonds unique de résolution des banques pour permettre la fermeture en bon ordre des banques défailtantes, tous deux financés par le secteur financier et non

par les contribuables européens ;

- mieux protéger les épargnants en garantissant la mise en œuvre effective du privilège général dont bénéficient les déposants, en imposant à chaque banque européenne la détention d'un volume d'actifs non-grevés destiné à couvrir ses dépôts en cas de faillite ;
- mieux encadrer les salaires dans les banques avec un encadrement plus strict de la rémunération variable, cette dernière ne peut être liée qu'à des objectifs à long terme et aux résultats de l'ensemble de la banque et non liée à la vente de produits spécifiques ;
- accélérer le travail entrepris pour mettre fin à la culture du risque excessif au sein de certaines banques et renforcer la stabilité des banques européennes ;
- séparer les activités de négociation des activités de dépôt et interdire la spéculation pour compte propre afin que les activités à risque ne mettent plus en danger les épargnants et les entreprises ;
- revoir la structure d'un secteur financier, mieux régulé et orienté vers le financement de l'économie réelle, avec une attention particulière pour les besoins de financement des petites et moyennes entreprises ;
- mieux réguler les activités des fonds d'investissement parallèles et surtout des fonds spéculatifs (hedge funds) afin de tendre vers une application de règles similaires à celles qui s'appliquent au secteur bancaire traditionnel ;
- interdire l'achat, la souscription, la vente, l'offre, la diffusion ou la promotion d'instruments financiers dont l'objet manifeste consiste à faire dépendre le rendement de l'investissement de la spéculation sur l'évolution d'indices liés au cours de matières premières agricoles ;
- mettre en place un bouclier efficace en termes de gouvernance, de gestion des risques et d'organisation afin de protéger de manière optimale les clients des segments « particuliers » et « entreprises » des activités de négociation mises en œuvre par les institutions financières ;
- renforcer le système visant à sanctionner les comportements irresponsables au sein des institutions financières en raison du manque de probité et d'éthique dans les actes posés ;
- veiller à ce que toutes les mesures visant à alléger les structures bilantaires des banques en vue d'optimiser les exigences en termes de liquidité et de solvabilité soient considérées comme des décisions stratégiques soumises à l'appréciation de l'autorité de contrôle.
- créer une agence européenne de notation indépendante et publique.

8. PROTÉGER L'EUROPE D'UN LIBRE-ECHANGE DEBRIDE

Dans le contexte d'impasse des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha lancé en 2001, l'Union européenne a relancé les négociations commerciales avec ses principaux partenaires à travers d'ambitieux accords de libre-échange, convaincue que la libéralisation commerciale et financière allait

doper la croissance économique. En encourageant la liberté d'action des firmes multinationales, la conclusion de ces accords a entraîné aujourd'hui de nombreux fléaux : désindustrialisation, mise en concurrence des Etats provoquant des dégradations des conditions de travail, augmentation des inégalités sociales, délocalisations, exploitation humaine, etc.

Pour le PS, l'UE doit être le moteur d'un commerce mondial juste, durable et solidaire. Elle doit prôner sur la scène internationale une politique de juste-échange, cohérente avec ses valeurs, sa politique extérieure et sa politique de développement (Voir aussi chapitre International).

Le libre-échange doit s'accompagner de règles pour défendre notre économie, empêcher le dumping social et les délocalisations. Nous voulons une véritable protection de nos emplois et de nos entreprises.

Pour ce faire, le PS propose de :

- inclure systématiquement dans tous les accords de libre-échange conclus par l'UE, des normes sociales et environnementales contraignantes contrôlées par les parlements nationaux des pays concernés et par le Parlement européen et plaider pour inscrire, dans ces accords, un échange automatique des données fiscales afin qu'ils servent de levier à la lutte contre la fraude et les paradis fiscaux;
- exclure nos services publics et d'intérêt général (éducation, santé, culture, eau, etc.) de toute marchandisation ;
- protéger et promouvoir la diversité culturelle en inscrivant dans tous les accords commerciaux, la référence à la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- protéger les données personnelles et le droit à la vie privée dans toutes les négociations commerciales ;
- responsabiliser les entreprises au respect des normes sociales et environnementales tout au long de leur chaîne de production par l'instauration d'un mécanisme européen anti-dumping dans lequel le non-respect des normes ferait l'objet d'un prélèvement attribué aux institutions internationales compétentes, comme l'OIT, qui veilleront à l'application progressive de ces normes dans les pays les plus concernés;
- refuser dans les accords conclus avec des Etats membres de l'OCDE, en particulier dans le Traité transatlantique, la présence d'une clause d'arbitrage permettant des recours directs par des investisseurs privés contre des décisions démocratiques prises par des Etats ;
- garantir la traçabilité sociale et environnementale des produits commercialisés pour offrir aux consommateurs une information transparente et complète sur les conditions sociales, sanitaires et environnementales de production des biens « made in monde » (produits dont le processus de production a été réparti dans différents endroits du monde) ;
- garantir dans tout accord international de commerce et d'investissement un traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en

développement. En matière industrielle, cela impliquerait notamment de permettre aux pays pauvres d'imposer des restrictions aux importations et des exigences de performance aux firmes transnationales, d'appliquer des politiques de subsides spécifiques aux secteurs stratégiques, de bénéficier de flexibilité sur les brevets relatifs à l'accès aux technologies et de disposer de dérogations tarifaires pour protéger leur économie naissante. En matière agricole, cela impliquerait notamment d'éliminer les subsides publics pour les matières agricoles destinées à l'exportation.

9. RENFORCER L'ECOUTE ET LE RESPECT DES CITOYENS EUROPEENS

Le déficit démocratique de l'Europe s'est encore aggravé depuis la crise de 2008 et les politiques d'austérité qui ont été mises en œuvre. Pour y remédier, il faut revoir de manière substantielle le fonctionnement des institutions pour que l'Europe démocratique ne soit pas supplantée par l'Europe technocratique.

Dans ce contexte, le PS propose de :

- garantir la protection de la vie privée de tous les citoyens européens ;
- renforcer le rôle du Parlement européen, seule institution européenne élue au suffrage universel, notamment en lui octroyant un droit d'initiative législative, en étendant la co-décision, en rendant la Commission responsable devant lui pour les décisions qui concernent la gouvernance économique européenne ;
- renforcer le rôle des parlements nationaux pour peser davantage sur le Conseil, notamment en matière de supervision économique et budgétaire ;
- désigner, au sein de chaque parti européen, un candidat à la Présidence de la Commission et soumettre son élection au vote du Parlement européen afin de renforcer sa légitimité vis-à-vis de celui-ci.

10. GARANTIR LE RESPECT DES VALEURS EUROPEENNES

Les valeurs européennes (respect du pluralisme, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la non-discrimination, de l'Etat de droit, des droits de l'homme, de la justice) ont été bafouées par plusieurs Etats membres ces derniers mois et par l'adoption de législations nationales en contradiction flagrante avec elles. L'adoption par la Hongrie de lois controversées sur le contrôle de la presse et sur l'indépendance de la justice et de sa banque centrale en est un bon exemple.

Pour le PS, ces atteintes appellent une réponse forte et adéquate des institutions européennes, gardiennes des traités. Or cette réponse est inexistante jusqu'à aujourd'hui alors que des instruments légaux existent comme l'article 7 du traité sur l'Union européenne (TUE) qui donne à l'Europe les moyens de garantir le respect de ces valeurs par tous les Etats-membres.

S'il ne s'agit pas de remettre en cause la souveraineté d'un Etat-membre, son histoire, sa langue ou sa culture propre, on ne peut adhérer au projet européen sans respecter ses valeurs, ses droits, ses fondements. Ceux-ci constituent les

garanties que l'UE est bel et bien un projet commun à tous les citoyens la composant.

Pour le PS, les institutions européennes ne peuvent se contenter d'observer sans agir en la matière. L'Union ne peut pas être uniquement attentive aux procédures budgétaires et ignorer les atteintes à ses valeurs et aux droits et libertés des Européens quelle que soit leur origine, opinion ou orientation sexuelle.

La crise économique ne doit pas devenir un terreau propice aux discours et législations conservateurs remettant en cause nos acquis sociaux, égalitaires et progressistes touchant *de facto* les plus faibles. Ce n'est que grâce aux droits et devoirs énumérés par les traités et conventions européens et par la volonté politique que l'UE a pu devenir un exemple de paix nobélisé. L'Histoire européenne doit nous rappeler que les replis sur soi, les égoïsmes et les nationalismes constituent une menace au projet européen unissant nos peuples.

Dans ce contexte, le PS propose de :

- renforcer et simplifier l'activation des mécanismes de contrôle et de sanctions effectives politico-diplomatiques en cas d'atteinte avérée par les Etats-membres aux valeurs européennes inscrites dans les traités européens ainsi que dans la Convention européenne des droits de l'Homme ;
- favoriser une meilleure synergie dans ce cadre entre les compétences de la Commission européenne et le Conseil de l'Europe notamment en prévoyant la possibilité pour la Commission de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme ;
- affirmer l'impartialité et la neutralité des institutions européennes pour lutter contre la volonté exprimée par des mouvements conservateurs et populistes de remettre en cause les droits acquis en matière d'éthique en Europe ;
- réaffirmer les valeurs fondamentales d'égalité et d'individualité des droits et s'assurer que dans chaque décision européenne les principes d'égalité entre les femmes et les hommes et de non-discrimination envers toutes les composantes de la société européenne soient réellement garantis et évalués de manière *ad hoc* ;
- veiller à la mise en œuvre du principe de *gendermainstreaming* dans l'ensemble des politiques décidées au niveau européen ;
- favoriser et déployer les initiatives et les instruments comme Erasmus afin de renforcer et de mettre à profit la « citoyenneté européenne » comme un vecteur essentiel d'emploi, de formation et de croissance.

11. RENFORCER L'ACTION DE L'UNION EUROPEENNE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

En dépit du traité de Lisbonne qui renforce concrètement ses moyens d'action extérieure, notamment par la création d'un service européen d'action extérieure, l'Union européenne peine à s'affirmer comme un acteur international

d'envergure : sa politique étrangère reste secondaire, et sa réactivité aux crises régionales minimale (les crises en Libye et au Mali sont des tristes exemples récents).

L'évolution récente du contexte mondial, notamment au Sud de la Méditerranée, a illustré l'atonie de la politique étrangère européenne en raison des divisions politiques récurrentes au sein des Etats membres.

La Belgique, pionnière dans la construction européenne, doit poursuivre son soutien aux objectifs du traité de Lisbonne pour accroître la cohérence et l'efficacité de l'Union européenne sur la scène internationale.

Afin de renforcer la politique étrangère de l'UE, le PS propose de :

- mettre fin à l'unanimité dans les décisions en matière de politique extérieure et de sécurité commune (PESC) tout en y accordant une implication plus forte du Parlement européen ;
- renforcer les représentations diplomatiques de l'UE à l'étranger et leurs compétences, en recherchant des synergies et en désignant des attachés militaires communs ;
- demander au service européen d'action extérieure de mettre à disposition des Etats membres ses analyses et recommandations et disposer de celles des Etats membres ;
- soutenir les missions de gestion de crise de l'UE et encourager la participation active et coordonnée des Etats membres à ces missions ;
- soutenir l'implication politique du Haut représentant pour la politique étrangère dans les pays en transition démocratique ;
- encourager l'UE à renforcer ses partenariats régionaux, notamment avec l'Union africaine, la Communauté d'Etats latino-américains et caraïbes (CELAC), la ligue arabe, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) ;
- renforcer son soutien aux pays du voisinage en transition, par notamment la création d'équipes pluridisciplinaires visant à apporter une assistance juridique et technique aux pays afin qu'ils bénéficient de l'expertise nécessaire ainsi que par la création d'une ligne budgétaire spécifique à ce sujet dans le cadre de la prochaine programmation budgétaire ;
- accentuer le rôle de l'UE dans la gestion des crises humanitaires ou naturelles, notamment en développant une force d'intervention rapide au niveau européen telle qu'EU FAST ;
- renforcer la cohérence de la politique extérieure de l'UE avec les objectifs du développement (voir chapitre International) ;
- consolider la place, juridique et *de facto*, de l'UE dans les enceintes internationales et dans les réunions internationales informelles telles que le G8, le G20, les Nations-unies, en termes de représentation, de préparation et de suivi des dossiers ;
- consolider la politique de sécurité et de défense européenne pour qu'elle

soit un véritable outil de sa politique étrangère (voir chapitre Défense).

PROJET - PROJET

INTERNATIONAL

La mondialisation libérale telle que nous la subissons est profondément injuste et a engendré de nombreux fléaux : délocalisations, désindustrialisation, accroissement des inégalités, exploitation humaine, précarité, appauvrissement, défis climatiques, remise en cause des acquis sociaux, dénigrement des droits sociaux...

Alors que des milliards de personnes dans le monde vivent dans la précarité et ne bénéficient pas du minimum de ressources qui permet une existence digne, une minorité d'individus accapare une part croissante de la richesse commune. Aujourd'hui, en 2014, la planète compte près de 1.500 milliardaires en dollars dont, par exemple, le plus fortuné possède à lui seul huit fois le budget total d'une nation de septante millions d'habitants telle que la République démocratique du Congo. Ce constat démontre l'impérieuse nécessité d'imaginer un autre type de système sociétal.

Le PS, parti internationaliste, veut rompre avec cette mondialisation ultralibérale, aveugle et capitaliste qui ne répond qu'aux intérêts des multinationales et des grandes puissances, pour construire un monde de progrès et de développement durable partagé pour tous les citoyens du monde.

1. CONSTRUIRE UNE MONDIALISATION DE GAUCHE : HUMAINE ET SOLIDAIRE

La mondialisation de gauche est une mondialisation basée sur des valeurs de solidarité, de justice, d'éthique, de développement juste. Sa construction passe d'abord par le renforcement de la démocratie mondiale et du multilatéralisme, mais aussi par une régulation juste et équitable du commerce et des échanges mondiaux qui respecte les droits économiques et sociaux, qui respecte l'environnement et qui lutte contre les inégalités dans le monde. Cette action passe aussi bien par l'Etat fédéral que par tous les autres niveaux de pouvoir dans notre pays ainsi que par l'Europe.

1.1. RENFORCER LE MULTILATÉRALISME

Pour renforcer le multilatéralisme, le PS propose de :

- relancer la réforme de l'ONU tant au niveau de la représentativité que dans son processus de décision afin de renforcer sa légitimité et d'en accroître son efficacité ;
- rompre avec la logique actuelle où les impératifs commerciaux et le « laisser faire - laisser passer » ont, *de facto*, la primauté sur les droits humains. Des textes, tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention européenne des droits de l'Homme, le Pacte des Nations Unies relatifs aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ou encore la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, devraient recevoir une plus grande attention. La mission du Fonds monétaire international (FMI) devrait ainsi être

recentrée sur la stabilisation du système financier international, celle de la Banque mondiale sur le financement des biens publics mondiaux et celle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la régulation équitable du commerce international des biens marchands dans le respect des normes sociales et environnementales, établies notamment par l'Organisation internationale du travail (OIT) ;

- demander qu'au sein des Banques multilatérales de Développement telles que la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), le premier critère de sélection des projets à financer soit l'impact social et l'amélioration tangible des conditions de vie des populations locale ;
- renforcer le caractère contraignant des organisations internationales qui promeuvent le droit international non-marchand au sein des Nations Unies (OIT, OMS, UNESCO, etc.) ;
- mettre sur pied un Conseil de sécurité économique, social et environnemental de l'ONU doté de pouvoirs contraignants effectifs qui serait chargé de rendre la mondialisation plus sociale en veillant au respect du travail décent et de la justice sociale dans le monde ;
- mettre sur pied un organisme international juste et transparent pour une résolution indépendante des problèmes de dette souveraine afin de prévenir des futures crises de la dette ;
- faire inscrire tout recours à la force dans un mandat ONU (voir aussi chapitre Défense).

De nombreuses instances multilatérales traitent des compétences régionales ou communautaires (innovation, économie durable, éducation, agriculture, droits humains, égalité des genres, protection des minorités, etc.). La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et la Wallonie doivent aussi apporter leur contribution à la défense de ces valeurs communes.

Pour ce faire, le PS propose de :

- renforcer l'action et la visibilité de la Wallonie et de la FWB au sein des organisations internationales pour lesquelles les compétences régionales et communautaires sont concernées, telles que l'Organisation internationale de la francophonie, l'UNESCO, les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'OCDE en veillant notamment à ce que les délégués en poste dans les pays où siègent ces organisations y relaient efficacement les priorités des entités fédérées en matière internationale ;
- poursuivre son action au sein de la Francophonie pour renforcer la place de l'organisation dans le monde qui peut être un véritable acteur dans la promotion de paix, de la démocratie et dans la consolidation de l'Etat de droit ;
- soutenir l'organisation d'évènements internationaux, tels que le Forum de la langue française qui se tiendra à Liège en 2015 ;
- encourager, en partenariat avec les pays européens, la prise en compte et le respect des droits de l'Homme, de la liberté d'expression, des conditions

sociales et environnementales lors de la candidature et in fine de l'attribution d'évènements sportifs à dimension internationale (coupe du monde, jeux olympiques,...).

1.2. RENDRE LE COMMERCE MONDIAL PLUS JUSTE, DURABLE ET SOLIDAIRE

Le processus de mondialisation néolibéral a engendré un dumping social, fiscal et environnemental entre les Etats, exacerbé par les stratégies des firmes transnationales dominées par la recherche de profits financiers à court terme.

Des mesures de transparence s'imposent, tant au niveau des Régions, de l'Etat fédéral que de l'UE, pour garantir le respect des normes sociales et environnementales et enrayer l'évasion fiscale et les inégalités sociales.

Ainsi, pour rendre le commerce mondial juste, durable et solidaire, le PS propose de :

- inclure systématiquement dans tous les accords de libre-échange et les accords de promotion et de protection des investissements, conclus par la Belgique et par l'UE, des normes sociales et environnementales contraignantes contrôlées par les parlements nationaux des pays concernés ainsi que par le Parlement européen et plaider pour inscrire, dans ces accords, un échange automatique des données fiscales afin qu'ils servent de levier à la lutte contre la fraude et les paradis fiscaux;
- rendre contraignantes les normes de l'OIT et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'égard des multinationales ;
- exclure les services publics et d'intérêt général (éducation, santé, culture, eau, etc.) de toute marchandisation ;
- protéger et promouvoir la diversité culturelle en inscrivant dans tous les accords commerciaux, la référence à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- protéger les données personnelles et le droit à la vie privée dans toutes les négociations commerciales ;
- responsabiliser les entreprises au respect des normes sociales et environnementales tout au long de leur chaîne de production par l'instauration d'un mécanisme européen anti-dumping dans lequel le non-respect des normes ferait l'objet d'un prélèvement attribué aux institutions internationales compétentes, comme l'OIT, qui veilleront à l'application progressive de ces normes dans les pays les plus concernés;
- refuser dans les accords conclus avec des Etats membres de l'OCDE, en particulier dans le Traité transatlantique, la présence d'une clause d'arbitrage permettant des recours directs par des investisseurs privés contre des décisions démocratiques prises par des Etats ;
- garantir la traçabilité sociale et environnementale des produits commercialisés pour offrir aux consommateurs une information transparente et complète sur les conditions sociales, sanitaires et environnementales de production des biens « made in monde » ;

- développer une fiscalité internationale à travers la mise en œuvre d'une organisation fiscale internationale qui contribuerait à instaurer progressivement une taxe mondiale sur les transactions financières internationales, à lutter contre le blanchiment d'argent et contre la fraude fiscale, et à organiser une taxation uniforme des sociétés multinationales afin de lutter contre les montages financiers opaques et les délocalisations pour raisons fiscales ;
- garantir dans tout accord international de commerce et d'investissement un véritable traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en voie de développement qui leur permettrait de disposer de certaines dérogations par rapport aux règles de l'OMC, nécessaires à l'élaboration de leurs politiques agricoles et industrielles ;
- garantir aux pays en développement l'accès aux biens publics mondiaux, tels que l'eau, l'énergie durable, les médicaments contre les grandes pandémies et les technologies vertes permettant une atténuation des émissions de gaz à effet de serre, en autorisant la concession de licences obligatoires dans le cadre de l'accord sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC) de l'OMC.

1.3. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DANS LE MONDE

Alors que le PIB mondial ne cesse d'augmenter, la répartition de la richesse mondiale est de plus en plus inégale. La sécurité sociale est reconnue par l'OIT comme étant un outil incontournable pour prévenir et réduire la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et l'insécurité sociale. La protection sociale contribue à assurer un niveau de vie décent et permet de sortir un grand nombre de gens de la pauvreté. Elle est étroitement liée à l'emploi et apporte fréquemment un soutien à ceux qui sont incapables de travailler. La protection sociale participe directement à la réalisation de plusieurs des « objectifs du Millénaire pour le développement » et devra être au cœur du cadre universel pour le développement après 2015. Elle doit être progressivement renforcée et étendue à tous.

Pour ce faire, le PS propose de :

- promouvoir la recommandation (n° 202) concernant les socles nationaux de protection sociale adoptée le 14 juin 2012 lors de la Conférence internationale du travail et participer à la mise en œuvre des lignes directrices pour ces socles dans le cadre de stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale dans les pays en voie de développement ;
- œuvrer activement pour la promotion et la protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans le cadre de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais surtout dans le nouveau cadre post-2015 de développement, et plaider pour la suppression des barrières dans l'exercice de ces droits.

Les enfants constituent un des groupes de la population les plus vulnérables.

Le PS tient à ce que la Belgique, et plus particulièrement le secteur de la

coopération au développement, agisse pour :

- renforcer leur action de promotion et de protection des droits de l'enfant et des mères, avec une attention particulière pour les pays en situation de crise ou de conflit.

Le PS entend également lutter pour la souveraineté alimentaire et propose de :

- interdire l'accaparement de terres cultivables dans les pays du Sud, notamment par des multinationales ou des Etats étrangers ;
- soumettre les politiques de développement des agro-carburants à l'impératif de souveraineté alimentaire et de respect de l'environnement ;
- interdire la commercialisation et la diffusion de produits financiers basés sur une spéculation sur les matières premières agricoles ;
- promouvoir la constitution de réserves publiques alimentaires pour prévenir des crises alimentaires dues aux fluctuations des prix.

1.4. OPÉRER UNE TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE DANS UN MONDE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Il est impératif que la protection de l'environnement devienne vraiment une préoccupation d'ordre mondial. Les débats internationaux doivent se concentrer davantage sur la protection de l'environnement et sur la promotion de politiques énergétiques durables et solidaires.

Pour répondre aux nombreux défis climatiques et environnementaux, le PS propose de :

- promouvoir une renégociation des contrats d'exploitation des ressources minières, énergétiques et issues des écosystèmes, notamment par l'attribution d'une valeur monétaire et sociale à la biodiversité ;
- provoquer un changement radical dans les modes de production et de consommation dans les pays du Nord, en promouvant les paradigmes de l'économie circulaire (qui consiste à rendre les biens industriels plus durables et aisément recyclables), de l'économie de fonctionnalité (qui consiste à promouvoir la vente de l'usage d'un produit plutôt que le produit lui-même) et de l'économie du berceau au berceau (qui consiste à promouvoir un recyclage à l'infini en considérant le déchet comme une ressource et en concevant des produits biodégradables ou entièrement réutilisables et non polluants) ;
- appliquer des règles contraignantes, comme le principe du pollueur payeur, afin de responsabiliser les multinationales face aux dégradations de l'environnement ;
- conférer une protection internationale aux personnes qui craignent dans leur pays d'origine, un traitement inhumain et dégradant en raison de conditions climatiques extrêmes ou de phénomènes naturels exceptionnels ;
- instaurer un mécanisme de correction aux frontières de l'Union

européenne, socialement acceptable, afin de protéger nos entreprises de la concurrence déloyale de certaines industries extérieures à l'UE qui n'ont pas le même niveau d'ambition climatique ;

- contribuer à la conclusion d'un accord climatique mondial contraignant en 2015 en vue de limiter l'augmentation de la température globale à maximum 1,5°C à 2°C (voir aussi chapitre environnement).

2. PROMOUVOIR DES POLITIQUES EXTERIEURES COHERENTES ET COMPLEMENTAIRES

Le respect des droits humains et de la démocratie sont et doivent rester la base de notre politique extérieure. Notre pays doit continuer à défendre ses valeurs de solidarité et de justice dans le monde en renforçant ses partenariats, et en soutenant les pays en transition démocratique. Le PS veut rompre avec les comportements néocolonialistes et développer des partenariats bilatéraux basés sur les valeurs d'égalité et de respect mutuel. Cette action doit être menée aussi bien par la diplomatie traditionnelle fédérale que communautaire et régionale ainsi que parlementaire, en se souciant de la cohérence et de la complémentarité des politiques menées.

Afin de renforcer la position de la Belgique sur la scène internationale, le PS propose de :

- positionner clairement la Belgique comme membre du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- accroître les ressources de la Banque européenne d'investissement pour financer des projets soutenant les transitions démocratiques ;
- soutenir les initiatives de renforcement d'intégration régionale ;
- annuler les dettes bilatérales des pays pauvres et en transition démocratique pour libérer des moyens pour le financement de projets de développement socio-économique.

Afin de renforcer l'efficacité et l'impact de l'action internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, le PS entend :

- poursuivre l'optimisation du réseau des délégués Wallonie-Bruxelles en renforçant les synergies avec les réseaux de l'AWEX et de Wallonie / Bruxelles Tourisme ainsi qu'avec la diplomatie fédérale ;
- renforcer le rôle de coordination de Wallonie-Bruxelles International (WBI) dans le vaste champ de compétences liées à l'international (éducation/enseignement, recherche et innovation, santé, formation, développement durable, environnement, culture, économie...), tout en renforçant les synergies avec l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements (Awex) pour l'internationalisation des entreprises pour mettre davantage les relations extérieures au service du développement économique, social et culturel de nos Régions ;
- poursuivre les partenariats bilatéraux de soutien à la solidarité internationale avec des pays, régions et opérateurs locaux du Sud et

améliorer le processus d'évaluation des programmes mis en place ;

- renforcer son action de soutien à la démocratie aux pays connaissant une période de transition politique par des programmes spécifiques (formation de l'appareil judiciaire, formation de journalistes, formation des femmes en politique, formation à l'action syndicale, etc.) et, par là, renforcer le dialogue culturel, social et économique avec ces pays.

Afin de renforcer la diplomatie parlementaire, le PS propose de :

- poursuivre la mise en œuvre de programmes de partenariat entre les assemblées parlementaires pour soutenir les renforcements démocratiques.

Le monde change. Son centre de gravité économique et géostratégique se déplace lentement de l'Occident atlantique à l'Asie pacifique. La politique étrangère de la Belgique doit en tenir compte. Le contexte mondial est aussi marqué par les révoltes des peuples aspirant à la liberté, à la démocratie et à la justice sociale.

Notre pays doit faire valoir son expérience et expertise en accordant une importance prioritaire à quelques régions-clés.

En Afrique centrale, le gouvernement belge doit continuer à soutenir pleinement la stabilisation de la région et à renforcer les institutions démocratiques des pays de la région, en particulier la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et du Burundi. Il est nécessaire que l'armée belge poursuive son assistance au processus de formation de l'armée congolaise et plus largement de la réforme de la sécurité en RDC pour contribuer à la stabilisation du pays et de cette région cruciale.

Au Proche-Orient, la Belgique doit continuer à défendre la solution fondée sur la coexistence de deux Etats, avec l'Etat d'Israël et un Etat de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, et à soutenir toute initiative menée en faveur du dialogue et de la paix. Les peuples israéliens et palestiniens ont tous les deux le droit de vivre en paix et en sécurité dans deux Etats démocratiques et indépendants avec des frontières internationalement reconnues. L'UE, qui ne reconnaîtra aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967, doit devenir un véritable acteur de ce processus de paix, notamment pour garantir la durabilité du soutien économique et la construction graduelle d'un Etat palestinien.

Dans les pays du pourtour méditerranéen, qui sont dans un tournant de leur histoire, la Belgique et l'UE doivent soutenir, plus que jamais, les processus de transition démocratique. Notre pays doit pousser le dossier au niveau européen afin que l'UE relance un partenariat euro-méditerranéen fort, à la hauteur des attentes des peuples des deux rives. Le PS soutient la présence militaire belge au Liban (au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban) comme facteur contribuant à la stabilisation du pays et de la région.

Au Sahel, la Belgique doit poursuivre ses contributions à la reconstruction et à la stabilisation des Etats, en particulier du Mali, tout en encourageant le développement de projets régionaux et l'intégration économique. La stabilisation du Sahel reste un enjeu majeur compte tenu du commerce des armes, de la

drogue et des bandes terroristes qui sévissent dans la région et qui sont une menace pour l'Afrique mais aussi pour l'Europe. Les élections de juillet 2013 au Mali sont une première étape vers la restauration des institutions dans ce pays. Cette stabilisation passe par des actions diverses, y compris un plan de développement à long terme et des actions spécifiques dans des pays particulièrement touchés comme notamment au Mali.

3. FACILITER LA VIE DES BELGES RESIDANT A L'ETRANGER

En dépit de la distance physique, les Belges qui résident à l'étranger gardent à l'égard de notre pays un lien affectif très fort. Ils contribuent également à promouvoir l'image de la Belgique dans le monde, et aident à tisser des liens d'amitié et de solidarité avec d'autres Etats. Ce rôle et cette fidélité sont importants et méritent une attention particulière de l'Etat belge.

Pour faciliter la vie des Belges à l'étranger, le PS propose de :

- créer un Comité d'avis rattaché à la Chambre des Représentants qui serait chargé de relayer les préoccupations des Belges résidant à l'étranger ;
- permettre aux ressortissants belges nés à l'étranger et possédant la nationalité belge depuis la naissance de la conserver sans devoir effectuer une déclaration conservatoire de nationalité auprès de leur représentation diplomatique ;
- veiller à ce que les enfants de ressortissants belges nés et vivant à l'étranger conservent leur nationalité dès la déclaration de nationalité faite auprès de la représentation diplomatique, qu'ils possèdent ou non une autre nationalité avant leur majorité ;
- permettre aux Belges résidant à l'étranger de manifester leur volonté dans le cadre de la loi du 28 mai 2002 sur l'euthanasie et effectuer une déclaration anticipée au sens de cette loi auprès de la représentation diplomatique belge de leur pays de résidence ;
- à l'instar de ce qui se fait pour les salariés, instaurer, pour ceux qui ont été fonctionnaires dans plusieurs Etats membre de l'UE, un calcul de la pension tenant compte des périodes de travail dans tous les pays de l'Union ;
- ouvrir l'accès des e-services, tels que *tax on web*, aux Belges résidant à l'étranger ;
- moderniser l'accès aux cours à distance en s'appuyant sur les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies ;
- moderniser les outils d'information des expatriés, en créant, au niveau du SPF Affaires étrangères, un guichet et/ou un portail unique (numéro de téléphone et site internet avec FAQ) pour les questions des expatriés. Ce guichet fonctionnerait en réseau avec les institutions fédérales et fédérées pour traiter des différentes demandes qu'elles ressortissent des compétences fédérales, régionales ou communautaires, et pourrait développer des brochures spécifiques dédiées aux Belges à l'étranger.

Par ailleurs, il n'existe actuellement aucune base légale relative à l'assistance consulaire. Or, tous les Belges qui séjournent à l'étranger doivent pouvoir bénéficier du soutien de leurs représentations diplomatiques.

C'est pourquoi le PS propose de :

- faire adopter une loi relative à l'assistance consulaire précisant les droits et les devoirs des Belges en difficulté à l'étranger.

4. RENFORCER LA SOLIDARITE INTERNATIONALE : UNE AIDE PLUS EFFICACE, DES POLITIQUES PLUS COHERENTES

Dans un contexte de crise économique et financière mondiale, l'aide publique au développement (APD) garde, plus que jamais, une importance capitale car elle constitue le canal le plus prévisible, stable et ciblé pour atteindre les populations les plus pauvres et vulnérables. Il est donc essentiel de maintenir une politique de solidarité internationale forte et de poursuivre le développement de partenariats transparents à travers le monde.

Pour le PS, le renforcement de la solidarité internationale passe non seulement par une politique de coopération au développement efficace, mais également par une cohérence dans toutes les politiques belges, en particulier commerciale, financière, énergétique, environnementale et sécuritaire, pour s'assurer que ces dernières ne portent pas atteinte aux objectifs du développement (c'est ce qu'on appelle la cohérence des politiques en faveur du développement).

La révision de la loi sur la coopération belge au développement portée par le PS offre une vision moderne de la solidarité internationale, fondée sur des principes progressistes, tels que la lutte contre l'exclusion et les inégalités la consolidation de la société civile, le respect du travail décent, la promotion de la protection sociale. Par ailleurs, l'égalité des genres et la protection de l'environnement occupe désormais une place centrale dans la coopération au développement.

Pour renforcer l'efficacité de l'aide au développement, le PS propose de :

- réaffirmer l'objectif d'atteindre le taux de 0,7% d'aide publique au développement par rapport au revenu national brut ;
- accroître la transparence et le contrôle à l'égard des investissements privés qui bénéficient d'aide financière publique (opérations de *blending*) ;
- renforcer l'alignement des donateurs sur les stratégies de développement définies par les pays bénéficiaires avec la participation de la société civile locale ;
- encourager, au niveau européen, l'harmonisation des donateurs, par une programmation conjointe renforcée ;
- comptabiliser comme APD uniquement les ressources réellement affectées aux programmes et projets de développement des pays partenaires (réduire l'aide dite « fantôme ») ;
- instaurer un socle universel de protection sociale, notamment en créant un fonds mondial pour la protection sociale ;

- soutenir les sociétés civiles des Pays Moins Avancés (PMA), des Etats fragiles, et des pays à revenu intermédiaire dans leur travail d'éducation citoyenne et de mobilisation sociale ;
- promouvoir la mise en place d'une fiscalité progressive dans les pays partenaires, notamment en soutenant les administrations fiscales locales, pour permettre de mobiliser des ressources financières durables, nécessaires à leur développement ;
- développer des formes de coopération innovantes, en associant les différents acteurs présents au Nord comme au Sud (villes/communes, ONG, syndicats, migrants/diasporas, mutualités, universités...) et en favorisant la coopération triangulaire ou trilatérale (c'est-à-dire les partenariats conclus entre donateurs traditionnels et plusieurs pays du Sud) ;
- défendre les spécificités et la valeur ajoutée de tous les acteurs de la coopération non-gouvernementale, notamment en soutenant la coopération internationale universitaire et scientifique.

Outre les secteurs clés pour lesquels la Belgique et ses entités fédérées possèdent une réelle expertise tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, les infrastructures de base et la démocratisation des institutions, la coopération au développement doit être le moteur de la cohérence des politiques belges en faveur du développement (CPD) notamment dans les cinq domaines fixés au niveau européen : commerce et finances, sécurité alimentaire, migration, sécurité et environnement. Grâce au PS, un mécanisme ambitieux a été mis sur pied pour évaluer préalablement, en termes de CPD, toutes les décisions politiques qui ont un impact sur les pays en développement. Ainsi, une conférence interministérielle, une commission interdépartementale et un Conseil consultatif sur la CPD ont été créés. Le PS luttera pour qu'à travers ce mécanisme, des progrès concrets soient réalisés, également au-delà du département de la Coopération au Développement, tant au niveau national qu'europpéen pour renforcer la solidarité internationale.

En ce sens, le PS propose de :

- promouvoir des sources novatrices de financement du développement notamment en instaurant une taxe sur les transactions financières dont une partie servirait à financer la politique internationale d'aide aux pays en développement dans la lutte contre les changement climatiques ;
- instaurer une véritable régulation du système financier international, notamment en démantelant les paradis fiscaux, et en luttant contre les pratiques d'évasion fiscale en obligeant, par exemple, les firmes multinationales, à fournir dans leurs comptes annuels consolidés, le détail, pays par pays, de l'implantation de leurs filiales, du nombre d'employés de celles-ci, du volume du chiffre d'affaires et des impôts payés, afin de faire correspondre les niveaux de contribution fiscale dans chacun des pays à la réalité de l'activité économique ;
- assurer un commerce mondial plus juste (voir point sur le commerce mondial) ;

- annuler les dettes bilatérales et multilatérales, à commencer par les dettes odieuses illégitimes des pays pauvres très endettés (PPT), et plus largement celles des pays les moins avancés (PMA) et, pour cela, mener des audits des créances belges vis-à-vis de ces pays ;
- défendre des politiques cohérentes avec le droit à l'alimentation (voir aussi le point « Lutter contre les inégalités dans le monde »).

Toutes ces propositions doivent être réalisées au niveau national en respectant une approche différenciée selon la spécificité des pays, mais également dans le cadre international, notamment par la poursuite de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et la participation à la définition du nouveau cadre universel pour le développement post-2015.

PROJET - PROJET

TABLE DES MATIÈRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

TITRE	page	TITRE	page
INTRODUCTION	20	ENVIRONNEMENT ET CLIMAT	277
AGRICULTURE	268	ETHIQUE ET BIOÉTHIQUE	384
AIDE À LA JEUNESSE	379	EUROPE	458
AÎNÉS	198	FISCALITÉ	396
ASILE ET IMMIGRATION	328	FONCTION PUBLIQUE	417
ASSOCIATIF	339	INSTITUTIONNEL	392
BIEN-ÊTRE ANIMAL	292	INTERNATIONAL	476
COHÉSION SOCIALE	304	JEUNESSE	373
CONSOMMATEURS	211	JUSTICE	446
CULTES	387	LOGEMENT	220
CULTURE	342	MÉDIAS	360
DÉFENSE	454	MOBILITÉ	235
DÉMOCRATIE	389	PARENTALITÉ	376
DÉVELOPPEMENT DURABLE	249	PATRIMOINE	274
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	253	PENSIONS	206
ECONOMIE	63	PERSONNES HANDICAPÉES	187
ÉGALITÉ	315	POUVOIRS LOCAUX	424
EMPLOI ET FORMATION	27	PRÉVENTION ET SÉCURITÉ	435
ÉNERGIE	292	RECHERCHE ET INNOVATION	88
ENFANCE	161	RURALITÉ	263
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET À DISTANCE	157	SANTÉ	168
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	102	SPORT	369
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	142	TOURISME	272
ENTREPRISES PUBLIQUES	407		